PAGE NOT AVAILABLE

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google
Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google
Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

THE NEW PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS
1905

N°. 10.

MERCURE FRANÇAIS

DÉCADI 10 NIVÔSE, *l'an sixieme de la République.*
(*Samedi 30 Décembre* 1797, vieux style.)

LITTÉRATURE ÉTRANGERE.

Suite de l'article sur la Vie de LAURENT DE MEDICIS, *publiée en anglais par* WILLIAMS ROSCOE.

Nous avons dit que la conspiration des Pazzi forme une époque remarquable dans la vie de Laurent. Voici comment cet attentat fut conçu et exécuté.

François Pazzi et Bernard Bandini avaient été chargés de l'assassinat de Julien; Montesicco seul, de celui de Laurent. Montesicco avait cru d'abord qu'il s'agissait d'un duel; mais il recula d'horreur à la seule idée de souiller, comme il le disait lui-même, la maison de Dieu, d'un crime si abominable. On fut donc obligé de choisir deux prêtres pour accomplir cet acte auquel la conscience d'un homme de guerre se refusait. Ces deux prêtres étaient Étienne de Bagnone, écrivain apostolique, et Antoine Maffey.

Le cardinal (1) ayant exprimé le desir d'assister au service divin, dans l'église de la Reparata, le lundi

(1) Riario.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

26 avril 1478, Laurent l'invita à se rendre, avec toute sa suite, dans son palais de Florence. Cette suite était nombreuse, conformément au rôle du personnage, qui joignait à la dignité de cardinal, le titre de légat apostolique. Laurent le reçut avec cette hospitalité noble et cette magnificence qu'il avait coutume de déployer pour toutes les personnes distinguées, ou par leurs places, ou par leur mérite personnel. Julien ne paraissait pas, ce qui commença par jetter l'alarme parmi les conjurés, qui ne pouvaient plus retarder l'exécution de leur plan. Cependant ils apprirent bientôt que son intention était de se rendre à l'église... Le service était commencé et le cardinal avait pris place, quand François Pazzi et Bandini, observant que Julien n'était pas encore arrivé, sortirent de l'église, et se rendirent à son palais pour hâter son départ et l'accompagner. Julien sans défiance marchait à côté d'eux : et tout en cheminant, ils passerent leurs bras autour de lui, comme des amis intimes, mais dans l'intention secrette de découvrir s'il n'avait ni cuirasse, ni poignad sous ses habits ; car son retard leur faisait présumer qu'il pouvait avoir quelque soupçon de leur dessein. En même tems, ils s'efforcerent par leur ton libre et gai, par leur assurance et leurs plaisanteries, d'écarter toutes les craintes qu'il aurait pu former sur ce point. Les conspirateurs s'étant placés à côté de leurs victimes, attendaient le signal convenu. — La cloche sonne ; le prêtre éleve l'hostie consacrée, et le peuple s'incline... Au même instant, Bandini se jette sur Julien, et lui plonge dans la poitrine un poignard à courte lame. En recevant le coup, l'infortuné se leve, fait

NOV 17 1911
JUEN
Digitized by Google
Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

quelques pas précipités, et va tomber sans force, à peu de distance de sa premiere place. Alors François Pazzi se précipite de nouveau sur lui, avec une furie inconcevable, il le perce d'une foule de coups dans différentes parties du corps, continuant à frapper même après que ce corps immobile ne donnait plus aucun signe de vie. La violence de sa fureur était si grande, qu'il se blessa lui-même profondément à la cuisse.

Mais les deux prêtres à qui le meurtre de Laurent avait été commis, n'obtinrent pas le même succès. Un coup mal dirigé de Maffey, qui voulait frapper à la gorge, n'atteignit que le bas du cou; il mit Laurent en défense, sans le blesser dangereusement. Nonobstant le trouble de la premiere surprise, Laurent releve ses habits, les entortille autour de sa main gauche, pour s'en servir comme d'un bouclier, et de la droite tirant son épée, il repousse avec vigueur les assaillans Les deux prêtres s'apperçoivent que leur coup est manqué; ils tâchent de se sauver par la fuite après avoir blessé un des amis de Laurens, qui s'était précipité devant lui pour le couvrir de son corps. Dans le même tems, Bandini tenant en main le poignard tout fumant du sang de Julien, accourt avec fureur: il rencontre sur son chemin François Nori, dès long-tems attaché aux Medicis, et qui jouissait de toute leur confiance. Il le frappe d'un seul coup de poignard, et le coup est mortel. A l'approche de Bandini, les amis de Laurent se rangerent en cercle autour de lui, pour arrêter la premiere impétuosité du furieux, et pour avoir le tems de lui dérober cette nouvelle victime. Ils pousserent

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Laurent dans la sacristie, dont Ange Politien et quelques autres fermerent la porte en dedans : elles étaient heureusement de bronze, et pouvaient résister à un long assaut. Mais on craignait que la blessure faite au cou ne fût d'une arme empoisonnée : un jeune homme dévoué à Laurent ne balança pas de la succer à l'instant même.

Cependant l'alarme et la confusion regnaient dans l'église. Le tumulte était si grand que la plupart des assistans s'imaginerent que le bâtiment croûlait. Mais on ne sut pas plutôt le danger dont était menacé Laurent, qu'un grand nombre de jeunes gens de Florence se formerent en corps, le placerent au milieu d'eux, et le ramenerent à son palais, en faisant un long circuit, afin qu'il ne rencontrât pas le cadavre de son frere en chemin.

Tandis que ces choses se passaient dans l'église, un autre genre de commotion regnait dans la ville. L'archevêque avait quitté l'église, comme il en était convenu avec ses complices, avant que les assassins eussent commencé leur attentat. Accompagné d'une trentaine des siens, il essayait de s'emparer des magistrats, et de se saisir du siége du gouvernement. Laissant des sentinelles dans les appartemens antérieurs, il pénétra jusqu'à la chambre la plus interne, où César Petrucci, alors gonfalonnier, et les autres magistrats étaient réunis. Le gonfalonnier ne fut pas plutôt instruit de son arrivée au palais, qu'il se leva pour aller au-devant de lui, par respect pour sa dignité. Si l'archevêque fut déconcerté par la présence de Petrucci, qu'on connaissait pour homme d'un caractere très-résolu, et qui en avait donné des

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

preuves en faisant échouer le coup tenté par Bernard Nardi, contre la place de Prato ; ou si le courage du scélérat ne se montra pas égal à la grandeur de son entreprise : c'est ce qui reste incertain. Mais il est sûr qu'au lieu d'intimider les magistrats, comme il se l'était promis, par une attaque soudaine, il se mit à dire à Petrucci que le pape venait d'accorder à son fils un emploi considérable, et qu'il l'avait chargé de lui remettre le bref de cette nomination. Mais il prononça ces mots avec une hésitation si marquée, d'une voix si basse, et avec tant de précipitation, qu'à peine était-il possible d'en comprendre le sens. Petrucci observa qu'il changeait souvent de couleur, et qu'il se tournait de tems en tems vers la porte, comme pour faire signe à quelqu'un d'approcher. — Frappé de ces circonstances, et probablement en garde contre le caractere du personnage, Petrucci s'élance hors de la chambre ; il appelle les gardes et toute la suite des magistrats. En essayant de s'enfuir, l'archevêque se reconnaît coupable. Petrucci le poursuit ; il rencontre sur son chemin Jacques Poggio, qu'il saisit par les cheveux, il le jette par terre, et le remet à la garde des personnes qui commençaient à l'entourer. Le reste des magistrats et toute leur suite se saisissent des premieres armes qui se présentent ; et les instrumens même de cuisine deviennent redoutables dans leurs mains. Après s'être assurés des portes du palais, ils attaquerent vigoureusement, disperserent et frapperent de terreur leurs ennemis, qui ne firent pas une longue résistance.

Mais en même tems un grand tumulte se fait en-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tendre autour du palais. En regardant par les fenêtres, les magistrats voient Jacques Pazzi suivi d'une centaine de soldats, criant *liberté !* et exhortant le peuple à la révolte. Les insurgens forçaient déja les portes du palais ; ils entraient en foule par quelques-unes pour secourir leurs compagnons. Dans cette détresse, les magistrats n'abandonnerent point leur propre défense et celle de la patrie : ils s'empaïent de nouveau des portes, jusqu'à ce qu'un renfort de leurs amis arrive enfin à leur secours.

Ce fut alors seulement que Petrucci fut informé de l'assassinat de Julien et de l'attentat formé contre Laurent. Le récit de cette trahison sanglante lui causa la plus vive indignation. Assisté des conseillers d'État, il ordonna que Jacques Poggio fût pendu sur-le-champ, à la vue du peuple, aux fenêtres du palais ; et il s'assura de son frere et des autres chefs de la conspiration. Leurs complices furent égorgés dans l'intérieur des appartemens, et jettés dans les rues à moitié vivans encore. Un seul trouva le moyen de se cacher derriere une boiserie : trois jours après on l'y découvrit mourant de faim. Il obtint sa grace en considération de ce qu'il avait souffert.

Le jeune cardinal Riario s'était réfugié au pied des autels. Il fut sauvé de la rage de la populace, par l'intercession de Laurent qui feignit de croire à ses assurances réitérées qu'il n'avait aucune part au complot, aucune connaissance du projet des conspirateurs. On dit que la peur produisit sur lui de si violens effets, que sa constitution en demeura altérée pour toujours. Toute sa suite fut sacrifiée au ressentiment des citoyens. Les rues étaient souillées

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de corps sanglans et de membres épars. Précédé d'une pique, au bout de laquelle on voyait la tête de l'un de ces misérables, le peuple parcourait la ville, et criait : *A bas ! à bas ! périssent les traîtres !* François de Pazzi fut trouvé dans la maison de son oncle Jacques, où sa blessure l'avait forcé de se mettre au lit. Il en fut arraché tout nud, et traîné au palais couvert de son propre sang, et tombant à chaque pas de défaillance. Là, il subit le même genre de mort que ses amis. Son supplice fut immédiatement suivi de celui de l'archevêque, à qui l'on ne permit pas même de dépouiller ses habits pontificaux, avant de le pendre aux fenêtres du palais. Si l'on doit en croire Ange Politien, les derniers momens de Salviati (1) furent marqués par un exemple de férocité rare. Ayant été accroché à côté de François Pazzi, il mordit dans ce corps nud, et ne lâcha point prise, même dans les dernieres convulsions de la mort.

Au milieu du tumulte, Jacques Pazzi s'était échappé de la ville : mais le jour suivant il fut pris par des paysans du voisinage, qui malgré ses prieres instantes de le mettre à mort, le menerent à Florence, et le remirent entre les mains des magistrats. Comme son crime était manifeste, son exécution ne souffrit pas le moindre délai : il fut également pendu aux fenêtres du palais, spectacle qui semblait être devenu nécessaire pour satisfaire la rage d'une multitude affamée de vengeance. Son neveu Renaud qui eut le même sort, excita jusqu'à un

(1) L'archevêque.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

certain point, la commisération des spectateurs. Ennemi des mouvemens populaires, et livré à une vie purement studieuse, il avait refusé d'entrer dans la conspiration : son silence était son seul crime.

Le corps de Jacques avait été porté et enterré dans l'église de *Santa-Croce :* la superstition du peuple chercha dans cette espece de profanation, la cause de la pluie qui tomba par torrens à la suite de toute cette grande commotion. Soit que les magistrats partageassent les préjugés publics, soit qu'ils voulussent céder au ressentiment de la multitude, ils ordonnerent que ce cadavre odieux fût relégué hors des murs de la ville. Le lendemain on l'arracha de son tombeau. Une foule innombrable d'enfans, sans aucun respect pour des cendres éteintes, et malgré les représentations et les efforts de beaucoup de sages citoyens, après l'avoir traîné long-tems par les rues, après l'avoir couvert de tous les opprobres dont ils purent s'aviser, le jetterent au milieu du courant de l'Arno. Tel fut le sort d'un homme que la république avait comblé d'honneurs, et qui, pour d'importans services rendus à l'État, avait obtenu les priviléges de l'ordre équestre. Le reste de cette famille proscrite fut condamné à l'emprisonnement ou à l'exil, à l'exception du seul Guillaume de Pazzi, qui, bien qu'on eût des soupçons sur son compte, fut d'abord mis à l'abri des fureurs du peuple, dans la maison même de Laurent, et reçut ensuite l'ordre de vivre dans sa maison de campagne, à trente et quelques milles de Florence (1).

(1) Bernard Bandini se sauva chez les Turcs : mais le sultan Bajazet le rendit à Laurent de Medicis.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Julien moissonné, par cette horrible catastrophe, à la fleur de son âge, laissa un fils naturel, qui dans la suite monta sur le trône papal, sous le nom de Clément VII.

Quoique Laurent eût eu le bonheur d'échapper à ses assassins, il restait toujours exposé à la vengeance du pape et du roi de Naples qui se liguerent contre lui, et qui offrirent la paix aux Florentins, à la seule condition de le livrer entre leurs mains.

Dans cette conjoncture périlleuse, Laurent prit la résolution la plus magnanime, (que l'événement fit voir qu'elle était en même-tems la plus politique) : ce fut de se rendre lui-même à Naples, et d'y traiter personnellement avec le roi. La lettre qu'il écrivit aux États de Florence, en partant pour se mettre au pouvoir de son ennemi déclaré, est pleine des sentimens les plus généreux... Il est à présumer que les trésors des Medicis ne furent pas épargnés dans cette occasion.... Le pape suivit à la fin l'exemple de Ferdinand : il leva l'interdiction qu'il avait lancée contre Florence ; et l'orage étant conjuré, Laurent put se livrer à loisir à ces études que l'élégance de ses goûts lui avait fait préférer à tout depuis son enfance.

Le cinquieme chapitre du second volume est consacré à des détails historiques et critiques sur l'état de la poésie italienne à cette époque, et en particulier sur les ouvrages de Laurent. C'est un fait bien digne de remarque et bien difficile à expliquer, qu'après les belles productions du Dante, de Petrarque, de Bocace, la langue italienne eût pû tomber dans une espece de barbarie et d'oubli. L'ar-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

leur, en quelque sorte extravagante, avec laquelle on se livrait à l'étude des classiques grecs et latins, en fut peut-être la principale cause : mais on ne conçoit pas comment avec ces grands modeles que leur pays avait déja produits, et dont assurément ils pouvaient s'enorgueillir avec raison, les Italiens ne sentaient pas que, s'il était important pour eux d'étudier les langues anciennes, c'était uniquement pour donner plus de perfection à la leur. — C'est assurément une justice que d'attribuer, en grande partie, à Laurent la restauration de la poésie italienne. Ses talens personnels n'y contribuerent pas moins que la protection éclatante qu'il accordait aux poëtes de quelque distinction. Il écrivit en vers de différentes mesures et sur une grande quantité de sujets, sérieux, tendres et comiques; et après plusieurs siecles, pendant lesquels ses ouvrages ont été presqu'entierement oubliés en manuscrit dans la bibliotheque laurentine, son bonheur a voulu qu'ils tombassent entre les mains d'un homme qui, poëte lui-même, ne les a pas seulement fait connaître en indiquant leurs beautés avec beaucoup de tact et de goût, mais de plus en a traduit plusieurs d'une maniere très-animée et très-élégante.

Les amateurs de l'ancienne poésie italienne trouveront ici treize pieces nouvelles; savoir, *l'Ambra*, fable; *la Caccia col Falcone*, élégie; *l'Amore di venere e marte*, *le Sette Allegrezze d'Amore*, quatre chansons et trois sonnets. La plupart de ces pieces, et en particulier les plus courtes, sont dans le genre de Pétrarque. Un choix d'images agréables, des descriptions pleines de grace et de vérité, un mouve-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ment naturel, et facile ; enfin l'expression vive d'un sentiment qui n'est pas l'enthousiasme platonique de son modele, mais qui n'en appartient que mieux au cœur humain : telles sont les qualités qui paraissent caractériser les vers de Laurent. Quelques critiques lui reprochent des incorrections : mais que sont aujourd'hui pour nous les incorrections de Marot et de Saint-Gelais ? On peut faire aux poésies de Laurent un autre reproche bien plus fondé, mais qui leur est commun avec toutes les poésies italiennes de ce tems : c'est d'avoir mis trop souvent de la recherche dans ses idées aussi bien que dans leur expression. Mais le même motif fait que l'on ne doit pas encore peser beaucoup sur ce point.

Nous allons citer deux morceaux dont le genre et le ton sont très-différens.

« Ah qu'elles sont belles ses larmes qui semblent formées par le tendre nuage d'un amour naissant que la pudeur combat en vain ! Qu'elle est touchante cette muette expression des plus doux desirs, lorsque la douleur dont son cœur est accablé, s'échappe à travers ses regards, et rend leur éclat plus vif et plus pénétrant !

Elles baignent son beau visage, elles coulent le long de ses joues, parmi l'ivoire et l'incarnat, comme de clairs ruisseaux dont les bords sont émaillés de lys et de roses.

» A l'aspect de ces deux sources cristallines, l'Amour joyeux tressaille et développe ses brillantes ailes : il les plonge dans le double torrent, il s'y plonge lui-même en agitant tout son plumage : semblable au tendre oiseau qui, après des chaleurs brû-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

lantés, s'étale à la rosée du ciel, et se plait à secouer les globules transparens, dont la fraicheur le ranime et le réjouit.

» Alors l'enfant ailé va se loger dans les beaux yeux qui répandent ces aimables larmes ; il s'y place en poussant de tendres gémissemens ; mais au milieu de son amoureuse et belle douleur, il lance des traits plus vifs, et du sein de ces perles humides, il sait faire jaillir les plus doux feux. »

L'image de l'Amour trempant ses aîles dans les pleurs qu'il fait verser, se retrouve chez plusieurs poëtes : Roscoe pense qu'ils l'ont tous prise de Laurent. L'idée en est très-anacréontique.

Voici le second morceau ; il présente un tout autre caractere.

« Eveille toi, ô mon génie ! sors de ce sommeil léthargique, qui ferme tes yeux aux purs rayons de la vérité ! éveille toi ! et puisqu'il est tems que la raison donne un frein aux terrestres desirs, vois combien sont vains les efforts qui, jusqu'à ce jour, ont consumé ta vie ! Ah ! vois combien elle est fausse et trompeuse, cette félicité que l'ame cherche dans la fortune et dans les honneurs ! Qu'elle est misérable cette amorce qui entraîne nos pas vers le sentier perdu des plaisirs sensuels, vers ces joies dont l'esprit et le cœur ne conservent rien !

» Eveille toutes tes facultés, destinées à de plus nobles desseins ; et reconnais la dignité originelle de l'ame. Ce n'est pas pour un but mortel ou pour des triomphes périssables, qu'elle fut formée : son but est le ciel ; ses moyens sont l'emploi vertueux de ses forces.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» N'as-tu point encore senti la différence des vains plaisirs, et du véritable bien? tous les sages en conviennent; l'orient et l'occident ne sont pas plus opposés.

Condamné par la jeunesse à porter les pesantes chaînes de la beauté, à courber la tête sous l'empire du cruel amour, leurs lois tyranniques ont corrompu tous tes momens; elles en ont perverti l'usage; elles ont flétri dans leur fleur, toutes les promesses de tes premieres années. Bien que l'extérieur de la beauté puisse séduire tes yeux étonnés, songe que les loups dévorans et les harpies habitent dans l'intérieur.

» Ah! songe quels heureux succès pouvaient couronner tes plus belles espérances, si tes pas errans s'étaient laissés guider par la raison! Si ton tems eut été consacré à de plus dignes usages, déja tu serais en possession de ce prix glorieux: le sage discernement de ta volonté, bâse solide de ton bonheur, distinguerait toujours maintenant le mal du bien.

» Les riantes heures de ton printems ont été perdues dans de futiles dissipations: les jours nébuleux de ton hiver seraient-ils consacrés aux mêmes folies? La puissance de la beauté, la faiblesse du cœur humain ne sont que les vains prétextes d'une raison dégradée, qui se refuse au combat.

Recouvre enfin ta liberté, perdue depuis si longtems; échappe à tes liens, brise tes chaînes honteuses. Délivré des fausses espérances, reprends tes facultés premieres, et soumets le peu de momens qui te restent, à la seule autorité de la raison. Soumets avec confiance tous tes sentimens à sa di-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

rection toujours si sûre ; soumets tous tes desirs à son examen sévere, jusqu'à ce que l'amour, ce serpent cruel qui trouble ton repos, écrasé dans ses mains, reste étendu devant toi, désormais sans dard et sans venin.

GÉOGRAPHIE
ET
ÉCONOMIE POLITIQUE.

Collection portative de voyages traduits de différentes langues orientales et européennes, ornée de gravures. Tome premier.

Voyage de l'Inde à la Mecque par ABDOUL-KERYM, *extrait et traduit de la version anglaise, avec des notes, etc., par L.* LANGLÈS, *membre de l'Institut national*, etc. *Un volume* in-18 *avec gravures. Prix*, 3 *liv. en papier ordinaire, et* 6 *liv. en papier vélin. A Paris, de l'imprimerie de* CRAPELLET ; *chez* POUGENS, *rue Thomas-du-Louvre ;* FUSCHS, *rue des Mathurins ; et* DEVAUX, *au Palais Égalité. An V.*

Le rédacteur de ce voyage, le cit. Langlès, a déjà enrichi notre littérature de plusieurs traductions de cette espece, qu'il a accompagnées de notes grammaticales et de notes très-philosophiques. Nous n'en citerons qu'un seul, c'est le voyage du botaniste Thunberg dans l'Inde, et en particulier au Japon. L'amour de la liberté, la haine pour toutes les superstitions, et les recherches les plus savantes sur

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'antiquité et la filiation des connaissances humaines, rendent les notes de cet ouvrage très-instructives.

Ce n'est plus aujourd'hui un botaniste que l'amour des découvertes arrache aux contrées hyperboréennes d'Europe, pour le conduire à trois mille lieues dans les isles du Japon ; c'est le favori de Tahmâs-Quouly-Kan qui traverse l'Inde, la Perse et l'Arabie, pour rendre ses devoirs au tombeau du Prophète. Les géographes lui sauront gré de l'attention et des soins avec lesquels il a dressé son itinéraire de Baghdâd à Médyne et à la Mekke. C'est à eux qu'il appartient de juger cet itinéraire, mesuré par heures, et évalué en farsangs et en koss : c'est le seul que l'on possede. Les historiens liront avec fruit une relation très-circonstanciée des événemens arrivés dans l'Indoustan depuis 1739 jusqu'en 1749, et différentes expéditions de Nâdir-Châh, plus connu en Europe sous le nom de Tahmâs-Quouly-Khân. M. Gladwin, membre de la société asiatique de Calcutta, a traduit le texte persan de cet ouvrage, en supprimant tout ce qui était relatif à Nâdir-Châh avant son retour de l'Indoustan ; le cit. Langlès a plus fait, il n'a rapporté que les faits qui lui ont paru d'une utilité réelle et d'un intérêt général.

Les femmes d'Alep, et *les Arabes du désert appellés Bédouins* sont les sujets des deux gravures qui ornent ce voyage. Elles ont été soigneusement réduites d'après les dessins d'un artiste recommandable, nommé Rosset, qui a parcouru l'Orient, et dont les cartons sont déposés au cabinet des estampes nationales.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

A l'occasion de la patrie du voyageur, de Kachmyr, le cit. Langlès dit : — Beaucoup de Musulmans regardent Kachmyr comme la patrie d'Adam. C'est à certains égards la *terre sainte* des Hindoux et de plusieurs anciennes sectes asiatiques : l'on y trouve encore la majeure partie de leurs livres sacrés en langue originale. Ces traditions et ces monumens prouvent que les lettres y ont été cultivées de tems immémorial. En effet, comment n'auraient-elles pas fleuri à une époque quelconque dans la contrée la plus fertile, la mieux située, la plus délicieuse peut-être de toute la terre ?

Au mois de mai 1739, Nâdir-Châh quitta Dehly, capitale du Mogol. Il rendit l'empire de l'Indoustan à Mohhammed-Châh qui se remit à sa discrétion en 1738, après que Nâdir-Châh eût conquis son royaume en moins d'une année, et après la perte de plus de cent mille Indiens. Le butin que le vainqueur emporta de cette riche contrée fut estimé 12 à 1500 millions de livres tournois ; il retint en outre, pour aggrandir son royaume de Perse, toutes les provinces de l'Indoustan situées à l'ouest de l'Indus.

Le voyageur se plaint des chaleurs excessives du mois de mai, par le 30e. dégré de latitude, qui coûterent la vie à beaucoup de soldats, parce que les Persans ne sont point accoutumés à la chaleur et que leurs vêtemens ne conviennent que sous un climat froid. On arriva bientôt au nord-ouest sur les terres des Afghâns qui se disent *enfans d'Israël*. Les savans anglais de Calcutta sont fort disposés à croire que ce sont les débris des dix tribus égarées et perdues

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

dus après la captivité de Babylone. On peut consulter une curieuse dissertation sur ce point de critique, dans le IIe. volume des *Transactions of the Asiatick Society*, page 69. Les Afghâns furent bientôt battus et soumis heureusement pour Nâdir-Châh; car si cette expédition eût duré un mois, la neige aurait rendu les montagnes de Kaboul impraticables, et cependant les affaires de la Perse exigeaient la présence du souverain.

Dès que le vainqueur de l'Indoustan eut soumis les Afghâns, il remit trois années complettes de contribution aux gouverneurs de la Perse (qui sont probablement fermiers des impôts), et il envoya à l'empereur des Turcs un ambassadeur avec quinze éléphans chargés de joyaux, de châls de Kachmyr et des plus précieuses productions de l'Inde. Voici un des principaux articles de la lettre qui accompagnait ces présens. Il représentait à la sublime Porte... « Que la muraille bâtie dans le désert par » ordre de Zobéydeh-Khâtoun (Zobéïde, femme » du calife Haroun-al-rachyd), pour indiquer la » route depuis Koufah jusqu'à la Mekke (environ » 150 petites lieues) avait été démolie en partie » par les Arabes, qui détruisaient aussi les puits et » pillaient les pélerins.... L'empereur ottoman doit » ordonner au gouverneur de la province de ré- » parer le chemin, de chasser les brigands qui l'in- » festent, afin que les pélerins de la Perse et de la » Tartarie puissent parcourir en sûreté cette route, » qui est pour eux la plus courte pour aller à la » Mekke. Si sa guerre avec les Chrétiens (les Russes) » ne lui permet pas d'entreprendre cette expédi-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tion, il peut en charger Nâdir-Châh. A la Makkè, les imâms des quatre oratoires des quatre sectes musulmanes ne priaient que pour l'empereur turc. Nâdir voulait que celui des Châfey priât pour lui, etc. Il finissait sa lettre en menaçant de la guerre dans le cas où il éprouverait un refus.

Si les conquérans font le malheur du monde, leur sort à leur tour n'est pas à envier. L'épée de la vengeance est toujours suspendue sur leur tête. — Nous étions encore campés sur le bord de la riviere (du Sind ou Indus), quand trois Afghâns l'ayant traversée à la nage pendant la nuit, s'introduisirent dans le camp et pénétrèrent jusque dans la tente où dormait le conquérant. Le bruit de leurs pieds l'éveilla; et ignorant le nombre de ces brigands, il se tint pour les observer en silence. Ceux-ci, qui étaient venus pour le tuer, ramasserent tous les objets précieux qui leur tomberent sous la main. Les gardes furent bientôt éveillés; on poursuivit les voleurs, qui se précipiterent dans le fleuve, plongerent comme des crocodiles, et regagnerent l'autre bord avec leur riche butin. Le lendemain matin quelques gardes furent condamnés à mort.

Quelque tems après le conquérant conduisait son armée à travers les landes de Thebrân. — Il avait coutume, pendant ces marches, de ne prendre d'autre compagnie que son Harem (cortége d'épouses) et les servantes qui chantaient le long de la route. L'armée l'environnait à la distance d'un mille; mais dans cette route étroite, les troupes ne pouvaient occuper les deux côtés. Deux hommes se cacherent dans un taillis pour le surprendre; et dès qu'ils

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

entendirent le bruit des pieds de ses chevaux, ils fondirent sur lui comme des lions sur leur proie ; l'un tira un coup d'arquebuse sur le monarque, qui fut blessé à la main, et se laissa couler à bas de son cheval, pour faire le mort et éviter de nouveaux coups. Cette ruse réussit ; car les assassins s'enfuirent, croyant l'avoir tué. Les femmes du Hharem poussèrent des cris affreux ; les esclaves et les eunuques accoururent, l'alarme fut bientôt générale. On se mit à la recherche des assassins ; mais on n'en trouva d'autre trace qu'une balle de fusil qu'ils avaient laissé tomber..... Quelque tems après, on découvrit que cet attentat avait été dirigé par son fils Riza-Qouly-Khân-Myrzâ, et par le grand-maître de la maison du roi. On creva les yeux à ces grands criminels. — Voilà donc la vie de ces hommes puissans dont on envie le sort ! Cent fois plus heureux, le laboureur modeste qui travaille sans connaître l'ennui, et qui n'a rien à redouter d'un ennemi, encore moins de ses enfans !

L'armée de Nâdir détruisait tout ce qu'elle trouvait sur son passage. — Pendant cette route, nous ne trouvâmes que des villages abandonnés ; et je ne vis qu'un gros et gras brahmane, assis au milieu de la grande route, et demandant l'aumône au nom de Râm et de Maha-Dio, deux grandes divinités des Hindoux. Je fis tous mes efforts pour l'engager à se retirer, et à éviter la furie des soldats qui me suivaient ; mais l'insensé s'obstina toujours à rester, et me demanda même si je lui enviais les aumônes qu'il allait recueillir. Il me parlait encore quand un détachement s'approcha de nous ; les soldats qui le

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

composaient, lierent les pieds et les mains au pauvre brahmane, et le couperent par morceaux, pour essayer le tranchant de leurs épées.

Le chef de ces brigands ne permettait pas à d'autres chefs de piller les peuples; arrivé à Férâh, il punit le gouverneur pour cause d'oppression envers les habitans.

Le 16 mai 1740, l'armée arriva dans le Khorâçân, à Hérât (l'ancienne *Aria* qui était arrosée par le fleuve Arius, nommé aujourd'hui *Hary*). — Le climat est ici bien différent de celui de Kaboul; car le 16 mars j'avais vu, sur les bords du Bounguichâ, au pied du Caucase indien, du blé haut d'une coudée; et trois mois après, la même plante, dans les environs de Hérât, n'était pas plus avancée..... Hérât a été certainement une très-belle ville; mais les vexations exercées par le gouvernement l'ont réduite à un tel état, que l'ancien emplacement des maisons est maintenant labouré et ensemencé. Le pays produit d'excellens fruits.... Pendant l'été, le vent y souffle avec assez de force, pour que les habitans puissent employer des moulins à vent pour moudre leur grain (moulins que les Européens ont appris à construire en Syrie dans les croisades): le vent a encore une autre utilité; il entraîne les insectes dont regorge ce pays, et qui en arrêtant la circulation de l'air, finiraient immanquablement par y engendrer la peste.

Étant encore à Dehly, Nâdir-Châh ordonna que l'immense quantité de joyaux qu'il possédait fût employée à orner des armes et des armures de différentes especes, et à construire une vaste tente. Les

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

plus habiles ouvriers travaillerent pendant quatorze mois. Arrivé à Hérat, on annonça au monarque que l'on avait déjà fabriqué une partie des objets commandés; tels que des harnois de chevaux, des fourreaux d'épées, des carquois, des boucliers, des étuis de lance, des massues, des siéges de différentes formes, et enfin une tente enrichie de pierres précieuses. On dressa la tente dans la salle du divan, on y plaça aussi le trône du Paon apporté de Dehly, le trône de Nâdir et ceux de plusieurs autres monarques, avec les siéges dont nous avons parlé : ce qui forma la plus riche exposition que l'on eût jamais vue dans aucun siecle et dans aucun pays. Nâdir ne goûta pas la forme de cette tente à cause de la couleur verte du satin dont elle était garnie, et il en commanda une autre. Celle-ci étant achevée, fut exposée de même.

Elle était d'une beauté et d'une magnificence au-delà de toute expression, et faite pour donner de la vraisemblance aux Mille et une nuits. L'extérieur était couvert d'un beau drap écarlate, doublé de satin violet, sur lequel on avait brodé tous les oiseaux et les animaux de la création, avec des arbres et des fleurs ; le tout enrichi de perles, de diamans, de rubis, d'émeraudes, d'améthystes et d'autres pierres précieuses : les mâts de la tente n'étaient pas moins chargés de bijoux que le reste. A chaque côté du trône du Paon on voyait un écran, sur lequel on avait brodé, en pierres précieuses, deux anges. Les mâts et les piquets de la tente étaient d'or massif, et ils formaient avec les murailles la charge de plus de cinq éléphans. Deux autres portaient le reste de la

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tente. On la dressait à toutes les fêtes dans la salle du divan à Hérat, pendant le regne de Nâdir. Après sa mort, son neveu Adil-Châh et son petit-fils Châh-Rokh, dont les domaines étaient très resserrés et les dépenses excessives, dépecerent cette tente, et en eurent bientôt absorbé tout le produit.

Du Khorâçan, Nâdir passa dans la Transoxiane. — Les habitans sont bien pauvres et bien simples en comparaison de ceux de la Turquie, de la Perse et de l'Inde; mais en récompense, le Tout-Puissant leur a donné abondamment d'excellens fruits, un corp robuste, une constitution vigoureuse, qui me paraissent les plus précieux de tous les biens du monde. En réfléchissant sur la pauvreté de la Tartarie et de l'Arabie, je ne pouvais d'abord deviner pourquoi ces contrées ne sont jamais parvenues à retenir les richesses, qui semblent au contraire se précipiter et s'accumuler dans l'Indoustan. Cependant Timour (que nous appellons Tamerlan) transporta dans la Tartarie toutes les dépouilles de la Turquie, de la Perse et de l'Inde; mais elles furent bientôt dispersées; en outre, pendant les regnes des quatre premiers kalyfes, la Turquie, la Perse, l'Éthiopie, l'Égypte, étaient tributaires de l'une ou de l'autre de ces contrées qui n'en devinrent pas plus opulentes... L'Indoustan a été souvent pillé par différens conquérans; aucuns de ses rois ne s'est occupé d'y attirer des richesses; il n'y a pas de mines d'or ou d'argent dans le pays, et cependant il regorge de ces métaux et de marchandises de toute espece. Cette abondance de numéraire provient indubitablement des Européens et de quelques autres nations dont

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

les vaisseaux apportent de l'argent comptant en échange des marchandises et des productions naturelles du pays.

Cet état de choses qui frappait Abdoul-Kerim, l'aurait étonné davantage, s'il eût su qu'il existait dès le tems des Grecs et des Romains. Dès-lors l'Europe allait chercher en Asie par la Syrie, les déserts où fut bâtie Palmyre, et l'Euphrate, des parfums, des aromates, des cannes à sucre et d'autres objets qui, aux pierres précieuses près, se détruisaient tous par l'usage. Ils y portaient en échange des objets indestructibles, de l'or et de l'argent. Qu'est devenue cette masse de métaux précieux importés depuis 2500 ans? On en trouve peu entre les mains des Hindoux; la terre les recele, et l'esclave du despote l'enfouit chaque jour, de peur de se le voir enlever.

— A Maouloudgâh, dans l'endroit où naquit Nâdir-Châh, on a élevé une mosquée, sur le dôme de laquelle sont trois vases d'or placés l'un sur l'autre, et surmontés d'un cimeterre de la même matiere, pour désigner qu'il est sorti une épée de cette place même. Lorsque tous ces ornemens furent achevés, l'architecte réfléchit si l'inscription qu'il mettait sur cet édifice, indiquerait l'époque de sa construction, ou celle de la naissance de Nâdir. Mais ce prince lui dit en souriant. « Au moment de ma naissance, » il n'y avait pas dans Kélat et dans Alyoud (deux » villes les plus voisines du village de Maouloudgâh) » ensemble, autant d'or que ces ornemens en con- » tiennent. Quelle était alors la fortune de ma fa-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

„ mille? Il n'y a donc pas à hésiter : inscris la date „ de la fondation de cet édifice. „

L'armée de Nâdir Châh arriva le 24 janvier 1741 à Mechehed. Dans cette ville, Nâdir avait fait bâtir son mausolée. Le cit. Langlès dit à ce sujet... Cette coutume des princes orientaux de faire bâtir leurs tombeaux de leur vivant, fait un plaisant contraste avec la pusillanimité de nos anciens souverains (de ce grand Louis XIV en particulier) qui fuyaient avec effroi le voisinage de leurs dernieres demeures. Lorsque le mausolée de Nâdir fut terminé, un plaisant grava ces mots sur les murailles, « Votre nom „ se trouve dans tous les poëmes, le monde est „ plein de vous, tandis que votre place est vide. „ On rit d'abord de cette saillie ; mais après avoir réfléchi sur la force de la satire, on craignit qu'elle ne parvînt aux oreilles de Nâdir-Châh, et on l'effaça soigneusement.

Du Khorâçân Nâdir marcha au travers des neiges dans le Mâzendrân. — Le froment de cette contrée enivre particulièrement ceux qui n'ont jamais goûté du pain du Mâzendrân ; ni du beng (plante enivrante) de l'Hindoustan, ni de l'âfyoun (*opium*) de Gâzeroun. Les naturels m'ont assuré qu'il n'y a qu'une seule espece de froment qui ait cette qualité, et que quand on la sépare, le reste n'a aucun effet : d'autres l'attribuent au *sémoun*, vent brûlant qui promene d'immenses colonnes de sable, et tue les voyageurs ; mais c'est une fable, car en Arabie, le sémoun mûrit les dattes sans les rendre enivrantes..... Les agriculteurs européens connaissent cette plante céréale enivrante : c'est l'ivraie.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Arrivé à Qazwyn, Nadir, après quelque repos, conduisit son armée contre les Lezky, tribu du Dâghistân. Nous ne suivrons pas plus loin ce conquérant, parce que Kerym notre voyageur le quitta, pour faire le voyage de la Mekke. Le voyage et le retour offrent peu de détails intéressans, mais beaucoup de traits superstitieux. Il passe à Bagdat, à Hhuleh. — Avant d'arriver à Hhuleh, nous avions déja entendu parler du minâreh tremblant de la mosquée de Jéthro; et à notre arrivée, nous fûmes vraiment étonnés de voir la vérité de ce récit. Ce minâreh, bâti dans la cour de la mosquée, est si considérable, que son escalier a plus de deux pas de large. Parvenu au sommet, vous posez le bras sur la boule qui le termine, en criant de toutes vos forces. « O minâreh ! pour l'amour d'A'bbâs-A'ly, » ébranle-toi. » Comme j'ai toujours aimé ce qui m'a paru extraordinaire et curieux, je montai sur ce minâreh avec plusieurs autres personnes; nous fîmes tout ce qu'on nous avait prescrit, et le minâreh demeura immobile comme un rocher. Je priai alors le *khâdem* (desservant) d'essayer à son tour; à peine eut-il ouvert la bouche pour crier, que la cîme du minâreh s'ébranla. Nous éprouvâmes un si violent balancement, que nous nous serrâmes fortement les uns contre les autres, de peur d'être précipités. Mon compagnon de voyage était resté en bas, et contemplait ce spectacle avec beaucoup d'étonnement. Quoique le desservant ait eu la complaisance de recommencer plusieurs fois cette expérience avec le même succès, nous ne pûmes deviner la cause de cet ébranlement.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Si ce fait n'a pas pour cause quelque charlatanerie pieuse, il est difficile à expliquer par les lois de la physique. Car dans un pays où le vent brûlant transporte des masses de sable, capables d'ensevelir une caravane, comment se fait-il qu'il ne renverse pas un édifice que le souffle d'un crieur peut ébranler? Nous avons à la vérité à Rheims l'arc-boutant d'un clocher qui s'ébranle fortement lorsque l'on sonne, et même lorsqu'on agite les cloches sans battans. Mais ici on apperçoit le principe et le moyen de communication.

De Hhuleh le caravanne passe à Alep et à Damas, d'où elle se rend à la Mekke à travers le désert. Le voyageur cite deux exemples de la vitesse extraordinaire des Arabes Bédouins. Un pélerin de la caravanne se baignait, et avait chargé une autre personne du soin de sa ceinture qui renfermait trois cents pieces d'or; un Arabe la lui arracha des mains et s'échappa, quoique des cavaliers se fussent mis aussi-tôt à le poursuivre. Un autre jour, le beyg de Chyrâz faisait ses ablutions, quand un Arabe vint derriere lui, prit son aiguiere, et partit comme un trait.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ART MILITAIRE.

Mémoire militaire sur Kehl, contenant la relation du passage du Rhin par l'armée de Rhin et Moselle, sous le commandement du général Moreau, et celle du siége de Kehl, avec une carte du cours du Rhin à Kehl. Par un officier supérieur de l'armée. In-8°. *de* 124 *pag. A Strasbourg, chez* LEVRAULT; *et à Paris, chez* FUCHS. *An V.*

Un ouvrage de cette nature n'est pas susceptible d'extrait; nous en détacherons seulement quelques morceaux pour en donner une idée succincte à nos lecteurs.

— Il n'est pas un événement de la campagne de l'an IV, qui n'ait acquis à l'armée de Rhin et Moselle la reconnaissance de la nation, l'admiration de la postérité, et le respect des nations ennemies. Partie, après avoir battu l'ennemi, le 2 messidor, de devant la tête du pont de Manheim, elle passe le Rhin à Kehl le 6, pénetre au loin sur le Danube et jusqu'en Baviere. Forcée à un mouvement rétrograde *par des circonstances qui lui sont étrangeres*, ayant son flanc gauche entierement découvert, ses derrieres mal assurés, et inquiétés par des partis ennemis et des paysans insurgés, sa retraite est une suite de combats et de victoires. Obligée de repasser le Rhin, elle termine sa brillante carriere par l'opiniâtre défense d'un poste important à la vérité, mais encore si faible qu'elle même ne l'eût pas jugé digne d'une attaque réguliere. Fatiguée par des marches longues

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et pénibles, manquant souvent des objets les plus nécessaires au soldat, elle perfectionne à la vue de l'ennemi, qui déja les attaque, des retranchemens qui ne sont qu'ébauchés ; et, dans la saison la plus âpre, elle lui fait perdre devant une fortification de campagne, autant de tems, de munitions et de soldats, qu'il en eût coûté autrefois pour le siége d'une des plus fameuses forteresses. Mais dans le nombre des opérations militaires de cette glorieuse campagne, il n'en est pas d'aussi remarquables que celles dont Kehl a été le théâtre : le passage du Rhin et le siége de ce fort sont des événemens uniques dans leur genre, par les circonstances singulieres qui les ont accompagnés.... L'histoire de Kehl, dans la seule campagne de 1796, peut offrir à l'homme de guerre une source d'instructions et de réflexions capables d'avancer les progrès de l'art militaire.

On peut juger par cette citation du style de l'auteur. Il est simple, clair et proportionné aux matieres dont il traite. La France doit voir avec joie que Bonaparte n'est pas le seul de ses officiers supérieurs qui manie la plume avec autant de succès que l'épée.

— Le glorieux succès du passage du Rhin le 6 messidor an IV, qui a tout d'un coup changé le théâtre de la guerre, et rompu tous les plans des ennemis, a fait sur les esprits une profonde impression. Pendant qu'il produisait l'admiration générale et la reconnaissance des bons citoyens envers l'armée, il excitait fortement le dépit de ces malveillans que nos succès affligent, et qui ne jouissent que de nos revers ; aussi n'ont-ils rien négligé pour en atténuer

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

la gloire par des suppositions absurdes, mais souvent trop avidemment recueillies par la crédulité et l'ignorance. On n'a pas manqué d'insinuer d'un côté que le passage était vendu par les généraux ennemis; de l'autre, on a exagéré la mauvaise conduite des troupes qui étaient destinées à s'y opposer; on a fait ressortir les fautes de l'ennemi pour se dispenser de convenir de la valeur de nos troupes, etc.

— Le passage du Rhin par Louis XIV en 1672, si célébré par les poëtes, n'a rien de comparable à celui-ci. Il eut lieu près du fort de Tolhuys, dans un endroit où l'extrême sécheresse avait rendu le Rhin guéable, et le succès en est dû entierement à la bravoure vraiment étonnante de la cavalerie française, qui traversa le Rhin à la nage, sabre en main, et culbuta les troupes hollandaises, en bataille sur la rive opposée. Turenne passa le Rhin à Ottenheim, au commencement de la campagne de 1675; campagne fameuse et savante, qui, au jugement du chevalier Folard, est à-la-fois le chef-d'œuvre de ce grand capitaine et de Montécuculli, qui ayant formé le projet d'entrer en Alsace par le pont de Strasbourg, cherchait à attirer Turenne dans les environs de Manheim et de Philippsbourg, en lui donnant de l'inquiétude sur cette derniere place, vers laquelle il marchait avec toutes ses forces, et il avait entierement abandonné la partie du Rhin où passa Turenne.

Ici tout était différent : le Rhin, dans la partie de son cours comprise entre Bâle et Philipsbourg, a son fond composé d'un gravier mobile, que le courant, qui est très-rapide, déplace continuelle-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ment. Il forme des isles nouvelles, emporte les anciennes, et change souvent de lit et de direction. Il en résulte que la largeur totale de son lit est semée d'une multitude d'isles grandes et petites, de bas fonds et d'arbres déracinés qui en rendent la navigation difficile et très-dangereuse; et qui ne se trouvent jamais réunis dans un seul bras : il est très-difficile d'y exécuter un passage. Aussi cette immensité d'isles dont le cours du Rhin est semé, et la nature de ses rives marécageuses et couvertes de bois, faisaient penser au maréchal de Turenne, *qu'un passage du Rhin à force ouverte était presqu'impossible dans cette partie.*

L'attaque de la redoute des Trous-de-loups sera célebre par la nature des armes qu'employerent les Français pour s'en emparer. Quelques-uns de nos tirailleurs étant sautés dans les fossés et prêts à monter à l'assaut, ne pouvant plus se servir avantageusement de leur feu, assaillirent d'une grêle de pierres lancées par dessus les retranchemens, ceux qui les défendaient, et les en accablerent tellement, que cette nouvelle maniere de combattre ne contribua pas peu à en accélérer la prise.

A la reprise du fort de Kehl, la cavalerie essaya de rentrer au galop par la grande rue de ce fort; mais trouvant l'ennemi qui y était déja établi, elle fut accueillie par un feu terrible qui partait des maisons, et qui détruisit presque totalement hommes et chevaux, à l'exception de quelques individus qui s'échapperent. De ce nombre fut le cit. Ferry, officier au 15e. régiment de cavalerie. Ayant été fait prisonnier, enfermé dans une cave et gardé par sept

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Autrichiens, il s'apperçut par le soupirail que l'ennemi était repoussé, et que nous reprenions l'avantage; alors il prit vis-à-vis de ses gardes un ton qui leur en imposa, se fit d'abord rendre son sabre, et finit par les faire ses propres prisonniers. De soixante et seize maîtres dont était composé son détachement, il est revenu lui deuxieme.

On se battit corps à corps pendant trois heures dans les rues de Kehl: on en vint jusqu'à se prendre aux cheveux. Le nombre des blessés, tant Français qu'Autrichiens, fut proportionnellement si considérable, que l'on voyait sur le pont de bateaux une trace de sang continuelle. On se tirait à bout portant; aussi les blessures étaient-elles très-dangereuses. Le cit. Bode, officier d'artillerie, reçut à-la-fois un coup de bayonnette et un coup de feu du même fusil, dans la cuisse. Des pièces d'or qu'il avait dans sa poche furent retrouvées long-tems après, dans sa plaie, échancrées par la balle.

— En débouchant de Korch pour aller attaquer le camp de Wilstett, le général Beaupuis fut blessé de cinq à six coups de sabre dans une charge terrible des cuirassiers du régiment d'Anspach. Il a depuis été tué d'un coup de canon à l'affaire du 28 vendémiaire, sur les bords de l'Elst, et sa mort nous a été très-funeste dans cette journée. J'ai été témoin des regrets touchans des soldats de sa division, et des plaintes ameres qui leur échapperent dans cette circonstance contre l'excès d'audace de quelques-uns de nos généraux qui s'exposent trop facilement, sans songer combien leur perte peut compromettre le succès d'une affaire et le salut de leur troupe.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

La Rochefoucauld a dit : « La plupart des hommes » s'exposent assez dans la guerre pour sauver leur » honneur ; mais peu se veulent exposer autant qu'il » est nécessaire pour faire réussir le dessein pour » lequel ils s'exposent. » Il semble que la plupart de nos généraux prennent à tâche de réaliser l'opposé de cette maxime.

A la suite du *Mémoire militaire sur Kehl* on lit un *Précis chronologique des opérations de la campagne de l'an IV, par l'armée de Rhin et Moselle.* On y voit entr'autres faits remarquables qu'après la victoire de Noesdlingen près Dorauwerth, nous entrâmes dans Hochstett le 13 août, jour anniversaire de la bataille de ce nom. Nous y retrouvâmes des drapeaux français qui nous avaient été pris dans cette fatale journée.

Nous terminerons cet extrait par la note suivante. — La savante retraite du général Moreau ne lui a pas seulement attiré la reconnaissance de ses compatriotes ; on me saura gré de transcrire ici le jugement qu'en ont porté ses ennemis même : c'est le plus bel éloge qu'on en puisse faire. Voici comme en parle un journal rédigé par des émigrés. « .... Il » commença vers la mi-septembre cette retraite, » trop vantée par les uns, trop dépréciée par les » autres, mais qui, estimée par ses effets comme par » ses difficultés, donne à ce général, sur la reconnaissance des Français, des droits bien supérieurs » à ceux des généraux qui se sont distingués dans » cette campagne. Ce n'est pas avec des talens ordinaires qu'on peut amener une armée victorieuse » des bords du Rhin à ceux de l'Iser, et la ramener,

victorieuse

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» victorieuse encore, de l'Iser au Rhin, lorsque » manquant tout à-la-fois de l'appui des deux armées dont elle devait former le lien, elle semble, » au milieu de mille dangers, dévouée à une destruction inévitable. Concentrer avec soin toutes » ses troupes; placer au milieu d'elles ce qui fait la » force d'une armée, l'artillerie et les munitions; » paraître incertain sur sa route, pour donner le » change à son ennemi; observer tous ses mouvemens, et mettre à profit toutes les fautes, tels sont » les moyens qui frappent le plus dans la conduite » de Moreau, etc.... » Pages 59 et 61 du *Spectateur du Nord*, janvier 1797.

POÉSIE.

L'Éloge funèbre de HAQUIN, *traduit de l'ancien danois du Skalde* EYVIND.

HAQUIN regnait en Norvege. Il était fils du célebre Hasald aux beaux cheveux. Il fut tué environ l'an 960, dans une bataille où huit de ses freres périrent avec lui. Eyvind, son cousin, Skalde fameux, fut présent à ce combat, et composa ensuite le poëme dont je donne ici la traduction, pour être chanté aux funérailles de ce heros. C'est Snorro Sturleson, le même à qui nous devons l'*Edda*, qui nous a conservé ce morceau dans sa *Chronique de Norvege*.

Ce poëme peut nous donner une idée de ces éloges que les Skaldes composaient à la gloire des héros morts au champ de l'honneur; éloges qui faisaient

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

naître dans l'ame des auditeurs le desir de les mériter quelque jour eux-mêmes, et qui les portaient souvent à sacrifier leur vie pour la gloire de les obtenir.

Cette piece est en strophes dans l'original. Elle est plus réguliere que la plupart de ces anciennes poésies qui nous restent, et son style est plus harmonieux que l'on ne devrait s'y attendre de ces tems barbares.

Le Skalde y fait allusion à quelques fables de l'*Edda*. Il introduit son héros dans l'assemblée des Dieux. Odin, le pere du carnage, lui envoie ses deux fils, Hermode et Brague, qui font les honneurs du palais, et offrent de la biere au guerrier nouveau venu, etc.

J'ai tâché de conserver dans ma traduction la tournure un peu sauvage de l'original, et de m'écarter le moins possible du sens de la phrase runique, qui est dans quelques endroits fort obscure.

A l'égard des funérailles des anciens héros danois, elles se faisaient avec beaucoup de pompe. Le champ de bataille était ordinairement leur cimetiere. Tous les guerriers illustres se rangeaient autour du corps, élevé sur un bouclier. Les Skaldes chantaient aux sons de la harpe les éloges qu'ils avaient composés en l'honneur du héros. Toute l'armée suivait le convoi. Les guerriers déposaient le corps dans la terre, tandis que les Skaldes chantaient à tour de rôle. Ensuite ils élevaient un tertre sur le tombeau, le couronnaient d'une grosse pierre, et l'entouraient d'un cercle de pierres de moindre grandeur. La cérémonie achevée, l'on s'enivrait de biere

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et d'hydromel, et chacun s'en retournait chez soi.

L'on voit encore en Danemarck beaucoup de ces anciens tombeaux, que le peuple nomme tombeaux des géans.

L'ÉLOGE FUNÈBRE DE HAQUIN.

Les Filles des combats, par les ordres d'Odin,
Vont choisir les guerriers marqués par le destin.
Famille d'Yng, un chef de votre race altiere
Va tomber sous leurs coups, victime de la guerre;
Appellé par Odin au séjour radieux,
Bientôt il doit monter dans le palais des Dieux.

La fiere Gondula s'appuyant sur sa lance,
Au milieu de ses sœurs rompt enfin le silence:
O mes sœurs! un guerrier, le plus grand des héros,
Doit finir en ce jour ses glorieux travaux;
Guerriers du Valhalla célébrez sa conquête,
Et nous, pour le frapper que notre main s'apprête;
Haquin va succomber sous les coups ennemis,
A la table des Dieux Haquin doit être admis.

C'est ainsi que parlaient ces belles Valkyries,
En fixant leurs regards sur les plaines flétries.
Elles s'arment bientôt de casques éclatans,
Et de noirs boucliers, l'effroi des combattans;
Et l'esprit occupé de leurs vastes pensées,
Rassemblant de leurs sœurs les troupes dispersées;
Elles montent soudain leurs coursiers bondissans;
Qui remplissent les airs de longs hennissemens.

Haquin les entendit: O vierges redoutables!
Pourquoi dans ce combat, les Dieux moins équitables,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Sur nous seuls aujourd'hui déployant leur rigueur,
Nous ont-ils fait tomber sous les coups du vainqueur?
C'est nous, répond Hilda, qui te couvrons de gloire;
C'est nous qui te donnons une illustre victoire.
Tes ennemis vaincus fuyant épouvantés,
Rassemblent les débris de leurs rangs culbutés.
Suis-nous. Mes sœurs, volez vers les confins des mondes,
Où s'étendent des Dieux les demeures profondes,
Annoncez aux guerriers rassemblés par Odin,
Qu'un roi vient en ce jour partager leur festin.

Leurs coursiers ont bientôt franchi l'espace immense,
Et le palais des Dieux, qui dans les airs s'élance,
S'ouvre au bruit de la voix des filles du destin.
Sur leurs pas s'avançait l'intrépide Haquin.
Assis dans son palais, le pere du carnage
Appelle ses deux fils et leur tient ce langage;
Hermode et Brague, allez; le plus vaillant des rois
Vient aujourd'hui, couvert de ses nombreux exploits,
Habiter parmi nous ces plaines éclatantes.
Allez, que des guerriers les troupes triomphantes
Célebrent de Haquin le destin glorieux;
Que le nom de Haquin remplisse tous ces lieux.

De ce vaste palais admirant l'étendue,
Le fier Haquin s'approche, et s'offrant à leur vue,
Tout dégoûtant de sang, suivi de ses soldats,
Il adresse ces mots au grand Dieu des combats:
Odin, roi tout-puissant, Dieu terrible et sévere,
Vois paraître en ces lieux un enfant de la guerre!
Les héros de mon bras connaissent la fureur,
Et mon nom jusqu'au ciel a porté sa splendeur.

Le Dieu Brague répond: Guerrier dont le courage
Fut la terreur des rois dans les champs du carnage,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Viens goûter les plaisirs, viens connaître la paix
Qu'Odin offre aux héros dignes de ses bienfaits ;
Viens jouir des honneurs d'une gloire éclatante,
Bois le doux hydromel et la biere écumante,
Et vas, parmi les Dieux oubliant les combats,
De tes freres fameux partager le repas.

Mais Haquin répondit : Non, non, jamais ces armes
Ne quitteront mon corps nourri dans les alarmes.
Un héros doit toujours, armé pour les combats,
Être prêt à braver, à donner le trépas ;
La lance dans la main, le casque sur la tête,
Des dards, des javelots, j'affronte la tempête.
Le fer est l'ornement qui convient aux héros ;
Je méprise la paix, et je fuis le repos.

D'un pas majestueux à ces mots il s'avance,
Agitant dans sa main sa redoutable lance.
Les Dieux et les guerriers qu'étonne sa valeur
Inclinent de leur front l'immortelle splendeur.
De ce vaillant héros ils admirent l'audace,
Et sur un trône d'or ils lui marquent sa place.

Heureux le jour où naît un roi si généreux,
Un roi digne en tout tems de la faveur des Dieux !
Heureux l'âge où vécut ce roi couvert de gloire,
Cet âge doit toujours vivre dans la mémoire !

Lok et le loup Fenris pourront briser leurs fers,
Et le feu dévorant consumer l'univers,
Avant qu'un si bon roi revienne sur la terre
De ses peuples en pleurs consoler la misere.
Tels qu'un faible roseau qu'entraînent les torrens
Doivent tomber un jour les amis, les parens ;
Et la plaine fertile et le rocher sauvage

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Du tems qui détruit tout éprouvent le ravage.
Mais l'immortel Haquin, toujours plus glorieux,
Vit, et regne à jamais dans le palais des Dieux.

Par C. Hwass *fils*, *Danois.*

Vers pour mettre au bas du portrait du général Bonaparte.

Homme d'État profond, invincible guerrier,
La paix fut à ses yeux le but de la victoire :
Il a su réunir sous le même laurier,
Les arts, l'humanité, la sagesse et la gloire.

Par la citoyenne Desirée D., *agée de* 12 *ans.*

Autre Piece de Vers.

Braver les factions qui déchiraient la France,
Unir à tant de gloire autant de modestie,
Obliger les vaincus à la reconnaissance,
Nous ramener enfin la paix, la paix chérie,
Pouvoir dans notre joie le prix de ses travaux,
Préparer nos guerriers à des succès nouveaux,
Abbaissant la fierté de l'antique Albion,
Rendre enfin au bonheur la grande nation,
Tous ces fameux héros, et de Rome et de Sparte,
Étaient-ils aussi grands que l'est Buonaparte ?

Par un Anonyme.

CHARADE.

Dans les lieux que jadis déchirait mon entier,
Nous voyons mon premier parcourir mon dernier.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ÉNIGME.

J'HABITE les bois, les palais,
Où l'homme ne me vit jamais.
S'il m'interroge pour m'entendre,
Je réponds sans le faire attendre.
Je divertis sujet et roi,
Soit que je parle, ou que je chante;
Quiconque s'amuse avec moi,
S'amuse avec une imprudente.

Explic. *des* Charade, Énigme *et* Logogriphe du N°. 9.

Le mot de la Charade est *Charpente*; celui de l'Énigme est *le Tems*; celui du Logogriphe est *Foin*, dans lequel on trouve *foi*.

ERRATA. Voici les mots de la Charade et de l'Énigme insérées dans le N°. 8. — Le mot de la Charade est *Souris*; celui de l'Énigme est *Philosophie*.

ANNONCES.

Mélanges de Littérature en vers et en prose, de Mancini-Nivernois... *Ut si occupati profuimus aliquid civibus nostris, prosimus etiam, si possumus otiosi.* CICER. *Tuscul. lib. I.* A Paris, de l'imprimerie de Didot jeune; chez Onfroy, rue Saint-Victor, n°. 3; et Fuchs, rue des Mathurins. Trois volumes in-8°. chacun d'environ 380 pages, et *portrait* de l'auteur.

Introduction à l'étude des pierres gravées, par A. L. Millin, conservateur du Muséum des antiques, à la bibliothèque nationale; professeur d'histoire et d'antiquités; des sociétés d'histoire naturelle et philomatique de Paris; d'émulation de Rouen; de l'académie des curieux de la nature à Erlang; de l'académie de Dublin, de la société linéenne de Londres, de

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

celle de médecine de Bruxelles ; des sciences physiques de Zurich ; d'histoire naturelle d'Iena, avec cette épigraphe : *Multis hoc modis, ut cætera omnia luxuria variavit, gemmas addendo exquisiti fulgoris, censuque optime dignos onerando ; mox et effigies varias cælando, ut alibi ars, alibi materia esset in pretio.* PLINIUS, *lib. XXXIII, sect.* 6. Seconde édition augmentée et corrigée. A Paris, chez l'auteur, à la bibliotheque nationale, n°. 11 ; Fuchs, libraire, rue des Mathurins ; et François-Georges Levrault, à Strasbourg. *In*-8°. de 140 et quelques pages. Prix, 48 sous.

Le nom *Millin* porte avec lui sa recommandation et son éloge ; et une simple annonce suffirait sans doute à un ouvrage sorti des mains de ce laborieux et savant écrivain. La célébrité que lui ont justement acquise les places distinguées qu'il a su mériter par ses travaux assidus ; les sociétés savantes dont il est membre ; ses cours publics (1) ; ses différens ouvrages dans des genres les plus utiles, et qui exigent chacun des connaissances et des recherches infinies (2) ; son *Journal*, vraiment *Encyclopédique*, qui le lie avec les savans de tous les pays (MM. Wieland et Boettiger, J. S. Ersch, M. Wolf, de Hales, et J. Brez, d'Utrech ; MM. Visconti, Requeno et Rossi, d'Italie ; M. Cavanilles, de Madrid, et John Stackouse, de Londres ; les savans et estimables auteurs à Geneve, de la bibliotheque britannique ; J. Herman, de Strasbourg, etc.) : tous ces différens titres recommandent assez ce qui sort de la plume de ce judicieux critique, de ce philologue élégant, érudit et profond, et une simple annonce semblerait devoir suffire à son livre. Mais ce serait, nous et nos lecteurs, nous priver du plaisir de nous instruire à sa lecture. Un extrait de cette *Introduction à l'étude des pierres gravées*, etc., suivra donc incessamment cette trop courte annonce.

---

(1) Le cours actuel *sur les pierres gravées* se tient dans une des salles de la petite cour de la bibliotheque nationale, les 2, 5 et 8 de chaque décade, à une heure précise.

(2) Antiquités nationales, quatre volumes *in-folio* ; Élémens d'Histoire naturelle ; Introduction à l'étude des *Monumens antiques*, à celle des *Médailles*, etc. ; trois volumes *in*-8°. qui seront suivis de l'Introduction à l'étude des *Sculptures antiques* ; la Minéralogie homérique, etc. etc. Plusieurs de ces ouvrages ont eu l'honneur d'avoir été imprimés aux frais du Gouvernement, d'avoir été réimprimés et traduits en langue étrangere.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 11 décembre 1797.

La nouvelle qu'avait laissée ici ces jours derniers un courier allant de Stockholm à Berlin, et suivant lequel Paul Ier. aurait été détrôné et remplacé par son fils Alexandre Paulowitz, cette nouvelle ne se confirme pas. Quelques personnes informées de ce qui se passe à Pétersbourg, prétendent qu'elle n'est que prématurée.

Les vents terribles qui ont agité notre atmosphère depuis quelques jours, ont forcé le comte de Tauenzien de relâcher à Cuxhaven. Il est envoyé à Londres pour y notifier le mariage du roi de Suede. Il s'est rendu ici pour traverser la France, et se rendre par Calais à sa destination.

De Rastadt, le 19 décembre.

Quelques nouveaux députés sont encore arrivés ces jours derniers dans nos murs, entre autres celui du prince de Furstenberg.

Nous attendons incessamment la légation de la cour de Berlin.

Il paraît que le congrès ne sera réellement en activité qu'à commencer au 1er. janvier au plutôt.

A Manheim, l'armée impériale prend les mêmes mesures qu'à Mayence pour le départ de son artillerie et de ses munitions.

Le général Latour, qui avait son quartier-général

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

dans la premiere de ces places, le transporte à Passau.

Le 9, l'hôpital militaire de Mayence et tout ce qui en dépend a été embarqué sur le Mein pour remonter vers Francfort.

Le 10, l'artillerie impériale et toutes ses munitions ont dû sortir de cette forteresse.

Il paraît que le gouvernement de l'électeur n'y attendra pas l'arrivée des Français. Tout ce qui y est attaché se dispose pour un très-prochain départ.

Les mouvemens des troupes françaises vers le Bas-Rhin, et des Autrichiens vers le cercle de Baviere, excitent l'attention générale. Ils viennent à l'appui de ce qu'on a déja dit, que toute la rive gauche du Rhin sera incorporée à la République Française, et que l'archevêché de Saltzbourg, l'évêché de Passau, avec une partie de la Baviere, passeront à la maison d'Autriche.

Les séances de la députation de l'Empire se suivent sans interruption. La premiere s'est tenue le 9. La seconde, hier; celle-ci a duré jusqu'à neuf heures du soir.

Le baron d'Albini, ministre électoral de Mayence, à l'issue de la premiere séance, a envoyé à Aschaffenbourg le conseiller Nau, chargé d'une mission importante auprès de S. A. E.

Les plénipotentiaires français n'ont encore assisté à aucune séance, et ne se sont pas même encore légitimés. Il paraît que l'échange des pouvoirs respectifs est différé jusqu'après le retour du général Bonaparte.

La députation de l'Empire ne s'est jusqu'ici occupée que de l'examen des plaintes occasionnées par les dommages que les armées françaises ont causées en Allemagne; discussion à laquelle on pense bien que les plénipotentiaires français ne prennent et ne prendront aucune part. Ces dommages sont au nombre des fâcheux résultats de toutes les guerres. On en plaint les victimes; mais on ne peut raisonnablement en attendre la réparation de la part d'une

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

puissance qui a été provoquée, et dont la victoire a couronné les efforts. Il s'expédie au reste fréquemment des couriers ; et déja on a vu les personnes attachées aux diverses légations, entreprendre plus d'un voyage politique.

Le cit. Rosentiel, secrétaire-général de la légation française, n'est arrivé qu'aujourd'hui. Son retard est attribué à la mauvaise saison et aux mauvais chemins qu'il a trouvés dans sa longue route, depuis Elbing, où il était consul, jusqu'ici.

Le premier des plénipotentiaires du roi de Prusse, le comte de Goertz, est arrivé ce matin à Carlsruhe, et doit être ici aujourd'hui.

On attend avec impatience le retour du pacificateur Bonaparte. Il a pour compagnon de voyage, et pour secrétaire, le cit. Perret, jeune homme qui paraît réunir tous les titres à l'estime. Il n'a qu'une voix sur sa capacité. L'honnêteté de ses formes, la noblesse de sa conduite justifient les sentimens qu'il a généralement inspirés pendant qu'il étudiait, il y a quelques années, à l'université d'Iena, sous les professeurs Reinholds et Fichtes, deux des premiers penseurs de l'Allemagne.

Du 13. Le comte de Goertz, ministre du roi de Prusse auprès de la diete de l'Empire, est arrivé ici aujourd'hui. Le troisieme plénipotentiaire prussien, M. de Dohm, est encore attendu. Cette légation va sans doute jouer ici un rôle important, et balancer l'influence de celle de la cour de Vienne. Il ne sera peut-être pas facile, même aux plénipotentiaires français, de faire concourir ces deux députations au même but.

On prétend que ces plénipotentiaires ont protesté contre l'admission du ministre hanovrien au congrès, parce que la République Française est encore en guerre avec le souverain du pays de Hanovre.

Le duc de Wurtemberg s'est compromis avec les États de son duché, en travaillant avec succès à ce que les ministres impériaux et la députation de l'Empire n'admissent pas au congrès les députés

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

qu'ils avaient cru pouvoir y envoyer. Ces députés, dont le principal était le conseiller Georgi, syndic des Etats, ont été obligés de revenir un peu honteusement à Stutgard. Leurs commettans ont vivement senti cet affront ; ils ont peut-être plus d'un moyen d'en faire repentir le duc.

Les ministres impériaux, comte de Metternich et comte de Lehrbach, ont été, le 10, à Carlsruhe, rendre visite à la cour de Bade.

Il est arrivé ici plusieurs personnes des environs d'Offenbourg, qui à la vérité appartiennent à la noblesse immédiate, mais qui avaient précédemment leur domicile dans les départemens français des Haut et Bas-Rhin, et avaient émigré depuis la révolution. Elles ont été obligées de s'éloigner de tous les pays occupés par les troupes françaises.

Le 9, les troupes palatines ont évacué Guntersblum, Oppenheim, pour se retirer à Manheim.

Le 10, les Français ont occupé Hochheim, Marienborn et les autres lieux qui environnent Mayence.

L'électeur de Cologne paraît prendre son parti sur cette fameuse *intégrité de l'Empire* sur laquelle il semblait devoir plus compter qu'aucun des Etats qui sont possessionnés sur la rive gauche du Rhin.

Plusieurs bateaux chargés de ses effets sont déjà arrivés à Francfort, où il a établi provisoirement sa résidence, en attendant sans doute que les résultats du congrès lui en aient déterminé une autre ; car il est assez vraisemblable qu'il ne reverra plus celle de Bonn que comme simple voyageur. L'exemple de l'oncle de l'empereur servira peut-être à consoler plus d'un malheureux.

PRUSSE.

De Berlin, le 3 décembre.

Notre ambassade au congrès de la paix à Rastadt ne sera pas moins brillante que celle de l'empereur et celle de la République Française.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

D'après une nouvelle résolution de notre monarque, elle sera remplie par le comte de Gœrtz, envoyé de l'électorat de Brandebourg à la diete de Ratisbonne; M. le baron de Jacobi, ministre de sa majesté à la cour de Londres; et M. le conseiller privé de Dohm.

Quoiqu'il ne soit gueres possible de raconter des choses dans les quinze premiers jours du nouveau gouvernement de notre roi, on a cependant eu occasion, dans ce court espace de tems, de remarquer le caractere déterminé du monarque, et d'admirer en lui l'amour de la justice et sa simplicité populaire.

Sa majesté restera, comme on a dit, encore quelque tems dans son palais ordinaire, et n'occupera pas de sitôt le château royal.

Les fêtes du carnaval n'auront pas lieu cette année.

A la premiere cour qui se tint au château, le roi s'y rendit à pied; et après avoir donné la parole, il s'en retourna de même.

Il a décoré du cordon de l'Aigle-noire le lieutenant-général Bischoffswerder, en lui adressant ces paroles bien flatteuses : « Pour récompense des fi» deles services que vous avez rendus à mon pere, » et des preuves de votre attachement pour lui. » On apprend que M. de Bischoffswerder a demandé sa démission pour vivre dans la retraite.

On a trouvé enterrée, sur la montagne dite *Ruinen-Berg*, près de Potzdam, une somme considérable, partie en ducats, et partie en louis d'or vieux, et frédérics d'or.

ITALIE. *D'Ancône, le 23 novembre.*

Dimanche dernier, les citoyens s'étant rassemblés à neuf heures du matin dans le palais national, déclarerent, par leurs députés, à la municipalité, qu'ils voulaient s'ériger en république démocratique, tant en vertu du droit originaire des peuples, que dans l'espoir d'être protégés par la République Française.

La municipalité ayant reçu leur demande formelle, nomma

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

aussi-tôt quatre de ses membres pour aller en députation auprès du général Dallemagne, commandant français de la Marche; lui exposer le vœu général; et le prier non-seulement de ne pas s'opposer à l'exercice de ce droit sacré, mais de leur accorder cette protection constitutionnelle que la République Française promet à tous les peuples qui se déclarent libres.

Le général patriote donna à peine aux députés le tems de terminer leur adresse; il loua la généreuse résolution du peuple, l'assura de tout l'intérêt qu'il prenait à sa liberté, et dit que les Ancônitains pouvaient compter sur la protection de la Nation Française. Il envoya ensuite son aide-de-camp Rançonnette avec les députés, pour confirmer le rapport qu'ils feraient à la municipalité. Dès qu'on eut entendu le rapport, la municipalité et le peuple proclamèrent la République Ancônitaine démocratique, au milieu des cris de *vive la liberté*; *l'égalité*! *vive la République Française*, *le général Bonaparte et le général Dallemagne*!

Le cit. Gambari, l'apôtre de la démocratie, prit le drapeau tricolor ordonné par le peuple, bleu, jaune et rouge, et alla, suivi d'un grand nombre de citoyens, le présenter au général Dallemagne, en le priant de le placer dans son habitation, à côté du drapeau français. Le général le reçut au milieu des plus vives acclamations. Le drapeau tricolor ancônitain flotta bientôt sur le fanal et dans tous les endroits publics, à l'exception de deux forts qui sont gardés par les Français.

L'après-dîner la municipalité jura fidélité au nouvel Etat, en présence des citoyens. La garde nationale et la légion sous les armes, prêtèrent serment à la municipalité, qui forme maintenant le gouvernement provisoire. Il publia la proclamation suivante :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

« Citoyens, vous êtes libres, vous êtes républicains démocrates; tel a été votre vœu : nous l'avons adopté, et déja votre drapeau flotte à côté de celui de la République Française. L'invincible Nation Française vous accorde sa protection.

» Graces soient rendues au général Bonaparte qui nous donna la liberté!

» Que désormais tous vos actes portent la date d'an Ier.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de la République Ancônitaine. Tous nos navires arboreront notre pavillon, et les cocardes seront à nos couleurs.

» Félicitez-nous, Citoyens, notre sort est décidé.

» Défendez, même au prix de votre vie, la précieuse liberté à laquelle vous a conduit la plus glorieuse nation de l'univers. »

De la municipalité..... brumaire, an VI de la République Française, et l'an Ier. de la République Ancônitaine.

Signés, PIERRE REPPI, *président.*

CAMILLE ALBERTINI, *secrétaire.*

De Milan, le 25 novembre. Le Corps législatif a été installé le 21 de ce mois. Dans la premiere et la seconde séance, il s'est occupé des détails nécessaires pour fixer un système d'opérations suivies. Les représentans ont prêté individuellement le serment prescrit par la constitution, et selon la formule proposée. Plusieurs ont accompagné cet acte solemnel de discours tres-énergiques, que les spectateurs ont recueillis avec avidité, parce qu'ils y voyaient l'engagement de défendre avec zele les droits du peuple.

Les choix que les deux conseils ont faits pour leurs premiers présidens, ont été généralement applaudis. En élisant les cit. Fenaroli et Becalossi, tous deux anciens membres du gouvernement provisoire de Brescia, ils ont rendu un juste hommage au peuple de Brescia, qui a si bien mérité de la liberté italienne : Fenaroli est président du Grand-conseil, et Becalossi, de celui des Anciens. Tous deux sont également estimés par leurs lumieres, leur patriotisme et leur désintéressement. L'un d'eux a refusé la dignité de directeur de la République Cisalpine; et l'autre, élu malgré lui représentant, demande au conseil la démission que le général n'a pas voulu lui accorder. En prenant le fauteuil, les deux présidens ont prononcé des discours improvisés, qu'on a copiés par les procédés tachigraphiques.

ANGLETERRE. *De Londres, le 18 décembre.*

Les chefs de l'opposition qui n'avaient pas paru depuis long-tems dans la chambre des communes, viennent d'y rentrer le 14, jour de la discussion du bill des triples

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

taxes assises. Ils ont cru, sans doute, qu'il était de leur devoir de ne point laisser passer, sans une résistance solemnelle de leur part, un système d'imposition qui leur parait contraire aux intérêts de leurs constituans : peut-être aussi, qu'indépendamment de ce motif, cette apparition tient à un nouveau plan de conduite, concerté entre les chefs du parti, et qui leur a paru plus propre, dans les circonstances présentes, à remplir leur objet.

Au moment où M. Fox est entré dans la chambre, on a entendu un murmure de surprise et de plaisir ; il a été salué par les spectateurs de la galerie ; tous les yeux de l'assemblée se sont fixés sur lui ; et l'ont accompagné jusqu'au banc de l'opposition, où il s'est assis. L'orateur qui parlait alors, M. Viglei, a été interrompu par ce mouvement général de l'assemblée, et n'a pu reprendre son discours que quelques minutes après. La raison que M. Fox a donnée de sa rentrée au parlement, c'est qu'il a été chargé, par une résolution formelle de ses constituans de la paroisse de Saint-Martin, de s'opposer au bill de M. Pitt.

La discussion sur les triples taxes assises a été extrêmement vive. On s'est livré de part et d'autre, suivant l'usage, à des digressions pour et contre la continuation de la guerre, qui n'offre rien de bien nouveau ni de bien intéressant. MM. Fox, Shéridan, Thornton, etc. ont reproduit, chacun à sa maniere, tous leurs anciens reproches contre les plans de l'administration ; MM. Pitt, Dundas, etc. ont répliqué par les réponses d'usage ; après quoi on a passé aux voix : 175 ont été pour le bill, et 50 contre.

Les 3 pour 100 étaient aujourd'hui à 49 et demi.

Cent trente mille liv. sterling de nouvelle monnaie d'or en pieces de sept schellings, viennent d'être portées de la monnaie de la Tour à la banque, d'où elle passeront dans la circulation générale.

Le paquebot le *Halifax*, venant des Isles-du-Vent, annonce que les corsaires français désolent notre commerce des Indes occidentales, malgré la vigilance et l'activité de nos croiseurs.

On parle d'une augmentation de cavalerie. Le gouvernement, dit-on, fournira à tout homme qui a un cheval, une large épée, à condition qu'il inscrira son nom sur

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

R. F. P.

un registre, et qu'il sera prêt à marcher au premier appel.

Nous venons d'apprendre que l'équipage du même frégate l'*Hermione*, de 32 canons, commandée par le capitaine Pigot, s'est soulevé contre ses officiers, s'est emparé du bâtiment et l'a conduit dans le port espagnol de Laguana, près de Saint-Domingue. Tous les officiers et plusieurs autres marins, au nombre de 40, ont été massacrés. Les hommes de l'équipage ont livré la frégate au gouverneur espagnol, à condition qu'on leur paierait les arrérages de leur solde; qu'ils seraient reçus comme sujets du roi d'Espagne, et ne seraient pas rendus à la fin de la guerre.

Le départ subit pour Lisbonne du comte de Pombiéra, ambassadeur de Portugal, a été déterminé par la maniere imprévue dont sa cour vient de terminer son traité de paix avec la France. Les dernieres dépêches de notre ministre à Lisbonne, M. Walpoole, annoncent, dit-on, que les troupes anglaises ont reçu des ordres postifs de quitter le Portugal, en conséquence de la ratification du traité avec la France, et que le gouvernement portugais a résolu de ne leur fournir par la suite aucunes provisions. On croit qu'elles retourneront bientôt en Angleterre. Au départ de ces dépêches, le lord Saint-Vincent était toujours dans le Tage, attendant des instructions ultérieures, relatives à cette disposition du traité qui ne permet pas de tenir plus de six vaisseaux anglais à-la-fois dans chaque port du Portugal.

Avant l'avénement au trône du nouveau roi de Prusse, nos écrivains ministériels ne cessaient de dire que cette époque serait marquée par de grands changemens, et ils triomphaient déja de l'idée de rattacher la cour de Berlin à notre cabinet. Mais leurs espérances ont été déçues. Les dernieres lettres de Hambourg annoncent que le systême prussien restera le même que sous le regne précédent, et que le nouveau roi a de fréquentes conférences avec le ministre comte Haugwitz.

L'état de l'Irlande continue toujours d'être extrêmement inquiétant; plusieurs baronies et paroisses viennent encore d'être déclarées en état de trouble, et soumises à la loi martiale.

L'escadre établie pour la protection de la Manche, de l'Irlande et des mers du Nord, est de 54 vaisseaux de ligne, de 6 vaisseaux de 50 canons, de 70 frégates, de plusieurs sloops, et d'un certain nombre de bricks armés.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 25 frimaire au 5 nivôse.

Guillemardet, organe d'une commission, propose, le 26, au conseil des Cinq-cents, de rapporter la loi du 20 ventôse an V, qui ordonne que les assemblées électorales se tiendront dans le chef-lieu de chaque département, et d'arrêter que chaque année le Corps législatif fixera la commune où elles se tiendront.

Impression et ajournement.

On reprend la discussion sur la célébration des décadis. Le rapporteur prenant la parole, répond aux objections de Grégoire, et prouve que ce n'est point attaquer la liberté des cultes que de déterminer un jour de repos civil.

Plusieurs orateurs sont entendus sur cette question, et après quelques débats, le 1er. article du projet est adopté. Il porte que le décadi sera un jour de repos où toutes les autorités constituées cesseront leurs fonctions, et où les écoles publiques et particulieres seront fermées.

Le président annonce que le conseil va s'occuper d'un scrutin pour la présentation de trois candidats, parmi lesquels doit être pris celui qui remplacera le cit. Savalette, commissaire de la trésorerie, dont la mort a été annoncée dernièrement.

L'ordre du jour appellait la discussion du projet de résolution sur la réduction des rentes viageres créées pendant la dépréciation du papier-monnaie, moyennant des capitaux en papier.

La commission, dit le rapporteur, Bergier, n'a pas changé de principes sur la réductibilité des rentes viageres créées pendant la dépréciation du papier-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

monnaie, mais elle a pris dans l'application de ces principes un plan qui donne des résultats plus uniformes et plus exacts.

La commission persiste donc à penser qu'à raison de la nature aléatoire des contrats de rente viagere et de la faveur qu'ils méritent, il ne convient pas de les traiter comme les contrats de prêt ordinaire, et qu'ainsi, au lieu de faire porter la réduction sur des capitaux aliénés sans retour, l'intervention du législateur doit se borner à réduire les rentes dont l'excès attesterait l'erreur des parties contractantes, en manifestant une lésion énorme que la loi ne tolérera jamais dans les contrats de bonne foi.

Mais comment juger de cet excès? comment apprécier la lésion dans de pareils actes aléatoires?

Votre commission n'a vu d'autre moyen que de comparer la valeur réelle du papier-monnaie fourni par le créancier avec la quotité de la rente promise, afin de vérifier, par cette comparaison, si l'intérêt promis excede de plus de moitié celui qu'il est d'usage de stipuler dans les constitutions de rentes viageres.

Ainsi nous avons dit: La rente viagere ne doit point subir de réduction, si, comparée avec le capital valeur écus fourni par le créancier, elle n'excede pas le double de l'intérêt viager qu'il était d'usage de stipuler dans ces sortes de contrats; mais si elle excede le double du taux ordinaire et commun, elle y sera réduite, parce que la lésion d'outre moitié fut toujours réputée énorme aux yeux de la loi, et qu'elle est intolérable dans les contrats de bonne foi.

Cette regle générale posée, il ne s'agit plus que d'en faire l'application, et nous avons pour cela les données ordinaires de 7 ½, de 10, de 12 ½, et de 15 pour cent, selon le nombre des têtes ou la diversité des âges.

Ces taux proportionnels connus, la commission vous proposera de les doubler, et de ne retrancher que l'excédent qui dépasserait ce taux doublé. Ainsi elle ira jusqu'à accorder au créancier 15, au lieu de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

7½ ; 10, au lieu de 10 ; 15, au lieu de 12½ ; 20 enfin au lieu de 15.

Il faudrait assurément qu'un créancier fût bien avide et eût bien peu de justice pour porter ses prétentions plus loin.

Le rapporteur donne en conséquence lecture de son projet. Il est combattu par Jorrand et Jard-Panvilliers. L'un prétend qu'il est trop favorable aux créanciers, et l'autre aux débiteurs.

La question est ajournée.

On a proclamé, dans la séance du 19, le résultat du scrutin. Le nombre des votans était de 218. Les trois candidats présentés au conseil des Anciens sont Delaunay (d'Angers), qui a eu 93 voix ; Obelin, qui en a eu 92, et Expert 90. Ces candidats étaient tous trois membres de la Convention.

Jourdan, organe de la commission chargée de présenter le mode de répartition du milliard promis aux défenseurs de la patrie, fait son rapport et propose de payer ce milliard, par voie de rente tontine viagère, sans distinction de grades, et en ayant seulement égard aux années de service. Le maximum de ces rentes serait de 1500 liv. Les paiemens s'ouvriraient le premier jour de la paix générale, et les pensions dont il s'agit ne seraient susceptibles ni de retenue, ni de saisie.

Impression et ajournement.

Roemers a proposé la peine de mort contre ceux qui attaquent les voyageurs sur les grandes routes, et leur fraudation devant des commissions militaires. A l'égard des indemnités dues aux victimes des brigands, elles seront supportées par les communes sur le territoire desquelles les brigandages auront été commis.

La discussion a repris sur la célébration du décadi, mais la divergence des opinions sur cet objet a déterminé le conseil à renvoyer de nouveau le projet à l'examen de la commission.

Le conseil des Anciens a continué d'entendre, dans sa séance du 26, le projet de Roger-Ducos sur l'organisation de la constitution dans les colonies.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

L'impression en a été ordonnée.

Lacoste fait, le 27, un rapport sur la résolution du 18 brumaire, relative aux contributions des colonies; la commission dont il est le rapporteur ne l'a pas trouvée juste dans ses dispositions; l'article qui fixe au quinzieme du produit net l'impôt foncier, est vague, puisqu'il ne fixe point la somme capitale des impositions; il n'offre aucune bâse, et on ne sait sur quoi s'arrêter.

Le rapporteur prouve ensuite la nécessité d'établir des impostions dans les colonies; elles étaient soumises à un droit d'octrois de trois et demi pour cent sous l'ancien régime; leurs denrées payaient un droit d'importation en entrant dans nos ports.

Le rapporteur tire de cela même, la preuve que la résolution ne peut être approuvée, puisqu'elle ferait peser un second impôt direct sur des propriétés qui déja en supportent un premier.

Enfin, il serait contraire à la justice de soumettre tous les fonds à la même quotité d'impositions directes, en conservant tous ces droits; car on surchargerait les propriétés qui sont bien cultivées et qui fournissent beaucoup à l'exportation, tandis qu'on allégerait celles qui ne fournissent que peu à l'exportation.

Le conseil ajourne la discussion.

Vernier a proposé, le 28, au nom de la commission des finances, d'approuver la résolution relative à la formation d'un nouveau grand livre du tiers consolidé de la dette publique. Il la discute article par article, et en trouve les bâses justes.

Impression et ajournement.

Dubois (des Vosges) reproduit, le 1er. nivôse, au conseil des Cinq-cents, le projet du droit d'entretien des routes que la commission des finances a substitué à celui rejetté par le conseil des Anciens.

Voici les changemens qu'il annonce avoir été faits, d'après la discussion qui a eu lieu dans le conseil.

Le premier, et le plus important, est relatif à la loi du 9 vendémiaire, qui ordonnait que les barrieres ne seraient établies que sur les routes réparées. Leur

Digitized by Google Original from NEW-YORK PUBLIC LIBRARY

mauvais état actuel a fait desirer que le droit fût levé dans sa totalité, et la commission l'a ainsi établi par son nouveau projet.

Le second changement est la suppression du double droit mis, dans le premier projet, sur les chemins qui traversent la commune de Paris, dont la moitié était applicable aux charges locales de cette commune.

Le conseil des Anciens a cru que c'était un privilége.

Le troisieme changement est la suppression de la distinction que faisait le premier projet entre les voitures chargées et celles qui étaient vides, que l'on a regardé comme pouvant faire naître un grand nombre de difficultés; mais cette suppression a motivé une diminution dans le tarif qui avait été combiné sur des voitures chargées.

Le quatrieme changement est l'admission d'une proposition faite au conseil des Anciens, de confier la perception du droit à trois militaires invalides à chaque barriere; ce qui utilise la pension que la République leur accorde, et donne un moyen au gouvernement d'opposer, en les armant, une force aux voleurs et assassins qui désolent nos grandes routes.

Enfin, la suppression du droit imposé au bétail du commerce par le premier tarif, que l'on regardait comme une source de difficultés pour la perception, est le dernier changement proposé par la commission.

Son projet est adopté avec ces changemens.

Le conseil a procédé au scrutin pour le renouvellement de son bureau. Boulay (de la-Meurthe) est président. Les secrétaires sont: Gulllemardet, Roemers, Villetard et Lehardi.

Un messager d'Etat est introduit et remet le message suivant, dont un secrétaire fait lecture.

Les armées françaises ont conquis la paix du continent, porte le message; un ennemi nous reste à vaincre, c'est le gouvernement anglais. Que la guerre soit portée sur le territoire qu'il asservit. Le com-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

merce de Paris a senti que cette vaste et noble entreprise exigeait des fonds extraordinaires, et il vient de les offrir à la République. Il propose d'ouvrir un emprunt de 40 millions. Le remboursement serait affecté sur un impôt indirect dont l'opinion publique reconnaît la nécessité : les primes seraient assises sur les produits attachés au succès de l'entreprise. Le Directoire offre ce bel exemple à suivre à tous les négocians français, qui reconnaissent que leur prospérité est attachée à la destruction de l'odieux tyran des mers. Il termine par inviter les deux conseils à délibérer promptement sur les propositions du commerce de Paris.

Cette adresse est lue et est également conçue dans des termes très-énergiques, et respirant les principes du dévouement républicain ; elle provoque le cri : *La liberté des mers*, et témoigne le desir de le voir répéter par tous les négocians du continent. Eh quoi! y est-il dit, la France est respectée ou amie de tous les peuples de l'Europe ; un seul insulaire lui résiste et la brave ; seul il enchaîne l'Océan, ce père commun des richesses européennes ! Mais qu'il tremble, les vainqueurs d'Italie marchent ; le héros qui, jeune encore, est l'objet de l'admiration du monde, des vœux de nos vieillards et de l'émulation de nos fils, Bonaparte va les conduire au sein d'Albion, et la victoire lui sera fidele.

A la fin de l'adresse sont exprimées les expressions indiquées dans le message.

Jean-de-Bry a fait, sur l'objet de ce message, un discours qui a été applaudi, et dont l'impression a été ordonnée, ainsi que du message. Une commission est chargée de l'examiner.

Bergier a fait terminer, dans la séance du 2, la discussion de son projet sur les rentes viageres pendant la dépreciation du papier-monnaie ; les articles en ont été adoptés, sauf rédaction et de nombreux amendemens.

Le conseil des Anciens s'est aussi occupé du renouvellement de son bureau. Marragon a été élu président.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Les cit. Ménuau, Koffmann, Lavaux et Mérique sont secrétaires.

Le 2, il a procédé au scrutin pour la nomination d'un commissaire de la trésorerie, parmi les trois candidats qui lui ont été présentés par le conseil des Cinq-cents. Après deux tours, Obelin ayant eu la majorité relative a été proclamé commissaire.

La séance du 3 du conseil des Cinq-cents a été en grande partie remplie par la discussion sur l'établissement des avoués près des tribunaux. Plusieurs articles du projet de Pison-du-Galand, qui a obtenu la priorité, ont éte successivement adoptés.

Villers, organe de la commission des finances, fait, le 4, un rapport sur les rentes consolidées de 200 francs et au-dessous. D'après l'art. XCXI de la loi du 9 vendémiaire dernier, dit le rapporteur, il doit être pourvu, par une loi particuliere, à l'amélioration du sort de ceux des rentiers de l'Etat qui se trouvent réduits à une inscription de 200 francs et au-dessous.

Je viens, au nom de la commission des finances, vous mettre en mesure d'accomplir cette promesse sacrée.

Les rentiers perpétuels ou viagers ne pouvant être traités par des combinaisons uniformes, nous les séparons en deux classes, et nous vous proposons de statuer diversement à leur égard.

Nous nous sommes d'abord occupés des rentiers perpétuels, qui ont associé leurs intérêts dans la caisse d'épargnes de Lafarge.

Cette caisse possede près de trois millions de rentes perpétuelles qui appartiennent à un nombre immense de citoyens, qui les ont placées sur près de 130,000 têtes viageres tontinieres.

Le nombre des propriétaires n'est pas à la vérité aussi grand que celui des têtes, parce que quelques actionnaires possedent un grand nombre d'actions; mais, à cette circonstance près, il paraît constant que le nombre des actionnaires attachés à la caisse de Lafarge présente plus de 30,000 individus, qui, en prenant le terme moyen, ne possedent pas plus de 10 francs de rente perpétuelle.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

La loi du 9 vendémiaire, en réduisant au tiers ces modiques rentes, devait ruiner cet établissement et le grand nombre de citoyens peu fortunés qui y ont placé leurs épargnes ; il fallait venir à leurs secours.

La résolution que je vais vous présenser remplit cet objet, en convertissant en 300,000 francs de rentes viageres tontinieres le million de rentes perpétuelles consolidées dans la caisse d'épargnes.

Au moyen de ce sacrifice de 300,000 francs par an, le million de rentes perpétuelles sera amorti au profit de la République, et la quantité de 40,000,000 de bons de remboursement des deux tiers seront pareillement amortis ; ce qui produira un avantage très-réel à la masse des créanciers de l'Etat, qui seront affranchis de la concurrence de ces 40,000,000 de bons des deux tiers.

Voici le projet de résolution :

Le rapporteur lit un projet en 40 articles, renfermés dans trois titres ou paragraphes.

Le premier traite : Des rentiers associés à la caisse dite Lafarge.

Le deuxieme : Des associations tontinieres qui pourront se former sur des rentes perpétuelles.

Le troisieme : Des rentiers viagers et des associations qu'ils pourraient former.

Nous en donnerons le texte dès qu'il sera converti en loi par le conseil des Anciens.

Le président annonce que la commission des inspecteurs demande que le conseil se forme en comité général, et fait évacuer les tribunes.

La séance du 5 du conseil des Cinq-cents a été remplie par des discussions relatives à des intérêts particuliers. La plus importante a eu pour objet une réclamation des défenseurs de la patrie à Saint-Domingue. Cette armée a obtenu dans plusieurs circonstances le tribut d'éloge et de reconnaissance nationale qu'elle a mérité par ses services ; mais tous ces titres de gloire deviendraient stériles, si on ne lui rendait la justice de lui payer sa solde entiere, qui est le prix de ses sacrifices et de son sang versé pour la patrie.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Dufay demande en conséquence qu'une commission soit nommée pour examiner s'il n'y aurait pas moyen d'acquitter en especes l'arriéré dû aux soldats qui sont de retour en Europe, et sur-tout à ceux qui sont blessés et hors d'état par leurs infirmités de retourner dans les colonies. Adopté.

Dedelay-d'Agier a fait approuver, dans la séance du 3 nivôse du conseil des Anciens, la résolution du 29 frimaire, relative au tarif et à des dispositions réglémentaires de la taxe d'entretien des routes.

Le nouveau commissaire de la trésorerie a écrit aux deux conseils qu'il s'efforcerait de justifier leur choix, par son attachement inviolable à ses devoirs.

PARIS. *Nonidi, 9 Nivôse, l'an VI de la République.*

La présence de Bonaparte dans cette commune a inspiré un intérêt si vif, et communiqué à l'esprit public un mouvement si utile, qu'on nous saura gré de ne rien omettre des détails les plus intéressans des fêtes dont il a été l'objet, et des circonstances relatives à cet homme célebre.

Nous avons déja parlé dans le dernier N°. de ce journal, de sa réception au Directoire et du diner qui l'a suivie. Voici les toasts qui furent portés par le président du Directoire :

1°. Au Peuple Français et à la Liberté.

(Le Conservatoire de musique chante : *Amour sacré de la Patrie.*)

2°. A la République, à la Victoire, à la Paix.

(Le Conservatoire chante *le Chant du Retour.*)

3°. A la Constitution de l'an III. Puissent tous les Français demeurer unis autour d'elle ! Périssent toutes les factions qui voudraient l'anéantir.

(Le Conservatoire : *Veillons au salut de la France.*)

4°. Au Corps législatif.

A l'instant le président du conseil des Cinq-cents se leve, il ajoute : *Et au Directoire.* Que ces deux premieres autorités soient réunies dans nos vœux, comme elles le sont essen-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tiellement dans leur commun et constant amour pour la République.

(Le Conservatoire : *Symphonie d'un caractere majestueux.*)

5°. A tous les Magistrats républicains.

(Le Conservatoire : *Marche d'un caractere grave.*)

6°. Aux Armées triomphantes, et aux Généraux qui les ont conduites à la victoire.

(Le Conservatoire : *Le Pas de charge.*)

7°. Au Serment du Jeu-de-Paulme, au 14 Juillet, au 10 Août, au 9 Thermidor, au 13 Vendémiaire et au 18 Fructidor.

(Le Conservatoire : *Ça ira*, pas redoublé.)

8°. A la Mémoire des Citoyens, des Magistrats et des Guerriers qui ont péri avec courage pour défendre la Liberté, et à tous ceux qui ont souffert pour elle.

(Le Conservatoire : *Mourir pour la Patrie.*)

9°. Aux Vertus domestiques, à l'Amour ardent et désintéressé de la Patrie, et aux Institutions morales et politiques qui viendront bientôt à leur appui.

(Le Conservatoire : *Où peut-on être mieux.*)

10°. Aux Puissances alliées de la République Française.

(Le Conservatoire : *L'Amitié franche et pure.*)

11°. Aux progrès des Lumieres et des Arts, à la prospérité de l'Agriculture et du Commerce.

(Le Conservatoire : *Air du Camp de Grandpré.* On chante: *L'Innocence est de retour.*)

12°. A la Liberté des Mers. Puissent bientôt les Armées républicaines les soustraire au joug de ce gouvernement oppresseur, qui depuis si long-tems tyrannise le globe!

(Le Conservatoire joue et chante *le Chant du Départ.*)

Trois coups de canon ont suivi chacun des toasts ; une décharge d'artillerie a de plus annoncé le dernier.

Les deux conseils du Corps législatif ont donné également une fête au vainqueur et au pacificateur du continent. Elle a

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

eu lieu le 30 frimaire dernier dans une partie de la grande galerie du Museum, qui ne contenait point encore de tableaux.

Les convives étaient, outre les membres du Corps législatif, les membres du Directoire, le général Bonaparte, les ministres, les ambassadeurs des puissances amies, quatre généraux, les présidens des autorités constituées, les commissaires du Directoire près ces mêmes autorités, le juge de paix et le commissaire de la section des Tuileries, et les présidens des principaux établissemens appartenans aux sciences et aux arts.

Le repas a commencé à près de huit heures du soir, quoiqu'il eût été indiqué pour quatre heures; tout y était dans le meilleur ordre possible. La salle était décorée de guirlandes de fleurs, éclairée en verres de couleur.

Les présidens des deux conseils firent les honneurs de la fête pour tous leurs colleguest Ils étaient placés vis-à-vis l'un de l'autre au milieu de la table. A leur droite et à leur gauche étaient alternativement les membres du Directoire, le général Bonaparte, les secrétaires des deux conseils, les généraux, les ambassadeurs, et entre tous les autres députés, alternativement aussi, les ministres, les membres du corps diplomatique et ceux des autorités constituées.

Au moment où l'on se mit à table, le président du conseil des Anciens porta un toast *à la souveraineté du Peuple*; quatorze autres santés furent portées pendant le cours du dîner, alternativement par lui et par le président du conseil des Cinq-cents.

Voici les toasts :

1. A la souveraineté du Peuple.

2. A la Révolution française consolidée par le 18 fructidor.

3. A la Convention et aux Assemblées nationales qui l'ont précédée.

4. A la République.

5. A la Constitution de l'an III.

6. Au Directoire.

7. A l'union des pouvoirs constitués.

8. A nos invincibles armées, et à la gloire immortelle de leurs généraux.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

9. Aux mânes des héros morts en combattant pour la liberté, et des patriotes qui ont péri victimes de leur dévouement pour elle.

10. A la Paix continentale, et au génie qui l'a conclue par sa sagesse, après l'avoir préparée par la victoire.

11. Aux Nations amies de la République Française.

12. A l'Agriculture et au Commerce.

13. Aux Sciences, aux Belles-Lettres et aux Arts.

14. Aux prochaines Assemblées électorales de l'an VI.

15. A l'affranchissement des Mers.

Chaque santé était suivie d'un morceau de musique et de chants patriotiques, dont la direction avait été confiée au cit. Lais. Huit pieces de canon placées sur la terrasse des Tuileries, répétaient chaque toast par trois décharges.

Le général Bonaparte a beaucoup causé avec les cit. Sieyes et Révelliere-Lépaux près desquels il était placé. Il était venu au palais des Tuileries dans une voiture fort modeste; il en est descendu avec la plus grande précipitation, pour se dérober aux applaudissemens d'une foule immense qui s'était rassemblée sur son passage.

La fête dans laquelle il parait avoir régné beaucoup de gaieté, a fini à onze heures.

Bonaparte avait dîné précédemment chez chacun des directeurs en particulier. Celui que lui a donné François (de Neufchâteau) était composé de savans et de gens-de-lettres. Le général a témoigné le plus vif intérêt de cette réunion, qui lui a offert un délassement aussi agréable qu'instructif, et il s'y est livré à tout l'épanchement de l'intimité. Il les a tous étonnés par la variété et l'étendue de ses connaissances : il a parlé de mathématiques avec Lagrange et Laplace; de métaphysique avec Sieyes; de poésie avec Chénier; de politique avec Gallois; de législation et droit public avec Daunou. Il a cité plusieurs anecdotes qui prouvent l'intérêt éclairé qu'il porte aux progrès des lumieres et des arts. En Italie, il a toujours accueilli, avec une prédilection toute particuliere, les savans, les gens-de-lettres et les artistes; et dès qu'un d'eux se présentait chez lui, sa porte lui était ouverte.

Le général a rendu aussi, dans la conversation, un hommage éclatant à ses braves freres d'armes, dont le courage, l'activité et l'intelligence ont concouru à ses éton-

Digitized by Google · Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sans succès, pendant cette mémorable campagne qu'il a terminée par la paix la plus glorieuse que la France ait faite depuis Charlemagne.

Parmi plusieurs traits, nous nous contenterons de citer ceux-ci :

A l'affaire du pont de Lodi, un très-jeune tambour, assis sur des pierres amoncelées à côté de l'entrée du pont, n'a cessé de battre, du plus grand sang-froid, le pas de charge, tandis que les boulets pleuvaient de toutes parts autour de lui. Ce tambour fait bien le pendant du fifre de Frédéric II.

Bonaparte avait commandé cent beaux sabres pour être distribués aux plus braves de l'armée. Non-content de recueillir à cet effet le suffrage des différens commandans, il les a interrogés les uns après les autres, et il a pris les renseignemens les plus circonstanciés sur leur compte. Il se propose, dans un moment de loisir, d'écrire leur histoire, et de transmettre à la postérité les prodiges de valeur de cette espèce de *bataillon sacré* qui rappelle celui des Thébains. Aussi c'est avec le plus vif regret que le général a déclaré qu'il n'en existait plus que deux aujourd'hui ; les autres sont morts couverts de gloire au champ de l'honneur.

Le dîner a encore été embelli par le talent des cit. Lais et Chéron, qui ont chanté plusieurs morceaux à la louange des vainqueurs de Lodi, d'Arcole, de Tagliamento, etc.

Parmi les témoignages d'estime que reçoit journellement Bonaparte, celui qui n'est pas le moins flatteur pour lui, est sa réception à l'Institut national. Cette société célèbre l'a nommé à une place vacante dans la première classe, qui est celle des sciences. Le 6 de ce mois il est allé prendre séance. Point de discours de réception, point de flagorneries comme dans les académies ci-devant royales. Le nouveau membre est entré dans la salle, et s'est placé parmi ses collègues sans qu'on ait interrompu les lectures. Une nouvelle machine ayant été soumise à l'examen de l'Institut, dans la même séance, la société a nommé les citoyens Monge, Prony et Bonaparte, pour l'examiner et lui en faire un rapport.

Cependant, tandis que ce grand homme recevait des témoignages d'estime publique aussi mérités, des monstres, instrumens des ennemis de notre gloire et de notre liberté, méditaient de l'empoisonner. Tous les journaux ont publié le fait suivant.

Un homme s'est présenté chez Bonaparte, dans sa maison

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

rue Chantereine, et lui a déclaré qu'il était envoyé par une citoyenne pour le prévenir que l'on avait formé le projet de l'empoisonner, et qu'il eût à se tenir sur ses gardes. Bonaparte, sans rien perdre de son sang-froid, et se défiant un peu d'une pareille révélation, a répondu à cet homme qu'il devait aller faire sa déclaration chez le juge de paix. Conduit chez cet officier de justice, il a indiqué la demeure de cette femme; le juge de paix s'y est transporté, on l'a trouvée baignée dans son sang. Elle venait d'être assassinée par les monstres qui craignaient d'être découverts. Cependant on espère que cette femme ne mourra point de ses blessures. Les renseignemens qu'on a obtenus d'elle sont de la plus grande importance, et l'information se poursuit avec la plus grande activité par le juge de paix de l'arrondissement. — Ce fait en rappelle un autre dont on nous a garanti la vérité.

« Des personnes dont la prudence et le zèle étaient connus de Bonaparte, l'avertissent en Italie que celui de ses domestiques qu'on lui nomme est un traître, et qu'il doit l'empoisonner. Le général en chef n'en paraît pas ému, défend qu'on en parle, et se couche tranquillement. Le lendemain, au moment où on allait se mettre à table devant un grand nombre de convives, il s'adresse avec calme au domestique, et lui dit d'un ton de douceur : Eh bien ! tu veux donc m'empoisonner? Le domestique, frappé comme d'un coup de foudre, à ces paroles, pâlit, tremble, se déconcerte, et ne laisse aucun doute sur le crime qu'il méditait. Que fait le héros? il se contente d'ordonner qu'on paie ce qui est dû à cet homme, et qu'on le renvoie sur-le-champ. »

Tous les esprits sont actuellement fixés sur les moyens d'exécution relatifs à la descente en Angleterre. Une députation du commerce de la commune de Paris s'est présentée au Directoire, conduite par le ministre des finances, pour lui demander d'être autorisée par le Corps législatif à ouvrir un emprunt pour cet objet. Sur-le-champ le Directoire a envoyé un message aux deux conseils pour lui faire part de cet acte de civisme des négocians, et a fixé cet emprunt à 40 millions.

Depuis la démarche civique des négocians de Paris, les institutions républicaines, les simples citoyens même s'empressent de seconder, par leurs offrandes, cet élan généreux de la nation contre un gouvernement atrocement perfide, qui s'est permis tous les crimes pour nous détruire, et sur lequel doit tomber à la fin le poids accumulé de la vengeance de tous les partis. Les juges du tribunal de cassation, les

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

commissaires du Directoire et le greffier près ce même tribunal, extraordinairement assemblé le 5 nivôse, ont arrêté qu'ils contribueraient personnellement pour une somme qui serait fixée le lendemain, à un don patriotique destiné à concourir aux frais de la descente en Angleterre.

Les employés du ministere de la justice ont également offert au Directoire exécutif un don civique pour le même objet. Ils l'ont accompagné d'une adresse, dans laquelle ils déclarent » qu'ils sont prêts à marcher eux-mêmes contre ce gouvernement exécrable, qui ose seul lutter contre l'Hercule français; mais que si on les juge plus utiles au poste où ils sont placés, ils y trouveront encore des moyens de vaincre l'Angleterre. C'est elle qui a organisé le crime et l'assassinat sur la surface de la République : faire la guerre à ses ennemis intérieurs, c'est la faire à Pitt..... »

Le même esprit se manifeste par-tout : les ouvriers employés aux forges de la marine, pour donner une preuve de leur attachement aux institutions républicaines, et montrer en même-tems combien ils sont jaloux de contribuer à la prompte exécution de la descente en Angleterre, ont unanimement déclaré qu'ils ne prendraient de repos que les décadis.

Ne désespérons donc pas de voir renaître cet esprit public qui, dans les premiers jours de la révolution, animait tous les cœurs. Ce sont les crimes du gouvernement britannique qui l'ont éteint parmi nous; que nos ressentimens le rallument, qu'ils tournent au profit de notre patrie, au lieu de la déchirer comme le voulaient nos ennemis.

Le cit. Reinhart, ministre plénipotentiaire à Hambourg, passe à Florence en qualité d'ambassadeur auprès du grand-duc de Toscane.

Le cit. Ginguené, d'abord nommé pour remplacer le cit. Reinhart à Hambourg, va à Turin en qualité d'ambassadeur auprès du roi de Sardaigne. Le cit. Roberjeu est nommé à la place du cit. Reinhart.

LOTERIE NATIONALE.

Tirage du 1er. nivôse.

Les numéros sortis sont : 2, 44, 17, 67, 15.

LEMOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

N°. 11.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 20 NIVÔSE, *l'an sixième de la République.*
(*Mardi* 9 *janvier* 1798, vieux style.)

HISTOIRE.

LA FEMME COMME IL Y EN A PEU.

ANECDOTE VÉRITABLE (1).

GUILLAUME était un excellent jeune homme, qui avait tiré plus de fruit de son séjour à l'université, qu'on ne le fait communément. Il avait suivi avec beaucoup de soin tous ses cours de droit, et il s'était mis sur les rangs pour exercer la profession d'avocat dans une petite ville. En attendant, il remplissait, comme il est d'usage dans son pays, au près d'un ancien jurisconsulte, les fonctions de clerc qui devaient lui servir de noviciat. Chez le jurisconsulte, se trouvait une femme chargée de la direction économique de la maison; personne qui n'était plus jeune, ni jolie, ni laide, mais née d'une bonne famille, bien élevée, formée par la lecture des bons livres, causant avec intérêt de presque tout ce qui peut devenir sujet de conversation; du reste, la créature la plus bienveil-

(1) Le fait est littéralement exact. Le principal personnage à qui nous donnons ici le nom de Guillaume, vivait encore en 1785.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

jante, la plus obligeante, et du meilleur caractere qui se puisse imaginer.

Quelques petits services qu'elle rendit à Guillaume sans qu'il l'en eût priée, et presqu'à son insu, firent que le jeune homme lui témoigna toujours des égards particuliers. Ces sentimens d'estime et de reconnaissance augmenterent encore beaucoup par les soins assidus qu'elle lui rendit pendant une maladie très-grave, et pendant la longue convalescence qui en fut la suite. Leurs rapports étaient ceux de la plus tendre amitié : mais jusques-là, du moins de la part de Guillaume, il n'avait point été question d'amour; il y avait entre eux une grande disproportion d'âge.

C'est ainsi que s'écoula le tems nécessaire pour achever l'éducation de Guillaume. Il se crut enfin en état de pratiquer pour son compte, et il quitta son patron. Bientôt sa réputation de lumieres et de probité lui valut un bon nombre de cliens : son assiduité et sa droiture firent que ce nombre augmenta tous les jours. Le voilà dans un train d'affaires : et vraisemblablement il avait bien perdu de vue la bonne femme, quand, un matin, il la voit paraître tout-à-coup dans son cabinet.

Elle avait, lui dit-elle, une si grande confiance en lui, qu'elle n'avait pas voulu s'adresser à un autre, dans une circonstance qui pouvait produire un changement important dans sa destinée. Un de ses proches parens qui était allé chercher fortune aux Indes orientales, et qui l'y avait trouvée en effet, venait de mourir à son retour en Hollande. Sa succession ne valait pas moins de quatre-vingt mille thalers : elle croyait être sa plus proche héritiere : elle avait

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

écrit en Hollande, et venait de recevoir une lettre pleine de détails et de renseignemens. « L'objet de ma visite, ajouta-t-elle, est de vous prier d'examiner ces papiers, et de me dire, avec la franchise d'un honnête homme, si j'ai véritablement quelques droits à cette succession. »

Guillaume parcourut les papiers avec l'attention convenable : son jugement fut que les droits de sa cliente étaient incontestables ; il se chargea même de les faire valoir. La bonne femme lui objecta que les premieres formalités pouvaient exiger des avances considérables, et qu'elle avait malheureusement peu d'argent à risquer pour cela, sur-tout dans l'incertitude du succès. Il répondit qu'il la priait de lui permettre de faire le voyage à ses frais, sauf à réclamer d'elle dans la suite, ce qu'elle pourrait lui devoir, en cas qu'il réussît, comme il n'en doutait pas ; mais en même tems, à condition qu'il ne serait entre eux, question d'aucun compte, s'il venait à échouer. Il paraissait si sûr de son fait, qu'elle n'osa faire aucune objection : et il partit comblé des plus tendres remerciemens, et accompagné de tous les vœux qu'on peut former pour le succès d'une affaire qui touche à des intérêts de plus d'un genre.

En arrivant à la Haye, il trouva les choses dans l'état auquel il s'était attendu. Il éprouva des obstacles que son adresse sut écarter ; il reçut des demandes et des propositions que sa droiture repoussa sévérement ; on lui tendit des piéges que sa prudence lui fit éviter. Au bout de quelques semaines, tout était déja terminé à son entiere satisfaction ; il avait

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

déja la succession entre les mains : il se mit en route pour revenir.

Porteur de si bonnes nouvelles et de richesses si considérables, on peut juger avec quelle joie il fut reçu par son amie. Elle regardait tout ce qui s'était passé comme un songe. En vain voyait-elle compter l'argent : cent fois elle se frotta les yeux pour bien s'assurer que ce n'était pas une illusion ; et à chaque fois, sa joie augmentait de voir que l'illusion n'était que dans ses doutes.

Cependant elle ne songea point le premier jour, à s'acquitter avec l'homme à qui elle devait tant, à qui elle croyait devoir encore davantage. En le quittant le soir, elle lui dit seulement : — Nous causerons demain de nos affaires. — Et ils se dirent un *adieu* très-cordial.

Le jour suivant, elle le fit prier de passer chez elle, lui demanda ses conseils sur plusieurs objets, les trouva parfaitement sages, et promit de les suivre en tout. Mais à chaque moment, elle semblait avoir sur les levres, quelque chose qu'elle brûlait de dire, et qu'elle retenait toujours au moment où sa bouche allait s'ouvrir. Enfin, elle rassemble tout son courage, et lui fait sa déclaration à-peu-près dans les termes suivans :

— Il est impossible, mon ami, de sentir plus vivement que je le fais combien vous avez de part à cet heureux changement de ma fortune. Dans un passage si rapide de la plus chétive médiocrité, à l'opulence et au superflu, mon premier besoin est d'avoir un bon conseiller dont la sagesse me soit connue, et dont le cœur mérite toute ma confiance. Il

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sit possible que ma fortune engage des hommes de tout âge et de tout état à solliciter ma main : mais bien loin de vouloir me laisser rechercher, je suis résolue à choisir moi-même l'homme avec lequel je veux passer mes jours ; mon dessein est de m'offrir à lui : et comme les sentimens de mon estime et de ma reconnaissance pour vous, sont au-dessus de toute expression, je vous demande de me dire avec franchise, si le nom de mon mari et la plus entiere disposition de mes biens peuvent vous être agréables.

Guillaume étourdi de la proposition, ne fut pas médiocrement embarrassé à répondre. Sur cent hommes, quatre-vingt-dix-neuf n'eussent véritablement pas balancé. Quant à lui, non-seulement il fut le centieme, jugeant que la chose méritait réflexion ; mais il crut devoir exprimer à son amie, son irrésolution et ses doutes, avec la plus grande naïveté.

— Je connais, lui dit-il, tout le prix de cette offre généreuse ; elle me touche sur-tout par les sentimens qui vous l'ont inspirée. Je vous chéris comme une amie précieuse, et vous honore comme une femme d'un caractere extrêmement distingué. Mais l'estime et le respect ne sont pas de l'amour ; et cette estime même m'impose la plus grande franchise. Je vous le confesse, il me serait plus facile d'avoir pour vous la tendre vénération d'un fils, que l'ardeur empressée d'un époux. Considérez que la seule inégalité des âges a suffi trop souvent pour rendre malheureux des mariages contractés par l'amour : à plus forte raison, que n'y aurait-il pas à craindre pour celui qui ne serait formé que par la bienveillance ?

Cette réponse, prononcée d'un ton grave, avait

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

assurément beaucoup de poids ; elle n'ébranla point cependant la résolution de la bonne femme qui répliqua :

Je m'étais attendue à ce que vous me dites, ou à quelque chose de semblable. Ne croyez pas que votre réponse m'étonne ou m'afflige ; elle m'est au contraire extrêmement précieuse, parce que je vois bien que je ne me suis pas trompée : ce que vous consentirez à faire, ce sera sans doute en mettant de côté toute vue d'intérêt. Un fol amour propre ne m'a point déguisé la différence de nos âges ; et c'est précisément pour cela que je vous fais ma proposition, non avec l'ardeur enflammée de l'amour, mais avec la douce chaleur de l'amitié. L'amitié est la seule condition que je mette au don de ma main ; tout le reste dépendra de vous. Si dans cette union les plaisirs ne vous transportent pas, vous serez à l'abri de toute jalousie ; à l'abri de la vôtre propre, comme de la mienne. Mon seul desir est d'améliorer la situation de l'homme dont j'honore tant le caractere, et à qui j'ai de si grandes obligations.

On rassemble ici dans un seul entretien ce qui véritablement ne fut dit que dans plusieurs : car la discussion dura quelques jours. Après avoir épuisé toutes les difficultés que purent lui suggéter sa délicatesse et sa franchise, Guillaume finit cependant par accepter l'offre de sa bienfaitrice ; et bientôt ils devinrent époux, du moins aux yeux de la loi.

Leur mariage fut aussi heureux que peut l'être une association purement amicale. Guillaume ne jugeant plus à propos, dans l'état actuel de fortune, de continuer ses travaux de plaidoirie, acheta une charge

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

importante, dans l'exercice de laquelle il se fit honorer et bénir par ses inférieurs, chérir et rechercher par ses égaux, estimer et respecter par ses supérieurs.

Il était naturel que les hommes en dignité comme lui, dans le même lieu, attachassent du prix à son commerce; on le mettait de toutes les parties; il recevait souvent chez lui les familles les plus aimables, et on l'entraînait quelquefois à plusieurs milles dans les campagnes des environs.

Parmi les femmes de sa société la plus habituelle, il y en avait une, mariée depuis peu, belle, d'un esprit agréable, d'un caractere excellent. La meilleure éducation avait perfectionné toutes les graces de son extérieur, et cultivé toutes ses facultés morales. Elle était si distinguée de toutes les autres femmes, qu'il était bien impossible que Guillaume ne la remarquât point. Il se plaçait presque toujours à table à côté d'elle; il lui donnait le bras dans toutes leurs petites promenades; il lui adressait au moins un bon tiers de tout ce qu'il disait dans la conversation: et quand une autre personne le questionnait en même tems qu'elle, il ne répondait qu'à elle seule, et ne semblait pas avoir entendu l'autre personne.

Ce n'étaient là que des miseres; lui-même s'y livrait sans soupçonner que son cœur y fût pour rien. Mais les yeux d'une femme qui surveille son mari, voient bien des choses qu'il n'apperçoit pas en lui-même avec les siens propres. Rien n'échappait à la femme de Guillaume; et elle ne douta pas un seul instant qu'il n'y eût ici quelque fourberie secrette de l'amour. Mais elle se conduisit dans cette ci-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

constance, avec une réserve qui ne prouvait pas moins la bonté de son cœur, que la justesse de son tact,

Pas un mot, pas un geste, pas un regard ne trahit sa découverte. Elle n'attira chez elle, la femme qu'elle se voyait préférer, ni une fois de plus, ni une fois de moins : de plus, afin de ne pas attiser un feu qui sans cela n'était que trop prêt à s'enflammer ; de moins, afin d'éviter le soupçon de jalousie, dont elle savait bien que l'effet ordinaire est d'augmenter ce qu'on desire d'affaiblir.... Ainsi s'écoulerent plusieurs années, aussi paisibles, aussi heureuses pourtant qu'un homme raisonnable peut en desirer.

Enfin, il survint un événement dont la femme de Guillaume avait déja calculé la possibilité, et qui lui donna l'espérance d'exécuter un projet formé de longue main. Le mari de cette jeune et aimable dame, dont il a été question, et que nous allons désigner par le nom de Stephens, âgé de quelques quarante ans de plus que sa femme, eut la complaisance de tomber malade et de mourir. Sa veuve le pleura avec beaucoup de bienséance. Mais à peine était-elle au terme de son deuil, qu'un beau matin Guillaume reçoit de la part de sa femme une proposition qui l'étonne bien plus encore que celle de son mariage..., Une proposition de divorce.

Après avoir employé quelques minutes à se remettre, il lui demanda les raisons d'une démarche si inattendue ; il la conjura de lui dire par quelle action directe, ou par quel tort d'omission, il avait pu s'attirer son mécontentement. Elle répondit qu'elle n'avait aucun reproche à lui faire, que son estime pour lui était bien au-dessus de celle qu'elle avait

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

pu sentir pour tout autre : mais qu'il lui était impossible de vivre plus long-tems dans un lien, où le but principal du mariage se trouvait éludé, et où l'inégalité des âges, que le tems rendait tous les jours plus sensible, était, ou du moins méritait d'être l'objet de la censure publique.

Guillaume insista : — Leur union avait été jusqu'alors si paisible, si amicale ! on pouvait considérer cette démarche sous un faux jour ! Enfin, ils s'étaient habitués l'un et l'autre à jouir, non-seulement de leur propre amitié, mais encore de l'idée qu'en avait le monde ! — Tout cela fut inutile. Elle le pria de ne point la contrarier dans un dessein qui intéressait sa conscience, et dont par conséquent l'exécution était nécessaire à son repos. Elle attendait de lui qu'il en hâterait l'effet ; et cependant elle exigeait que leur vie intérieure et leurs arrangemens économiques n'éprouvassent aucun changement.

En voyant sa détermination si bien prise, Guillaume ne voulut pas, de son côté, passer les bornes que lui prescrivait sa situation. Il n'était pas de caractere à revenir beaucoup sur un sujet qui lui donnait l'air de plaider pour des intérêts de fortune. Les deux époux formerent donc en commun et de concert, leur demande en divorce, auprès du consistoire. Pendant toute l'instruction de l'affaire, et sur-tout au moment de la sentence, la conduite de cette femme extraordinaire dut étonner singulierement les spectateurs : car elle ne laissa échapper aucune occasion de témoigner sa haute estime pour Guillaume, de lui prouver son entiere confiance, de satisfaire avec l'attention la plus délicate, ses moindres desirs. L'usage qu'elle fit, pendant ce tems,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de sa fortune, fut encore plus modéré qu'à l'ordinaire. Sa tranquillité, sa gaîté, la paix et la satisfaction de son ame perçaient dans tous les détails de sa conduite intérieure. En un mot, il était impossible d'y trouver rien qui prêtât à la censure, ou seulement qui justifiât les soupçons inquiets du public.

Toutes les fois que les juges ou les témoins lui demandaient pourquoi donc elle voulait se séparer d'un si bon mari : elle parlait d'un certain trouble intérieur, d'une certaine impossibilité, dont elle ne pouvait exprimer, mais dont aussi personne ne pouvait réfuter les motifs. Ainsi donc le divorce fut prononcé.

Les deux époux divorcés s'en retournerent chez eux dans la même voiture, et comme les meilleurs amis. La bonne femme voulut occuper toujours sa chambre accoutumée, et non-seulement vivre à la même table que Guillaume, mais encore continuer à tenir la maison. Enfin, comme elle le répétait sans cesse, il ne devait y avoir rien de changé dans leurs rapports, si ce n'est un vain titre, et le tutoiement conjugal de leurs entretiens familiers.

Cette conduite paraissait, il est vrai, toujours plus inexplicable à Guillaume : mais son étonnement augmenta encore le jour suivant, lorsqu'après avoir reçu d'elle une courte visite et le bon jour, il apperçut sur son secrétaire, un gros paquet contenant pour quarante mille thalers de billets ou de lettres-de-change, avec un petit mot par lequel elle lui annonçait qu'il était désormais propriétaire de cette somme, sans aucune retenue ni condition.

La maniere dont il avait reçu le paquet, et la

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

main dont la donation portait le caractere, ne lui laisserent pas un instant de doute sur la personne à qui il devait un si riche présent. Il se hâta de passer chez elle, pour la prier de lui expliquer enfin toute sa conduite, de lui dire quel motif avait pu la porter à cet acte aussi inconcevable que généreux; pour la conjurer sur-tout de reprendre un bienfait que son importance même ne lui permettait pas d'accepter. Elle écarta cette derniere demande d'un ton propre à interdire toute tentative ultérieure; et quant à la premiere, elle promit d'y satisfaire sur tous les points, lorsqu'elle aurait exécuté certain plan qu'elle avait dans l'esprit.

Ils vécurent ensemble sur le même pied, environ encore une semaine. Une après-dînée, elle demande sa voiture: elle voulait, dit-elle, aller faire une promenade. Ordinairement elle le priait de l'accompagner: ce jour-là, elle voulut sortir seule. Il en fut étonné, y réfléchit en silence pendant quelques minutes; mais bientôt entraîné par d'autres affaires, il n'y pensa plus.

A peine était-elle à cent pas de la maison, qu'elle dit au cocher: — *Chez madame Stephens.* Madame Stephens était chez elle: la visite lui fit plaisir; elle la reçut avec politesse. Pendant quelque tems, la conversation roula sur divers sujets assez indifférens. Mais notre dame divorcée la fit tourner insensiblement sur le veuvage. Elle demanda à sa jeune amie, si elle n'éprouvait point quelques-uns des inconvéniens de cet état. L'amie convint que cela était ainsi. Cette réponse amena une autre question: Serait-elle bien éloignée de vouloir porter remede à quelques-uns de ces inconvéniens, par un second mariage? Et

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

avant que l'amie eût pu répondre, la bonne dame qui crut n'en avoir plus besoin, lui déclara franchement que sa visite actuelle avait pour objet de lui proposer un homme doué de toutes les qualités qui peuvent faire écouter avec intérêt une pareille proposition ; extérieur avantageux, ame droite, pure et sensible, esprit distingué, un bon emploi, une fortune convenable et un âge moyen, plein de force et de santé.

On concevra facilement que cette offre, quoiqu'elle ne fût pas du genre de celles qui déplaisent, surprit et troubla beaucoup la jeune veuve. La maniere brusque dont elle était faite, l'importance du sujet, enfin les sentimens que certaines idées éveillent toujours chez les femmes de cet âge : tout cela réuni rendit la réponse difficile à trouver, ou du moins à faire. Mais combien l'étonnement de madame Stephens n'augmenta-t-il pas encore, lorsqu'après avoir balbutié ces mots : — De qui donc voulez-vous parler ? elle entendit son amie prononcer le nom de Guillaume, de l'homme dont elle venait elle-même de se séparer. La bonne dame l'assura qu'il ne savait pas un mot de cette démarche ; mais depuis long-tems, ajouta-t-elle, j'ai pénétré ses sentimens secrets ; et le penchant qu'il nourrit pour vous dans son cœur, est aussi clair à mes yeux que la lumiere du jour.

En vain la jeune dame voulut-elle se rejetter sur l'incertitude d'une demande en mariage aussi singuliere ; en vain se refusa-t-elle vingt fois à faire une réponse : l'amie insistant toujours, et ne voulant pas lâcher prise avant d'avoir obtenu un mot positif, il fallut bien dire enfin, que si l'on était véri-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tablement aimée de Guillaume... peut-être.... mais seulement, *peut-être !* se déterminerait-on à l'écouter. L'amie parut satisfaite de ce *peut-être*, qui signifiait plus dans ce cas, que dix *assurément* dans tout autre. Elle prit congé le plus amicalement du monde de madame Stephens, rentra chez elle : et de tout le soir, elle ne laissa échapper aucun mot relatif à ce qui venait de se passer.

Le lendemain matin, prenant le thé avec Guillaume : mon ami, lui dit cette femme extraordinaire, je vous ai fait deux fois des présens auxquels vous ne pensiez pas du tout.

Que deux fois ! oh pardonnez-moi.....

— Doucement ! doucement, cher Guillaume ! je vous dis que ce n'est que deux fois. La premiere, lorsque je me proposai à vous pour votre femme : la seconde, lorsque je voulus être débarrassée de la plus petite moitié de ma fortune, qui me pesait véritablement, comme trop au dessus de mes besoins. Que diriez-vous si je vous faisais aujourd'hui un troisieme présent, infiniment plus précieux que les deux autres ?

— Guillaume avec l'air du plus profond étonnement : — Madame !

L'excellente femme lui prenant la main, avec le sourire le plus aimable : — Oui, je le répete, un troisieme présent..... le cœur d'une femme jeune et charmante, que vous aimez, et que la destinée avait faite pour vous.

Guillaume encore plus confondu : — L'étonnement qui doit régner sur mon visage, vous prouvera que je n'entends pas un mot de ce que vous

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

me dites. Je n'ai assurément songé en aucune maniere au mariage, encore moins à un mariage dont l'objet fût déja déterminé dans ma pensée; et je ne puis concevoir ce que vous.....

La femme : — Ce que j'ai à faire là-dedans? n'est-il pas vrai?..... Mais attendez un petit moment, et voyons..... Vous dites donc que vous n'avez pensé à personne?.... Quoi! vous n'auriez jamais pensé, par hasard, à madame Stephens?..... Vous êtes pris! vous êtes pris! je vois sur votre visage, précisément ce que je voulais y voir..... Maintenant laissons de côté toute plaisanterie. Je vous dois compte de ma sortie d'hier : je veux vous rendre ce compte.

Là-dessus elle lui rapporte ce que le lecteur sait déja : son récit fut seulement plus complet et plus détaillé; et elle termina par cette question; — Ne trouvait-il pas qu'elle avait bien fait?

Guillaume : — Que trop bien!..... mais je suis encore à concevoir.....

La femme : — Comment, j'ai pu voir si profondément et si juste dans votre cœur. Mon cher et bon ami, il y a long-tems que j'y lis comme dans le mien propre; il y a long-tems que j'ai saisi les premieres étincelles de cet amour; je l'ai vu croître et s'allumer; et j'en ai doublement estimé l'homme qui, lié à une femme déja vieille, et lui-même dans toute la force de la jeunesse, savait résister à sa passion pour une jeune et jolie femme, dont le cœur ne lui paraissait pas contraire; l'homme chez qui les froids devoirs de l'amitié étaient capables de contenir les brûlantes invitations de l'amour. Dès-lors, j'avais formé mon plan; et aussi-tôt que

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

le changement de situation de madame Stephens est venu me donner de justes espérances, je n'ai plus songé qu'à l'exécuter. Oui, je vous le déclare avec le sentiment le plus vrai, je me serais fait un reproche éternel de tenir séparés plus long-tems deux êtres si bien faits l'un pour l'autre.

Guillaume : — Femme admirable !

La femme : — Paix ! point de flatterie ! Eh bien ! avez-vous maintenant la clef de mon inconcevable conduite ? Voyez-vous maintenant pourquoi, du moment que le deuil de madame Stephens fut expiré.....

Mais je pense que le lecteur imaginera facilement le reste de l'entretien, quoique peut-être il n'y en ait guere eu du même genre, dans aucun siecle, ni dans aucun pays.

Pour terminer, Guillaume accepta ce qu'il ne pouvait refuser sans bisarrerie, et l'on peut dire aussi sans ingratitude. Ce jour-là même il se rendit, avec sa bonne solliciteuse, chez l'objet d'un penchant qu'il ne craignait plus d'avouer et de suivre ; et la soirée n'était pas finie, qu'ils étaient déja fiancés.

Nous ne parlerons point de la joie des deux époux futurs, des préparatifs de la nôce, des fêtes dont elle fut accompagnée ; mais il est impossible de passer sous silence le présent que notre excellente femme fit encore aux deux époux, le jour du mariage ; ce ne fut ni plus ni moins qu'une donation pleine et entiere de toute sa fortune, sans autre réserve que son logement, sa table, sa voiture et les autres petites commodités que l'habitude et l'âge avaient changées en besoins, avec

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

une petite rente viagere de deux cents thalers. En vain Guillaume voulut-il se refuser à ce nouveau don, comme il avait fait à tous les autres; en vain s'efforça-t-il de le combattre par des objections encore plus sérieuses, tirées de sa nouvelle situation : la généreuse amie fut inébranlable; il fallut se soumettre encore cette fois.

Il est vrai qu'elle n'eut pas à se repentir de sa conduite. Ceux qu'elle avait ainsi comblés, se montrerent dignes de ses bienfaits. Ils la regarderent toujours comme leur mere et le chef de la famille. Le nom de mere qu'ils lui donnaient, exprimait leurs vrais sentimens. Ils eurent toujours pour elle les égards, le respect, la tendre vénération que ce mot semble renfermer nécessairement en lui-même, et qu'elle avait si bien mérités. Elle atteignit à une longue et paisible vieillesse, et termina doucement ses jours, dans les bras des deux êtres dont elle avait fait le bonheur.

Comme nous ne voulons rien omettre de ce qui peut rendre notre récit plus fidelle et plus exact, nous devons ajouter que vers la fin de sa vie, l'excellente femme éprouva un affaiblissement dans les facultés de l'esprit, analogue à celui des forces corporelles, ou plutôt différens accès de cette seconde enfance qui termine souvent la carriere de l'homme. Il y avait des momens où ses amis, ses amis si éprouvés et si purs, lui devenaient suspects; où elle craignait qu'ils ne voulussent la faire enfermer, ou lui faire subir d'autres mauvais traitemens. Mais, toujours dignes du titre sacré de ses enfans, ils redoublaient alors les témoignages de leur respect et de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

5 cent

de leur tendresse ; et ils parvenaient presque toujours à dissiper promptement ces funestes rêveries. Revenue à elle-même, elle se répandait à son tour en sentimens affectueux et reconnaissans ; elle leur demandait mille excuses, et priant pour eux l'arbitre des destinées, les couvrait de ses bénédictions. Enfin cette ame aimante avait tellement survécu à son corps affaibli, qu'elle ne cessa de sentir le besoin et le bonheur d'être aimée, qu'en cessant de vivre, et que les regrets de ses amis, lorsqu'ils lui fermèrent les yeux, purent à peine être modérés par la raison, et par le souvenir des jours heureux qu'elle avait dus à leurs tendres soins.

MORALE.

DES THÉOPHILANTROPES.

Extrait d'une lettre écrite de Paris à Dublin.

Vous me demandez, mon cher D**** ce que c'est que la *nouvelle secte* des Théophilantropes (ainsi que vous la nommez) ; quels sont ses livres (si elle en a) ; et enfin ce que je sais de son histoire. Je satisferai à vos demandes avec la plus grande véracité. Vous savez que je ne puis supporter les superstitions ; d'après cela vous apprécierez mon jugement.

Toute l'Europe a retenti en 1793 des cris que jetèrent les prêtres romains et les ministres protestans lorsqu'ils apprirent la maniere barbare avec laquelle on dépouillait en France les temples de tous leurs ornemens, marbres et métaux. Cette spoliation, ainsi que

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'exhumation des cercueils, avait pour but de procurer à nos jeunes guerriers du fer et du plomb. J'avoue que les procédés outrageans pour les divers cultes qui accompagnerent cette spoliation, la rendirent odieuse, même aux philosophes. Cependant ne perdons pas l'occasion de répéter que toutes les superstitions ont été persécutrices, que les hommes véritablement tolérans seront ceux qui n'auront aucuns dogmes, et dont la croyance sera bornée aux objets physiques et aux relations morales entre les divers êtres.

Les églises cathédrales de France sont depuis le seizieme siecle les témoins des fureurs pieuses des Protestans. Toutes les statues mutilées, *décollées*, les autels brisés, les prêtres et les moines *mutilés* ou massacrés, des ânes auxquels on donna à manger sur les débris des tabernacles et des autels, etc. Voilà l'affreux tableau dont l'an II a vu une copie affligeante. Les Protestans doivent donc se taire sur ces profanations !. .. Quant aux Catholiques, la destruction du temple de Charenton, les dragonades des Cévennes, l'abominable supplice de la roue et celui de la potence infligés à des ministres protestans, la démolition de Port-Royal même, celle de la maison de l'Enfance, couvens de filles catholiques, les quarante mille lettres de cachet lancées par le cardinal de Fleury contre les Jansénistes, un enfant de *neuf* ans renfermé à la Bastille comme *convulsionnaire*..... Toutes les sectes ont perdu le droit de se plaindre; et on peut leur appliquer avec vérité la réponse attribuée au Nazaréen que les Juifs hypocrites voulaient forcer à condamner une femme adultere : Que

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

CELUI QUI EST SANS CRIME LUI JETTE LA PREMIERE PIERRE !

La violation des temples fut suivie de leur clôture. On en rouvrit un petit nombre pour y célébrer le culte de la RAISON. Ç'eût été plutôt à la Nature qu'il eût fallu rendre des hommages ; si l'on en doit rendre à des êtres abstraits, à des noms collectifs qui ne peuvent y être sensibles. La terreur qui régna pendant les années 1793 et 1794 tint renfermés dans leurs domiciles tous ceux qui ne prenaient pas une part active à la révolution ; de sorte que le nouveau culte ne compta pour sectateurs que ce petit nombre de Français ; aussi fut-il de peu de durée. Le reste des Français se trouvait partagé en trois grandes divisions, qui admettaient elles-mêmes plusieurs sous-divisions. Les premiers suivaient dans le secret de leurs maisons le culte, et pratiquaient les cérémonies catholiques : mais ils n'admettaient, les uns, que des prêtres rebelles à la République ; et les autres, que des prêtres fidèles à ses lois. Lorsqu'on a rouvert les églises, ceux-ci ont continué d'exercer publiquement le culte auquel ils n'avaient cessé de se dévouer dans le secret.

Une autre partie du peuple français, éclairée par le grand nombre d'écrits philosophiques qui ont paru en France depuis trente ans, et sur-tout depuis 1789, était convaincue de l'inutilité des dogmes pour le soutien et le perfectionnement de la morale. Elle s'attachait au pur Théisme. Des chefs de famille faisaient dans le sein de ces mêmes familles des instructions et des prières analogues à leur croyance. Ils avaient vu cette spoliation des temples catholiques

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

n'être vengée par aucun miracle. D'après cela, ils avaient jugé de la vérité des miracles faits, disent les historiens chrétiens, lorsque les rois de Perse, Sapor et Cosroès, brûlerent de même les temples et les autels des sectateurs du Christ. Ils en concluaient que Dieu était indifférent pour tous les cultes; et ils résolurent de lui rendre les hommages les plus simples. De là sont venus les Théophilantropes, dont je vous entretiendrai bientôt.

La troisieme classe enfin, était celle des hommes qui, ayant long-tems étudié les lois qui régissent l'univers, les rapports qui lient l'homme à ses semblables, avaient trouvé dans ce bel ensemble tous les moyens de conservation et de durée éternelle; sans recourir à un être invisible, inconnu, inconcevable. C'étaient ceux que toutes les religions et toutes les sectes ont désignés à la haine publique sous la dénomination d'*Athées*. Ils devraient cependant être au moins tolérés par tous; car seuls ils ne damnent personne, ne croyant point à un enfer, ni à une vie future. Quelques uns d'eux firent, dans le sein de la Convention, la déclaration de leurs sentimens; et cette Assemblée donna, en ne les improuvant point, un exemple unique de tolérance et de philantropie. Puisse-t il trouver des imitateurs dans celles qui la suivront!

Je viens aux Théophilantropes. Leurs livres sont, *le Manuel des Théophilantropes*, in-12 de 60 pages; l'*Année Religieuses des Théophilantropes*, *Recueil de Discours*, *Lectures*, *Hymnes*, etc., *extrait de tous les Moralistes anciens et modernes*, en quatre livraisons; prix de chacune, 75 centimes (15 sols); *Instruction élémen-*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

taire sur la Morale religieuse, par demandes et par réponses, etc. etc. (Ces livres se trouvent à Paris, chez Chemin, rue de la Harpe, n°. 37, près celle du Foin; et chez Chapuis, place du Parc d'artillerie, ci-devant Royale, n°. 276. J'ai tiré de ces ouvrages l'extrait de leurs opinions que je vous adresse.

Vers le mois de vendémiaire an V (septembre 1796) parut à Paris *le Manuel des Théo-antropophiles* (depuis *Théophilantropes*, dénomination plus douce, et ayant la même signification : *Qui aime Dieu et les hommes*, ou *Adorateurs de Dieu et amis des hommes*) contenant l'exposition de leurs dogmes, de leur morale et de leurs pratiques religieuses, publié par Chemin. Le culte exposé dans cet opuscule, et dont l'origine remonte à la naissance du monde, était alors professé par quelques familles, dans le silence des foyers domestiques. A peine fut-il publié, que des personnes respectables par leurs mœurs et par leurs lumieres, virent dans la formation d'une société publique, un moyen facile de répandre la morale, et d'y ramener peu à peu le grand nombre de ceux qui semblent l'avoir entierement oubliée. Cette considération détermina les familles des Théophilantropes à se réunir pour exercer publiquement leur culte. La premiere séance de cette société fut tenue en nivôse de l'an V (janvier 1797), rue Denys, n°. 34, au coin de celle des Lombards.

Les bâses de l'institution furent posées par cinq peres de famille. On adopta le *manuel*. On convint de tenir les assemblées générales les jours correspondans aux dimanches, sans que cette disposition empêchât d'autres sociétés de choisir tel autre jour

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

qu'elles jugeraient convenable. En effet, d'autres ont célébré le décadi. Un comité devait se réunir une heure chaque semaine pour préparer et examiner les discours et lectures qui seraient proposés pour l'assemblée générale.

On convint unanimement que ces assemblées générales seraient appellées *fêtes religieuses et morales*; que ces fêtes seraient dirigées dans des principes et avec des formes, tels qu'on ne pût pas les considérer comme les fêtes d'un culte exclusif; mais qu'elles pussent attirer et ceux qui ne sont attachés à aucun culte particulier, et, comme exercices de morales, les disciples de toutes les sectes. On résolut en conséquence d'éviter, avec un soin scrupuleux, tout ce qui pourrait faire regarder la société comme une secte; de n'abjurer ni contredire les principes d'aucune; de n'avoir point de *rites*, ni de *sacerdoce*; et d'avoir toujours présente la résolution de ne rien dire ou faire, qui ne convînt à toutes les sectes, à tous les tems, à tous les pays et à tous les gouvernemens.

Il a été d'autant plus facile aux théophilantropes de ne pas sortir de ce cercle, que leurs dogmes sont ceux sur lesquels toutes les sectes sont d'accord; que leur morale est celle sur laquelle il ne s'est jamais élevé entre elles le moindre dissentiment; et que le nom même qu'ils ont donné à leur société, exprime le double but de toutes les sectes, celui de porter les hommes à l'adoration de la Divinité, et à l'amour de leurs semblables. Ils ne sont point les disciples de tel ou tel homme..... L'exercice de leur culte n'a pas besoin de ministres, mais seulement de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

lecteurs et d'orateurs, fonctions momentanées, qui sont remplies par les chefs de famille.

Ils se réunissent le matin des jours consacrés au repos, dans un local simple et décent. Quelques inscriptions morales, une table façonnée en autel, sur lequel ils déposent, en signe de reconnaissance pour les bienfaits du créateur, quelques fleurs ou quelques fruits, suivant les saisons; une tribune pour les lectures et les discours : voilà tout l'ornement de leurs temples. La prémiere inscription, placée au-dessus de l'autel, rappelle les deux dogmes religieux qui sont le fondement de leur morale : *Nous croyons à l'existence de Dieu, à l'immortalité de l'ame.* Les quatre autres sont placées de chaque côté de l'inscription principale. Elles rappellent les principes généraux de la morale et les devoirs particuliers de chaque âge : *Adorez Dieu, chérissez vos semblables, rendez-vous utiles à votre patrie..... Le* BIEN *est tout ce qui tend à conserver l'homme ou à le perfectionner..... Le* MAL *est tout ce qui tend à le détruire ou à le détériorer.... Enfans, honorez vos peres et meres. Obéissez-leur avec affection. Soulagez leur vieillesse. Peres et meres, instruisez vos enfans..... Femmes, voyez dans vos maris les chefs de vos maisons. Maris, aimez vos femmes, et rendez-vous réciproquement heureux.*

Un chef de famille, proprement et simplement vêtu, la tête découverte, fait lecture des deux premiers chapitres du *Manuel*, qui concernent les dogmes et la morale, et du paragraphe sur la conduite journaliere des Théophilantropes. Après cette lecture, qui peut être abrégée, quand la réunion est complette, le chef de famille, debout, placé devant

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'autel, récite à haute voix l'invocation, *Pere de la Nature*, etc. Les assistans, dans la même attitude, le répetent à voix basse. Cette invocation est suivie d'un moment de silence, pendant lequel chacun se rend compte de sa conduite depuis la derniere fête religieuse. On s'assied pour entendre des lectures ou discours de morale qui roulent sur des principes de religion, de bienveillance et de tolérance universelle ; principes également éloignés de la sévérité du stoïcisme, que du relâchement de l'épicuréisme. Ces lectures et discours sont entrecoupés par des chants.

Les Théophilantropes exercent leur culte dans le sein des familles, et les chefs en sont les ministres. Si cependant, pour donner à la société un exemple utile au soutien de la morale, ils célebrent leurs fêtes dans des édifices publics ; ils observent alors les mêmes pratiques, sans y rien ajouter. Si l'exercice du culte entraine quelques frais, ils reçoivent, pour les couvrir, des offrandes volontaires. L'excédent est consacré au soulagement des malheureux.

Voilà ce que j'ai à vous apprendre sur le culte et les fêtes des Théophilantropes. Je vais vous faire connaître leurs livres. Le premier chapitre du *Manuel* traite des dogmes des Théophilantropes. Ce sont l'existence de Dieu et l'immortalité de l'ame ; SEULS DOGMES, SEULS ARTICLES de leur religion. Vient ensuite leur morale : renfermée dans les inscriptions rapportées ci-dessus, elle n'en est que le développement. Mais le point sur lequel ils insistent le plus, est *de se rendre utile à la Patrie*. C'est-là sans doute ce qui leur a attiré la haine des ennemis de la Répu-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

blique, de ces hommes profondément corrompus ; qui, indifférens jadis pour toutes les religions, les insultant même dans les orgies, sont devenus catholiques, parce qu'ils espèrent que la mitre ramenera la couronne. Affligés de voir prêcher le soutien de la République, occupés sans cesse à la faire haïr, ou du moins à rendre par leurs sarcasmes le Français *inactif* pour ce gouvernement, ils calomnient le culte des Théophilantropes. Ils sont assez impudens menteurs pour avancer, et ils trouvent des gens assez peu réfléchis pour croire, que les instigateurs de ce culte et ceux qui le suivent sont les membres des anciens comités révolutionnaires. Cependant plusieurs des plus grandes églises de Paris ne suffisent pas pour la multitude qui suit ces fêtes; et une seule renfermerait, et au-delà, tous ces membres. Cette observation est simple et naturelle ; mais on reçoit la calomnie sans examen, et la justification ne trouve à peine qu'un difficile accès.

Le choix des chants dont plusieurs sont les airs chéris des Républicains Français, la langue vulgaire dont ils se servent afin d'être entendus, sont encore des motifs de haine pour les royalistes et les prêtres. Grégoire, connu avant la révolution par des écrits philantropiques sur les Negres, les Juifs et les Protestans; Grégoire, ami zélé de la République, a cependant *prédit* que le culte des Théophilantropes n'aurait pas plus de deux ans de durée. Mais Saturne qui tient toujours la verge levée sur les *prophètes*, et qui en a démenti des milliers, sur tout les prophètes sacrés, n'épargnera pas cette prédiction intéressée.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

On a extrait l'*Année Religieuse des Théophilantropes*, de tous les moralistes anciens et modernes, de la Bible, de Confucius, d'un ancien sage de l'Inde, de divers auteurs chinois, du Grec Théognis, et enfin de la *Morale Universelle*, ouvrage du feu baron d'Holbach, cet écrivain si fécond et l'ardent ennemi des superstitions et des prêtres. Les hymnes sont tirés des meilleurs Recueils de Poésie. On y trouve les belles odes de Rousseau, *les cieux instruisent la terre*, etc.; *Seigneur, dans ta gloire adorable*, etc.; *L'homme en sa propre force a mis sa confiance*, etc. Des strophes choisies de l'hymne tant calomniée par les royalistes, *Pere de l'univers*, etc., et dont le chant ne mourra jamais. Le compositeur, Gossec, a donné dans cet air le modele de la musique propre aux fêtes, de cette musique chantante que toutes les voix justes répetent avec facilité, de cette musique simple et peu chargée de notes dont on trouvait de si beaux morceaux dans le plain-chant, ce précieux reste de la musique des Grecs.

Je finirai cette lettre en vous faisant connaître l'*Invocation* des Théophilantropes, parce qu'elle contient un exposé fidele de leurs dogmes.... « Pere de la nature, je bénis tes bienfaits, je te remercie de tes dons.

» J'admire le bel ordre de choses que tu as établi par ta sagesse, et que tu maintiens par ta providence, et je me soumets pour toujours à cet ordre universel.

» Je ne te demande pas le pouvoir de bien faire: tu me l'as donné ce pouvoir, et, avec lui, la conscience pour aimer le bien, la raison pour le con-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

naître, la liberté pour le choisir. Je n'aurais donc pas d'excuse si je faisais le mal. Je prends devant toi la résolution de n'user de ma liberté que pour faire le bien, quelques attraits que le mal paraisse me présenter.

» Je ne t'adresserai point d'indiscrettes prieres : tu connais les créatures sorties de tes mains ; leurs besoins n'échappent pas plus à tes regards que leurs plus secrettes pensées. Je te prie seulement de redresser les erreurs du monde et les miennes ; car presque tous les maux qui affligent les hommes proviennent de leurs erreurs.

» Plein de confiance en ta justice, en ta bonté, je me résigne à tout ce qui arrive : mon seul desir est que ta volonté soit faite. »

Le courier va partir. Adieu. Je vous entretiendrai une autre fois des écueils que les Théophilantropes doivent chercher à éviter.

Salut et fraternité,

JEAN P****.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

GLYPTOGRAPHIE.

Introduction à l'étude des pierres gravées, par A. L. MILLIN, conservateur du Muséum des antiques, à la bibliotheque nationale; professeur d'histoire et d'antiquités; des sociétés d'histoire naturelle et philomatique de Paris; d'émulation de Rouen; de l'académie des curieux de la nature à Erlang; de l'académie de Dublin, de la société linéenne de Londres; de celle de médecine de Bruxelles; des sciences physiques de Zurich; d'histoire naturelle d'Iena : avec cette épigraphe, Multis hoc modis, ut cætera omnia luxuria variavit, gemmas addendo exquisiti fulgoris, censuque opimo dignos onerando; mox et effigies varias cælando, ut alibi ars, alibi materia esset in pretio. PLINIUS, lib. XXXIII, sect 6. *Seconde édition augmentée et corrigée. A Paris, chez l'auteur, à la bibliotheque nationale*, n°. 11; *FUCHS, libraire, rue des Mathurins; et FRANÇOIS-GEORGES LEFRAULT, à Strasbourg.* In-8°. *de* 140 *et quelques pages. Prix*, 48 *sous.*

L'ART de graver des images sur des pierres dures, à l'aide d'instrumens particuliers, se nomme GLYPTIQUE, du mot grec γλυφειν, *graver*. Il a suffi de tracer des traits sur des pierres tendres, pour faire naître l'idée d'en former de plus durables sur des pierres qui offrissent plus de résistance. Les inscriptions lapidaires peuvent donc être regardées comme la premiere origine des pierres gravées.

Le nombre des pierres gravées est devenu consi-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

dérable, et leur connaissance est aujourd'hui une étude intéressante sous le rapport de l'art, et nécessaire sous celui de l'érudition. Cette étude est d'autant plus agréable, que ces monumens sont ceux que l'on rencontre le plus souvent dans le monde. Il faut visiter les Musées pour voir des marbres, des bronzes et des statues; il faut examiner les médaillers pour voir des médailles; mais on trouve chaque jour dans la société, des personnes qui portent en bagues ou en cachet, des pierres antiques. Il est donc intéressant d'apprendre à les connaître et à les expliquer.

Voilà l'origine de l'art de la Glyptique; les avantages et l'agrément dans la société, d'avoir quelques connaissances des pierres gravées: mais pour l'homme-de-lettres, pour l'historien, pour le chronologiste, pour le savant en un mot, il y a une utilité, une nécessité indispensable de s'appliquer à cette étude intéressante, curieuse, attrayante sous une infinité de rapports. En effet, les pierres gravées nous retracent une multitude de signes et de symboles qui tiennent à l'histoire des mœurs et des usages de l'antiquité. On y voit les images des dieux, et les objets relatifs à leur culte; les principaux événemens de l'histoire des tems les plus reculés;.... les caracteres alphabétiques les plus anciens des écritures grecque, étrusque, latine et persanne; les caracteres persepolitains, les hiéroglyphes; des statues célebres encore existantes, telles que le Laocoon, etc.; d'autres, aujourd'hui perdues; les portraits des hommes fameux par leur génie ou par leur puissance; Homere, Démosthenes;.... des empereurs et d'autres

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

princes; les noms d'un grand nombre d'artistes les plus célèbres, etc.

Les pierres gravées ont plusieurs autres avantages; elles sont les monumens les plus nombreux après les médailles. Leur petitesse les dérobe à la cupidité; leur dureté les fait résister au choc, et elles sont indestructibles par le feu.... Les pierres gravées, enfin, sont les monumens les plus utiles pour l'histoire de l'art dont ils nous servent à suivre les progrès chez les peuples les plus intéressans par leur puissance, par leur savoir et leur industrie.... Les peintres y ont trouvé des sujets à imiter : l'on sait que Raphael et Michel Ange en ont fait un grand usage dans leurs compositions.

Tels sont dans la société pour l'homme du monde, l'agrément et les avantages de la connaissance des pierres gravées. Telles sont l'utilité et l'importance de cette étude pour l'homme de lettres et pour le savant. Mais comme cette science est sujette à des doutes et à bien des erreurs, à la supercherie et à la friponnerie, quelquefois des artistes, et le plus souvent des brocanteurs, elle exige une étude suivie, approfondie et fondée sur des principes certains, établis et convenus par les plus habiles glyptographes, et appuyée d'une critique saine et éclairée.

Dans cet extrait, nous allons nous attacher d'abord à la partie historique de l'art, généralement dans toutes les sciences, la plus agréable à toutes les classes des lecteurs : pour cela, nous allons parcourir et en extraire les traits qui nous sembleront les plus intéressans. Nous reviendrons ensuite à la partie élémentaire de cette étude.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

On a attribué jusqu'ici aux Égyptiens la gloire de la plus haute antiquité dans l'art de la glyptique, ou de graver sur pierre, réclamée avec une égale justice par les Indiens.

Les Égyptiens ont porté loin la partie mécanique ; mais ils ont fait peu de progrès dans la partie poétique : ils ne se sont point élevés jusqu'au bel art. Les Étrusques ne sont parvenus au bel art que par la communication avec les Grecs. Les Grecs se sont pour ainsi dire élancés dans cette carriere, et comme dans beaucoup d'autres, ils ont atteint le but.

Les Égyptiens ont gravé des caracteres hyéroglyphiques sur des plaques faites de bois d'érable. Les Égyptiens sont les seuls qui aient gravé sur des roches.

Les anciens qui ont tant travaillé sur l'ivoire, en faisaient sûrement des bagues : mais leur fragilité, leur destructibilité trop faciles, les ont empêché de parvenir jusqu'à nous.

Les anciens n'employaient que les diamans bruts, polis par un frottement naturel, et dans leur état primitif de crystallisation.... La taille du diamant n'a été inventée qu'en 1476, par Louis de Berquen, de Bruges. Puisque les anciens ignoraient l'art de tailler et de polir le diamant, ils ne l'ont point gravé....

Les anciens faisaient un très-grand cas des pierres précieuses. Scaurus est le premier qui en ait eu une collection. Ce fut Pompée qui en répandit le goût, en transportant à Rome la collection de vases et le baguier de Mitridate, qu'il déposa au Capitole.

On buvait dans des coupes enrichies de pierres précieuses. Les empereurs avaient un affranchi, dont

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'emploi était de garder ces vases, appellés *gemmæ potoriæ*.

Les miroirs en étaient ornés. Les princes en paraient leurs chaussures ; Caligula en portait sur ses vêtemens. Les vases destinés aux usages les plus sales en étaient ornés. Lollia Paullina en avait sur ses vêtemens, dans ses cheveux, à son cou, à ses doigts et à ses oreilles pour cent mille sesterces (1) : et ici par pierres précieuses, il ne faut pas entendre des pierres gravées, comme l'ont fait plusieurs écrivains. Voilà pourquoi Pline, irrité contre ce luxe insultant, s'écriait : « Nous fouillons les entrailles » de la terre pour en tirer les gemmes : combien » de mains sont fatiguées pour une seule phalange (2). »

Les anciens ne gravaient pas le *rubis*, parce que sa couleur et son nom leur avaient fait croire qu'il fondait la cire. On a des cachets modernes sur rubis. *L'émeraude* était connue des anciens, mais toutes les pierres qu'ils nommaient *smaragdes* n'étaient pas l'émeraude ; et c'est de ce qu'on a toujours traduit le mot *smaragdus* par émeraude, qu'est venue la confusion. Les petites smaragdes dont parle Théophraste, étaient notre émeraude : on en tirait de la Thébaïde, et il existe encore des pierres gravées égyptiennes sur émeraude (3).

Les anciens aimaient beaucoup les smaragdes :

(1) Pline II, 63.

(2) *Idem.* IX, 35.

(3) *Idem.* XXXVII, 5.

les

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

les graveurs s'en servaient pour se reposer la vue. Neron, qui était myope, regardait à travers une smaragde concave, les jeux du cirque (1) ; mais on la respectait trop pour l'entamer par la gravure. Les modernes l'ont assez souvent travaillée.

Les anciens confondaient sous le nom de *béryllé*, toutes les pierres légerement teintes de quelque couleur : la pierre de ce nom la plus estimée, est celle que nous nommons *aigue-marine*, à cause de sa couleur d'eau de mer. Les anciens la taillaient à facettes (2).

Les graveurs anciens ne travaillaient que l'amethyste orientale. Les anciens en faisaient des coupes, parce qu'ils croyaient que cette pierre bannissait l'ivresse : et c'est de là qu'elle tirait son nom du mot grec μεθυω, *j'enivre*, et de l'α privatif. Les anciens avaient de beaux vases de crystal, gravés ; le plus précieux venait de l'Inde. Neron en brisa un sur lequel on avait représenté plusieurs sujets tirés de l'*Iliade* (3).

Les anciens confondaient le *grenat* avec l'*escarboncle* à cause de sa couleur rouge.

La *Sardonyx* est composée de trois couches, une noire, une blanche, et une brune. Le graveur attaque successivement les deux premieres couches pour faire les figures et les draperies ; et la troisieme sert au fond du tableau.

---

(1) Pline, XXXVII, 5.

(2) *Idem.* 2.

(3) Suetone, Neron, c. XLVII.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Les anciens savaient imiter les pierres précieuses avec des verres colorés. Ils reprenaient et ouvrageaient au tour le verre, après qu'il avait été coulé (1); ils appliquaient des figures de couleur blanche sur un fond coloré, en donnant au verre un dégré de feu suffisant pour le coller sans le faire fondre. Ils travaillaient ensuite les vases faits de cette maniere, avec la pointe du diamant et du tourret. C'est ainsi qu'a été fait le célebre vase de Portland. Weedgvood a imité ce procédé.

La finesse des traits de certaines gravures a fait présumer que les anciens connaissaient les verres qui grossissent les objets : mais ils n'avaient aucune connaissance de la dioptrique : ils se contentaient de se récréer la vue avec des pierres vertes : l'invention de la loupe a été très-utile aux graveurs modernes.

Pline prétend que les anciens savaient clarifier les cornalines ; c'est une erreur.

Les graveurs choisissaient souvent des pierres, qui par leur couleur avaient des rapports avec les sujets qu'ils voulaient représenter. Ainsi, ils gravaient Proserpine sur une pierre noire ; Neptune et les Tritons, sur l'aigue-marine ; Bacchus, sur l'amethyste ; Marsias écorché, sur le jaspe rouge, etc.

Les anciens ne se contentaient pas de travailler les pierres précieuses ; ils savaient aussi les imiter. Dès la plus haute antiquité, les Égyptiens faisaient des émaux et des verres colorés (2). Sidon, ville de la

(1) Caylus, tom. II, p. 363.

(2) Pline, XXXVI, 26 ; et XXXVII, 7.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Phénicie, était très-renommée pour ce genre de travail. On nommait à Rome, les pierres fausses, *gemmæ vitriæ* ou *vitreæ*. Pline indique les caracteres au moyen desquels on peut les distinguer des véritables (1).

Après avoir contrefait les gemmes simples, on a imité les gemmes gravées; et nous avons plusieurs compositions de ce genre; c'est ce qu'on appelle *pastes antiques*. On en trouve souvent dans les tombeaux, avec les vases grecs, improprement appellés *étrusques*. Ces pastes sont bleues, vertes, blanches ou grises. Cet art a été restitué en Italie. Homberg, par les ordres du régent, l'a beaucoup perfectionné en France, et il en a publié les procédés.

Les Grecs avaient reçu des Égyptiens les procédés de la glyptique. Il n'est pas aisé de déterminer la premiere époque de la gravure en pierres fines chez les Grecs. Pline pense que les anneaux n'étaient pas connus au tems de la guerre de Troye (2). Plutarque avance le contraire (3).

L'histoire nous fournit des traces de la glyptique dans l'Asie, dans un tems moins éloigné de l'ère où regnaient les beaux arts en Égypte. L'usage des anneaux était commun en Perse : Assuerus présenta son anneau à Esther ; Alexandre signa ses premiers actes en Perse, avec le cachet de Darius.

Les anciens se servaient des pierres gravées pour en faire des ornemens et des anneaux : l'antiquité

(1) Pline, XXXVII, 7.

(2) *Ib.* XXXIII, 1.

(3) *De solertia Animalium.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nous en offre un grand nombre d'exemples. Les Cyrénéens aimaient avec passion les anneaux : chez eux, l'homme le plus parcimonieux en portait un de dix mines. Ces ornemens aux doigts étaient un article essentiel du luxe des joueurs de flûte.

Avant l'usage des cachets, on se servait pour sceller, de morceaux de bois vermoulu (1). Si les anciens n'avaient point des armoiries, ils avaient du moins des cachets de famille. Galba substitua à l'image d'Auguste, son cachet de famille, qui était un chien (2).

Les anneaux étaient en usage à Rome, même au tems des rois; les statues de plusieurs rois romains en avaient aux doigts, mais cela ne prouve pas que la gravure en pierres fines fût alors pratiquée à Rome.

Dans la suite, la religion chrétienne s'étant répandue en Europe, les pierres gravées se trouverent dans les trésors des églises, sur les châsses, sur les habits sacerdotaux, sur les vêtemens des empereurs d'Orient, autour des vases de crystal, montés dans le seizieme siecle. On ne chercha plus les anciennes pierres gravées, comme offrant les objets d'un culte, on ne les employa que pour cacheter. Pepin scellait avec un Bacchus indien; Charlemagne, avec un sérapis. Bientôt on ne cacheta plus avec des pierres gravées, on n'en porta plus en bague, elles disparurent, elles furent dispersées ou ensevelies : on en

(1) Winkelman.

(2) Dion, liv. LI.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

orna, dans les églises, les ciboires, les soleils, les reliquaires; et c'est ainsi que des pierres antiques très-précieuses, nous ont été conservées.

On en rencontre sur les côtes d'Italie, dans les maisons de campagne des anciens, où ils entretenaient des affranchis uniquement occupés du travail des pierres gravées. Les Croisés en avaient apporté beaucoup de l'Orient, ainsi que les Grecs après la prise de Constantinople.

C'est avec la *stéatite*, ainsi nommée à cause de son aspect graisseux, que les Chinois font leurs magots.

Les *coquilles* n'ont été employées que par les modernes. Les Italiens font de jolis ouvrages sur coquille. Le Muséum national possede le poignard de François Ier., le collier de Diane de Poitiers, et une collection de boutons enrichis de camées modernes sur coquilles.

Parmi les graveurs italiens, on remarque un simple berger (*Philippe Santa Croce*, dit *Pippo*), qui gravait sur des noyaux de prune et de cerise, des reliefs très-délicats. Philippe Doria le rencontra dans le duché d'Urbin, le fit instruire, et l'établit à Gênes. Ce trait singulier nous rappelle la premiere jeunesse agreste, à-peu-près semblable, et plus infortunée de ce Duval qui étonna d'abord par la force de son génie, et ensuite par la multiplicité de ses connaissances; comme savant géographe, antiquaire, professeur d'histoire, et que l'empereur François Ier. s'attacha par le titre de son bibliothécaire.

Les bornes de ce journal nous obligent de renvoyer à un autre N°. ce qui regarde la partie élémentaire de la connaissance des pierres gravées, et

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

qui n'est pas la moins utile, puisqu'elle est le principal objet de l'ouvrage que nous analysons.

E. B. L. N.

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET ARTS.

Séance publique de l'Institut, du 15 nivôse de l'an VI.

QUOIQUE les séances publiques de l'Institut soient ordinairement intéressantes ; celle-ci a présenté au public un nouveau dégré d'intérêt, par la présence du général Bonaparte, qui a été admis dans cette société savante le 5 de ce mois. Cet homme extraordinaire, dont le cit. Garat a si bien dit dans la même séance, que *c'était un philosophe qui avait été pendant quelque tems commander des armées*, fit cette réponse, en Italie, à des généraux qui lui demandaient quel serait l'aliment de son ame active, lorsque la paix l'aurait rendu à ses foyers... Je m'enfoncerai dans une retraite, et j'y travaillerai à mériter un jour l'honneur d'être de l'Institut. Il est arrivé à la séance sans faste, y a assisté avec modestie, a reçu avec désintéressement les éloges et les applaudissemens que lui ont prodigué les lecteurs et les spectateurs, et s'est retiré *incognito*. Ah ! que cette homme connaît bien le cœur humain, et en particulier les gouvernemens populaires. L'homme de mérite y est forcé d'acheter à force de modestie et de simplicité, une grace que les ignorans et les hommes vulgaires lui ac-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

cordent difficilement par-tout, mais plus tarement encore dans les républiques.

Le mot profond de Cromwel apprend à tout homme, que le mérite ou la faveur populaire a placé au-dessus des autres, combien sont périlleux les applaudissemens qu'il est condamné à recevoir pendant le court espace de tems où l'on veut bien le regarder et s'entretenir de lui... Vous voyez cette troupe nombreuse qui se presse sur votre passage, disait-on au protecteur dans un jour de fête !... Il y en aurait peut-être davantage, répondit-il, si l'on me traînait à l'échafaud.

De tous les éloges directs ou indirects que lui ont adressés la plupart des lecteurs (car un petit nombre, non moins admirateur des talens du héros, a craint de fatiguer sa modestie, ou a cru avec raison mieux servir sa gloire), celui qui a fait sur l'assemblée la plus vive impression, a été la fin du Poëme de Chénier; où il a présagé la défaite de l'Angleterre, et les nouveaux triomphes de Bonaparte. A l'enthousiasme qu'il a occasionnés, à la force et à la durée des applaudissemens, l'étranger a pu juger que cette guerre serait vraiment nationale, et que la ruine d'Albion seule y mettrait un terme. Quand pourront les voûtes de l'Institut ne plus retentir des chants belliqueux !.... Quand y verrons-nous l'olivier paisible ombrager les sciences et les arts ! Attaquons l'orgueil de l'Anglais; rendons la liberté aux mers, comme nous l'avons donnée à l'Amstel et aux Apennins; mais, sans détourner la vue des champs de la victoire, qu'il soit permis au littérateur, à l'ami des

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nations, de jetter un regard furtif vers la tranquillité et la paix.

L'à-propos des applaudissemens a fait sentir aux lecteurs combien était sage la démarche de l'Institut qui venait d'assigner des places dans ses séances publiques aux professeurs des Écoles centrales, des Écoles de santé, Polytechnique, etc. En rapprochant d'eux leurs successeurs, les membres de l'Institut se sont assurés d'un choix d'auditeurs éclairés. On a senti cette absence dans les séances précédentes, et en particulier dans celle qui a précédé immédiatement le 18 fructidor, où les applications, les vues patriotiques n'ont été accueillies que par un froid silence. Mais dans la séance dont nous rendons compte, la Patrie n'a pas perdu un vœu, un soupir... Tout a germé à la satisfaction des amis de la République.

ORDRE DES LECTURES.

Le cit. PRONY. *Notice des Mémoires des Mathematiques lus dans la classe des Sciences Physiques et Mathématiques.*

Le cit. LASSUS. *Notice des Mémoires de Physique, lus dans la classe des Sciences Physiques et Mathématiques.*

Le cit. DAUNOU. *Notice des travaux de la classe des Sciences Morales et Politiques.*

Le cit. VILLAR. *Notice des travaux de la classe de Littérature et Beaux Arts.*

Le cit. LANGLÈS. *Traduction d'un Voyage de Perse dans l'Inde.*

Le cit. FOURCROY. *De la Peinture sur la Porcelaine.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le cit. TOULONGEON. *Sur la Mémoire.*

Le cit. MONGEZ. *Sur les Fêtes Nationales.*

Le cit. GARAT. *Analyse des Mémoires envoyés au concours sur la question suivante :* Quelle est l'influence des signes sur la formation des idées ?

Le cit. DOLOMIEU. *Observations minéralogiques faites sur les montagnes des départemens du Cantal et du Puy-de-Dôme.*

Le cit. CHÉNIER. *Poëme sur la mort de* HOCHE.

Nous ferons connaître dans les N^os^. suivans les *Notices* des travaux des trois classes de l'Institut.

Extrait d'un Rapport sur les moyens de faire entendre les discours et la musique des Fêtes Nationales par tous les spectateurs, en quelque nombre qu'ils puissent être, moyens proposés par le cit. MONGEZ ; *lu à la séance publique de l'Institut, le 15 nivôse an VI.*

DANS toutes les fêtes célébrées depuis huit ans, les spectateurs qui n'étaient pas placés sur l'autel de la Patrie, et qui formaient le plus grand nombre, n'ont entendu ni les discours, ni la musique. Fatigués par une longue attente, et par une attitude souvent gênante, le plaisir d'entendre n'a pu les dédommager de cette pénible situation.

C'est à la pompe funebre du général Hoche, que cette privation a paru plus sensible ; parce que l'éloge du jeune héros devait former la partie la plus intéressante de la cérémonie. Frappé de cet inconvénient, le cit. Mongez proposa à plusieurs membres de l'Institut, qui se trouvaient placés sur le tertre, des moyens qu'il jugeait propres à le prévenir. La classe de Littérature et Beaux-Arts, à qui il a demandé, le 18 vendémiaire, des commissaires pour les vérifier, a désigné pour cet objet les cit. Gossec, Grandmesnil, Raymond, Gibelin, et leur a adjoint le

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

cit. Mongez. Voici le résultat de leurs expériences.

La commission a recherché d'abord si les anciens, et sur-tout les Romains, qui nous sont mieux connus, avaient employé pour se faire entendre d'un grand nombre d'auditeurs, quelques moyens particuliers, et si l'on pourrait les adapter à nos usages. Les anciens ont dû éprouver ce besoin dans les cirques, les amphithéâtres, les théâtres, les tribunes aux harangues et dans les armées. Les amphithéâtres étaient consacrés aux combats des gladiateurs; et les cirques, aux courses d'hommes, de chars et de chevaux. Il ne paraît pas qu'on ait pu y adresser de longs discours au peuple rassemblé. On conclura même le contraire de l'usage où l'on était de faire proclamer les noms des vainqueurs par des héraults qui parcouraient l'arène en répétant cette proclamation.

Quant aux théâtres, on a écrit plusieurs paradoxes sur les moyens que l'on supposait avoir été employés par les acteurs pour se faire entendre de tous les spectateurs. Vitruve parle de vases d'airain placés à cet effet sous les gradins. Il est le seul auteur qui ait donné des détails sur ces vases, et ces détails ne sont relatifs qu'à la musique. Comment d'ailleurs auraient-ils pu servir à la déclamation, puisque rien ne lui est aussi nuisible qu'une salle qui a de l'écho? On a dit encore que les acteurs plaçaient dans la bouche béante de leurs masques des especes de porte-voix, pour étendre leurs voix et en doubler la force. Mais ils ne servaient qu'à empêcher la dispersion des sons dans la capacité des masques qui enveloppaient toute la tête. Enfin, une expérience faite en Espagne, dans ce siecle, prouve évidemment que la voix des acteurs était suffisante. En 1785, les habitans de l'ancienne Sagunte, aujourd'hui *Morviedre*, déblayerent les terres qui obstruaient le théâtre antique, qui fait l'ornement de leur ville. On y joua avec un grand appareil quatre pieces espagnoles. Les spectateurs furent au nombre de quatre mille, et les vides qu'ils laisserent entre eux prouverent que l'édifice en pouvait contenir dix mille. Ils entendirent très-bien, même ceux qui étaient placés dans le portique au-dessus

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

des gradins ; et cependant cette distance était double des plus grandes dimensions intérieures de nos théâtres modernes.

Les circonstantes qui accompagnerent la mort du tribun Tiberius Gracchus, prouverent que les orateurs qui parlaient dans la tribune aux harangues n'étaient pas entendus dans toute l'étendue du *forum*. Cet ardent ennemi de l'aristocratie patricienne occupait la tribune qui était entourée de trois mille de ses partisans. Le reste du *forum* et les avenues étaient occupés par les amis des sénateurs. Gracchus déplorait le sort des défenseurs du peuple. Il disait qu'ils avaient toujours été persécutés par le senat, que lui-même était poursuivi ardemment, et que sa tête était menacée. Le geste accompagna ses dernieres paroles... Il porta la main à sa tête. Aussi tôt ses ennemis persuaderent aux spectateurs éloignés de la tribune que Gracchus voulait se faire couronner et déclarer roi. Cette calomnie causa la mort de l'infortuné tribun.

Les généraux haranguaient-ils l'armée entiere, ou n'adressaient-ils la parole qu'aux officiers, qui répétaient ensuite le discours du général aux diverses cohortes ? L'impossibilité physique où se trouve un homme de se faire entendre en plein air de plus de quatre à cinq mille auditeurs debout et pressés, ferait adopter exclusivement la seconde opinion, qui est prouvée d'ailleurs par plusieurs passages de la retraite des dix mille de Xénophon, si le même historien ne fournissait quelques exemples de la premiere. Il paraît donc vraisemblable que dans quelques occasions particulieres, et peu fréquentes, les généraux haranguaient toute l'armée ; mais qu'ils n'étaient entendus que des soldats qui se trouvaient placés auprès d'eux.

On sait enfin que ceux qui se destinaient aux grands emplois s'étudiaient à fortifier et à gouverner leurs voix, qu'Auguste même prenait assiduement des leçons de cet art. La même étude nous donnera un jour les mêmes résultats. Mais doublera-t-elle le volume de la voix ? Il semble que c'est trop espérer.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Les commissaires n'ont donc trouvé dans l'antiquité aucuns moyens applicables à nos usages, qui puissent faire participer une multitude de spectateurs à tous les détails des fêtes. Voici ceux que leur a proposés le cit. Mongez : *Placer devant les gradins du cirque, de distance en distance, des orateurs et des orchestres qui, à l'aide de signaux convenus, prononceraient les discours et exécuteraient la musique en même tems que l'orateur et l'orchestre de l'autel de la Patrie.*

Pour faire l'essai de ces moyens, la commission se rendit, le 15 brumaire, au Champ-de-Mars, où elle trouva le cit. Vanspandonk et les directeurs Reveillere-Lépaux et François (de Neufchâteau), membres de l'Institut, qui desiraient assister aux expériences. Elles furent faites sur une section de gradins, placée à peu-près à égale distance de l'autel de la Patrie, et de l'entrée du cirque du côté de l'ancienne Ecole militaire. Un membre de la commission, cher à Thalie, déclama des vers et de la prose. Un second commissaire déclama en même tems que le premier. On varia l'expérience de plusieurs manieres. Le résultat fut qu'un orateur placé sur le bord intérieur des gradins ne se faisait entendre distinctement que par des spectateurs assis sur une étendue de 54 metres ou 166 pieds. On observera que l'essai fut fait avec un vent contraire et assez fort, et par conséquent de la maniere la moins favorable : ce qui en assurait le résultat, parce que les habits des spectateurs amortissent les sons.

La musique d'un escadron de hussards qui manœuvrait en ce moment dans le Champ-de-Mars, fut placée devant les gradins, au pied des peupliers qui avaient représenté les départemens à la fédération de 1790. Elle exécuta différens airs, et quelques-uns des musiciens qui étaient exercés dans la musique vocale chanterent les hymnes républicains. L'effet de cette musique fut double de celui qu'avait produit l'orateur. Il faudra donc, lorsqu'on aura construit un cirque dans le Champ-de-Mars, avoir autant d'orateurs que les gradins contiendront de fois dans leur étendue la longueur de 54 metres ou 166 pieds, et

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

un nombre d'orchestres plus petit de moitié que celui des orateurs. On peut dès-à-présent réduire cette théorie en pratique dans le Champ-de-Mars, en rapprochant les ouvertures qui y donnent entrée, ce qui diminuera l'étendue des sections de gradins. La dépense sera modique, parce qu'elle consistera en un simple remuement de terres. On fera aisément l'application de ces résultats aux fêtes qui seront célébrées dans des enceintes moins grandes, et même dans de vastes édifices.

La multiplication des orateurs n'augmentera pas la dépense des fêtes, parce que les citoyens exercés dans la déclamation s'empresseront de remplir cet emploi. Il en sera de même de la multiplication des orchestres. Celui de l'autel de la Patrie ne sera plus proportionné qu'à l'étendue de ce terre-plein, et les autres musiciens formeront les orchestres placés devant les gradins. Si ceux-ci étaient fixes, ils empêcheraient les spectateurs de jouir de la vue d'une partie des courses et des jeux. Il sera donc nécessaire de les placer sur des chars qui se retireront dans les ouvertures du cirque, lorsque la musique aura été exécutée. Ces chars formeront par leurs décorations la partie la plus brillante de la pompe des fêtes. Les instrumens à vent étant peu nombreux, il faudra recourir aux instrumens à corde, qui nécessiteront une tente ou un rideau sur les chars, afin que les variations de l'air ne les désaccordent pas subitement.

Les commissaires ont jugé, d'après ces expériences, que les moyens proposés par le cit. Mongez, rendront les fêtes nationales plus brillantes sans les rendre plus dispendieuses, et qu'ils attireront un plus grand nombre de citoyens, par la certitude qu'ils leur présenteront de les faire jouir de tous les détails des fêtes.

Puissent ces vues nouvelles s'aggrandir avec la félicité publique !

Explications de la Charade *et* Énigme *du* N°. 10.

Le mot de la Charade est *Charrue ;* celui de l'Énigme est l'*Écho*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

NOUVELLES ÉTRANGERES.

TURQUIE.

De Constantinople, le 10 novembre 1797.

Un courier de l'ambassadeur de la Porte ottomane à Vienne, arrivé ici le 3, a apporté la nouvelle de la conclusion de la paix définitive à Campo-Formio, entre l'Autriche et la France. Notre gouvernement en a donné aussitôt connaissance, par son premier drogman, à l'internonce impérial et à l'ambassadeur français Aubert Dubayet. Cette nouvelle a causé une joie générale, et elle a fait d'autant plus de plaisir à la Porte, que si la guerre eût continué, ses provinces frontieres eussent pu courir quelques dangers.

Il y a eu, ces jours derniers, des tempêtes très-violentes dans la mer Noire; sept gros navires marchands, chargés de vivres et destinés pour cette capitale, ont fait naufrage sur les côtes de Romélie; environ 130 autres bâtimens, barques, etc. qui étaient également chargés de provisions, ont eu le même sort; la plus grande partie des équipages a péri. Notre cour a dépêché aussi-tôt des couriers vers différens endroits, pour accélérer le transport des comestibles dont cette ville commence à manquer, sur-tout depuis l'incendie des magasins de blé.

Allemagne. *De Hambourg, le 20 décembre.* Les faillites considérables de quelques maisons de commerce de Copenhague avaient jetté l'alarme à la bourse, ces jours derniers. On vient d'apprendre que les plus riches négocians du Danemarck ont fait une souscription qui monte déja à quelques tonnes d'or, pour escompter les lettres de change qui circulent, et soutenir par-là leur crédit; sans cette précaution, quelques maisons d'ici auraient été infailliblement entraînées dans ces malheurs. Mais les craintes ont cessé, et on ne désespere pas de voir bientôt les malheureux faillis de Copenhague reprendre le cours de leurs affaires.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le ci-devant roi de Pologne vit à Pétersbourg d'une maniere très-agréable ; ce qui peut lui faire oublier quelquefois qu'il a été souverain : il s'est fait beaucoup d'amis par ses manieres prévenantes et affables ; l'empereur lui-même le distingue dans tous les occasions.

S. M. I. a témoigné toute sa satisfaction au comte de Bux oyden, gouverneur de cette résidence, pour le bon ordre qu'il y a maintenu.

Le duc de Holstein-beck reçoit tous les arrérages des pensions que Pierre III avoit accordées à sa famille ; ainsi Paul 1er. respecte les engagemens et les dernieres volontés de son pere.

On mande de Stockholm que le roi, voulant donner lui-même l'exemple de l'économie qu'il desire établir dans toutes les branches de l'administration, vient de nommer une commission, présidée par le maréchal du royaume, comte d'Oxenstiern, et chargée de réformer dans sa cour toutes les dépenses inutiles. Mais on sait bien que tous les nouveaux souverains debutent ainsi.

De Vienne, le 9 décembre. Depuis l'ouverture du congrès de Rastadt, il arrive ici très-fréquemment des courriers des princes et Etats de l'Empire. Depuis quinze jours, le duc de Wurtemberg en a déja envoyé trois.

On a publié ici, aujourd'hui, l'échange des ratifications de la paix, dont la nouvelle a été apportée hier par le prince de Lichtenstein. La gazette officielle d'aujourd'hui rapporte enfin, en totalité, le traité de paix d'Udine. Il était tems que la cour nous mît dans la confidence du reste de l'Europe.

On mande de Lithuanie que plusieurs individus des familles les plus distinguées ont été arrêtés et conduits en Sibérie. C'est ainsi que la Russie fait aimer son joug à ses nouveaux sujets, ou plutôt à ses nouveaux esclaves. Ces arrestations sont la suite de la saisie que l'on fit ici ; il y a quelques semaines, d'une correspondance qu'un courier polonais portait d'Italie en Lithuanie, et qui fut remise au ministre de Russie, le comte André de Rasumowski.

L'empereur vient de nommer l'archiduc Charles gouverneur et capitaine-général du royaume de Bohême. La gazette de la cour nous l'annonce.

S. M. I. a ordonné qu'il serait fait un examen sévere de la gestion de ceux qui ont été chargés de l'approvisionnement de notre armée du Rhin. La commission nommée à

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

cet effet a pour président le comte Wenzel Colloredo, et dès ses premieres séances, elle a fait des découvertes qui compromettent différentes personnes.

Nous apprenons à l'instant que le 9 de ce mois, 20,000 hommes de nos troupes ont pris possession de la ville de Venise.

Aussi-tôt après la conclusion de l'alliance du roi de Sardaigne avec la France, le ministre de ce prince, le marquis Castellalfer, était parti, par un ordre secret de sa cour, pour Munich, et il y est resté. Nous n'aurons plus qu'un résident à Turin; et cette place est destinée à M. de Humbourg, Alsacien, qui est depuis long-tems à notre service, et qui, après avoir été secrétaire de la législation impériale à Udine, est présentement à Venise.

Le comte de Sternberg, ci-devant conseiller aulique est nommé au lieu du comte de Colloredo, pour aller complimenter le roi de Prusse sur son avénement au trône. Il doit partir incessamment.

De Stuttgard, le 23 décembre. Notre duc, Frédéric Eugène, qui paraissait encore jouir d'une parfaite santé, et qui s'était occupé, comme à l'ordinaire, des affaires du gouvernement, est mort la nuit passée d'une attaque d'apoplexie.

PRUSSE. *De Berlin, le 19 décembre.* Notre nouveau roi a annoncé assez énergiquement qu'il ne voulait point de louanges prématurées; aussi n'est-ce pour ainsi dire qu'à la dérobée, qu'on recueille et qu'on publie les traits qui honorent sa sagesse et son humanité, et donnent de son regne l'idée la plus favorable. On applaudit beaucoup à la vie réglée et laborieuse à laquelle il paraît se vouer. Il s'occupe, même avant le lever du soleil, des affaires du gouvernement, et ne s'y soustrait que vers midi, qu'il va se promener pendant une heure, seul et sans aucun appareil. Il a décidé que la prestation des sermens de fidélité serait renvoyée à une saison moins rigoureuse, afin que personne ne fût exposé au désagrément et au danger d'attendre quelques heures, par un tems froid et humide, dans des salles sans feu et en plein air. Pour le soulagement de la classe pauvre, il vient de faire diminuer le prix du bois.

On peut regarder comme déja consommée l'abolition de l'administration générale du tabac. Le roi vient de charger les comtes

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

comte de Schulembourg-Kehuert et de Struensée d'examiner par quel moyen on pourrait, sans préjudice pour l'Etat, rendre la fabrication du tabac absolument libre, et dédommager les personnes employées à la nouvelle administration.

Le prince Henri est retourné depuis peu de jours à Rheinsberg; le duc de Brunswick et le landgrave de Hesse-Cassel sont aussi repartis pour leurs résidences. La réunion de ces trois illustres personnages auprès du roi avait déja donné lieu à diverses conjectures que leur prompt départ semble détruire.

On se rappelle l'insurrection qui fut tentée en 1794 dans la Prusse méridionale (partie de la Pologne où se trouve Posen). Les gentilshommes qui y avaient pris part avaient été condamnés à des peines plus ou moins graves. Le roi vient de leur faire grace. L'un d'eux, le comte Niemojewski, qui s'était évadé, et dont les biens avaient été confisqués, va en obtenir la restitution.

Suisse. *De Bâle, le 26 décembre.* La motion faite dernièrement par notre sénateur Vischer, d'accorder le droit de bourgeoisie aux paysans du canton de Bâle, a été présentée de nouveau avant-hier au grand-conseil. Une commission a été chargée de mûrir ce projet, et d'aviser aux meilleurs moyens de le mettre à exécution. On est persuadé qu'il aura l'aveu du petit-conseil, et qu'à l'exemple de notre régence, d'autres cantons aboliront le patriciat et l'oligarchie, et établiront une parfaite égalité de droits, et feront disparaître cette odieuse distinction entre bourgeois et paysans, qui, dans notre canton, par exemple, réduit à un état approchant de la servitude plus de vingt-cinq mille hommes, sur environ trente mille qui composent sa population.

Notre régence, qui s'est toujours conduite avec beaucoup de sagesse, et qui a su faire tourner à son profit les différens événemens de la révolution française, a la satisfaction d'apprendre que son député, notre estimable grand-tribun, M. Ochs, a été parfaitement accueilli à Paris par le Directoire et le ministre des relations extérieures. Elle a lieu d'espérer que le canton de Bâle sera considérablement aggrandi, et deviendra bientôt un des plus importans de la République Helvétique.

Le secrétaire de la légation française, le cit. Bignon, est arrivé ici hier. Il apporte les lettres de créance du cit. Mengand, qui ne tardera pas à déployer ici le caractere

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de chargé des affaires de France. Le cit. Bacher, son prédécesseur, partira bientôt pour Ratisbonne, où il va représenter la République Française auprès de la diete de l'Empire.

Le nouveau maire français de la ville de Bienne, le cit. Bresson, qui s'y était déja concilié l'affection générale, a été reconnu, le 20, par le grand-conseil de cette République.

Aujourd'hui nos deux députés à la diete d'Arau, le bourguemestre Buxtorf et notre digne magistat Munch, sont partis pour leur destination, sous l'escorte d'un corps de chasseurs à cheval.

Suivant les lettres que nous venons de recevoir de Zurich, la régence de cette ville est sérieusement occupée d'un changement dans la constitution de son canton. Voilà deux exemples que la régence de Berne a sous les yeux. Une coupable et funeste obstination l'empêchera-t-elle d'en profiter?

ITALIE. *De Livourne, le 11 décembre.* Le général français Vial est depuis hier de retour de Pise, où il a été rendre une visite au grand-duc. Il est à la veille de nous quitter pour aller remplir une mission autre part.

Nous avons vu ces jours derniers, avec quelque surprise, passer par notre ville un chariot couvert appartenant à la division de Massena. Nous n'avons pu savoir ni ce qu'il contient, ni quelle peut être sa destination.

Deux corsaires français qui étaient à l'ancre dans notre port, ayant apperçu du haut de notre fanal deux navires du côté du couchant, ont mis aussi-tôt à la voile; et malgré la garantie qui les oblige à ne pas faire de prise que vingt-quatre heures après leur départ, ils ont, au bout de quelques heures, capturé ces deux vaisseaux, et les ont envoyés au port de la Spezia. L'un s'est trouvé être un danois chargé de draperies pour Hulst; l'autre un suédois avec des salaisons destinées pour Filicchi. Cette infraction des lois et de la neutralité de ce port fait murmurer tous les négocians. Nous apprenons, d'un autre côté, qu'un sloop anglais a obligé un corsaire français de sortir de la rade de Porto-Longone, et s'en est ensuite emparé.

Il continue à régner sur nos côtes une épidémie d'un genre peu commun. Elle a attaqué les chats. Ils paraissent gais et bien portans; tout-à-coup ils font des sauts redou-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

blés, puis deviennent tristes, assoupis et meurent en peu de tems. Il en est mort aussi un grand nombre à Gênes de cette maniere. Nous attendons que les naturalistes nous expliquent ce phénomene ; car il n'est pas du ressort de la politique.

Ce qu'on nous mande de Lucques y tient davantage ; le plus grand mécontentement regne dans cette ville. Les habitans y sont partagés en deux partis. Les oligarches font ce qu'ils peuvent pour passer sous la domination de la Toscane. Le peuple demande la réunion à la République Cisalpine. Quel que soit le parti qui l'emporte, il y aura un gouvernement aristocratique de moins en Europe.

De Bologne, le 12 décembre. On vient d'ordonner ici l'entiere démolition des prisons de l'inquisition. Notre administration centrale a même sommé le citoyen cardinal-archevêque de faire disparaitre tout ce qui pourrait rappeler les prisons de l'archevêché. C'est servir efficacement la religion chrétienne que d'effacer jusqu'à la trace de ce qui doit la rendre odieuse.

On a publié l'ordonnance relative à la division militaire de tout le territoire de la République. Il est partagé en sept divisions pour la milice, et en trois pour l'artillerie et le corps des ingénieurs. Dans toute la République, il n'y aura qu'un chantier de construction ; il y aura une fonderie à Crema, une fabrique d'armes à Brescia, et au moins six moulins à poudre. L'école de l'artillerie et du génie sera à Modene, et le parc d'artillerie à Crema. Bientôt nous aurons donc, dans notre propre sein, tous nos moyens de défense et d'attaque.

Nos troupes, et sur-tout la légion polonaise, en sont venues aux mains près du fort San-Leo, avec les gens de la montagne, rassemblés au son du tocsin, et après les avoir dispersés, ont sommé la forteresse de se rendre. Elle a fait quelque résistance. Les décharges d'artillerie ont tué 50 Polonais, et en ont blessé 20 ; mais le commandant du pape a bientôt cédé aux menaces. Il a capitulé le 7 au matin. La garnison est sortie avec les honneurs de la guerre, et s'est retirée à Pesaro. On a trouvé dans le fort San-Leo des provisions de bouche pour un an, et une grande quantité de munitions de guerre. Nos troupes se sont arrêtées là, et à présent tout est tranquille, quoiqu'on ait dit qu'un gros corps de troupes cisalpines, commandées par le général Fiorella

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et auxquelles sont réunies plusieurs légions polonaises, aux ordres du général Dombrowsky, s'était porté vers Urbino, et que cette ville avait déja été occupée par nos troupes, ainsi que celles de Sinigaglia et de Pesaro.

De Rome, le 9 décembre. L'invasion des Cisalpins dans la marche d'Ancône, et la prise faite par eux du fort San-Leo et de quelques autres portions du duché d'Urbin, ont jeté notre gouvernement dans la plus grande consternation. Le pape a demandé, par des brefs signés de sa main, au Directoire cisalpin, une réparation pour ces voies de fait, et a envoyé, pour ministre auprès de cette République, le cardinal Bussi, auquel S. S. ne s'est adressée qu'après avoir éprouvé plusieurs refus. Elle n'est parvenue qu'à force d'instance à le déterminer à accepter le dangereux honneur d'être son interprète auprès de ses redoutables voisins.

Angleterre. *De Londres, le 22 décembre.* Le nombre des pétitions des assemblées de paroisses contre le bill de M. Pitt, relativement aux triples taxes assises, s'accroît chaque jour. Chacune d'elles attaque le principe et l'esprit du bill comme inconstitutionnel, injuste et alarmant; chacune d'elles déclare que si ce bill acquiert force de loi, il produira les plus désastreux effets pour le grand nombre des habitans, qu'il accroîtra la masse des pauvres, qu'il ajoutera aux impositions de paroisse déja si pesantes; que ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés et avec une extrême rigueur qu'on peut les percevoir, et que toute nouvelle surcharge sera absolument impossible à supporter. Un grand nombre de ces assemblées de paroisses votent des remercimens aux principaux membres de l'opposition qui ont attaqué le bill, et établissent des comités pour concourir ensemble aux moyens les plus efficaces et les plus constitutionnels de s'opposer au bill.

D'autres pétitions sont présentées au parlement contre le dernier bill de M. Pitt, sur la taxe des montres et pendules. Elles annoncent que depuis l'établissement de la taxe, cette branche d'industrie, qui est d'une importance nationale, est extrêmement déclinée; qu'un grand nombre d'ouvriers en horlogerie sont réduits à la derniere misere; qu'on n'a pas vendu cette année la moitié des montres vendues l'année derniere, et que si la taxe continue, la taxe des pauvres s'accroîtra d'une maniere prodigieuse.

L'effet de toutes ces réclamations qui augmentent chaque jour est tel, qu'on doute que le ministere puisse tenir longtems contre une impopularité si marquée et qui devient si

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

générale. Les papiers ministériels conviennent que le ministere éprouve cette impopularité, mais qu'elle n'est que momentanée.

M. Pitt paraît effrayé de l'opposition élevée contre le bill des triples taxes. Il a dit, dans la séance du 18, que lorsque la chambre se formerait en comité, il proposerait lui-même, d'une maniere générale, les modifications dont il croit le bill susceptible, en faveur des personnes pauvres ou gênées, et qu'en même-tems il proposerait des compensations dans une augmentation de droit sur les chevaux, voitures, domestiques mâles, etc. Il est convenu que le bill était impopulaire, « mais, a-t-il ajouté, quoique l'approbation du peuple me soit chere, je ne chercherai jamais la popularité au risque de la sureté de la nation; guidé par le plus profond sentiment de mon devoir, nulle considération ne me déterminera à abandonner lâchement ce que je crois nécessaire à la sûreté du peuple, quelque égarée que soit en ce moment son opinion. » Il a ajouté que cette somme de sept millions st. étant destinée à empêcher l'invasion des ennemis, on regarderait certainement cette somme comme un sacrifice bien léger, lorsqu'il s'agissait de la vie, de la propriété, du commerce de tout le peuple de la Grande-Bretagne; lorsqu'il s'agissait de prendre des mesures pour convaincre toute l'Europe des chimériques menaces d'invasion d'un ennemi triomphant et exalté. M. Pitt a proposé ensuite son plan de modification de la taxe.

Le 18, de grand matin, M. Pitt a été pendu en effigie par les garçons carossiers et horlogers, à une haute potence élevée au coin de la rue d'Hanovre, près *Long Acre*, et cette effigie est restée ainsi exposée quelque tems aux risées et aux outrages du peuple. La tête de cette effigie était de bois et très-ressemblante; le corps était couvert de haillons dont on supposait que le ministre avait hérité des malheureux que ses taxes avaient fait mourir de faim. On lui avait mis cet écriteau :

« *Pitt, frere de Robespierre, le fléau de l'Europe, fameux par son ivrognerie et son hypocrisie.* »

Cette effigie est restée pendue depuis la pointe du jour jusqu'à 11 heures du matin, que le juge de paix Addington est venu l'enlever. Le soir, vers les 7 ou 8 heures, un nouveau rassemblement s'est encore formé en *Long Acre*, pour brûler une autre effigie du ministre. L'opération allait être exécutée, lorsque les constables sont arrivés, ont éteint

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

le feu, dispersé la multitude, et ont conduit en prison l'un des acteurs, qui n'a été condamné qu'à une amende de vingt schellings. Un des papiers ministériels rendant compte le lendemain de cet événement, a dit que c'était un rassemblement d'hommes paresseux et malins.

Le lendemain 19, dans la soirée, l'effigie de M. Pitt a été encore brûlé en plus de 20 quartiers de la ville et des fauxbourgs.

La cérémonie de la procession du roi à St. Paul, a donné une nouvelle preuve de l'impopularité de l'administration actuelle. Le roi qui, depuis plusieurs années, était fort applaudi du peuple toutes les fois qu'il se montrait en public, l'a été extrêmement peu. « Un triste et froid silence, dit une de nos feuilles, a régné dans presque toutes les rues où le roi a passé. Le peuple ne voulait lui donner aucune preuve de mépris; mais ses souffrances sont si cruelles qu'il n'a pu applaudir. Nous voudrions espérer que la cause qui a produit un si grand changement dans la conduite du peuple, cessera bientôt par la volonté du roi; le seul moyen est de renvoyer son ministre actuel.

« Quant à M. Pitt, ajoute cette feuille, tous les gardes et les constables dont la voiture de son frere, lord Chatham, était entourée, et où il s'efforçait de se tenir caché lui-même, n'ont pu empêcher le peuple, dans différentes rues, de le poursuivre de ses risées et de ses insultes. On dit que son ancien cocher a refusé de le conduire et a été renvoyé. Le pauvre malheureux qui l'a remplacé, a été fort rudement traité par le peuple sur la place de l'église de Saint-Paul. Le cocher et les domestiques qui étaient restés dehors, tandis que le maître était dedans, ont été couverts de boue par le peuple. Il n'a pas osé s'en retourner dans la voiture de son frere, et a demandé une place dans la voiture de M. Thomas Streele. Malgré cette précaution, il a été reconnu par le peuple, qui l'a hué et l'a poursuivi avec les plus grandes marques d'indignation jusqu'à sa maison en *Downing-Street*. On a cru nécessaire, pour le mettre à l'abri des fureurs du peuple, de lui donner pour escorte un détachement de la cavalerie des volontaires. La feuille qui rapporte cet événement dit « que ce *monstrueux* ministre a reçu d'un peuple insulté et justement indigné le traitement qu'il mérite. »

On vient de publier le bill de M. Pitt, sur les taxes assises, avec cette épigraphe : *Quem Deus vult perdere, prius dementat.*

Les 3 pour cent sont toujours entre 49 et 50.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 5 au 15 nivôse.

La séance du 6 nivôse, du conseil des Cinq-cents, a été entièrement remplie par la discussion du projet relatif au mariage de la fille de Michel Lepelletier. Après des débats assez longs, la loi regardant comme insuffisant le projet de la commission, en a présenté un organique de l'adoption nationale, et le conseil en a prononcé en conséquence l'ajournement.

On reprend, le 7, la discussion du projet de Ludot, sur la contrainte par corps. Le commerce, dit le rapporteur, réclamait avec instance le rétablissement de la contrainte par corps. Une loi l'a consacrée après un mûr examen et de longs débats : il ne peut donc plus être question de son utilité, de ses avantages ou de ses inconvéniens : c'est une chose décidée. Aussi ne viens-je point vous en entretenir, mais vous soumettre les principaux motifs qui ont dirigé votre commission dans le développement du principe que le Corps législatif a fait revivre.

Il parut d'abord tout naturel de revenir à nos anciennes lois; non parce qu'elles existent, mais parce que la plupart de leurs dispositions sont sages, qu'on l'a reconnu, et qu'en matiere de législation, nous ne voulons rien changer ou modifier que quand la nécessité l'exige. Cependant, ce principe lui-même et l'esprit de notre constitution nous ont fait sentir, que si la nature des engagemens commerciaux devait faire attacher la contrainte par corps à leur stricte exécution, il n'en était pas ainsi des contrats civils, dont l'essence, différente des premiers, offrait aussi une garantie qui ne se trouvait point ailleurs, au moins généralement parlant : je veux parler des propriétés et des hypotheques.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Mais si le législateur apperçoit le commerçant, il ne doit point perdre de vue le citoyen; et s'il peut séquestrer en quelque sorte le négociant qui a manqué à ses engagemens, il y aurait de la cruauté à le ravir indéfiniment à ses relations, à sa famille, en un mot à le rayer, pour ainsi dire, de la société.

Votre commission a donc pensé que la contrainte par corps devant être, dans les mains du créancier, un moyen d'assurer son paiement, mais non d'exercer une rigueur inutile, l'incarcération d'un débiteur devait cesser dès-lors que tout espoir de libération s'évanouissait, et elle vous propose de fixer à la captivité d'un détenu, un terme au-delà duquel il sera de plein droit élargi.

Le 1er. article, conçu en ces termes, est adopté : La contrainte par corps ne peut être prononcée qu'en vertu d'une loi formelle.

La discussion à laquelle donnent lieu les articles II et III se prolongeant, le président annonce que le conseil doit se former en comité général pour un objet important. En conséquence la discussion cesse et les tribunes sont évacuées. L'objet du comité était le projet d'un emprunt pour les frais de la descente en Angleterre.

Ludot a fait adopter, dans la séance du 8, le premier paragraphe de son projet concernant la contrainte par corps.

Un secrétaire donne lecture du message suivant du Directoire exécutif :

« Si dans le sein de la République Française, y est-il dit, il se pouvait trouver des ames assez froides pour avoir été indifférentes à la conduite qu'ont tenue les Anglais dans le cours de cette guerre, à Toulon, à Saint-Domingue, à Quiberon, à Cadix, dans tous les lieux enfin qu'ils ont souillés de leur présence, elles sortiraient ces ames de leur apathie criminelle au récit que le Directoire doit vous faire du sort que ces féroces insulaires se proposent de faire éprouver à ceux de nos marins qui ont eu le malheur de devenir leurs prisonniers. Les traitemens que les nations les plus barbares ont fait subir à

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

leurs prisonniers dans tous les tems, n'a rien qui en approche. Ces furieux ont arrêté qu'à compter du 22 du mois prochain, les prisonniers français n'auraient plus la ration qui leur est fournie journellement pour leur subsistance ; ils ont en outre retiré les cautionnemens qu'avaient les officiers prisonniers, et les ont plongés dans le fond des cachots. Vingt-deux mille de nos freres vont donc être sous peu de tems exposés à périr de misere et de faim. Quelle affreuse violation du droit des gens ! Et remarquez que cet acte d'inhumanité est d'autant plus odieux, que de ces vingt-deux mille prisonniers, un grand nombre le sont, non pour avoir été pris les armes à la main, mais pour s'être trouvés sur les vaisseaux, en qualité de passagers, officiers de santé, matelots, gens de mer, femmes et enfans, tous non combattans, et par conséquent non susceptibles d'être échangés. Quant à ceux qui eussent pu l'être depuis long-tems, les échanges auraient eu lieu, s'il n'eût dépendu que du Directoire; mais le cabinet de Londres y a toujours mis des obstacles.

» Faire à des Français la peinture des maux auxquels vingt-deux mille de leurs freres vont être exposés, de la mort prochaine qui les menace; et quelle mort ! c'est acquérir la certitude qu'ils seront bientôt secourus.

» Nous vous demandons en conséquence, citoyens législateurs, d'arrêter provisoirement qu'il sera fait, sans retard et immanquablement, un fonds d'un million par mois, qui sera mis à la disposition du ministre de la marine, pour faire parvenir aux Français prisonniers en Angleterre la nourriture et les vêtemens dont ils pourront avoir besoin.

» Les infâmes partisans de Pitt répandent partout que l'esprit public est entiérement éteint parmi les Français ; ils vont savoir qu'il n'était qu'assoupi, et éprouver combien son réveil est terrible. »

L'on ordonne l'impression du message et le renvoi à une commission.

Monnot a fait, dans la séance du 9, le rapport

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sur l'emprunt qui avait été l'objet du comité général de l'avant-veille. Son projet de résolution est adopté. Il porte qu'il sera ouvert un emprunt de 80 millions en 80 mille effets au porteur, portant intérêt au denier vingt, et qu'il y aura des primes.

Il se fait un grand nombre de dons patriotiques pour concourir aux frais de l'expédition contre l'Angleterre. Le conseil en ordonne la mention honorable dans son procès-verbal.

Les résolutions que le conseil des Anciens a approuvées dans ses séances des 5 et 6 nivose, ne sont relatives qu'à des objets d'intérêt particulier.

Il a entendu, le 7, le rapport de Roger-Ducos, sur trois résolutions concernant les transactions entre particuliers, et n'a pris aucune détermination.

Porcher, au nom d'une commission, fait, le 8, un rapport sur la résolution relative à la durée des fonctions des présidens, accusateurs publics et juges près les tribunaux criminels.

La commission a pensé que le désordre qui a existé jusqu'au 18 fructidor dans les tribunaux, a autorisé la disposition de cette résolution, portant que les juges, présidens, accusateurs publics, etc. seraient renouvellés au mois de germinal. L'on a vu ces citoyens absoudre des gens évidemment coupables; mais aussi la commission s'éleve avec force contre l'article qui déclare expirées toutes les élections faites en l'an IV. Cet article met la nomination des juges entre les mains du Directoire, ce qui est contraire à la constitution qui a formellement séparé le pouvoir exécutif du pouvoir législatif. Une semblable mesure ne pourra que jeter la terreur dans le peuple, et justifier l'opinion que répandaient certains hommes avant le 18 fructidor, que le Directoire envahissait tous les pouvoirs. Si le Directoire est chargé de nommer aux places, il se trouve ainsi accusateur, dénonciateur et juge. Et à quoi bon encore une semblable disposition? Le délai d'ici à germinal est fort court; le Directoire craint-il de ne pouvoir surveiller jusque-là les tribunaux? Il est trompé sans cesse par des agio-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

teurs de places et d'argent, par des gens qui font sonner leur patriotisme pour parvenir; il le sera encore bien davantage, lorsqu'il aura à nommer à une aussi grande quantité de places. Lorsqu'il s'agit de toucher aux prérogatives du peuple, il faut le faire avec la plus grande précaution; et ici son droit serait évidemment violé. Les lois portent aussi que les juges ne pourront être cassés que pour forfaiture jugée : ici il n'y a aucune preuve, aucun jugement; et il est de fait que, dans beaucoup de tribunaux, les juges n'ont nullement influencé les jugemens; ce sont des jurés qui se sont coalisés entre eux, et les juges ont été forcés de prononcer. La majorité de la commission a donc été d'avis de proposer le rejet.

Impression et ajournement.

Vernier résume le rapport qu'il a fait, il y a quelques jours, sur la résolution du 26 brumaire, relative à la formation d'un nouveau grand-livre du tiers consolidé de la dette publique; personne ne se présentant pour combattre la résolution, le conseil l'approuve.

Il a rejetté, le 9, sur le rapport de Dentzel, la résolution relative aux droits d'entrée sur les toiles de coton blanches, parce qu'elle porterait atteinte à la loi qui prohibe les marchandises anglaises.

Lebrun a aussi proposé de rejetter celle concernant la suppression des payeurs généraux des départemens.

On a repris, le 11, dans le conseil des Cinq-cents, la discussion sur le projet de Roëmers relatif à la répression des brigandages et des vols.

Bontoux en appuie quelques dispositions, et en combat plusieurs autres comme contraires à la saine morale. Il déclare que les brigandages sont beaucoup moins fréquens dans les pays où la peine de mort est abolie, que dans ceux où elle est établie. Il frémit au seul nom de commission militaire. Il ne veut pas qu'on donne de récompense pécuniaire aux gendarmes qui arrêteront des brigands; ils n'ont pas besoin d'un pareil stimulant pour faire leur devoir.

Ludot appuie le projet. Les circonstances où nous

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nous trouvons et la multiplicité des vols et assassinats qui se commettent depuis quelque tems, doivent, dit-il, vous déterminer à adopter la mesure rigoureuse, mais nécessaire, que vous propose la commission. — Gauthier [du Calvados] pense que le domicile des citoyens n'est pas un asyle moins sacré que les grandes routes. Il voudrait qu'on punît de mort ceux qui voleraient avec ou sans effraction. Il propose aussi quelques amendemens à la disposition qui concerne la responsabilité des communes.

Le conseil renvoie le projet à un nouvel examen de la commission.

Guillemardet, au nom d'une commission spéciale, a fait abroger la loi du 20 ventôse an V, qui fixait dans les chefs-lieux de cantons, successivement, la tenue des assemblées électorales, et arrêter que chaque année le Corps législatif déterminera par une loi le lieu des séances. A la résolution est annexé le tableau des communes indiquées pour cette année.

Le conseil des Anciens a employé ses séances des 11 et 12 nivôse à discuter la résolution concernant la mise en activité de la constitution dans les colonies. — Lavaux l'a appuyée, en soutenant qu'elle est bâsée sur les principes, la justice et la sagesse.

Roger Ducos la défend aussi. Il ajoute que depuis neuf ans on n'a pas introduit de Noirs dans les colonies, et qu'en regardant comme étrangers ceux qui les habitent aujourd'hui, ils ont deux ans de plus qu'il ne faut pour exercer les droits de citoyens. Le conseil ferme la discussion, et approuve la résolution.

Organe d'une commission spéciale, Pons [de Verdun] présente, le 18, au conseil des Cinq-cents, un projet de résolution tendant à prévenir les difficultés qui pourraient avoir lieu dans les assemblées primaires prochaines. Il porte qu'à dater de la publication de la présente loi il sera ouvert, dans chaque administration municipale, trois registres, l'un pour l'inscription civique, l'autre pour la garde nationale, et le troisieme pour la contribution personnelle, et que tout citoyen français sera admis à s'y faire inscrire, à l'effet de jouir de ses droits dans les assemblées primaires prochaines.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

La discussion sur le projet d'assujettir les instituteurs publics et privés, ainsi que les ministres des cultes, au serment prescrit aux fonctionnaires publics, a été ensuite ouverte. Après une légere discussion, il a été résolu qu'ils seraient tous tenus de prêter le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République; que ceux qui s'y refuseront seront obligés de sortir dans un mois du territoire de la République, à défaut de quoi ils seront déportés à leurs frais en pays neutre ou allié; et s'ils rentrent, ils le seront au-delà des mers.

Après avoir entendu le rapporteur d'une commission spéciale sur les doutes qu'avait fait naître l'art. II de la loi du 20 germinal an V, relative à la vente des maisons nationales, le conseil résout, dans sa séance du 4, que l'indemnité viagere accordée par cet article aux usufruitiers légitimes des biens nationaux, sera fixée par experts, eu égard aux charges locatives.

Eschasseriaux l'aîné a ensuite présenté un projet d'adresse au peuple français sur l'ouverture de l'emprunt et les registres destinés à recevoir les offrandes patriotiques pour les frais de la descente en Angleterre. Il a été renvoyé à la commission.

Ludot a reproduit la suite de son projet sur la contrainte par corps. Ce seul article est adopté.

« Nulle contrainte par corps ne pourra être exercée contre aucun individu, qu'elle n'ait été précédée d'un commandement au contraignable de satisfaire à l'objet de la contrainte, et qu'il ne se soit écoulé au moins une décade entre le commandement et l'exécution. Cette suspension n'aura pas lieu à l'égard du débiteur qui aurait joui d'un délai semblable, ou plus long, pour s'acquitter en vertu du jugement qu'on voudrait exécuter contre lui. L'exécution devra être faite, dans ce cas, 24 heures après la signification du jugement à personne ou à domicile du condamné, avec commandement d'y satisfaire. »

Le rapporteur en lit un second en ces termes :

« Il est interdit, sous les peines portées en l'art. Ier., à tout officier ministériel de mettre à exécution aucun jugement de contrainte par corps : 1°. avant le lever.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et après le coucher du soleil ; 2°. les jours de décadi ; 3°. pendant la durée de ceux indiqués par la loi pour la célébration des fêtes républicaines ; 4°. pendant les cinq jours complémentaires ; 5°. pendant la tenue des assemblées primaires ; 6°. contre aucun électeur pendant la tenue des assemblées électorales ; 7°. en aucun tems dans un lieu public destiné au culte ; dans l'enceinte du Corps législatif, du Directoire exécutif, d'un tribunal ou d'une administration publique quelconque. » On demande, par amendement, que les cinq jours complémentaires soient retirés de l'article. Cet amendement est adopté.

Le Directoire, en annonçant, le 15, par un message, qu'il sera procédé aujourd'hui dans tous les départemens à la saisie des marchandises anglaises, introduites en France au mépris de la loi du 10 brumaire dernier, provoque une loi qui déclare que l'état des navires, en ce qui concerne leur qualité de neutres ou d'ennemis, sera déterminé par leur cargaison, et que celle-ci ne sera plus couverte par le pavillon ; qu'ainsi tout bâtiment ayant à son bord des marchandises anglaises sera déclaré de bonne prise, quel qu'en soit le propriétaire.

On a repris la suite de la discussion sur la repression du brigandage. Les articles portant peine de mort contre le vol sur les grandes routes, ou dans les maisons avec effraction, ont été adoptés.

Cornudet a proposé dans la séance du 13 du conseil des Anciens, de rejetter la résolution du 23 brumaire, relative à la suspension de la vente des domaines nationaux, attendu qu'elle donne beaucoup trop d'extension au droit de main-mise nationale ; qu'elle prive les tiers réclamans du droit d'opposer l'inobservation des formes voulues par la loi contre la vente faite de leurs propriétés ; attendu que, contre le vœu de la constitution elle maintiendrait des spoliations existantes, et en autoriserait de nouvelles ; attendu qu'elle méconnaît ce principe, que tout bien mis en vente est légitimement acquis, lorsqu'il n'y a point d'opposition antérieure à l'adjudication ; qu'elle perpétue la loi du 28 ventôse, rétablit un mode de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

vente qui n'existe plus et ne peut plus exister, et porte ainsi atteinte au contrat formé entre la nation et ses créanciers, par la loi du 9 vendémiaire dernier; attendu qu'elle ne dit point quelle doit être la forme authentique des oppositions formées avant que les adjudications aient été consommées; attendu qu'elle est en contrariété avec l'article XX de la section III du titre III de la loi du 24 brumaire an III, et de celle du 27 frimaire dernier; attendu, enfin, qu'elle est incomplette dans les dispositions relatives à l'indemnité due aux propriétaires qui se sont laissés dépouiller, faute d'avoir réclamé en tems utile. Impression, ajournement. — Giraud [de Nantes] a proposé, le 14, d'approuver une résolution du 8 nivôse, relative aux rentes foncieres dues pour le prix du sol sur lequel étaient bâtis des édifices incendiés ou dévastés par la guerre de la Vendée. Les propriétaires de ces édifices, dit le rapporteur, ne peuvent être garans des événemens qui proviennent d'une force majeure, tels que la guerre et l'incendie; et du moment qu'ils abandonnent le sol qui leur avait été concédé à titre de rente, ils doivent être libres envers les bailleurs auxquels ils rendent tout ce qu'ils en avaient reçu. Le conseil approuve la résolution. — Delacoste résume le rapport qu'il avait fait, il y a quelques jours, sur la résolution du 26 brumaire, relative aux contributions des colonies. Il persiste à en proposer le rejet, attendu qu'elle assujettirait à une triple contribution les propriétaires de denrées exportables, tandis qu'elle ne soumettrait qu'à une contribution simple les propriétaires de denrées qui se consomment dans les colonies. Le conseil rejette la résolution.

Un secrétaire a fait, dans la séance du 15, lecture du message du Directoire, qui apprend que les autorités publiques ont fait, ce matin, dans Paris et dans toute la République, des visites pour la saisie des marchandises anglaises, en vertu de la loi qui les prohibe, et provoque, comme il est dit ci-dessus, une nouvelle loi contre leur introduction en France. Le conseil ordonne l'impression du message.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

PARIS. *Nonidi, 19 Nivôse, l'an VI de la République.*

Les offrandes civiques pour contribuer aux frais de la guerre avec l'Angleterre, se multiplient avec une émulation et un empressement que tous les esprits se réunissent dans le sentiment de haine que chacun porte au gouvernement anglais. Quelques personnes ont blâmé ces dons volontaires, non relativement aux motifs qui les font naître, mais comme un moyen de contrarier et d'affaiblir l'emprunt de 80 millions ouvert par le commerce de la République. On craint que ceux qui seraient dans le cas de contribuer à cet emprunt pour une forte somme, ne s'en dispensent au moyen d'une offrande volontaire très-modique. Il paraît que le conseil des Anciens a senti ces inconvéniens, puisqu'en approuvant la résolution relative à l'emprunt, il a refusé son assentiment à celle qui autorisait les contributions volontaires.

Le ministre des relations extérieures a donné, le 14 de ce mois, une très-belle fête à l'occasion de la paix. La citoyenne Bonaparte, arrivée depuis peu de jours, y a assisté ainsi que son mari, et y a reçu des applaudissemens qui prennent naturellement leur source dans la gloire du vainqueur de l'Italie; souper brillant, concert, proverbes, couplets, feu d'artifice, bal; tout était réuni pour rendre cette fête ingénieuse et superbe. — Par un arrêté du département de la Seine, la rue Chantereine, où Bonaparte à sa maison, portera désormais le nom de *rue de la Victoire*.

Le 15 de ce mois, on a fait, à la même heure et dans toute la République, la perquisition des marchandises anglaises chez tous les négocians soupçonnés d'en vendre, en contravention de la loi. Quantité de ces marchandises ont été saisies dans cette commune. Il est probable que cette recherche aurait produit un plus grand résultat, si les agens destinés à exécuter cette mesure eussent mieux gardé le secret. Quoi qu'il en soit, elle ne peut que contribuer à raviver nos manufactures. — Plusieurs journaux anglais ont annoncé l'arrivée à Londres du cit. Gallois, commissaire du gouvernement français pour l'échange des prisonniers. La vérité est que ce commissaire n'est point encore parti pour cette mission, mais on croit que son départ est très-prochain. — J. J. Aymé, plus connu sous le nom de Job Aymé, a été arrêté ici le jour de la recherche des marchandises anglaises. Il a été conduit au Temple, et il sera déporté en exécution de la loi du 18 fructidor.

LOTERIE NATIONALE.

Tirage du 16 nivôse.

Les numéros sortis sont : 15, 16, 85, 54, 40.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

N°. 12.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 30 NIVÔSE, *l'an sixième de la République.*
(*Vendredi* 19 *Janvier* 1798, *vieux style.*)

FRA.

LITTÉRATURE ÉTRANGERE

Die Griechen und Roemer, etc. *Les Grecs et les Romains; Essai historique et critique sur les classiques anciens; par* FRÉDÉRIC SCHLEGEL. *Premier volume : à Neustrelitz*, etc.

On ne peut gueres s'occuper de matieres de goût, sans revenir toujours, avec un nouvel intérêt, sur les Grecs et les Latins, mais particulierement sur les Grecs, nos maîtres et nos modeles dans les arts d'imagination. Il est difficile d'avoir une idée bien juste des effets que les différens genres d'imitation peuvent produire sur les facultés sentantes de l'homme, et surtout des moyens capables d'amener ces effets, sans étudier profondément les ouvrages qui nous restent de ce peuple singulier, qui joignit le tact le plus fin à la plus haute énergie, et chez lequel tout ce qui tient au sentiment, à l'enthousiasme paraît avoir eu le dernier dégré de développement et de perfection. Nos lecteurs nous pardonnent sans doute de les ramener souvent sur des objets qui ne méritent pas moins l'attention du philosophe qui remonte à la source de nos émotions et de nos idées, que celle

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de l'amateur qui veut apprendre à mieux jouir de toutes les beautés de l'art, et même se rendre ainsi plus propre à mieux sentir la nature. Ajoutons que l'ouvrage dont on voit ici l'annonce est d'un homme qui passe, en Allemagne, et pour un écrivain plein de talens, et pour un esprit fécond, capable à-la-fois de trouver beaucoup de points de vue nouveaux dans tous les sujets qu'il traite, et d'y répandre tout l'éclat d'un style riche et brillant.

Si la plus fidele traduction des meilleurs morceaux ne peut nous mettre en état d'apprécier les éloges donnés à sa maniere d'écrire, il est du moins curieux de voir, par l'exposition de ses principales idées, qu'est-ce que les Allemands regardent comme des vues originales comme d'heureuses conceptions.

A juger d'après ce premier volume, il paraît que le but de l'auteur est moins de faire un ouvrage unique, un ensemble complet embrassant son sujet dans toutes ses différentes parties, que de donner une suite de dissertations sur les points les plus intéressans, à son avis, que ce sujet présente : tels que l'examen analytique de la poésie grecque, le véritable genre d'utilité qu'on peut retirer de son étude approfondie, les mœurs des femmes chez les Grecs, et leur influence sur la philosophie et sur les arts. Ce dernier objet est traité particulierement dans des observations touchant la célebre Diotime : l'auteur a du moins le mérite d'avoir entrevu tout l'intérêt dont il est susceptible, et les considérations vraiment neuves qu'il peut fournir, soit au moraliste, soit à l'homme de goût.

La premiere dissertation qui roule sur l'étude de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

la poésie grecque, n'est, suivant les expressions même de l'auteur, dans son Discours préliminaire, qu'une espece d'introduction à l'étude poëtique des anciens, dont l'objet est d'indiquer aux jeunes amateurs les moyens d'y pénétrer plus avant; une nouvelle tentative dans l'espoir de terminer la trop longue querelle élevée entre les amis exclusifs des poëtes anciens et ceux des poëtes modernes; de les faire rentrer les uns et les autres dans *le domaine du beau*, en traçant les limites précises qui forment le point d'union entre *l'imitation naturelle* et *l'imitation de l'art*; enfin, de prouver que l'étude de la poésie grecque n'est pas seulement un goût pardonnable, mais une espece de devoir de la part de tous les amateurs qui savent saisir le *beau*, avec un sentiment éclairé, de la part de tous les connaisseurs qui veulent juger d'une maniere générale et philosophique, de la part de tous les penseurs qui cherchent à déterminer, avec exactitude, les lois de *la beauté pure* et *la nature éternelle de l'art*. »

Dans cette vue, l'auteur croit devoir rechercher, avec une attention particuliere, quelle est la source et quels sont le caractere et le but de la poésie moderne. — La poésie moderne a, selon lui, une source toute artificielle. La *matiere* en fut à la vérité *fournie par la nature*; mais *les idées* factices, quoiqu'assez embrouillées encore, ont été le véritable *principe ordonnateur* de ses *représentations sensitives* (1). Ainsi, dans

(1) L'auteur se sert ici de l'épithete *æsthetique*, qui veut dire la même chose, mais qui n'étant pas d'usage en français, ne serait pas entendue.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

les bizarreries de la poésie romantique, les ouvrages ont pour bâse des *idées* en quelque sorte *aventurieres*: et la suite de ces fausses idées fut d'introduire dans les vers l'ornement étranger de la rime, d'en faire une loi de rigueur, de la considérer presque comme le but de l'art. Depuis les premieres époques, jusqu'à nos jours, ces mêmes *idées* ont eu la plus grande influence sur la maniere même de sentir, ce que l'auteur appelle *pratique asthetique* ou *sensitive*: mais la *théorie*, qui est la copie fidele du goût moderne, la *notion* abrégée de cette *mauvaise pratique*, ne s'est formée qu'assez tard.

Les différens genres de la poésie moderne sont le *caractéristique*, le *maniéré*, l'*individuel* et l'*intéressant*. Dans Shakespear, ils se trouvent réunis de la maniere la plus complette, et portés chacun à son plus haut point: cet écrivain est, en quelque sorte, le représentant de la poésie moderne.

Le regne de l'*intéressant* n'est que provisoire; c'est une crise du goût qui prépare le regne du beau, et qui nous fait passer à côté de l'*objectif* (1)... Le dernier but de la poésie moderne ne peut être que le beau dans sa plus haute perfection. — Tout, s'écrie l'auteur, semble mûr pour une *révolution sensitive*; et par l'effet de cette révolution l'*objectif* deviendra dominant dans les *représentations* modernes... Goëthe est placé sur la limite: il tient le milieu entre

(1) Dans cette langue singuliere que parlent aujourd'hui les philosophes allemands, l'*objectif* paraît être ce qui reproduit, ou concerne les *objets* particuliers et réels de la nature.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'*intéressant* et le beau, entre le *maniéré* et l'*objectif*.

Vient ensuite la dissertation sur la poésie grecque. « De même que la maniere de sentir et d'imaginer des Grecs, ne fut que le développement le plus heureux des facultés naturelles ; de même leur poésie, bien loin d'être le fruit de l'art, l'ouvrage de l'esprit et des *idées*, ne fut que la pure et belle nature. Dès son enfance, elle parut s'attacher à peindre non des objets ou des effets accidentels, mais ce qu'il y a de plus essentiel et de plus nécessaire dans l'ordre physique et moral des choses ; non les particularités passageres, mais les éternelles généralités. Elle était nationale, mythologique, musicale, rythmique, mimique. La poésie, la musique et l'art mimique, lequel est également soumis au rythme, sont, par l'enchaînement naturel des objets, tout-à-fait inséparables ; et ils restent effectivement unis tant que l'*esprit* par des idées forcées n'a pas confondu les démarcations de la nature. Mais quand l'imagination des Grecs fut parvenue à sa maturité, les beautés de l'art n'étaient plus pour eux de purs dons de la nature : elles étaient devenues leur ouvrage, et en quelque sorte la *propriété de leur sentiment*, si juste et si délicat. Ce sentiment dirigea toujours leur goût avec beaucoup de sûreté ; il mit un accord et un ordre parfaits dans leurs *représentations*. »

Voici comment l'auteur parle de la poésie grecque lorsqu'elle fut parvenue au dernier terme de son perfectionnement.

« La poésie grecque en général est le *maximum* ou la fidele *copie de la poésie naturelle* : et chacune de ses productions particulieres est la plus parfaite

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

dans son genre. C'est avec une convenance hardie que sont tracées ses esquisses, toujours simples ; c'est avec une force riche et féconde que les détails en sont remplis : chaque peinture est une *contemplation pleine et entiere* de la plus pure et de la plus vive *conception*. La poésie grecque peut fournir, pour toutes les idées meres, pour tous les principes essentiels, soit du goût, soit du technique de l'exécution, un recueil complet d'exemples qui répondent d'une maniere si surprenante au but d'un bon système théorique, que la nature semble être allée complaisamment au-devant des desirs et des efforts de l'*esprit* ordonnateur qui cherche à se rendre compte de ses connaissances, et à se tracer des regles sûres pour la pratique des *arts*. En effet, tout le cercle que l'art de la poésie doit parcourir pour son développement le plus méthodique, il le parcourt dans l'étude attentive des chefs-d'œuvres de la Grece ; et l'époque dont il doit le plus s'honorer, où la puissance du beau s'est déployée avec le plus de plénitude et de liberté, fut encore celle où le goût avait acquis le dernier dégré de finesse et de perfection. Tous les genres véritablement purs, toutes les combinaisons possibles des *parties intégrantes du beau* sont épuisées : et le caractere des productions nouvelles qu'on peut encore se promettre, est déterminé d'avance par des lois dont il faut puiser la connaissance à la même source. »

» Car les limites qui séparent les divers genres dans la poésie grecque ne sont pas l'ouvrage de l'arbitraire qui distingue et mêle au hasard : elles sont posées par la nature, créatrice elle-même. Le cercle

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

entier, dis-je, est donc parcouru ; le système entier est épuisé : il l'était avant que l'enfance des modernes commençât à s'agiter dans ses langes, avant que les genres bâtards fussent créés, avant que les siecles d'imitation les eussent tous dénaturés et confondus. Enfin, la poésie grecque peut être regardée comme une histoire naturelle du goût et de l'art, histoire désormais impérissable, et qui sera le flambeau de tous les âges futurs. »

Après cet éloge pompeux de la poésie grecque, l'auteur ne dissimule point les reproches qu'on lui fait souvent de manquer de décence, de dignité, de correction, de pureté morale. Pour embrasser sous un seul point de vue, les divers objets de la discussion, il esquisse une théorie *de l'odieux et de l'incorrect*, laquelle sert encore de bâse à l'apologie de cette même poésie qu'il idolâtre : mais par ce moyen tout ce qu'on peut y reprendre se trouve, à ce qu'il pense, blâmé de la seule maniere convenable. Il s'exprime effectivement en ces mots touchant le reproche le plus sérieux :

« La *grossiereté sensuelle* des premiers poëtes grecs et les tableaux *trop libres* des derniers ne pechent pas seulement contre la morale ; ce sont encore des fautes contre *le sentiment et le goût.* »

Après avoir tracé *le caractere* de la poésie grecque en général, l'auteur passe à celui de chacun de ses genres en particulier. Il parle du poëme didactique, soit de celui des premieres, soit de celui des dernieres époques. Il traite assez en détail de l'Épopée des Grecs : mais il regarde ce genre comme dépourvu *de maturité*, comme n'étant véritablement de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

mise que lorsqu'il n'y a encore ni bonnes histoires, ni drames complets; quand les traditions héroïques sont encore la seule histoire, et que des Dieux doués de toutes les qualités humaines, et dans un commerce continuel avec les héros, sont encore les objets de la croyance publique... Il passe ensuite en revue le drame satyrique, la tragédie, le poëme lyrique, l'épigramme, l'apologue et l'idylle... En recueillant, en rapprochant, en mettant en ordre les divers jugemens portés par l'auteur, sur-tout lorsque son ouvrage sera terminé, l'on aura donc une espece d'histoire de la poésie grecque.

La dissertation sur l'étude de cette même poésie, contient beaucoup de remarques relatives à la bonne et mauvaise imitation des anciens; à l'excessive autorité dont jouissent les critiques grecs et latins, ainsi que ceux des modernes qui, marchant sur leurs pas, ont cru pouvoir former des systêmes théoriques complets de l'art; aux idées mythiques que l'auteur considere comme la vraie source de toute *peinture*, de toute science, de toute instruction chez les Grecs..... Il revient encore sur la poésie moderne, ou sur ce qu'il appelle l'histoire de sa maniere de peindre : il indique les divers périodes qu'elle a parcourus; et sur le caractere de ses travaux passés, il forme de grandes espérances pour l'avenir.

On connaissait déja, parmi les antiquaires, la dissertation sur la prophetesse Diotime : elle avait paru dans un journal de Berlin. L'auteur ne s'y borne pas à faire beaucoup de combinaisons ou de conjectures ingénieuses, pour retirer Diotime de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'état de courtisane, et l'élever au rang *des Grecques libres* : il s'efforce de prouver que beaucoup de ces Grecques libres recevaient la même éducation que les hommes, et cultivaient avec gloire tous les genres d'arts et de talens. Il cite pour les exercices du corps, les Lacédémoniennes ; pour les sciences et la philosophie, les femmes de la secte de Pythagore ; pour la poésie, celles qui se distinguerent dans le genre lyrique ; enfin pour toutes les parties d'une éducation libérale, les princesses macédoniennes, qui paraissent en effet avoir joui, sous ce rapport, d'une grande célébrité chez les anciens. Relativement à l'état des femmes en Grece, et à cette espece de séparation de la société, qui leur était imposée particuliérement dans l'Attique, par les lois de Solon, Schlegel fait quelques observations fines, mais qui sont loin de répondre à l'intérêt et à l'étendue du sujet. Ce qu'il fallait sur-tout était de montrer, d'une part, quelle fut la source de ces institutions, ou de ces usages ; de l'autre, quels en furent les effets sur la police civile, sur les mœurs, sur le caractere des esprits, sur les productions des arts.

Et quant à ce qui regarde Diotime, il cite un passage de *Proclus* pour prouver qu'elle était Pythagorienne : selon lui, il devait encore y avoir des femmes de cette secte, au tems de Socrate et de Platon. Ce dernier philosophe dit que Diotime était de Mantinée : et suivant le témoignage de Socrate sa vie était consacrée au dieu de l'harmonie : elle était prêtresse de l'immortel devin, et sa voix faisait connaître aux hommes les secrets que le jeune dieu dévoilait à son ame pure.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Au reste, ni Diotime, ni les longues discussions dont elle est ici l'objet, ne peuvent intéresser beaucoup nos lecteurs. Les érudits qui aiment ces détails sans résultats, pourront les chercher dans l'original.

En terminant cet extrait, nous croyons avoir à peine besoin d'observer que l'ouvrage de Schlegel présente des vues justes et des vues fausses ou exagérées; des idées exprimées avec intérêt et couleur, mais passablement de galimathias. Nous avons mieux aimé mettre nos lecteurs en état d'en juger eux-mêmes, et suivant notre méthode ordinaire, indiquer le plan de l'auteur et saisir ses idées principales, sans y joindre aucune réflexion. A coup sûr cet écrit, malgré les magnifiques éloges que lui donnent quelques journaux allemands, ne dispensera point les hommes qui cultivent les lettres et les arts en philosophes, de rechercher et de déterminer avec précision, ce qui distingue la composition des anciens de celle des modernes; ce qu'il y a d'admirable et de défectueux dans les uns, ce qu'il y a d'imparfait et d'excellent dans les autres; à quelles circonstances politiques, et à quelles circonstances de localités, les Grecs durent cette activité d'imagination, et ce goût fin qui les caractérise; quels sont les moyens directs de faire concourir encore leur littérature au perfectionnement de la nôtre; enfin quelles routes nouvelles on doit suivre maintenant, pour ne pas rétrograder vers des imitations tous les jours plus faibles, tous les jours plus dépourvues de caractère, et pour ne pas s'attacher cependant à des genres faux et hors de la nature.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

VOYAGES.

Œuvres complettes de POIVRE, *intendant des isles de France et de Bourbon*, etc. ; *précédées de sa vie, et accompagnées de notes.* In-8°. *de* 310 *pages. A Paris, chez* Fuchs, *libraire, rue des Mathurins.*

CETTE réimpression d'un excellent ouvrage est bien exécutée. Nous n'aurions rien à en dire de plus que de l'édition *in*-12 dont nous avons rendu compte dans un de nos précédens numéros, sans les additions qui distinguent celle-ci. La première est une lettre de Poivre au jésuite Cœurdoux, missionnaire dans l'Inde. Il lui dit qu'il a fait plusieurs essais sur la peinture des toiles, à la façon indienne ; non-seulement pour imiter les Malabares, mais encore pour savoir si en Europe on ne pourrait pas suppléer aux drogues dont ils se servent. Il lui demande des renseignemens sur le cadoucaïe, fruit du cadou, et sur le chayaver. Il dit que le cadoucaïe est un myroblanc, et que les Malabares n'en emploient que deux espèces, le citrin et le noir ; mais après les avoir broyés et mêlés avec du lait de buffle. Poivre avait donné cette première préparation à ses toiles, et avait substitué le lait de vache à celui de buffle. Pour ce qui regarde le chayaver, racine dans la décoction de laquelle on fait bouillir les toiles peintes, Poivre l'avait reconnu pour le *gallium album* de Tournefort, le caille-lait ou gratteron. Cette racine imprègne la toile de ses sels alkalis.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le pere Cœurdoux répondit à cette lettre. Il ajouta aux connaissances de Poivre, que l'emploi du cadoucaïe dépendait de la nature des eaux qui devaient servir à la teinture, et que le dégré de sa maturité devait y être relatif.

On a placé à la suite de ces lettres le rapport qui fut fait en 1772 à l'académie des sciences, sur le transport des plans de cannelliers et de gérofliers, à l'Isle-de-France, par les soins de Poivre.

INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES ET ARTS.

Programme des Prix de l'Institut National des Sciences et Arts, proposés dans la séance publique du 15 nivôse l'an VI de la République.

Conditions générales à remplir par les aspirans aux prix, sur quelque sujet qu'ils concourent.

Les personnes de tous les pays, les membres et associés de l'Institut exceptés, sont admises à concourir.

On ne mettra pas son nom à son manuscrit, mais seulement une sentence ou devise : on pourra, si l'on veut, y attacher un billet séparé et cacheté, qui renfermera, outre la sentence ou devise, le nom et l'adresse de l'aspirant. Ce billet ne sera ouvert par l'Institut que dans le cas où la pièce aurait remporté le prix.

Digitized by Google · Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Les ouvrages destinés au concours peuvent être envoyés à l'Institut, sous le couvert du ministre de l'intérieur; on peut aussi les adresser, francs de port, à Paris, à l'un des secrétaires de la classe qui a proposé le prix, ou bien les lui faire remettre entre les mains. Dans le dernier cas, le secrétaire en donnera le récépissé, et il y marquera la sentence de l'ouvrage et son numéro, selon l'ordre ou le tems dans lequel il aura été reçu.

C'est la commission des fonds de l'Institut qui délivrera la médaille d'or au porteur du récépissé; dans le cas où il n'y aurait pas de récépissé, la médaille ne sera remise qu'à l'auteur même, ou au dépositaire de la procuration.

---

*Rapport concernant les Mémoires adressés à la classe des Sciences morales et politiques de l'Institut National, sur la question d'*Économie Politique, *proposée pour la présente année; et* Développemens de cette question, *lus à la séance publique du 15 messidor an V; par* Rœderer.

La question proposée l'an passé par la classe des Sciences morales et politiques, pour le prix d'*Économie Politique* de la présente année, est ainsi conçue:

Pour quels objets et à quelles conditions convient-il à un État républicain d'ouvrir des emprunts publics?

Le programme n'a ajouté à la question que la recommandation suivante:

La question doit être examinée sous ses rapports avec la politique, l'économie et la morale.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Aucun des Mémoires que la classe a reçus sur ce sujet, ne lui a paru digne du prix.

Elle en a jugé un seul digne d'une mention honorable ; c'est celui qui porte pour épigraphe : *Tantùm turbis juncturaque pollet !* Il renferme un grand nombre d'idées saines, exposées avec clarté, et quelques vues utiles, présentées avec chaleur : mais il manque de méthode et de conclusion ; toutes les branches de la question n'y sont pas traitées ; plusieurs branches peu importantes le sont avec trop d'étendue ; enfin, quelques opinions, aussi dénuées de crédit que de fondement, y sont réfutées avec un appareil superflu. L'auteur pourra reconnaître les parties de son ouvrage auxquelles s'applique cette critique, s'il fixe son attention sur les développemens que nous allons donner à la question proposée, l'Institut national ayant jugé à propos de la remettre au concours pour l'année prochaine.

Nous commencerons par la dégager d'un doute que la classe a supposé éclairci dans l'esprit des écrivains qui se présenteraient au concours. Ce doute est qu'il puisse jamais convenir à un État d'emprunter. Plusieurs concurrens s'en sont fort longuement occupés ; et l'un d'eux ayant trouvé dans ses recherches que tout emprunt était incompatible avec une bonne administration publique, il s'est cru et a dû se croire dispensé d'examiner la seconde partie de la question proposée, c'est-à-dire : *Quelles sont les conditions sous lesquelles il convient à un État républicain d'ouvrir des emprunts publics ?*

C'est sans doute une question bonne à traiter *dans les écoles*, que celle de savoir si les emprunts sont

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

une ressource compatible ou non avec la bonne administration d'un État : mais elle n'est pas proposable pour les hommes versés dans l'économie publique : elle ne l'est pas de la part de l'Institut national, dont l'objet est de travailler, non à l'enseignement des sciences, mais à leur avancement (1). Dans le fait, cette question, proposable ou non, n'est point celle qu'a proposée la classe des Sciences morales et politiques, qui a évidemment supposé qu'il est des objets pour lesquels il convient à un État d'emprunter, puisqu'elle demande, par son programme, quels sont ces objets, et quelles sont les conditions sous lesquelles on peut ouvrir des emprunts, quand il convient d'en ouvrir.

Les concurrens sont tombés dans une autre méprise sur le sens de la question proposée. Ils se sont tous bornés à chercher pour *quelles dépenses* il est convenable à un État républicain d'ouvrir des emprunts publics. Cependant le programme ne demandait pas *pour quelles dépenses*, mais *pour quels objets* la ressource des emprunts peut être utile ; ce qui est bien différent. En effet, on peut mettre en question

---

(1) Dans les tems voisins de la révolution, tandis qu'on jettait en France une improbation sans mesure sur toute espece d'emprunts, parce que la monarchie avait abusé de cette ressource ; en Angleterre, des écrivains accrédités en outraient l'éloge, parce que là une constitution libre assurait le crédit et en limitait l'usage. L'opinion des bons esprits s'est formée à la lumiere de ces débats, et s'est assise, comme il arrive dans toutes les grandes disputes, dans le juste milieu qui sépare les deux partis.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

s'il n'est pas convenable à un État d'*emprunter* dans d'autres vues que celle de *dépenser* : et par exemple, pour *ermbourser* un emprunt antérieur qui serait onéreux ; pour placer le capital emprunté en entreprises publiques, telles qu'une banque nationale, etc. ; pour *offrir un placement avantageux* aux citoyens qui ont besoin de prêter, c'est-à-dire pour fonder des *caisses d'épargnes* où les citoyens, vivant du seul travail de leurs bras, puissent placer de petites sommes qui deviennent, par l'accumulation des intérêts, des ressources pour leur vieillesse, et un patrimoine pour leurs enfans. Cette institution peut paraître propre à attacher le pauvre au travail et à l'économie, par la certitude de faire profiter ses moindres épargnes ; à sa famille, par l'espoir de l'aisance nécessaire pour l'élever ; à l'État, par la propriété : et sur-tout elle paraît de nature à épargner au trésor public une de ses dépenses les plus abusives et les plus considérables, et ordinairement les plus urgentes ; celle des secours publics pour l'indigence. Enfin, il peut être bon de discuter encore si un emprunt public ne serait pas convenable dans le cas, malheureusement loin de nous, où la surabondance de l'argent en circulation, dans les parties principales de l'État, tendrait à y surhausser le prix de la main-d'œuvre et des matieres premieres d'une maniere préjudiciable à une branche importante d'industrie, et où le versement du superflu dans quelques parties indigentes pourrait y animer le travail et y donner naissance à des entreprises profitables.

La classe ne présente pas ces questions particulieres

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

lieres comme un tableau exact des élémens de la question générale ; elle invite seulement à observer que l'énoncé de son programme ne les exclut pas de la discussion, et en admet peut-être encore d'autres, sur lesquelles il y a, sinon des vérités neuves à produire, du moins des préjugés invétérés à combattre.

La seconde branche de la question concerne, comme nous l'avons vu, *les conditions* sous lesquelles il convient à un État républicain d'ouvrir des emprunts publics.

C'est dans la recherche de ces conditions que les auteurs devront avoir présente à l'esprit la recommandation qui leur est faite par le programme : celle de considérer leur sujet sous ses rapports avec la politique, l'économie et la morale; toute condition d'emprunt devant avoir l'aveu de l'une et de l'autre pour être admissible.

Au reste, ce n'est pas des projets que demande ici l'Institut national, mais des principes qui aident à faire, au besoin, des projets sages, et sur-tout à préserver des projets désastreux.

Sans vouloir assujettir les auteurs à marcher sur une ligne trop étroite, la classe des Sciences morales et politiques va indiquer deux objets de discussion qui se rencontrent dans l'analyse exacte des intérêts économiques auxquels touche plus ou moins tout emprunt. L'un est de déterminer quelles circonstances sont nécessaires pour que les emprunts ne fassent point, ou fassent le moins qu'il est possible, hausser le prix de l'intérêt de l'argent dans le commerce ; l'autre, pour qu'ils n'augmentent pas,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

au moins extraordinairement, le prix des salaires : ces deux conditions paraissent nécessaires pour que les emprunts, en augmentant les charges de l'État du poids de leur rente, ne diminuent pas les moyens des contribuables pour y subvenir.

Ce sera en soumettant les conditions des emprunts aux principes de la morale et de la politique, que les auteurs auront à examiner s'il n'est pas possible de mettre cette institution à l'abri des reproches qu'on a justement faits à plusieurs de ceux qui ont été ouverts autrefois en France, tels que celui de favoriser la paresse et le luxe des capitalistes, celui d'irriter cette maladie du jeu qu'on nomme *agiotage*, celui d'inviter les peres à l'exhérédation de leurs enfans pour augmenter leurs jouissances personnelles. C'est aussi dans cette partie que les concurrens auront à dire s'il n'est pas possible d'établir les emprunts de maniere qu'ils attachent, d'un côté, les prêteurs à la destinée de l'État; de l'autre, le gouvernement au bon ordre, à la bonne foi, à la justice, puissances sans lesquelles tout emprunt est impossible, et tout moyen de crédit, chimérique.

Le retour de la paix, et l'affermissement plus que jamais certain de la République, présagent le rétablissement prochain de tous les moyens de crédit qui sont propres à la France, et qu'un État tel que la France ne peut jamais avoir perdus pour long-tems. L'Institut national a desiré, en proposant, l'an passé, la question qu'elle remet aujourd'hui au concours, que l'instruction sur la matiere des emprunts publics ne se fît pas attendre plus long-tems que les circonstances qui permettraient de la mettre à profit. Il

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

est bon que les lumieres prennent toujours les devants sur les institutions publiques ; et quand des circonstances malheureuses devraient retarder encore la renaissance du crédit national, la question proposée ne serait pas prématurée. Les sciences sont un domaine où les vrais citoyens se plaisent à préparer leurs tributs pour la chose publique, avant même qu'elle soit en état de les recevoir, et par conséquent de les reconnaître.

Le prix sera de cinq hectogrammes d'or frappés en médaille : il sera distribué dans la séance publique du 15 messidor de l'an VI de la République.

Les Mémoires seront écrits en français, et remis avant le 15 germinal de l'an VI. Ce terme est de rigueur.

CLASSE DE LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS.

La classe, n'ayant point reçu de discours qui lui ait paru mériter le prix de *Grammaire*, proroge le concours jusqu'à l'année prochaine.

Elle propose le même sujet :

Examiner les changemens que la langue française a éprouvés depuis Malherbe et Balzac jusqu'à nos jours.

Les concurrens sont invités à considérer la question sous le double rapport du méchanisme de la langue, et du caractere que nos grands écrivains lui ont successivement imprimé.

Le prix sera une médaille d'or du poids de cinq hectogrammes.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Il sera distribué dans la séance publique du 15 nivôse de l'an VII.

Les Mémoires seront écrits en français, et remis avant le 1er. vendémiaire de l'an VII. Ce terme est de rigueur.

Essai sur les moyens de faire participer l'universalité des Spectateurs à tout ce qui se pratique dans les Fêtes Nationales; lu à la classe des Sciences morales et politiques de l'Institut National de France, dans la séance du 22 vendémiaire an VI de la République, par L. M. Revellière-Lépeaux, *membre de l'Institut. A Paris, chez H. J. Jansen, imprimeur-libraire, rue des Saints-Peres, n°. 1195, fauxbourg Saint-Germain. An VI.*

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Les Républicains éclairés ont vu avec un plaisir extrême, que ces vérités étaient reconnues par le Corps législatif. Le conseil des Cinq-cents, débarrassé de conspirateurs qui l'entravaient, s'est empressé de charger des commissions prises dans son sein, de lui présenter sans délai des plans pour raviver l'instruction publique, et pour donner aux actes civils le caractère et la solemnité qui leur conviennent.

Mais il est un troisieme objet dont l'influence n'est pas moins puissante, et qui semble mériter toute notre attention; ce sont les fêtes nationales. Ceux qui ont assisté à la cérémonie funebre du gé-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

néral Hoche, ont dû y trouver la preuve de ce que pourront un jour sur l'esprit du peuple ces grandes institutions, lorsqu'elles auront acquis le degré de perfection dont elles sont susceptibles. Je crois donc que c'est remplir le devoir d'un bon citoyen, que de faire connaître les idées qu'on a conçues pour atteindre ce point essentiel. Fussent-elles médiocres, elles attireront au moins sur cette importante matiere la méditations des philosophes, des gens-de-lettres et des artistes, et elles serviront ainsi à hâter l'époque que nous desirons. Encouragé par ces réflexions, je vais présenter quelques vues à cet égard.

Je n'entrerai dans aucun développement sur le caractere qui doit être donné aux fêtes nationales : je me contenterai d'observer que le ridicule clinquant des cours et la petitesse de leur cérémonial, y seraient aussi déplacés que la hideuse saleté et l'horrible confusion qu'on affectait dans les éternelles processions maratiques. L'ordre et la propreté dans les spectateurs, l'ordre et une pompe bien entendue dans ceux qui figurent sont indispensables pour donner toute leur force aux images qui doivent ici agrandir l'ame des citoyens, améliorer leur cœur, en même tems les attacher à la patrie par l'attrait de nobles et innocens plaisirs. . . . . .

Mais pour obtenir complettement les effets dont nous venons de parler, il faut, autant qu'il est possible, faire participer tous les spectateurs, quel qu'en soit le nombre, à tout ce qui se voit, à tout ce qui se dit, à tout ce qui se chante, à tout ce

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

qui se fait. C'est la solution de ce problême que je cherche dans cet écrit.

Il faut, avant tout, partir de ce principe très-différent de celui d'autrefois ; savoir, que ce n'est que pour le peuple, qui est spectateur, que sont instituées les fêtes publiques, et non pour le petit nombre de citoyens, quels qu'ils soient, qui y figurent. Maintenant je viens à mes moyens.

C'est toujours sur le Champ-de-Mars de Paris que je placerai la scene. Il est aisé de sentir que ce que j'en dirai peut s'appliquer par-tout ailleurs, en le proportionnant à l'étendue des lieux, et en substituant les autorités du département ou du canton à celles qui résident dans le chef-lieu de la République.

Sur les glacis qui environnent l'arène s'élevent des bancs commodes, et disposés de maniere à ce que l'on voie parfaitement de tous les rings ; un toit les met à l'abri de l'inclémence des saisons. Il est cruel de voir des femmes, des enfans, des vieillards, passer une journée entiere debout, froissés, balottés, et achetant le plaisir par une fatigue qui le surpasse, ou tout au moins l'égale. D'un autre côté, la gêne rend inquiet et remuant ; nul ne veut rester où il est ; les évolutions et les jeux sont troublés par des déplacemens qu'on ne peut empêcher, et les spectateurs se privent eux-mêmes de leurs jouissances.

Ici une objection m'arrête. Elle porte sur les frais énormes d'une pareille construction, dans un lieu aussi étendu que le Champ-de-Mars ; mais qu'on se

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

rappelle d'abord que l'ancien monde fut couvert de monumens de cette espece. Il faut, au surplus, commencer par établir des siéges en bois, adopter un plan de construction en pierre, et l'exécuter successivement et par partie. Quelques années ne sont rien en comparaison de la durée qu'aura notre République, en dépit de ses ennemis; et bientôt toute l'Europe doit accourir à nos fêtes nationales, comme jadis la Grece entiere accourut aux jeux olympiques.

De chaque côté du cirque, les siéges sont distribués par séries, présidées chacune par un ou plusieurs officiers publics, chargés d'y faire placer les citoyens à leur arrivée, ainsi que d'y maintenir l'ordre.

Au milieu du cirque s'éleve l'autel de la patrie. Ses proportions sont telles dans son ensemble et dans ses parties, que le tout ne paraît de la circonférence que d'une juste grandeur. Par la même raison, si les cerémonies pratiquées sur l'autel comportent quelques évolutions, elles se font en grosses masses, et ceux qui les exécutent sont vêtus des couleurs les plus propres à être apperçues de loin.

Les citoyens sont placés, le cortege paraît monté en grande partie sur des chars découverts; il est ainsi bien mieux apperçu, et le coup-d'œil en est infiniment plus magnifique et plus imposant; les chars sont entrecoupés de groupes à cheval, et même de quelques uns à pied, s'il est jugé convenable. Tout ce qui paraît dans le cortége, sur l'autel de la patrie et dans le cirque, n'importe à quel titre, est revêtu, non pas d'un simple signe, mais

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

d'un costume complet, drapé avec graces, et parfaitement uniforme pour tout ce qui remplit le même emploi ou les mêmes fonctions. La pompe ne peut naître que d'une belle forme dans les vêtemens, et de la diversité entre les groupes, et non de la coupe ridicule de nos habits anguleux et étrécis, et de la bigarure des individus entre eux. Observez en outre que par le moyen du costume, nul ne peut s'introduire dans l'arène ou sur l'autel de la patrie sans être distingué à l'instant, et rappellé par les cris publics. Les gardes deviennent par-là moins nécessaires; et comme il est toujours fâcheux d'en montrer dans les fêtes des peuples libres, il en faut faire paraître le moins qu'on peut.

Le cortége fait le tour entier de l'amphithéâtre. Arrivé au point par lequel il était entré, il descend, se rend à pied et en droite ligne sur l'autel de la patrie; les chars sortent de l'enceinte.

Sur l'autel de la patrie, des discours se prononcent, des hymnes sont entendus, des cérémonies se pratiquent. On se rappelle que l'amphithéâtre est coupé en portions de cercle dont chacune forme une série, de maniere que les spectateurs sont divisés en plusieurs sections. Chacune d'elles a son orateur et son orchestre (1).

Sur l'autel de la patrie s'éleve un signal : l'ora-

(1) Cet article fut lu à la classe le 22 vendémiaire; et dès le 18 du même mois, le cit. Monge avait annoncé à sa classe les mêmes moyens : il les avait même annoncés à la pompe funebre de Hoche, c'est-à dire plus de quinze jours auparavant.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

teur de chaque série attentif dit à haute voix : « Citoyens, *tel* orateur va prononcer sur l'autel de la patrie le discours suivant. » On fait silence. Un second signal est apperçu ; tous les orateurs en costume, élevés sur des socles posés en face de chaque série, au niveau du rang des siéges le plus inférieur, commencent en même tems que l'orateur, qui est sur l'autel de la patrie, le discours prononcé par lui.

Des chants se font entendre sur l'autel de la patrie ; les orchestres de toutes les séries, dirigés par des hommes exercés et attentifs aux signaux, exécutent tous à-la-fois ces mêmes simphonies et ces mêmes chants. . . . . .

Par un tel concours de moyens, deux ou trois cent mille spectateurs éprouvent à-la-fois les mêmes impressions et partagent les mêmes jouissances. Je vais plus loin, je veux que, pendant quelques instans, tous ensemble ils soient acteurs eux-mêmes.

Une invocation générale à l'Eternel en faveur de la liberté française, ouvre toutes les fêtes nationales à l'instant où le cortége est placé sur l'autel ; des actions de graces les terminent au moment où il le quitte. Ces actions de graces et cette invocation sont toujours les mêmes, de maniere qu'en peu de tems elles deviennent familieres à tout le monde. Le signal d'avertissement est donné ; les séries prévenues se tiennent en silence. Le signal pour commencer apparaît : à l'instant quatre ou cinq personnes, choisies dans chaque série, entonnent toutes à-la-fois l'invocation et l'action de graces, et tous les spectateurs sans exception, se dirigeant sur

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

eux, unissent leurs voix d'une extrémité à l'autre de l'enceinte. Je n'imagine rien de plus sublime au monde qu'un chœur de deux ou trois cent mille voix, chantés par des hommes pénétrés du même sentiment. Son effet serait toujours nouveau.

Je me suis entretenu de cette derniere idée avec un des membres de cet Institut, auquel des compositions du plus haut style et de la plus grande force assurent un nom célebre dans l'histoire de son art, et dont les airs patriotiques braveront la lime du tems; le cit. Méhul dont je veux parler, non-seulement n'a pas trouvé cela impossible, mais il m'a dit au contraire qu'il songeait à une chose bien plus extraordinaire; savoir, de faire chanter tout le peuple assemblé en quatre parties. Il m'a permis de publier son idée, la voici.

La premiere partie ferait d'abord la tonique; la seconde, la troisieme et la quatrieme partie donneraient ensuite successivement la tierce, la dominante et l'octave. Après quoi, ces qutre parties, reprenant simultanément, feraient entendre les quatre notes à-la-fois. C'est le rithme seul qui imprimerait à ces morceaux leur vrai caractere. Ce rithme devrait être bien prononcé, afin d'être facilement saisi par une aussi nombreuse multitude. Le cit. Méhul m'a souvent répété qu'il croyait être assuré de ses moyens d'exécution. . . . . .

Les jeux commencent; les chars et les chevaux qui sont destinés à courir font le tour entier du cirque. Ainsi tous les spectateurs les voient également. Dans chaque jeu on reconnait deux vainqueurs égaux. Les concurrens devenant infaillible-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ment très-nombreux par la suite, la course se fait en deux bandes. Le but que la premiere doit atteindre est opposé à celui qui doit terminer la course de la seconde, et *vice versâ*; et ces termes sont placés l'un à une extrémité et l'autre à l'extrémité opposée, de maniere que chaque moitié des spectateurs prend alternativement part à l'intérêt que l'on met naturellement à voir quel est celui qui va remporter le prix.

Quant à la course à pied, le cirque est oblong; il y a quatre bandes de coureurs qui toutes partent à la-fois, et quatre buts différens; chacune des bandes court, l'une à droite, l'autre à gauche, en longeant l'amphithéâtre : ce qui se pratique en même tems et du côté de la riviere et du côté de l'Ecole militaire. Les quatre buts sont placés au milieu de l'arêne, sur deux lignes transversales. Les quatre coureurs qui, dans chacune des bandes, ont atteint les premiers le but, se réunissent alors deux à deux pour partir en même tems de chaque extrémité du cirque vers l'autel de la patrie, et deux restent définitivement vainqueurs, un de chaque côté. Tous les autres jeux imaginables peuvent se combiner aussi facilement. . . . . .

Les jeux sont achevés, les vainqueurs ont reçu le prix, l'action de graces part de toutes les bouches à-la-fois; le cortége quitte l'autel de la patrie, il remonte sur ses chars; il y en a un de préparé pour les vainqueurs, précédé par les prix qu'ils viennent de gagner. Le cortége fait une seconde fois le tour de l'amphithéâtre, dans un sens opposé au premier; dans cette marche triomphale, des héraults

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

proclament, de minute en minute, le nom des vainqueurs dans les divers jeux. Le cortége sort du cirque, et les citoyens regagnent leurs foyers ou se livrent à la danse et aux jeux particuliers.

Je ne dois pas achever sans faire remarquer qu'une pareille fête dure au moins un jour entier. Elle doit être par conséquent entrecoupée de momens de repos, marqués à la minute, ainsi que chacun des actes qui constituent la fête. Le bruit du canon ou le son des trompettes signalent l'instant du repos, et celui où les spectateurs doivent reprendre leurs places. Les grandes jouissances, ainsi que l'application et le travail, occasionnent une fatigue quelquefois très-pénible, quand elles ne nous laissent aucun relâche.

Enfin, je terminerai en observant que tout doit être disposé, dans les environs de l'amphithéâtre, de manière que les familles trouvent des rafraichissemens chacune suivant sa fortune, et puissent satisfaire à tous leurs besoins, sans que l'indécence ou le dégoût viennent ternir des sensations qui toutes doivent être aussi pures qu'un beau jour.

Telles sont les idées que j'avais communiquées, depuis long-tems, à plusieurs personnes en m'entretenant des fêtes nationales. Le désordre qui dérangea un peu celle du 1er. vendémiaire, d'ailleurs si belle, me les rappella avec plus de force. J'en fis au retour le détail au ministre de l'intérieur, qui jugea qu'elles auraient au moins le but d'utilité dont j'ai déja parlé. Je me suis en conséquence délassé à les recueillir, dès que j'en ai trouvé le moment. Puissent-elles appeller, en effet, de nou-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

velles recherches, non pas seulemens sur cet objet particulier, mais généralement sur tout ce qui peut faire prospérer notre pays ! Puisse chacun de nous concourir à rendre la République si grande qu'elle fasse l'admiration de l'univers, si florissante qu'elle soit l'objet de l'émulation de tous ses voisins, si forte qu'aucun de ses ennemis n'ose l'attaquer; en un mot, si aimable et si attrayante, que le traître même qui s'apprêterait à la déchirer, frappé de remords plus encore que de crainte, sente le poignard s'échapper de ses mains, et son cœur pénétré d'un salutaire repentir s'ouvrir enfin à l'amour de la patrie.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

THÉ FRANÇAIS.

Dans tous les tems, les économistes-politiques ont vanté les avantages d'un gouvernement qui sait se donner ce qu'un autre tire à grands frais de l'étranger; de leur côté, les naturalistes avaient pressenti la possibilité de suppléer au thé du commerce par une plante indigene : tournant ses vues de l'un et de l'autre côté, Lémery annonçait, il y environ 80 ans, la possibilité de remplacer, par la véronique, le thé que la Chine nous donne en échange de plusieurs millions; mais quelques tentatives que l'on ait faites jusqu'ici, on n'avait pu parvenir à enlever à aucune plante aromatique, sans la décomposer, cette partie extractive seule qui donne à l'infusion ce goût

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

âcre, ou au moins amer, qui fait de la boisson, la meilleure d'ailleurs, un breuvage dégoûtant.

Tel est cependant le triple but que vient d'atteindre le cit. Delunel, pharmacien-chymiste, déja connu pour avoir enrichi la science, l'art et le commerce de la préparation de la rhubarbe (*rheum palmatum* importée en France depuis nombre d'années, mais dont la dessiccation avait été jusqu'à ce jour tentée infructueusement), qui irait aujourd'hui de pair avec celle du commerce, si la culture n'en eût été momentanément contrariée par des intérêts que le tems saura probablement concilier.

Après quelques essais, le cit. Delunel est parvenu à enlever à l'une des plantes qui croît au milieu de nous, sa partie extractive, sans rien diminuer de la partie aromatique que le buveur de thé recherche dans le thé de la Chine, et qu'il trouvera plus particulierement dans le *thé français*. Telle est même la perfection de son procédé, que l'infusion de ce thé n'a aucune couleur, qu'elle est presqu'aussi limpide que l'eau employée pour l'obtenir, et qu'elle est aussi facile et plus voluptueusement aromatique que celle du thé du commerce.

Un autre avantage qui prouve encore mieux la perfection de son procédé (si, comme il est facile de s'en convaincre, il n'enleve rien de la partie suave qui fait les délices des buveurs de thé), est la légereté de la plante ainsi *théiformée*; elle est telle, qu'à poids égal, comparé avec le thé ordinaire, on a double volume du *thé français*, et qu'il en faut moitié moins que de celui de la Chine; d'où il résulte qu'à prix égal, il y a un avantage quadruple.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

C'est donc une découverte infiniment précieuse que nous annonçons ici, puisqu'elle est, 1°. l'assurance d'un pas de fait dans la science ; et sous ce rapport, elle intéresse plus particulierement le naturaliste-médecin, sur cette probabilité que la médecine va tirer un parti plus utile des végétaux que jusqu'à ce moment on ne soumettait qu'aux opérations chymiques connues sous les noms de macération, infusion, décoction, etc. ; c'est du moins le principal motif qui me porte à publier cette note : 2°. un poids de quelqu'importance dans la balance de l'économie politique : 3°. un intérêt quadruple dans le système d'économie particuliere ; intérêt susceptible d'augmenter encore, en raison de ce que la consommation bien établie permettrait de mettre le *thé français* à un prix au-dessous de celui du commerce. Il y a donc lieu de croire que le public, pour qui l'usage du thé a quelqu'attrait, s'empressera d'accueillir le *thé français* du cit. Delunel.

Le cit. Delunel peut bien faire jouir, dès ce moment, le public des deux premiers avantages ; mais on sent aisément que les essais par lesquels il a dû passer avant d'arriver à la perfection de son procédé, que les préparations en petit, infiniment plus coûteuses que celles en grand, ne lui permettent pas de donner aujourd'hui son *thé français* à un prix au-dessous de celui du commerce. Il en sera donc de cet objet comme de tant d'autres ; c'est un fonds de richesses acquis à la famille du peuple français, un fonds dont l'aggrandissement et la culture sont remis au Français amoureux de la prospérité de son pays.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

J'ai fait usage de ce thé plusieurs fois, et toujours avec un plaisir nouveau que je ne trouve point dans le thé du commerce. L'expérience m'a appris que *six grains* suffisent pour une théiere ordinaire que l'on peut même remplir encore une fois à la maniere accoutumée.

On conçoit aisément que cette dose de *six grains* ne peut être qu'une approximation relative à l'habitude et au goût des personnes qui en font usage.

Le cit. Delunel ne met d'autre prix à son *thé français* que celui de 5 *sous* par paquet de deux gros (ce qui fait pour vingt-quatre fois, suivant la proportion que je viens d'indiquer), de 20 *sous* l'once, et de 12 *francs* la livre. Il demeure rue Honoré, près Saint-Roch, n°. 1424.

LESAGE, *médecin, rue des Fossés-Germain-l'Auxerrois*, n°. 255.

POÉSIE.

APOLOGUE.

On dit qu'au cœur de l'homme un beau jour la Vertu
Heurta, frappa bien fort, demandant un asyle.
On n'ouvre point céant, lui fut-il répondu.
Dans l'étage d'en-haut cherchez un domicile,
Montez chez mon voisin l'Esprit :
Vous gêneriez ici ; là, vous plairez peut-être.
La Vertu se le tint pour dit ;
Au lieu désigné se rendit,
Et reçut en effet un doux accueil du maître.

Oa

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

On sentit son mérite, on vanta ses appâts ;
De fleurs on couronna sa tête.
Mais le locataire d'en bas
Ne prit point de part à la fête.

CHARADE.

Mon premier, bien rare aujourd'hui,
Est pourtant bien commode,
Et de ne l'avoir plus chacun a de l'ennui.
Mon second, belle étoffe autrefois à la mode,
N'a plus du tout de vogue ; enfin, ton cuisinier
Ferait mal son bouillon, s'il n'avait mon entier.

ÉNIGME.

Par moi-même, je suis de peu de conséquence ;
Cependant je puis à tes yeux
Des objets les plus précieux
Indiquer la valeur ; et voilà ma science :
As-tu, quelque procès, lecteur,
Prends garde que le rapporteur,
De tes papiers dépositaire,
Ne consulte que moi pour juger ton affaire.

LOGOGRIPHE.

Avoyez char, divine Église ;
Nuit et jour je suis attaché.
Pouvez-vous à ces traits ne pas me reconnaître !
Poursuivez donc, cruelle, arrachez-moi le cœur ;
De moi faites deux parts, et vous verrez paraître ;
Dans l'une, un Djeu ; dans l'autre, un élément trompeur.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

SPECTACLES.

THÉATRE DE LA RÉPUBLIQUE.

LA comédie *des Modernes enrichis*, en trois actes et en vers libres, est un très-joli ouvrage, qui ne fait pas moins d'honneur au cœur, à la probité, au civisme de l'auteur, qu'à son talent et à son esprit.

Il a présenté, dans un cadre heureux, la bêtise, la friponnerie et l'insolence de nos nouveaux Crésus; tantôt il les a bernés et tournés en ridicule; tantôt il les a montrés du côté odieux, et livrés à l'indignation publique.

Un de ces nouveaux riches, qui a commencé par une banqueroute faite avant 1789, occupe un bel appartement dans un hôtel garni de Paris; sa femme se ressent encore du village, et parle un jargon qui trahit à tout moment son manque d'éducation. Ils ont fait venir un grand benêt de fils, qui arrive en guêtres et en sabots, et auquel on fait faire un habit d'*Incroyable*; aussi, dit-il, lorsqu'il se voit si beau:

A présent, j'ai le tac,
Le col dans une nappe, et le corps dans un sac.

Dans le même hôtel garni, logent un jeune homme poëte et un vieillard ruiné et réduit à la plus extrême misere; celui-ci occupe un galetas, dont M. de Saint-Victor (c'est le nom du nouveau riche) a besoin pour ses gens; en conséquence, le pauvre est sur le point d'être expulsé.

M. de Saint-Victor a pour croupier un certain Rustaut, enrichi comme lui, un intrigant, nommé Ronflac, s'est fourré dans leur société, et cherche à en tirer parti: il leur persuade que le gouvernement va poursuivre les fournisseurs, les enrichis, et leur faire rendre gorge; pour les mettre à l'abri de cette recherche, il les engage à déposer dans ses mains 800,000 francs en especes, qui forment tout leur avoir; ils s'avisent aussi de vouloir se donner l'air malaisé, et de songer à réclamer un vieux reste de compte, qu'ils disent leur être dû par l'Etat. Il s'agit de faire un mémoire de cette réclamation; ils vont pour cela s'adresser à l'homme de lettres; il les accueille, et les régale d'abord de la lecture d'une satyre qu'il vient de terminer contre les nouveaux

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

enrichis ; il demande ensuite, pour seule récompense du travail qu'on lui propose, que son vieil ami ne soit point délogé de son grenier ; le vieillard survient lui-même, et retrouve dans M. de Saint-Victor le débiteur fripon qui l'a ruiné par une banqueroute ; le poëte parle haut, menace, et amene par la crainte M. de Saint-Victor à payer 20,000 francs qu'il redoit au malheureux vieillard.

Le dénouement de la piece est que Ronflat vole aux deux autres leurs 800,000 francs, dont il ne leur a donné qu'une reconnaissance nulle et sans valeur ; mais on apprend qu'il a été arrêté pour d'autres espiégleries de cette espece.

Cette piece offre, comme on le voit, des portraits à faire frémir de ressemblance ; elle est dans le genre *Aristophanique*, et tient plus de la satyre que de la comédie ; elle fait souvent rire d'indignation.

Il serait à desirer peut-être que l'auteur ne l'eût pas écrite en vers libres ; ce genre de vers n'est point favorable au dialogue, il perd du naturel de la prose, sans avoir le charme et le piquant de la poésie. Aussi la conception de l'ouvrage nous a paru préférable à son exécution. C'est peut-être la premiere comédie en trois actes que l'on ait faite sans amour, et sans un mariage à la fin. Cette hardiesse et le genre assez nouveau de tout l'ouvrage, prouvent qu'on peut aggrandir chez nous la carriere comique, et s'il s'y présente un homme de génie, il y aura des graces à rendre à la révolution qui l'aura débarrassé de bien des entraves. Il est certain que la comédie du cit. Pujoulx est un pas heureux fait dans une carriere nouvelle.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Ce spectacle a donné avec quelques succès une tragédie nouvelle, en cinq actes, *Manlius Torquatus*.

Tout le monde connaît le trait de sévérité de ce Romain qui, commandant l'armée et obligé de revenir à Rome, avait défendu à son fils de combattre en son absence. Le jeune homme livra la bataille et la gagna. Le pere, de retour au camp, fit trancher la tête à son fils vainqueur, pour avoir désobéi.

L'auteur a été obligé d'ajouter à ce fait des incidens de son invention.

Il suppose que *Torquatus*, consul, est revenu de son camp à Rome, pour y prendre les augures ; qu'il a laissé l'armée sous

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

le commandement de *Manlius* son fils, en lui défendant expressément d'engager aucune action ; que *Manlius* ayant vaincu les Samnites, malgré cette défense, ramene à Rome l'armée victorieuse. Le consul se voit dans la nécessité de condamner son fils à mort (quoique jamais à Rome un consul n'ait eu ce droit sur un citoyen ; un pere avait droit de vie et de mort sur ses enfans ; un dictateur l'avait sur tous les citoyens ; le peuple ou des juges pouvaient seuls condamner à un supplice capital). *Torquatus* se trouve partagé entre la tendresse paternelle, et ce qu'il appelle la loi ; il fait subir à son fils un interrogatoire qui ressemble beaucoup à celui de *Fabius* (dans la tragédie de Legouvé). Comme dans *Quintus Fabius*, un ami de *Manlius* et sa femme implorent la clémence du pere devenu juge ; *Torquatus* résiste à leurs efforts réunis ; mais enfin on l'avise de ce dont il aurait bien pu s'aviser de lui-même ; c'est qu'il n'a pas le droit de condamner tout seul, et qu'il faut que son collégue Décius concoure au jugement. (Il n'est pas plus vrai que les deux consuls pussent prononcer, de leur autorité, une peine de mort.) Le malheureux pere embrasse l'espoir que son collégue sera moins sévere que lui : on attend le retour de Décius ; mais celui-ci vient de mourir victime de son héroïqxe dévouement pour la patrie. Alors le poids du jugement à rendre retombe sur *Torquatus* lui seul ; son fils, qui dans les premiers actes semblait disposé à recevoir sa grace, finit par le presser de le faire périr pour l'exemple ; le consul envoie chercher une couronne de laurier et une épée (c'est encore ici comme dans *Fabius*), les donne au vainqueur qu'il fait conduire à la mort dans cet appareil.

Tout le feu de l'auteur semble s'être épuisé dans les premiers actes où se trouvent l'interrogatoire et les combats du pere entre la nature et ce qu'il appelle son devoir ; lorsque *Torquatus* a espéré de sauver son fils, et qu'il retombe ensuite dans la nécessité de le perdre, il ne fait que répéter plus faiblement ce qu'il a déja dit, ensorte que l'intérêt diminue au lieu d'aller en croissant. Les deux derniers actes sont, par cette raison, fort au-dessous des trois premiers.

Cette piece est le début, sur la scene tragique, d'un jeune auteur qui a fait de jolies pieces en vaudevilles, le citoyen Prévost-d'Iray. La versification nous en a paru facile, et quelquefois assez ferme ; mais en général peu soignée et trop expéditive.

Nos auteurs modernes redoutent, pour la plupart, le travail, et négligent la correction continuelle et l'harmonie du

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

style. Ils se contentent de semer, dans leur ouvrage, des traits et quelques vers brillans de distance en distance pour obtenir des applaudissemens. Ce n'est pas ainsi qu'on parvient à la postérité ; et que serait Racine lui-même, sans l'étonnante perfection de son style !

Cette tragédie est mise avec soin et assez bien jouée ; elle a été bien accueillie aux deux premieres représentations, et son succès doit d'autant mieux se soutenir, que l'Odéon est, quant à-présent, le seul spectacle où l'on puisse jouir de la tragédie.

ANNONCES.

Almanach du département de la Seine, pour l'an VI°. de la République Française ; contenant tous les détails relatifs aux premieres Autorités constituées de la République, ayant leur résidence à Paris, le Corps législatif, le Directoire, le Tribunal de cassation, etc. ; à celles du Département de la Seine et des 17 cantons qui forment son arrondissemes. — Les noms et demeures des Citoyens qui remplissent les fonctions publiques dans les Tribunaux, les Administrations générales et particulieres, les Etablissemens publics, les Musées, les Ecoles centrales, spéciales, primaires, les Bibliotheques, la Garde nationale sédentaire, etc. — Des Notaires, Banquiers, Agens de-change, Directeurs, administrateurs et Artistes des théâtres. — Les Lois du 19 fructidor an VI, sur les mesures de sûreté générale ; celles sur les contributions directes pour l'an VI, les Patentes, les Passe-Ports, les Transactions entre particuliers, celles concernant les droits d'enregistremens, du timbre, de la mobilisation de la dette publique, etc. Présenté et approuvé par l'Administration centrale du Département. Ouvrage utile aux Citoyens de tous les Departemens. Prix, 36 sols ; et 3 liv. franc de port. A Paris, chez Moutardier, imprimeur, quai des Augustins, n°. 28 ; et chez Lefort, place du Carousel. An VI. (1798.)

Répertoire ou *Almanach historique de la Révolution francaise*, depuis l'ouverture de la premiere assemblée des Notables, le 22 février 1787, jusqu'au 1er. vendémiaire an V (22 septembre 1797, *v. st.*), ce qui fait un espace de 9 ans et 7 mois. Prix, 30 sous ; et 3 liv. franc de port. A Paris, mêmes adresses.

Tableau élémentaire de l'Histoire naturelle des animaux, par G. Cuvier, de l'Institut national de France, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale du Panthéon, adjoint à la chaire d'anatomie comparée du Muséum national d'histoire

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

naturelle, membre de la société des naturalistes de Paris, de la société phelomathique ; de celles de médecine, des pharmaciens ; de la société d'émulation de Rouen, etc. etc. Un volume *in*-8°. de plus de 700 pages. Prix, 8 liv. A Paris, chez Baudouin, imprimeur du Corps législatif et de l'Institut national, place du Carrousel, n°. 669.

Cet ouvrage recommandable par le mérite de son auteur, est le seul traité élémentaire que l'on ait jusqu'à-présent sur cette matiere ; il est de nature à devenir classique pour toutes les Ecoles centrales.

Les Fastes du Peuple Français, ou *Tableaux raisonnés de toutes les actions héroïques et civiques du citoyen* ; ornés de gravures d'après les desseins du cit. Labrousse. Ouvrage honoré de la souscription du gouvernement. — Cette nouvelle livraison, qui est la IVe., est composée des XIIIe., XIVe., XVe. et XVIe. cahiers. — Le prix de la souscription, à commencer par le Ier. cahier, ou par le XIIIe., est de 2 liv. 10 sous en noir, et 3 liv. 10 sous coloriés. Ceux qui ne souscriront pas payeront 3 liv. le cahier en noir, et 4 liv. 10 sous celui coloré. Il en paraîtra exactement quatre cahiers par mois. A Paris, chez les auteurs, rue Nicaise, maison ci-devant de la section des Tuileries, et P.-J.-B. Nougaret, rue Germain-l'Auxerrois, n°. 69.

Pour faire connaître cet ouvrage de la maniere la plus avantageuse, il suffit de rapporter l'éloge qu'en a fait le général Augereau. Il s'exprime en ces termes : « Le général Augereau » considérant *les Fastes du Peuple Français* comme l'ouvrage » le plus propre à ranimer l'esprit public et à stimuler le cou- » rage de nos braves freres d'armes, vu qu'il leur assure l'im- » mortalité de leurs belles actions ; considérant qu'il serait » nécessaire que cette collection fût plus connue et répandue » dans toutes les armées, il pense que si le Directoire exécu- » tif portait la souscription de cet ouvrage à 300 exemplaires, » ce serait rendre un service important à la chose publique, » et sur-tout aux armées. »

Le général commandant en chef les armées du Rhin et Moselle et de Sambre et Meuse, AUGEREAU.

Traité des maladies des femmes et des enfans ; par le docteur Hamilton, professeur à l'école de médecine d'Edimbourg, membre de plusieurs académies ; traduit de l'anglais par D***, revu par F***, docteur en médecine. Un fort volume *in*-8°., papier fin, caracteres neufs, édition soignée. Prix, 5 liv. A Paris, chez Batilliot freres, imp.-lib., rue du Foin-Saint-Jacques, n°. 11 ; Croulbois, rue des Mathurins ; Méquignon, rue de l'Ecole-de-Santé ; et à Toulouse, chez Sens, libraire.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

De Vienne, le 23 novembre.

L'ARCHIDUC CHARLES est parti le 21 pour Prague.

La gazette de la cour, du 20, contenait l'article suivant : « La plus grande partie de l'armée impériale et royale, rassemblée dans l'Empire, a reçu, *en conséquence de la paix conclue*, l'ordre de revenir dans les Etats héréditaires, et est déja en route. Les forteresses de l'Empire restent, jusqu'au rétablissement de la paix, occupées par les troupes de l'Empire. » On ne peut qu'admirer le laconisme de ce style ; mais tout le monde n'en sera pas également content.

D'après les nouvelles de Gratz en Styrie, du 14 de ce mois, l'armée impériale, rassemblée dans les provinces intérieures de l'Autriche, est présentement dispersée, et a pris de toutes parts ses quartiers d'hiver. Une colonne de cette armée vient de recevoir l'ordre de se mettre en marche, le 18, pour aller occuper les provinces vénitiennes qui, par le traité de paix, ont été cédées à l'Autriche.

Les environs de Czernowitz, dans la Bukowine, sont infectés d'une maladie pestilentielle. La régence de Lemberg en Gallicie, y a envoyé quatre médecins : on assure qu'un fléau semblable vient de se manifester dans les provinces adjacentes qui appartiennent à la Russie.

Suivant des lettres de Semlin, en date du 7, le pacha rebelle de Widdin, le trop fameux Oglu, est non-seulement en possession de Nissa, mais il a aussi

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

occupé Semendria avec vingt mille hommes, et y a mis le feu. Le 6, il n'était plus qu'à douze lieues de Belgrade, et la garnison de cette place avait été à sa rencontre. Si Oglu triomphe dans cette rencontre, Belgrade, qui n'a pas de grands moyens de défense, se trouvera dans un danger imminent. Nombre de marchands chrétiens et juifs, et d'autres habitans, s'en éloignent, et viennent se réfugier dans les Etats héréditaires. Oglu laisse, par-tout où il passe, des traces de sa fureur; tous ceux qui ne sont pas de son parti sont massacrés ou chargés de fers. On prétend que pour se rendre plus redoutable il ne marche que la nuit.

De Rastadt, le 30 décembre.

On a publié aujourd'hui une ordonnance de police, qui oblige quiconque logerait chez lui des émigrés français, ou des habitans des pays allemands de la rive gauche du Rhin, de se présenter demain avec eux devant le bureau de police; et dans le cas où ceux-ci refuseraient de l'y accompagner, il doit les dénoncer et donner par écrit leur nom, le lieu de leur naissance, et le motif de leur séjour à Rastadt; que s'il n'a pas de certitude à cet égard, il doit énoncer au moins ses conjectures; le tout sous peine d'une amende de dix écus, et d'être responsable des suites fâcheuses qui pourraient résulter de sa réticence.

On a connaissance ici de la réponse que l'électeur de Mayence a faite à la lettre pressante du général Hatry. Elle est datée d'Aschaffenbourg, le 22 décembre 1797.

L'électeur y exprime d'abord son étonnement sur ce que le général, sans égard à l'armistice existant, s'était emparé de quelques endroits placés hors de la ligne de démarcation sur la rive gauche du Mein, et lui avait fait ensuite parvenir une sommation de 24 heures. « Il vous est connu, ajoute S. A. E., que l'on négocie actuellement la paix entre l'Empire germanique et la République Française. *J'ai donc* dû

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

être extraordinairement frappé du contraste entre des mesures pacifiques de la part de l'Empire et la sommation hostile d'une place dont je ne puis disposer jusqu'à ce que le général autrichien, maintenant gouverneur de Mayence, ait évacué cette ville et forteresse, et ait remis le commandement de mes troupes au général de Rudt.

» Je ne suis pas engagé dans une guerre particuliere avec la République Française, et je suis bien éloigné d'en craindre des hostilités. On dit que c'est en vertu d'une convention que les troupes françaises doivent occuper Mayence. Je desirerais bien être instruit du contenu de cette convention pour pouvoir prendre des mesures en conséquence.

» Aussi-tôt que je pourrai traiter avec liberté, je suis prêt à acquiescer à cette demande ; mais *sous la condition expresse* d'une capitulation juste et acceptable, qui entr'autres assure aux habitans de Mayence leurs propriétés sans distinction d'état, et qui laisse intacte la constitution civile actuelle, jusqu'à la conclusion de la paix de Rastadt. Il est impossible que la nation française, qui ne veut traiter que loyalement, puisse exiger que je remette la ville à discrétion et sans une capitulation préalable. Au reste, je donnerai de suite les ordres positifs à Mayence, pour qu'on s'entende avec vous au sujet de cette capitulation. Je me flatte que d'après cette déclaration sincere ; *vous n'agirez pas hostilement dans une affaire qui peut être traitée à l'amiable.* »

C'est en conséquence de cette lettre qu'a eu lieu la conférence de Wisbaden, où le sort de la forteresse de Mayence a été fixé.

Du 1er. janvier 1798. Les députés des villes de Hambourg et Brême se sont, dit-on, adressés aux citoyens Treilhard et Bonnier, au sujet d'une expédition en Hanovre, et de la séquestration des susdites villes. Ils doivent en avoir reçu la réponse la plus rassurante, et la déclaration qu'il ne serait rien innové, du consentement de la France, à la constitution de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

leur patrie, n'ont rien entrepris qui puisse nuire au commerce du nord de l'Allemagne.

C'est hier au soir qu'on a reçu la confirmation de la reddition de Mayence. Cet événement, quoique prévu, a fait une grande sensation parmi les députés de l'Empire.

La bourgeoisie de Mayence se flattait de pouvoir conserver son ancienne administration; mais dans les conférences de Wisbaden, où les commissaires de l'électeur ont rédigé l'acte de la capitulation avec le général Hatry, cette proposition n'a pu être admise, attendu que la ville est déclarée chef-lieu du département dont il portera le nom.

Le ministre de Wirtemberg a présenté ses nouveaux pouvoirs du duc actuel.

SUISSE. *De Bâle, le 3 janvier.*

Il semble qu'on veuille hâter le moment où une révolution dans la constitution de la Suisse doit combler les vœux de tant de milliers d'habitans des campagnes, de paysans et autres hommes condamnés à une espece d'esclavage. Les esprits sont de part et d'autre dans une grande fermentation. Il regne déja beaucoup d'animosité entre le parti aristocratique, qui voudrait maintenir l'ancienne constitution, et le parti patriotique, qui voudrait voir disparaître cette inégalité choquante de droits entre les divers habitans de la Suisse libre : déja la régence de Berne a donné une proclamation qui, par les uns, est regardée comme une espece de déclaration de guerre; par les autres, comme une invitation énergique à maintenir l'ancien ordre de choses auquel, selon eux, la Suisse doit sa longue prospérité, sa constante tranquillité. Mais cette mesure n'empêchera pas la révolution; car les habitans du pays de Vaud insistent sur le recouvrement de leurs anciens droits et de leurs libertés; et dans cette vue, en invoquant les anciens traités, ils ont demandé l'assistance de la France. Vainement prétend-on qu'ils ne sont pas mécontens de leur sort; que le gouvernement est bien plutôt paternel qu'oppressif à leur égard; que l'avantage de se délivrer des dîmes, de quelques droits seigneuriaux, n'est pas assez si-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

daient pour qu'ils veuillent s'exposer, pour l'acquérir, aux orages d'une révolution. Ces argumens auraient pu être de quelque poids il y a dix ans; mais à présent que les vrais principes de la dignité de l'homme se sont emparés sur-tout de ceux qui sentent d'autant plus le besoin de la liberté qu'ils sont plus près de la posséder, on ne saurait douter que les habitans du pays de Vaud, tranquilles si l'on veut, mais asservis, ne veuillent franchir avec ardeur les obstacles qui les séparent encore de cette divinité, objet du culte de leurs ancêtres. La régence de Berne compte cependant sur ses troupes, et sur le secours de celles des cantons voisins. Elle s'occupe sérieusement des préparatifs de guerre. Elle met à soutenir ce qu'elle appelle *ses droits*, une obstination qu'elle prend pour de la fermeté. En vertu des traités qui la lient au comté de Neufchâtel, elle lui a demandé un contingent. *Locle*, dit-on, a déja fourni le sien; mais *Lachaux-de-Fond*, ce bourg connu par ses sentimens patriotiques, s'est refusé à la demande des magnifiques seigneurs de Berne. Sans doute il aura beaucoup d'imitateurs. S'il était question de repousser une invasion étrangère, les Suisses, leurs alliés, leurs associés formeraient une masse de guerriers qui pourrait paraître imposante, même à la France victorieuse. Mais la régence de Berne doit-elle compter sur la même énergie, sur la même unanimité, lorsqu'ils verront qu'on ne les arme que pour river les chaînes d'une grande partie de leurs concitoyens, et pour assurer le triomphe du patriciat, dont la domination est en opposition avec l'égalité des droits civils, le premier article du symbole de tous les hommes libres.

On n'attend pas de grands résultats de la diete d'Arau, parce que les pouvoirs des députés sont limités. On présume, en conséquence, qu'elle se séparera bientôt, et que les opérations dont elle devait s'occuper seront suivies par la voie de la correspondance.

A Zurich, dans une assemblée légale de deux tribus, on a énoncé une proposition en faveur des habitans de la campagne, et on a demandé qu'il leur soit accordé diverses libertés. Cette démarche n'a pas encore eu de suites apparentes; mais il est à présumer qu'on travaille secrettement à mettre au même niveau tous les habitans de la Suisse, quant aux droits politiques. Le moment paraît être venu où cette révolution, commencée d'une manière si glorieuse par Guillaume Tell et les trois cantons qui don-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nerent le premier signal de la liberté, va être enfin consommée.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 3 janvier 1798.

Le président de l'Assemblée nationale batave lui a communiqué dans la séance d'hier, qu'il avait reçu le même matin la visite des citoyens Noël et Charles Delacroix, dont le premier lui avait remis ses lettres de rappel; comme le second, ses lettres de créance. Dans les premieres, le Directoire exécutif témoigne sa satisfaction de la conduite de son ministre plénipotentiaire, en ajoutant qu'il ne doutait point qu'il n'eût également mérité l'estime de l'Assemblée batave. Lecture de ces pieces ayant été faite, il fut décrété de faire remettre au cit. Noël ses lettres de recréance dans la forme usitée, et de lui faire part des sentimens et des vœux de l'Assemblée, en termes convenables, par le secrétaire des relations extérieures. Dans les lettres de créance du cit. Charles Delacroix il était dit : « Que l'objet de sa mission était de ne point interrompre la correspondance, et de cultiver la bonne harmonie qui subsiste entre les deux Républiques. » Il fut résolu de déclarer que la nomination du cit. Charles Delacroix était agréable aux représentans de la nation batave, et que la commission des relations extérieures, le recevrait toutes les fois qu'il jugerait à propos de conférer avec elle.

ITALIE. *De Rome, le 15 décembre.*

Lundi, si le tems le permet, il y aura au palais Sora, une grande fête en l'honneur du général Bonaparte. Elle aurait déja eu lieu, si on n'avait attendu ici la femme de ce général. Tout le palais est décoré avec beaucoup de magnificence; mais ce qui fixera sur-tout l'attention, ce sont les tableaux qui ornent trois salles. Ils représentent les hauts faits de Bonaparte.

Dans le tems qu'on était ici fort alarmé sur les suites de l'invasion des Cisalpins, on a appris qu'à Corneto et dans le voisinage, il y avait eu une espece d'insurrection occasionnée par la disette et la cherté des vivres. Les ministres du saint-pere s'étaient dérobés à la fureur du peuple, qui avait aussi maltraité la force publique.

L'ordre a été rétabli en accordant aux habitans de Corneto tout ce qu'ils ont demandé.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

La congrégation des finances tient des séances longues et fréquentes. On s'attend que le résultat de ses délibérations sera quelqu'édit spoliateur dicté par le Terray romain, monseigneur Barberi. On annonce déja que la congrégation a arrêté d'ôter de la circulation les cédules de plus de 50 écus, et d'émettre en même-tems pour deux millions de petites cédules. Le gouvernement, en même-tems qu'il occasionnera la perte d'un tiers sur les premieres, s'assurera par les autres les moyens de recueillir ce qui reste de numéraire.

Du 17 décembre. Nous venons de recevoir la nouvelle que Corneto et Civita-Vecchia sont en insurrection, ont proclamé la démocratie, et arboré le drapeau de la République Cisalpine. On ajoute que l'insurrection fait des progrès rapides, et on commence à craindre qu'elle ne s'étende jusqu'à Rome. Ces bruits sont peut-être exagérés; mais nous ne tarderons pas à être informés du véritable état des choses.

De Milan, le 17 décembre. Tous les ecclésiastiques étrangers, tant séculiers que réguliers, et tous les individus ci-devant attachés au service militaire ou civil de la maison d'Autriche, qui ne sont pas nés sur le territoire de la Lombardie, ou qui n'y sont pas domiciliés depuis quinze ans au moins, sont obligés de partir dans quinze jours, sous peine d'arrestation et de séquestre de leurs biens, et seront traduits devant les tribunaux militaires comme agens des puissances ennemies.

Les individus de ces classes que l'administration générale jugera utiles à l'éducation, aux sciences et aux arts, seront exceptés des dispositions du décret, et obtiendront un certificat des administrations mêmes.

Le cit. Sopransi, nouveau ministre de police, a adressé une circulaire à toutes les administrations départementales de la République, pour avoir un rapport exact sur l'état actuel de l'esprit public. La police, dans les républiques modernes, tient lieu de l'ancienne censure chez les Romains. Il faut réunir l'activité, l'énergie et les lumieres, pour remplir cette place importante, d'où dépend la destruction de l'ancien gouvernement dans l'opinion du peuple, et l'établissement du nouveau.

Le Cit. Sopransi s'est déja montré digne de la place qu'il occupe. Il a remédié à une grande partie des désordres

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

qu'avait occasionnés la réunion monstrueuse du département de la police générale à celui de la justice.

Du 20 décembre. Le général autrichien Mack est arrivé ici avec plusieurs officiers autrichiens ; il est logé à l'hôtel de Saint-Marc.

On croit qu'il est venu pour concerter avec le général Berthier l'évacuation de Venise et des places de la terre-ferme.

Le conseil des anciens a rejetté la résolution du grand-conseil pour l'emprunt forcé de 5 millions, que celui-ci proposait d'exiger de 200 familles riches.

Du 18. Dans la séance du 19 frimaire du Grand-conseil, un des membres, le cit. Lamada, a proposé de publier un manifeste, par lequel le peuple cisalpin atteste à l'Europe, au monde et à la postérité la plus reculée, qu'il conservera une éternelle reconnaissance pour la République Française, à qui il doit son existence libre et souveraine.

Il est appuyé par un grand nombre de représentans.

Le président Fenarolli prononce un discours plein de chaleur et d'énergie, et propose le projet de décret suivant :

« Considérant que les premiers momens de la République Cisalpine doivent être consacrés à la reconnaissance ; que le Corps législatif doit être l'interprète de ces sentimens du peuple souverain ;

» Considérant que l'article III de la constitution cisalpine conserve et transmet à la postérité les sentimens d'éternelle reconnaissance envers la République Française à qui elle doit la liberté ;

» Considérant qu'il est de l'intérêt du peuple que ses représentans ne tardent pas un seul instant à manifester à l'Europe entière la solennelle déclaration de sa reconnaissance envers la République Française, décrete :

» On mettra dans les lieux destinés aux séances du Corps législatif, du Pouvoir exécutif, des administrations de département, et dans les places principales de toutes les communes, des tables de marbres où seront gravés ces mots :

A LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

LA RÉPUBLIQUE CISALPINE RECONNAISSANTE.

Ce projet de résolution est adopté.

Le conseil décrete aussi la motion faite par Lamada, et

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nomme les représentans Fontana, Dandolo, et Gianni (du Rubicon) pour rédiger le manifeste.

ANGLETERRE. *De Londres, le 4 janvier 1798.*

Le nombre des pétitions contre le bill de M. Pitt, sur les assises, s'accroît chaque jour, et chacune l'attaque par les mêmes raisons d'injustice et d'inconstitutionnalité.

Avant-hier il s'est tenu sur ce sujet une assemblée générale de tous les comités unis des paroisses hors de Londres, qui dénonce le bill comme attentatoire aux libertés et propriétés du peuple anglais.

Dans la séance des communes, du 3, la discussion s'est ouverte sur la troisieme lecture du bill; et après quelques discours très-énergiques de deux ou trois membres de l'opposition, le débat a été ajourné au premier jour.

Les dernières nouvelles du cap de Bonne-Espérance annoncent que le plus grand mécontentement regne dans notre garnison à cause de la mauvaise volonté des colons hollandais qui, possédant un territoire fertile de plus de 300 milles d'étendue, ne veulent donner à nos soldats aucun objet de subsistance. Ce n'est que par la force qu'ils peuvent obtenir ce qui leur est nécessaire.

On croit généralement au cap que notre garnison sera obligée, pour ne pas périr de faim, d'évacuer ce pays, à moins qu'on ne lui envoie des provisions d'Europe, ou de Calcutta dans les Indes orientales.

Les 3 pour 100 étaient aujourd'hui à 48 un quart.

Du 8. On a repris la discussion sur la troisieme lecture du bill des taxes assises, dans la séance de la chambre des communes du 4 janvier. Les débats ont encore été plus animés que ceux de la veille. MM. Shéridan et Fox ont déployé toute leur éloquence. M. Shéridan a demandé l'ajournement de la lecture du bill à un mois. Cette motion mise aux voix, a été rejettée à la majorité de 202 contre 75. La motion de M. Pitt, pour une troisieme lecture, a été adoptée à une majorité de 196 contre 71.

Quoique le parti de l'opposition ait été loin de triompher, il est à remarquer qu'on n'avait point encore vu la

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

minorité si nombreuse depuis le commencement de la guerre.

(Nous donnerons dans le numéro prochain, les détails de cette séance et de celle qui l'avait précédée.)

On a publié dans les journaux les noms des membres qui ont voté de part et d'autre. Le *The Courier* accompagne la nomenclature de ceux qui se sont rangés du côté du ministre, de notes curieuses et piquantes sur les emplois, traitemens ou pensions qu'ils possedent par la grace de M. Pitt. Cependant, ajoute le rédacteur de cette feuille, ce ne sont pas tant les hommes qui ont voté d'une manière absolue en faveur du bill que nous croyons devoir signaler à l'exécration publique, que ces caracteres moins francs et plus dangereux qui, désobéissant aux instructions de leurs constituans et aux promesses qu'ils leur avaient faites, n'ont point voté contre le bill. M. Thornton est de ce nombre, quoiqu'il se fût formellement engagé au contraire dans l'assemblée de ses commettans.

Voici ce qu'on lit dans un de nos papiers :

« Le gouvernement, convaincu des dangers qui nous menacent, prend les mesures nécessaires pour nous garantir des vengeances de l'ennemi. Les officiers de terre et de mer les plus capables et les plus instruits ont été invités à tracer un plan pour la défense de ce pays, et ils rédigent des instructions pour les divers commandans de la milice réglée et des corps volontaires dans tout le royaume, leur indiquent les lieux où ils doivent se rendre, et les moyens qu'ils doivent mettre en usage pour arrêter les progrès de l'ennemi. Les articles suivans sont les principales dispositions adoptées par les ministres.

» Les fermiers sont invités à fournir les chevaux et les charriots nécessaires pour les transports de l'artillerie et des munitions. Il leur sera donné des primes pour cet objet.

» Outre un corps de réserve considérable, trois armées seront formées pour la défense de la capitale ; savoir : deux de 15,000 hommes, et une placée au centre, dont le poste le plus convenable paraît devoir être à Colchester, et laquelle sera de 30,000 hommes.

» On prendra les plus grands soins de circonscrire les instructions entre un assez petit nombre de personnes, assez

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

assez limité pour qu'elles ne passent pas dans des mains perfides.

» Quatre places de débarquement sur la côte du Sud, désignées comme celles où il est plus probable que l'ennemi cherchera à aborder, seront en conséquence pourvues des plus formidables moyens de défense. »

Lord Levison-Gower part aujourd'hui pour remplir sa mission auprès du nouveau roi de Prusse, qu'il est chargé de féliciter sur son avénement au trône.

Les promotions suivantes ont eu lieu pour les divisions militaires du Midi. Sir Charles Grey conserve le commandement en chef. Le major-général Hulse est lieutenant-général, et commande en Sussex; le major-général Robert Lawrie a aussi le titre de lieutenant-général, et commande dans la province de Kent. Le major-général prince Guillaume de Gloucester commande à Cantebury; le major-général Coote commande à Déal et à Douvres.

M. Gallois, successeur de M. Charretier, en qualité de commissaire français pour les prisonniers, est arrivé à Londres.

Les paiemens de la liste civile sont arriérés de six quartiers; aussi les serviteurs du roi meurent de faim, et ses marchands font banqueroute.

Le roi a dit dans son discours qu'il voulait rester debout ou succomber avec son peuple; sur quoi M. Tyerney ayant fait, sans succès, dans la séance du 5 de ce mois, la motion de faire payer les taxes assises aux personnes de la famille royale, observa qu'en ce cas sa majesté voulait donc rester debout tandis que son peuple succombait.

Dernièrement M. Walwin (membre des communes du parti de l'opposition) conversant dans la salle du café de la chambre, exprimait énergiquement son assentiment à la motion de M. Tyerney, pour faire payer les taxes à la famille royale. Le prince Ernest se trouvant derrière M. Walwin, frappa sur l'épaule de ce membre en s'écriant: « Bravo, voilà parler en véritable Anglais; je suis charmé de vous entendre; je desire que la motion soit adoptée, et que mon pere, qui est riche comme un juif, paie 500,000 liv. et ma mere 100,000. Quant à moi, le ciel le sait, je ne suis pas riche; mais je payerai volontiers 500 liv. »

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 15 au 25 nivôse.

Jean-de-Brie, a reproduit, dans la séance du 16 du conseil des Cinq-cents, son projet de résolution pour l'établissement des écoles de Mars.

Reçoit-on des mœurs par les lois ? Non, dit l'orateur. Les lois combinent les institutions, et les institutions forment les habitudes fomentées d'abord par les encouragemens, et propagées ensuite par l'intérêt et par l'exemple.

Presque toutes les actions de notre vie ont été déterminées par les usages qui façonnerent, et en quelque sorte imbiberent notre enfance ; et si la volonté agit souvent sur le physique, la répétition des mêmes actes n'influe pas moins puissamment sur la volonté elle-même. Vous veillerez donc avec le plus grand soin à ce que les coutumes, les usages, les pratiques habituelles, les mœurs enfin, soient en harmonie avec les lois. Nous vivons sous un régime républicain représentatif ; c'est sur ce patron que nous devons être formés, instruits, institués. Les soins, les leçons, les jeux, les exercices, tout doit tendre à ce but ; sans quoi la loi n'est plus qu'un arbrisseau débile et sans appui, qu'ont bientôt étouffé les plantes vénéneuses, quand même la violence des ouragans ne le déracinerait pas.

Les lois positives sont bornées par cela seul qu'elles sont positives : c'est dans les habitudes du peuple qu'il faut trouver le supplément à leur insuffisance, et sur-tout la garantie de leur durée. Un article de décret change bien tel ou tel réglement impératif, il est nul pour réformer les usages. Le despotisme lui-même tout furieux, tout intolérant, tout destructeur qu'il est, trouve à ce point l'écueil de sa puis-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sance. Pierre Ier, peut casser, décimer lui-même les Strélitz, sans faire murmurer; et il court vingt fois le risque de la vie et de l'Empire pour avoir voulu faire raser les Moscovites et raccourcir leurs robes. Cet instinct populaire est fondé en raison; c'est au législateur à s'emparer du motif, et à le diriger.

Multipliez donc, représentans du peuple, multipliez ces institutions puissantes, faites pour chasser à jamais les préjugés anti-sociaux, l'anarchie, la tyrannie, l'oisiveté, la superstition, comme la lumiere fait disparaître au lever du soleil les reptiles vénimeux et les oiseaux de ténebres. Ce n'est point principalement sur des réglemens positifs que repose l'indépendance d'une nation, mais sur des connaissances et des habitudes telles que si ces réglemens venaient à être détruits, les principes d'où ils sont déconlés ne fussent point oubliés; telles que la force nationale qui a assuré le triomphe de ces principes, fût encore existante; telles enfin que la liberté et l'égalité pussent survivre à l'ordre des choses adopté, et que si par l'effet d'une secousse quelconque la constitution républicaine tombait, la République fût encore debout pour la relever.

L'orateur termine par demander que sextidi prochain la discussion soit ouverte sur ces deux propositions principales :

1°. Dans chaque école primaire, les quintidis et décadis sont spécialement employés aux leçons de la gymnastique militaire;

2°. Il y aura plusieurs écoles dans toute la République.

Le conseil adopte ces propositions.

On a repris, le 17, la discussion sur la contrainte par corps. Plusieurs articles ont été adoptés.

Le Directoire appelle, le 18, l'attention du conseil sur le palais de Versailles, et il demande qu'il se prononce sur la question de savoir s'il sera vendu ou consacré à des établissemens publics.

Une commission est nommée pour l'examiner.

Le reste de la séance est employé à la discussion

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

relative à Frédéric Hermann, représentant du peuple, parent d'émigrés.

Il n'a été pris aucune décision.

Quelques articles du projet concernant la contrainte par corps sont adoptés dans la séance du 19, et le conseil approuve la rédaction des articles précédemment arrêtés.

Ludot soumet à la discussion son projet de résolution, présenté au nom de la commission des inspecteurs, sur la détermination de l'enceinte constitutionnelle du Corps législatif, et de l'enceinte particuliere de chacun des deux conseils.

Baraillon s'éleve contre ce projet. Les limites proposées lui paraissent comprendre une trop grande étendue de terrein, et nécessiter, sous ce rapport, une vigilance qui serait trop dispendieuse.

Le rapporteur observe que si cette enceinte ne comprenait pas tout le terrein qui se trouve entre les salles où siégent les deux conseils, il pourrait arriver que, dans des circonstances orageuses, les ennemis de la chose publique coupassent la communication si essentielle entre eux.

On adopte le projet.

Lebrun a fait, le 16, dans la séance du conseil des Anciens, le rapport sur la résolution du 9 nivôse, qui ouvre un emprunt de 80 millions.

Une nation quelconque, dit Lebrun, peut ouvrir un emprunt quand il s'agit d'accélérer l'exécution d'une grande opération, quand des hommes accoutumés aux combinaisons particulieres, en ont eux-mêmes déterminé les bâses; quand la dette consolidée ouvre à la nation un nouveau crédit, quand l'Etat vient de redonner la vie à des capitaux que de fatales circonstances avaient frappées de mort dans les mains des propriétaires; quand il s'agit d'abattre une puissance orgueilleuse, quand il s'agit de rendre la liberté aux mers. Nous ne menaçons pas l'Angleterre du sort de Carthage. Cette nation célebre par ses arts, ses manufactures, est digne de marcher de concert avec la France; mais il faut abattre cette faction homicide qui se joue du repos de l'Europe, qui

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

cherche à faire sa proie du commerce du monde, qui, depuis nombre d'années, seme parmi nous la haine et la division, qui se nourrit sans cesse du projet de notre destruction. C'est de ces succès que dépendent la paix en France, la stabilité des lois et la liberté des mers. Il s'agit donc ici de contribuer à l'exécution d'une mesure grande, digne d'un grand peuple. L'emprunt soumis à la sanction du conseil des Anciens a été combiné par des hommes célebres, dont les lumieres et la fortune appellent la confiance. Le produit de cet emprunt terminera une guerre meurtriere, rendra la paix et le bonheur à la France. L'emprunt en lui-même offre toutes les sûretés desirables aux prêteurs; la commission, d'un avis unanime, propose d'approuver la résolution.

Cretet appuie l'adoption, et saisit cette circonstance pour jetter quelque lumiere sur les emprunts en général. Ils influent sur la prospérité des Etats, selon qu'ils sont plus ou moins faciles; les emprunts perpétuels nuisent au bien général, il faut n'en faire que de remboursables à tems fixe, pour conserver l'honneur de la nation et la fortune des particuliers. Celui que propose la résolution est remboursable en entier d'ici à dix ans; il est donc sage, et il convient au conseil de l'adopter.

Ce discours sera imprimé, ainsi que le rapport de Lebrun.

Lebrun fait ensuite le rapport sur la résolution du 9 nivôse, portant qu'il sera ouvert des registres civiques, pour recevoir les dons patriotiques et les soumissions des citoyens qui voudront contribuer aux frais de la descente en Angleterre; il en propose le rejet, attendu que cette résolution, non-seulement ouvre des registres et au Directoire et au Corps législatif, ce qui blesse déja l'égalité; mais en ouvre encore dans les salles décadaires, dans les temples de chaque culte religieux, dans les lieux affectés aux séances des administrations spéciales de finance ou régies civiles et militaires, des établissemens littéraires, des sociétés s'occupant de questions poli-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tiques, et aux administrations centrales et municipales.

Que de comptabilités dispersées ! Une semblable mesure rappelle les tems où tout le monde recevait des dons pour la patrie, et où à peine quelques parcelles arrivaient au trésor public.

De plus, la résolution ouvre carriere à la haine et aux discussions; on fera un crime à un pauvre employé de n'avoir fait aucun don, tandis que celui heureux a à peine de quoi subsister.

La résolution est rejettée à l'unanimité.

La discussion reprend sur les transactions.

Fourcade attaque l'art. VIII de la résolution du 8 vendémiaire; néanmoins, le conseil l'approuve.

Il approuve également celle du 15 frimaire et celle du 23 du même mois, relatives au même objet.

La séance du 17 n'a produit aucun résultat.

Creuzé-Latouche a fait, le 18, le rapport sur la résolution du 27 thermidor, relative aux peres, meres, ascendans et autres parens d'émigrés.

Cette résolution rapporte les articles III, IV, V et XLIX de la loi du 28 mars 1793, la loi du 17 frimaire an II, celles du 9 floréal, du 11 messidor an III, du 20 floréal an IV, et toutes les autres lois et dispositions des lois relatives au sequestre des biens ou partage de succession de peres, meres, ayeux et autres parens d'émigrés.

Le rapporteur en demande l'adoption.

Les fautes, dit-il, sont personnelles, pourquoi donc faire retomber sur les parens des émigrés, une faute qu'ils n'ont pas faite. Souvent même des ayeux n'ont pas vu leurs petits-fils émigrés, pour lesquels on les punit. Les lois qui ont fait le partage de leurs biens ont été atrocement politiques. Il est tems de les rapporter, et de n'en plus faire désormais selon le vœu de quelques individus. Depuis quelques tems on voit arriver des adresses qui réclament la vente des biens des parens des émigrés, pour payer les frais de la guerre, et donner aux défenseurs de la patrie le milliard qui leur a été promis. Mais avant le 18 fructidor, on recevait également des adresses qui de-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

mandaient le rétablissement des cloches et des prêtres, et l'on eût bien mal servi le vœu du peuple, si on les eût écoutées. La souveraineté de la nation réside dans la masse du peuple, et non dans quelques individus. Le devoir du Corps législatif est d'écouter les conseils, mais sa liberté est dans l'indépendance de sa conscience, dans ses délibérations. On parle de l'intérêt du fisc; mais doit on l'écouter pour faire une loi injuste? C'est ici la circonstance où se trouva Aristide. Il est dans cette enceinte des Aristides aussi, et ils sauront choisir entre une mesure juste, qui ne favorise pas le trésor public, et une mesure qui enrichirait la nation, en flétrissant son honneur.

La commission a été d'avis de demander l'adoption de la résolution.

Bordas combat la résolution. Les parens des émigrés lui paraissent être leurs complices, soit à raison de leur liaison, soit à cause de la conformité d'opinion. C'est l'intérêt public et la justice qui ont dicté les lois rendues contre eux. Il vote en conséquence pour le rejet.

Lecoulteux demande l'ajournement pour préparer son opinion. On le lui accorde.

La discussion s'est ouverte, le 19, sur la résolution du 9 frimaire, relative à la dutée des fonctions des présidens, accusateurs publics et greffiers des tribunaux criminels.

Comberousse a parlé en sa faveur.

Pons [de Verdun] a soumis, le 21, au conseil des Cinq-cents, un projet de résolution tendant à rapporter les articles de la loi du 25 fructidor sur les élections, concernant les listes de candidats. Les Romains, dit-il, avaient des listes de candidats, parce qu'il existait réellement chez eux des candidats. Ces derniers se présentaient au peuple dans les comices, et portaient un vêtement particulier, dans l'objet d'attirer les regards. Ils avaient à leur suite des agens pour leur faire connaître les personnes dont ils voulaient obtenir les suffrages; distribuer au peuple des denrées et de l'argent, et gagner des voix par la persuasion; mais cette institution ne pouvait s'éta-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

blir parmi nous qu'avec la corruption qui l'accompagne. Le peuple anglais qui l'a adoptée en est la preuve, et l'on en voit les fruits par sa représentation anti-populaire. Pons conclut au rapport des articles dont il s'agit. Adopté.

Le reste des articles concernant la contrainte par corps a été ensuite discuté et adopté.

Le même fait approuver, le lendemain 22, un projet de résolution, portant qu'il sera ouvert, dans les administrations municipales de cantons, trois registres destinés; le premier, à recevoir les inscriptions civiques; le deuxieme, celles au rôle de la garde nationale; le troisieme, celles relatives à la contribution personnelle. Ces inscriptions seront reçues jusqu'au 20 ventôse prochain; et au moyen de cette formalité, les citoyens qui réuniront d'ailleurs les autres conditions prescrites par la constitution, seront admis à voter dans les assemblées primaires prochaines.

Le conseil des Anciens a approuvé, le 21, la résolution concernant la durée des fonctions de présidens, accusateurs publics et greffiers des tribunaux criminels.

Villers, le 23, dans la séance du conseil des Cinq-cents, rappelle, par une motion d'ordre, au patriotisme des Français, l'époque anniversaire qui vit en un instant punir les crimes de quatorze siecles de tyrannie, et asseoir la République sur les ruines de la monarchie. Pour attacher à cette journée un souvenir plus durable, il présente un projet de résolution adopté ainsi qu'il suit : 1°. Tous les arbres de la liberté qui ont été abattus, ou qui ont péri naturellement, seront remplacés, s'ils ne l'ont été, aux frais des communes. 2°. La plantation des arbres de remplacement se fera le 2 pluviôse prochain [21 janvier]. 3°. A l'avenir, toute commune dans l'arrondissement de laquelle un arbre de la liberté aura été abattu, ou aura péri naturellement, sera tenue de le remplacer dans la décade, en choisissant le décadi pour la plantation. 4°. Celui qui sera convaincu d'avoir abattu ou mutilé, tenté d'abattre ou mutiler les arbres

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de la liberté, sera puni de quatre ans de détention.

Pérez [de la Haute-Garonne] demande que toute commune où il n'y a pas encore eu d'arbre de la liberté, soit tenue d'en avoir un.

Villers ne pense pas que l'on puisse consacrer cette supposition dans une loi. Elle servira seule d'avertissement salutaire aux communes qui pourraient se trouver dans ce cas. La motion de Pérez n'a pas de suite.

L'ex-général Jourdan présente un rapport sur le mode de recrutement qu'aucune loi n'avait encore déterminé. Tout Français, depuis 18 jusqu'à 21 ans, en tems de paix, et jusqu'à 24 en tems de guerre, étant tenu au service personnel, il sera créé une armée auxiliaire de 100 mille hommes jusqu'à cet âge. Seront admis à s'enrôler volontairement, pour le service des troupes de la République, les citoyens de 18 à 30 ans; mais il ne leur sera payé aucun prix d'engagement. Impression et ajournement.

Monnot reproduit son projet de résolution sur l'emploi des bons de quart donnés aux rentiers et pensionnaires, pour partie de leurs rentes et intérêts payables en numéraire. Il est ajourné de nouveau, jusqu'à ce que la trésorerie ait satisfait à la loi qui l'oblige de mettre l'état de sa caisse sous les yeux du Corps législatif. — On reprend la discussion sur le projet de Chollet, concernant les prêtres insoumis. Il est rejetté par la question préalable.

On ouvre la discussion sur le projet de Prieur (de la Côte-d'or), relatif à l'école polytechnique.

Ce projet contient 60 articles, qui renferment un nouveau plan d'organisation de cette école.

Entièrement placée dans les attributions, et sous l'autorité du ministre de l'intérieur, elle continuerait de former des éleves pour les services publics, l'artillerie, le génie militaire, les ponts et chaussées, la construction des bâtimens, celle des vaisseaux, l'inspection des mines, les travaux topographiques, et l'aërostation d'une part; de l'autre, elle formerait des éleves pour l'exercice libre des professions qui nécessitent des connaissances en physique et en mathématique.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le nombre total des éleves de l'école polytechnique ne pourrait s'élever au-dessus de 250 : on n'y recevrait que des Français âgés de 16 à 20 ans. Ils porteraient un vêtement uniforme : habit bleu foncé avec boutons portant ces mots : école polytechnique. La somme annuelle, tant pour les dépenses du personnel que du matériel, serait fixée à 300,000 liv. Il serait alloué aux élèves un traitement d'un franc par jour, comme solde de subsistance, payable chaque décade.

Baraillon combat ce projet. Il prétend que les écoles polytechniques ne seront que des écoles intermédiaires entre les écoles centrales et les écoles spéciales, ce que le conseil a déja réprouvé lors de la discussion du projet de Roger-Martin.

Trouilhe se prononce en faveur du projet dont il propose d'adopter les articles, sauf à les amender.

Calès en demande le renvoi à la commission, parce que, de l'aveu même du rapporteur, cette école est composée de plusieurs professeurs et éleves grangrenés d'aristocratie.

Pison-du-Galand veut qu'avant on fasse un nouveau rapport sur l'école polytechnique.

Le conseil ordonne l'impression des différens discours, et ajourne la discussion des articles à demain.

Cretet a proposé, le 22, au conseil des Anciens, d'approuver la résolution du 4 nivôse, relative aux rentes consolidées de 200 francs et au-dessous, comme tendante à favoriser les associations de rentiers, institution tout à-la-fois morale et politique, avantageuse aux rentiers et convenable aux intérêts du trésor public. Ajournement.

Le 23, la discussion sur la résolution relative aux émigrés d'Avignon et du comté vénaissin a repris.

Baudin a parlé contre. Il attaque l'art. III qui porte que ceux qui ont été rayés de la liste des émigrés y seront rétablis, comme pouvant avoir des conséquences funestes. Qu'est-ce que l'émigration? C'est, dit-il, un délit politique dont la connaissance a été attribuée aux administrations, et l'on a confié la ra-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

diation au Directoire. On ne peut pas plus casser un arrêté du Directoire, qu'un jugement des tribunaux. En prononçant que les émigrés de ce pays, qui ont été rayés, seront rétablis, c'est casser les arrêtés du Directoire par une loi. La résolution ne le porte pas à la vérité, mais c'est une conséquence implicite qui peut entraîner de grands inconvéniens.

Marbot défend la résolution. Il pense que la loi du 19 fructidor, qu'il s'agit de rapporter, est inconstitutionnelle ; que c'est une loi d'administration qui peut varier suivant les circonstances. La discussion est fermée, et la résolution approuvée.

En exécution de l'arrêté du conseil des Cinq-cents, les membres du tribunal criminel du département de la Dyle, ont été entendus, le 23, à la barre. Après que le président leur a fait différentes interrogations, auxquelles ils ont répondu, une commission a été nommée. Le conseil des Anciens a rejetté la résolution relative aux dépenses de la maison des Invalides.

PARIS. *Nonidi, 29 Nivôse, l'an VI de la République.*

Le gouvernement de Rome vient de commettre un de ces crimes atroces qui retentira d'un bout de l'Europe à l'autre, et soulevera d'indignation gouvernans et gouvernés, car tous sont intéressés à ce que le droit des gens ne soit pas impunément outragé. La jurisdiction et l'asyle de l'ambassadeur de la République Française à Rome ont été indignement violés, et des Français désarmés, des individus qui s'y étaient réfugiés y ont été massacrés. Nous allons rapporter l'extrait des principaux événemens contenus dans la dépêche de l'ambassadeur Bonaparte. — Le 6 nivôse, quelques individus avaient averti Bonaparte que la nuit suivante une révolution devait éclater ; ils voulaient savoir si le gouvernement français protégerait cette révolution. L'ambassadeur repoussa cette ouverture, et leur en fit sentir toute l'impuissance et même la folie. La nuit se passa tranquillement. Le lendemain, dans la nuit, Bonaparte fut instruit qu'il y avait eu un rassemblement révolutionnaire à la *Villa Medicis*, composé de 80 à 100 hommes, qu'ils étaient cernés par les troupes du pape. Beaucoup de ces insurgés avaient pris la cocarde nationale française. Sur-le-champ, Bonaparte s'était rendu chez le cardinal secrétaire d'Etat.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

« . . . . . Je le trouvai tranquille, du Bonaparte dans sa dépêche ; je lui dis que, loin de m'opposer à ce qu'on arrêtât les individus qui avaient pris la cocarde française, je venais lui faire la demande précise de faire arrêter tous ceux qui ne seraient pas compris dans le tableau des Français ou des Romains attachés à la légation. Ceux-ci n'étaient pas encore au nombre de huit. Je les lui nommai et lui proposai de prendre des mesures sur-le-champ. Je le prévins qu'il y avait six individus qui s'étaient réfugiés dans ma jurisdiction; que s'ils étaient du nombre des révoltés, je m'entendrais volontiers avec lui pour que leur impunité ne pût pas enhardir les autres. Il était deux heures après-midi ; c'était celle du dîner du cardinal. Il me pria de me retirer pour le moment, en m'engageant à me trouver chez lui avec le ministre d'Espagne, à six heures du soir. Il devait s'y rendre avec celui de Toscane. Nous convînmes de tout cela. Je me rendis chez moi, convaincu par la sérénité du secrétaire d'Etat, que l'affaire de la nuit n'aurait aucune suite. J'y trouvai le général Duphot, l'adjudant-général Sherlock, deux artistes français. Nous causâmes de l'enfantillage révolutionnaire de la nuit, comme de la nouvelle du moment. Nous allions nous mettre à table ; nous étions retardés par l'absence de mes secrétaires, occupés à rédiger avec exactitude la note des personnes autorisées à porter la cocarde. Je voulais envoyer cette pièce au cardinal secrétaire d'Etat, avant dîner, quoiqu'il ne l'eût pas desirée avant le soir.

» Le portier me prévient qu'une vingtaine d'hommes venaient de se présenter pour entrer dans le palais ; qu'il le leur avait défendu, parce qu'ils avaient beaucoup de cocardes françaises à la main, qu'ils commençaient à distribuer aux passans, en les excitant à crier : *Vive la République ! vive le peuple romain* ! Un d'eux demanda à me parler. C'était un artiste que je connais, m'ayant été recommandé de Paris par le ministre votre prédécesseur. Il se présente à moi comme un frénétique, en disant : Nous sommes libres, mais nous venons demander l'appui de la France. Il était un de mes trois interlocuteurs du 6. Je lui ordonnai de se retirer sur-le-champ de la jurisdiction de France, d'engager ses camarades à en faire autant ; sans quoi j'allais prendre des mesures terribles contre eux. Il se retira confus. Les militaires qui étaient avec moi lui firent sentir la folie de leur entreprise. Je leur en avais fait sentir l'impudente témérité. Si le gouverneur de la ville

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

fait pointer contre vous un canon, où est votre prétendue liberté, reprit l'adjudant-général Sherlock? Il partit. Un artiste français arrivant, nous prévient que l'attroupement devient nombreux; qu'il a distingué dans la foule, des espions bien connus du gouvernement, qui criaient plus fort que les autres : *Vive la République* ! *vive le peuple romain* ! que l'on jettait les piastres à pleines mains, et que la rue était obstruée. Je le chargeai de descendre aussi-tôt et de faire connaître ma volonté aux attroupés.

» Les miltaires français me demanderent l'ordre de les dissiper par la force; cette proposition n'attestait que leur dévouement trop généreux. Je pris les décorations de ma place et les priai de me suivre. Je préférais de leur parler moi-même, parlant leur langue. En sortant de mon cabinet, nous entendimes une décharge prolongée. C'était un piquet de cavalerie qui, entrant dans ma jurisdiction sans m'en prévenir, l'avait traversée au galop. Il avait fait feu par les trois vastes portiques du palais. La foule s'était alors précipitée dans la cour et sur les escaliers. Je rencontrai sur mon passage des mourans, des fuyards intimidés et des frénétiques audacieux; des gens gagés pour excicer et dénoncer les mouvemens. Une compagnie de fusiliers avait suivi les cavaliers de près; je la trouvai en partie s'avançant dans mon palais, dans les vestibules. A mon aspect, elle s'arrêta : je demandai le chef; il était caché dans les rangs; je ne pus pas le distinguer. Je demandai à cette troupe par quel ordre elle était entrée dans la jurisdiction de France? Je lui enjoignis de se retirer. Elle recula alors quelques pas : je crus avoir réussi de ce côté-là. Je me retirai vers les attroupés qui s'étaient retirés dans l'intérieur des cours. Quelques-uns s'avançaient déja contre les troupes, à mesure que celles-ci s'éloignaient. Je leur dis, d'un ton décidé, que le premier d'entre eux qui oserait dépasser le milieu de la rue, je le forcerais à rentrer : en même-tems le général Duphot, l'adjudant-général Sherlock, deux autres officiers et moi tirâmes le sabre pour retenir cette troupe désarmée, dont quelques-uns seulement avaient des pistolets et des sulets; mais tandis que nous étions occupés de ce côté, les fusiliers qui ne s'étaient retirés que pour se mettre hors de la portée du pistolet, firent une décharge générale. Quelques balles perdues allerent tuer les hommes des derniers rangs. Nous qui étions au milieu, fûmes respectés; après quoi la compagnie se retira encore pour charger. Je profite de cet instant; je recommande

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

au cit. Beauharnais, aide-de-camp du général en chef Bonaparte, qui se trouvait par hasard auprès de moi, au retour d'une mission dans le Levant, et à l'adjoint aux adjud.-gén. Arrighi, de contenir, le sabre à la main, cette troupe qui était animée par des sentimens très-différens, et je m'avance avec le général Duphot et l'adjudant-général Sherlock, pour persuader la compagnie de fusiliers de se retirer et de cesser le feu; je leur crie de se retirer de la jurisdiction de France; que l'ambass. se chargeait de faire punir les attroupés; qu'ils n'eussent qu'à détacher pour cet effet quelques uns de leurs officiers ou bas-officiers, au Vatican, chez leur général, ou chez le gouverneur de Rome, ou chez le sénateur, ou tout homme public, qu'alors tout se terminerait. Le trop brave gén. Duphot, accoutumé à vaincre, s'élance d'un saut; il est entre les bayonnettes des soldats; il empêche l'un de charger, il évite le coup de l'autre déja chargé. Nous le suivons par instinct national. Il était l'ami des deux partis, il était pacificateur; et eût-il été considéré comme ennemi, il était leur prisonnier. Trompé par son courage il est entraîné jusqu'à une porte de la ville, appellée *Septiminiana*. Je vois un soldat qui lui décharge son mousquet au milieu de la poitrine. Il tombe et se releve, en s'appuyant sur son sabre. Je l'appelle, il revient à nous. Un second coup l'étend sur le pavé. Plus de 50 coups se dirigent encore sur son corps inanimé... L'adj.-gén. Sherlock n'est atteint d'aucun coup; il voit tomber son brave camarade; tous les coups vont se diriger sur nous; il m'indique une route détournée qui nous conduit aux jardins du palais, et nous soustrait aux coups des assassins de Duphot; et à ceux d'une autre compagnie qui arrivait et faisait feu de l'autre côté de la rue. Les deux jeunes officiers, pressés par cette 2e. compagnie, se réunirent à nous. Ils nous font découvrir un nouveau danger: la nouvelle compagnie pouvait entrer dans le palais où ma femme et sa sœur, qui devait être le lendemain l'épouse du gén. Duphot, venaient d'être emportées par force par mes secrétaires qui rentraient, et par de jeunes artistes. Nous regagnons le palais par le côté du jardin. Les cours étaient encombrées par les lâches et astucieux scélérats qui avaient préludé à cette scene horrible. Une vingtaine d'entr'eux et des citoyens paisibles sont restés morts sur le champ de bataille. Différentes circonstances ont rendu cette scene la plus cruelle que l'on puisse imaginer.»

Telle est la partie principale du récit de l'ambassadeur Bonaparte. Il se loue infiniment du zele, du courage et de l'intérêt qu'ont pris à cet événement le chevalier Azara, ambassadeur d'Espagne, et le chev. Angiolini, ministre de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Toscane. Quatorze heures après cet horrible massacre, aucun Romain ne s'était présenté chez l'ambassadeur français, chargé par le gouvernement de s'informer de l'état des choses. Il est hors de doute que ce gouvernement perfide n'ait suscité ce mouvement pour égorger les Français. Bonaparte a quitté Rome et s'est retiré à Florence.

On ne sait point encore quelles ont été les mesures du Directoire exécutif; mais le ministre des relations extérieures, dans sa réponse à Bonaparte, l'assure que la République Française tirera de cette horrible perfidie, une vengeance digne d'elle.

On assure que la République Cisalpine et la colonne des Polonais se sont chargés de cette vengeance; et que déja les troupes sont entrées sur le territoire du pape, dont plusieurs papiers annoncent la mort.

La nuit du 19 au 20 du courant, à 4 heures du matin, un individu habillé en officier de gendarmerie, s'est présenté à la caserne Poissonniere, a demandé le chef du 2e. bataillon de la 7e. demi-brigade, et lui a remis une lettre à lui adressée par le commandant de Paris, signée Verdière, et ainsi conçue:

Du 19 nivôse, an VI.

« Le commandant temporaire de la place de Paris, au commandant du 2e. bat. de la 7e. demi-brigade, à la caserne Poissonniere. — Conformément aux ordres du général de la 17e. division militaire, vous commanderez sur-le-champ 12 fusiliers, un caporal et un sergent, qui seront requis par le cit. commissaire du gouvernement, chargé de mettre à exécution un arrêté du Directoire. Ce détachement sera prêt à marcher à 4 heures du matin, pour être à l'ordre spécial du susdit commissaire qui se présentera à la caserne. »

Signé, VERDIERE.

Sur l'ordre que renferme cette lettre, la troupe requise se disposait, lorsque deux autres individus, dont l'un, décoré d'un chaperon tricolor, et se disant commissaire du Directoire exécutif, sont entrés au corps-de-garde, ont pressé le départ de la troupe, et se sont mis à sa tête avec le premier, le soi-disant commissaire, ayant préalablement ordonné au détachement de ne reconnaître que lui pour chef, et de se tenir prêt, en cas de résistance, à repousser la force par la force.

Tout ainsi disposé, les trois agens prétendus se sont rendus rue de la Loi, à la maison dite du Nord, dont ils se sont fait ouvrir la porte. Là, dans opération concertée et les sen-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tinelles placées par eux, ils se sont fait conduire aux appartemens de l'envoyé du dey d'Alger, et en ont exigé l'ouverture : introduits, le soi-disant commissaire du Directoire exécutif a présenté un arrêté du Directoire exécutif, signé Barras, portant ordre d'inventorier les papiers et effets, et a sommé d'y obéir. L'envoyé et ses gens n'annonçant aucune résistance, il a fait retirer la troupe, et la fouille la plus exacte a eu lieu.

Il est inutile de dire que les affaires diplomatiques étaient moins l'objet que le prétexte de la recherche de ces prétendus agens. Il est hors de doute que ces messieurs s'attendaient à trouver des bijoux, de l'or, des diamans ; ils ont même eu l'audace d'en faire la demande formelle.

Au reste, l'événement a mal rempli leur attente ; ils n'ont rien trouvé de confisquable.

Mécontens de leur incursion inutile, ils ont demandé et reçu un louis, que l'envoyé leur a fait remettre pour la garde.

Ils sont sortis ensuite, emmenant avec eux la troupe qu'ils ont remerciée, et dont ils se sont séparés au premier détour.

Sur la connaissance qu'on a donnée de suite de cet événement au ministre de la police, et sur les signalemens qu'on lui a transmis, on est parvenu à se saisir de ces individus.

Les présomptions les plus fortes s'élèvent au moins contre les nommés Gilibert et Bonnard, deux des arrêtés. Le 3e. nommé Maréchal, n'est point encore aussi authentiquement reconnu. Mais les deux autres le sont à-la-fois par l'envoyé du dey d'Alger et les gens de sa maison, par le commandant de la force armée, et par plusieurs des soldats.

On va procéder à leur interrogatoire.

Un attentat plus grave vient de se commettre dans cette commune. Le 26 de ce mois, entre 10 et 11 du soir, un rassemblement considérable d'individus, costumés en militaires, se sont portés chez le cit. Garchy, glacier, rue de la Loi. Tandis que le sabre au point, les siccaires qui étaient en-dedans forçaient avec audace les citoyens à donner leurs montres et leurs bourses ; les citoyennes, leurs bijoux ; le propriétaire, à compter son numéraire et son argenterie, d'autres gardaient en-dehors les avenues des rues adjacentes, et écartaient par leurs menaces et leurs coups les honnêtes citoyens qui voulaient défendre leurs concitoyens. Un grand nombre, tant au-dedans qu'au-dehors, ont été blessés. On assure même que plusieurs ont été tués. Garchy est du nombre des premiers. Plusieurs de ces brigands ont été arrêtés. Nous attendons sur les détails de cet événement les renseignemens que le conseil des Cinq-cens a demandé au Directoire.

LANGLOIS-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

MERCURE FRANÇAIS,

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Du décadi 10 *Pluviôse, an sixieme de la République Française.*

(Lundi 29 Janvier 1798, *vieux style.*)

TOME XXXIII.

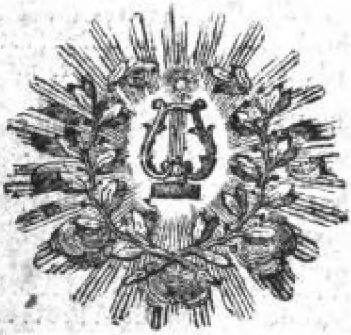

A PARIS,

Au bureau du Mercure, rue des Poitevins, n°. 18.

Digitized by Google

Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Table des Matieres Littéraires du Tome XXXII.

Laïs à Aristippe.....*Page* 3.
La Contagion sacrée..... 24.
Lycée des Arts..... 36.
Ode sur la mort du gén. Hoche ; par le cit Trouvé. 39.

Vie de Catherine II, impératrice de Russie..... 65.
Essai sur les Antiquités du Nord, par le c. Pougens..78—144.
Lettre sur deux passages des fables de Lafontaine. 91.
Premier extrait du poëme de l'*Emigré*..... 96.

Vie de Laurent de Médicis.....129—193.
De la fertilisation des terres, etc. ; par le cit. Bexon. 152.
Le Chant du retour, à la réception du général Bonaparte..... 159.

Voyage de l'Inde à la Mecque, par Abdoul-Zérym, traduit par L. Langlès..... 206.
Mémoire militaire sur Kehl..... 219.
Eloge funebre de Haquin, trad. de l'anc. danois. 229.

La Femme comme il y en a peu..... 257.
Des Théophilantropes..... 273.
Introduction à l'étude des pierres gravées, par A.-L. Millin..... 284.
Institut national, séance publique du 15 nivôse..294—332.

Les Grecs et les Romains, essai historique, etc. ; par F. Schegel..... 321.
Œuvres complettes de Poivre..... 331.
Essai sur les Fêtes nationales, par L.-M. Revellière-Lépeaux..... 340.
Thé français, par le cit. Delunel..... 349.
Apologue..... 352.
Les Modernes enrichis (comédie)..... 354.
Manlius Torquatus (tragédie)..... 355.
Annonces de livres nouveaux..... 357.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 10 PLUVIÔSE, *l'an sixieme de la République.*
(*Lundi* 29 *janvier* 1798, vieux style.)

LITTÉRATURE ÉTRANGERE.

A Treatise on the police of the Metropolis, etc. *Traité sur la police de la Métropole, contenant des détails exacts touchant les divers crimes ou mauvais déportemens, par lesquels la sûreté et la propriété, publiques et particulieres, peuvent être attaquées et mises en péril; avec des vues sur les moyens de prévenir ces désordres. Par un magistrat. A Londres.* 1797.

IL est souvent utile de tracer le tableau des maux de la nature; car leur connaissance plus approfondie nous indique les moyens de les éviter, lorsqu'ils sont évitables, et même quelquefois d'en tarir la source, lorsque nous pouvons agir directement sur les causes qui les produisent. Il est toujours indispensable de tracer le tableau des maux de la société; car ces maux dépendent constamment du vice des institutions et des lois; et les gouvernemens, ceux en particulier qui ont eu le tems d'agir de longue main sur les peuples, ne sont gueres plus recevables à se plaindre de la corruption, des brigandages, des vices qui regnent dans leur sein, qu'un mécanicien des mauvais rouages qui empêchent sa machine de

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

marchet, ou des ressorts vicieux qui en dénaturent et pervertissent les mouvemens.

C'est dans cette intime conviction que l'ouvrage dont on lit ici l'annonce, a été composé. Par les devoirs de sa place, l'auteur s'est trouvé à portée d'observer de près, ce dégoûtant spectacle que présentent les grandes villes, dans l'état de civilisation où l'Europe est parvenue. Il a vu que les vices des hommes croissent toujours en raison de leur entassement, mais par des causes qui peuvent être fort étrangères à cet entassement lui-même. Il a senti que ces vices étaient portés au point qu'à la moindre secousse ils pouvaient menacer d'engloutir la société civile : et en même tems, il est resté fortement convaincu que la plaie ne pouvait paraître incurable, que parce qu'on n'en avait point encore sondé toute la profondeur, et sur-tout parce qu'effrayés de l'aspect du mal, ceux pour qui c'était un devoir de le combattre, avaient mieux aimé l'attribuer à la nature même des choses, que se donner la peine de remonter jusqu'aux circonstances, dont il est l'effet nécessaire, mais qui toutes peuvent être changées, ou par la prévoyance du législateur, ou par la sagesse et la fermeté de l'administration. Ses observations continuées pendant plusieurs années consécutives, ses réflexions sur ce qu'il avait observé, enfin cette idée si juste, dont il paraît se pénétrer de plus en plus, que les sociétés sont toujours susceptibles de tous les amendemens imaginables, ont donné naissance à l'un des ouvrages les plus curieux, les plus intéressans, les plus utiles qui aient paru depuis long-tems.

Nous allons essayer de le faire connaître à nos

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

lecteurs, non en citant quelques passages isolés, mais en suivant l'auteur dans ses idées principales, en indiquant les vues que chaque objet essentiel lui suggere, en recueillant ses résultats.

Ce tableau ne laissera pas aussi d'avoir quelque intérêt sous d'autres rapports. Depuis le commencement de la révolution, la France est devenue le rendez vous d'une foule de brigands, accourus des pays étrangers : les divisions intérieures ont créé de nouvelles classes de voleurs et de malfaiteurs, qui tantôt sous couleur politique, et tantôt réellement pour servir un parti, ont multiplié presque par-tout les attentats. De là, nos ennemis ont pris et prennent encore tous les jours occasion de calomnier le caractere français, qui, disent-ils, ne peut supporter les agitations populaires, sans se corrompre : et les ennemis de la liberté ne manquent pas à leur tour de lui imputer ces désordres inséparables des factions, et auxquels ils ont eux-mêmes une si grande part. Il sera curieux de voir que Londres, la capitale d'un pays, dont on nous vante, et avec raison sur quelques points, les progrès relativement à la vie sociale, est, dans son état ordinaire et tranquille, cent fois plus infesté de brigandages et de rapines, cent fois plus travaillé sourdement de vices et de corruption, que ce Paris, l'objet habituel des invectives de tous les déclamateurs, ne l'a jamais été dans les tems même de son plus grand bouleversement.

— Dans Londres, d'après les calculs les plus modérés, il y a 115,000 hommes, qui vivent habituellement des produits du vol, ou de différentes autres industries criminelles; et parmi ce nombre effroyable

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de malfaiteurs de toute espece, il y en a vingt mille au moins qui le matin ne savent pas où ils pourront passer le jour, et reposer leur tête la nuit suivante.

Nulle part, suivant les expressions même de l'auteur, la pauvreté ne se montre sous des traits si hideux de misere et de dépravation réunies ; nulle part les dernieres classes du peuple ne sont plongées dans tous les excès de la gourmandise, de l'ivrognerie et de la débauche, d'une maniere si débordée, et en quelque sorte si furieuse. Dans le tems que les huîtres, les houmars, les crevettes et les autres poissons de mer se vendent au plus haut prix, ces dernieres classes sont celles qui en achetent et consomment la plus grande partie... Il n'y a pas long-tems qu'il était honteux pour les femmes d'entrer dans une taverne les jours ouvriers : aujourd'hui, les hommes y conduisent, non-seulement leurs femmes, mais avec elles leurs enfans, qui se trouvent élevés ainsi dès l'âge le plus tendre, au milieu des prodigalités les plus disproportionnées avec leur situation future, et de la débauche la plus crapuleuse. Les cinq mille deux cents quatre cabarets à bierre et à eau-de-vie, où les seuls ouvriers dépensent annuellement plus de trois millions de livres sterling, sont regardés par l'auteur comme une des principales causes de la dépravation toujours croissante de cette malheureuse espece d'hommes. Mille de ces cabarets changent chaque année de maitre ; et de là il arrive qu'ils sont constamment tenus par des hommes chez lesquels les voleurs et les autres scélérats trouvent toujours un asyle. L'auteur pense que

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

la réduction de ces cabarets, et l'inspection la plus sévere sur les personnes qui les tiennent, sont les seuls moyens de remédier à un mal déja si terrible, et tous les jours plus menaçant.

Il rapporte les vols dirigés dans Londres, soit contre les propriétés particulieres, soit contre la propriété publique, à six chefs principaux : savoir, les vols dans les maisons et dans les boutiques ; ceux qui se commettent sur la Tamise et sur les quais ; ceux qui ont lieu dans les chantiers et dans les magasins ; les vols de rue et ceux par effraction ; les fabrications de fausses monnaies ; enfin, les fabrications de faux billets de banque, lettres-de-change, ou autres papiers portant engagement pour une somme quelconque. Le produit de tous ces vols réunis monte annuellement au moins à deux millions cent mille livres sterling. Ceux des maisons ou des boutiques vont seuls à plus de sept cents dix mille liv. La premiere de ces deux especes n'est devenue si commune et si redoutable, que depuis environ vingt ans. Ce qu'on peut attribuer à la multitude, considérablement accrue, et à l'adresse tous les jours plus perfectionnée, des différens receleurs, particulierement de ces petits marchands qui font semblant de vendre de vieux fers et de vieilles friperies.

L'auteur porte à cinq cents mille livres sterling les vols de marchandises faits sur les vaisseaux, sur les bateaux, ou sur les bords de la riviere. Dans leur nombre, qui est très-considérable, il en est plusieurs si grossiers, il en est d'autres si habiles, qu'on a peine à concevoir comment les propriétaires ne se garantissent point des premiers, et comment les derniers

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

peuvent être mis à exécution. Le dommage tombe particulierement sur les cargaisons venues des Indes occidentales.

Dans les chantiers de la marine et dans les magasins publics de Londres, il se fait annuellement au moins pour trois cents mille livres sterling de vols. Dans le port de Portsmouth, ils montent, en tems de guerre, à un million ; en tems de paix, ils ne tombent pas au-dessous de cinq cents mille livres. Cette branche de l'art du vol est si bien systématisée, que les mêmes objets de fourniture sont très-souvent enlevés et revendus jusqu'à trois fois dans le même magasin. Au reste, l'auteur assure que les autres branches de ce même art ne sont pas restées au-dessous.

Les voleurs de rue, les voleurs avec effraction, et ceux qu'on nomme *foot-pad*, ou voleurs à pied, dérobent dans Londres et dans les environs, un peu plus de deux cents vingt mille livres; les faux monnayeurs, deux cents mille livres; les fabricateurs de faux billets et papiers, en y joignant les escrocs, cent soixante dix mille livres.

Dans Londres et dans quelques autres villes, il y a plus de cinquante fabriques de fausse monnaie, en activité continuelle. Environ trois mille personnes sont employées, soit à la fabrication, soit à la distribution des fausses monnaies. Les monnaies nationales et celles des pays les plus commerçans de l'Europe, ne sont pas les seules sur lesquelles s'exerce le génie des voleurs anglais : ils contrefont encore celles des Turcs, celles des Indes orientales ; et leur art est porté maintenant à un tel dégré de perfec-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tion, qu'il faut le coup-d'œil le plus attentif du connaisseur pour distinguer l'imitation du modele imité. Les fausses monnaies répandues en Angleterre vont à plus d'un million, dont les monnaies de cuivre remaniées font au moins les trois quarts.

Parmi les vingt-une especes de filous, dont l'auteur fait l'énumération, les plus dangereux sont ceux qui friponnent au jeu, et les entrepreneurs de loto. Les uns ruinent une grande quantité de personnes, et même de familles distinguées, et les autres pervertissent d'une maniere irrémédiable, les mœurs des dernieres classes du peuple. Une société d'habiles brigands, formée en 1777 et 1778, ayant gagné plus d'un million à des jeux de hasard, consacra ce capital immense, partie en établissemens de banques de pharaon, partie en comptoirs ou bureaux de loto. Cette bande de séducteurs du peuple et de la jeunesse, s'est rendue si redoutable dans ces derniers tems, en corrompant les divers employés de la justice et de la police, en payant des troupes de faux témoins, en menaçant de fausses dénonciations, en s'environnant d'une foule de chevaliers d'industrie qui lui servaient de coupes jarrets, et même en soudoyant des faiseurs de renommée qui ne rougissaient point de lui prostituer leur voix et leur plume; elle exerçait, dis-je, une si grande influence, que les particuliers réduits à l'aumône, et les familles entieres précipitées dans le dernier abîme du malheur par ses audacieuses filouteries, n'osaient plus porter contre elle leurs plaintes aux magistrats.

Avant les troubles de la France, il n'y avait pas dans Londres plus de quatre ou cinq maisons de jeux de hasard : il y en a maintenant plus de trente ;

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et parmi le nombre, il en est dont le loyer et les différens objets d'entretien ou de commodité, pour lesquels on ne demande rien aux joueurs, ont coûté plus de six cents guinées dans l'espace de huit mois. L'auteur évalue à sept millions cent vingt-cinq mille livres sterling les sommes qui sont risquées annuellement dans les maisons de jeu, et à trois millions cent trente-cinq mille livres, celles qui sont placées dans les sept cents cinquante bureaux de loto. Quelques-uns des associés ont un intérêt si fort, et dans les lotos et dans les banques, qu'on assure que la seule part d'un individu très-connu occasionne par an, et représente, en quelque sorte, plus de quinze suicides. L'auteur pense que la hardiesse de ces brigands, ainsi que celle de tous les autres malfaiteurs, serait facilement réprimée, si l'administration de la justice et de la police était organisée sur un autre plan; si les agens en étaient choisis avec plus de soin et mieux payés; si l'on attachait des récompenses à la dénonciation des malfaiteurs; si l'on établissait des amendes au profit du trésor public; enfin, si les nombreuses lacunes que tous les hommes éclairés reconnaissent dans les lois pénales anglaises, étaient remplies avec cette exactitude et cette justesse de vues que l'expérience et de longues discussions semblent avoir rendues assez faciles au législateur.

Ces lacunes sont l'objet d'un grand chapitre tout entier. L'auteur entre sur ce point dans quelques détails; et l'on est étonné, en le lisant, que la jurisprudence criminelle anglaise, qu'on cite presque par-tout comme un modele, présente encore, dans un siecle éclairé, des défauts aussi palpables et aussi

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

choquans. Pour une grande quantité d'attentats et de crimes, il n'y a point de peine déterminée par la loi ; ou les dispositions de la loi sont, tantôt si confuses, tantôt si peu complettes, que les malfaiteurs instruits se tirent presque toujours d'affaire. D'un autre côté, les lois anglaises punissent indistinctement, de la même peine, de celle de mort, dans cent soixante cas, qui different beaucoup entre eux quant à la culpabilité : d'où il arrive que depuis très-long-tems les jurys sont dans l'habitude d'acquitter l'accusé toutes les fois que la peine leur parait trop forte ; c'est-à-dire de rendre à la société des hommes accoutumés au crime de longue main, et maintenant enhardis par l'espoir de la même impunité pour l'avenir.

Suivant les calculs de l'auteur, sur cent crimes commis, à peine y en a-t-il un qui soit découvert : des malfaiteurs découverts et saisis, il y en a la moitié au moins qui sont remis en liberté ; et parmi les accusés que les tribunaux condamnent, les quatre cinquiemes obtiennent leur grace, ou sans condition, ou avec la simple condition de servir sur les flottes et dans les armées.

La déportation en Amérique fut établie régulierement en 1718 : elle a duré jusqu'en 1778, avec un grand avantage pour la métropole, et même, à ce que l'auteur croit, pour les colonies. Il assure que les déportés devenaient, pour la plupart, des hommes utiles dans le nouveau monde ; et les planteurs de Maryland étaient si avides de s'en procurer pour leurs travaux, qu'ils consentaient à payer au gouvernement les frais de leur déportation. Quand cette

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

pratique vint à cesser par la scission des colonies, le parlement décida que dorénavant les malfaiteurs compris dans la classe de ceux qu'on déportait, seraient employés sur les galeres de la Tamise, ou renfermés dans des maisons de correction. La premiere peine est mise à exécution ; la seconde ne l'est pas, ce dont l'auteur se plaint beaucoup. Il indique en même tems quelques moyens pour employer, sans danger, aux travaux ordinaires tous les condamnés de ce genre, de maniere qu'ils pussent gagner amplement leur entretien, et qu'ils ne fussent remis en liberté que lorsqu'on serait bien sûr que la société n'en aurait plus rien à craindre. Il pense aussi que les demandes de grace pour les condamnés se trouveraient contenues dans de justes bornes, et cesseraient de menacer la sûreté publique, si la loi défendait d'accorder la grace d'un criminel condamné à mort, à moins que deux hommes connus et sûrs se portassent cautions de sa bonne conduite, et prissent l'engagement d'une amende considérable, payable en cas que leur protégé, dans les sept années suivantes, se rendît coupable de quelque attentat grave contre les lois.

La déportation à la nouvelle Hollande, qu'on a commencé de pratiquer en 1787, a un grand inconvenient ; la dépense énorme qu'elle occasionne : celle de cinq mille condamnés depuis 1787 jusqu'à 1791, a coûté près de cinq cents mille liv. sterl.

Les vices du systême de police, adopté pour la ville de Londres, sont exposés avec beaucoup de soin dans un autre chapitre particulier. En voici les principaux résultats.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Il y a dans Londres une ombre d'appareil pour la découverte et la saisie des malfaiteurs ; mais il n'y a pas vestige de moyen pour prévenir les crimes, ou pour en gêner du moins l'exécution.

Les différens départemens de police distribués dans la ville, ne suivent pas un système uniforme ; ils n'ont point de centre commun ; ils n'ont aucuns fonds pour la récompense des personnes qui découvrent ou saisissent les malfaiteurs. L'auteur revient à plusieurs reprises sur ce dernier point.

Dans aucune ville de l'univers, une police parfaite ne serait plus nécessaire que dans Londres, dont le pourtour est de vingt-six milles anglais, dont les rues sont au nombre de plus de huit mille, les maisons ou autres bâtimens dépassent celui de vingt mille, et dont la population, durant les sessions du parlement, monte à douze cents cinquante mille ames. Le nombre des écoles et celui des églises, que l'auteur range parmi les établissemens utiles, sont loin d'être proportionnés à cette masse énorme d'individus... Les fondations et les impôts pour le soulagement des pauvres de Londres vont à sept cents cinquante mille liv. sterl. Mais cette somme est insuffisante; et dans aucune grande ville il n'existe une classe de mendians si misérables et si dangereux.

Les cours de justice sont parfaitement organisées ; mais les formalités y donnent lieu aux chicanes les plus ridicules et aux fourberies les plus indignes de la majesté d'un tribunal.

Dans les procès pour dettes qui passent quarante schellings, les débiteurs de mauvaise foi peuvent en

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

appeller au tribunal supérieur; et la poursuite d'une dette de trois liv. sterl. est soumise aux mêmes embarras, et coûte les mêmes frais que celle d'une dette de dix mille. Grand nombre de prêteurs, dont les droits sont le mieux fondés, n'osent en conséquence réclamer les petites dettes; car les frais du procès peuvent coûter trois ou quatre fois le capital, dont la rentrée n'est pas même assurée après le jugement le plus solemnel.

Un mal qui n'est pas moindre que la cherté et la longueur des affaires judiciaires, c'est l'immense quantité de malheureux qui, pour les plus petites dettes, sont précipités en prison, et qui par-là se trouvent presque toujours entierement ruinés avec leurs familles, dont ils ne peuvent plus soulager les besoins par d'utiles travaux; tandis que pour les dettes plus considérables, des débiteurs de mauvaise foi, moyennant une commission de banqueroute, se mettent à l'abri de toute poursuite.

Dans le seul territoire de Midlesex, il y par an de six à sept mille individus, et dans tout le royaume environ quarante mille, enfermés pour de petites dettes.

L'entretien du pavé, et ce qu'on appelle à Paris *les boues et lanternes*, coûtent annuellement à Londres un million sterling. L'auteur reconnaît que les réglemens municipaux qui regardent cet objet, sont parfaitement bien entendus, et que si l'exécution en est plus chere dans Londres, elle répond aussi beaucoup mieux au but, que par-tout ailleurs.

Depuis le milieu du siecle, le commerce de Londres, qui fait maintenant les trois cinquiemes

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de tout celui de l'Angleterre, s'est accru dans le rapport, à-peu-près, d'un à trois. Il arrive dans cette ville et il en part chaque année treize mille cinq cents vaisseaux, et quarante mille charriots chargés de marchandises ; et les propriétés mobilieres de tout genre, sur lesquelles les voleurs peuvent former leurs spéculations, s'élevent à deux cents vingt millions de livres sterl. Les Anglais calculateurs, en s'arrêtant à cette circonstance, trouvent que la portion qui devient la proie des voleurs est bien peu considérable, comparée à la masse entiere des richesses qui passent incessamment d'un lieu dans un autre, et de main en main : ce n'est gueres qu'environ un pour cent ; et ils pensent que cet impôt n'est ni le plus onéreux, ni le plus mal réparti, ni même le plus désagréable de ceux que leur impose un gouvernement avide et tyranniquement fiscal.

Tel est en résumé cet ouvrage curieux. Si l'on veut le bien connaître, un extrait aussi court ne peut dispenser de consulter l'original. Il est à desirer qu'un traducteur familier avec ces matieres, et au fait des mœurs anglaises, le fasse passer dans notre langue : il serait à desirer sur-tout qu'un homme aussi bien informé et aussi exact que l'auteur, fît pour la ville de Paris, ce que ce dernier a fait pour celle de Londres. De pareils tableaux, déja si utiles en eux-mêmes, le deviennent bien plus encore par la comparaison. Que de vues nouvelles n'en résulte-t-il pas, non-seulement pour la réforme de beaucoup d'abus de détail, mais encore pour la juste appréciation des penchans et de la tournure des habitudes propres à tel ou tel peuple ! Connaissance sans la

Digitized by Google Digitized from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

quelle il faut convenir que plusieurs problêmes politiques restent insolubles, et que les hommes qui gouvernent sont exposés à commettre journellement les plus grossieres erreurs. La lecture de l'ouvrage anglais donne de la nation qu'il peint dans son centre principal, des idées qui ne sont pas toutes à son désavantage, quoiqu'il ne soit ici gueres question que des brigandages et des crimes commis dans son sein : mais en même tems combien de réflexions elle fait naître sur ce qu'on appelle si improprement, *état social perfectionné*, sur les causes qui, même sans aucune invasion de l'extérieur, suffiraient pour bouleverser prochainement l'Angleterre; enfin, sur le danger plus général qui menace tous les gouvernemens modernes, si des révolutions ou des changemens plus paisibles dirigés, non par des brigands ou des écoliers, mais par des hommes à vues profondes, à caractere ferme, à morale pure, ne viennent promptement au secours de l'état social lui-même.

MORALE.

Seconde Lettre sur les THÉOPHILANTROPES.

DANS ma premiere lettre, mon cher ami, vous n'avez lu que des éloges pour les Théophilantropes. Je leur ai payé ce tribut avec plaisir; car l'exercice de la justice est la vie de l'honnête homme. Le même zele pour la justice me porte à vous faire connaître les conséquences fâcheuses qui pourraient résulter de quelques-unes de leurs pratiques, ou de quelques

déclamation

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

déclamations qui échappent à leurs orateurs. Ce sera la derniere fois que je vous entretiendrai des Théophilantropes. Leurs livres que je vous ai [illegible] vous instruiront mieux que mes lettres ne pourraient le faire.

Les Théophilantropes établissent comme un des principaux points de leur culte, de ne jamais rien dire ni faire qui puisse heurter les principes des autres sectes. C'est une détermination très-sage, et on doit les inviter à y persister constamment. On peut cependant leur reprocher déja une déviation marquée à l'égard d'une secte, qui toujours calomniée, a néanmoins rangé sous ses bannieres des philosophes remarquables par la force de leur raisonnement, et par la probité qui a toujours caractérisé leur conduite. Je veux vous parler des Athées, et vous êtes assez tolérant et assez ami de la liberté de penser, pour lire sans prévention ce que j'ai ici à vous en dire.

Oublions dans cet instant tout ce que les diverses sectes du Christianisme ont pu distiller de fiel sur les Athées, ce que les sectateurs de toutes les especes de culte et les fauteurs du despotisme ont pu écrire contre eux. L'absence d'un Créateur dispense de reconnaissance, et par conséquent de culte : l'Athéisme tarissait donc les trésors des prêtres de toute espece et de toute couleur. C'est pourquoi, depuis Socrate jusqu'à Vanini, on a accusé d'*athéisme*, ou d'*impiété*, ou d'*irreligion* (mots synonymes dans l'esprit des calomniateurs), ceux que l'on a voulu perdre. Ce tems n'existe plus pour la France ; et l'on peut, en observant les lois de cette immortelle République,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

embrasser sur les religions telle opinion que l'on croit la plus raisonnable.

En raisonnant sur cet objet, qui n'a jamais été traité qu'avec haine, et présenté que sous un jour infidele, établissons une distinction formelle entre la morale et les dogmes. Ce n'est pas ici le lieu de prouver que la morale pour être stable doit être universelle ; qu'elle ne doit reposer que sur des bâses reconnues par toutes les nations, par toutes les sectes, même par tous les individus de bonne foi; qu'elle doit en conséquence n'avoir d'autres fondemens que l'intérêt général et l'intérêt personnel bien entendu. Admettons pour un instant ces vérités démontrées depuis long-tems par Hobbes, par Diderot, par Condorcet, Helvétius, et par d'Holbach dans ses nombreux écrits anonymes ou pseudonymes. Rappellons-nous que ces écrivains, et presque tous ceux que l'on sait avoir embrassé leurs opinions, ont été des hommes probes et justes, de bons citoyens, et sur-tout de vifs amans de la liberté. Raisonnons enfin sur cette secte négative (si l'on peut désigner par ce nom des hommes qui n'ont ni dogme, ni culte commun), comme on l'a fait jusqu'à ce jour sur les sectes positives.

Pourquoi les orateurs théophilantropes lorsqu'ils parlent de l'existence de Dieu, se permettent-ils des déclamations âcres et virulentes contre ceux qui la nient ? N'est-ce pas un reste de Christianisme ! Si ces orateurs n'avaient pas dès leur plus tendre enfance entendu prodiguer aux Athées, par les théologiens catholiques et protestans, les dénominations de criminels, de scélérats, de destructeurs de toute

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

morale, etc., les répéteraient-ils aujourd'hui sous des formes adoucies à la vérité, mais avec autant d'injustice.

Ces orateurs conviennent que le dogme de l'existence de Dieu n'est pas susceptible de démonstration rigoureuse ; ils ajoutent que c'est une *vérité du sentiment*. Si ce n'est qu'une vérité de sentiment, ou peut-être de *sensation* (pour s'exprimer avec plus de précision); comment peut-on injurier ceux qui ne sont pas susceptibles de cette sensation ! Injurie-t-on l'infortuné qui ne distingue pas le *bleu* du *rouge*; parce qu'il est aveugle de naissance ? On le plaint d'être privé du cinquieme des sensations communes à toute l'espece humaine. Plaignez donc les Athées ; mais ne leur adressez pas des diatribes. Un théologien tolérant, et il y eut même en Sorbonne des ames aimantes, témoin l'immortel Fénélon, disait que *la Foi était un sixieme sens*. Ce mot, plein de raison et d'humanité, aurait fait tomber les armes des mains des persécuteurs, s'il eût été adopté par toutes les écoles. Eh bien ! l'existence de Dieu, de l'Ame, et d'une autre Vie, sont les objets de la *Foi* ; puisque de l'aveu des Théophilantropes eux-mêmes, ils ne sont pas susceptibles de démonstration. Que les Théophilantropes aient donc autant de tolérance pour une secte, qu'ils ne peuvent pas convaincre, qu'ils en annoncent pour toutes les autres, même pour les plus absurdes.

S'il existe des esprits assez forts, pour ne croire que ce qui est susceptible de démonstration ; si l'on trouve des hommes auxquels l'étude habituelle des mathématiques a fait un besoin de cette précision

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

rigoureuse; si des physiciens trouvent dans les lois qu'ils découvrent, tout ce qui est nécessaire pour l'existence de l'univers connu; si des naturalistes, dégoûtés avec raison des causes finales qui ont retardé si long-tems la marche de leurs prédécesseurs, ne veulent plus substituer des conjectures au silence de l'observation; si des moralistes.. qui ont secoué le joug des chimeres métaphysiques, posent avec plus de succès les bâses de la morale, et sur l'intérêt personnel mieux connu, et sur la pitié, ce sens intérieur qui supplée à l'intérêt personnel, quand celui-ci ne peut être mis en action; etc. etc... Quelle puissance a droit d'exiger d'eux la Foi? Que les Théolophilantropes ne s'y trompent pas; on peut rétorquer contre eux tous les raisonnemens qu'ils font journellement contre les mysteres du Christianisme; car l'existence de Dieu, qui n'est pas susceptible de démonstration, est encore, rigoureusement parlant, un MYSTERE.....

Mais en voilà assez sur cet objet, qui, discuté avec l'étendue qu'il mérite, deviendrait un traité. Votre sagacité, mon cher ami, suppléera à tout ce que je n'ai pas dit; et votre impartiale philosophie ne regrettera pas le tems qu'elle aura employé à lire des choses que l'on n'avait pas encore pu écrire. A jamais mémorable le 18 fructidor de l'an V, qui a terrassé l'hydre renaissant des superstitions, qui a coupé sa tête vénimeuse, et a privé le fanatisme royal d'un soutien digne de ses fureurs.

Les Théophilantropes doivent éviter avec soin de multiplier leurs dogmes. Les religions prêtent toujours le flanc aux railleurs par ce côté. La morale de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

toutes est à peu près la même : c'est ce que les théologiens de toutes les sectes appellent la morale *naturelle*; comme s'il en pouvait exister d'autres. Voilà le grand argument des Chrétiens, l'argument banal... *la sublime morale de l'Évangile*. Ils se gardent bien de dire à leurs adeptes... la sublime morale des Guebres... des Hindoux... de l'Alcoran... etc. C'est cependant le même esprit qui regne dans tous ces codes, à la *broderie* près, selon l'expression de l'ingénieux Swift.

En parlant de l'existence de Dieu, qu'ils évitent le style déclamatoire, le vain étalage des causes finales... Que sont devenus ces ouvrages pieux sur l'Histoire Naturelle, *la Théologie de l'Eau*, *la Théologie des Insectes*, etc., fruits du Protestantisme, secte aussi fanatique que la Catholique. En étudiant mieux l'histoire naturelle, on a vu que la *prudente* fourmi, à l'exemple de laquelle le paresseux est renvoyé par les livres sacrés des Juifs, ne fait point de provision, et demeure engourdie pendant l'hiver. On a vu que l'homme n'était pas le seul qui détruisît son espece, que tous les animaux déchirent celui d'entre eux qui est infirme ou blessé, que la plupart des animaux se nourrissent d'autres animaux, et qu'enfin, en dépit des déclamateurs de toutes les sectes, l'homme est probablement le seul animal capable de pitié envers les individus de son espece, même ceux auxquels les liens conjugaux ou paternels ne l'unissent pas. Il faut le dire, et le répéter... L'homme est le seul animal compâtissant; l'homme est, comme l'a si bien défini Franklin, l'animal qui fait des machines : voilà sa véritable dignité : voilà, non ses

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

titres à la prééminence sur les autres animaux, aucun être sur ce globe n'est soumis nécessairement à quelqu'autre, mais ses moyens de prééminence. Qu'il les emploie, qu'il perfectionne ses machines et la morale dont la pitié doit être un des plus sûrs fondemens : mais qu'il cesse de se perdre dans les chimeres d'une grandeur factice et d'une dignité hypothétique.

Pardonnez-moi les digressions, mon cher ami; je suis si plein de ces vérités salutaires qu'elles se pressent sur mon papier, et ne me laissent pas le tems de les ordonner. D'ailleurs, c'est ici un épanchement de l'amitié; et qui oserait lui prescrire un mode *ou un terme !*

Que les discours des Théophilantropes soient donc des leçons de morale, simple, dégagée de causes et de preuves surnaturelles. Que les leçons soient soutenues par des exemples d'une vérité constante, et pris dans des siecles rapprochés du nôtre. Que l'on y voie figurer le sage l'Hopital, seul tolérant dans les jours déplorables de la Saint-Barthelémy; l'econome Sully, le pere du commerce français; Colbert, les de Wit, Barneweldt, Sidney, Arnold, Guillaume Tell, illustres victimes de la tyrannie, etc. etc.; enfin, les sages de tous les tems et de tous les pays. C'est alors que ceux d'entre nous que le défaut de fortune force à un travail des mains continuel, apprendront, par forme de délassement, ce que l'histoire renferme qui mérite d'être retenu, et ce qui la réduit à un petit nombre de pages.

Ce n'est pas assez que de composer avec soin les discours et de choisir les lectures avec intelligence;

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

il faut les réciter avec le ton qui convient à leur caractere. Les Protestans avaient senti depuis long-tems le ridicule des déclamateurs catholiques, qui parlant toujours de mémoire, tantôt récitaient ce qu'ils avaient composé et appris, tantôt composaient en récitant : mais qui toujours s'agitaient, criaient, gesticulaient, comme de mauvais acteurs sur des tréteaux. Ils avaient interdit à leurs ministres de parler sans préparation, premier bien ; et ensuite de réciter sans avoir sous les yeux leurs discours écrits, second bien. Enfin, leurs ministres ont adopté depuis long-tems un ton moyen entre la simple lecture et la bruyante déclamation. Celui d'entr'eux qui parle dans la réunion des Protestans à la ci-devant église de Saint-Thomas-du-Louvre, présente un modele en ce genre ; il réunit le pathétique à une sage discussion ; mais il ne s'éleve jamais au-dessus du ton d'une conversation décente et soutenue. J'invite les orateurs ou lecteurs théophilantropes à l'étudier. Qu'ils craignent toujours de ressembler aux prédicateurs, à ces hommes vains qui débitaient avec emphase, mais sans émotion, sans conviction, des lieux communs de rhétorique et des phrases sonores dépourvues de sens. Heureux quand les plattes et basses turlupinades ne venaient pas suppléer à la faiblesse des raisonnemens ! Vous sentez bien que je n'entends pas parler ici de Bourdaloue, de Bossuet, etc.

. . . . . *pauci quos æquus amavit*
Jupiter . . . . . .

Les lecteurs et orateurs doivent-ils être toujours les mêmes dans chaque réunion de Théophilan-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tropes ? C'est ce que je ne pense pas ; et voici sur quel fondement j'établis mon opinion. Le même homme lisant ou récitant les mêmes choses tous les décadis, se fait une habitude de ces fonctions, et n'y met plus l'onction qui avait fait le charme de sa première lecture. D'ailleurs, il est nécessaire d'établir cette rotation d'orateurs, pour ne pas substituer un nouveau sacerdoce à celui des Catholiques et des Protestans. Lorsque l'on aura imprimé un assez grand nombre d'écrits à l'usage des Théophilantropes, pour que les mêmes lectures ne soient reprises qu'après le laps de plusieurs années, l'inconvénient attaché à répétitions deviendra moindre ; il faudra cependant renouveller les lecteurs. Rien ne donnera plus de poids à ces lectures, que de les placer dans la bouche de peres de famille, couverts de cheveux blancs et environnés de l'estime publique. Enfin, ne sera-t-il pas convenable de prendre quelquefois pour lecteurs des citoyens-habitans des autres communes, et que des affaires auraient appellés pour quelque tems dans celle où se fait la réunion. Cette affiliation des Théophilantropes ne peut être fondée, je le répete, que sur une morale établie elle-même sur des bâses très-générales et sur le *minimum* des dogmes : elle est donc le *minimum* des superstitions.

Les ressouvenirs du Christianisme percent encore dans quelques institutions des Théophilantropes. Par exemple, dans la présentation des enfans. Pourquoi avoir conservé les noms de *parrain* et de *marreine* : dénominations propres aux Chrétiens ? Ressouvenons-nous toujours de la théorie du

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

célebre Mirabeau, qui devint celle de l'Assemblée constituante. Lorsqu'on veut renouveller les principes, il faut employer des dénominations nouvelles : les anciens noms rappellent les vieilles idées. Les noms de *parrein* et de *marraine* rappelleront le catéchisme et le *Credo*. Ne vaudrait-il pas mieux les appeller *auteur* et *nutrice* ? Pourquoi promettre d'enseigner des dogmes aux enfans ! Qu'ils s'engagent seulement à leur faire connaître, pratiquer de bonne heure la vertu et les lois de leur pays ; mais qu'ils ne promettent point d'amener leur intelligence à préjuger des opinions qui demandent le plus sérieux examen.

Il est encore un point, sur lequel les orateurs théophilantropes sont trop d'accord avec les prédicateurs catholiques : je veux parler de l'aumône. On sait quelle différence se trouve entre les pays catholiques et les pays protestans, relativement aux pauvres. Lorsqu'on voyage en Allemagne, on reconnait quelle est la croyance d'un pays par le nombre des mendians. Il est presque nul chez les Luthériens et les Calvinistes. Mais dans les contrées où il existe des moines, et sur-tout des moines mendians, où par conséquent la pauvreté et la mendicité sont tolérées et honorées ; dans ceux où, comme en Italie, les moines font journellement des distributions de nourriture à tous ceux qui se présentent, valides et infirmes, la fainéantise est une profession, des milliers d'individus s'y vouent avec leurs enfans, et le voyageur est assailli par des essaims de pauvres. Dans ces pays aussi, d'insensés déclamateurs prêchent la nécessité de faire l'aumône, sans

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

indiquer les moyens de la faire utilement. Ils promettent le pardon de tous les crimes à ceux qui voudront se racheter par des distributions abondantes de nourriture ou de métaux. Ces prédications inconsidérées, ces largesses illimitées créent de nouveaux fainéans ; et ce fléau dévorant ravage les campagnes et les fermes éloignées des grandes routes. Ce n'est donc pas simplement la nécessité de faire l'aumône que doivent enseigner les Théophilantropes, mais les moyens de la rendre profitable. Ils ne devraient pas inviter à répandre indistinctement les métaux, mais à donner ou à procurer du travail à l'indigent. L'homme pauvre, a dit sagement Montesquieu, n'est pas celui qui n'a rien ; mais celui qui manque de travail. Qu'ils répètent donc sans cesse que l'humanité ne doit des distributions de nourriture, d'habits et de bois, qu'aux malades seuls ou aux infirmes, et qu'elle doit le travail à ceux qui n'en peuvent trouver. Mieux vaudrait sans doute payer à un indigent un travail inutile, que de le nourrir les bras croisés...

Je finis, mon cher ami, et vous laisse à vos réflexions sur ces divers objets. Le *Manuel* des Théophilantropes vient d'être traduit en anglais ; ainsi, vous le jugerez bientôt dans votre langue même. Je vous souhaite une bonne santé, et surtout la vigueur de tête nécessaire pour ne croire que ce que l'on connaît, et pour ne pratiquer que la justice et la bienfaisance.

Salut.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES ET ARTS.

Notice des travaux de la classe des Sciences Physiques et Mathématiques, depuis le 25 vendémiaire dernier, lue à la séance publique du 15 nivôse dernier, par le cit. PRONY.

PARTIE MATHÉMATIQUE.

Le cit. Flangergues, membre associé de la classe, lui a adressé quelques théorèmes sur les nombres; il s'est contenté d'en envoyer les énoncés, et a promis d'en donner les démonstrations dans un mémoire particulier; il a ajouté qu'il est en possession d'une méthode sûre et générale pour traiter les questions épineuses auxquelles conduisent ces sortes de recherches, dont la difficulté consiste bien moins à découvrir les propriétés des nombres qu'à s'assurer de leur généralité.

Le cit. Cousin a donné le journal des hauteurs de la rivière de Seine, observées à Paris pendant l'an V. Ces hauteurs ont été prises à l'échelle gravée sur la culée du pont de la Tournelle à l'épaulement d'amont du côté de l'isle de la Fraternité. Le zéro ou terme inférieur de cette échelle est placé au niveau des basses eaux de 1719 (vieux style); elle est divisée en pieds de France, et peut indiquer depuis 0 jusqu'à 25 pieds (environ 8 mètres). La plus grande hauteur, pour l'an V, observée le

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

11 nivôse, a été de 10 pieds ½, et la plus petite hauteur, observée plusieurs fois en vendémiaire, a été de 10 pouces.

Une autre échelle placée au pont des Tuileries, à 2240 mètres de distance de la première, indique les hauteurs de l'eau au-dessus d'un bas fond situé vis-à-vis de Chaillot, qui est, à la sortie de Paris, le lieu de la riviere où sa profondeur est la moindre, et où la navigat on est le plutôt arrêtée. La comparaison entre les observations faites à ces deux échelles donne la variation journaliere de la pente des eaux de la Seine dans la traversée de Paris, qui est extrêmement irréguliere ; pour déduire de ces observations la valeur absolue de la pente, il faut faire entrer dans le calcul la différence de niveau entre les zéros des deux échelles ; le cit. Prony a trouvé, par un nivellement fait avec beaucoup de soin, et répété plusieurs fois, que cette différence était de 5 pieds 1 pouce, ou 1 mètre 65 centimètres.

Le cit. Beauchamp, membre associé, et consul de la République à Mascate, a adressé à la classe quelques détails sur les opérations astronomiques et géographiques dont il a été chargé par le gouvernement ; sa lettre du 25 vendémiaire dernier, annonçait l'envoi au ministre de la marine d'une carte de la partie méridionale de la mer Noire, et d'un mémoire nautique qui y était relatif ; un autre mémoire adressé au ministre des relations extérieures, présente des détails sur la partie historique de son voyage ; il a laissé à la légation le manuscrit original de ses observations, dont il serait à desirer

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

qu'on fit l'envoi à Paris, pour mettre les astronomes et les géographes à portée de le consulter. La derniere lettre du cit. Beauchamp annonce qu'il va faire le voyage de Constantinople à Alexandrette, et c'est de là vraisemblablement qu'il partira pour le grand voyage d'Arabie et de Perse, dont il a depuis long-tems formé le projet.

Nous avons annoncé à la derniere séance publique que les astronomes Delambre et Méchain, chargés de la mesure de l'arc du Méridien compris entre les paralleles de Dunkerque et de Barcelonne, avaient achevé la partie de leur travail relative aux observations astronomiques et aux angles des triangles, et qu'il ne leur restait plus que deux bâses à mesurer. Cette derniere opération est celle qui doit donner la longueur absolue de tous les côtés des triangles formés dans la direction du Méridien, les opérations précédentes ne pouvant servir qu'à déterminer les rapports de ces côtés, ou à former une figure semblable à celle qui résulte de leur assemblage ; on aura ainsi deux lignes mesurées immédiatement sur le territoire français, dont on connaîtra le rapport de grandeur avec le quart du méridien terrestre, et qui seront les moyens de comparaison entre ce méridien et l'unité fondamentale du nouveau système des poids et mesures. Cette unité a été provisoirement déterminée par l'académie des sciences et la commission des poids et mesures, d'après les opérations faites en France depuis 1739 jusqu'en 1744 (vieux style) ; et le public apprendra avec satisfaction qu'il résulte de plusieurs vérifications rigoureuses faites par Delambre

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et Méchain, dans le cours de leurs travaux, avec des méthodes et des instrumens bien supérieurs à ceux employés 55 ans auparavant, que la précision obtenue par Cassini et ses coopérateurs, est aussi grande qu'on pouvait l'attendre et la desirer à l'époque où ils ont opéré; leurs plus grandes erreurs n'excedent pas les limites de $\frac{1}{2000}$ et de $\frac{1}{1000}$, et on doit regarder la fixation provisoire du mètre comme ayant une exactitude plus grande que celle qui est nécessaire aux opérations courantes du commerce et à presque tous les arts.

La commission des poids et mesures aurait desiré que la bâse à mesurer près Paris, le fût dans l'emplacement de celle de Villejuif, si célebre par les mesures réitérées que les académiciens français en ont faites; mais les changemens produits à la surface du sol par le travail des hommes, depuis 60 ans, mettent à ce projet des obstacles insurmontables. On a donc été forcé de choisir un autre emplacement, et après un mur examen, on s'est décidé à prendre pour bâse la partie de route pavée comprise entre Lieursaint et Melun, dont la longueur est d'environ 12,000 mètres.

Les instrumens dont on se servira pour la mesure de cette bâse, sont d'une construction absolument nouvelle, et plus propre qu'aucune de celles qu'on avait employées précédemment, à garantir de toutes especes d'erreurs : un de leurs principaux avantages sur les instrumens anciens, consiste dans la maniere de tenir compte des variations de longueur que les différentes températures de l'air font subir aux verges de métal; on s'est servi, pour obtenir cette

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

correction, de la différente dilatabilité du platine et du cuivre par la chaleur. Chacune des mesures qu'on pose bout-à-bout est composée de deux regles, l'une de platine et l'autre de cuivre, fixées ensemble à leur extrémité postérieure, et portant à leur extrémité antérieure des divisions dont les diverses coïncidences donnent les allongemens ou les racourcissemens qu'on veut évaluer. Cette méthode est, à tous égards, préférable à celle de tenir, à côté des mesures, des thermometres qui peuvent par fois induire en erreur, à cause de la marche inégale du calorique dans les différentes substances; les regles de platine et de cuivre indiquent et mesurent en même-tems leurs variations de longueur, dont on peut tenir compte, sans même s'embarrasser de la température à laquelle elles correspondent, et qui néanmoins est aussi donnée par les mêmes instrumens.

Le cit. Delambre a employé le tems qui s'est écoulé depuis son retour de Rodès, et est encore occupé en ce moment à faire les préparatifs de la mesure de la bâse de Melun; il a fait sceller à chacune de ces extrémités des blocs de pierre de huit mètres cubes; et pour avoir des points extrêmes parfaitement exacts, on a percé à la surface supérieure de chacun de ces blocs, un trou cilindrique dans lequel entre un cilindre de cuivre, précisément du même diametre, dont l'axe indique une des limites de la mesure. Des échafauds de 20 mètres de hauteur, et qui seront ensuite remplacés par des pyramides, sont élevés à ces extrémités, afin que l'observateur puisse non-seulement appercevoir

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'une lorsqu'il est placé à l'autre, mais encore distinguer les stations voisines où l'on a dressé des signaux de 10 et 25 mètres de hauteur.

Delambre, en même-tems qu'il dirigeait toutes ces constructions, s'occupait en particulier des observations qui doivent préparer la liaison de la base avec les chaînes des grands triangles. Tous ces travaux préliminaires, dont une foule d'obstacles et la rigueur de la saison devaient ou arrêter le cours ou diminuer l'activité, sont terminés depuis 5 à 6 jours. Nos astronomes et leurs coopérateurs, près du terme de leurs travaux, ont bravé l'hiver et la fatigue, comme ils avaient, dès le début, bravé des maux bien plus cruels encore. L'opération de Melun sera terminée au printems, celle de Perpignan dans les mois d'été, et la fin d'une entreprise qui est liée aux bâses de la prospérité publique sera contemporaine des grands événemens qui feront de l'an VI une époque à jamais mémorable pour la gloire de la République Française, le bonheur et la liberté des nations.

POÉSIE.

CHANSONS sur l'Emploi du Tems.

AIR : *Ce fut par la faute du sort.*

TOUJOURS à se plaindre du tems
L'humaine engeance est donc réduite.
Il ne fait que des mécontens
Par ses retards ou par sa fuite.

Il

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Il est trop prompt pour le plaisir,
Il est trop lent pour la souffrance.
Il est boiteux pour le desir,
Il vole pour la jouissance.

Mais de ses pas trop inconstans
Pour fixer la marche incertaine,
Pour régler l'horloge du tems
J'ai ma recette souveraine.
Entre l'Amour et l'Amitié
Je veux l'enchaîner pour la vie;
Ma maîtresse en a la moitié,
Je donne l'autre à mon amie.

Guidé par ses deux conducteurs
Le Tems pose sa faulx cruelle;
L'Amitié l'enchaîne de fleurs,
L'Amour malin lui brûle une aile:
Mais afin que des jours heureux
L'enchantement dure sans cesse,
Je ne fais qu'un objet des deux,
Et mon amie est ma maîtresse.

L'emploi du Tems ainsi réglé;
Du bonheur la route est aisée;
Le plaisir est toujours doublé;
La peine est toujours divisée.
Si l'Amour se lasse en chemin;
S'il craint de rester en arriere,
L'Amitié lui prêtant la main,
Lui fait achever la carriere.

Au matin qui nous vit jouir
Nous voulons que le soir ressemble,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Et pour ne pas nous voir vieillir
Nous jurons de vieillir ensemble.
Jamais nul desir insensé,
Jamais aucun regret frivole;
Et toujours d'un plaisir passé
Un plaisir présent nous console.

Par LA CHABEAUSSIERE.

Le théâtre du Vaudeville, à son offrande, faite au Gouvernement, pour la descente en Angleterre, l'a accompagnée de quelques couplets malins; tous les termes de la danse y sont employés de manière à produire, aux dépens du Gouvernement britannique, des allusions plaisantes.

AIR : *Du Pas redoublé de l'Infanterie.*

SOLDATS, le bal va se r'ouvrir,
Et vous aimez la danse;
L'Allemande vient de finir,
Mais l'Anglaise commence.
D'y figurer, tous nos Français
Seront, parbleu, bien aises;
Car s'ils n'aiment pas les Anglais,
Ils aiment les Anglaises.

Le Français donnera le bal,
Il sera magnifique;
L'Anglais fournira le local,
Et paîra la musique.
Nous, sur le refrein des couplets
De nos rondes françaises,
Nous ferons chanter les Anglais
Et danser les Anglaises.

Digitized by Google
Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

D'abord par le Pas-de-Calais
On doit entrer en danse ;
Le son des instrumens français
Marquera la cadence.
Et comme l'Anglais ne saura
Que danser les anglaises,
BONAPARTE lui montrera
Les figures françaises.

Allons, mes amis, le grand rond,...
En avant, face à face.
Français, là-bas, restez d'à-plomb ;
Anglais, changez de place.
Vous, monsieur Pitt, un balancé ;
Suivez la chaîne anglaise ;
Pas de côté, croisé, chassé.....
C'est la danse française.

QUATRAIN.

Qu'on ne vante plus parmi nous
Les héros de Rome et de Sparte,
Il en est un qui les vaut tous ;
C'est le général BONAPARTE.

Par le cit. LAGACHE, receveur de l'enregistrement, à Amiens.

CHARADE.

C'EST à tes ennemis à faire mon dernier ;
Ta sais les y forcer.... Ils n'ont que ce partage.
Mais toi, garde-t'en bien ; tu serais mon premier ;
Car la postérité, reconnaissante et sage,
T'attend pour te placer auprès de mon entier.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ÉNIGME.

Vive on me voit sortir du milieu des fourneaux ;
Avec moi, tout devient plus stable ;
Mais ce qui va, lecteur, te paraître incroyable,
Je brûle, même au sein des eaux.

LOGOGRIPHE.

On renferme en mon sein les foudres de la guerre ;
J'ai sept pieds ; avec 6, 2, 3, tu pourras faire
Un des attributs de l'Amour.
Avec 3, 1, 5, 4, oiseau de basse-cour.
En 6 et 5, du tems tu verras la mesure.
En 3, 6, 5, 1, 7, un lit que la nature
D'elle-même a soin de former,
Mais non point pour te reposer.
Si sur mer, jamais la tempête
Menace, et gronde sur ta tête,
6, 5, 3, 2 et 4 arrêtent ton vaisseau.
Veux-tu voir un grand amas d'eau ?
Rassemble 7, 1, 3. Avec 3, 6 et 2
Tu pourras former, si tu veux,
Une conjonction. 2, 6, 5, 3 et 4
Te donnent une odeur peu propre à ragoûter.
3, 1, 7, 4, un lieu fait exprès pour rabattre
Le caquet d'un marin qui veut se révolter.

Explic. des Charade, Énigme *et* Logogriphe *du* N°. 12.

Le mot de la Charade est *Écumoire ;* celui de l'Énigme est *Étiquette ;* celui du Logogriphe est *Panneau*, dans lequel on trouve *Pan* et *eau*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

SPECTACLES.

THÉATRE DE LA REPUBLIQUE.

Les éloges les plus flatteurs pour un héros ne sont point ceux qu'on lui fait en face ; couverts du voile de l'allégorie, ils n'avilissent point celui qui les donne, et ne font point rougir celui qui les reçoit. C'est un double mérite qui se trouve réuni dans la petite piece de *Scipion l'Africain*, représenté le 20 nivôse dernier, avec succès. Annibal est aux portes de Rome ; dix mille Romains, corrompus par la mollesse, veulent, pour fuir les dangers, abandonner leur patrie, et aller fonder une colonie sur les ruines d'Ilion. Marcellus, par ambition, se met à la tête de ces lâches citoyens. Scipion arrive d'Espagne *incognito* ; sa nourrice qu'il retrouve, et qu'il embrasse avec transport, l'instruit du projet de Marcellus et de ses partisans. Scipion les surprend, leur fait abjurer leur dessein, et faire le serment de combattre pour la République. Il s'attache l'ambitieux Marcellus, en lui confiant le commandement de ces dix mille hommes. Ils allaient marcher contre Annibal ; mais on vient annoncer que ce général, épouvanté de la mort de son frere, et de l'arrivée imprévue de Scipion, se retire avec son armée. Scipion refuse les honneurs du triomphe, et le sénat le charge d'aller détruire Carthage.

Cette petite piece offre une très-belle scene. On y remarque un mélange de style familier et de style héroïque, qui peut-être aurait déplu, si l'auteur n'avait eu l'adresse d'expliquer dans un prologue les raisons de cette innovation. Elle est du cit. SAUVIGNY, connu dans la littérature par les *Illinois*, la *Mort de Socrate*, et *Gabrielle d'Estrées*.

Baptiste aîné remplit fort bien le rôle de Scipion. On a fait beaucoup d'applications honorables au jeune guerrier qui a tant de rapports avec ce célebre Romain.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ANNONCES.

Le Mariage des Fleurs, en vers latins, par Démétrius Delacroix ; avec la *traduction française* et des notes. Quatrieme édition. *In*-12 ; papier fin, avec figures. Prix, 1 liv. 10 sous ; et 1 liv. 16 sous franc de port. A Paris, chez Drost fils, imprimeur, rue Tiron, au Marais, près celle Saint-Antoine. An VI. (1798.)

L'édition originale latine et française de ce poëme, très-estimé des gens de lettres, était introuvable dans le commerce ; elle était même ignorée de beaucoup de personnes instruites, d'ailleurs qui ne connaissent le *Columbia Florum* que parce qu'il fait partie des *Poëmata didas calica*, publiés en 1749 par l'abbé d'Olivet.

Il existe une autre édition du texte pur, faite à Bath en 1791, avec beaucoup de luxe typographique ; mais les notes françaises qui y sont assez multipliées, fourmillent de fautes. L'édition nouvelle contient ces mêmes notes, revues avec soin sur les ouvrages d'où elles sont tirées. On y a ajouté les imitations que quelques-uns de nos poëtes ont faites du poëme latin. La traduction française qui s'y trouve encore jointe, facilitera aux jeunes amateurs de la botanique l'intelligence des beaux vers du docteur Lacroix.

Théorie des sentimens moraux, ou *Essai analytique* sur les principes des jugemens que portent naturellement les hommes, d'abord sur les actions des autres, et ensuite sur leurs propres actions ; suivi d'une *Dissertation sur l'origine des langues*, par Adam Smith ; traduit de l'anglais sur la *septieme* et derniere édition, par Sophie Grouchy, veuve Condorcet. Elle y a joint huit *lettres sur la Sympathie*. Deux volumes *in*-8°. de 980 pages, imprimés sur papier carré fin, et caracteres de Cicéro-Didot. Prix ; 9 liv. brochés ; et 12 liv. franc de port par la poste. A Paris, chez F. Buisson, imprimeur-libraire, rue Hautefeuille, n°. 20.

Nous rendrons compte incessamment de cette nouvelle traduction bien supérieure à celle du Blavet, soit par la pureté et l'élégance du style, soit parce qu'elle a été faite sur la derniere édition de Smith, considérablement augmentée. Les huit *lettres sur la Sympathie*, dont nous sommes redevables à la citoyenne Condorcet, forment le complément à l'ouvrage du philosophe anglais.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Voyage en Angleterre, en Ecosse, et aux isles Hébrides, ayant pour objet les sciences, les arts, l'histoire naturelle et les mœurs, avec la description minéralogique du pays de New-Castle, des montagnes du Derbyshire, des environs d'Edimburgh, de Glasgow, de Perth, de Saint-Androw, du duché d'Invérary et de la grotte de Fingal; avec figures. Par B. Faujas-Saintfond. Deux vol. *in*-8°. A Paris, chez H. S. Janson, imprimeur-libraire, rue des Saints-Peres, n°. 1195.

Musée des Monumens français, ou *Collection chronologique* de gravures des statues en marbre et en bronze, bas-reliefs, tombeaux des hommes et des femmes célebres, etc. pour servir à l'histoire de France; rédigée et publiée par Alexandre Lenoir, conservateur de ce Musée; la gravure est dirigée par Laurent Guyot, graveur.

Cette importante collection des chefs-d'œuvres de nos plus célebres statuaires, sera divisée en quatre parties; la premiere sera composée des *Monumens antiques* qui ont cessé depuis peu de tems d'appartenir à ce Musée; la seconde, des *Monumens celtiques* et de ceux érigés aux rois de la premiere race; la troisieme, des *Monumens du seizieme siecle* continués jusqu'au dix-neuvieme; la quatrieme, offrira une collection chronologique des principaux *Vitraux* depuis l'origine de l'art, et particulierement de ceux qui ont été exécutés d'après les dessins de Raphaël, de Primatice, d'Albert Durer, Jean Cousin, Lesueur, Elie *le Belge*, etc. Elle sera suivie d'un traité historique de la peinture sur verre, par le cit. Lenoir.

Tous ces différens objets d'arts ont été réunis par les soins du cit. Lenoir, de tous les temples du département de Paris, dans le local du ci-d. Petits-Augustins; on y a joint aussi plusieurs morceaux rares et précieux provenant d'établissemens supprimés et d'hôtels devenus domaines nationaux.

Chaque livraison, composée de quatre estampes *in-folio* et de trois feuilles de texte, est de *six francs* pour les personnes qui se feront inscrire pour la totalité de l'ouvrage qui sera de trente à trente-six livraisons; et de *neuf francs* pour ceux qui ne voudront pas se faire inscrire. — Les épreuves seront délivrées aux souscripteurs dans l'ordre de la liste qui sera imprimée dans la quatrieme livraison. Il en paraîtra neuf à douze par an, à dater du 12 nivôse de l'an VI, jour de la publication de la premiere. On souscrit à Paris, chez le cit. Lenoir, au Musée, rue des P.-Augustins, F. B. G.; et chez le cit. Guyot, graveur, rue de la Monnaie, n°. 20; à l'Elysée-Bourbon, fauxbourg Honoré; et à Augsbourg, chez M. Tezari et compagnie.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

NOUVELLES ÉTRANGERES.

TURQUIE.

De Constantinople, le 30 novembre 1797.

Il s'est tenu inopinément, le 22, un divan extraordinaire chez le grand-seigneur, auquel le grand-visir ainsi que divers ministres et conseillers de la Porte ont été appellés. Rien n'a transpiré jusqu'à ce moment; mais l'on ne doute pas qu'il n'ait été question de quelque affaire majeure, puisque ces sortes de séances n'ont lieu que dans des cas d'une grande importance. — On a remarqué qu'à la suite des conférences entre le Reis-Effendi et l'ambassadeur de la République Française, M. Spencer Smith, chargé des affaires de la cour de Londres, en a eu également une (le 11) avec notre ministre des affaires étrangeres. Cette coïncidence fait présumer que les causes qui ont donné lieu à ces conférences, doivent avoir quelques rapports entre elles. — Mustapha, aga des Janissaires, a été déposé, le 14, après avoir rempli pendant six ans ce poste aussi important que délicat. L'on ne pourrait que former des conjectures hasardées sur les causes de cette déposition. L'on remarque seulement que cet officier, relégué à Radosto, n'en est pas moins traité avec ménagement; la Porte lui a accordé le tems nécessaire pour vaquer à ses affaires, et elle semble avoir voulu atténuer ostensiblement sa disgrace, en nommant pour son successeur le plus ancien officier du corps. — La peste fait depuis un mois d'assez grands ravages dans les casernes des Janissaires; celles de Topana et de l'Arsenal en éprouvent sur-tout les funestes atteintes. Le quartier de Péra, où ce fléau n'a pas ordinairement une influence

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

bien active, compte quelques victimes, dont la plus marquante est le sieur Crusta, drogman de la légation française.

La frégate française la *Sérieuse*, destinée à conduire à Constantinople l'épouse de l'ambassad. de France, M. Dubayet (née mademoiselle le Noble), a mouillé dans ce port, le 22 de ce mois; elle a été en même tems chargée de jetter, en entrant dans l'Archipel, sur l'isle de Cérigo, un renfort de 60 Cisalpins.

FRONTIERES DE LA TURQUIE. *Semlin, le 25 décemb.* Le 23, une troupe de rebelles pénétra pendant la nuit dans le fauxbourg de Belgrade, et s'y retrancha pour tenter ensuite une attaque sur la place. Un corps de 400 hommes que le pacha avait envoyé au devant d'un renfort qu'il attendait, et qui n'arriva point, passa à son retour par le même fauxbourg dont les rebelles venaient de s'emparer. Cette troupe en vint aussi tôt aux mains avec l'ennemi, et elle fut secondée par le canon de la forteresse. Le combat dura plusieurs heures avec beaucoup d'animosité; mais à la fin les rebelles furent enfoncés et dispersés; ils laisserent 69 hommes sur la place, 12 furent faits prisonniers, et 63 se rendirent à discrétion. Les gens du pacha ont eu 62 hommes tués. Les prisonniers ont été successivement fusillés ou étranglés. Depuis ce moment il ne s'est rien passé. L'on est étonné que les rebelles, dont les forces doivent être si considérables, se soient présentés en si petit nombre. [Cette nouvelle dément celle annoncée par un courier récemment arrivé de Turquie, et qui assurait très-positivement la prise de Belgrade.]. — Depuis que la Servie est en proie aux troubles, la navigation et le commerce sont entierement interrompus. — Les troupes impériales qui se trouvent dans nos environs, ont reçu ordre de se tenir prêtes à marcher. — Si l'on en croit des lettres de Turquie, notre cour (Vienne) serait en négociation avec la Porte ottomane, pour un échange de la province de Bosnie jusqu'à la riviere de Verbas, contre la partie de l'Albanie qui vient d'écheoir à l'Autriche.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Russie. *De Pétersbourg, le 20 décembre.* Le corps de troupes du ci-d. prince de Condé restera au service de notre cour. Voici sa composition et sa position : 2 régimens d'infanterie, 2 régim. de cavalerie, 2 bataillons allemands de Hohenlohe, 2 bataillons de grenadiers de Kowel, et 2 compagnies d'artillerie ; toute cette troupe a le cid. prince de Condé pour chef. Le régim. des grenadiers, commandé par le ci-d. duc de Bourbon, sera placé à Luzk ; celui de Hohenlohe, à Kowel. Le régim. de cavalerie de 5 escadrons, commandé par le ci-d. duc de Berry, passe à Wladimir ; et le régim. de 5 escadrons, sous le commandement du ci d. duc d'Enghien, sera à Luzk. Les ordres sont donnés pour pourvoir aux besoins de cette petite armée. — Paul Ier. a fait présent d'un palais tout meublé au ci-d. prince de Condé. Il avait formé en France une espece de liaison avec lui, lorsqu'il y voyageait, n'étant encore que grand-duc ; il avait reçu alors de grands honneurs, et il les rend à Pétersbourg.

Prusse. *De Berlin, le 9 janvier* 1798. Il vient de paraître, émané de notre cabinet, un ordre très-intéressant, par lequel S. M. manifeste ses opinions à l'égard de toute association ou assemblée secrette. — La loge des francs-maçons, *royal-yark*, avait demandé au roi une protection particuliere ; S. M. a répondu que n'étant pas initiée dans les prétendus mysteres de la franc maçonnerie, en accordant une protection particuliere à une société dont les motifs lui sont inconnus, elle manquerait à la justice impartiale à laquelle toutes les sociétés honnêtes et bien intentionnées dans l'Etat ont les mêmes droits. S. M. ne doute nullement que les vues de la société des francs-maçons, ne soient nobles et éloignées de toute tendance politique ; par cette même raison, elle peut être assurée de sa bienveillance et de son affection, comme toutes les sociétés utiles et fideles au roi et à l'Etat, que S. M. protégera autant par l'impulsion de son cœur que par ses devoirs de monarque.

Le roi a accordé la démission au lieutenant-gén. de Bischoffsverder, avec la pension de 1,200 rixdal. S. M.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

a nommé son frere puîné, le prince Henri de Prusse, capitaine de l'état-major dans le bataillon des Gardes-du-corps. S. A. S. le prince héréditaire d'Orange, a été élevé au grade de lieut.-gén. au service de S. M.

Trois étudians de l'université de Halle ont été députés ici, pour féliciter S. M. à son avénement au trône; ils lui ont présenté, à cette occasion, un poëme au nom de tous les étudians. — La commission établie pour suivre l'affaire de la comtesse de Lichtenau, va son train. On a trouvé, dans ses papiers, une correspondance étrangere infiniment suspecte; le tems éclaircira tous ces mysteres. — La semaine passée, le cit. Caillard, ministre plénipotentiaire de la République Française, présenta à S. M. ses nouvelles lettres de créance dans une audience particuliere, ayant été introduit par le ministre de cabinet le comte de Finkenstein.

Allemagne. *De Ratisbonne, le 10 janvier.* C'est avant-hier que la diete a délibéré formellement sur les pouvoirs illimités demandés par la France à la députation d'Empire. Le collége électoral a voté unanimement pour l'affirmative. Brunswick-Hanovre, qui a parlé au nom de Brandebourg, a ajouté à son suffrage la clause *sub spe rati*, et a fait en son propre nom la proposition dont il a déja été parlé.

Dans le collége des princes, on a voté également pour les pouvoirs illimités. Seulement les suffrages que le roi de Prusse porte dans ce collége, celui du prince-évêque de Lubeck, ceux d'Holstein-Gluckstadt et d'Holstein Oldenbourg ont été donnés *sub spe rati*. Strasbourg, Brunswick-Wolfenbuttel, Mecklenbourg-Schwerin, Mecklenbourg-Strelitz, Hesse-Cassel, Hirschfeld et Schwartzbourg n'ont pas voté faute d'instruction. Bade, dans son suffrage rédigé avec beaucoup d'art, a opiné pour réclamer l'intercession du roi de Prusse.

Le collége des villes impériales a adhéré à l'avis des deux premiers colléges. Aussi-tôt les pleins pouvoirs sous leur nouvelle forme ont été envoyés à Rastadt, et on y a exprimé que la ratification de l'empereur était attendue incessamment. En effet elle ne peut tarder, puisque c'est aujourd'hui que le principal commissaire impérial doit recevoir la résolution de S. M. I., relative au vœu qui a été

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

énoncé, le 23 décembre dernier, par le ministre électoral de Mayence, au nom de l'Empire.

De Rastadt, le 15 janvier. A présent que les pouvoirs illimités de la diete sont arrivés à la députation d'Empire, les négociations de la paix ne tarderont pas à s'ouvrir. Avant-hier, la députation a tenu sa 12e. séance, hier sa 13e. Dans celle d'aujourd'hui, les nouveaux pleins-pouvoirs seront présentés.

Le cit. Bacher, après s'être arrêté ici quelques jours, a repris la route de Ratisbonne, où il arrivera d'abord comme simple particulier, mais déploiera ensuite le caractere de chargé d'affaires de la République Française.

Des frontieres de la Suisse, en date du 10 janvier. Les opinions étant jusqu'à présent fort partagées parmi les Suisses, on ne doit pas s'étonner de la diversité des versions qui paraissent également puisées à de bonnes sources. Si l'on en croit les lettres de Berne, les dispositions de la confédération helvétique, sur-tout dans le canton de Berne, sont excellentes. Le pays de Vaud lui-même, qu'on cherche tant à *travailler*, et sur l'esprit duquel on a au-dehors des idées si inexactes, déclare de la maniere la plus formelle, qu'il aime mieux tout sacrifier que de se laisser révolutionner. Le canton de Schwitz, dans une assemblée générale des communes, a aussi déclaré qu'il voulait, à quelque prix que ce fût, maintenir la liberté, la religion et la constitution de la Suisse. Quelques voix se sont même élevées, à cette occasion, pour dire : *Nous ne voulons pas nous laisser mettre à contribution.* On cite encore la ville de Neuenstadt (Neuville), au bord du lac de Bienne, qui, dans une assemblée de sa bourgeoisie, a dit qu'elle ne voulait pas de la constitution française, mais qu'elle était fermement résolue à demeurer attachée à la Suisse.

Messieurs les Bernois se croient bien forts avec ces déclarations, dont on connaît les motifs et la valeur. Il leur en arrive, disent-ils, de semblables de tous les côtés : à les entendre, ils sont prêts à braver tous les orages. Voici comme s'explique une lettre de Berne, antérieure, il est vrai, à certains événemens qui doivent avoir un peu troublé leur sécurité « Peut-être une nouvelle bataille de St. Jacob est-elle nécessaire pour rétablir la considération de la France pour la Suisse. Nous savons bien, il est vrai, que ce n'est pas la nation française qui nous menace ; mais

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

si l'on veut nous pousser à bout, nous saurons prouver avec énergie, qu'il n'est pas facile de nous inspirer de la crainte : car il n'y a que notre fermeté inébranlable qui puisse nous frayer une route vers une négociation convenable. »

On fait partir d'Arau des écrits circulaires, dans lesquels on invite à jurer de nouveau la confédération de la Suisse, qui date de près de trois siecles. On y propose la formule suivante :

« Nous, les députés des treize cantons, nous obligeons solemnellement, en vertu des pleins-pouvoirs et au nom de nos supérieurs respectifs, de maintenir, d'une maniere solide et inviolable, toutes les alliances qui ont été conclues lors de la fondation de notre liberté et depuis, entre les divers Etats et cantons de la confédération, et en conséquence, de nous soutenir et protéger réciproquement dans ces liens si heureusement subsistans, et dans notre constitution confederée, chacun conformement à ses obligations particulieres. »

La proposition de ce serment a été faite le 9 janvier aux tribus assemblées de Zurich, et les Bernois ne doutent pas qu'elle ne soit accueillie par elles comme elle l'a été déja par le canton de Schafhouse. Ils prétendent qu'on est disposé à concourir à l'intérêt commun avec une ardeur unanime, et à le défendre de toutes ses forces contre tous les perturbateurs ; ils sont révoltés de voir *quelques traîtres payés* pour conspirer contre leur repos. Ils ont triomphé en apprenant que, le 6 janvier, une de ces sociétés *noires* (c'est ainsi qu'ils les nomment), qui avait des liaisons avec les conjurés de la campagne, a été découverte et réprimée. Comme ils sentent cependant qu'il faut employer quelques mesures, qu'ils appellent de *sagesse*, et qui ne sont que des mesures *de peur*, pour calmer la fermentation des esprits, ils applaudissent au parti qu'on a pris d'envoyer à Lausanne trois magistrats pour écouter les plaintes du pays de Vaud, et pour y remédier.

Mais ces palliatifs ne conjureront pas l'orage qui menace le sénat de Berne. Il se trompe sans doute, s'il compte sur l'appui unanime de la confédération helvétique. On sait comment l'esprit public s'est déja expliqué dans plusieurs communes du pays de Vaud. On n'ignore pas que la principauté de Neufchâtel, qui a si peu à se louer du voisinage de ses alliés du canton de Berne, qui se trouve à leur merci pour ses approvisionnemens, contient un grand

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nombre d'habitans très-peu disposés à adopter les principes des Bernois. Le canton de Bâle fur-tout, si l'on en excepte les partisans incurables, mais peu nombreux, de l'oligarchie, en professe de bien différens. La régence a envoyé récemment deux membres du petit-conseil, MM. Sarrasin et Wenk, pour exhorter les habitans de la campagne à la tranquillité, et pour écouter leurs plaintes. Mais ces deux députés ont été si mal reçus, qu'ils ont été obligés de revenir sans avoir pu même ébaucher leur mission. On les a remplacés par trois patriotes énergiques, parmi lesquels se trouve l'estimable Legrand. Cette nouvelle députation aura sans doute de plus heureux résultats, qui ne pourront s'obtenir cependant que par des sacrifices douloureux pour l'oligarchie.

De Bâle, le 13 janvier. La prestation du serment a eu lieu le 10 à Lausanne et dans les autres parties du pays de Vaud. Voici quelle en a été la formule : *Je jure d'être fidele à Dieu, à la patrie et à LL. excellences, notre souverain.* La très-grande partie des habitans n'a pas prêté ce serment. Celui des autres n'a été que conditionnel. Il a eu pour clause : *Pourvu que LL. EE. acquiescent à nos justes prétentions.* Plusieurs communes se sont entierement refusées à jurer sous une forme quelconque.

Les prêtres sont tenus, dans tout le pays, à prêcher sur les matieres politiques, et à insister sur l'obligation de se défendre jusqu'à la mort contre les ennemis du dedans et du dehors.

Berne fait de nouveau marcher ses troupes ; principalement contre le pays de Vaud. D'un autre côté, les lettres de Geneve annoncent qu'on y attend quelques mille hommes de troupes françaises qui doivent traverser cette ville pour entrer dans le même pays.

Tous les cantons, excepté celui de Bâle, font des dispositions militaires.

Les députés de Bâle ont proposé à la diete d'Arrau de se borner, dans les circonsances présentes, au renouvellement de l'alliance conclue avec la France en 1777. En effet, il est difficile que celui de l'ancienne confédération soit indifférent au gouvernement français, puisque, dans cet acte, l'empereur est regardé comme souverain d'Alsace ; et le ci-devant évêché de Bâle, comme faisant partie de l'Empire d'Allemagne.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Une société nombreuse d'amis de la liberté s'assemble ici tous les jours chez le cit. Erlacher. On y voit avec plaisir plusieurs des Bâlois les plus éclairés et les plus estimés, tels que Legrand, Hubert, Vischer, Schmidt, etc. Les partisans de l'aristocratie, après s'être vainement efforcés de dissoudre cette société, cherchent présentement à lui en opposer une conforme à leurs opinions.

On assure que dans plusieurs endroits de la Suisse on intrigue pour faire envoyer à Paris une députation de la confédération helvétique, qui aurait pour mission de demander au Directoire le rappel du cit. Mengaud. Mais la franchise et la pureté de son patriotisme sont trop connues du gouvernement français, pour que ces efforts ne soient pas inutiles.

ITALIE. *De Milan, le 7 janvier.* Quoiqu'on n'ait encore ici que des nouvelles vagues sur *ce* qui s'est passé à Rome, l'opinion publique s'est prononcée avec la plus grande énergie pour la guerre. Le Directoire, le Corps législatif, le cercle constitutionnel, les sociétés particulieres, tout répete : *Mort au pontife assassin ! vengeance à nos libérateurs !* Le serment en a été fait hier dans un banquet patriotique, où, après divers toasts qui tous respiraient le même sentiment d'indignation, le cit. Salvator a proposé un enrôlement contre le pape. Plus de 50 signatures ont été recueillies à l'instant et portées au cercle constitutionnel. Déjà le corps aux ordres du général Dombrowski s'est porté jusqu'à Foligno. Les troupes françaises et italiennes marchent à leur suite. Bientôt elles se précipiteront comme un torrent, du haut de l'Apennin, dans la campagne de Rome. Bientôt ce Tibre, teint du sang de nos freres ; ce Capitole, peuplé de prêtres assassins ; ce Champ-de-Mars, honteux d'être foulé par un peuple esclave, seront purifiés de vingt siecles de crimes, de honte et de servitude.

La séance du Grand-conseil, du 11 de ce mois, dans laquelle on a appris que celui des Anciens avait rejetté la résolution relative aux réfugiés vénitiens, a été remarquable par de très-vifs débats.

Reina a prétendu que cette résolution n'avait besoin que de quelques modifications pour obtenir l'approbation des Anciens.

Lattuada a cherché à prouver que l'aristocratie seule avait pu se flatter un moment d'avoir séduit leur religion.

Un autre membre a fait observer que les habitans de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Desenzano ont offert un asyle gratuit aux Venetes qui voudraient se réfugier chez eux. Eh quoi ! s'est-il écrié, serons-nous moins généreux que nos commettans? Ferons-nous des lois pénales contre cette hospitalité sainte ?

Les diverses propositions relatives à la résolution projettée, ont été renvoyées à une commission.

Dans la séance du 12, Polfranceschi, organe de cette commission, a présenté un nouveau projet relatif aux patriotes Venetes. Il a été adopté par le conseil, et porte que tous ceux qui, dans l'espace de trois mois, prouveront avoir demandé l'union à la République Cisalpine, seront admis à l'exercice du droit de cité, s'ils sont irréprochables dans leurs mœurs et leur patriotisme.

Stefani a lu un discours sur la loi qui remet au Directoire la nomination des évêques et curés du culte catholique, et demande que ce droit soit abandonné aux sectateurs de ce culte, s'ils jugent à propos de s'en servir. Sa motion, vivement appuyée par Lahoz et Savanarola, est généralement accueillie ; et le conseil invite le Directoire à lui transmettre la loi dont il s'agit.

La séance du 13 a été remarquable sur-tout par le discours de Lattanzi, sur les événemen de Rome.

Un assassinat atroce, dit-il, terrible pour la liberté, vient d'être commis par ordre du *vieux* du Vatican. Le sang français a coulé de nouveau sous le poignard des prêtres, le sang d'un général cher aux hommes libres, le sang du libérateur de Gênes. Des patriotes de la Cisalpine et de Rome ont été insultés, empisonnés et massacrés. Il a ensuite répété à la face de l'Italie ce qu'il avait dit si souvent en comité secret : *La liberté Cisalpine ne sera consolidée que par l'anéantissement du prêtre-roi.*

Ce jour-là, à la grande surprise du conseil, le Directoire ne lui avait encore fait passer aucun détail sur l'horrible scene de Rome.

Dans la séance suivante, Alpruni a d'abord dénoncé le ministre de l'intérieur Ragazzi, qui s'est permis de remplacer, par des créatures de son propre choix, ceux des fonctionnaires publics qui ont été appellés au Corps législatif.

Perseguiti, Greppi, Deho, Cavedoni, se sont plaints de l'obstination du Directoire à conserver, dans un ministere aussi important, un homme aussi ouvertement opposé aux principes démocratiques. Le ministre, quoique défendu

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

fendu par Alberghetti et Bragaldi, n'en a pas moins pris coupable au conseil, qui a chargé Alpruni de convertir sa dénonciation en motion.

Dans cette séance du 14, le Directoire adresse au conseil un message qui contient tous les détails sur l'état actuel de la force armée de la République. Il en résulte que ses troupes ne s'élèvent pas à plus de 20,000 hommes.

Dans la séance du 15, Lattuada a pris la parole pour pénétrer le conseil de l'indignation qui l'a saisi, en apprenant l'attentat commis à Rome.

Législateurs, a-t-il dit, vous délibérez, et les assassins sont à vos portes. L'envoyé de Rome est parmi vous. Le jour même où votre gouvernement daigna lui accorder une audience solemnelle; le jour où son astucieuse cour nous assurait, dans son langage sacerdotal, que non-seulement la politique, mais la religion même avait tissu de ses doigts sacrés l'union du chef de l'Église avec notre République; que cette Église adorait avec sincérité dans son cœur, un Dieu de clémence et de paix; ce jour même le pape et son conclave faisaient égorger vos libérateurs et vos frères. Eh bien! oui, législateurs, *délibérez; mais délibérez la guerre; décrétez la vengeance et envoyez la mort.*

Je vote pour que le Directoire soit invité à prendre les mesures constitutionnelles pour obtenir de la représentation nationale une déclaration de guerre, non pas au Peuple Romain, mais à Pie VI, *chef de brigands, et usurpateur de la souveraineté de Rome.*

Lattanzi a exprimé son regret que l'espèce de tutelle où la République Française tient encore la République Cisalpine, empêche le Directoire, le Corps législatif et le Peuple Cisalpin tout entier, de voter sur-le-champ cette guerre sainte; mais il a opiné pour que le Directoire mît à la disposition de la France les troupes de la République Cisalpine.

Reyna a demandé et obtenu que le Directoire fût préalablement invité à donner au conseil la relation officielle des faits.

De Livourne, le 29 décembre. Un particulier qui se trouvait sur le même navire où était le prince de Paterno, lorsqu'il fut pris par un corsaire tunisien, a recouvré sa liberté en montrant un passe-port français, et vient d'arriver dans cette ville. Il rapporte l'anecdote suivante:

Les amis du prince de Paterno lui avaient conseillé de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ne pas faire connaître ses qualités au dey. Son excellence ne voulut pas se déguiser ; et s'étant présenté au dey, lui dit : Je suis le prince Paterno, grand d'Espagne, chevalier de Saint-Janvier, d'une des plus riches et des plus nobles familles de la Sicile, etc. — Tant mieux, répondit le dey, maintenant tu es mon esclave. — Moi, esclave ! — Oui : quelle différence fais-tu entre être esclave du roi de Naples, du roi d'Espagne ou du dey de Tunis? — Mais je suis riche, je suis un grand seigneur. — C'est pour cela que tu paieras 500,000 piastres, si tu veux recouvrer ta liberté.

Les compagnons de malheur du prince de Paterno se louent beaucoup de l'intérêt que les Français prennent à leur sort. Ils leur doivent les bons traitemens qu'ils éprouvent.

Angleterre. *De Londres, le 12 janvier.* Il résulte du registre de Lloyd que, depuis le commencement de la guerre jusqu'au 10 janvier 1798, la France a pris à l'Angleterre, à l'Espagne, à la Hollande, au Portugal, le nombre de bâtimens suivans. L'Espagne et la Hollande ayant conclu des traités de paix et d'alliance avec la France, en 1795, leurs vaisseaux de guerre se sont emparés depuis d'un grand nombre de nos vaisseaux marchands. En 1793, 418 ; en 1794, 824 ; en 1795, 665 ; en 1796, 483 ; en 1797, 792 ; en 1798, 17. Total, 3196.

L'Angleterre en a repris, pendant ces six années, 513 qui, ajoutés à ceux qu'elle a pris elle-même à la France, à l'Espagne, etc., et dont le nombre est de 421, forment pour elle un total de 959. La France, l'Espagne, etc. en ayant repris 8, la balance en faveur de la France et de ses alliés, est de 2273.

Les corsaires et les autres bâtimens de guerre ne sont pas compris dans l'état ci-dessus, de même que le grand nombre de bâtimens américains pris par la France.

On croit à Plymouth que les préparatifs qui se font dans les chantiers ont pour objet une expédition dont on parle beaucoup, et qui doit être commandée par sir Horace Nelson. D'après tous les bruits qui circulent à ce sujet, on est fondé à croire que cet armement a pour objet la destruction de quelques-unes des flotilles de chaloupes canonnières que l'on rassemble en ce moment dans les ports de France.

Dans la séance des communes du 11, M. Wilberforce-Bird a présenté une pétition de 4000 horlogers de Co-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ventry, qui se plaignent du préjudice qu'ils éprouvent de la taxe établie dans la dernière session sur les montres et pendules, et qui demandent le rapport du bill.

M. Mainwaring a présenté une autre pétition semblable de 8000 horlogers de Londres, Westminster et le bourg de Southwark.

Dans la même séance, M. Dundas a communiqué à la chambre le message suivant du roi.

« Sa majesté croit convenable d'informer la chambre qu'elle a reçu divers avis de préparatifs faits et de mesures prises en France, qui annoncent le but si souvent et si ouvertement exprimé de tenter une invasion dans ces royaumes.

» Sa majesté est fermement persuadée que par le zele, le courage et les efforts de ses sujets, combattant pour ce qu'ils ont de plus cher, une telle entreprise, si elle est tentée, tournera à la confusion et à la ruine de ceux qui pourraient s'y livrer. Mais animée d'une sollicitude inquiette pour la sûreté et la prospérité de son fidele peuple, elle croit de son devoir de ne négliger aucune précaution qui peut contribuer à sa défense.

» En conséquence, sa majesté, conformément à l'acte passé pour pourvoir à l'augmentation de la milice, a jugé convenable de faire cette communication à la chambre des communes, afin que S. M. puisse ordonner que ladite milice ou une partie, si cela suffit, soit incorporée, pour se mettre en marche dès que le besoin l'exigera. »

On vient de publier une liste assez curieuse : c'est celle des membres de la chambre des communes qui ont des places civiles et militaires, des commissaires, des *sinecures*, sous l'autorité de la couronne, ou dont les plus proches parens ont de telles places et commissions. Ils sont au nombre de 164. Le dénombrement des places de chacun est fait avec beaucoup d'exactitude et de soin. On calcule de plus, que sur les 358 membres qui composent la chambre des communes, 243 sont à la nomination ou sous l'influence de la nomination des pairs; 159 sont nommés par l'influence des membres même des communes dans leurs bourgs; 22 sont nommés par la trésorerie, et 134 seulement par la voix libre et indépendante du peuple.

Les 3 pour cent sont toujours à 48 un quart.

Dans la séance des pairs du 9, la discussion s'est ouverte sur la seconde lecture du bill des taxes assises. Nous donnerons les détails dans le n°. prochain. La majorité pour le ministere a été de 73, la minorité a été de 6.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 25 nivôse au 5 pluviôse.

La discussion sur l'école polytechnique est le seul objet d'intérêt général qui ait occupé la séance du conseil des Cinq-cents, du 26 nivôse. Il a été arrêté que cette école continuera de former des éleves pour l'artillerie, le génie militaire, les ponts et chaussées, la construction des bâtimens civils de la marine, des vaisseaux et autres bâtimens de mer et l'inspection des mines. Le nombre des éleves a été ensuite réglé, ainsi que les conditions relatives à leur admission.

Bailleul, le 27, par motion d'ordre : Le 22 fructidor, un de nos collegues, le cit. Valois, après avoir félicité le conseil sur son énergie, ajouta que, sans contredit, vous aviez sauvé la République par les mesures adoptées les 18 et 19 du même mois, mais qu'il vous restait encore beaucoup à faire. Il vous proposa, entr'autres choses, 1°. d'élever un monument qui rappellât à tous les Français, les dangers que la liberté avait courus ; 2°. de célébrer l'anniversaire de cette journée ; 3°. d'adresser à toutes les autorités constituées les procès-verbaux des 18, 19 et 20 fructidor.

Et pourquoi, en effet, resteriez-vous plus longtems indifférens à la premiere de ces propositions? Auriez-vous déja oublié l'audace des conjurés avant le 18 fructidor, et les avantages que cette journée mémorable vous procura? La victoire que vous avez remportée alors fut d'autant plus glorieuse que, dirigée par les autorités premieres, elle ne fut souillée d'aucun excès. Cependant, si les mesures que vous avez prises alors furent modérées et plus douces

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

peut-être que ne le méritaient les conspirateurs royaux, il faut soutenir votre énergie et prévenir de nouveaux dangers. En élevant dans cette enceinte un monument au 18 fructidor, vous donnez au peuple un garant de votre attachement à la constitution, et vous dresserez un épouventail à tous ceux qui tenteraient de les imiter.

Je vous propose le projet de résolution suivant :

Le conseil des Cinq-cents, considérant que les efforts des ennemis de la patrie ont été sans cesse renaissans, qu'offrir à tous le souvenir de leur défaite, est un des moyens les plus propres à contenir et à entretenir la confiance et l'énergie des républicains; que les leçons les plus puissantes pour les peuples, et sur-tout pour les hommes chargés de l'autorité publique, sont celles de l'expérience, charge sa commission des inspecteurs d'ériger, dans les lieux de ses séances, une table en marbre ou en bronze, sur laquelle seront gravés ces mots :

Des conjurés, au nom d'un roi, s'étaient introduits dans cette enceinte : le 18 fructidor an V, ils en furent ignominieusement chassés; malheur aux traîtres qui les imiteront.

Adopté.

Porte, au nom d'une commission spéciale, présente, le 28, un nouveau rapport sur les brigandages et les assassinats qui se commettent dans les villes, dans les campagnes et sur les grandes routes. La premiere garantie que le législateur doit assurer, c'est la sûreté des personnes et des propriétés. Le moindre retard occasionnerait les plus grands maux; bientôt nos grandes routes ressembleraient aux déserts de l'Arabie, et les voyageurs seraient en quelque sorte obligés de se réunir en caravannes, pour résister aux attaques des brigands. C'est l'or de l'Angleterre qui organise parmi nous ces bandes de *chauffeurs* et d'assassins, dans l'espoir qu'ils seront secondés par l'amour du pillage, le mécontentement et l'oisiveté. Il faut augmenter la gendarmerie, cette force tutélaire qui doit être sans cesse à la poursuite

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

du crime, et le presser d'aussi près que le remords. Le rapporteur présente un projet de résolution tendant à augmenter ce corps de 150 lieutenances, et de 700. brigades. Les divers titres de ce projet traitent de la composition de la gendarmerie à cheval, de son organisation, de l'admission et avancement, de la solde et du traitement, de l'administration, de la police et de la discipline, des fonctions de la gendarmerie, de ses rapports avec les autorités civiles, avec la garde nationale et sédentaire; de l'ordre intérieur, des fonctions des officiers de tout grade, des encouragemens, retraites et pensions; des fonctions de la gendarmerie en tems de guerre, et de la gendarmerie de la Corse.

Impression et ajournement.

Luminais, organe d'une commission spéciale, présente un projet de résolution tendant à mettre sous la surveillance de la police toutes les maisons d'éducation : les instituteurs et institutrices seraient assujettis au serment prescrit par la loi du 19 fructidor : nul ne pourrait exercer ces fonctions, s'il n'était veuf ou marié : les droits et les devoirs de l'homme seraient affichés dans toutes les écoles.

Impression et ajournement.

Le Directoire écrit qu'il a donné les ordres nécessaires pour l'exécution de la loi rendue hier, sur les casimirs destinés pour le costume des représentans du peuple. Il a de plus enjoint au ministre de la police de lui rendre compte des circonstances qui ont amené leur arrestation.

Ludot a fait adopter, le 29, un projet de résolution sur le mode d'exécution des jugemens rendus en matiere de prises maritimes. En voici les dispositions principales : 1°. Tout jugement rendu sur le fait des prises maritimes en premiere instance, ne peut être exécuté au préjudice de l'appel, à peine de nullité et de prise à partie contre les juges qui le prononceront.

2°. Néanmoins la vente des objets provenant de prises maritimes pourra être ordonnée, en tout état de cause, pour avarie réguliérement constatée, ou

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

en vertu d'un jugement définitif, quoique susceptible d'appel.

3°. Dans l'un et l'autre cas, le produit de la vente sera déposé entre les mains du receveur national de l'arrondissement du tribunal qui l'aura ordonnée, sauf la remise en définitif à qui il appartiendra.

Martinel fait adopter, le 1er. pluviôse, la rédaction définitive de la résolution relative au nouvel emplacement du lieu des séances du conseil des Cinq cents, et au délaissement de la salle actuelle, dans laquelle le conseil arrête qu'il sera placé, tant sur les murs extérieurs qu'intérieurs, des tables de marbre pour éternniser la mémoire des époques et des événemens de la révolution française qui s'y sont passés; tels que le tems que chaque assemblée nationale y a siégé, la déclaration de guerre contre toutes les puissances coalisées, la journée du 10 août, l'abolition de la royauté, la fondation de la République, le jugement du dernier roi des Français, l'établissement du conseil des Cinq cents, et l'organisation du régime constitutionnel, la proclamation des victoires des armées françaises, les paix signées avec plusieurs puissances de l'Europe, la journée du 18 fructidor; enfin, le vœu et les offrandes des Républicains Français pour la descente en Angleterre.

Le conseil arrête en outre :

1°. L'installation du conseil dans son nouveau palais, sera annoncée par une salve d'artillerie.

2°. Le palais sera décoré au-dehors de guirlandes et de festons; le soir il sera illuminé.

3°. Le président prononcera un discours.

4°. Il sera planté deux arbres de la liberté au bruit du canon.

5°. Les membres en costume prêteront ensuite le serment de haine à la royauté, d'attachement et de fidélité à la République et à la constitution de l'an III.

Pison Dugaland, organe d'une commission spéciale, présente un projet de résolution tendant à faire ordonner que toutes les personnes dépossédées, depuis le commencement de la révolution, de leurs

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

propriétés pour le service public, seront indemnisées et mises en possession de domaines équivalens à ceux qui leur ont été enlevés.

Impression et ajournement.

Le conseil procede au renouvellement du bureau. Le résultat a donné pour président Bailleul; et pour secrétaires, Delpierre, Oudot, Gomers et Abolin.

Le président annonce la réunion des membres du conseil à demain onze heures du matin.

Quoique la réunion des membres à la nouvelle salle eût été annoncée pour onze heures, la séance n'a été ouverte qu'à deux heures et demie; elle fut annoncée par une salve d'artillerie et le son d'une musique guerriere.

Costumés aux termes de la loi, à l'exception du manteau, dont les circonstances ont apparemment retardé la confection et l'envoi, tous les membres ayant pris leur place, le président, ayant derriere lui deux officiers des grenadiers, et à ses côtés deux huissiers en costume, a dit : On va faire l'inauguration des arbres de la liberté, et en rentrant dans la salle, chacun prêtera le serment de haine à la royauté et à la tyrannie.

Il a ensuite prononcé un discours de près d'une demi-heure, qui, malgré l'organe le plus sonore, n'a été entendu que de très-peu de personnes.

Cette journée, a-t-il dit, qui correspond au 21 janvier de l'ancien style, est consacrée à un devoir imposant et cher aux Républicains. Nous allons renouveller le serment de vivre libre ou mourir. Placés entre la liberté qui nous assure une paix prochaine avec toutes les nations, et le tombeau où descendit la trahison avec la tyrannie, nous allons tous jurer que ce tombeau ne se r'ouvrira jamais. Il doit nous être cher ce jour où des milliers de créatures humaines cesserent d'être les esclaves d'un seul homme.

Après ce début, l'orateur met en parallele le régime républicain avec le gouvernement monarchique et sacerdotal. Il remonte à l'époque des rois fainéans, des prêtres ignorans, superstitieux et into-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

lérans. Il passe en revue les crimes des uns et l'hypocrisie des autres; le malheur des peuples, esclaves de ceux-ci, et dupes de ceux-là. La misere dans laquelle ils resterent plongés, même dans les tems les plus prosperes de la monarchie. Le désordre des finances, qui était tel que, sous Louis XV, la guerre coûta 400 millions par chaque année, quoiqu'avec une seule puissance, et dans un tems où les vivres, les habits et les équipemens étaient de deux tiers meilleur marché qu'aujourd'hui, tandis qu'avec une fois moins nous l'avons fait à l'Europe coalisée. Peut-être nous opposera-t-on quelques excès dont la conquête de la liberté eut à gémir; mais quelle différence, si l'on compare une année ou deux avec quinze siecles de malheurs! Au surplus, il n'y aurait pas eu d'excès, s'il n'y avait pas eu de résistance; et certes la fureur des excès n'a pas égalé la fureur des résistances.

On demande l'impression du discours.

On ne l'a pas entendu, s'écrient plusieurs membres.

Il paraît, dit le président, que la salle est extrêmement ingrate.

Bion : Le serment de haine à la royauté ne peut être différé, après le discours que vous venez d'entendre de tous les maux qu'a causés la royauté. Ainsi je demande qu'avant de procéder à la plantation des arbres de la liberté, le serment soit prêté.

Guillemardet : Je demande l'ordre du jour sur la proposition de Bion, et que l'on suive le plan de la commission des inspecteurs, qui porte que l'inauguration de la salle sera terminée par le serment de haine à la royauté.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Les membres du conseil sortent de la salle deux par deux, comme ils y étaient entrés.

Le président, après avoir planté les arbres, prononce dans la cour un second discours, qu'il termine par l'éloge des grenadiers du Corps législatif présens. Quelque part que vous soyez, leur dit-il, en quelques circonstances que vous vous trouviez, à

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Jemmappes, à Fleurus, en vendémiaire, en fructidor, vous êtes toujours nos dignes freres d'armes, nos défenseurs, et des héros dignes de la liberté que vous savez défendre.

Après la cérémonie de la plantation qui s'est faite au bruit du canon, chacun est retourné en la salle dans le même ordre qu'il y était entré, et a prêté le serment de haine à la royauté.

La discussion s'est ouverte, le 26, au conseil des Anciens, sur la résolution qui accorde des indemnités aux citoyens acquittés par la haute-cour de justice.

Lacombe-Saint-Michel observe qu'un homme odieux, parvenu par son astuce à la premiere magistrature, et profitant de la faiblesse d'un ministre complaisant, persuada au Corps législatif qu'il y avait flagrant délit dans le crime des accusés, et lui fit rendre un décret qui renvoyait des innocens devant la haute-cour de justice; mais que celle-ci en jugea bien autrement, puisqu'elle ne vit aucun crime là où le Corps législatif en avait vu un. Il pense que, dans cette circonstance, des indemnités sont dues aux victimes de cette erreur.

Ysabeau et Brival appuient Lacombe-Saint-Michel, et reproduisent ses argumens, mais Baudin combat la résolution. Il trouve de la sévérité sans injustice dans la conduite du Corps législatif.

La résolution est rejettée.

Regnier a proposé, le 27, le rejet de la résolution relative aux rentes viageres créées pendant la dépréciation du papier-monnaie. Il prouve qu'elle déprécie le capital et change la nature des conventions, et qu'ainsi elle est contraire à la justice, puisqu'elle favorise le débiteur par la ruine du créancier.

La résolution n'est pas admise.

On a discuté, dans la même séance, celle relative aux peres, meres, ascendans et autres parens d'émigrés.

Plusieurs membres sont entendus pour et contre; la majorité est pour le rejet.

La résolution concernant la suspension de la vente

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

des biens nationaux est l'objet de la discussion du 18.

Vernier soutient que l'on doit regarder comme consommées, les ventes faites suivant les lois alors existantes, et comme acquisitions légalement faites, celles qui l'ont été par des acheteurs qui, sans s'inquiéter de l'origine des biens, les ont acquis comme biens nationaux.

Comudet répond que si la simple inscription d'un bien sur la liste des biens nationaux, suffit pour en légitimer la vente, il n'y a plus de garantie pour les citoyens contre les entreprises des agens du gouvernement.

Le conseil rejette la résolution.

Il procede, le 1er. pluviôse, au renouvellement de son bureau. On proclame, dans la séance du 2, Rousseau pour président, et pour secrétaires, Detriché, Deydier, Ribet et Brival.

La séance est consacrée à la prestation du serment de haine à la royauté et à l'anarchie ; chacun des membres est décoré de son costume. Le president prononce le discours suivant :

« De toutes les fêtes que célebre le Peuple Français depuis l'origine de la révolution, ce sont celles de la République et celle de la juste punition du dernier roi des Français, qui s'offrent sous l'aspect le plus auguste, le plus intéressant et le plus glorieux.

» Elle est une leçon terrible pour ces hommes qui s'imaginaient follement que la providence ne les avait fait naître que pour appesantir les chaines de l'esclavage sur les peuples. Elle est une leçon terrible pour tous les gouvernans en général, qui ne se rappelleront jamais qu'avec une salutaire frayeur, que tôt ou tard le peuple ressaisit ses droits, et les anéantit par sa toute-puissance. »

L'orateur fait ensuite un tableau énergique des maux que le régime royal a fait peser sur la France pendant quatorze siecles ; les regnes de Charles VI, Louis XI et de Charles IX sur-tout ont été rappellés à l'exécration des Français.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

« Qui de nous, ajoute-t-il, en descendant au fond de son ame, n'y trouvera pas inscrit, en caractere de feu, la haine d'un régime justement abhorré, où l'intérêt du monarque est le seul mobile des lois, où la naissance était le seul moyen pour s'élever aux places et parvenir aux honneurs, où tourmenter, vexer une nation s'appellait regner, où l'on n'avais pour maîtres que des hommes sans instruction, dont le vil égoïsme rapportait tout à eux, qui ne voyaient dans leurs sujets que des serfs destinés à servir leurs caprices, ainsi que leurs plaisirs.

» Osez, vils partisans du royalisme, vanter les douceurs de ce régime, et voyez les maux que ses suppôts ont tâché de verser sur la France depuis l'aurore de la révolution ; voyez les émigrés armant vingt puissances contre leur patrie, allumant les torches de la guerre civile dans dix départemens, animant les citoyens les uns contre les autres dans l'intérieur, inventant des conspirations pour perdre les vrais amis de la République, et créant parmi nous l'anarchie, pour nous ramener par ses cruautés au régime royal.

» L'anarchie ! qui de nous ne se sent pas pénétré d'horreur, en se rappellant ces jours de deuil où la vertu était un crime ; la richesse, la scïence et les talens, un motif de proscription et un arrêt de mort.

» L'anarchie qui voulait faire déchirer le peuple français en le conduisant à des excès, et abuser de sa puissance, comme la royauté voulait l'anéantir sous son sceptre de fer.

» Entre la royauté et l'anarchie, les Républicains ont un fanal que plaça la sagesse, un pacte sacré, dicté par la raison, et consacré par la prudence ; c'est la constitution de l'an III.

» Sous son heureux empire, le peuple est représenté par ses égaux, jugé par ses pairs, et gouverné par des magistrats qui sont punis toutes les fois qu'ils s'écartent des lois. Elle est admirée de tous les peuples amis et ennemis de la France. Qu'elle fasse le bonheur de tous les citoyens réunis à son heureux empire ! »

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Je jure haine à la royauté, fidélité et attachement à la constitution de l'an III.

Chacun des membres monte successivement à la tribune, où ils prêtent serment de haine à la royauté et à l'anarchie.

Les secrétaires-rédacteurs, les messagers d'état, les huissiers, l'archiviste de la République, et les employés auprès du conseil, font passer leur serment.

Le conseil des Cinq-cents a continué, dans sa séance du 4, la discussion sur les effets de l'adoption nationale.

Plusieurs orateurs ont été encore entendus, et divers projets de résolution présentés; mais comme ils ont éprouvé des difficultés, la question a été de nouveau ajournée.

Jourdan a ramené la discussion sur son projet de résolution, concernant la distribution du milliard, par voie de tontine, aux braves défenseurs de la patrie. Vous devez, dit-il, honneur et reconnaissance aux héros qui ont succombé par les hasards de la guerre, et une existence heureuse et facile à ceux qui, couverts de lauriers, vous ont apporté l'olivier de la paix. Après avoir parcouru les succès prodigieux de nos armées, et les effets qui en sont résultés pour le bonheur du genre humain, l'orateur prouve qu'il est de l'intérêt des défenseurs de la patrie que le milliard promis soit séparti par voie de loterie, et fait adopter la résolution suivante :

1°. Le milliard promis aux défenseurs de la patrie sera acquitté par voie de tontine viagère.

2°. La part de ceux qui décéderont accroîtra aux survivans.

3°. Elle sera proportionnée aux années de service sur la guerre de la révolution, sans distinction de grade, et son *maximum* est fixé à 1,500 liv.

4°. Elle ne sera sujette à aucune retenue, ni susceptible de saisie.

Bion, organe de la commission chargée d'examiner le message du Directoire, relatif à nos malheureux frères prisonniers en Angleterre, annonce d'abord que pour ne pas déchirer de nouveau le cœur des

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

membres du conseil, il ne tracera point le tableau de leurs tourmens; mais revenant comme malgré lui, il en fait une peinture si affligeante, que l'indignation contre l'Angleterre est portée à son comble, et que tous les spectateurs s'écrient unanimement : *Vengeance! vengeance!* L'orateur examine ensuite par quels moyens on peut soulager ces malheureux. Il propose d'y employer les dons patriotiques, et de remplacer ceux-ci par une contribution sur les citoyens qui paient l'impôt somptuaire. La première partie de sa proposition est adoptée, et la seconde ajournée.

Le conseil des Anciens n'a sanctionné aucune résolution d'un intérêt général dans ses séances des 2 et 3 pluviôse.

Il a ouvert, le 4, la discussion sur la résolution concernant les rentes de 900 liv. et au-dessous.

Plusieurs orateurs ont été entendus pour et contre, et la question est ajournée.

PARIS. *Nonidi, 9 Pluviôse, l'an VI de la République.*

Nous avons promis des détails officiels sur les événemens arrivés chez Garchi, rue de la Loi; et chez Abuckaya, maison du Nord. Voici ceux que le Directoire a transmis au Corps législatif, le 29 nivôse.

La nuit du 19 au 20 de ce mois, trois hommes, vêtus de larges redingotes, le chapeau rabattu, décorés de rubans de couleurs, et se disant fonctionnaires publics, se présentèrent à la caserne, avec un ordre signé *Verdière*, portant que le commandant mettrait à leur disposition douze fusiliers, un sergent et un caporal, pour exécuter un arrêté du Directoire, et que la troupe reconnaîtrait pour chef l'un d'eux.

La troupe fut commandée en vertu de l'ordre ci-dessus, et les trois individus se portèrent, sur les cinq heures du matin, à la maison du Nord, où demeurait Abuckaya; ils présentèrent un ordre prétendu du Directoire, pour le mettre en état d'arrestation et visiter ses effets, malles et papiers, et demandèrent à être introduits dans son appartement. Le maître de la maison et Abuckaya obéissent sans résistance, et la visite commença.

Après avoir cherché avec beaucoup de soin, l'un des prétendus fonctionnaires publics demanda où étaient les diamans

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et l'or. Abuckaya répondit qu'il n'en avait point. Alors les voleurs feignirent qu'ils n'avaient rien trouvé dans les papiers qui méritât l'arrestation, et se retirerent en demandant, pour le pour-boire de la garde, 24 francs qui leur furent donnés.

Tel est le détail exact de cet événement, et il est absolument faux que le domicile d'Abuckaya et de son associé ait été dévasté. — Le ministre de la police, instruit des faits, donna ses ordres sur-le-champ, et dans les 24 heures les trois coupables étaient arrêtés. — Le Directoire peut assurer aux conseils qu'il n'y a aucun rapport entre cet événement et la rixe sanglante arrivée chez le cit. Garchy. — Les causes de celles-ci sont, d'après les rapports de police, les insultes graves faites journellement dans cette maison à des défenseurs de la patrie, par des particuliers à collets noirs et d'autres couleurs, qui avaient l'impudence de se traiter hautement de comtes, marquis, chevaliers, etc.

Le 26 nivôse, vers les onze heures du soir, quatre hommes, assez mal vêtus, se présenterent chez le cit. Garchi, et demanderent des rafraichissemens. Leur tournure étrange, le contraste de leur costume avec ceux qu'on a coutume d'y voir, attirerent sur eux des regards dont il paraît qu'ils s'offenserent; ils tinrent quelques propos auxquels on répondit. Alors entrerent plusieurs hommes revêtus d'amples redingotes, sous lesquelles on prétend avoir vu des habits militaires, et la querelle prit une tournure très-sérieuse, puisque plusieurs personnes ont été violemment maltraitées. La garde survint et s'empara de plusieurs individus qui parvinrent à s'échapper, dont quelques-uns même sauterent par les fenêtres; et des secours furent donnés aux blessés. Le citoyen Garchi annonce avoir été volé de plusieurs pieces d'argenterie; un autre citoyen a, dit-on, perdu sa montre et plusieurs pieces d'or. Il n'est pas douteux que des brigands n'aient profité du désordre et du tumulte qui ont eu lieu, pour enlever ce qui s'est trouvée à leur portée. Mais il est faux qu'on ait arraché avec violence la parure des citoyennes, puisqu'il n'y en avait qu'une chez Garchi, qui n'a porté aucune plainte sur ce fait; il est faux qu'on se soit fait apporter l'argenterie et le numéraire du propriétaire. Cet événement, tout affligeant et malheureux qu'il est, ne tient à aucun projet organisé contre la propriété des citoyens, et il a, dans son origine, tous les caracteres d'une rixe exaspérée par le ton insolemment antirépublicain des uns, et l'esprit de vengeance qui s'est emparé des autres. Ceci est d'autant plus fondé, qu'hier encore, au jardin Egalité, des particuliers à collets de couleur étaient en très-grand nombre, et que des défenseurs de la patrie y

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ont été fortement provoqués et insultés. Hier aussi, sur une place publique, un autre défenseur de la patrie a été violemment maltraité par des individus, dont l'un est arrêté. Le ministre de la police, le général de la 17e. division, le commandant de la place, le bureau central et les officiers de police emploient tous leurs efforts pour prévenir de semblables excès, connaître ceux qui s'en sont rendus coupables, et les faire punir suivant la rigueur des lois.

Depuis lors le Directoire a chargé le ministre de l'intérieur de lui rendre compte des poursuites qui ont dû être faites contre les auteurs de cet événement.

Les généraux Kleber, Beurnonville, Massena, Kilmaine Victor et Cherin sont actuellement à Paris. On présume qu'il seront employés dans l'armée d'Angleterre.

Bonaparte doit rester encore ici quelque tems.

Le Directoire vient de recevoir la nouvelle de la mor du cit. Aubert-Dubayet, ambassadeur de la République Française près la Porte ottomane. Il a été enlevé le 9e. jour de sa maladie.

Les généraux Berthier et Serrurier marchent sur Rome. Plusieurs cardinaux et les principaux de la ville sont en fuite.

Le cit. Meyer, ministre plénipotentiaire batave près la République Française, vient de recevoir un courier qui lui annonce que le 22 janvier (3 pluviôse) a été pour la République Hollandaise un 18 fructidor, — Les six membres de la commission diplomatique et 22 membres représentans ont été mis en arrestation chez eux. — Le réglement par lequel le fédéralisme et l'aristocratie des Etats-Généraux avaient enchaîné l'Assemblée nationale, a été cassé et annullé. — L'Assemblée s'est constituée en Assemblée législative, représentant le Peuple batave. Toutes les autorités provinciales ont été changées en autorités administratives. Plusieurs autres décrets très-sages et analogues aux circonstances ont été rendus. — Une commission a été nommée pour présenter, sous peu de jours, le mode d'organiser un gouvernement provisoire. Tout s'est passé avec sagesse et dans le plus grand calme. La nation y a généralement applaudi. — La conduite du ministre Lacroix et du général Joubert est au-dessus de tous éloges.

LOTERIE NATIONALE.

Tirage du 1er. pluviôse.

Les numéros sortis sont : 63, 74, 78, 19, 89.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

N°. 14.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 20 PLUVIÔSE, *l'an sixieme de la République.*
(*jeudi 8 Février 1798*, vieux style.)

SCIENCES.

Traité complet d'Anatomie, ou *Description de toutes les parties du corps humain*; *par A. BOYER*, *professeur d'anatomie et de chirurgie à Paris : chez l'auteur*, *hospice de l'Unité*, *ci-devant la Charité*, *rue des St.-Peres*; *et chez MIGNERET*, *imprimeur*, *rue Jacob*, *faubourg Saint-Germain*, n°. 1186. *An V.* 1797. (1).

L'ANATOMIE est une de ces sciences de description, dont les objets peuvent, du moins en général, être facilement soumis aux sens, et qui par conséquent promettent toujours des connaissances certaines, et doivent faire des progrès journaliers, du moment où l'on commence à s'en occuper avec la constance et l'attention convenables. Cependant les découvertes anatomiques ne se sont faites qu'avec une extrême lenteur.

(1) Il ne paraît encore que les deux premiers volumes : mais les deux autres sont sous presse, et vont être publiés incessamment. Le prix de chaque volume est de cinq francs. Il faut s'adresser au cit. Migneret pour les envois dans les départemens et à l'étranger.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

A la naissance de la médecine et de la chirurgie, c'était en quelque sorte un sacrilége que de toucher à des cadavres; c'était un événement de mauvais augure d'en rencontrer en chemin; et l'on craignait de se souiller en les regardant. L'opinion publique se prononçait sur ce point avec un fanatisme et un emportement qui ôtaient toute envie aux hommes moins superstitieux de la braver; et les magistrats eux-mêmes lui prêtaient toute la force des lois. Ces préjugés nés en Grece, eurent encore plus de puissance à Rome. A peine y permit-on, sous les empereurs, de disséquer les corps de quelques prisonniers gaulois ou germains. Ce ne fut qu'en Égypte, et sous le regne des Ptolomées, qu'il fut possible de chercher, avec quelque suite, dans les restes inanimés de l'homme, des vues nouvelles sur l'art de conserver la vie. Mais les écoles d'Alexandrie subirent trop tôt pour l'humanité, le même sort que celles de la Grece. Un torrent impétueux vint bouleverser la civilisation naissante; et les sciences, les lettres, les arts tomberent pendant plusieurs siecles dans un oubli presque absolu. L'anatomie n'échappa point à cette commune ruine. Mais enfin, à la renaissance des lettres, et sur-tout au moment où l'étude de la physique commençait à prendre une marche plus rigoureuse et plus sûre, les médecins ne voulurent plus s'en rapporter aux descriptions aussi infidelles qu'incomplettes, qui se trouvent dans Galien, celui pourtant de tous les anciens à qui l'on devait le plus de travaux sur cet objet. Vesale créa, si l'on peut s'exprimer ainsi, une anatomie toute nouvelle; et il porta le premier coup

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

au galanenisme, en faisant voir que ses doctrines étaient fondées sur de fausses notions de la structure du corps humain.

Depuis cette époque, l'anatomie s'est toujours perfectionnée, il est vrai : mais la route des inventeurs s'y est trouvée semée d'obstacles, que la nature des objets semblait devoir ne pas laisser craindre. La démonstration des vérités qui nous paraissent les plus simples maintenant, a demandé des recherches et des soins infinis : il a fallu se créer des méthodes et des instrumens nouveaux, il a fallu comparer les organes de l'homme à ceux des autres especes vivantes; et comme chaque point de physiologie une fois éclairci, conduisait nécessairement à des considérations nouvelles touchant leur structure intime et leurs rapports, on n'a pu se dispenser de les envisager, presque chaque jour, sous d'autres points de vue.

Au reste, cette science, en tant que simple description, semble avoir atteint à-peu-près son dernier terme. Quand le systême des vaisseaux lymphatiques sera décrit plus en détail, ce qui ne paraît pas être bien éloigné, l'on ne voit gueres qu'il soit possible d'y faire de nouvelles découvertes, à moins de perfectionner, par des procédés inconnus, les microscopes et l'art des injections, ou de créer quelqu'autre méthode analogue entierement nouvelle.

Mais quoiqu'il n'y ait point ici d'objets nouveaux à découvrir, toutes les descriptions peuvent être perfectionnées; et quoique les différentes parties de l'anatomie aient été traitées par des hommes laborieux, qui leur ont fait faire à chacune de grands pas, sur-tout depuis Swammerdam et Ruysch, il

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

n'existait point encore d'anatomie complette qui ne présentât, ou des erreurs, ou des vides importans.

C'est pour remplir ces vides, pour rectifier ces erreurs, pour porter dans les différentes descriptions toute la perfection dont elles sont susceptibles aujourd'hui ; c'est sur tout pour soumettre l'exposition des parties à un plan uniforme et simple, et pour y porter la vraie méthode analytique, que le cit. Boyer a rassemblé ses leçons en corps d'ouvrage, et s'est déterminé à publier ce fruit précieux de ses observations sur le cadavre, et de son expérience dans l'enseignement.

Il nous rend compte lui-même des motifs qui l'ont dirigé, des vues générales qu'il a portées dans son travail, de l'ordre qu'il a cru devoir suivre, du but qu'il s'est tracé.

« L'étude de l'anatomie, dit-il, a pour objet la connaissance des qualités et des propriétés des parties dont le corps humain est composé.

» Parmi ces qualités, les unes s'apperçoivent sans autres préparations que celles qui sont nécessaires pour mettre les parties à découvert : les autres ne se découvrent qu'en pénétrant dans le tissu des parties, et en leur faisant subir différentes préparations, telles que les injections, la macération, la dissolution, l'ustion, etc....

» Il ne suffit point, pour se faire des idées exactes de ces qualités, de considérer les parties du corps humain d'une maniere générale et vague ; il faut les examiner l'une après l'autre, et analyser ou décomposer leurs qualités diverses. Mais il ne suffit pas

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

encore ici de faire passer ces qualités l'une après l'autre devant l'esprit : si elles y passent sans ordre, on ne saura où les retrouver, et il ne restera que des idées confuses. L'ordre suivant nous paraît le plus propre pour cette analyse.

» 1°. Considérer la situation, la grandeur, la figure, la direction et les régions d'une partie.

» 2°. De l'examen de ces qualités, dont la plupart sont relatives, passer à celui des propriétés suivantes : la couleur, la densité, les parties dont les organes sont composés, et l'arrangement intime de ces parties. »

Le cit. Boyer entre ensuite dans quelques détails, relativement aux différentes qualités ou propriétés qu'il se propose de considérer dans les organes du corps humain, ou dans leurs parties constitutives, et relativement à quelques motifs particuliers qui le déterminent à passer de l'une à l'autre, dans l'ordre ci-dessus.

L'ouvrage est divisé en sept parties, qui sont l'introduction, l'ostéologie, la myologie, l'angéiologie, la névrologie, la splanchnologie et *le tableau analytique* de toutes les parties du corps humain.

« Quelqu'attention qu'on ait dans un traité d'anatomie, de ne parler d'aucun objet qui n'ait été d'avance éclairci par la description, il est impossible de ne pas nommer dans la description d'un organe, un grand nombre d'autres parties dont le lecteur n'a point encore d'idée. C'est pourquoi nous avons commencé par donner la définition, ou plutôt par faire une description succincte des différens genres de parties, dont le corps humain est composé, afin

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de donner aux commençans une idée générale de chacune d'elles. Ce moyen nous a paru propre à diminuer l'inconvénient qui résulte de la nécessité où l'on est, en décrivant une partie, de parler d'autres parties qu'on n'a pas encore décrites »

Parcourant ensuite les différens chefs qui forment la division de l'ouvrage, l'auteur donne encore sur chacun d'eux plusieurs détails particuliers, propres à mieux faire connaître sa méthode. Dans ce qui regarde la myologie, par exemple, il fait remarquer qu'entre ses mains elle a pris en quelque sorte une face nouvelle, et cela seulement par l'effet du plan qu'il a adopté.

« A l'égard de la description de chaque muscle en particulier, elle diffère beaucoup dans mon ouvrage, de celles qu'on en a données jusqu'ici. Je ne pouvais appliquer la méthode générale que je me suis tracée, à la description des muscles, sans m'éloigner beaucoup de la route ordinaire. Je me suis appliqué sur-tout à déterminer les rapports des muscles avec les parties qui les environnent : ce point de vue intéressant de l'étude myologique a été trop négligé par les anatomistes. »

En parlant des vaisseaux lymphatiques, il reconnaît que les travaux de Cruikshank et de Mascagni, sur cette matiere, lui ont fourni de grands secours, et il ajoute :

« J'ai fait l'exposition des glandes lymphatiques en même tems que celle des vaisseaux absorbans. Je n'ai pas cru devoir séparer l'histoire de parties qui ont entre elles des rapports si intimes, et qu'on peut regarder comme formant un système. »

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Sur la névrologie, il dit :

« Nous nous sommes attachés sur-tout à donner une histoire exacte de la situation, de la direction et des rapports des nerfs, dont la connaissance est la plus utile, c'est-à-dire des nerfs des extrémités. »

En disant un mot de la splanchnologie, il fait sentir la nécessité de ne s'y livrer à aucune hypothese, soit relativement à la structure des parties, soit relativement aux fonctions, qu'on leur attribue souvent d'après une structure supposée.

« Dans l'exposition de chaque viscere en particulier, nous nous sommes bornés à ce qu'il y a de positif. En parlant de la structure des organes, nous n'avons hasardé aucune conjecture : nous avons pensé qu'une science de faits, comme l'anatomie, devait bannir séverement les hypotheses. Lorsque nous parlons d'objets qui ne peuvent être découverts que par les sens, ni soumis à des expériences capables de manifester leurs qualités, ce n'est qu'avec la plus grande réserve. »

Voici comment l'auteur s'exprime sur ce qu'il appelle *tableau analytique* du corps humain.

« L'ouvrage est terminé par le tableau analytique de toutes les parties du corps, suivant l'ordre de leur position, depuis la peau jusqu'aux os. Ce tableau ne contient pas seulement la simple énumération des parties ; il en indique la situation respective et les rapports essentiels. Cette partie de l'ouvrage n'est pas la moins importante. Les commençans, livrés souvent à eux-mêmes dans les dissections, ont beaucoup de peine, au milieu de beau-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

coup de parties qui se présentent, quand ils ont enlevé la peau et le tissu cellulaire, à démêler celles dont ils veulent plus particulierement faire l'étude. En leur indiquant ce qui se trouve dans chaque région du corps, et pour ainsi dire à chaque couche, ce tableau leur épargnera bien de la peine et de l'embarras. J'ose croire qu'il ne sera même pas inutile aux personnes instruites : elles y pourront puiser une idée sommaire, et cependant fort nette, de l'ensemble des parties et de leurs rapports mutuels; idée si nécessaire pour entreprendre les opérations de chirurgie. »

Le cit. Boyer revient encore sur les généralités, dont il croit nécessaire de faire sentir les inconvéniens, mais dont on ne peut cependant se passer, et dont par conséquent il est essentiel de bien déterminer l'utilité véritable et le juste emploi. Il convient que dans l'analyse des organes, les généralités ont le même sort que dans toutes les autres parties des sciences.

« On n'en peut avoir des idées bien complettes, que lorsqu'on connaît les données individuelles qui les fournissent. La véritable méthode analytique ne passe en effet aux résultats, qu'après avoir parcouru les objets simples dont ils se tirent; et ce qu'on nomme dans le langage vulgaire, *des principes*, ou *commencemens*, ce dont on part dans les livres synthétiques, comme d'une bâse sur laquelle repose tout l'édifice de la science, n'est, dans la bonne méthode, que la conséquence des notions particulieres dont cette science se compose. Cependant il est aisé de sentir, avec un peu de réflexion, que dans l'en-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

seignement on ne peut toujours suivre d'une maniere scrupuleuse la route des inventeurs : il n'en résulterait pas seulement une perte de tems considérable ; mais il faudrait aussi passer par leurs longues incertitudes ; il faudrait laisser regner long-tems sur les objets les plus simples et les plus clairs, une confusion pleine de fatigue et de dégoût, et commencer, pour ainsi dire, par faire perdre à ceux qui s'instruisent, le fruit des lumieres du maître. Voilà ce qui fait que dans tous les livres élémentaires, surtout dans ceux qui traitent de l'étude de la nature, on est souvent obligé d'établir une certaine quantité de points généraux, qui fournissent des appuis à la mémoire, et qui sans pouvoir être saisis d'abord dans toute leur étendue, servent néanmoins à jetter beaucoup de jour sur toutes les branches particulieres de la science. »

Nous avons transcrit le passage ci-dessus tout entier, parce que les vérités qu'il énonce sont applicables à tous les objets de nos travaux et à tous les plans d'enseignement.

L'auteur rend ensuite compte des motifs qui l'ont déterminé à bannir de son ouvrage les détails historiques, physiologiques ou pathologiques, dont presque tous les traités d'anatomie sont embarrassés : son but a été de la réduire à l'état d'une simple description.

« L'on voit que je me suis attaché principalement à dégager l'anatomie de ce qui n'y tient pas d'une maniere essentielle, à l'élementer sur un plan uniforme, à perfectionner celui de son enseignement. Le premier pas à faire pour le progrès d'une science,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

est d'en bien reconnaître l'étendue, d'en bien fixer les limites, de distinguer avec précision les objets dont elle se compose, de ceux qui se rapportent aux sciences collatérales avec lesquelles ils ont été presque toujours confondus : le second est d'en exposer les idées avec méthode, et de les ranger dans un ordre qui non-seulement les éclaircisse en elles-mêmes, mais qui fasse saisir tous leurs rapports, pour ainsi dire, d'un coup-d'œil. C'est ce que j'ai tenté pour l'anatomie. »

Voici comment il s'exprime sur la maniere dont son ouvrage est écrit.

« Renfermé dans l'enceinte des amphithéâtres et des hôpitaux, resserré dans les occupations pénibles et souvent dégoûtantes de la dissection, de la pratique et de l'enseignement, je ne puis être familier avec l'art d'écrire. Le style de cet ouvrage se ressentira nécessairement de la sévérité de mes habitudes. D'ailleurs, s'il faut le dire franchement, une maniere d'écrire ornée et fleurie me paraît un véritable contresens dans les sciences : le bon esprit et le bon goût la réprouvent également. Les objets des sciences veulent être exposés avec clarté, avec précision : il faut y rechercher une bonne déduction d'idées, et préférer toujours l'expression qui les reprodnit avec le plus de naturel. C'est-là le genre d'élégance qui leur est propre; c'est le seul qui n'y soit pas déplacé :

Ornari res ipsa negat contenta doceri.

« De son tems, Voltaire se plaignait de ce qu'on portait l'éloquence *jusques dans l'anatomie.* Il citait

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

cela comme une preuve de mauvais goût, comme un défaut de sentiment des convenances. En partageant l'opinion de ce grand homme, si bon juge en cette matiere, je suis bien sûr de ne pas m'égarer. »

Le cit. Boyer termine sa Préface, en disant avec franchise, qu'il croit avoir fait un ouvrage dont les éleves peuvent tirer des secours dans leurs études, et que les hommes instruits pourront eux-mêmes consulter quelquefois avec avantage. Il ajoute :

« L'idée de l'utilité véritable qui doit en résulter touche beaucoup plus mon cœur qu'elle ne peut flatter mon amour-propre : elle me paie amplement de mes longs et pénibles travaux. »

Nous nous sommes livrés au plaisir de citer les paroles même de l'auteur, et de les citer souvent, parce que rien ne nous a paru plus propre à faire sentir l'excellence de son esprit et celle du plan qu'il s'est tracé. Nous ajouterons que ce qu'il a promis, il le tient fidellement. Ses descriptions pleines d'ordre et de clarté, ramenées à une méthode uniforme, et présentant beaucoup d'objets sous un jour nouveau, sont d'une exactitude qu'on ne trouve dans aucun traité général d'anatomie. Les descriptions même des objets les plus simples et les plus connus se sont singulierement perfectionnées entre ses mains : il en est plusieurs qu'on peut regarder comme entierement neuves, d'après les changemens qu'il leur a fait éprouver. Mais le cit. Boyer est bien loin de s'en exagérer l'importance : il ne nous donne point, à l'exemple de beaucoup d'anatomistes, les nombreuses corrections que l'étude assidue de la nature

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'a mis à portée d'y faire, comme autant de découvertes nouvelles. Il n'a pas même pris le soin de les indiquer ; et il laisse aux personnes profondément instruites, c'est-à-dire à peu de personnes, celui de marquer la place honorable qu'il occupera sans doute parmi les écrivains à qui la science a le plus d'obligation.

LITTÉRATURE.

Des changemens que doit subir la langue d'une Nation libre ; par Aug. Bordeaux.

Une langue est aussi un monument national. Sous le rapport du commerce et des arts, la nôtre a mérité l'honneur de devenir le lien des peuples de l'Europe. Mais si ses destins ont été brillans, sa gloire n'a pas toujours été pure. Elle n'a pu échapper aux atteintes et aux séductions du despotisme. Son génie a été flétri de ses chaînes. Aujourd'hui même qu'elle cherche à s'en dégager pour naitre à la République, elle conserve encore des traces de son ancienne servitude. *C'ést une aristocratie d'un genre à part.* Pour l'intérêt, pour la dignité du peuple qui la parle, hâtons-nous de la *déroyaliser.*

Je vous soumets donc quelques observations sur ce sujet en général, et en particulier sur l'usage qui s'introduit dans les assemblées publiques, où les oreilles libres entendent avec plaisir un langage plus conforme à la liberté. Il s'agit, comme vous voyez, du royal *vous* détrôné par le républicain *tu.* Ce chan-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

gement au premier coup-d'œil paraît mériter peu d'attention. Comme vous, comme tous les patriotes, j'applaudis à cette *innovation*. Elle est nécessaire, raisonnable, digne de la langue d'un peuple libre qui doit parler avec énergie et précision, et bannir jusqu'à la servitude des mots. Je dis servitude, et j'ai raison; n'est-ce pas en effet dans les gouvernemens despotiques que la formule que vous proscrivez a pris son origine? Les Espagnols m'en paraissent les premiers auteurs. Ce peuple, dont le caractere est la vanité et l'enflure, et qui figurant sur la scene de l'Europe, pourrait être regardé comme la *nation tragédienne*, semble dans son langage, son costume et ses usages, ne pouvoir jamais étaler assez de pompe et de magnificence. Il se gonfle et se grandit, pour ainsi dire, de tout son orgueil. Les autres nations ne l'imitent pas à cet égard, non plus qu'à beaucoup d'autres. C'est donc aux Espagnols que j'attribue le grand nombre de formules ou d'expressions emphatiques qui sont entrées dans les langues modernes, et notamment celle dont il s'agit.

On donne des raisons pour expliquer cette façon de parler, qui n'offrent qu'une solution vague, et que je suis tenté de regarder comme fausses.

Tu, dit-on, est le langage de la nature et de la liberté. Cette locution a de la noblesse et de la fierté, et le haut langage, le langage de la poésie et de l'éloquence, s'en sert pour parler à Dieu, aux puissances abstraites qu'elle réalise, telles que la Vertu, l'Humanité, la Justice, la Liberté, etc. Ce mot se trouve encore naturellement sur la langue des en-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

fans, langue qui, suivant l'expression heureuse d'un de nos poëtes,

A peine du filet encor débarrassée,
Fait d'un air innocent bégayer sa pensée.

Mais qu'en faut-il conclure? C'est que ce mot étant le signe de l'unité numérique, dès que l'enfant parvient à comparer les deux termes, il sait, comme par instinct, celui qui convient à son idée et l'emploie, sans avoir besoin d'autre grammaire, ni d'autre logique que celles de la nature. Quant aux autres formes consacrées dans la poésie et l'éloquence, elles sont une suite, une conséquence nécessaire de ce principe que ce qui est le plus naturel, le plus fondé en raison, est aussi le plus beau. Il ne faut donc attribuer l'origine de *vous*, substitué au *tu*, qu'au despotisme de l'orgueil, des richesses, de l'ignorance et du pouvoir; en un mot, à la double tyrannie des prêtres et des rois, de la force et de l'opinion.

Dans les gouvernemens despotiques en effet, comme je viens de le dire, toutes les richesses, toute la puissance, tous les honneurs sont dans les mains d'un petit nombre. C'est une poignée d'individus qui regne, c'est-à-dire qui gaspille et dévore le travail et les sueurs de plusieurs millions. Eh bien! cette poignée d'hommes qui ne sert à rien, enrichie, honorée par ceux qui servent à tout, marche au premier rang de la société, en occupe les premieres places, et de-là domine par l'opinion, et verse sur tout un Empire le poison de ses mœurs et de ses usages. C'est sur ces mannequins que se modele une

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nation. L'original est-là, tout le reste n'est que copie ; avec cette différence que les vices étant à la cour comme dans leur élément, la corruption s'y développe dans une proportion relative à la distance du foyer.

Mais quand il n'y aurait que la seule raison de la précision et de la clarté, ne serait-ce pas déja un motif suffisant pour faire rejetter cette locution équivoque. Lorsqu'un homme parle à un autre homme, il dit *vous*. Lorsque ce même homme parle à plusieurs, il dit encore *vous*. Qu'est-ce que cette indigence, ce *quiproquo* de langage a de si beau pour avoir été conservé si long-tems ? Mais je dis plus : ce n'est pas assez que de parler clairement, il faut encore s'exprimer énergiquement et librement, et purger notre idiôme des formes serviles qu'il avait contractées sous les longs regnes du despotisme. Alors, vous le savez, des tyrans imbécilles, mutilateurs des hommes et bourreaux de leurs pensées, étouffaient la raison, la liberté dans ses germes, en chargeant d'entraves jusqu'aux organes matériels de l'entendement humain. Cette chaîne de conspiration en faveur de l'esclavage, que la France vient de briser, embrassait donc l'homme tout entier, flétrissait tout en lui, le courbait et l'avilissait, et livrait tout à-la-fois et son cœur et son ame et ses biens à l'inquisition des censeurs, à la voracité des traitans. Mais, pour me contenir dans le sujet qui m'occupe, je dois rappeller ici que les langues portent l'empreinte des mœurs, du caractere, des usages ; en un mot, la physionomie morale des peuples.

En effet, la langue anglaise (pour ne parler ici que

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de ses belles époques) n'a-t elle pas cette fierté, cette indépendance, cet apprêté à-la-fois insulaire et républicain, qui ne sait souffrir ni contrainte, ni joug, et qui secoue, par idolatrie pour la liberté, jusqu'aux entraves même de l'art.

L'espagnole au contraire, traînante, cérémonieuse, vaine, toujours dans la pompe et l'appareil d'un despote, hautaine et fastueuse, bouffie de grands mots, de protocoles ridicules et de formules serviles, ne se montre jamais qu'avec tous ses habits de cérémonies.

La langue française tenait le milieu entre ces deux caractères. Dégagée, vive, brillante et polie, pleine de graces et d'urbanité, langue des beaux-arts et des flatteurs, trop asservie aux mœurs, au ton de la cour, devenu celui de la France, et qui s'appellait le bon ton par excellence, elle s'était corrompue dans ses formes, et avait perdu, par degrés, sa hardiesse, sa franchise et sa liberté.

La langue italienne (qui n'est plus celle des *Gracques* et des *Catons*) a bien-autrement dégénéré de son antique gloire. Déchue de l'empire et de la liberté, flétrie par l'esclavage sacerdotal, et devenue l'organe du mensonge, elle a dépouillé tout son orgueil, toute sa fierté : elle n'est plus aujourd'hui que la langue des ariettes et des litanies, des prêtres et des chanteurs, des amours et des anges. Douce, molle, délicate, harmonieuse, si l'on veut, mais faite pour les boudoirs, l'église et l'opéra.

En traçant cette esquisse légère, mais fidele, je crois avoir prouvé que les langues sont les médailles de l'histoire.

Hâtons-nous

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Hâtons-nous donc de faire jouir la nôtre du privilége de la liberté. Purifions-la de ses défauts et de ses souillures. Otons-lui les livrées qui la déshonorent. Qu'elle s'affranchisse avec nous de tout ce qui l'enchaîne ! qu'elle soit naturelle, simple et fière ! que sa politesse trop vantée ne soit plus que de la bienveillance et de la raison ! libre enfin comme le peuple qui la parle, et digne de ses nouvelles destinées !

J'ai publié ces observations, afin de motiver un changement qui doit paraître nouveau, peut-être singulier, aux esprits sur lesquels les habitudes perdent difficilement de leur empire. Puissent-elles accélérer cette utile réforme ! Même aux choses les plus sages, il est à propos de plier et d'apprivoiser doucement.

Disons donc ce qu'il faut faire : montrons-en la raison. C'est aux hommes à commencer, au tems à finir. Il est le seul pouvoir exécutif auquel tout obéit à la fin.

MÉLANGES.

Il est assez reconnu que les branches les plus importantes de la physique ne peuvent se passer du secours des mathématiques et du calcul. Chaque jour on soumet à des formules précises, quelqu'un des phénomenes qui paraissent le plus s'y refuser; et vraisemblablement le calcul s'emparera, par dégrés, de toutes les parties bien connues de la nature.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

D'un autre côté, dans l'état présent des sociétés modernes, le commerce, les travaux des arts, les spéculations sur l'intérêt de l'argent et sur le mouvement des fonds d'une place à l'autre, ou des différens papiers qui les représentent, sont devenus l'occupation habituelle d'une grande quantité de personnes; elles ouvrent des sources, tous les jours plus abondantes, de richesses pour les individus et pour les nations; elles assurent l'indépendance des uns et des autres; et prennent à leur tour, un vol d'autant plus hardi, que la liberté fait elle-même de plus grands et plus rapides progrès. Or, la pratique des arts a journellement besoin de la géométrie; et les calculs des annuités, ceux des changes, les évaluations comparatives des monnaies et des divers papiers; enfin, toutes les opérations sur des objets qui se comptent, se pesent ou se mesurent, ne peuvent être faites facilement sans le secours de l'algebre. La géométrie et l'analyse mathématique doivent donc entrer dorénavant dans toute bonne éducation.

Il faut ajouter que l'époque présente a vu naître une géométrie nouvelle, plus directement et plus universellement applicable aux travaux des arts, et dont les méthodes analytiques transcendantes, commencent à empruntes elles-mêmes de grandes clartés : nous voulons parler de la *géométrie descriptive*, à laquelle l'école polytechnique devra une partie considérable de ses succès et de son éclat.

Enfin, les hommes qui ont étudié avec quelque attention les méthodes générales du raisonnement, savent que l'analyse philosophique s'est beaucoup

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

perfectionnée par la considération plus réfléchie des procédés de l'analyse mathématique ; qu'à son tour, la langue de cette derniere, toute précise que la nature de son objet la forçait en quelque sorte d'être, est devenue plus précise et plus exacte encore, entre les mains des géometres métaphysiciens ; et que désormais ces deux bâses de toute science doivent être inséparables pour achever de concert la réforme complette de l'entendement.

Tous ces motifs réunis, nous font penser que nous rendons un service à nos lecteurs en leur annonçant le cours suivant qui va s'ouvrir dans peu de jours. Nous le pensons principalement, parce que ce cours sera fait par un homme qui, non-seulement est très-versé dans toutes les parties des mathématiques ; mais qui joint au savoir cette philosophie éminente, sans laquelle il est impossible de le mettre en ordre et de le faire fructifier, cet esprit de méditation qui trouve toujours dans les objets de nouvelles faces et de nouveaux rapports, et cette longue habitude de l'enseignement qui simplifie et perfectionne toujours les idées, quand il y a véritablement des idées : homme précieux, que son patriotisme énergique et sa probité républicaine rappellent, ainsi que ses lumieres, dans l'un de nos premiers établissemens publics.

C.

Cours de Mathématiques.

Le cit. Ferry, ci-devant professeur à l'école du génie à Mézieres, ouvrira les jours pairs de chaque

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

décade, depuis midi jusqu'à trois heures, un cours de mathématiques pures et appliquées.

On regarde avec raison les *cours* comme moins propres à l'enseignement des sciences exactes, qu'à celui des différentes parties de la littérature. Lorsque le professeur se borne à des leçons purement verbales, et séparées par des intervalles de quelques jours, il ne peut rester aux auditeurs que quelques idées éparses et incohérentes. Or, dans les sciences exactes on ne tient rien, si l'on ne tient toute la chaîne des idées, des principes et des conséquences.

Aussi, outre la leçon générale et commune que le cit. Ferry donnera à ses auditeurs, il suivra pendant deux heures le travail que chacun d'eux voudra faire sur l'objet de chaque leçon. Il regarde cet emploi de son tems comme le plus utile, et c'est de là qu'il attend le succès de l'enseignement qu'il propose.

On commencera par l'analyse mathématique, on l'appliquera ensuite aux nombres et à l'étendue, à l'arithmétique et à la géométrie. Cette marche est la plus directe, et par conséquent la plus courte; c'est celle de l'intelligence humaine.

Dans le traité de géométrie, on considérera toujours en même tems les trois dimensions de l'espace, ensorte que les élémens de *géométrie descriptive* se trouveront compris dans les élémens ordinaires sans rien ajouter à leur étendue.

Le traité de mécanique comprendra l'application de la théorie à quelques-unes des machines les plus usitées.

Les souscripteurs seront consultés pour le choix

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

des applications particulieres des mathématiques aux arts, à l'astronomie, à la navigation, etc.

La durée des cours ne sera pas limitée : on se réglera aussi à cet égard sur le desir des souscripteurs.

Le prix de la souscription est de 24 francs par mois.

[S'adresser au portier de la maison, n°. 82, rue Saint-Honoré, vis-à-vis la rue de la Sourdiere.]

DU PANTHÉON

ET

D'UN THÉATRE NATIONAL.

Par L. M. Reveillière-Lépeaux, membre de l'Institut national. A Paris, de l'imprimerie de H. J. Jansen, rue des Saints-Peres, n°. 1195, fauxbourg Saint-Germain. An VI.

Une bonne administration ne suffit pas pour attacher exclusivement au gouvernement républicain : il faut de plus former un esprit public, c'est-à-dire mettre les citoyens en harmonie avec les lois. De-là la nécessité de créer promptement des institutions qui saisissent l'homme dans tous les périodes, et, pour ainsi dire, dans tous les instans de sa vie privée ou publique.

Ces réflexions m'ont déterminé à publier deux fragmens auxquels le tems ne me permet pas de donner des développemens ; mais qui peuvent tou-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

jours, quoiqu'imparfaits, attirer l'attention des législateurs, des philosophes et des artistes sur cette importante matiere. Il est, je crois, très-instant de tenter si l'on veut recueillir.

L'un de ces fragmens a pour objet le Panthéon; l'autre, un Théâtre National.

Du Panthéon.

C'est un grand et noble dessein que celui de donner un témoignage sans cesse existant de la reconnaissance publique, en consacrant un lieu déterminé pour recueillir les cendres et les monumens de ceux qui ont illustré leur pays par leurs vertus, par leurs talens, par leur savoir, et par leurs services en quelque genre que ce soit; mais c'est une idée bien étroite que celle de concentrer dans un édifice, et au sein d'une cité, la gloire nationale, la renommée des meilleurs et des plus grands citoyens. C'est sous la voûte des cieux, au sein de la majesté des forêts, dans leurs vastes et sombres détours; en un mot, dans une enceinte pittoresque, variée et tranquille, que doivent reposer ceux dont les noms sont destinés à être sans cesse présens à la mémoire des hommes.

Les bois de Meudon, réunis à ceux de Clamart sous Meudon, offrent l'emplacement le plus favorable à cet objet; les points de vue y sont beaux et multipliés, le mouvement naturel au terrein offre des moyens faciles de le disposer dans le genre romantique à très-peu de frais. Il serait en outre

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

possible d'y recueillir assez d'eau pour y former des lacs. Cet endroit a aussi l'avantage de la distance ; elle est assez grande de là à Paris, pour que l'Élysée national ne devienne pas le rendez-vous des oisifs, de gens dissipés et corrompus ; elle n'est cependant pas telle que les citoyens ne puissent pas de tems en tems, dans ses allées détournées et sous ses dômes de verdure, réchauffer leur génie à la vue des monumens des grands hommes, et embrâser leur ame de l'amour de la vertu et de celui de la République, au ressouvenir de ceux qui en auront été les modeles.

C'est-là, qu'en imitant ces belles marches religieuses de l'antiquité grecque, le peuple et ses magistrats, partant de la ville avec l'aurore, iraient célébrer la fête de la Reconnaissance. Loin de nous ces vues étroites et ces plans bornés qui, dans les tems modernes, nous ont si misérableement rapetissés ! L'antiquité ne doit plus nous paraître fabuleuse ; la révolution française en a déja plus d'une fois reproduit les merveilles.

Je laisse maintenant au génie des artistes à disposer et embellir le lieu dont je parle. Quant à la marche et aux cérémonies qui devraient s'y pratiquer, c'est également à eux, ainsi qu'aux philosophes et aux gens de lettres, à les tracer.

Au surplus, ce sujet a déja été fort bien traité, sous certains rapports, dans les *Études de la Nature* du cit. Bernardin-Saint-Pierre. Je crois néanmoins que son plan est susceptible de plusieurs observations. Je me contenterai de produire la suivante.

Il place la scene dans une des isles que forme la

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

riviere aux environs du pont de Neuilly. Cet endroit est trop fréquenté, et cette isle a trop peu d'étendue. Les monumens dont nous parlons ne doivent pas être entassés comme les tombes d'un cimetiere, mais se trouver comme par hasard sur votre chemin dans la promenade; et malgré le caractere de grandeur qui les distinguera, ils doivent toujours conserver une certaine simplicité rustique.

D'un Théâtre National.

Je ne sais si tout le monde a éprouvé les mêmes sensations que moi par rapport aux spectacles: depuis que les événemens de la révolution et nos triomphes ont aggrandi nos pensées, depuis que nos essais nous ont au moins donné l'idée de ce que doivent être un jour les fêtes nationales, nos théâtres me semblent d'une petitesse insupportable, et nos pieces renfermées dans des cadres si retrécis, que rien de tout cela n'est plus à mes yeux en mesure avec nos idées nouvelles et avec l'état actuel des choses.

D'un autre côté, le climat que nous habitons ne permet pas les fêtes en plein air pendant un certain nombre de mois. Il est indispensable d'y suppléer dans les grandes communes, et principalement dans le chef-lieu de la République, par des institutions dramatiques dont le genre et l'étendue servent à entretenir les principes de la morale et du républicanisme, sans quoi nous perdrons, pendant l'hiver, dans des spectacles mesquins, immoraux et anti-ci-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

viques, tout l'avantage de nos institutions civiles, et tout le fruit recueilli pendant l'été dans nos fêtes nationales.

Je voudrais donc qu'on construisit un très-vaste théâtre, sur lequel on pût représenter, avec les plus grands développemens, les mouvemens populaires, les évolutions militaires, la marche des troupes, des fêtes civiques, des jeux champêtres; enfin, les accidens de la nature les plus étendus et les plus variés. La construction la plus favorable au nombre, à la vue et à l'ouie, devrait être soigneusement recherchée. Quant à la scene, elle serait disposée de sorte que par le jeu des machines on pût l'aggrandir ou la resserrer à volonté, afin que dans la même piece elle fût suffisamment circonscrite pour qu'une ou plusieurs voix parlantes ou chantantes ne se perdissent pas dans son immensité; tandis qu'au contraire elle prendrait la plus grande étendue lorsqu'il s'agirait de faire entendre les chœurs, ou de donner tous les développemens dont nous venons de parler : ce serait aux auteurs à composer leurs drames de maniere à amener ces changemens avec vraisemblance.

C'est sur un pareil théâtre qu'il faut appeller le génie; c'est-là que tous les genres doivent être employés à former nos cœurs aux affections domestiques par des tableaux de famille, à nous enseigner et à nous faire chérir les devoirs de la vie civile par des exemples bien choisis, à nous faire détester le despotisme et les crimes politiques par la vive peinture des maux qu'ils ont fait au monde; en un mot, à nous embrâser pour la vertu et pour la li-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

berté, à nous pénétrer d'un saint respect pour les lois, à nous inspirer un indomptable courage et un dévouement sans bornes aux intérêts de la patrie, en frappant le cœur, l'imagination et les sens par tout ce qui peut opérer ces grands résultats.

La poésie, la musique, la déclamation, le chant, la pantomime, la décoration, la mécanique, tout doit concourir à donner le plus haut dégré d'intérêt à cette institution. Tous les élémens propres à en accélérer la formation sont sous la main. On possede dans le théâtre des Arts un fonds précieux qu'il faut bien se garder de laisser dispérser, et il est facile de recueillir sur les autres théâtres, pour les pieces déclamées, un bon nombre d'artistes justement célebres.

Il est tems enfin de nous tirer de ces petites bonbonieres où le talent ne peut prendre tout son essor, où l'esprit se retrécit, où rien de grand ne se développe, où la santé s'altere, où les mœurs se perdent, où l'esprit public est étouffé jusques dans son germe.

Je crois au surplus qu'on peut assurer que l'art y gagnera autant que le républicanisme et la morale. La décadence de l'art est frappante. Tous les moyens ont été forcés, les ressorts dramatiques sont usés, les sujets rebattus, le cercle des anciennes idées est épuisé; il faut que le génie s'élance dans des régions nouvelles, et se trace une autre route, et il n'en trouvera le moyen qu'en donnant à ses créations ce caractere prodigieusement grand et tout-à-fait neuf qui distingue la révolution française même dans ses écarts.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Voilà l'idée générale que je me suis faite d'un Théâtre National ; je laisse aux méditations des artistes et des gens de lettres les différens détails d'exécution, au cas que le plan leur paraisse praticable et utile.

Je termine par une réflexion qui s'applique également aux cérémonies civiles et aux objets que je viens d'effleurer : c'est que, dès leur naissance, la plupart des cantons suisses et l'Amérique ont marché d'un pas rapide vers le despotisme et l'aristocratie, faute d'institutions civiles et politiques, tandis que la Grece, riche, luxueuse et corrompue, a maintenue sa liberté, pendant des siecles, par la seule force de ses institutions.

VARIÉTÉS.

LE VIEILLARD D'ANCENIS,

Poëme sur la mort du général Moche ; par CHENIER, *de l'Institut national.*

CETTE belle composition de l'auteur de FÉNÉLON, respire l'esprit d'Ossian. Le poëte français a traduit, ou plutôt imité avec succès les poésies erses, et ce travail a donné à ses vers une énergie dont la poésie française était dépourvue depuis un demi-siecle. On a beaucoup écrit en Angleterre pour et contre l'originalité des poésies erses. Elles n'ont donné lieu à aucun doute en France, où l'air de leur physionomie (si l'on peut s'exprimer ainsi) a paru

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

être l'expression des sentimens d'un peuple, et non la création d'un seul homme. La révolution que cette découverte a opérée dans notre poésie n'a été observée, ni développée par aucun écrivain. Le sujet exige une plume plus exercée que la nôtre. Peut-être même que la *Famille Arabe* du cit. Ducis, cette copie fidele des mœurs patriarchales, n'aurait pas eu un plein succès, si la lecture des poésies erses ne nous eût familiarisé avec des sujets aussi étrangers à nos mœurs.

Ancenis est une ville placée entre Angers et Nantes. Cette position intermédiaire l'a rendue plusieurs fois victime des fureurs des Vendéens et des représailles des Républicains. Le Pacificateur de la Vendée, Hoche, a dû y recevoir, à la nouvelle de sa mort funeste, un juste tribut de regrets et de reconnaissance. C'est-là que le poëte a placé la scene, et c'est un vieillard d'Ancenis qui exprime les regrets des Vendéens. Le poëme eût été plus dramatique, si, loin de ne former qu'un récit continu, il eût été animé par une variété d'interlocuteurs et d'action. Au reste, c'est un léger défaut dans un bel ouvrage. Écoutons le vieillard lui-même.

O mes fils ! partageons les communes douleurs ;
Pleurons ; Nantes gémit ; Angers verse des pleurs ;
Un long crêpe a couvert ces riantes vallées ;
Au bord du fleuve ému nos tribus désolées
Célebrent le héros qui descend au cercueil :
Hoche n'est plus, mes fils, et la France est en deuil.
Il ne brillera plus sur un char de victoire,
L'heureux libérateur des rives de la Loire ;
Puissant par la clémence et grand par les bienfaits,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Après avoir su vaincre, il sut donner la paix.
Vous connaissez l'ormeau qu'entouraient nos familles,
Quand, le dixieme jour, nos guerriers et nos filles,
Par de rustiques jeux fêtaient la Liberté ;
Il comptait trente hivers, nos mains l'avaient planté ;
Des vieillards, des amans son ombre était chérie,
Et son riant feuillage égayait la prairie ;
Le fer n'insultait point ses rameaux protecteurs,
Ses rameaux, doux abri des timides pasteurs.
Soit quand les eaux du ciel désaltéraient nos plaines,
Soit quand le chien brûlant tarissait les fontaines,
Le voyageur qu'afflige un tronc inanimé
Redemande en pleurant l'ombrage accoutumé :
Mais les flots de la Loire ont semé le ravage ;
Il a péri, l'ormeau, délices du rivage ;
Mes yeux l'ont vu tomber sans force et sans appui :
Hoche, plus jeune encore, est tombé comme lui.

Le poëte ne nous occupe-t-il pas un peu trop de cet arbre, lorsque nous sommes pressés de l'entendre chanter Hoche? S'il eût composé une idylle sur la chûte de cet arbre, il n'aurait peut-être pas été plus prolixe sur son éloge. Mais quelle chaleur ! quelle rapidité dans les vers suivans ! C'est Homere que l'on croit entendre.

Quiberon, lieu célebre et cher à ma vieillesse,
Tu n'as pas oublié les braves d'Ancenis !
J'apprends que de nouveau les brigands réunis
Promenent dans les bois leurs drapeaux parricides,
Qu'on a vu sur nos bords ces transfuges perfides,
Qui, sous un joug impie ardens à se ranger,
Ont mendié par-tout l'appui de l'étranger ;
Que l'Anglais avec eux vient désoler nos plaines :

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

L'Anglais ! Du sang breton coule encor dans nos veines,
M'écriai-je aussi-tôt ; je joindrai nos soldats,
Le fer ne sera point trop pesant pour mon bras ;
L'Anglais ! Partons, mes fils, embrassons votre mere ;
Armez-vous ; donnez-moi le fer héréditaire
Qu'aux champs de Fontenoi ma jeunesse a porté,
Et que mes derniers coups vengent la Liberté.
Nous partons ; nous quittons votre mere alarmée ;
J'offre au jeune héros qui commandait l'armée
Quatre guerriers de plus, le pere et les trois fils,
Vos bras, votre courage et mes cheveux blanchis.
Il sourit : j'y consens ; soyez parmi les braves ;
Hommes libres, dit-il, combattez les esclaves.
Ce jour même nous vit triompher sous ses lois,
Et nous avons de près admiré ses exploits.
Anglais, brigands, rebelles inondaient le rivage ;
Mais la patrie enflamme et double le courage ;
La gaieté qui préside aux combats des Français
Garantissait d'avance et chantait nos succès.
A ces chants belliqueux les rebelles frissonnent ;
L'airain, le fer, les flots, la mer les environnent ;
Tout meurt, fuit ou se rend ; le rivage est soumis ;
Et le vainqueur debout ne voit plus d'ennemis.

C'est ici que le poëte emploie avec succès le ton simple, mais fleuri, de l'idylle. Il forme un contraste frappant avec celui de l'épopée qui regne dans les vers précédens, et que le poëte reprend lorsqu'il peint les honneurs rendus à la mémoire de Hoche.

Après ce jour illustre un heureux jour commence ;
Défaits par la valeur, vaincus par la clémence,
Les tristes Vendéens, à la guerre échappés,
Abandonnent les chefs qui les avaient trompés ;

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Exilé trop long-tems sous la tente guerriere,
Le villageois revient habiter sa chaumiere,
Il cultive le champ qu'il avait ravagé.
Les deux partis souffraient ; un homme a tout changé.
Des vainqueurs, des vaincus, il essuya les larmes :
Par-tout dans les chemins, en déposant les armes,
Les Français réunis embrassaient les genoux
De cet ange de paix descendu parmi nous.
Il nous rendit nos jeux, nos danses boccageres,
Il chanta les refreins de nos chansons légeres ;
Ascenis vit encor les fêtes sous l'ormeau ;
La colline entendit les sons du chalumeau,
Et le pasteur enflant la musette rustique,
Égaya vers le soir le repas domestique.
Tel, quand au sein des nuits les sombres aquilons
Ont de sifflemens sourds attristé les vallons,
Prodiguant à nos fleurs sa caressante haleine,
Le zéphir du matin vient consoler la plaine.

Cette pompe funebre, à laquelle toute la République semblait être présente, fut un des plus beaux fruits du 18 fructidor. Avant ce jour de justice et de prudence, il n'était pas permis de donner des larmes aux défenseurs de la patrie que le fer ennemi avait moissonnés. Bien plus : ces honorables soutiens de la République étaient avilis et méprisés en rentrant sous le toît paternel. Mais tout est changé ; et les pleurs qui ont accompagné Hoche dans sa tombe glorieuse, ont dû consoler les ombres de ses freres d'armes. Son pere a senti diminuer le poids de sa douleur, en voyant les premiers magistrats, les premiers talens, tous les Républicains partager ce pénible fardeau.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

O pere infortuné qu'assiegent les regrets !
Un bonheur sans nuage habite ces guérets,
Qu'à nos agriculteurs ta vieillesse sacrée
Offre les doux rayons d'une belle soirée.
Tous ceux qui maudissaient dans nos calamités,
Leurs champs semés toujours et toujours dévastés,
Les yeux mouillés de pleurs, diront : Voilà son pere:
Éprouvant par ton fils un destin plus prospere,
Devant tes cheveux blancs prompts à se rallier,
En foule ils t'ouvriront le chaume hospitalier.
Du pacificateur là tu verras l'image,
Des heureux qu'il a faits, tu recevras l'hommage:
Tu trouveras par-tout des soutiens, des amis;
Mais qui peut consoler de la perte d'un fils?
Ah ! la patrie au moins reconnaissante et juste
Soulage avec respect ton indigence auguste.
De ce fils qui n'est plus le nom te sert d'appui;
La justice des tems a commencé pour lui.
Les siecles à venir sont déja sa conquête :
De son deuil triomphal on célebre la fête.
Moi-même, de Paris visitant les remparts,
J'ai vu, mes fils, j'ai vu dans la plaine de Mars,
La douleur et les arts qui lui prêtaient des charmes,
Tout, hormis le guerrier qu'honoraient tant de larmes;
Ainsi que les héros, les sages l'ont vanté;
Tout le peuple a gémi; les Bardes ont chanté.
Quatre chefs renommés, l'espoir de la patrie,
Portaient du guerrier mort la dépouille chérie.
Magistrats, citoyens, l'œil triste et l'ame en deuil,
De leurs rameaux de chêne, ombrageaient son cercueil.
Courbé par la douleur et le poids des années,
Son vieux pere accusant l'arrêt des destinées,
Laissient tomber ces mots cent fois interrompus :
Charles, mon pauvre enfant, je ne te verrai plus !

Le

Digitized by Google
Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Les rayons du héros entouraient sa famille,
Et le pere et la veuve, et la sœur et la fille,
Qui, sa branche à la main, tendaient vers le temple
Ses petits bras couverts des langes du berceau.
Lui-même contemplait cette fête imposante,
Quand tout pleurait, son ombre invisible et présente,
Mêlait un chant de gloire aux longs gémissemens,
Et de nos défenseurs recevait les sermens.

Que de pleurs d'attendrissement ont suivi, dans cette séance publique de l'Institut national, la lecture de ces vers touchans !

Charles, mon pauvre enfant, je ne te verrai plus !

. . . . . .

Ah ! la patrie du moins reconnaissante et juste,
Soulage avec respect ton indigence auguste.

Mais qui peindra les transports, les applaudissemens long-tems répétés qui ont interrompu plusieurs fois la derniere tirade du poëme. C'est-là que respire la haine la plus forte et la plus juste pour le gouvernement d'Albion, le corrupteur, l'assassin de toutes les nations européennes et asiatiques. Là brille de tout son éclat le portrait du vainqueur de l'Italie et de sa brave armée. Après l'avoir entendu dans le sein d'une compagnie savante dont il est membre, après avoir été témoin des transports d'un millier de spectateurs choisis, le jeune héros a pu dire, comme le pere de trois vainqueurs aux jeux olympiques : Si l'on ne meurt pas de chagrin, je sens du moins que l'on peut mourir de joie....

Les sermens des Français.

Ils ne seront pas vains, l'heure approche où la France,
Du vainqueur des Anglais, remplira l'espérance.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Quand l'aigle a ralenti son vol audacieux ;
Quand la paix triomphante et descendant des cieux,
A la voix des Français vient sourire à la terre ;
Debout sur des débris, l'orgueilleuse Angleterre,
La menace à la bouche, et le glaive à la main,
Réclame encor la guerre, et veut du sang humain ;
Elle dont le trident, asservissant les ondes,
Usurpa les trésors et les droits des deux mondes.
Rendons aux nations l'héritage des mers ;
Entendez, mes enfans, la voix de l'univers
Déléguer aux Français la vengeance publique ;
Voyez Londres pâlir au nom de l'Italique.
De ce chef renommé vous savez les exploits,
Lorsque le vent du nord rugissant dans les bois,
Avait interrompu les jeux sous la feuillée,
Le récit des combats prolongeait la veillée.
Le céleste chasseur, glaçant l'onde et les airs ;
Nos familles, trompant la rigueur des hivers,
Près de l'ardent foyer s'assemblaient en silence :
Les guerriers du héros racontaient la vaillance.
Muets, nous écoutions ; les vieillards attendris
S'écriaient en pleurant : que n'est-il notre fils !
Vous aussi, vous pleuriez ; le courage a ses larmes ;
Au bruit de ses hauts faits, vos mains cherchaient des armes.
Vous vouliez près de lui la gloire et le danger :
Eh bien ! sous ses drapeaux courez donc vous ranger.
Et vous, des guerriers francs, élite magnanime,
Les Alpes sous vos pas ont abaissé leur cime ;
Vous franchîtes les monts, vous franchirez les flots :
Des tyrans de la mer punissez les complots ;
Ils combattront pour l'or ; vous, pour une patrie.
Si jadis un Français, des rives de Neustrie,
Descendit dans leurs ports, précédé de l'effroi,
Combattit, vainquit, fut conquérant et roi,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Quels rochers, quels remparts deviendront leur asyle,
Quand Neptune irrité lancera dans leur isle
D'Arcole et de Lodi les terribles soldats,
Tous ces jeunes héros, vieux dans l'art des combats,
La grande nation, à vaincre accoutumée,
Et le grand général, guidant la grande armée !

POÉSIE.

Fragment d'un Poëme sur la Révolution, par BERTRAND FERRAND, *du département de la Haute-Garonne.*

BONAPARTE s'élance, indigné que le Tibre
Ne reconnaisse pas une nation libre ;
Mais quel motif secret, quels liens inconnus,
Au milieu de sa course, arrêtent ce Brennus ?
C'est que Rome au héros n'offre qu'une victoire
Facile, méprisable, indigne de sa gloire.
Il force, par écrit, Rome à capituler.
L'honneur du nom français l'oblige à reculer ;
Il faut à la valeur de troupes invincibles
Des triomphes plus beaux, des dangers plus terribles.
C'est contre l'empereur qu'il va se replier ;
C'est son aigle orgueilleux qu'il veut humilier ;
Sa fierté méprisant un laurier qui dégrade,
Il dirige vers lui sa marche rétrograde.
Tel un lion, du sein d'un rocher escarpé ;
A sa jeune lionne, à son antre échappé,
Suit l'agile coursier qui d'un pied téméraire
N'a pas craint de frapper son dangereux repaire ;
Affamé de sa chair, altéré de son sang,
Il vole sur sa croupe ; et déchire son flanc ;

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Mais si son fier regard découvre sur la plage
Quelque tigre plus fort, plus digne de sa rage,
Il quitte le cour sier et fond sur un rival
Qui flatte son orgueil d'un combat plus égal.
Tel Bonaparte fuit Rome trop peu guerriere,
Et vole défier la Germanie entiere.
Les monts, il les gravit; les murs, il les abat;
Solon quand il médite, et Mars quand il combat.
Sur les débris fumans du pouvoir despotique,
Son génie, en chemin, fonde une république.
Il terrasse Alvinzi, Wurmser, Charles, Beaulieu,
Tous foudres des combats, s'il n'en était le Dieu.
Mantoue à son passage ouvre en tremblant ses portes.
Sa valeur, des Hongrois disperse les cohortes;
De toute l'Italie il chasse les Germains,
Qu'il réduit au vain nom de maîtres des Romains.
A travers le Tyrol il s'approche de Vienne;
Il menace, il conjure avant qu'il y parvienne;
Et, quoiqu'il soit vainqueur de l'Empire soumis,
Ne traite qu'en rival avec ses ennemis.
Encore une campagne, et l'Europe étonnée
Ne verra plus regner de tête couronnée;
Les trônes, qu'étayait la féodalité,
Comme elle tomberont devant l'égalité.
Prévenez votre chûte, étouffez une guerre
Qui coûte tant de pleurs et de sang à la terre;
La paix! la paix! dit-il, ô souverains du Nord!
Si vos féroces mains la repoussent encor,
De mes lauriers sanglans, peuples de Germanie!
Je rejette sur vous toute l'ignominie.
Couvert d'un sang versé par la férocité,
J'arriverai sans blâme à la postérité;
Son équitable voix ne pourra que m'absoudre;
Mais les torrens de sang que répandra ma foudre

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Porteront vos forfaits, votre affreux souvenir,
A l'exécration des siecles à venir.
Ainsi Bonaparte, signalant sa clémence,
Foule au pied des lauriers que le vulgaire encense;
Et, loin d'aimer la guerre, aux bras ensanglantés,
Son cœur gémit des coups que son glaive a portés.
Sourd à l'ambition, d'une oreille attentive
Il écoute ta voix, humanité plaintive!
Tu le verras dompter les maîtres que tu sers,
Et briser son épée, ayant brisé tes fers.
Différent des héros que célebre l'histoire,
Il vit pour ton bonheur et non pas pour sa gloire.
Pouvant lancer la foudre, il répand des bienfaits;
Et, sûr de la victoire, il invoque la paix;
Il veut la recevoir des Germains qu'il surmonte,
Et de la demander leur épargne la honte.
Par toi, Bonaparte! la grande nation
Du Tage au Rhin étend sa domination.
La terreur de ton bras vaut à la République
Les rives de l'Escaut et toute la Belgique.
César du capitole est le plus ferme appui;
Il conquiert tout pour Rome, et Rome enfin pour lui;
Mais plus grand que César, plus héros qu'Alexandre,
De la soif de regner tu sauras te défendre.
Alexandre en courage, et Pompée en vertus,
Ta grande ame renferme et César et Brutus.

CHARADE.

Mon premier est tout rond, et su de tout le monde;
Mais mon second de deux pieds composé,
Est du pauvre dévot sans cesse méprisé,
Tandis que mon entier dans sa mémoire abonde.

Digitized by Google
Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ÉNIGME.

Ma voisine est heureuse, on dit mille biens d'elle;
On la célebre en prose, on la célebre en vers;
J'ai moi-même offensé, pour la rendre plus belle,
Le plus charmant objet qui fut dans l'univers.
Pour moi chacun me fuit, je suis laide et cruelle;
Je marque le tourment quoiqu'en termes couverts:
Mon abord est fâcheux, qui me sent me querelle,
Et dit en s'emportant quelques mots de travers.
A suivre les passans ma rencontre m'engage,
Je ne suis toutefois point commode en voyage;
Lorsque l'on est sur moi, l'on n'est pas sans ennuis.
J'entre fort aisément, et j'empêche l'entrée.
Trop curieux, lecteur, vous cherchez qui je suis;
Mais ne souhaitez pas de m'avoir rencontrée.

LOGOGRIPHE.

Dans sept lettres, lecteur, mon nom t'offre un oiseau;
Prends 2 et 3, je suis un métal précieux;
Par 2, 3, 4 et 5, je parcoure les cieux,
Disseque-moi tout de nouveau:
Par 1, 2, 3, je suis un instrument;
Par 5, 6, 7, je suis un élément.

Explic. des Charade, Énigme *et* Logogriphe *du* N°. 13.

Le mot de la Charade est *Voltaire*; celui de l'Énigme est *la Chaux*; celui du Logogriphe est *Arcenal*, dans lequel on trouve *arc*, *cane*, *an*, *canal*, *antre*, *lac*, *car*, *rance*, *cale*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ANNONCES.

L'Almanach du Consolateur, ou *Etrennes à la Vertu affligée*; trois petits volumes *in*-18. Prix, 3 liv. 12 s.; et 4 liv 10 s. francs de port pour les départemens. A Paris, chez Leclerc, imprimeur-libraire, rue Saint-Martin, près la rue aux Ours, nos. 254 et 89.

Ce recueil, orné d'une très-jolie estampe, lequel se vend séparément, fait le pendant et suite à la charmante collection avantageusement connue des MORALISTES, poëtes, philosophes, orateurs, sur les sujets suivans, (principalement sur *l'Adversité*, sur *la Providence*, sur *l'immortalité de l'Ame*, *le Suicide*, etc.); des *Moralistes* chez tous les peuples, Chinois, Indiens, Persans, Arabes, Turcs; chez les Grecs, d'Homere, Pindare, Eschyle, Sophocle, Eurypide; de Socrate, Xénophon, Isocrate, Platon, Plutarque, Epictete; chez les Latins, de Cicéron, Seneque, Marc Aurele, Boece, etc.; enfin de quelques orateurs et philosophes chrétiens, qui complettent cette collection utile et agréable pour le fond; élégante et précieuse par ses accessoires, les ornemens de la gravure unis à la typographie la plus soignée. Douze petits volumes *in*-18.

Entretiens d'un Pere avec ses Enfans sur l'Histoire Naturelle, quatre volumes in-12 de discours, et un de planches, contenant 400 figures tirées des trois regnes de la nature; par J.-F. Dubroca, ancien professeur. Prix, papier ordinaire, 12 liv., et 30 liv. papier vélin. En ajoutant 3 liv. par exemplaire on le recevra franc de port par la poste.

Cet ouvrage élémentaire est indispensable à tous les jeunes gens qui veulent avoir des connaissances d'histoire naturelle. Il réunit toutes les notions essentielles sur les trois regnes de la nature, qu'on ne pouvait acquérir qu'en se procurant un grand nombre de volumes. L'auteur des *Entretiens* a rendu un service important à la jeunesse, en lui offrant, dans quatre volumes de discours et un de planches, un cours complet d'histoire naturelle. Cet ouvrage classique est infiniment précieux pour l'éducation publique et particuliere. On peut le regarder comme *le Buffon des Enfans*.

Cet ouvrage se vend chez Desessarts, libraire, rue du Théâtre-Français, au coin de la place.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Histoire des premiers Peuples libres qui ont habité la France; par J.-Ch. Laveaux. Trois volumes in-8°. Prix, 9 liv.; et 12 liv. francs de port. A Paris, chez Moutardier, imprimeur, quai des Augustins, n°. 28; Deroy, libraire, rue Hautefeuille, n°. 21; et Laveaux, imprimeur, à Charenton.

Cette histoire n'est point comme tant d'autres une compilation des ouvrages modernes. Il paraît que l'auteur a puisé dans les sources, et qu'il en a tiré des conséquences qui ne s'accordent pas toujours avec des opinions généralement reçues. C'est l'histoire des Grecs, celle des Romains, celles des Celtes et des Gaulois, considérés non sous le rapport des princes, des rois, et des autres gouvernemens, mais sous le rapport de la somme de liberté et de bonheur dont les sociétés humaines sont susceptibles. L'Introduction, qui offre un tableau historique des anciens Etats de l'Asie et de la Grece, peut passer pour une Introduction à toutes les histoires de l'Occident et l'histoire des commencemens du christianisme; et l'Introduction du troisieme volume présente le législateur des Chrétiens sous un point de vue assez nouveau, justifié par la situation du peuple juif au moment où il commença ses prédications.

De l'Éducation des Enfans, traduite de l'anglais de Locke, par Coste. Nouvelle édition. Prix, 3 liv. 12 sous; et 5 liv. franc de port. A Paris, chez Moutardier, imprimeur, quai des Augustins, n°. 28.

Quel tems plus favorable pour faire paraître une nouvelle édition de ce livre, que celui où une guerre, quoique glorieuse pour la nation, lui a coûté un grand nombre d'hommes, et au moment où le gouvernement s'occupe de la propagation de l'instruction en tout genre. Le célebre Locke, en habile médecin, est entré dans les plus petits détails de l'éducation physique des enfans; donne ensuite, en philosophe profond, les moyens de former le cœur et l'esprit de la jeunesse. Les sages conseils qu'il donne sur le choix à faire des personnes chargées de l'éducation des enfans, doivent être lus et médités par les parens qui ne peuvent s'acquitter eux-mêmes d'un devoir si sacré.

Nouvelles Combinaisons promptes et faciles pour faire fortune à la loterie, précédées d'une instruction pour les mises, et faire connaître la formation des ambes, des ternes, etc. A Paris, chez la veuve Tiger, place Cambrai, au Pilier-Littéraire; et chez Roullet, libraire, rue des Poitevins, n°. 6. An VI.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

NOUVELLES ÉTRANGERES.

TURQUIE.

De Constantinople, le 12 décembre 1797.

La Porte ayant reçu les nouvelles les plus inquiétantes sur les progrès du rebelle pacha de Viddin, Paswan Oglu, qui a brûlé Nicopolis et plusieurs autres endroits, vient de mettre sa tête à prix pour 60 mille piastres, et d'ordonner au seraskier de Romélie de marcher contre lui à la tête de 30,000 hommes. Le capitan-pacha doit en même tems se rendre à Varna pour y faire une diversion sur le Danube avec une escadre de petits vaisseaux de guerre, s'assurer la possession de ce fleuve, et prendre, en cas de nécessité, le commandement général par terre et par eau contre les rebelles.

De Semlin, le 25 décembre. La nouvelle de la défaite de Paswan Oglu s'est pleinement confirmée. Dans la nuit du 23, il avait pris la ville de Belgrade à la suite d'un violent bombardement qui avait alarmé notre ville et ses environs. Mais la forteresse restait encore à prendre. Son gouverneur se défendait avec beaucoup de valeur; ce qui n'empêcha pas les rebelles de tenter un assaut qui allait décider du sort de Belgrade, si le pacha de Ttanwnik n'était venu à son secours avec 1500 hommes. Le combat fut acharné de part et d'autre; mais enfin les rebelles, attaqués par le front et par les derrieres, ont été entierement battus après la plus opiniâtre résistance. La cavalerie s'est sauvée par la fuite; mais l'infanterie a été entierement mise en déroute. Il s'en est retiré une partie dans les églises grecques, qui sont en ce mo-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ment cernées de tous côtés. Toute la force d'Ogla consistait en 7 à 8 mille h. et 50 vaisseaux. On attend ce qu'il entreprendra après cette malheureuse tentative. L'esprit de révolte se déclare au reste dans toutes les parties de l'Empire ottoman. En Bulgarie, en Bosnie, en Macédoine, en Albanie, on commence à arborer l'étendard de la révolte. La capitale même est atteinte de cette contagion, qui peut faire courir au gouvernement turc les plus grands dangers.

RUSSIE. *De Pétersbourg, le 27 décembre.*

Le général de Kleist, vieillard respectable, et couvert de blessures, est arrivé ici le 19, chargé de notifier à notre cour l'avénement du roi de Prusse au trône. Le général Kutusoff va se rendre d'ici à Berlin pour porter au nouveau monarque prussien les félicitations de l'empereur de Russie.

S. M. I. en montant sur le trône a établi l'ordre de Malte dans ses possessions en Pologne. Bientôt l'ordre lui a envoyé, pour ambassadeur, le chevalier de Litta, dont l'entrée et la premiere audience ont été accompagnées d'un grand appareil. Le grand-maître a fait remettre, à cette occasion, à S. M. I., la croix que portait un de ses prédécesseurs, la Valette, si connu par la valeur avec laquelle il défendit, dans le 16e. siecle, l'isle de Malte contre les Musulmans.

La peste qui avait ravagé, cet automne, la Moldavie et la Valachie, s'est aussi répandue dans l'Ukraine; mais on vient de mettre un terme à ses progrès.

DANEMARCK. *De Copenhague, le 16 janvier 1798.*

Notre cour vient d'ordonner un redoublement d'activité dans le recrutement des troupes de terre, d'augmenter le nombre des employés dans l'artillerie, et de completter le corps des chasseurs. Il paraît qu'il s'agit de former un cordon de troupes le long de l'Elbe et sur les frontieres du Holstein, pour assurer la neutralité de nos provinces allemandes. On s'occupe aussi de l'armement de douze vaisseaux de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

guerre. Ces mesures, qui ne sont sans doute que de précaution, semblent commandées par la crise politique qui menace toute l'Allemagne.

Les lettres de Stockholm portent qu'il existe déja une grande mésintelligence entre le roi et cette jeune reine qui avait été tant desirée, et qui a été reçue avec tant d'enthousiasme. Le roi, quoiqu'essentiellement discret et réservé, ne peut dissimuler le mécontentement que lui inspire cette union. Le général Taube qui l'avait conseillée, vient d'être disgracié.

ALLEMAGNE. *De Hambourg, le 23 janvier.*

Le cit. Lagau, consul général de la République Française en cette ville, ayant, par la voie des journaux, fait une très-sérieuse invitation aux Français reconnus non émigrés, de se rendre en la chancellerie du consulat, le 1er. pluviôse de la présente année, avec menace de prendre note des non-comparans, et de les rayer du registre d'immatricule, très-peu d'entre eux se rendirent à l'invitation qui leur fut adressée. Le consul n'en intima pas moins à ceux qui étaient présens, qu'en vertu des ordres qu'il avait reçus du gouvernement, il défendait très-expressément à tous négocians ou autres, d'acheter, vendre ou débiter aucune marchandise de manufacture anglaise, même d'en faire usage pour leur habillement propre. A la suite de cette déclaration, tous les Français résidens ici firent, pauvres comme riches, leur offrande patriotique pour contribuer aux frais de l'expédition contre l'Angleterre. Cette démarche ferme du cit. Lagau, qui a tiré de l'engourdissement et de l'apathie des Français qui paraissaient avoir oublié qu'ils étaient nés tels, a été fort approuvée des amis de la République, et a contrarié l'avidité de quelques accapareurs de marchandises anglaises, qui seront obligés de renoncer à ce commerce, s'ils ne veulent pas s'exposer à être regardés et traités comme de mauvais citoyens, désobéissans aux ordres

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

du gouvernement, et méconnaissans la voix de la patrie.

Du 24. Nous avons des récits officiels, et toutes les gazettes de l'Allemagne annoncent que, d'après des ordres réitérés de S. A. S. le duc regnant de Brunswick, tous les émigrés français qui demeurent dans la ville et toute l'étendue de ses Etats, doivent les quitter d'ici à la fin de janvier : passé ce tems, chaque citoyen de la ville ou du pays qui sera trouvé contrevenant à la défense de loger un émigré, sera tenu de payer 50 rixdalers d'amende.

De Rastadt, le 18 *janvier.*

La conférence que les ministres français avaient fait proposer à M. le comte de Metternich, ministre impérial, a eu lieu hier. Peu de tems après, les premiers se sont rendus chez le baron d'Albini, et lui ont déclaré que, « d'après les instructions et les ordres qu'ils avaient reçus de leur gouvernement, ils étaient chargés de déclarer à la députation de l'Empire, que la limite du Rhin serait la base du traité de paix à conclure. » Sans doute que demain 19, jour fixé pour l'ouverture des séances, il y sera fait un rapport sur cette déclaration preliminaire des ministres français.

La comtesse de Metternich était à peine arrivée hier avec sa fille, ci-devant chanoinesse de Remiremont, que les ministres français envoyerent la complimenter. Aujourd'hui elle a reçu la visite des ministres et autres personnes attachées aux différentes légations : on y a distingué le cit. Treilhard, avec deux des secrétaires de la légation française.

Du 19. La séance solemnelle de la députation de l'Empire s'est tenue ce matin : on n'y a pas observé toutes les cérémonies d'usage en pareil cas. Le comte de Metternich s'est rendu seul dans la salle des conférences, où il a donné communication des ouvertures qui lui ont été faites par les ministres français : on ne sait pas positivement en quoi elles consistent.

On assure que, lorsque la députation de l'Empire a demandé au ministre de l'empereur la communication des articles secrets de la paix d'Udine, ce ministre lui a répondu qu'il l'accorderait d'autant moins que l'empereur n'avait pas demandé aux Etats de l'Empire celle des articles secrets des paix particulieres qu'ils avaient conclues avec la France.

Du 23. Le ministre directorial de Mayence a fait hier, à la

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

députation d'Empire, son rapport sur la déclaration qui lui avait été faite la veille par les plénipotentiaires français, relativement aux indemnités à accorder aux princes qui perdront des possessions sur la rive gauche du Rhin.

Dans la même séance, il a été question de la distribution qui se fait dans le Brisgaw, dans le margraviat de Bade, les Etats de Nassau et autres pays situés sur la rive droite du Rhin, d'écrits incendiaires qui provoquent le peuple à changer la forme de leur gouvernement.

On a arrêté préliminairement que l'on prierait le ministre impérial de faire des représentations aux plénipotentiaires français, sur le séjour prolongé des troupes républicaines au-delà de la ligne de l'armistice, et sur le desir que l'on a que le gouvernement français désavoue les manœuvres que pourraient tenter des hommes turbulens, pour républicaniser les habitans de la rive droite du Rhin.

On a ensuite annoncé la nouvelle certaine que les troupes françaises ont évacué l'Ottenau et tous les postes qu'elles occupaient en avant de Kehl.

ITALIE. *De Rome, le 6 janvier.*

La gazette de Florence, n°. 1, avait donné en peu de lignes une juste idée des événemens de Rome, et mettait tous les lecteurs dans le cas de juger qu'ils avaient été préparés et dirigés par le gouvernement même. Nos gazetiers ont eu ordre de dire que ce rapport est un tissu de fausseties. Pour justifier le gouvernement romain, ils ont la mal-adresse de rappeller sa conduite passée. Certes, on ne leur niera pas qu'elle ne soit toujours la même.

Le gouvernement a fait répandre, avec profusion, un rapport du capitaine Amodei, qu'il a aussi adressé aux cours étrangeres pour sa justification. Ce rapport se borne à dire que la troupe se voyant pressée par une grande multitude de peuple, à la tête de laquelle étaient deux Français le sabre à la main, fit feu, après leur avoir crié de se retirer, et qu'elle vit tomber plusieurs tumultuans, et dans le nombre un des deux Français (le général Duphot). On n'y trouve pas un mot des événemens qui ont eu lieu au palais de France, des efforts du ministre pour appaiser le tumulte; et l'on dirait, d'après ce rapport, que le général Duphot s'est trouvé à la tête des insurgens dès que les mouvemens ont commencé.

Le gouvernement romain se flatte peut-être d'en imposer par de pareils moyens, mais la vérité est déja connue;

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

la conduite des prétendus patriotes qui ont excité l'insurrection, prouve qu'ils étaient les agens du gouvernement. Quelque bornés et exaltés qu'on suppose des patriotes, il est impossible de les croire assez absurdes pour se présenter publiquement à un ministre, lui faire part de leurs intentions au nom du peuple, qui n'est point encore révolutionné, et rendre public leur plan, afin de courir plus de dangers dans l'exécution. On ne croira pas non plus que le général Duphot fût, comme on le prétend, le chef de l'insurrection. Ce général pouvait-il ignorer que le ministre avait renvoyé avec sévérité les prétendus patriotes, et avait prévenu le cardinal secrétaire de ce qui se passait? Aurait-il attendu tranquillement dans l'hôtel de France que la révolution fût faite, et ne se serait-il montré qu'avec l'ambassadeur pour appaiser le tumulte? Le malheureux Duphot, à la veille de son mariage, n'était nullement occupé de projets révolutionnaires; il vivrait encore, s'il n'avait empêché la contre-révolution de Gênes, et s'il n'avait parlé à Naples avec toute la franchise et l'énergie républicaine en faveur de tant de victimes qui gémissent dans les prisons. Des témoins oculaires assurent que le caporal Mariuelli, qui l'a assassiné, avait d'abord couché en joue le général Sherlock.

Du 7. Le gouvernement tient aujourd'hui la même conduite qu'après l'assassinat de Basseville. Il a publié un édit par lequel il défend, sous peine de mort, de faire la moindre insulte à tout étranger. Cet édit n'a pour objet que la sûreté des Français et des Cisalpins, qui sont tous partis. Le gouvernement devrait plutôt s'occuper des moyens de garantir la vie des patriotes, ou de ceux qu'on veut faire passer pour tels. Plusieurs ont été assassinés dans les rues, entre autres le neveu de Cerachi, et la police n'a fait aucune recherche pour en découvrir les assassins.

On faire circuler la copie d'une dépêche, par laquelle sa majesté napolitaine promet de garantir la personne sacrée du saint-pere et le patrimoine de l'Eglise; lui annonce que toutes ses forces seront bientôt réunies et en état d'arrêter les progrès de l'ennemi, et qu'elle a en même-tems envoyé des courriers extraordinaires à Paris et à Vienne pour savoir leurs intentions sur cette violation formelle du traité de Campo-Formio, etc.

On doute de l'authenticité de cette dépêche. On croit que c'est un moyen dont on s'est servi pour engager le

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

peuple à s'entôler, et pour intimider les mécontens qui sont disposés à se soulever.

Les moines et les prêtres ont déja eu recours à leurs moyens ordinaires. Par-tout on a ordonné des triduos et des neuvaines, et sans doute on ne tardera pas à entendre parler de miracles.

Les nouvelles que le gouvernement reçoit des provinces, lui font craindre d'être bientôt réduit à la capitale. Les Cisalpins sont à Foligno. La ville de Perouse leur a envoyé des députés pour leur annoncer qu'elle allait planter l'arbre de la liberté, et sans doute elle aura secoué le joug papal.

On sait que la plupart des villes de la Marche ont suivi l'exemple du duché d'Urbain, et que l'Ombrie ne tardera pas à en faire autant. La position de Rome est d'autant plus critique qu'elle éprouve déja une grande disette, et que ne pouvant plus rien tirer des provinces révolutionnaires, elle sera bientôt réduite à la derniere extrémité.

La cour de Rome a envoyé le financier comte Gnudi et le cardinal Caprara à Florence, pour obtenir de prompts secours.

SUISSE. *De Berne, le 24 janvier.*

Le sénat de Berne vient encore de se tromper dans sa derniere espérance : il se flattait, sinon d'empêcher, du moins de suspendre la réunion des habitans des campagnes au parti des citadins, en intimidant les premiers par l'annonce du prompt retour du général de Weiss, à la tête d'une armée de 25,000 hommes. Les habitans de plusieurs villes, pour mettre un terme à toutes les fluctuations, à toutes les incertitudes, ont décidément arboré, le 4 pluviôse, l'étendard de l'insurrection.

A Lausanne, le bailli est expulsé, le château est au pouvoir des patriotes ; une garde nationale de 800 hommes maintient la police dans la ville, et veille à la sûreté des habitans.

A Morges, les insurgens se sont emparés de l'arsenal ; les 21 pieces de canon qu'il renfermait vont être distribuées entre Nyon et Lausanne.

A Aubonne, le bailli a reçu l'injonction de s'éloigner dans deux heures ; il a pu voir, avant son départ, les délégués provisoires du peuple siéger dans son château.

La ville de Nyon, toujours digne de servir de modele aux apôtres de l'égalité, a non-seulement chassé son bailli,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

mais jalouse de porter les premiers coups aux suppôts de l'oligarchie, elle a encore désarmé et licencié la compagnie du régiment de Wattevile, que le sénat de Berne avait conservé dans ses murs. Elle a remplacé la cocarde bernoise par les couleurs de Guillaume Tell, la cocarde verte; les scellés sont mis sur la porte du château baillival, et les tourelles de ce fort sont déja ombragées par les rameaux sacrés de l'arbre de la liberté; plusieurs sommes d'argent qui devaient former le prêt des satellites de la tyrannie, sont séquestrées.

D'heure en heure, les protestans au serment du 10 janvier se multiplient avec une rapidité vraiment surprenante, pour le caractère lent et indéterminé des Suisses. La cocarde verte s'arbore de toutes parts. La révolution peût donc être aujourd'hui regardée comme générale.

Pendant ce tems, le colonel de Weiss, ce Dom-Quichotte de l'aristocratie, établit son quartier général à Yverdun; il y passe en revue les 130 chasseurs de Lillichody, les 80 dragons de Russillon, et il fait des levées pour le compte du sénat, et déja, dit-on, des logemens sont préparés depuis Berne jusqu'à Moudon; deux bataillons d'infanterie, de 600 hommes chacun, n'attendent plus qu'un signal de leur chef pour aller ravager les propriétés des patriotes; mais le général Ménard a fait déclarer au colonel de Weiss, « que s'il ne licencie pas sur-le-champ ses troupes, s'il ne fait pas cesser les levées, qui n'ont pour but que de comprimer l'émission des vœux du peuple, il regardera leur continuation comme une hostilité; et qu'à moins d'une réponse cathégorique et satisfaisante, il entrera sans délai dans le pays de Vaud, pour en éloigner la guerre civile, que des ennemis de l'humanité tenteraient d'y fomenter. »

Le parlementaire, porteur de la déclaration ci-dessus, a été accueilli par plusieurs fusillades de la part des satellites de Weiss, et deux hussards français ont été tués, ou plutôt assassinés. L'aide-de-camp Ostier est en route pour Paris; il vient demander des ordres au Directoire pour venger la République des outrages de l'olygarchie.

A Vevay, le 25, l'arbre de la liberté, avec un bonnet vert, a été planté sur la place de l'hôtel-de-ville, et un autre le sera au marché avec cérémonie.

A Bâle, le 23, l'arbre de la liberté a été planté sur la place dite *Munster-Plaitz*, avec le plus grand appareil, au son de toutes les cloches de la ville, et au bruit du canon de Bâle et de Huningue.

Le

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le sénat de Bâle, par un arrêté, a proscrit formellement l'ancien titre de *gracieux seigneurs*. Plus de seigneurs, plus de sujets ; il n'y a plus parmi nous que des citoyens.

Notre horloge qui, par un usage antique et bisarre, retardait d'une heure sur toutes les horloges de l'Europe, sera remise à l'unisson à commencer du 1er. février prochain.

De Lausanne, le 26 janvier. Hier, à la pointe du jour, le drapeau vert flottait sur la maison où s'assemblent les membres du comité de réunion ; on y lisait : *République Lémanique.* Le vert était, comme on sait, la couleur de Guillaume Tell, Hanschen et Melchtal ; c'est aussi l'emblême de l'espérance que doit avoir une république qui naît sous les auspices de la Grande-Nation. Tous les citoyens se décorerent de la cocarde verte ; leur joie était générale, et il regnait entre eux une égalité parfaite, vrai apanage de la liberté.

La force armée s'assembla ; le cit. Debons en fut proclamé commandant en chef par le comité central : les applaudissemens unanimes de la troupe font un éloge suffisant de ce choix. Les soldats nommerent eux-mêmes leurs autres officiers. La troupe se porta ensuite sur la place Saint-François ; on y planta l'arbre de la liberté, au son des instrumens, et aux acclamations mille fois répétées de *vive la Liberté ! vive la République Lémanique !*

La même cérémonie a eu lieu dans presque toutes les villes du pays ; on s'y est emparé des châteaux des baillifs qui s'en vont à Berne porter leurs projets liberticides et exhaler leur impuissante rage.

On avait dit ces jours passés que de Weins était allé rendre ses pleins pouvoirs : on s'était trompé. Cette démarche n'était point dans le caractere de cet homme exaspéré, qui, démocrate dans ses écrits, tyran dans son bailliage, applaudissait à la révolution française, et se cabre actuellement contre celle de sa patrie. Il est allé à Yverdun, où il organise une espece de Vendée : on dit qu'il y a déja rassemblé 1000 hommes ; ce qui n'est gueres vraisemblable.

Quoi qu'il en soit, il est de fait que la nuit derniere il s'est emparé, à la tête d'une compagnie de chasseurs, du château de Lucens, où nagueres il déployait son despotisme baillival. Ce château est situé sur une hauteur, et offre de grands moyens de défense, sur de très-petits moyens d'attaque. De Weins s'y retranche, dit-on, et parait disposé à s'y défendre à toute outrance. Cependant le général Ménard vient de lui envoyer son aide-de-camp, qui, selon toute apparence, lui représentera l'horrible extravagance qu'il y aurait à résister à

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'argument sans réplique de l'artillerie française et de dix ou douze mille vainqueurs de l'Italie. Il faut espérer que ces représentations fléchiront *son cœur d'airain*, ainsi qu'il l'appelle dans un de ses ouvrages.

Nos jeunes républicains se préparent tous à l'attaque ; plusieurs détachemens sont déja à Moudon qui n'est qu'à une lieue de Lucens ; douze pièces de canon les y joindront demain, et l'on est très-intrigué de savoir quelle contenance *monseigneur* fera dans son donjon.

J'oubliais de vous dire qu'on a brûlé publiquement les armes de Berne ; on a mis le séquestre sur tout ce qui était adressé au gouvernement bernois, ou qui venait directement de lui, ainsi qu'un paquet assez considérable adressé à de Weins, etc.

N. B. L'abondance des matières ne nous permet pas de donner aujourd'hui les détails de la révolution du 22 janvier, en Hollande. On les trouvera dans le N°. prochain.

IRLANDE. *De Dublin, le 13 janvier.*

Nous recevons de toutes les parties de ce royaume, les listes, de jour en jour plus nombreuses, des personnes qui y sont arrêtées et conduites dans les prisons pour trahison, c'est-à-dire en d'autres termes, pour le crime impardonnable d'être de la société des *Irlandais réunis*, pour avoir prêté un serment qui les engage à un amour fraternel envers leurs compatriotes, et resserre entre eux les liens de l'affection. C'est à cause de ce grave délit que des baronies entieres sont déclarées dans un état de proscription, les habitans privés des douceurs de la vie sociale, et, sur le moindre soupçon, arrachés à leurs foyers et à leurs familles, relégués dans des cachots, et destinés peut-être à être embarqués pour les plus brûlans climats de l'Inde.

Le procès de M. Patrick Finney, accusé de haute-trahison en complottant la mort du roi, et entretenant des intelligences avec ses ennemis, c'est-à-dire les personnes revêtues de l'autorité en France, a été jugé le 16 de ce mois. Le jury s'était rassemblé la veille à dix heures du matin ; sa séance dura jusqu'à trois heures de la nuit. Il déclara l'accusé non-coupable. Ce jugement fut accueilli par les acclamations des assistans ; et lorsqu'il parvint à la multitude qui remplissait les cours au-dehors, les cris de joie multipliés se firent entendre. MM. Nally et Curran étaient les avocats de M. Finney.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ANGLETERRE. *De Londres, le 27 janvier 1798.*

Le 19 au matin, on reçut de Plymouth l'avis à l'amirauté d'un signal répété par le télégraphe sur les hauteurs de Maker, proche le Mont Edgecumbe, lequel annonçait un mouvement dans les eaux de Brest, de la part de l'escadre française, qui, depuis quelques jours, était en état de mettre à la mer. Le premier signal avait été donné par une de nos frégates qui s'était rendue à la hauteur du cap Lizard, pour communiquer cet important avis.

Des ordres ont été donnés par l'amirauté, pour que la flotte de la Manche, sous le commandement de l'amiral lord Bridport, mette en mer dans le moindre délai possible. On s'attend qu'elle pourra sortir vers le milieu de la semaine prochaine au plus tard. Elle consiste en 27 vaisseaux de ligne.

Le vice-amiral sir Charles Thompson doit être joint à la hauteur de Plymouth par la *Mars*, le *Marlborough*, le *Terrible*, le *Robuste*, et le *Saint-Alban*; ce qui portera les forces de son escadre à treize vaisseaux de ligne et six frégates, avec lesquels il doit établir sa croisiere devant Brest et remplacer la grande flotte sous le commandement de lord Bridport; cette derniere devant rentrer incessamment pour se radouber.

Une petite escadre composée du *Gange*, de l'*Adamant*, et l'*Amérique* est commandée pour aller croiser sur les côtes de Hollande.

M. Bergeret, à qui la belle défense qu'il fit sur son vaisseau a mérité des éloges de sir Édouard Pellew, mit hier à la voile pour se rendre de Douvres à Calais. Il est chargé de désabuser le Directoire relativement au traitement de nos prisonniers français, et d'établir un système raisonnable d'échange entre les deux nations.

L'assurance des bâtimens américains de Londres à un port quelconque des Etats-Unis, ou aux isles Bahama, a considérablement augmenté dans le cours de la derniere semaine, en conséquence de l'arrêté du Directoire qui soumet à la confiscation les vaisseaux neutres fretés de marchandises anglaises. Le taux s'est élevé dans les proportions suivantes :

Le 12 de ce mois, il était de Londres pour la Floride, la Géorgie et autres parties des Etats-Unis, de 10 à 12 guinées pour cent. Le 19, il était de 15 à 20 guinées.

Les assurances sont aussi montées très-haut au café L'loyd,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

à cause de l'essaim de corsaires français qui parcourent la côte et le canal. Il y a peu de bâtimens qu'on consente à assurer, à quelque prix que ce soit, s'ils ne sont point escortés.

Des assurances ont été refusées, malgré une prime de 40 pour cent.

Le 18 était la fête de l'anniversaire du jour de la naissance de sa majesté. La disposition des esprits et les circonstances n'étaient pas propres à en faire un spectacle brillant. Il y avait dans les rues plus de soldats que de spectateurs. Le matin, la fête fut annoncée, suivant l'usage, par le son des cloches. A midi, les canons du port et de la tour firent des décharges. On suivit à la cour l'étiquette usitée dans les jours de gala. Le soir, bal au palais, illuminations, et des réjouissances de toutes sortes; mais jamais peut-être les annales de cour n'ont fait mention d'un bal où la compagnie fût si peu nombreuse. Les illuminations se bornarent aux édifices publics, aux théâtres, aux maisons de *souscription*, et à celles des marchands qui fournissent leurs majestés. Les ambassadeurs étrangers donnerent chez lord Granville à sa maison de Cleveland How, et les membres de la chambre des communes chez M. Pitt.

Les annales de la liberté ne font pas mention d'une assemblée aussi nombreuse de ses amis que celle qui eut lieu le 24 à la taverne de l'Ancre, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de M. Fox. Le diner fut servi sans désordre et sans confusion pour environ 2000 personnes. Le duc de Norfolk, le premier pair de l'Angleterre, présidait. Après le repas, il adressa à l'assemblée le discours suivant :

« Nous sommes réunis dans un tems et des circonstances extrêmement difficiles pour célébrer la naissance d'un homme cher aux amis de la liberté. Je me bornerai à vous rappeller qu'il n'y a pas vingt ans encore, l'illustre Washington n'avait pas plus de 2000 hommes ralliés autour de lui, lorsque son pays fut attaqué. L'Amérique est maintenant libre. Ce jour réunit dans cette enceinte plus de 2000 hommes : je vous laisse à faire l'application. Je propose la santé de Charles Fox. »

Ce toast fut accueilli avec enthousiasme et suivi de plusieurs autres, et particuliérement de ceux-ci : *aux droits du peuple, à la paix entre la Grande-Bretagne et la République Française, à la liberté de la presse.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 5 au 15 pluviôse.

Pons (de Verdun), organe d'une commission spéciale chargée d'examiner les changemens à faire dans les lois des 25 fructidor et 5 ventôse, relatives aux élections : L'opinion publique, dit-il, non celle que l'on façonne à volonté, mais celle qui est l'expression de la volonté générale, vous commande d'achever ce que vous avez commencé. On a tellement abusé des dispositions de ces lois, qu'il est instant d'y remédier. C'est au moyen de quelques fausses interprétations qu'on est parvenu à faire les élections dont vous avez tant eu à vous plaindre.

Le rapporteur propose ensuite un projet de résolution, portant en substance, que les administations départementales pourront faire les changemens qu'elles croiront nécessaires dans la fixation de l'arrondissement et du lieu des assemblées primaires ; que le scrutin de réduction ou de rejet est aboli, et que toute élection se fera à la majorité absolue ou relative, par la voie des scrutins individuels de balotage ou de liste.

Ce projet est adopté.

Sonthonax est venu prendre place au conseil, comme député de Saint Domingue. Il semble, a-t-il dit, qu'il soit dans ma destinée d'être toujours en butte à la calomnie. Ce n'est point par de violentes déclamations que je répondrai à mes calomniateurs, mais par des résultats arithmétiques. Je demande à être entendu dans dix jours. Accordé.

Duchesne a proposé, dans la séance du 7, un nouveau projet de résolution sur les rentes viagères créées pendant la dépréciation du papier-monnaie. Il a été adopté sans discussion.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Saint-Horent demande, le 8, par motion d'ordre, que les administrateurs nommés par le Directoire, en exécution de la loi du 19 fructidor dernier, loi véritablement constitutionnelle, puisqu'elle a sauvé la constitution, soient assimilés aux juges pour le tems et la durée de leurs fonctions.

Le renvoi de cette proposition à la commission est ordonné.

Savary présente, le même jour, un rapport sur la question de savoir si les électeurs nommés en l'an IV, et les membres exclus de la Convention par la voie du sort, sont rééligibles en l'an VI.

Le rapporteur s'efforce de démontrer que cette question ne peut pas même faire l'objet d'un doute, d'abord, parce que, selon lui, elle est décidée indirectement par l'acte constitutionnel; ensuite, parce que la loi du 5 fructidor et l'instruction qui l'accompagne le décident affirmativement. Il propose, en conséquence, sur cette question, l'ordre du jour, qui est adopté sans réclamation.

Riou monte à la tribune pour mettre à la discussion le projet de résolution relatif à la nouvelle taxe dite d'humanité.

Il est présenté en ces termes:

Art. Ier. Il est établi au-dehors des contributions ordinaires, et pour cette fois seulement, une taxe d'humanité dont le produit sera pour la délivrance des Français prisonniers en Angleterre.

Cet article est adopté.

II. Cette taxe ne portera que sur les citoyens assujettis aux rôles des contributions somptuaires de l'an IV.

Portier (de l'Oise) observe que, dans ce cas, les départemens réunis qui n'ont point été assujettis aux contributions de l'an IV, ne seraient pas, par cela seul, assujettis à la taxe d'humanité.

Oudot et d'autres observent que tel n'était pas porté au rôle des contributions somptuaires de l'an IV, qui depuis a fait une fortune aussi brillante que rapide, tandis que d'autres, au contraire, ont perdu ce qu'ils avaient alors, et ne sont pas plus en

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

état de payer la taxe d'humanité que la taxe somptuaire.

Le conseil renvoie l'article à la commission.

III. Cette taxe est fixée pour chacun des contribuables, à la moitié de sa contribution somptuaire. Adopté.

IV. Elle sera payée dans la décade qui suiva la publication de la loi.

On observe que si l'art. II n'est pas adopté par les motifs qui ont porté à le rejetter, l'exécution de celui-ci devient impossible quant au délai, les rôles de contributions de l'an V n'étant pas encore faits. On demande qu'il en soit fait de provisoires.

Après quelques débats, l'article est renvoyé à la commission.

V. Chaque administration municipale mentionnera honorablement aux registres, les citoyens qui, sans avertissement préalable, auront apporté leur quote-part.

L'ordre du jour, s'écrie-t-on; ils n'auront fait que leur devoir.

L'ordre du jour est adopté.

VI. Les citoyens qui n'auront plus en leur possession les objets pour lesquels ils ont été imposés en l'an IV, pourront seuls se pourvoir en décharge ou dégrévement. Adopté.

VII. Le Directoire est chargé de l'exécution de la présente, et déterminera le mode de perception.

L'ordre du jour est invoqué et adopté sur cet article.

Oudot soumet à la discussion son projet de résolution sur l'organisation judiciaire.

Le premier paragraphe, qui traite des dispositions générales, est adopté, à l'exception d'un article portant :

« Les tribunaux adresseront les questions relatives à l'ordre judiciaire, et qui exigeront une interprétation de la loi, au ministre de la justice. Celui-ci les soumettra au Directoire, qui les transmettra au Corps législatif, s'il y a lieu. »

Cet article est corrigé par un amendement qui

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

porte qu'en pareil cas, les juges seront libres d'employer l'intermédiaire, ou de recourir directement au Corps législatif.

Ludot a reproduit, le 9, son projet sur la liquidation de l'arriéré de la comptabilité.

Il est adopté.

Le conseil des Anciens a continué, le 6, la discussion qu'il avait ouverte la veille sur les indemnités à accorder aux réfugiés corses.

La résolution est sanctionnée.

Il approuve ensuite, sans discussion, celle qui autorise le Directoire à prendre les mesures qu'il jugera convenables, pour assurer des secours à nos freres d'armes prisonniers en Angleterre.

Il procede, le 7, au renouvellement de la commission des inspecteurs : Dedeley-d'Agier, Lepaige, Ducos, Dupuche et Loisel sont élus.

Dedeley combat, dans la séance du 8, la résolution relative aux rentes viageres consolidées de 200 liv. et au-dessous, parce qu'elle ne s'occupe pas de tous les rentiers, mais seulement de ceux d'entre eux qui font partie de l'association Lafarge, ou de toute autre société; il propose un autre plan moins onéreux pour le trésor public, propre à venir au secours des rentiers et à éteindre la dette.

Lecouteux et Laussat partagent l'opinion de Dedeley. Selon eux, les rentes qui sont entre les mains de Lafarge ne sont plus aux créanciers, elles sont aliénées. On ne peut donc réclamer pour elles une bienveillance particuliere.

Le conseil ferme la discussion et rejette la résolution à la presqu'unanimité.

La séance du 9 n'a été employée qu'à des objets d'intérêt particulier.

Jard-Panvilliers fait adopter, le 11, au conseil des Cinq-cents, un projet qui détermine le laps de tems nécessaire pour que la prescription puisse être opposée aux ouvriers ou fournisseurs des émigrés, et dans quel cas cette prescription peut leur être appliquée. Le projet désigne l'administration de département comme l'autorité devant laquelle sera

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

faite la représentation des livres des marchands, dans les départemens; à Paris, ce sera le bureau de liquidation.

Jean-Debry prend la parole pour une motion d'ordre relative aux élections. Il fait sentir combien il importe d'assurer, par de bons choix, la propriété, la liberté, la sûreté des citoyens, et de rendre au système représentatif tout son éclat.

Il voudrait que le peuple arrivât sans cabale aux premiers jours de germinal, et que, le 30 ventôse, il fût célébré, dans toute la République, une fête de la souveraineté du peuple qui, excitant cet enthousiasme, conservateur de la liberté politique, portât les suffrages des citoyens sur des hommes probes, éclairés et sincèrement amis de la République, qu'ils seraient appellés à soutenir et à consolider par des lois sages et des institutions bienfaisantes. Comprimer toutes les passions viles, enflammer toutes les passions généreuses, tel doit être le but constant des législateurs.

Le conseil ordonne l'impression de ce discours, et la distribution à six exemplaires.

Il arrête ensuite qu'il sera célébré, le 30 ventôse prochain, et tous les ans à la même époque, dans toute la République, une fête nationale, sous la dénomination de *fête de la Souveraineté du Peuple.* Le Directoire exécutif sera chargé d'en arrêter et ordonner les details.

Riou, par motion d'ordre, fait adopter, 1°. que les objets relatifs à la marine et à l'armée d'Angleterre, seront désormais au grand ordre du jour, et obtiendront la priorité sur les autres.

2°. Que la commission de la marine s'occupera d'un projet d'acte de navigation qui assure la liberté du commerce et les droits des nations maritimes, à l'époque de la paix générale.

On adopte quelques articles du projet d'Oudot, sur l'organisation judiciaire.

Oudot a soumis, le 12, à la discussion, la suite de son projet sur l'organisation judiciaire civile. Le titre

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

relatif à l'installation des juges est adopté avec quelques amendemens, et sauf rédaction.

Le conseil des Anciens a renvoyé, le 11, la résolution en date du 8, qui regle le taux des rentes viageres constituées du tems du papier-monnaie, à une commission composée de Regnier, Ducos, Malleville, Rouhaut et Desgraves.

Rouhaut, au nom d'une commission, fait un rapport sur la résolution du 12 nivôse, qui fixe les lieux où se tiendront les assemblées électorales de l'an VI.

Le rapporteur se livre à l'examen des localités. Il se plaint de ce qu'on a eu peu d'égards en général aux avantages qu'elles présenterent. On franchit le point central, et l'on détermine quelquefois l'extrémité d'un département pour y tenir ces assemblées. De-là résulteraient des mécontentemens de la part des électeurs, qui seraient obligés d'aller aussi loin, et qui, peres de familles pour la plupart, seraient nécessités à des dépenses considérables. Ne doit-on pas s'attendre à une négligence dans l'exercice de leurs fonctions? Ajoutez encore une vacillation dans les lois qui ne manque jamais de leur être funeste, et qui existe, si chaque année on est obligé de prendre de pareilles mesures. Si, au contraire, on tient les assemblées électorales dans les chefs-lieux, c'est-à-dire dans le point le plus rapproché de tous, on rentre dans les idées d'ordre, d'économie, de ménagement politique. On cesse de faire une injure aux chef-lieux qui, comme on l'a supposé, ne sont pas en majorité les ennemis du gouvernement républicain : aussi plusieurs ont-ils fait des réclamations à la commission, qui, d'après ces différens motifs, propose de rejetter la résolution.

On ordonne l'impression et l'ajournement.

Favart fait, dans la séance du 13 du conseil des Cinq-cents, le rapport sur le message du Directoire, relatif à la reconnaissance des enfans naturels dont les peres sont morts avant la publication de la loi du 12 brumaire an II.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Impression et ajournement.

Par un message adressé au conseil, le 11 thermidor dernier, le Directoire annonçait que le maintien de l'ordre et de la police, l'intérêt du trésor public et la sûreté individuelle des citoyens exigeaient que les dispositions des lois sur les droits de passe des grandes routes, fussent rendues communes aux rivieres et canaux.

Organe de la commission à laquelle ce message avait été renvoyé, Bernard Lagrave observe qu'après avoir consulté plusieurs personnes instruites en cette partie, elle a cru devoir se ranger de l'opinion du Directoire.

Le rapporteur soumet en conséquence un projet de loi, qui rapporte toutes celles antérieurement rendues sur la liberté indéfinie de la navigation des rivieres et canaux, et rend communes à la navigation intérieure, les dispositions de la lei du 7 brumaire an V, sur les droits de passe des grandes routes.

Impression de ce rapport et du message qui y a donné lieu.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'institution des vétérans gardes-ruraux.

Ce projet consiste, 1°. dans la suppression des gardes-champêtres actuellement existans; 2°. dans la création de 50,000 vétérans gardes-ruraux, et les conditions d'admissibilité; 3°. dans le serment, les fonctions, les procès-verbaux et changemens de domicile des gardes-ruraux, 4°. dans l'uniforme, armement, équipement des vétérans gardes-ruraux, et leur présence aux fêtes publiques; 5°. dans les défenses de faire valoir plus d'un arpent de terre; d'avoir ni chèvres, ni moutons, à moins de les tenir renfermés; de travailler comme journalier; de chasser, ni de désarmer les chasseurs; 6°. dans l'obligation imposée aux vétérans gardes-ruraux de verbaliser contre les personnes qui chasseront sans droit; 7°. dans la création, composition, attributions et fonctions du conseil d'administration par département; dans la formation, composition et attributions

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

du jury rural par canton; 8°. dans les suspensions, destitutions et renvois des vétérans ruraux à l'hôtel ou à la pension militaire; décès et mode de remplacement des officiers et vétérans gardes-ruraux, et leur tradition devant les tribunaux ordinaires; 9°. dans les revues et tournées; les époques de paiement de la solde des officiers et vétérans gardes-ruraux; 10°. dans le traitement annuel des gardes-ruraux et celui de leurs officiers; la retenue sur ce traitement pour la pension de bienfaisance à leur accorder en cas de vieillesse et infirmités, ainsi qu'à leurs veuves et orphelins; 11°. enfin dans la contribution à lever sur les cultivateurs pour la solde et entretien des vétérans gardes ruraux.

Duchesne attaque ce projet qu'il trouve dangereux dans quelques-unes de ses dispositions, injustes dans quelques autres, vicieux dans la plupart. Il en propose un autre dont la bâse est néanmoins la même que celle de la commission.

Le conseil en ordonne l'impression.

Talot, rapporteur de la même commission, reproche au préopinant d'avoir défiguré le projet pour le rendre plus absurde aux yeux du conseil; il le relit en entier, et tâche d'en faire goûter les dispositions.

Oudot va plus loin que Duchesne. Il attaque le projet dans ses principes. Il en prévoit les plus fâcheux résultats et pour la liberté individuelle, et pour les finances. Il en coûtera 20 millions au moins par chaque année pour soutenir une institution militaire de plus, qui sera la plus dangereuse de toutes les institutions. Avec ces 20 millions, dit-il, vous triplerez votre gendarmerie; et la gendarmerie triplée assurera tout-à-la-fois la propriété des biens fonciers, la sûreté des voyageurs, soit pour leur bourse, soit pour leur vie, sans que la liberté individuelle des citoyens coure jamais de dangers.

L'orateur conclut à la question préalable.

Savary soutient le projet de la commission, sauf les amendemens dont il est susceptible. Il en demande l'ajournement.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Pison-Dugaland observe au conseil qu'il y a à l'ordre du jour deux projets qui méritent la priorité sur celui-ci. L'un est le projet sur la réorganisation de la gendarmerie, et l'autre celui concernant l'administation forestiere, et qu'il résultera peut-être de leur adoption qu'il sera inutile d'établir les gardes-ruraux que propose Talot. Il demande en conséquence l'ajournement de ce dernier projet.

Adopté.

Le Directoire avait appellé l'attention du conseil sur les jugemens des tribunaux criminels avant le 18 fructidor. Le conseil lui avait demandé des renseignemens précis à ce sujet. Le Directoire les lui adresse, le 14, par un message. Il dit qu'on ne peut se dissimuler que ces tribunaux ont été infectés de l'esprit de royalisme et de contre-révolution. Il pense que c'est par une mesure générale que le Corps législatif doit fixer la maniere dont seront revisés ces jugemens; que toute idée d'amnistie doit être écartée, parce qu'elle ferait rentrer dans la société de véritables coupables, et laisserait planer le soupçon sur l'innocence. Le Directoire conclut que la revision est le seul moyen admissible.

Renvoi à une commission.

On a ensuite continué la discussion sur l'organisation judiciaire.

Rousseau, au nom d'une commission, fait un rapport sur la résolution du 12 frimaire, qui abroge la loi du 30 floréal an V, sur l'admission des députés nouvellement élus au Corps législatif, et ordonne qu'il sera procédé à la vérification de leurs pouvoirs, avant leur présentation aux conseils. Dans le dernier renouvellement du tiers du Corps législatif, les nouveaux députés firent partie des commissions chargées de la vérification des pouvoirs; c'est, dit le rapporteur, une absurdité qui ne doit pas exister cette année; en effet, c'était rendre les députés juges dans leur propre cause. La nouvelle résolution attribue ce droit au Corps législatif, avant même la présentation des députés nouvellement élus; ce qui est conforme à toute regle de justice. La commission a

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

été d'avis unanime d'en proposer l'adoption. Le conseil l'approuve.

Regnier, au nom d'une commission, fait approuver, le 13, la résolution du 7 pluviôse sur les rentes viageres créées pendant la dépréciation du papier-monnaie.

Cette résolution résout les difficultés que la dépréciation du papier-monnaie a fait naître entre les créanciers et les débiteurs. Elle remédie aux lacunes qui existent dans la loi relative aux échelles de dépréciation, et contient un tarif de la réduction graduelle et proportionnelle que doivent subir les rentes viageres constituées depuis le commencement de l'an III, jusqu'à la publication de la loi du 12 frimaire an IV, à raison d'un *maximum* de trois et demi pour cent sur une seule tête, dans le premier mois; et d'un *minimum* d'un pour cent, dans les deux derniers mois.

Le conseil reçoit et approuve de suite la résolution du 11 pluviôse, portant qu'il sera célébré, le 30 ventôse de chaque année, une fête qui sera nommée *la Fête de la Souveraineté du Peuple.*

Villers, au nom de la commission des finances, a fait, le 15, un rapport sur la question de savoir si les dispositions de la loi du 21 brumaire dernier, sur les contributions directes, sont applicables aux communes divisées en plusieurs municipalités. Il a fait sentir la nécessité de centraliser les opérations relatives aux contributions dans les grandes communes, et a cité l'exemple de celle de Paris. Il a conclu en demandant qu'il fût établi dans ces communes une commission des contributions.

Impression et ajournement.

Le conseil des Anciens n'a sanctionné, le 14, aucune résolution d'intérêt général.

PARIS. *Nonidi, 19 Pluviôse, l'an VI de la République.*

La loi pour l'emprunt destiné à la descente en Angleterre a été proclamée ici par les administrateurs du dépar-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tement de la Seine, avec une solennité digne de l'esprit qui anime tous les Français contre un gouvernement devenu l'objet de l'exécration de toute l'Europe. Le gouvernement français s'occupe, avec la plus grande activité, des préparatifs immenses de cette expédition, qui doit être le terme d'une guerre si glorieuse pour la République.

Bonaparte, dans le silence du cabinet, s'apprête à remplir cet engagement; et si quelque chose pouvait ajouter à la confiance qu'inspire à tant de titres le nom de Bonaparte, c'est la connaissance de ceux que ce général a désignés pour le seconder dans la généreuse entreprise qu'il prépare contre le gouvernement anglais.

Bnor, capitaine de pavillon du fameux *Guichen*, si connu par ses succès dans trois combats qu'il a si glorieusement soutenus contre les Anglais, commandera cette importante expédition en qualité de contre-amiral avec Lacrosse. On n'a pas oublié la vigoureuse résistance de ce dernier contre trois frégates anglaises, dans la rade de Brest, lorsqu'il commandait le vaisseau *les Droits-de-l'Homme*. Ils seront puissamment secondés par Duchayla, Dumanoir, Decrès et plusieurs autres dont l'Angleterre se rappellera longtems les talens et la bravoure.

Bonaparte a voulu mettre de cette expédition Girardin, ce commandant du vaisseau l'*Eole*, qui a tant de droit à la reconnaissance de la République, par sa conduite dans les colonies. Charite, commandant le vaisseau le *Bourgogne*, qui s'est distingué dans les dernieres guerres de l'ancien gouvernement, et qui s'était rendu redoutable aux Anglais dans l'escadre de Destaing, qui ne désignait son vaisseau que sous le nom du *vaisseau noir*; Bougainville, ce respectable marin que de vastes connaissances mettent à portée d'être aussi utile par ses conseils que par ses services personnels. Labretonniere, à qui une longue habitude a rendu la Manche si familiere, que nous osons concevoir le juste espoir de ne le voir pas plus long-tems écarté, par le reproche que quelques personnes croient pouvoir fonder sur son attachement aux prêtres; enfin, Granchain, directeur des ports et arsenaux de la marine, celui qui a remplacé Fleurieu dans cette fonction.

Le gouvernement envoie provisoirement sur les côtes de la Manche et de l'Océan, 40 demi-brigades d'infanterie, 34 régimens de cavalerie, 2 régimens d'artillerie à pied, 2 régimens d'artillerie à cheval, 4 compagnies d'ouvriers, 4 compagnies de mineurs, 2 bataillons de sapeurs et 2 corps de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

pontonniers, tous commandés par 18 généraux de division, 47 généraux de brigade, et 20 adjudans généraux; parmi lesquels on remarque les généraux Berthier, Kilmaine, Marescot, Kléber, Championnet, Massena, Serrurier, Victor, Lasen, Vieux, Vandame, Richepanse, Ney, et l'adjudant-général Heudelet; enfin, beaucoup d'autres, l'élite des armées.

On construit à Dunkerque et à Ostende des chaloupes canonnieres qui sont faites d'après l'invention suédoise, et telles que cette puissance les a employées dans la derniere guerre contre les Russes. Elles portent deux pieces de canon, dont une de 48 ou tout au moins de 36 livres de balle. Quand elles approchent des côtes, une espece de pont s'abaisse sur le côté et facilite la descente. C'est un Anversois nommé Muskin, qui a servi en Suede avec distinction, qui dirige actuellement les travaux de ce port, et qui a donné l'idée de ces constructions nouvelles. On espere en retirer des services essentiels dans l'expédition méditée contre l'Angleterre.

Par arrêté du Directoire, du 10 de ce mois, l'armée d'*Allemagne* n'existe plus sous cette dénomination; l'état-major est supprimé; le général Augereau est envoyé à Perpignan, en qualité de général de la 10e. division; il est chargé d'une mission très-importante.

Le général Berthier doit être entré à Rome le 14. On assure que le pape et le collége des cardinaux se sont retirés à Malte. Les citoyens Daunou, Monge et Florent sont partis pour se rendre à Rome. On dit que l'objet de leur mission est de constituer la *République Romaine*.

Le Directoire a nommé le cit. Garat, ambassadeur extraordinaire à Naples. Le cit. Trouvé, chargé d'affaires, passe à Milan en qualité d'ambassadeur auprès de la République Cisalpine.

Les hostilités ont commencé en Suisse entre les Etats de Berne et la République Française.

ERRATUM. Voyez le N°. précédent, page 13, ligne 16, commençant par ces mots : vingt mille, *lisez* cent vingt-six mille.

LOTERIE NATIONALE.

Tirage du 16 pluviôse.

Les numéros sortis sont : 54, 79, 68, 60, 2.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

N°. 15.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 30 PLUVIÔSE, *l'an sixieme de la République.*
(*Dimanche* 18 *Février* 1798, vieux style.)

ERRATUM du N°. dernier, page 108.

Il s'est glissé une faute de copie dans les vers du citoyen FERRAND *au général* BONAPARTE. *Au lieu de ce vers :*

Couvert d'un sang versé par la férocité,

Lisez celui-ci :

Couvert d'un sang versé par la nécessité.

Nous nous empressons de rendre justice à l'humanité du héros, ainsi qu'au talent et au civisme de l'auteur.

SCIENCES.

*Traité élémentaire de Géographie astronomique, naturelle et politique; ouvrage envoyé au concours établi par la Convention nationale, suivant son décret du 9 pluviôse an II, relativement à l'instruction publique, et pour lequel il a été décerné à l'auteur la récompense publique ordonnée par ce décret. A Paris, de l'imprimerie d'*ANTOINE BAILLEUL, *rue Grange-Bateliere, n°. 3. Se vend chez l'imprimeur.*

PENDANT le regne de la Convention nationale, il s'est commis des excès affreux que les ames sensibles ne sauraient trop déplorer : mais il s'est fait en même

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tems de grandes choses auxquelles les esprits éclairés et impartiaux ne peuvent s'empêcher de rendre justice; il s'en est fait aussi d'utiles et bonnes, qui méritent l'approbation et la reconnaissance des vrais patriotes, des sinceres amis de l'humanité. On peut dire que le mal n'a gueres appartenu qu'à quelques scélérats audacieux, qui se sont servis de l'enthousiasme du peuple pour opprimer leur pays, et de l'énergie de beaucoup de Républicains plus ardens qu'éclairés, pour souiller de crimes la liberté naissante, et glacer ainsi dans son principe le génie de la République. Mais le bien appartient à la Convention nationale toute entiere, qui, lorsqu'elle a été rendue ou laissée à elle-même, a presque toujours déployé dans l'usage de sa force colossale, des intentions sages et vertueuses, à côté des mesures les plus fermes et des volontés les plus irrésistibles. Tel est, nous osons le dire, le jugement qu'en portera la postérité. Quand les passions personnelles qui nous agitent encore auront cessé de se faire entendre, les choses seront appréciées dans leur ensemble et par leurs résultats; les noms des assassins et des brigands seront flétris; les scenes de désordre et de sang vouées à l'exécration des âges, seront transmises à nos derniers neveux, comme la plus terrible leçon: mais les scenes de gloire n'en paraîtront que plus belles par l'éloignement; et cette foule ou d'entreprises hardies, ou de travaux imposans, ou de vues grandes et précieuses que cette même époque a fait éclore, en consacreront la mémoire chez tous les peuples libres des siecles futurs.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Si la maniere énergique et puissante dont la Convention a repoussé les attaques de l'Europe liguée, et dont elle a, pour ainsi dire, en un clin-d'œil organisé les moyens les plus grands, les plus inouis de défense, appelle la premiere et la principale attention : ses efforts pour ranimer les études, pour redonner aux sciences et aux arts une activité que les mouvemens et les fureurs révolutionnaires avaient entierement éteinte, pour compenser, autant qu'il était possible, la perte d'un tems précieux, par des institutions plus fortes, par des établissemens d'instruction publique mieux entendus, par la dissémination rapide des meilleures méthodes; ces efforts dont la gloire est moins brillante, ne méritent pas moins cependant d'être notés par les juges éclairés et attentifs; et l'on doit reconnaître dans les tentatives les plus tumultueuses de cette assemblée, dans ses plans les plus hâtés et les plus informes, que lors même qu'elle exécutait mal, elle voyait presque toujours en grand.

N'oublions pas que nous lui devons l'École polytechnique, le Musée des arts, le Conservatoire de musique, la régénération du Musée d'histoire naturelle, l'organisation nouvelle des Écoles de médecine, celle des Écoles centrales, qui peut-être auraient besoin de quelques réformes et de quelques améliorations, mais dont le perfectionnement progressif s'opérera pour ainsi dire de lui-même, pourvu qu'on ne mette plus leur conservation en doute, et qu'on les laisse se consolider paisiblement. Nous lui avons dû l'existence passagere de l'École normale, dont l'organisation exigeait des changemens, mais dont la con-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ception fondamentale portait tous les caracteres de grandeur et d'utilité, et dont la destruction peut être regardée comme un véritable malheur public. Nous lui devons enfin l'ouverture d'un Concours pour la confection de livres élémentaires dans différentes parties des sciences, lequel a produit déja quelques bons ouvrages, et qui pourrait en produire encore, si cette idée n'avait pas été mise de côté, comme beaucoup d'autres non moins utiles : car ce qui paraît nous avoir manqué principalement, ce n'est pas le génie qui invente et conçoit ; c'est la patience qui exécute ; c'est le soin qui perfectionne.

La Géographie élémentaire que nous annonçons est du nombre des bons écrits que le concours a fait naître, ou du moins qu'il a fait paraître au grand jour : l'extrême modestie de l'auteur, qui lui fait desirer de rester entierement inconnu, l'aurait vraisemblablement engagé, sans cette circonstance, à le garder pour toujours dans son porte-feuille ; et ç'eût été une perte réelle pour les écoles publiques et pour l'instruction en géneral.

Dans le plan qu'il s'est tracé, il s'agissait moins de descriptions minutieuses de détail, que de vues sommaires au moyen desquelles l'ensemble des objets pût être facilement conçu, et en quelque sorte dessiné dans la tête des éleves. Il fallait donc considérer la terre sous ses rapports les plus importans. Ce globe, dont toute géographie a pour but de décrire la surface, ne compose pas à lui seul tout l'univers connu ; et même on n'a pu le mesurer, on n'a pu déterminer les situations respectives des lieux qui s'y prennent pour termes de comparaison,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

qu'autant qu'on a connu ses rapports de situation avec les autres masses de matiere jettées dans l'espace, et les changemens que ces rapports pouvaient éprouver. La terre doit donc être considérée d'abord comme globe céleste. En second lieu, la matiere dont elle est composée n'est pas homogene : la partie solide doit être distinguée des eaux ; les matériaux qui forment cette partie solide different également entre eux, et les eaux elles-mêmes ne sont pas de la même nature, n'ont point une existence, ni une destination uniforme. Il convient donc aussi de considérer la terre comme un assemblage de matiere dont les diverses parties constitutives méritent, chacune à part, toute notre attention. Enfin, le globe est couvert de races vivantes ; il est sur-tout la patrie et l'habitation des hommes dont les diverses peuplades occupent et possedent différentes portions de sa surface. Il faut donc en dernier lieu la considérer comme habitée.

Le livre premier est consacré à la géographie astronomique. L'auteur a pensé qu'une explication détaillée de plusieurs mots en usage dans les traités de sphere, suffirait pour donner des idées nettes, et de la situation de la terre dans l'univers, et des mouvemens qu'elle exécute relativement à plusieurs corps célestes observés, ou de ceux que ces mêmes corps exécutent eux-mêmes à son égard. Il explique en conséquence ce qu'on entend par univers ou monde, par monde planétaire, etc. Il divise les astres en deux classes, en lumineux et obscurs ; il subdivise ces derniers en planetes, cometes et satellites.

Le ciel, les étoiles fixes, leur éloignement, leur

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

grosseur, le nombre de celles qui ont été désignées par des noms et inscrites dans les catalogues, leurs occultations, leurs apparitions nouvelles sont l'objet de considérations générales qui annoncent dans l'auteur l'habitude de tout envisager sous des points de vue également grands et féconds en résultats. A mesure qu'il avance, les idées s'éclaircissent les unes par les autres. En définissant les mots pole, élévation du pole, étoile polaire, équateur, sphere, spheroïde, etc., il présente des images de plus en plus distinctes, et de la forme de la terre, et de ses relations, soit constantes, soit variables avec les différens points du ciel. La division des zônes, celles des climats, les crépuscules et leurs variations dans les différens points de la terre, les regles adoptées pour la division des longitudes et des latitudes, les motifs de ces regles, les moyens artificiels employés pour reconnaître la latitude et la longitude de chaque lieu, même au sein des mers les plus inconnues, lui fournissent l'occasion de démontrer, pour ainsi dire à l'œil, les divers mouvemens dont la terre est affectée. Il expose avec la même évidence la loi générale des orbites célestes, le rapport constant de proportion des aires aux tems, découverte qui a précédé et préparé celle de Newton. Ce premier chapitre est terminé par l'explication du mot parallaxe en général, qui conduit à celle de la parallaxe du grand orbe; par l'indication des moyens qu'ont fournis l'observation et la connaissance de ce phénomene de vision très-simple, pour mesurer la grandeur et la distance d'un grand nombre de corps célestes; enfin, par quelques remarques sur l'aberration des fixes.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Dans le second chapitre, l'auteur expose les différens systêmes du monde. Il détermine et la place réelle et la place apparente que les planetes occupent successivement dans l'espace ; c'est-à-dire qu'il fait l'histoire de leurs révolutions. Il fixe le plan et le sens de leurs orbites et de leurs rotations sur leurs axes : il compare la vîtesse d'attraction des différens globes célestes avec celle du son et de la lumiere. Traitant ensuite en particulier du soleil et de chaque planete, il ne manque point de noter ce qui est propre à ces différens corps. Il fait remarquer que Vénus ne tourne point sur son axe dans le même sens que le reste du systême planétaire, et que son satellite observé n'a point été revu. Il explique comment les éclipses des satellites de Jupiter ont fourni les moyens de plusieurs belles opérations astronomiques ; comment on a pu par leur secours constater la marche progressive de la lumiere ; comment enfin l'observation de Saturne, de ses satellites, des divers aspects de son anneau peuvent servir également à s'assurer de plusieurs faits curieux.

Vient ensuite l'histoire des cometes.

Mais la lune, dont les rapports astronomiques avec la terre sont, après ceux du soleil, les plus étendus et les plus importans, attire particulierement l'attention de l'auteur. La maniere dont elle pese sur la terre, et l'identité de force de cette tendance avec la chûte des graves ; la grande période lunaire de dix-neuf ans ; l'usage de l'épacte ; en un mot, tous les phénomenes relatifs à ce satellite, dont l'influence sur notre globe, et comme corps gravitant, et

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

comme corps lumineux, est fort grande et sur-tout fort directe, sont présentés avec un détail qui ne laisse rien à desirer.

Enfin, l'auteur après avoir parcouru les vastes régions du ciel, revient sur la terre, dont il fait l'histoire en tant que globe céleste, déterminant avec exactitude ce qu'il y a dans ses mouvemens de commun avec ceux des autres planetes, ce qu'il y a de particulier ou de différent; et il fait voir que sa révolution diurne et sa révolution annuelle ont fourni aux hommes la mesure du tems; que de sa position par rapport au soleil, de la nature de l'ellipse qu'elle trace autour de lui, de son inclinaison sur son axe, etc., résultent tous les phénomenes des jours et des saisons; que ses anomalies elles-mêmes, ses mutations, la précession des équinoxes, etc., se trouvent ramenées aux lois générales de la pesanteur.

La géographie naturelle ou physique est l'objet du second livre. Les principales vues, comme l'auteur le déclare lui-même, en sont tirées de Buffon. Mais ce guide ne peut lui fournir que des généralités; et quand on entre dans les détails, on voit que l'auteur est familier avec toutes les connaissances d'histoire naturelle et de chymie: il expose même sur certains phénomenes particuliers, plusieurs idées qui semblent lui appartenir en propre, dont quelques-unes peut-être auraient besoin d'être examinées et discutées de nouveau, mais qui toutes sont ingénieuses, et peuvent s'appuyer par des raisonnemens plausibles. Depuis Buffon, la connaissance physique du globe a fait des pas importans; on a reconnu des erreurs graves dans les écrits de ce

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

grand homme : aussi cette seconde partie de l'ouvrage dont nous faisons l'analyse, est-elle celle qui demande le plus d'additions, et peut-être même de changemens. — Personne n'est plus en état de les faire, que l'auteur dont l'esprit paraît ouvert à toutes les connaissances nouvelles, à toutes les découvertes qui peuvent étendre le domaine de la vérité.

La troisieme partie est consacrée à la géographie politique. La marche en est à peu-près la même que celle de la premiere. L'auteur explique les termes les plus usités dans la langue de l'art social ; ce qu'on entend par *société*, *droits et devoirs de l'homme*, *liberté*, *esclavage*, *égalité*, *souveraineté*, etc. Plein de respect pour la dignité de l'homme et pour la sainteté de ses droits, il fait sentir et il prouve que la société ne peut avoir pour but que d'assurer à chacun le libre exercice de ses forces physiques et morales ; que la liberté et l'égalité sont donc la bâse de tout pacte social ; que les devoirs se trouvent renfermés dans les droits, puisque le droit d'un individu constitue le devoir des autres à son égard ; que de la liberté et de l'égalité découle directement la souveraineté du peuple ; que tout privilége, toute fonction héréditaire est un attentat contre la nature, un outrage fait au sens commun. Dans cette exposition des principes fondamentaux de la morale publique, qui se tirent comme ceux de la morale particuliere, des besoins de l'homme et de ses facultés, on reconnaît un esprit juste et ferme, une ame indépendante, la haine des préjugés nuisibles, l'amour de l'humanité, le sentiment profond de la vertu.

L'article intitulé *des mœurs* est destiné à prouver,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

qu'à la vérité les mœurs peuvent souvent empêcher les heureux effets des meilleures lois, ou prévenir les inconvéniens des plus mauvaises ; mais que cependant les mœurs sont toujours à la longue le résultat des lois, et que les peuples ne sont corrompus qu'autant que leur organisation sociale et leur législation sont dans le moment actuel, ou ont été précédemment vicieuses.

Mais c'est sur-tout dans les articles relatifs à l'économie politique proprement dite, qu'on remarque tout-à-la-fois, le sentiment énergique de la liberté, et la juste appréciation des moyens par lesquels seuls elle concourt au bonheur individuel, à la prospérité générale ; le profond respect pour les volontés particulieres, tant qu'elles restent renfermées dans les limites que leur fixent les volontés également sacrées d'autrui, et le penchant le plus réfléchi pour les habitudes capables de les régler les unes et les autres ; en un mot, les principes les plus libres et les maximes les plus sages.

La géographie descriptive n'est pas entierement exempte de détails historiques. L'auteur commence par diviser l'Europe en autant de parties qu'il y a de constitutions ou d'états indépendans. Un tableau général des premiers peuples qui l'ont habitée, et des révolutions que la société civile a subiés dans son sein, sert en quelque sorte de préliminaire à cette derniere division de l'ouvrage. Ce tableau semble d'autant plus nécessaire, que c'est ici comme habitable, comme couvertes de nations, et fécondée ou parée par les travaux de l'industrie, que l'auteur considere la terre. Malheureusement il

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

n'a décrit en détail que la France, le Portugal et l'Espagne : les lecteurs y auront d'autant plus de regret, que ses descriptions sont extrêmement exactes et méthodiques. Il les a fait précéder de considérations générales sur les constitutions anciennes et sur les constitutions actuelles de ces trois pays. Son but est d'y suivre pas à pas tous les progrès successifs de l'état social, et de faire pour ainsi dire toucher au doigt et à l'œil les différentes causes dont a dépendu, dans les différentes époques, leur accélération ou leur retardement.

Nous ne dirons qu'un mot du style de l'ouvrage. On sent qu'un bon esprit doit s'exprimer nettement et avec précision ; qu'un esprit étendu doit faire des tableaux vastes, et que le sentiment juste de ce qui convient, doit lui faire porter par-tout de l'ordre et de l'élégance. En effet, la maniere de l'auteur réunit ces différentes qualités.

Nous faisons des vœux bien sinceres pour qu'il n'en reste pas là de son travail : après l'avoir commencé si heureusement, ne sent-il pas le besoin de l'achever? Pour l'y déterminer, nous nous garderons bien d'insister sur les éloges qu'il mérite : il n'a point la gloire en vue, et ce n'est pas ce motif qui est capable d'agir sur son ame. Mais en disant que la continuation de son ouvrage peut être encore d'une grande utilité, nous croyons être sûrs de ranimer son zele ; et nous espérons que sa modestie et son indifférence pour les succès, céderont au sentiment d'un véritable devoir.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

MORALE.

Lettre sur les Opinions Religieuses.

Mon ami, je venais justement d'avoir une assez longue conversation avec vous sur l'état actuel des opinions, relativement aux idées religieuses, lorsque j'ai jetté les yeux sur le *Mercure* du 30 nivôse dernier.

Parmi plusieurs articles très-intéressans, celui des Théophilantropes a fixé mon attention. Je n'avais encore rien lu sur ces assemblées d'hommes pieux réunis presque sans dogmes, et absolument sans prêtres. Ils me paraissent avoir à-peu-près les mêmes principes que cette fameuse société que fonderent au commencement de ce siecle, en Angleterre, Locke, Newton, Clarke et autres personnages presqu'aussi respectables. Mais malgré l'imposant exemple de ces grands hommes, cette société ne fut jamais très-nombreuse; et si les Théophilantropes le deviennent, ce sera une nouvelle preuve qu'il y a aujourd'hui en France, dans beaucoup de têtes, un ensemble d'idées qui n'existait pas, il y a un siecle, en Angleterre, et qui probablement n'a existé encore nulle part en aucun tems. Une religion sans clergé aura toujours bien de la peine à se répandre. Elle manquera toujours d'apôtres zélés, n'étant le patrimoine de personne. Néanmoins cette circonstance même la rendant sans inconvéniens, me donne un grand attrait pour elle; et tout ce que l'on en dit

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

dans le *Mercure* m'a fait un très-grand plaisir : mais le commencement de l'article ne m'a pas plu de même. J'éprouve le besoin de vous dire pourquoi, c'ést une suite de notre conversation.

L'auteur prétend qu'après l'exécrable regne de la terreur, lorsqu'une ombre de liberté commença à renaître, la totalité des Français se trouva partagée en trois grandes classes, les Catholiques (soit romains, soit constitutionnels), les Déistes purs et les hommes que dans toutes les sectes on nomme *Athées*. Je ne crois pas que ce soit là donner une idée juste de l'état des opinions en matiere de religion ; et je crois que ce faux apperçu conduit à se méprendre beaucoup sur la direction constante de l'esprit humain qui, dans tous les genres, commence toujours par se tromper, et tend continuellement à se rectifier. Voici l'exposé de ma maniere de voir à cet égard. Vous la jugerez.

Je pense que non-seulement les Français, mais les hommes de tous les tems et de tous les pays peuvent et doivent être partagés en trois classes distinguées entr'elles par le nombre de dogmes qu'elles admettent, c'est-à-dire par la quantité d'assertions théologiques qu'elles tiennent pour être d'une vérité certaine.

Ainsi, je ferai une premiere classe de tous ceux qui non seulement croient l'existence d'un Dieu, c'est-à-dire d'une cause premiere, intelligente, pensant, jugeant, voulant à-peu-près à notre maniere, et nous punissant ou nous récompensant dans une autre vie ; mais qui encore tiennent pour certain que ce Dieu, non content de nous faire connaître ses

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

volontés en général par les lumieres de la raison dont il nous a doués, nous a intimé des ordres particuliers par quelque révélation expresse. Tous ces croyans, soit qu'ils remontent à l'Auteur de toutes choses, par Moyse, ou par Mahomet, ou par Jésus, ou par Brama, ou par l'oracle de Delphes, ou par tel autre, ont cela de commun, qu'ils croient qu'un être quelconque, inspiré de Dieu, a pu être et a été réellement envoyé par lui dans un tems et dans un lieu pour nous prescrire des choses qu'il n'a pas voulu dans un autre tems ou dans un autre lieu. Tous se ressemblent, en ce qu'ils pensent que les ordres de cet envoyé de Dieu sont encore plus sacrés que les lois éternelles de la nature, et qu'ils doivent une obéissance aveugle à ce *Messie* et à ceux qu'ils regardent comme ses légitimes successeurs et comme chargés par lui d'interpréter et de développer ses volontés. Tous enfin ont la même maniere d'établir la vérité de la mission ou révélation qu'ils regardent comme divine ; c'est de la supposer attestée par des faits surnaturels, c'est-à-dire contraires à l'ordre éternel des choses. Tous ces hommes, pour être conséquens, sont obligés d'admettre plus ou moins la sorcellerie, la magie, la divination, les possessions, les inspirations, en un mot l'existence et l'influence des anges, des démons, des esprits, et d'une foule d'êtres et d'actions insaisissables par les sens.

Cette immense classe d'hommes comprend toutes les religions, et dans le seul christianisme se subdivise en un grand nombre de branches. Elle est prodigieusement étendue. Elle embrasse la totalité

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

des peuples dans les tems et les pays où regne l'ignorance ; et dans les siecles les plus éclairés, elle a toujours renfermé toutes les portions les plus nombreuses de la société, celles à qui le besoin d'agir enleve le tems de réfléchir. Car moins on médite, plus on admet de dogmes; plus on reçoit facilement comme certaines des opinions hasardées, et même invraisemblables.

Je composerai une seconde classe, 1°. de ceux qui se croient certains de l'existence d'un Dieu dont ils se font à-peu-près la même idée que les premiers, et qui joignent à cette persuasion celle qu'ils ont une ame immortelle qui sera dans une autre vie punie ou récompensée par l'auteur de son être; mais qui sont convaincus que ce grand être n'a pu leur parler par l'organe d'aucun autre, et ne se manifeste à eux que par les lois éternelles de la nature et par la faculté de penser qu'il leur a donnée pour le connaître et tout ce qui existe. Ce sont les *Déistes* purs. 2°. Je mettrai encore dans cette classe ceux qui prétendent être assurés que la cause premiere de tout n'est point un être existant par lui-même, est sans intention, sans volonté, sans dessein, sans puissance, que le monde est parce qu'il est, et que la cause de tout n'est rien. C'est ce que l'on appelle les *Athées*.

Cette classe est bien moins nombreuse que la premiere ; car elle ne peut être composée que d'hommes ayant exercé leur esprit. Ses deux subdivisions sont bien opposées d'opinion, puisque l'une se croit certaine de l'existence d'une cause premiere intelligente, et que l'autre se croit assurée de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sa non-existence ; mais elles ont une conformité bien importante, c'est que toutes deux rejettent également toute possession, toute inspiration, toute science occulte, toute révélation, toute soumission de la raison à une prétendue vertu appellée *la foi*, tout corps de clergé enseignant, régentant ; enfin, toute réprobation de ceux qui sont d'un avis opposé au leur. Par là, elles sont bien plus favorables à la paix de la société et au perfectionnement de la raison humaine, qu'aucune religion révélée ; et ceux qui les composent doivent être également odieux aux prêtres de toutes les croyances. Ce sont eux qu'ils persécutent, de tems immémorial, sous le nom de *philosophes*.

Il existe cependant une troisieme classe d'hommes, qui mérite peut-être plus particulierement ce titre de *philosophe*, objet de tant de déchainement et de calomnies. Ce sont ceux qui dans nos tems modernes se sont spécialement appliqués à la connaissance des opérations de notre faculté de penser, et qui par l'étude approfondie de nos moyens de connaître, ont tracé avec précision les limites de leur étendue. Ces hommes, comme les précédens, dédaignent toute révélation et toute superstition ; mais ils vont plus loin ; et ayant porté dans ces matieres une analyse rigoureuse, ils se sont assurés, avec exactitude, que la cause premiere de toutes choses est entierement inaccessible à notre intelligence ; et que par conséquent les penseurs qui composent une seconde classe ont également tort d'affirmer, les uns, que Dieu existe de telle maniere ; les autres, qu'il n'existe pas. Ils signalent avec

certitude

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

certitude les choses que tous les hommes ne peuvent pas manquer d'ignorer; et démontrent même avec clarté les erreurs de raisonnement par lesquelles ils ont été induits à croire, savoir ce qu'il est impossible de connaître. Partant de ces notions, ils se renferment dans l'étude des faits, tant des êtres inorganiques, que des êtres organisés; et s'occupent à en déduire tout ce qu'il y a d'utile aux êtres sensibles, et spécialement à l'espece humaine, soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre moral.

Cette troisieme classe qui comprend tous les vrais métaphysiciens, est encore moins nombreuse que la seconde. On peut dire même qu'elle n'existe que depuis peu, et n'est guere répandue qu'en France. Tant est rare le courage de douter; et tant est naturelle à l'esprit humain la fureur de se faire des systêmes fantastiques, pour expliquer ce qu'il peut le moins comprendre. On peut encore ajouter que cette derniere classe est la seule qui possede réellement et mette vigoureusement en pratique la vraie méthode de découvrir et d'enseigner la vérité dont Locke a ébauché les élémens (1).

Voilà, suivant moi, mon ami, les trois dégrés réels de la raison humaine. Tout son perfectionnement consiste à augmenter le nombre des membres

(1) Quand on parle de Locke, ceux qui le connaissent le moins citent tout de suite son *Essai sur l'Entendement humain*. Pour moi, si j'osais risquer d'apprécier les ouvrages de ce grand homme, je dirais, sans balancer, que je préfere de beaucoup son petit *Traité de la maniere de conduire son esprit dans la recherche de la vérité*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de la troisieme classe, à y amener petit à petit ceux de la seconde, et à rapprocher le plus possible de ceux-ci ceux de la premiere qui font la foule partout.

Les Théophilantropes font partie, comme ils le disent eux-mêmes, de la seconde classe. Maintenant pour les apprécier il me suffira de remarquer que c'est une conquête pour la raison d'élever jusqu'à eux un sectateur d'une révélation quelconque, mais que ce serait un pas rétrograde pour un véritable métaphysicien de s'engager dans leur confrairie, quelque respectable qu'elle puisse être.

J'ajoute, en finissant, que quand tous les hommes éclairés d'une nation seront entrés dans la troisieme classe, tous ceux moins instruits seront bientôt dans la seconde, parce qu'on ne les infectera plus d'erreurs, et que les erreurs pour être crues, ont besoin d'être enseignées comme la vérité, et même plus que la vérité, puisque le bon sens naturel y répugne. Ce n'est que par la force de l'habitude contractée dès l'enfance qu'elles le surmontent. J'affirme hardiment que quiconque entendra parler de révélation pour la premiere fois de sa vie, à 15 ans, n'y croira jamais fermement. Les prêtres le savent bien, quoiqu'ils affectent de le nier.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

PHILOSOPHIE.

Discours sur les Sciences naturelles et mathématiques, prononcé à l'installation de l'École centrale de la rue Antoine, maison ci-devant des Grands-Jésuites, le 1er. brumaire an VI, par LOUIS COSTAZ, *professeur de mathématiques à cette École, et l'un des examinateurs des aspirans à l'École polytechnique.*

CITOYENS, je dois parler des sciences naturelles et mathématiques.

L'univers est soumis à l'action de forces continuellement actives qui affectent sans cesse notre organisation ; parmi les corps qui le composent, les uns servent à maintenir la vie, d'autres tendent à la détruire. Le plus grand intérêt de l'espece humaine est donc de connaître les corps, leurs manieres d'être, et les lois suivant lesquelles ils agissent les uns sur les autres. C'est l'objet des sciences naturelles et mathématiques qui embrassent par conséquent toutes les connaissances applicables aux premiers besoins de l'homme.

. . . . . .

L'homme s'est servi des métaux pour dompter les animaux, ou pour les reléguer dans les forêts, lorsqu'il n'a pu les adoucir ; il s'est ainsi assuré la domination de la terre et la faculté d'y multiplier son espece. Il a aussi trouvé dans les métaux une mesure commune qui introduit l'égalité dans les échanges, et facilite la vente du superflu et l'achat

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

du nécessaire ; l'universalité de l'usage des monnaies métalliques, a établi des rapports entre les hommes les plus éloignés ; ensorte que le sauvage qui semble perdu dans les forêts de l'Amérique, le chasseur de la Sibérie, le potier de la Chine, le tisserand de l'Inde, et généralement chacun des individus de ce monde qui ne demeure pas oisif, exerce une influence dont se ressent le bien-être de tous les autres hommes. Nos arts, ceux-même qui tiennent de plus prés à la conservation de la vie ; nos moyens d'attaque et de défense sont fondés sur l'usage du fer : la nature nous l'a donné avec largesse, et c'est pour cela peut-être qu'il n'a pas été mis au rang des métaux précieux ; il est pourtant celui dont la privation serait le plus cruellement sentie par l'homme ; elle le ferait descendre à un état de faiblesse et de dégradation bien différent de cet orgueilleux empire qu'il affecte aujourd'hui. Il semble qu'on devrait en être avare, cependant on le prodigue ; à la guerre on en fait une consommation prodigieuse ; celui qui entre dans la composition des instrumens des arts est détruit par parties insensibles ; à la vérité, ce fer ne cesse pas d'exister, mais sa dissémination le rend nul pour nos besoins. Pourtant les mines que le sein de la terre recele ne sont pas inépuisables : elles doivent finir un jour : ce jour sera une époque de miseres pour la race humaine ; s'il existe un peuple qui sache administrer ses mines de fer de maniere à posséder encore de ce métal lorsque les autres n'en auront plus, l'empire du monde lui est réservé.

. . . . . .

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Plus d'une fois les naturalistes ont traversé les mers pour augmenter les richesses végétales de leur pays; c'est par leurs soins que l'Amérique septentrionale, beaucoup plus riche en beaux arbres que l'Europe, nous en a déja fourni plusieurs qui réussissent très-bien sur notre sol, tels sont l'érable à sucre, le sassafras, le cedre du commerce et plusieurs autres especes propres aux constructions et à divers usages économiques. Ces arbres, qui n'ont servi jusqu'ici qu'à l'embellissement des jardins et des parcs, se sont tellement multipliés, qu'on doit espérer de les voir bientôt passer dans les forêts pour en augmenter la beauté et la valeur.

L'arbre à café fut apporté de l'Arabie en Hollande, et de-là au jardin des Plantes de Paris, d'où il fut envoyé aux Antilles : on ne peut se rappeller sans attendrissement, que Desclieux, qui étoit chargé de le conduire, le sauva, pendant la traversée, en l'arrosant avec l'eau qu'il retranchait de la ration destinée à étancher sa propre soif dans des climats brûlans.

Notre contemporain Poivre, que l'on peut bien appeller vertueux, puisqu'il est mort, et que son existence a été une suite d'actions utiles, a transplanté, au péril de sa vie, les arbres à épice à l'Isle-de-France.

Presque tous vous avez connu et aimé les botanistes qui s'en allerent aux extrémités du monde pour y chercher des végétaux utiles à l'Europe. Hélas! ils ont péri dans le cours de cette honorable entreprise, ils sont morts au service de l'humanité; mais ils vivront éternellement dans la reconnaissance

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

publique, et nos derniers neveux sauront qu'ils ont perdu la vie pour leur procurer l'arbre à pain récemment arrivé à Rochefort, et transporté à la Guyane française, où tout fait espérer qu'il prospérera.

. . . . . .

. . . . . .

Parmi les phénomenes, les uns dépendent des *forces mécaniques* qui sont celles dont les géomeures ont déterminé les lois; les autres sont produits par les *attractions électives* ou *affinités chymiques* qui s'exercent entre les molécules des corps. Ces affinités sont de véritables forces capables de faire, dans certaines circonstances, équilibre aux forces mécaniques; ainsi, dans les dissolutions métalliques, les molécules du métal devraient, en raison de leur pesanteur spécifique, et d'après les lois de l'hydrostatique, descendre à la partie la plus basse du liquide; cependant elles demeurent suspendues dans toute sa masse: l'action de la gravité est donc interrompue. Les chymistes se sont beaucoup occupé de l'examen des effets produits par ces forces, ils y ont déjà assigné des différences; mais elles ne sont pas appréciées avec assez d'exactitude pour qu'il soit possible de les soumettre au calcul: si jamais cela arrive, on connaîtra les lois suivies par la nature dans la composition des corps non organisés.

Il est enfin une troisieme classe de phénomenes qui accompagnent l'organisation et la vie végétale ou animale, et qui ne peuvent être attribués aux forces dont il vient d'être parlé; elles semblent même déroger à leurs lois. En voici deux exemples:

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Un corps tend à s'approcher du centre de la terre, la contraction de mes muscles l'en éloigne : elle a donc détruit l'effet de la gravité. Si un de mes membres était coupé, il tomberait en fermentation putride, parce que les molécules qui le composent agiraient les unes sur les autres par leurs attractions électives; cela n'arrive point tant que le membre participe à la vie : ce sont pourtant les mêmes molécules intégrantes. Il existe donc des *forces vitales*, c'est-à-dire dépendantes de la vie, qui font équilibre aux affinités chymiqnes et suspendent leur action. Il n'y a pas long-tems qu'on a remarqué leur existence, elles ne sont encore connues que d'une maniere fort obscure : les progrès futurs de la physiologie végétale et animale dépendent beaucoup du soin que l'on mettra à examiner l'attion de ces forces, et à discerner leurs effets.

. . . . . .

. . . . . .

La premiere connaissance de la grandeur nous vient par la sensation : nous prenons le sentiment de la grandeur d'une ligne en la voyant, en la parcourant ; celui d'un poids par l'effort que font nos muscles pour l'empêcher de descendre : mais il est des cas où les choses sont hors de la portée de nos sens ; ceux-ci d'ailleurs ont toujours l'inconvénient d'exiger une sensation particuliere pour chaque cas particulier, et de ne placer dans la mémoire que des êtres individuels, indépendans les uns des autres, de sorte qu'elle devrait conserver autant d'images et de dénominations différentes qu'il y aurait eu d'observations. Nous sentons tous qu'elle n'est pas

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

capable d'un si grand effort. Il a fallu trouver les moyens de remédier à cette insuffisance de notre organisation : on a employé la *mensuration* qui, déterminant le rapport entre la grandeur qu'il s'agit de connaître et une autre grandeur déja familiere à nos sens, réduit la difficulté à une seule sensation dans chaque ordre de grandeur. Elle fait que la connaissance des poids ne dépend plus que d'un seul poids, celle des longueurs d'une seule longueur, et ainsi des autres especes. Au moyen de cette méthode, il n'est pas nécessaire d'avoir vu les grandeurs pour s'en faire une idée; il suffit de connaître celles auxquelles toutes les autres viennent se réduire. Ces grandeurs fondamentales ont été nommées *unités*, *mesures*, *grandeurs métriques*.

. . . . . .

Les lois de la République ont adopté un système de poids et mesures aussi durable que l'espece humaine, car ses bâses sont prises dans la figure de la terre, et ne peuvent périr que par une de ces grandes catastrophes auxquelles aucun homme ne pourrait survivre. Cette opération fera époque dans l'histoire de la civilisation; elle est le fruit de cent cinquante ans de travaux astronomiques, et de tout ce que les siecles ont accumulé de science; elle a excité un intérêt qui s'est fait sentir jusques chez ces peuples qui voient avec tant d'indifférence les événemens qui agitent le plus l'Occident. La Porte a fait remettre à Paris, des modeles des poids et mesures de Constantinople.

. . . . . .

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

La comparaison de la grandeur métrique avec une autre quantité donne lieu à l'idée de *nombre* : on appelle ainsi l'expression qui marque combien de fois l'une est contenue dans l'autre.

Le problême de représenter un nombre quelconque est résolu avec toute l'étendue et toute la simplicité desirables, par le systême de numération que nous appellons arabe, parce qu'il nous a été transmis par cette nation qui paraît l'avoir reçu des Indiens. On sait que dans ce systême dix caracteres suffisent pour exprimer tous les nombres tant au-dessus qu'au-dessous de l'unité, et cela sans autre artifice que de donner aux chiffres une valeur dépendante de leur position. Archimede, dans son traité *de Arenario*, avait imaginé un systême moins simple que celui-ci, quoiqu'il eût trouvé l'idée qui en fait la bâse. Il employa d'abord les lettres de l'alphabet avec les valeurs absolues que les Grecs leur avaient assignées, puis il les employa de nouveau en leur attribuant des valeurs relatives aux places qu'elles occupaient.

Le systême arabe fut substitué en Europe au systême romain, il y a près de dix siecles : ce dernier systême est très-compliqué ; la progression sur laquelle il est fondé n'est pas uniforme, les caracteres dont il fait usage n'ont aucune relation entre eux, et leur nombre va croissant à mesure qu'on s'éloigne de l'unité : dix caracteres suffisent à tout dans la numération arabe, ils ne conduisent pas au-delà de cent mille dans le systême romain ; les vingt-quatre lettres de l'alphabet ne conduisaient pas au-delà d'un trillion. En faisant usage du systême

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

arabe, les calculs sont réglés par un petit nombre de préceptes faciles à exécuter et à retenir ; le système romain embarrasserait les calculs les plus simples, et les rendrait presqu'inextricables.

N'hésitons pas à placer au rang des bienfaiteurs de l'humanité, ceux qui ont donné à nos ancêtres la connaissance de cette précieuse méthode : nous leur devons le dégré de perfection auquel sont parvenues les sciences de calcul et celles qui en dépendent. L'ignorance et la routine leur opposerent sans doute leur résistance ordinaire ; les pédans de ces âge durent déclarer que l'innovation était attentatoire à des habitudes universellement reçues et consacrées par le tems ; qu'elle était dangereuse, et tout au moins inutile, ridicule et impraticable ; mais la raison et l'utilité commune triomphent à la longue de l'ignorance et de la routine. Il est fâcheux que l'histoire n'ait pas conservé le souvenir de leurs clameurs à l'époque dont nous parlons ; si elle nous les eût transmises, nous y trouverions certainement toutes les formules de réprobation fulminées de nos jours contre les nouvelles mesures dont l'introduction n'est au fonds que le complément du bien produit par le systême de numération arabe.

. . . . . .

Il faut penser que c'est après avoir reconnu l'utilité des nombres pour déterminer les rapports des choses, que Pythagore recommanda avec tant de soin leur étude et leur usage à ses disciples ; des rêveurs qui s'introduisirent depuis dans son école supposerent qu'il avait cru les nombres doués de vertus secrettes et mystiques ; l'absurdité est trop

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

grande, il ne faut pas légérement en soupçonner le philosophe à qui la géométrie doit un de ses plus beaux théorêmes.

. . . . . .

Dans tous les problêmes de géométrie, il est toujours question de mesurer la grandeur de quelque partie de l'étendue, ou de déterminer sa position. Si les objets sont dans un même plan, la détermination de leur situation est assez simple : mais s'ils sont dans des plans différens, le problême devient plus compliqué ; la coupe des pierres, la menuiserie, la charpenterie, et tout ce qui concerne le génie civil et militaire de terre ou de mer, en dépendent comme cas particuliers. Il n'y a pas long-tems que les diverses solutions dont il est susceptible sont entrées dans l'enseignement ; nous en sommes redevables aux écoles normale et polytechnique.

. . . . . .

L'analyse considere la grandeur, indépendamment de toute valeur numérique ; elle s'applique à toutes les branches des mathématiques. C'est une logique que les géomêtres ont créée pour donner à leurs raisonnemens toute l'exactitude et toute la généralité possibles ; elle conduit par une voie assurée et facile à des conclusions qu'il eût été impossible d'atteindre par les procédés ordinaires de l'esprit.

Descartes fut le premier qui imagina de l'appliquer aux questions de géométrie. Depuis cette époque, la face des mathématiques a été changée ; toutes les lignes, toutes les surfaces dont la génération se fait d'après des lois susceptibles de définition, ont

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

été classées; leur étendue, leurs formes, leurs affections particulieres ont été concentrées dans une seule formule, d'où on les fait pour ainsi dire sortir par des procédés que l'analyse elle-même a fixés. La science du mouvement a été créée, presque toute entiere, depuis la géométrie de Descartes, et au moyen des nouvelles considérations que cet ouvrage mémorable avait introduites dans les mathématiques.

La perfection de toutes les parties des sciences mathématiques dépend des progrès de l'analyse; les grands pas qu'elle a faits depuis soixante ans sont dus aux nombreux et difficiles problêmes d'astronomie physique que les géomètres ont eu à résoudre pour soumettre tous les phénomenes célestes à la loi de la gravitation universelle dont Newton avait assigné la mesure et démontré l'influence sur les mouvemens du systême solaire; il a fallu des efforts incroyables d'analyse pour vaincre les dernieres difficultés que présentait l'application de cette loi à chacun des mouvemens observés dans le ciel. La gloire d'achever les travaux de Newton était réservée aux géomètres du continent, et sur-tout à ceux de l'académie des sciences de Paris; les compatriotes de cet homme prodigieux y ont eu peu de part: nous avons le bonheur de posséder en France les géomètres qui y ont mis la derniere main, et dont le génie a le plus contribué à completter un ensemble de connaissances qui, comme on l'a dit, sont le plus beau titre de l'intelligence humaine.

. . . . . .

L'enseignement des sciences naturelles et mathé-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

matiques suffirait pour donner aux nouveaux établissemens d'instruction la supériorité sur ceux qu'ils remplacent ; le peuple, dans l'éducation duquel elles entreront le plus, deviendra nécessairement le plus pénétrant, le plus sensé et le plus solide dans ses jugemens ; elles établiront chez lui cette habitude de raisonner juste qui semble être un autre organe pour lequel un raisonnement vicieux est une impression désagréable ; elles l'accoutumeront à refuser son assentiment à toute proposition qui n'est pas démontrée, et à pratiquer, contre les assertions hasardées, cette méthode négative qui fait le désespoir des imposteurs et des charlatans. C'est sur-tout de l'étude de la géométrie que tout ceci doit s'entendre.

. . . . . .

. . . . . .

C'est dans les sensations qu'on doit chercher les bâses du raisonnement ; nous ne pouvons douter de l'existence des choses que les sens nous font connaître. Il faut nier toute proposition dont ils ne rendent pas immédiatement témoignage, ou qui n'est pas rigoureusement déduite de faits constatés par eux.

. . . . . .

Tous les arts, ceux qui nourrissent l'homme, ceux qui le vêtissent, ceux qui le mettent à l'abri des injures de l'air, dépendent des connaissances naturelles et mathématiques : la navigation, la défense des États les supposent toutes. Citoyens, sans les arts chymiques l'étranger eût envahi notre patrie ; il eût démembré ce beau territoire où la nature semble

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

d'être complue à rassembler toutes les convenances ; et ces têtes si fieres, que la victoire a décorées de lauriers, seraient abaissées aujourd'hui devant le bâton autrichien. Il fut une époque, vous vous en souvenez tous, où l'inexpérience avait laissé épuiser nos approvisionnemens de poudre ; les magasins des places étaient vides, la provision des armées actives suffisait à peine pour quelques mois ; il était impossible avec les moyens connus de satisfaire à de si grands et de si pressans besoins. Les chymistes furent appellés ; les magasins des places furent remplis, les approvisionnemens des armées complettés avec une célérité qui fit l'étonnement de l'Europe.

Citoyens, des déclamateurs emportés et ignorans, à force de répéter que la France était retombée dans l'ignorance et la barbarie, sont presque parvenus à établir un préjugé si contraire à la gloire de la nation. Certes ! la postérité ne le partagera pas, elle dira : Dans ce tems, les arts utiles, que l'antiquité avait flétris sous le nom de serviles, bien que l'homme leur doive tout, furent honorés et jugés dignes de l'attention des philosophes ; la fabrication de l'acier s'établit en France ; les lois délicates et compliquées qui régissent les phénomenes de la teinture furent déterminées ; le blanchiment (*Berthollet*), le tanage (*Seguin*), l'affinage du salpêtre, la fabrication de la poudre furent perfectionnés et prodigieusement simplifiés ; la navigation aérienne fut appliquée à la défense de la patrie (*Guyton*) ; la pensée fut transmise d'une extrémité de la France à l'autre avec la rapidité de l'éclair (*Chappe*) ; les arts qui flattent l'imagination étaient cultivés ; un style pur et sévere avait

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

é substitué au goût bizarre qu'avaient introduit la utalité des traitans et le caprice des courtisanes ; décernait des couronnes au vieillard *(Vien)* qui ait opéré cette heureuse révolution ; les matieres érudition ne furent pas négligées ; l'écrit d'Aristote r la politique, qui avait traversé les siecles sans re compris, fut interprété *(Champagne)* ; les allé-ries qui composaient la théogonie des peuples de ntiquité furent expliquées *(Dupuis)* ; on y étudiait sciences avec ardeur, les livres consacrés à leur veloppement furent perfectionnés, les hommes les us illustrés y travaillerent, et des connaissances, ques-là concentrées entre quelques esprits distin-és, passerent dans l'enseignement élémentaire. Le ouvement de l'esprit humain ne s'était pas rallen-l'Histoire naturelle, la Physique, la Chymie s'en-hissaient tous les jours de nouvelles observations, leur logique se perfectionnait ; la véritable entrée calcul différentiel et intégral fut éclairée par ce omètre *(Lagrange)*, à qui l'analyse doit une grande rtie de sa puissance, qui a réduit la solution des oblêmes de mécanique à une seule formule, et nt l'apparition dans la carriere fut signalée par la couverte de la méthode des variations. Le tableau toutes les circonstances les plus délicates des mou-mens célestes fut tracé par cet autre géomètre *aplace)*, à qui tant de parties de l'analyse doivent rs progrès, qui a perfectionné la théorie des pla-ces et résolu les dernieres difficultés que présentait système du monde. En anticipant ce langage de postérité, je ne crains pas d'être démenti par ceux nos contemporains nationaux ou étrangers qui t droit de suffrages dans ces matieres.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

J'interpelle ces déclamateurs, dont je parlais il y a un instant, de me dire dans quelle partie nous somme inférieurs à quelque peuple que ce soit. Nos étoffes de laine, nos soieries, nos porcelaines, notre orfèvrerie ne sont-elles pas les plus estimées du monde entier? la fabrique des Gobelins reconnaît-elle de rivale? l'art y fut-il jamais porté à un si haut dégré de perfection qu'aujourd'hui? les étrangers contestent-ils la prééminence de nos ingénieurs des ponts et chaussées, de nos constructeurs de vaisseaux? la supériorité de ceux-ci n'a-t-elle pas été reconnue au sein même du parlement d'Angleterre? serait-ce dans l'art militaire que nous sommes inférieurs? nos jeunes capitaines valent-ils moins que ces vieux feld-maréchaux qu'ils ont tant battus? notre artillerie s'est-elle tuë devant celle de l'ennemi? nos ingénieurs n'ont-ils pas arrêté une armée pendant deux mois devant des fortifications que par deux fois nos troupes ont emportées en quelques heures? Citoyens, je le demande encore, dans quels arts, dans quelles sciences sommes-nous inférieurs à quelque peuple que ce soit?

Je le déclare, avec une sorte d'orgueil, notre pays possede, dans toutes les branches des sciences, des hommes à qui personne en Europe ne peut contester la premiere place, et qui seront mis, par l'histoire, au rang de ceux qui ont le plus servi aux progrès des connaissances.

§ . . . . . .

Quant à nous, chargé de la modeste, mais utile fonction de découvrir le génie et de développer le talent dans les générations qui s'élevent, puissions-nous

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nous en trouver qui soient dignes de l'honneur que ces savans illustres ont attaché au nom Francais, et donner aux hommes, des amis ! à la patrie, des citoyens utiles !

LYCÉE DES ARTS.

Cette fondation, dont l'existence date de l'an Ier. de la République, continue d'utiliser ses travaux, en les dirigeant sans cesse vers les besoins les plus urgens de la chose publique. Sa 57e. séance publique, qui a eu lieu le 9 pluviôse, a porté particuliérement ce caractere, et l'on peut en juger par l'extrait suivant de ses travaux :

1°. Ils ont été ouverts par l'éloge funebre du célebre Brasdor, prononcé par Roussil Chamseru.

2°. Le cit. Regnier a lu un mémoire très-intéressant sur les moyens d'établir en France un nouveau systême général de fabrication des serrures, qui les rendrait en même-tems plus sûres et plus économiques, et qui nous mettrait enfin à même de rivaliser à cet égard l'industrie anglaise.

3°. Le cit. Desessarts a lu un excellent mémoire sur les trop promptes inhumations, et sur le vice de nos sépultures actuelles.

4°. Le cit. Lunel a lu une notice sur une infusion théiforme, tirée des plantes indigenes, dont l'odorat et le goût pourraient absolument suppléer au thé.

5°. Le cit. Framery a été fort applaudi dans un rapport sur les dangers que court en ce moment l'art dramatique.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

6°. Le Lycée a couronné un superbe modele d'une échelle double à incendie, infiniment perfectionnée, exécuté à deux pouces pour pied de proportion, et dont le secrétaire-général Desaudray est l'inventeur. Le développement s'en est fait avec le plus grand succès, et l'idée ingénieuse en a été vivement applaudie.

Le Lycée a arrêté qu'une députation irait en faire un hommage au gouvernement.

7°. Le secrétaire a annoncé que l'administration a mis à la disposition de la société, pour la classe de mécanique, une médaille d'or du poids de deux onces, qu'elle propose d'adjuger à celui qui fournira un moyen simple et peu coûteux de retirer le bois flotté de l'eau, et d'éviter que des hommes soient réduits à rester des journées entieres le corps plongé dans la riviere, même au milieu des rigueurs de l'hiver. Pour satisfaire à ce besoin de premiere nécessité, les conditions de ce concours ont été détaillées dans un programme qui a été distribué, et que l'on trouve *gratis* chez le concierge du Lycée.

8°. Un jeune homme, nommé Sureau, qui a appris la pasigraphie en huit heures de tems, a satisfait à plusieurs questions qui lui ont été faites sur cet art nouveau; et en expliquant à l'instant plusieurs phrases pasigraphiées dans des langues différentes, il a démontré combien il serait facile de réduire en pratique une science aussi utile.

Une couronne lui a été décernée.

9°. La citoyenne Lacroix a été vivement applaudie dans un concerto de piano.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

BEAUX-ARTS.

Exposition des Tableaux d'Italie au salon du Louvre.

L'OUVERTURE publique du salon d'exposition et de la galerie des dessins au *Musée des Arts* a eu lieu le 18 de ce mois, et se continuera les 8, 9 et 10 de chaque décade. Les tableaux qu'on y voit font partie de ceux que les commissaires du gouvernement français ont recueillis en Lombardie, c'est-à-dire dans les villes de *Parme*, *Plaisance*, *Milan*, *Crémone*, *Modene*, *Cento* et *Bologne*.

Ce n'est encore là qu'une faible partie de la moisson que les Arts ont faite en Italie; il nous reste à recevoir les morceaux recueillis à *Mantoue*, *Pesaro*, *Fano*, *Lorette*, *Pérouse*, *Foligno*, *Vérone*, *Venise*, et sur-tout à *Rome*. Ce n'est que lorsque tous ces monumens seront arrivés et réunis à ceux qui proviennent de la Belgique et de Dusseldorff, que cet immortel trophée de nos victoires se trouvera complet.

En attendant cette époque, qui, grace à la sollicitude du gouvernement, ne peut être bien éloignée, l'administration du Musée a voulu satisfaire la juste impatience du public, en lui procurant dès-à présent la jouissance de ceux de ces chefs-d'œuvres qui sont en état d'être mis sous ses yeux. C'est dans cette vue que dès l'instant de leur arrivée, elle s'est occupée sans relâche des moyens de les mettre en état de paraître. Plus de cent chassis, la plupart de grandes dimensions, ont été construits pour tendre les ta-

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

bleaux peints sur toile ; cinquante ont été magnifiquement encadrés ; les autres ont reçu des bordures provisoires en bois. Pendant ces travaux, qui ont été poussés avec toute l'activité que permettaient les fonds dont le Musée pouvait disposer, l'administration a fait rentoiler, nétoyer et remettre en état ceux de ces tableaux qui, par la fumée, la crasse et les vieilles huiles dont ils étaient recouverts, étaient absolument hors d'état d'être vus.

Afin de completter le cordon inférieur des petits tableaux, on a ajouté aux tableaux venus d'Italie, quelques-uns de ceux tirés du Musée de Versailles, qui désormais sera plus spécialement le *Musée de l'École française.*

Cette exposition durera trois mois. On compte qu'avant l'expiration de ce terme, la moitié de la grande galerie sera prête, et qu'on y aura définitivement placé les tableaux des Écoles française et flamande qui sont en la possession du Musée de Paris. Elle sera alors ouverte au public.

L'exposition annuelle des ouvrages des peintres vivans succédera dans le grand salon, à celle que nous annonçons aujourd'hui.

POÉSIE.

ÉPIGRAMME.

Le lit, la diete, et sévere abstinence,
D'œuvres de chair, nargueront Atropos :
D'un médecin, telle était l'ordonnance,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

A son malade épuisé de repos.
Or, que fait-il ? Abreuvant la maxime,
D'un bon vin vieux d'abord il se ranime,
Mange en poëte, et sent du reconfort ;
Court chez sa belle, où maintefois s'escrime ;
Revient au lit, où le trouvant plus fort :
Continuez, dit Purgon, mon régime.

LOUIS LEMERCIER.

CHARADE.

MON premier, ligne droite et perpendiculaire,
Ne se connaît que par un point ;
Mon second, ligne courbe et presque circulaire,
Aux acclamations assez souvent se joint ;
Et mon tout, à-la-fois animal et personne,
A deux ou quatre pieds, et s'écrit sans consonne.

ÉNIGME.

IL est un Dieu qu'on adore sur terre,
Dont j'emprunte le nom, ainsi que le portrait.
Je ne suis qu'un trompeur ; lorsque l'on me connaît,
Je cause quelquefois la perte de mon pere.

LOGOGRIPHE.

ENTIER, à la vertu je suis toujours contraire ;
La passion m'enfante, et je mène à la mort ;
Si vous m'ôtez mon chef, il n'est pas ordinaire
Qu'avec moi la raison se rencontre d'accord.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Explic. des Charade, Énigme *et* Logogriphe *du* N°. 14.

Le mot de la Charade est *Oraison* ; celui de l'Énigme est *Épine* ; celui du Logogriphe est *Corbeau*, dans lequel on trouve *or*, *orbe* (terme d'astronomie), *cor*, *eau*.

SPECTACLES.

Théatre de l'Opéra Comique National.

Le répertoire de ce théâtre vient de s'enrichir d'un ouvrage qui y obtient un succès complet. Le titre en est *le Prisonnier*, ou *la ressemblance*. Les auteurs sont le cit. Duval, artiste du théâtre de la République, et le cit. Della Maria, recemment arrivé d'Italie, jeune compositeur, dont on assure que Paësiello a été le maître.

Voici quel est le sujet de la piece :

La scene se passe à Naples ; un jeune officier a mérité, par quelques fautes légeres, une détention momentanée dans un château fort. De ses fenêtres, il a pu appercevoir une jeune personne habitant une maison voisine ; il a pu reconnaître qu'elle n'est pas insensible à son infortune, et il est amoureux de la beauté qui s'intéresse à son sort.

Une secrette issue communique de la prison dans la maison de madame de Belmont, mere de l'amante de Blinval (c'est le nom de notre détenu). Le hasard lui découvre cette issue, et le desir de voir la jeune Rosine, le détermine à en profiter. C'est à son entrée furtive dans l'appartement de madame de Belmont que la piece commence. Assez embarrassé du rôle qu'il va jouer dans cette maison, il trouve le valet d'un de ses amis, nommé Murville ; celui-ci est sur le point d'arriver pour donner sa main à sa cousine, madame de Belmont, dont il n'est point connu. Se donner pour ce Murville est la premiere idée que conçoive Blinval. Madame de Belmont paraît ; Blinval doit faire excuser le désordre de sa toilette de prisonnier ; il imagine une histoire de voleurs, qui l'ont dépouillé après une résistance vigoureuse ; et au moment où sa parente veut l'entretenir d'affaires de famille et du prochain mariage, le prétendu Murville trouve le moyen de ne pas répondre, ou de répondre tout de travers, en prétextant le trouble extrême dans lequel son aventure l'a jetté.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Rosine survient, et ce n'est pas sans étonnement qu'elle trouve entre le futur époux de sa mere et le prisonnier du château, une parfaite ressemblance.

L'embarras du faux Murville augmente bientôt, lorsqu'on annonce l'arrivée du gouverneur. En vain s'oppose-t-il à ce que madame de Belmont le reçoive; cette derniere croit présenter son époux futur à son ami, qui trouve aussi beaucoup de ressemblance entre Murville et son prisonnier. Pour en mieux juger, le gouverneur imagine de donner au pauvre Blinval un moment de délassement, et de le faire souper avec Murville.

L'embarras de Blinval est alors au comble, il ne trouve d'autre ressource que de supposer une querelle ancienne avec le prisonnier. L'obstination du gouverneur irrite la sienne, et toujours sous le nom de Murville, Blinval passe dans l'appartement qui communique à sa prison, et s'y renferme.

Le gouverneur a persisté dans s'idée de souper avec Blinval. Il a été le chercher, et déja celui-ci a laissé l'habit de Murville dans l'appartement et repris le sien dans la prison. Le gouverneur le présente à madame de Belmont; on se récrie sur sa ressemblance avec Murville; il ne s'agit plus que de déterminer celui-ci à une réconciliation; on le presse d'ouvrir le cabinet où on le croit renfermé. Blinval assure qu'il le connait mieux que personne, et qu'il sera assez entêté pour ne pas répondre. Pendant cette scene, des ordres relatifs à Blinval arrivent au gouverneur; on reconduit le jeune homme en prison; à peine y est-il rentré, qu'il s'empresse de rouvrir la porte secrette, de reprendre les habits de Murville, et se présente sous ce nom devant la mere de son amante. Celle-ci lui fait beaucoup de reproches de son refus de se réconcilier avec le prisonnier. Le faux Murville s'applaudit des marques d'intérêt prodiguées à Blinval. Lorsque le véri able Murville parait et apporte à son ami l'ordre de sa liberté, les deux jeunes amans sont unis, et Murville reçoit la main de sa parente.

Telle est la marche exacte de cet ouvrage. Le dialogue répond à la vivacité de l'intrigue, au comique de la situation, à la gaité du sujet. Il est impossible de ne pas convenir que la vraisemblance est extrêmement blessée dans cette piece; mais si, dans un ouvrage sans prétention, autre que celle d'amuser, l'auteur a complettement atteint ce but qu'on semble ne plus chercher, quel censeur voudra lui contester le choix des moyens?

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

La musique du *Prisonnier* a reçu d'unanimes applaudissemens. L'ouverture est semée de traits heureux, et terminés d'une maniere neuve et brillante. Le cachet de l'école italiénne est empreint sur presque toutes les parties de cette charmante composition, qui est très-agréablement exécutée par Elleviou et Chenard, et par mesdames Dugazon et Saint-Aubin.

ANNONCES.

Le Voyageur Français, ou *la connaissance de l'ancien et du nouveau monde*, mis au jour par M. L. Delaporte, continué et terminé par M. Domairon, ancien professeur de belles-lettres à l'École militaire, auteur de l'immortel ouvrage des *Principes généraux des Belles-Lettres*. *Le Voyageur Français*, formant 42 vol. *in*-12, se vend 84 liv. broché, et 106 liv. relié. On fournira séparément les tomes 25 à 41 et 35 à 42, à raison de 2 liv. 10 sous chaque volume br. et 3 liv. relié en tranche rouge, conformément aux exemplaires des souscripteurs. Il faut ajouter 5 sous par volume pour recevoir franc de port par la diligence. A Paris, chez Dufart, imprimeur-libraire, seul propriétaire de cet ouvrage, rue des Noyers-Jacques, n°. 22.

Il suffit de dire, pour faire connaître le mérite du *Voyageur Français*, que les 26 premiers volumes, mis au jour par M. L. Delaporte, mort le 19 décembre 1779, ont été imprimés et vendus au nombre de douze mille exemplaires. Son continuateur, qui a eu des relations particulieres avec lui, a travaillé d'après ses notes qui lui ont été transmises; il a puisé dans les mêmes sources; enfin il a parfaitement suivi son plan, et il s'est exactement conformé à ses vues. On peut assurer, d'après cela, que la suite de cet ouvrage, qui contient le voyage en Itali et la description générale de la France, parties sans contredit les plus intéressantes à connaître, ne le cede en rien aux premiers volumes qui ont été si favorablement accueillis, et on ne doute pas que les personnes qui les ont acquis, ne s'empressent de se procurer le complément.

Epizootie, ou *maladie des bestiaux*, et pour mieux dire, *maladies de l'air*; brochure *in*-8°. de 16 pages. Prix 12 sous. A Paris, chez Montardier, imprimeur, quai des Augustins, n°. 28. L'auteur de cette dissertation est le cit. Anguehard, médecin des prisons de Paris. A cet ex-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

posé aussi court que rapide, on reconnaît le physicien, le chimiste, le medecin naturaliste, qui possede les vraies connaissances sans lesquelles il ne peut y avoir ni médecine, ni médecins. Son système hardi, fort de principes, est très-dictatique, a pour bâse l'*air* qui est l'agent de la nature. En la parcourant, il fait desirer la théorie dont le médecin Enguehard nous promet le dévéloppement dans peu, et qui à-coup-sur doit reculer les bornes de la médecine, faire cesser les conjectures, l'empirisme et tout esprit de jonglerie, en devenant le domaine des vrais savans. *Sanare equilibrium in individuo stabilire est mediante aere.* Ajoutons à cette analyse qu'il serait à desirer que tous les savans naturalistes s'occupassent quelquefois de l'éducation, de la nourriture et de la santé des animaux les plus utiles à nos besoins. L'institut national doit faire son profit du conseil du médecin Enguehard à cet égard, non-seulement pour les hommes, mais encore pour les animaux.

Nouvelle édition de la Bibliotheque du Dauphiné, par Guy Allard; contenant l'histoire des personnages de cette province qui se sont distingués par des productions littéraires et autres, ou par le génie, les talens et diverses connaissances, ou dans divers emplois publics et dignités. Un volume *in*-8°. 1797. Prix, broché, 4 liv. 4 sous, et 5 liv. franc de port. A Paris, chez Delalain le jeune, libraire, rue Saint-Jacques; et à Grenoble, chez la veuve Giroud et fils, imprimeurs, place aux Herbes. Cette nouvelle édition est augmentée de notices étendues et curieuses, entr'autres concernant le poëte Gentil-Bernard, le militaire et ingénieur Bourcet, Condillac, le géometre Fontaine, Mably, Saurin, madame de Tencin et le mécanicien Vaucanson.

Extrait du Réglement concernant l'exercice et les manœuvres de l'infanterie, du 1er. août 1791, contenant l'école du soldat et l'école de peloton. Un volume *in*-12. Prix, 1 liv. et 1 liv. 10 sous franc de port. A Paris, chez Magimel, libraire, quai des Augustins, près le Pont-Neuf. An VI. (1797.)

De la situation politique et financiere de l'Angleterre; fragment d'un mémoire sur l'Angleterre en général: par H. S. P. Brochure *in*-8°. A Paris, de l'imprimerie de Cramer, rue des Bons-Enfans, n°. 12; et chez les marchands de nouveautés. Cette brochure, fruit des observations d'un voyageur allemand, mérite de fixer l'attention publique.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

NOUVELLES ÉTRANGERES.

TURQUIE.

De Constantinople, le 27 décembre 1797.

AUSSITÔT après la mort du cit. Aubert Dubayet, ambassadeur de la République Française, le cit. Ruffin, secrétaire d'ambassade, a pris la gestion des affaires jusqu'à l'arrivée du général Saint Cyr, qui a été appellé sur-le-champ de Bucharest, où il résidait en qualité de consul-général. Presque tout le corps diplomatique s'est rendu à l'enterrement de l'ambassadeur français, dont le corps a été enterré en pleine campagne; dès qu'il a été recouvert de terre, les Français qui formaient le cortége ont entonné l'hymne des *Marseillais*.

DES FRONTIERES DE LA TURQUIE. *De Semlin, le 11 janvier.* Des lettres récentes des provinces turques annoncent que l'insurrection se propage dans l'Empire ottoman avec rapidité. Cette révolution est le fruit des écrits en langue grecque, qui sont distribués parmi le peuple, pour le préparer à un grand changement. Ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'un grand nombre de Turcs, et même plusieurs pachas, sont entrés dans cette ligue, dont la dissolution sera désormais très-difficile. On assure déja que les Chrétiens de la Morée, de l'isle de Candie et de l'isle de Chypre ont secoué le joug sous lequel ils gémissent depuis plus de trois siecles, et se sont déclarés libres après avoir fait de leurs oppresseurs une horrible boucherie. Nous attendons des détails plus positifs sur cet événement.

L'on assure que le rebelle Passwan Oglou a été

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

battu dans trois occasions, et qu'il a perdu dans ses combats plus de 4000 hommes. Cependant, malgré ce succès, la Porte a cru devoir prendre une autre mesure : elle envoie à Passwan Oglou, un ministre chargé d'entrer en négociations avec lui. Ce plénipotentiaire sera accompagné de six secrétaires ; il a ordre d'entrer avec un drapeau blanc dans le camp du pacha. Le grand-seigneur et son conseil ne se sont décidés à cette démarche, qu'après avoir reçu la nouvelle certaine que Passwan Oglou tendait à se rendre indépendant, et à former un Etat d'une assez vaste étendue sur la rive droite du Danube. Il paraît que le capitan-pacha ne partira que lorsqu'on aura reçu une réponse cathégorique de ce rebelle. En attendant, l'on continue de faire défiler des troupes vers le Danube.

Pour ajouter aux embarras du grand-seigneur, une grande puissance paraît le menacer d'une rupture. Déja le divan a reçu l'éveil à ce sujet ; et des ordres viennent d'être donnés pour que, dès le mois de mars, 100,000 hommes soient transportés d'Asie en Europe.

SUEDE. *De Stockholm, le 24 janvier.*

Notre gouvernement est sérieusement occupé à completter sa marine. Il a présentement 36 vaisseaux de ligne de 60 à 86 canons, autant de frégates, et un grand nombre de chaloupes canonnieres.

On parle de renouveller la défense du café. Ce serait la troisieme fois qu'elle aurait lieu depuis le regne d'Adolphe-Frédéric, grand pere du roi actuel. On prétend que si elle est prononcée en ce moment, c'est dans la vue de procurer un débouché plus abondant au thé des caravanes de la Russie.

ALLEMAGNE. *De Hambourg, le 26 janvier.*

Le lord Gower, destiné pour la cour de Prusse comme ministre de la Grande Bretagne, est arrivé en cette ville le 22 au soir. On le dit chargé de plusieurs commissions de la plus grande importance.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Ce lord restera peu de tems à Berlin, et se rendra de-là dans une autre cour que l'on ne nomme pas. Il est aisé de deviner que le cabinet de Saint-James, dans ces circonstances difficiles, va intriguer dans toutes les cours pour former une autre coalition contre la République Française.

Il vient encore d'entrer, dans notre port, des vaisseaux venant de Londres, chargés d'une quantité prodigieuse de marchandises des fabriques des manufactures anglaises, pour le compte de quelques maisons d'ici, qui se trouveront ruinées par la baisse considérable qu'éprouvent tous les jours ces articles, depuis qu'on les a saisies en France, en Espagne, en Hollande, et qu'on les a défendues rigoureusement; ce qui porte au commerce anglais un coup plus terrible qu'on ne l'a d'abord cru.

De Rastadt, le 28 janvier.

Le refus de la députation d'Empire d'adhérer aux propositions des plénipotentiaires français, ne peut être durable, quoiqu'il soit formel. Elle a déclaré qu'elle ne pouvait consentir à la cession de la rive gauche du Rhin; que l'indemnisation des princes possessionnés sur la rive gauche aux dépens de ceux de la rive droite, et la sécularisation des électorats ou évêchés n'est pas exécutable; enfin, elle a prié les ministres français de proposer des bâses plus raisonnables pour le traité à conclure.

Les plénipotentiaires français ont répondu de la maniere suivante :

« Les soussignés ont reçu la réponse de la députation de l'Empire à la proposition du Rhin pour limites de la République Française. En la transmettant à leur gouvernement ils ne peuvent se dispenser d'observer qu'elle repose sur des bâses essentiellement vicieuses. Toute l'Europe sait que l'Empire a déclaré la guerre à la République, dans un tems où elle avait un desir sincere et un puissant intérêt à maintenir la paix. On ne peut donc se prévaloir ici de la déclaration que la République n'entreprendrait jamais de guerre dans la vue de s'aggrandir par des conquêtes; déclaration qui d'ailleurs n'exclut en aucune maniere les indemnités légitimes, dans

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

le cas sur-tout d'une aggression injuste, et qui n'altere nullement le droit de pourvoir à sa sûreté en se donnant des limites fixes. Il est évident, d'un autre côté, que la constitution de l'Empire ne sera pas altérée par le seul fait de la diminution de son territoire. Enfin, les préliminaires d'un traité dans lequel l'Empire germanique n'est pas même partie, ne peuvent être opposés avec fondement, sur-tout lorsque leurs dispositions sont remplacées par celles d'une paix définitive postérieurement conclue. C'est cependant sur ces trois bases que porte toute la réponse de la députation de l'Empire; du moment que leur vice est reconnu, le résultat ne peut se soutenir. Les motifs qui ont fondé la demande de la République Française subsistent donc dans toute leur intégrité. L'indemnité prétendue par la République est légitime; sa sûreté exige les limites du Rhin; la tranquillité de l'Empire sollicitera encore plus vivement ces limites. La députation de l'Empire a été forcée de reconnaître formellement que la *République n'acquerrait pas un accroissement considérable* de puissance et de grandeur, par l'acquisition des provinces transrhénanes, soit qu'on les envisage du côté de la proportion, soit de celui du langage, des mœurs et de la façon de penser. Il résulte de cette observation, sans réplique, que ce ne peut pas être par un desir d'aggrandissement que la République Française veut les limites du Rhin, et que sa demande repose sur un motif bien plus impérieux, motif commun aux deux puissances, celui de pourvoir, par des limites invariables, à leur tranquillité future. Voilà ce dont il s'agit en ce moment, et non pas de cette série de questions que la députation de l'Empire semblerait vouloir substituer au véritable objet de la discussion. Les soussignés n'ajouteront qu'une réflexion, c'est que l'accession prompte à la demande de la République Française, l'examen subséquent des questions accessoires, et la conclusion d'une paix solide, feront tomber tout prétexte de plaintes respectives; c'est le seul moyen de prouver qu'on veut réellement, et non pas seulement en apparence, faire cesser le fléau de la guerre. »

A Rastadt, le 9 pluviôse, an VI.

Les ministres plénipotentiaires de la République Française,
Signés, TREILHARD, BONNIER.

ITALIE. *De Rome, le 25 janvier.*

Cette capitale est tranquille depuis que les Français sont partis et que les patriotes ont été arrêtés ou ont pris la fuite; mais cette tranquillité est l'effet de la stupeur

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

qu'ont produite les derniers événemens, et de tous les moyens religieux qu'on emploie pour engager le peuple à souffrir avec résignation la misere qu'il éprouve. Il est à craindre que la disette et la famine ne le rendent bientôt sourd aux exhortations des missionnaires.

Le pape semble ressusciter comme par miracle après des maladies mortelles. Les personnes simples croient que les prédictions que l'on fait circuler s'accompliront, et que le saint-siege, ou plutôt la monarchie papale échappera à tant de dangers. Mais les cardinaux, les princes, et les riches propriétaires n'ont pas, à beaucoup près, autant de foi. Les uns ont fait leurs dispositions pour partir, et d'autres ont déjà émigré. Du nombre de ces derniers est T. Borghese, frere du prince, colonel de la garde civique, qui distribuait des cartouches le jour où nos braves troupes battirent et tuerent le général Duphot.

Du 20. Un courier, arrivé le 16 de Citta de Castello, apporta la nouvelle que les troupes cisalpines étaient entrées dans Rome, que la garnison avait été faite prisonniere de guerre, et que le gouverneur était gardé en ôtage.

Les lettres de Tolentino nous apprennent que le colonel Barwick en est parti avec le régiment Colonna et la caisse militaire, et s'était retiré pour plus grande sureté à Spolete.

Les habitans de Pérouse avaient aussi appelé les Cisalpins, mais ceux-ci n'ont pas jugé à propos de se rendre à leur invitation. On ignore ce qui a pu les arrêter. Sans doute ils n'ont pas été retenus par la crainte d'avoir à combattre deux ou trois mille papalins qui sont en garnison dans cette ville.

Rome présente le spectacle de la désolation et de la pénitence. On a fait une procession extraordinaire qu'on réserve pour les grandes calamités publiques, et dans laquelle on expose l'imagé du Saint-Sauveur, fait, dit-on, par les anges. Des éminences, des princes et des prélats ont suivi le cortege *couverts de cendre et de cilice.* Selon la tradition populaire, l'exposition de cette image sacrée a suffi pour écarter les grands dangers qui menaçaient la capitale; mais jusqu'à présent les vœux du peuple et du pape ne sont pas exaucés. Pie VI regrette de n'avoir pas pu, comme plusieurs de ses prédécesseurs, porter lui-même cette image en procession; peut-être l'intercession aurait été plus efficace. En attendant que le miracle s'opere et que les prédictions s'accomplissent, le gouvernement rappelle

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

la plus grande partie des troupes pour contenir le peuple, que le manque de foi et la faim pourraient porter à se soulever.

On se flatte encore ici que la médiation de la cour de Naples sauvera le trône de Saint-Pierre, et que le pape en sera quitte pour quelques millions et la cession d'Ancône et du duché d'Urbin.

Nous ne tarderons pas à savoir quelle part la cour de Naples veut prendre aux événemens actuels. En attendant, il est certain que les troupes napolitaines, tant du côté de Gaetta que du côté du Tronto, se tiennent prêtes à marcher au premier ordre.

De Venise, le 22. Les autrichiens, avant d'entrer dans le ci-devant Etat vénitien, avaient publié l'itinéraire suivant : Le 9 janvier, ils devaient occuper Udine, Cividal et Pontebba ; le 10, Palma, Codroipo et Reciutla ; le 11, Fissino et Osoppo ; le 12, Spilimbergo, Bassano et Feltre ; le 13, Porden ne et Belluno ; le 14, Sacile ; le 15, Corregliano ; le 16, Treviso ; le 17, Mestre ; le 18, Venise et Castel-Franco ; le 19, Vicenza ; le 20, Padone et Montebelluno ; le 21, Este et Vérone ; le 22, Legnago ; le 23, Rovigo.

Cet itinéraire a été suivi avec la plus grande exactitude. Les Français évacuerent Udine le 8, ne laissant qu'une compagnie pour garder une porte de la ville jusqu'au moment où les autrichiens entrerent par la porte opposée.

Quatre membres de la centralité allerent à Nogaredo, sur les frontieres, pour recevoir dans la province le général Wallis, commandant en chef des troupes autrichiennes ; deux membres de l'administration locale l'attendirent à la porte de la ville pour lui en présenter les clefs. Le général y entra avec l'avant-garde au son des cloches, et au milieu des applaudissemens et des cris de *vive l'empereur* ! Le soir il y eut illumination dans presque toute la ville et au théâtre, où l'on chanta une hymne à la louange de sa majesté impériale et royale. Le lendemain on rendit graces à Dieu d'un si heureux événement, par un *Te Deum* solennel, auquel assisterent le général en chef et beaucoup d'officiers.

Dans les autres villes les Autrichiens ont été reçus avec les mêmes démonstrations d'allégresse. On n'a pas de peine à croire qu'elles sont sinceres dans la plupart des habitans, après avoir souffert tant de maux et avoir été trompés dans leurs espérances ; mais plusieurs manifestent une joie qui

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

n'est pas dans le cœur, et malheureusement cette feinte ne les sauve pas de la persécution. Nous apprenons que plusieurs patriotes ont été arrêtés dans différentes villes.

Le général Wallis entra le 18 à Venise, à la tête de 5000 hommes. Dans toutes les rues où passerent les autrichiens, il y avait un concours immense de spectateurs, et les fenêtres étaient tapissées, comme les jours de procession. De tous côtés on entendait les cris de *vive l'empereur! vive Saint Marc!* Hier on chanta le *Te Deum* dans l'église de ce grand protecteur de la République Vénitienne, pour rendre grace à Dieu de l'avoir soumise à une nouvelle domination. Les théâtres ont été illuminés pendant trois soirées consécutives, et il y aura illumination générale dans la ville, lorsque l'on fera des réjouissances publiques par ordre du nouveau gouvernement.

L'ancien gouvernement central provisoire publia le 19 une proclamation, par laquelle il annonce que sa majesté l'empereur et roi le confirme provisoirement, ainsi que les municipalités des districts, et les autorités civiles et criminelles, jusqu'à nouvel ordre, etc. jusqu'à ce qu'on ait établi une nouvelle forme de *gouvernement stable et permanent*. Venise sera soumise à un régime militaire; le prince de Reuss réunira tous les pouvoirs, sous le titre de *gouverneur général*. On ne sait ce qu'il faut entendre par gouvernement stable et parmanent; rien n'annonce que les Vénitiens ayent obtenu une capitulation qui garantisse du moins une partie de leurs droits, et qu'ils auront une espece de représentation nationale pour porter au pied du trône leurs plaintes et doléances.

D'Ancône, le 29 décembre. Le général Berthier est arrivé hier dans cette ville. Son avant-garde marche sur Macerata; le corps d'armée le suit à un jour de distance. Un gouverneur du pape et deux cents hommes avaient eu la témérité de rester à Loretto; ce général les a fait enlever.

De Pesaro, le 20 janvier. Les troupes cisalpines se retirent du duché d'Urbin, et des autres pays qu'elles ont occupés, en laissant une petite garnison dans les villes jusqu'à l'arrivée des Français. On voit cette retraite avec peine; elle semble annoncer que nous ne serons pas réunis à la République Cisalpine. Cependant nos députés, ainsi que ceux des autres villes du duché, rapportent de Milan l'assurance que nous serons libres et défendus de toute aggression.

L'expédition des Français contre Rome donne lieu à mille

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

mille conjectures. On ne peut croire qu'elle ait uniquement pour objet de tirer du gouvernement romain [illegible] vengeance qui retomberait sur le peuple. Le di[illegible] vient de répéter dans sa nouvelle proclamation [illegible] *défenseurs de la France qui sur-tout pris les arm[illegible] bonheur des nations.* Ce serait faire injure aux [illegible] croire qu'ils vont au capitole pour enlever ses mo[illegible] et y laisser subsister le despotisme théocratique.

Répurlique Cisalpine. *De Milan, le 24 janvier.* Le partage de l'Etat papal paraît décidé. Qu'est devenu le tems où les papes détrônaient les rois et disposaient des couronnes ? L'opinion la plus commune est que l'on fondera un nouvel Etat pour le duc de Parme, et que ses États héréditaires, presqu'entiérement enclavés dans la Républi Cisalpine, seront réunis à cette puissance. Il y a aussi motif de croire que le duché d'Urbin et la plus grande partie de la Marche-d'Ancône deviendront Cisalpins.

Les troupes françaises marchent à grands pas vers l'Etat papal. Berthier, général en chef, partit avant-hier de Milan pour se rendre à Rimini. Cette expédition se fait aux frais de la République Cisalpine, et c'est une nouvelle preuve qu'elle en sera amplement dédommagée.

Du 26. On devait célébrer ici, le 21 janvier, la fête de la reconnaissance de la République Cisalpine envers la République Française; mais il n'y eut ce jour là qu'un grand dîner que donna le général Berthier. Les pluies avaient rendu impraticable le terrein où la fête publique devait avoir lieu, et le ministre de l'intérieur jugea convenable de la remettre à un autre jour. Le Graud-conseil a vu, dans cette décision ministérielle, une infraction à la loi, et un message a été adressé au Directoire pour éveiller son attention sur cet objet. Le ministré vient d'annoncer que la fête sera célébrée le 29.

On apprend de la Romagne que les villes de Sinigaglia, Jesi, Fano, Fossombrone, Carly, Urbino, Gubbio, Pergola, Montalboddo, Saint-Angelo *in Vado*, Loretto, Recanati, Macerata et Foligno, ont fait leur révolution, et que les Polonais, réunis aux Cisalpins, se sont rendus maîtres d'Ozimo.

Suisse. *De Zurich, le 24 janvier.*

Notre gouvernement n'a pas tiré grand profit de la mesure qu'il avait adoptée de faire lire une proclamation de sa façon, dans les différentes communes, par un député

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

du sénat. Cette proclamation a produit un effet contraire à celui qu'il attendait. Dans plusieurs villages, le sénateur aurait été grièvement insulté, sans la présence d'esprit du célèbre Lavater, qui l'accompagnait. Per-tout on a crié : *la liberté de nos prisonniers ; la restitution de nos amendes ; la restitution de nos chartes.*

Si la sagesse du gouvernement n'arrête promptement l'explosion, elle sera terrible, sur-tout le long du lac. On y est plus mécontent qu'ailleurs.

De Soleure, le 25 janvier. Il n'était pas difficile d'y prévoir que l'esprit qui a triomphé dans le canton de Bâle, si voisin du nôtre, se manifesterait aussi bientôt parmi nous. Le peuple vient d'adresser les mêmes demandes à notre régence.

De Lausanne, le 30 janvier. Il est passé par notre ville 12 à 15,000 hommes, commandés par le général Ménard ; ils observent la plus stricte discipline, et l'on ne peut trop se louer de leurs procédés envers leurs freres les Vaudois.

Ils ont tous un air martial. Leurs drapeaux sont couverts d'inscriptions qui attestent leur bravoure et rappellent à chaque pas leurs actions glorieuses. Ils s'avancent vers Berne pour venger l'attentat commis en la personne du cit. Autier.

On dit cette ville en pleine insurrection.

Le canton de Fribourg est entièrement révolutionné. Il paraît qu'il se joindra à la République Lémanique.

Le Valais travaille aussi à sa révolution.

On prétend qu'à Zurich, le parti démocratique commence à se montrer.

Voilà donc bientôt, y compris Bâle, dont la révolution est achevée, quatre des principaux cantons helvétiques arrachés à l'aristocratie.

On a effacé l'ours de la diligence de Lausanne.

Les clubistes ont adopté pour armes un ours renversé.

L'ours est, comme on sait, les armes de Berne.

De Bâle, le 30 janvier. Les habitans de la campagne ont exprimé d'une maniere positive les vœux qu'ils forment en ce moment. Les citoyens de Liesthal et de Seltisnerg les ont communiqués par écrit aux députés de Bâle, MM. Legrand et Dreyerhew-Stahelin. Ces demandes ont été solemnellement souscrites par sept députés, au nom de la commune : 1°. Les citoyens des campagnes sont résolus de demeurer Suisses ; 2°. ils veulent la liberté, l'égalité, les saints et imprescriptibles droits de l'homme, une constitution et une représentation du peuple ; 3°. étroite union entre les citoyens de la ville et les citoyens de la campagne, comme membres du même

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

corps ; qu'ils jouissent des mêmes droits et de la même liberté; 4°. ils demandent sans délai une assemblée nationale, composée de 50 citoyens choisis par la ville et les campagnes, suivant les anciennes regles. Cette assemblée réglera préalablement un autre mode de représentation pour l'avenir ; tout retard pourrait causer dommage. — Tous ces articles ont été accordés. — Le 24, l'arbre de la liberté a été planté sur la place de la cathédrale.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

Détails de la révolution du 22 janvier.

Enfin, le parti républicain a entiérement triomphé des aristocrates et fédéralistes, qui trop long-tems avaient opprimé le peuple et avili la représentation nationale. Jamais lutte ne fut plus violente que celle qui, depuis quelques jours, se manifestait dans l'assemblée ; jamais explosion ne fut si infaillible ; jamais aussi révolution ne s'acheva avec tant de promptitude, d'ordre, de tranquillité et de majesté.

La nuit du 21 au 22 de ce mois, la garnison batave et la garde nationale se mirent sous les armes, par ordre du président Midderigh, dont on ne saurait assez louer la fermeté et la présence d'esprit. La garnison française garda les quartiers et ne parut point ; ainsi les ennemis de cette révolution ne sauraient dire qu'elle ait été opérée par les armes de la France.

Les membres de l'assemblée nationale furent convoqués extraordinairement, par ordre du président, pour se rendre à l'hôtel National à huit heures du matin. Tous les membres de la commission des relations extérieures, savoir : Bicker, Hahn, de Beven, Queisen, Gevers et Jordens, avec leur secrétaire, furent arrêtés chez eux de très-bonne heure, pareillement par ordre du président.

Les membres républicains de l'assemblée nationale, au nombre d'à-peu-près 60, se réunirent au ci-devant hôtel de Harlem, et se rendirent en ordre vers l'hôtel National; une compagnie de grenadiers de la garde nationale commençait la marche ; suivaient quelques huissiers ; puis le président Midderigh, décoré de l'écharpe tricolore ; puis les officiers composant l'état-major de la garnison ; ensuite les membres patriotes, allant deux à deux et la tête découverte ; une compagnie de grenadiers bataves fermait le cortége.

Arrivés à l'hôtel National, le peuple témoigna son contentement par les cris de *vive la République* ! Les autres membres de l'assemblée furent pareillement admis dans la

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

salle des séances, à mesure qu'ils se présenterent, à l'exception de 22, savoir : van Beyma l'aîné, van Castrop, van Hamelsveld, Kantelaar, van Marle, de Mist, Scheltema, de Sitter, van Hoof, van Manen, van der Spyk, Brouwer, Stoffenberg, van Eck, Byleveld, Vitringa, de Vos, van Steenwick; Hultman, van der Hoop, van Kleffens, Cambier et Pasteur, qui furent mis en état d'arrestation dans une chambre séparée.

L'assemblée nationale se forma, immédiatement après huit heures, en comité général, dont le résultat est maintenant connu.

Le président ouvrit le comité général par une harangue énergique dont on décréta l'impression. Il exposa que, vu le danger où se trouvait la patrie, vu les progrès de la contre-révolution à l'intérieur et à l'extérieur, les fidelles dépositaires des magistratures du peuple avaient, en son nom, fait arrêter les membres de la commission des affaires extérieures, et divers autres membres de l'assemblée.

Cette premiere mesure fut sanctionnée par un décret, après quelques discussions, et à une très-grande majorité.

Le président invita tous les membres à renouveller avec lui leur profession de foi politique, et jurer solemnellement qu'ils avaient en exécration le stadhoudérat, l'aristocrasie, le fédéralisme et toute tyrannie. Tous prêterent la déclaration, à l'exception de dix membres, à qui le président ordonna, au nom du peuple batave, de quitter l'assemblée.

Deux membres furent chargés de se rendre chez Bicker, pour s'informer s'il avait chez lui des fonds ou des papiers appartenans à la commission des relations extérieures; et deux autres membres pour faire pareille demande à Kleffens, sur les fonds et papiers de la commission de correspondance intérieure.

Une commission fut nommée pour aller signifier aux vingt-deux membres arrêtés qu'ils pouvaient se rendre chez eux, sous condition expresse de ne point retourner à l'assemblée, de ne point quitter cette résidence, et de n'entretenir provisoirement aucune correspondance politique.

A onze heures, la séance redevint publique. Trois membres qui ne s'étaient point trouvés en comité général, prêterent la nouvelle déclaration; un quatrieme s'y étant refusé, le président lui ordonna de quitter l'assemblée.

Ploos van Amstel, Vonck et van Bennekom, furent nommés pour completter le bureau.

Le président proposa d'annuller le réglement établi par

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

LL. HH. PP., ce testament exécrable du fédéralisme qui, depuis deux ans, a produit tant de dissentions; de se constituer en qualité de Corps législatif de la République, sous le titre d'*Assemblée constituante représentant le Peuple batave*; d'annuller toutes les souverainetés provinciales et départementales, et de se réserver le droit d'augmenter le nombre des membres de l'assemblée.

Adopté par acclamation et aux applaudissemens prolongés des membres et des tribunes.

Une commission fut nommée pour se rendre sur-le-champ chez le ministre de la République Française, le cit. Lacroix, et lui donner connaissance du susdit décret.

Le président proposa d'établir un pouvoir exécutif intermédiaire, composé de cinq membres, et de nommer préalablement une commission pour former une instruction d'après laquelle il devra diriger ses travaux. Adopté.

Une commission fut nommée pour rédiger une proclamation au peuple batave, tendant à lui donner connaissance de l'heureuse révolution.

Il fut résolu de donner, le plus promptement possible, connaissance aux diverses administrations provinciales du décret qui annulle toute souveraineté des provinces; et une commission fut nommée pour conférer avec le président de l'administration ou du comité de Hollande, pour prendre des mesures propres à conserver le calme.

L'assemblée reprit le droit d'ordonner les mouvemens militaires, cédé par l'assemblée nationale au comité de confédération.

Les comités de confédération, de marine, des Indes orientales et occidentales, etc. eurent ordre de continuer provisoirement leurs travaux. Une commission fut nommée pour réviser le réglement d'ordre de l'assemblée.

Toutes les commissions de l'assemblée nationale furent ensuite dissoutes.

L'on nomma deux nouvelles commissions, l'une de correspondance intérieure, et l'autre de finances.

La commission chargée de se rendre chez le ministre Lacroix, étant de retour, annonça l'arrivée en personne de ce ministre.

Il entre décoré de son costume, introduit par les secrétaires, et aux cris redoublés de *vive la République*! et il adresse à l'assemblée une harangue courte et énergique, pour la féliciter des mesures fermes qu'elle avait prises, et l'assurer de l'appui du gouvernement français.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le président répondit par des remercîmens, descendit de fauteuil, et donna à l'estimable Lacroix l'accolade fraternelle, en lui offrant l'honneur de la séance. La salle retentit des applaudissemens des membres et des tribunes, qui témoignent leur joie et redoublent les cris de *vivent les deux Républiques!*

L'assemblée ordonne que les deux discours seront imprimés, et qu'il sera remis au ministre copie du décret qui déclare la République batave une et indivisible.

Diverses nouvelles commissions furent encore nommées, savoir : une commission pour l'inspection de la salle, une commission pour l'organisation de la garde nationale batave, une commission pour l'imprimerie, une commission de sur-intendance pour les biens de l'ex-stadhouder, et une commission pour les affaires des Indes orientales.

Le secrétaire provisoire Ploos van Amstel est chargé de donner connaissance au corps diplomatique de l'événement du jour.

La commission nommée pour signifier aux 22 représentans arrêtés de retourner chez eux, et de ne point quitter la Haye, annonça qu'ils se soumettaient aux conditions que l'assemblée leur imposait.

Une nouvelle commission constituante est nommée, composée de sept membres seulement, savoir : Ockerse, Kompnenburg, Hoffman, van Zonsbeck, Nolst, Fokker et Guljé, tous républicains prononcés.

Une commission fut encore nommée pour prendre des mesures propres à assurer la tranquillité dans les ci-devant provinces.

L'assemblée annulla l'ancien costume distinctif, et nomma une commission pour en présenter un nouveau.

Un Directoire exécutif provisoire vient d'être nommé, et a prêté serment aujourd'hui; il est composé des cit. Vreede, Finge, van Langin, Wildrik et Fokker.

Les membres de l'administration et comité provincial de Hollande restent provisoirement à leurs postes, en vertu d'une proclamation qui annonce leur prochaine réorganisation. D'après cette mesure, peut-être que le républicain Chandon, l'un des membres de l'administration de Hollande, qui venait d'être nommé maire de Rotterdam, sera conservé à cette même administration dont on élaguera quelques membres peu chauds, et dont on simplifiera la composition. Ceux qui ont fait la révolution du 22, seront naturellement appellés à maintenir leur ouvrage; et Chandon, par son courage et son civisme, n'a pas dû être un des derniers à mettre la main à l'œuvre.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 15 au 25 pluviôse.

Monnot, organe de la commission des finances : Le Directoire exécutif avait un arriéré de son traitement constitutionnel à toucher. Le ministre des finances a ordonnancé ce payement ; mais la trésorerie nationale n'a pas cru devoir payer sans l'autorisation du Corps législatif. Elle s'est adressée à votre commission des dépenses ; mais votre commission ne peut ni correspondre avec la trésorerie, ni prendre des décisions. Il en faut une du Corps législatif, et votre commission vous propose d'accorder l'autorisation nécessaire en passant à l'ordre du jour. Il est adopté.

Sonthonax a la parole, il dit : Envoyé au Corps législatif par la colonie de Saint-Domingue, je rangerai au nombre des courts instans de bonheur dont j'ai joui, celui où je viens au milieu des fondateurs et des conservateurs de la République, leur faire le tableau de ma conduite dans cette isle, et de la situation actuelle de cette intéressante possession. Sonthonax entrant ensuite en matiere, établit que c'est sur-tout avant son arrivée dans la colonie que les proscriptions et les massacres ont eu lieu, et il attribue à Villate, à Rigaux, et à Toussaint Louverture, qui s'est laissé séduire par les prêtres et les émigrés, les excès qui se sont reproduits sous ses yeux. Il persiste, au surplus, à soutenir que St.-Domingue est florissant au-delà des espérances légitimes, et que si la constitution y est promptement organisée, et que le gouvernement y entretienne une correspondance suivie, la colonie atteindra bientôt au *maximum* de sa prospérité.

Impression du discours et renvoi à la commission des colonies.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Guillemardet, le 17, au nom d'une commission, fait un rapport sur la nécessité de déterminer, d'une maniere fixe, l'époque de la sortie successive des membres du Directoire, celle de la cessation des fonctions du remplacé, et celle de l'installation du remplaçant, conformément à l'art. CXXXVII de l'acte constitutionnel.

Le rapporteur propose de fixer toutes ces opérations au mois de floréal, afin de laisser aux membres du Corps législatif le tems de réfléchir sur le choix qu'ils ont à faire. Il est infiniment plus raisonnable, dit-il, de les faire voter après onze mois au moins de session, que de leur faire élire sans réflexion des hommes qu'ils n'auraient pas eu le tems de connaître. Déterminée par ces motifs, la commission soumet au conseil la résolution suivante :

Art. Ier. La loi du 25 floréal, relative à la nomination annuelle d'un membre du Directoire exécutif, et celle du 29 du même mois relative à la cessation des fonctions du remplacé, ainsi qu'à l'installation du remplaçant, sont abrogées.

II. Pour les années 6, 7 et 8, le tirage au sort aura lieu le 20 floréal à midi précis, et en audience publique.

III. Il sera procédé pendant la derniere décade de floréal, par le Corps législatif, au remplacement du directeur sortant.

IV. Cette élection sera consommée, chaque année, le 30 floréal.

V. Le directeur nouvellement élu sera installé le 1er. prairial à midi.

VI. Le membre sortant ne peut exercer ses fonctions au-delà du 30 floréal inclusivement.

Impression et ajournement.

Lemoine demande qu'il soit fait un article additionnel, portant que les mêmes bâses soient adoptées pour toutes les nominations qui appartiennent au Corps législatif. Adopté.

Dubois (des Vosges) a fait adopter, le 18, au nom de la commission des finances, un projet tendant à fixer la somme qui sera employée pour les frais de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

bureaux des commissaires près les administrations centrales, relativement aux expéditions des rôles des contributions directes. Le ministre des finances est chargé en même-tems de régler le traitement des inspecteurs et leur remise.

Ludot a reproduit son projet sur la maniere de procéder en matiere de prises maritimes.

Il est adopté.

On a repris la discussion sur l'organisation judiciaire civile.

La séance du 19 n'a présenté aucun objet d'intérêt général.

Il en a été de même des séances du conseil des Anciens, des 16 et 17.

Le Directoire a envoyé à ce conseil, le 18, copie de son message à celui des Cinq cents, relativement à notre situation à l'égard de la Suisse.

Goupil-Préfeln, au nom du cit. Mémieu, fait hommage au conseil d'un exemplaire d'un ouvrage intitulé la *Pasigraphie*. Il profite de cette circonstance pour donner au conseil quelques idées sur cette science nouvelle. Le mot *pasigraphie* est composé de deux mots grecs, qui signifient *écriture universelle*. En effet, cette écriture, composée de 12 caracteres seulement, peut être adoptée par tous les peuples de la terre, sans égard pour leurs idiômes différens. Si tous les peuples l'adoptaient, elle pourrait faire l'office d'un truchement universel; ainsi, sans l'intervention d'un tiers, deux personnes n'entendant pas la langue l'un de l'autre, pourraient établir une correspondance. Cette science est si facile, qu'un enfant de onze ans, qui ne connaît que la langue française, l'a apprise à fond en très-peu de tems. Le 9 de la décade derniere, dans la séance publique du Lycée, cet enfant a prouvé, d'une maniere frappante, combien il y a fait de progrès. Il a traduit, avec la plus grande exactitude, une phrase grecque et une phrase italienne, qui avaient été écrites en caracteres pasigraphiques. La méthode est si simple, qu'un homme de la capacité la plus commune, en travaillant deux heures par jour, la saura parfaitement au bout d'une

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

quinzaine. Si tous les peuples civilisés s'en emparent, il est impossible de calculer tous les bons effets qui résulteront de cette invention précieuse; le commerce et les arts étendront leurs bienfaits sur tout l'univers. Les richesses de toutes les langues passeront dans tous les pays. Chacun pourra lire, sans commentaire, Homere et Thucydide, Lucrece et Virgile, le Dante et l'Arioste, Milton, Addisson, Klopstock, Ossian même, etc.

Cette science pourra servir aussi à perfectionner l'analyse de l'esprit humain.

Goupil demande que le conseil ordonne la mention au procès-verbal de l'hommage du cit. Mémieu.

Cette proposition est adoptée; le conseil ordonne en outre l'impression du discours de Goupil.

Bréard a fait, le 19, un rapport sur la résolution relative au mode d'exécution des jugemens rendus en matiere de prises maritimes. Quoiqu'il admette le principe que ces jugemens ne sont pas susceptibles d'une exécution provisoire, il pense que la résolution est trop vague pour prévenir le danger qu'elle veut éviter, et il propose le rejet. Ajournement.

L'ordre du jour du conseil des Cinq-cents, du 21, appelle la discussion sur l'affaire de la citoyenne Lepelletier.

On se rappelle que le Directoire dans son message, en date du 24 vendémiaire dernier, avait présenté au Corps législatif ces deux questions : Quels sont les effets de l'adoption nationale ? Quel droit le Directoire doit-il exercer à l'égard de la citoyenne Suzanne Lepelletier, fille adoptive de la nation française, par rapport aux obstacles suscités par sa famille opposante à l'hymen qu'elle se propose de contracter ?

La commission avait proposé le renvoi à la commission de la classification des lois sur la premiere question, et sur la seconde l'ordre du jour.

Faivre (du Jura) appuie le projet de la commission.

Julien Souhait traite la question d'adoption en général. Il puise dans l'histoire de tous les peuples

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

libres, la preuve des droits que l'adoption donne sur la personne adoptée. Il conclut contre l'ordre du jour.

Leaugeac propose, au nom de la commission, de prendre un arrêté portant : toutes les pieces concernant l'affaire particuliere de la citoyenne Suzanne Lepelletier, seront renvoyées par un message au Directoire. Il sera fait un second message portant : la réponse du Corps législatif à la seconde question présentée au message du Directoire, est, qu'il n'a pas de droit à exercer dans cette affaire.

Labrousse : Dans une matiere qui a occupé plusieurs séances du conseil, on ne peut se borner à prendre un arrêté. Il faut une resolution. Car enfin il n'appartient pas à une seule fraction du Corps législatif, de décider une question aussi importante. Vous n'avez que l'initiative.

Coupé (du Nord) : Voilà donc encore une fois l'affaire de la citoyenne Lepelletier ajournée, et la question du Directoire sans réponse?

Faites précéder votre arrêté d'un considérant, dit Guillemardet.

Delbret parle dans le tumulte.

Enfin le conseil adopte un ordre du jour, précédé d'un considérant, portant : Le conseil des Cinq-cents considérant que, d'après les lois existantes, il ne reste au Directoire aucun droit à exercer sur la citoyenne Lepelletier, passe à l'ordre du jour sur la seconde partie du message du Directoire, en date du 14 vendémiaire dernier.

L'ordre du jour appelle ensuite le rapport sur le memoire justificatif des juges du tribunal criminel de la Dyle, présenté au conseil le 15 du mois dernier. Engerrand, rapporteur de cette affaire, après avoir examiné les faits en eux-mêmes, et les moyens allégués par les accusés pour les justifier, conclut par proposer le projet de résolution suivant :

1°. Jacques-Marie Tessevilen, Jacques Valerione, Benoit-Alexandre Malfroid sont prévenus du crime de forfaiture, dans leur jugement du 13 prairial an V, comme ayant contesté au pouvoir exécutif, ses pou-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

voirs et ses droits constitutionnels, et s'étant permis de modifier et d'interpréter la loi du 7 vendémiaire an IV, sur la police des cultes.

2°. Ils se retireront pour être jugés par-devant le tribunal criminel de Gemmappes, ou des Deux-Nethes, à leur choix, et comme étant le plus à leur proximité. Impression et ajournement.

Le Directoire sollicite du conseil les moyens de donner promptement au commerce, aux arts, aux manufactures, les encouragemens dont ils ont besoin, dans le moment où la prohibition des marchandises anglaises peut leur donner une nouvelle vie. Il retrace la situation malheureuse des artisans et ouvriers dans les villes manufacturieres ; ils languissent dans l'inaction et le besoin, et offrent à la patrie leurs talens et leurs bras. Il termine en demandant qu'il soit provisoirement mis à sa disposition deux millions, pour les employer à des encouragemens de cette nature.

Impression et renvoi à la commission des finances.

Philippe Delleville fait hommage, au nom du cit. Mémieu, de sa méthode pasigraphique, à l'aide de laquelle on peut entendre toutes les autres langues, anciennes ou modernes, mortes ou vivantes. Il demande qu'une commission soit chargée d'examiner s'il ne conviendrait pas d'utiliser, par des établissemens particuliers, la connaissance de cette science importante.

Après quelques débats entre Baraillon, le préopinant et Maugenet, sur le parti que doit prendre le conseil à ce sujet, il est arrêté que l'hommage sera accepté, mentionné honorablement, et renvoyé au Directoire exécutif.

Pons (de Verdun), par motion d'ordre, rappelle au conseil les observations qu'il avait déja présentées sur une lacune qui existe dans la constitution. Elle consiste en ce qu'il n'a pas été déterminé pendant combien de tems le conseil des Anciens pouvait garder, sans s'en occuper, une résolution importante qui lui aurait été soumise par le conseil des Cinq-cents.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

L'opinant demande qu'il soit fait un message au conseil des Anciens, pour l'inviter à s'occuper, toute affaire cessante, de la discussion des résolutions relatives aux élections. Il observe que si ces résolutions étaient rejettées, il faut au moins avoir le tems de suppléer, par de nouvelles, aux mesures qui auront paru défectueuses. Si elles sont approuvées, il n'y aura pas encore beaucoup de tems perdu. Mais c'est ce qu'on ne peut prévoir ; et en législation comme en politique, on doit toujours calculer toutes les chances.

Sa proposition est appuyée ; le message sera envoyé de suite.

On reprend la discussion du projet de Duchesne, sur la révision des matrices de rôles des contributions. Après quelques débats, il est ajourné de nouveau à dix jours.

Oudot reproduit son projet sur l'essai d'un journal tachigraphique.

Pison-Dugaland observe que la commission des institutions républicaines s'occupe d'un projet de bulletin décadaire, et il demande l'ajournement, qui est adopté.

Le conseil des Anciens a rejetté la résolution du 12 nivôse, qui fixe les lieux où se tiendront les assemblées électorales de l'an VI.

Clausel l'a combattue comme impolitique et pouvant donner lieu à des inconvéniens sans nombre.

Marbot, au contraire, l'a défendue. Il dit qu'il n'y a pas de distance pour les patriotes, et qu'ils feront, s'il le faut, 20 et 30 lieues pour se rendre aux assemblées électorales. Si les électeurs sont royalistes, il n'y a pas de mal qu'ils ne s'y rendent pas.

La résolution est néanmoins rejettée.

Le conseil des Cinq cents ordonne, le 23, l'impression et l'ajournement d'un nouveau projet présenté par T Il en, et relatif à l'impôt de dix millions sur le tabac, en remplacement de celui présenté par Villers, et qui a été rejetté dans le tems.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'arriéré de la comptabilité. La discussion est remise à demain.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le conseil se forme en comité général pour entendre la lecture d'un message du Directoire relatif à un pays qui demande sa réunion à la République.

Organe de la commission des finances, Villers fait, le 25, un rapport sur le message du Directoire du 3 de ce mois, concernant l'état des contributions directes à l'époque du 1er. vendémiaire an VI.

Cet état, dit le rapporteur, ne laisse rien à desirer, et prouve que le Directoire surveille avec le plus grand soin toutes les branches du revenu public. Mais il importe de suppléer à l'insuffisance de la législation pour activer les recouvremens qui doivent être faits en vertu de la loi du 9 vendémiaire dernier; c'est dans cette vue que je suis chargé de vous présenter un projet de résolution, dont le but est de rendre au crédit public toute la confiance qu'il doit obtenir, et d'assurer la rentrée des fonds de l'an VI.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement de ce projet.

La discussion sur la résolution relative aux fermages et arrérages des domaines nationaux a été reprise dans la séance du conseil des Anciens, du 22.

Saligny observe qu'elle favorise les adjudicataires des baux au détriment des propriétaires de ces biens. Il ne doit pas, dit-il, y avoir de différence entre le payement des fermages des biens dont il s'agit et celui des autres biens, et tous les deux sont réglés par la loi du 9 fructidor qui doit être maintenue; y déroger, ce serait donner à la loi qu'on ferait un effet rétroactif.

Debourges défend la résolution. Il prétend que pour ne léser, ni les propriétaires, ni les fermiers, il convient d'ordonner la liquidation des fermages arrérages, sur la valeur véritable des revenus de ces biens; que cette valeur véritable est celle de 1790; que c'est ce que fait la résolution, et qu'elle mérite par conséquent d'être approuvée. Le conseil néanmoins la rejette.

Le conseil des Anciens ayant reçu, le 23, de celui des Cinq-cents, un message portant invitation de s'occuper sans délai des résolutions relatives aux élections prochaines.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Lacuée observe qu'il doit regner entre les deux conseils la plus entiere indépendance, et propose l'ordre de jour. Il est adopté.

Le conseil des Anciens ayant rejetté la résolution qui fixait le lieu des séances des assemblées électorales prochaines, dans un certain nombre de départemens, Guillemardet, organe de la commission du conseil des Cinq-cents, relative aux élections de l'an VI, propose sur cet objet, dans la séance du 25, un nouveau projet de résolution. Il développe les avantages de la premiere mesure indiquée par Pons (de Verdun), et releve les inconvéniens de la permanence des assemblées électorales dans les mêmes communes, et sur-tout de celles qui sont le siége des administrations départementales. Peu importe, dit-il, de faire quelques kilometres de plus à un électeur. L'importance des fonctions dont il est chargé, exige que l'on passe sur ce léger désagrément. Mais comme la fixation de la nomenclature des communes dans lesquelles il paraît avantageux de placer successivement les séances des assemblées électorales, entraînerait des longueurs, et que le tems presse, le rapporteur propose seulement de fixer les lieux où elles se tiendront cette année, en réservant au Corps législatif d'indiquer ensuite les communes où elles auront lieu à l'avenir.

Après quelques débats, ce projet est adopté.

Le conseil a terminé sa séance par le renouvellement de la commission de surveillance de la trésorerie. Poulain-Grandpré, Baraillon, Souhait, Luminais et Villetard sont élus.

PARIS. *Nonidi, 29 Pluviôse, l'an VI de la République.*

L'approche des élections occupent en ce moment tous les esprits fortement attachés à la constitution de l'an III; ils flottent entre la crainte et l'espérance. On a toujours marché jusqu'à présent entre deux factions, dont l'une n'a été si souvent abattue que pour voir relever le crédit de l'autre. Quelles que puissent être, dans ces conjonctures, les appréhensions des vrais et purs républicains, ils doivent être cependant rassurés par la différence des tems, des moyens

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et des intérêts. L'expérience a dû instruire tous les Français que l'ordre, le respect des propriétés, la constitution ne peuvent être maintenus, et que de bonnes lois ne peuvent être faites, que par des hommes fermes, probes et instruits, également éloignés de tous les excès de principes et de tous les partis. Avec un gouvernement qui jouit de la confiance et qui la mérite, sous lequel le peuple français est devenu la grande nation, l'on doit espérer que *conserver et non détruire* sera la devise des assemblées primaires et électorales.

Il paraît en ce moment une brochure intitulée : *La Journée du 18 Fructidor*. C'est un tableau et un rapprochement très-frappant par sa concision, des faits et des preuves de la conspiration royaliste lors des deux dernieres élections, et qui font sentir combien cette journée était indispensable. Elle pourra contribuer à éclairer les assemblées qui vont s'occuper des nouvelles élections.

Le ministre de la police Sottin, qui a eu une si grande part à la journée du 18 fructidor, vient d'être nommé ambassadeur à Gênes. Il est remplacé par le cit. Dondeau, chef de division de ce ministere. Son prédécesseur laisse, dans la caisse des dépenses secrettes, 200,000 liv., dont la plus grande partie provient des guinées de M. Pitt, qui ne s'est pas attendu sans doute à être le trésorier de la police de la République Française.

On apprend de Hambourg que, sur la demande de l'envoyé Léonard Bourdon, les émigrés ont reçu ordre de quitter cette ville ; que les marchandises anglaises ont été sequestrées, et que le port de Hambourg va être fermé aux Anglais.

L'expédition contre l'Angleterre se prépare toujours avec la plus grande activité. Bonaparte parcourt la ligne depuis Dunkerque jusqu'à Brest, pour accélérer les travaux et inspecter l'armée d'élite destinée à la descente qu'il doit commander.

Le cit. Gallois, nommé commissaire pour l'échange des prisonniers, est parti pour Londres, et doit y être arrivé depuis plusieurs jours.

La révolution s'opere en Suisse sans aucune effusion de sang.

Le général Berthier doit être à Rome, et on attend d'un instant à l'autre un courier.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

N°. 16.

MERCURE FRANÇAIS

DÉCADI 10 VENTÔSE, *l'an sixieme de la République.*
(*Mercredi* 28 *Février* 1798, vieux style.)

LÉGISLATION.

Quels sont les moyens de fonder la Morale chez un Peuple.

L'INSTITUT National avait d'abord proposé la solution de cette grande question pour le sujet d'un prix; mais par des explications subséquentes, il a réduit les concurrens à ne s'occuper que de cérémonies publiques. J'ignore quels motifs ont pu déterminer cette savante compagnie à rapetisser à ce point un si beau sujet. Pour moi, quoique je ne me propose de le traiter que très-sommairement, je l'embrasserai dans toute son étendue, craignant de me tromper prodigieusement sur l'importance d'une de ses parties, si je la détachais de l'ensemble. Je n'écris que pour fixer mes idées, et je veux qu'elles soient toujours coordonnées entre elles.

CHAPITRE Ier. *De la punition des crimes.*

Le premier pas à faire en morale est sans doute d'empêcher les grands crimes; et le moyen le plus efficace est de les punir. L'important n'est pas que

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

les peines soient très-rigoureuses, mais qu'elles soient inévitables. Le plus utile principe de morale que l'on puisse graver dans la tête des êtres sensibles, c'est que tout crime est une cause certaine de souffrance pour celui qui le commet. Si l'organisation sociale était d'une perfection telle que cette maxime fût d'une vérité qui ne souffrît jamais d'exception, par cela seul les plus grands maux de l'humanité seraient anéantis. Les vrais soutiens de la société, les solides appuis de la morale sont donc les suppôts et les exécuteurs des lois. Ce sont ceux chargés d'arrêter les coupables, de les garder, de constater leurs délits, de prononcer la peine qui doit les suivre. Je me permettrai quelques réflexions sur chacun d'eux.

Arrêter les malfaiteurs est une fonction estimable parce qu'elle est utile, mais elle n'a rien de brillant. On ne peut s'y dévouer par enthousiasme; il faut qu'elle procure un état avantageux, elle expose à la plus dangereuse des haines, celle des méchans cachés; il faut que cet état soit solide, et que la malignité ne puisse pas le faire perdre aisément. Elle est pénible, elle est périlleuse; il faut qu'on trouve son intérêt à la bien remplir, et que le gendarme soit récompensé à proportion de ses captures. Mais cette situation d'être toujours occupé à nuire à des hommes bien que coupables, et de fonder son profit sur leur malheur, ne peut manquer à la longue d'émousser la sensibilité, la pitié, ces deux précieux sentimens de l'homme, source de tous ses bons mouvemens, et qui sont pour ainsi dire l'instinct de la vertu. La moralité du gendarme est donc plus exposée à se corrompre que celle de bien d'autres citoyens; il

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

faut qu'il soit contenu par la dépendance de ses supérieurs, et soutenu par leur estime; il faut qu'il ait long-tems les mêmes pour en être connu, et avoir le besoin d'en être connu avantageusement; il faut enfin que ce grand corps, la gendarmerie nationale, ait une organisation constante, un ordre d'avancement invariable, et qu'il soit dans la main d'un seul chef permanent, qui attache sa fortune et sa gloire à la perfection de son service.

Ces dernieres vérités sont communes à tout grand systême d'administration quelconque; et je pense qu'on doit les prendre pour regle inviolable toutes les fois qu'une forte crainte de l'abus du pouvoir et une juste inquiétude pour la liberté publique ne contraignent pas impérieusement à s'en écarter. Alors sans doute il faut sacrifier une partie du bien-être présent au soin de l'avenir. Mais il restera toujours vrai que jamais un service public ne sera aussi bien fait lorsqu'il sera dirigé par une collection d'hommes nommés pour un terme court, que quand il dépendra d'un chef unique et permanent qui en fera son affaire personnelle; et il est encore plus certain que dans tout établissement public le passage d'une maniere d'être à une autre, même meilleure, est toujours un moment de crise où on éprouve tous les maux des deux régimes, et que si l'incertitude des individus sur leur sort se prolonge, il en résulte des désordres qui deviennent irremédiables, si ce n'est par le tems; preuve, qu'en fait d'amélioration on aurait plutôt fini en allant plus doucement.

Quant aux gardiens des *maisons de détention*, je n'ai qu'une chose à en dire : c'est qu'il faut être in-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

flexible à leur égard, si leurs prisonniers leur échappent. Je pense qu'ils devraient faire partie du corps de la gendarmerie, et être soumis aux mêmes chefs. Arrêter et garder sont deux services du même genre. Ils doivent être régis d'après le même principe, savoir; que le plus grand intérêt de la société est que nul malfaiteur ne puisse ni échapper, ni s'évader.

A l'égard des jurés, c'est sans doute une belle institution, en ce que ce sont des hommes indépendans et indifférens pour l'accusé. Par conséquent, ni la prévention, ni l'autorité ne peuvent les pousser à l'injustice; et la premiere chose est sans doute que ceux chargés de punir les crimes n'en commettent pas eux-mêmes dans l'exercice de leur fonction. Mais ce n'est pas tout; il faut encore qu'ils veuillent remplir cette fonction suivant l'intérêt général de la société. Or, dans les tems de troubles, emportés ou dominés par une faction ils agissent souvent en hommes de parti; et dans les tems calmes, l'excès de leurs scrupules et de leur commisération allant jusqu'à la faiblesse, ils se conduisent fréquemment en particuliers sensibles. Dans l'un et l'autre cas, il n'est pas rare qu'ils manquent de cette impassibilité, la premiere qualité des hommes publics. C'est donc plus sous le rapport de la liberté que sous celui qui m'occupe actuellement que j'admire cet usage. Toujours est-il certain que, comme tous les autres, dans les premiers moments de son établissement il a presque tous les inconvéniens dont il est susceptible, et presqu'aucuns des avantages qui lui sont propres. Ce qui au reste ne veut pas dire

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

qu'il faille le détruire ; mais en cas de besoin, signifierait qu'il faut le maintenir pour n'avoir pas à l'établir une autre fois.

Quand il y a des jurés, les juges au criminel sont bien moins importans. Cependant je crois utile qu'ils soient autant que possible indépendans et des gouvernans et des justiciables Je les voudrais donc bien payés, nommés à long terme et ambulans. Mais les accusateurs publics ne sauraient être trop actifs. Ils doivent tout tenir du gouvernement, et être destituables par lui pour simple négligence.

Si des exécuteurs des lois nous passons aux lois elles-mêmes, je répéterai que je ne demande pas que les peines soient séveres, mais qu'elles soient bien graduées et proportionnelles, non pas seulement à l'énormité du crime, mais à la tentation de le commettre.

C'est pour la forme de la procédure que le législateur doit réserver toute sa sévérité. Elle doit sans doute donner toute facilité à la juste défense de l'accusé ; mais elle doit sur-tout ne laisser perdre aucun moyen de conviction. Et à ce propos, je dois rappeller une maxime qui s'applique plus ou moins à tout ce que je viens de dire, et dont, suivant moi, on a étrangement abusé. C'est celle-ci : *il vaut mieux laisser échapper cent coupables que de condamner un innocent.* Sans doute il n'y a pas de crime plus atroce que celui d'opprimer sciemment un innocent avec l'appareil de la justice : et de tous les forfaits le plus abominable, et le plus capable d'en faire commettre un grand nombre d'autres, est l'assassinat juridique. Dans ce sens, la maxime est de toute vérité, sans la

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

moindre restriction. Sans doute encore c'est un malheur horrible qu'une condamnation injuste prononcée par erreur. L'humanité toute entiere doit en gémir ; mais elle n'a pas à en redouter les conséquences pour la morale publique et privée. Au contraire, car une erreur reconnue préserve de dix autres, et ne se fait pardonner que par une conduite irréprochable. Et si par une crainte exagérée de cette calamité affreuse assurément, mais toujours rare, parce que tous les intérêts se réunissent pour la prévenir ; si, dis-je, par cette crainte on va jusqu'à soutenir qu'il faut que les formes soient tellement favorables à l'accusé, que beaucoup de coupables puissent se sauver de peur qu'un innocent ne puisse succomber, je dis que par humanité on pose de tous les principes le plus cruel. Si l'on pense un moment avec moi à tous les crimes qu'engendre cette espérance d'impunité, et à toutes les victimes innocentes de ces crimes, on verra que l'humanité même conduit à un résultat diamétralement contraire.

On pourrait faire des volumes sur chacun des sujets que je viens de parcourir ; mais je ne veux qu'indiquer des vues. Si elles sont justes, quiconque en mettra quelques-unes à exécution aura contribué puissamment à fonder la saine morale dans sa patrie. Tout est dans ce principe par où j'ai commencé, que ce que l'on peut faire de plus efficace pour parvenir à ce but est de rendre aussi inévitable que possible la punition des crimes. Passons à des objets d'une moindre importance.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Chap. II. *De la repression des délits moins graves.*

Après la punition des crimes, rien n'est si intéressant que la repression de la friponnerie de toute espece. Ce chapitre qui ne peut tenir que peu de place ici, doit en occuper une grande dans la tête de l'homme d'État. Il ne peut malheureusement pas punir directement tout ce qui est blâmable; mais il peut avec art disposer les choses de maniere que tout mauvais déportement devienne matériellement préjudiciable à son auteur, sans compter la punition de l'opinion publique qu'il ne pourra éviter si les institutions ont donné une bonne direction à cette opinion.

La bonté de l'organisation des tribunaux civils, la simplicité et la célérité de la procédure, la sévérité des mesures contre les banqueroutiers frauduleux, la condamnation aux dépens contre les plaideurs de mauvaise foi, le soin d'exclure de toute place utile à la nomination du gouvernement les hommes jouissant d'une mauvaise réputation, contribueront puissamment à remplir ce but. L'attention de n'employer, autant que cela se peut, les hommes que dans la province qui les a vu naître, et dans la carriere à laquelle ils se sont d'abord destinés, est encore un moyen énergique pour qu'étant toujours sous les yeux de ceux qui les connaissent, ils ne puissent manquer de recueillir le fruit de leur conduite passée. On ne peut assez penser combien sont dangereux les hommes dépaysés.

Je sens que ce serait là le lieu de parler de la po-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

lice, ce pouvoir le plus difficile de tous à organiser, parce que de tous il est le plus exposé à devenir impuissant ou oppressif. Mais l'objet de mon ouvrage étant de montrer quelles sont les impressions les plus influantes sur les hommes, plutôt que de développer les moyens de produire ces impressions, je ne puis à cet égard présenter que quelques apperçus. Je me bornerai donc à dire de la police que les regles qu'elle prescrit ne doivent jamais être minutieuses, mais que les amis de la liberté doivent se garder de prendre trop facilement ombrage de son activité. Pourvu qu'elle soit astreinte à remettre promptement aux tribunaux ceux qu'elle arrête, elle ne peut être dangereuse, sur-tout si les autorités suprêmes de l'État sont bien constituées. Avec ces sauvegardes, on peut sans inconvénient lui laisser beaucoup de latitude pour arrêter. En tout fidele à mes principes, je l'aime mieux un peu incommode que paralysée; car la seconde bâse de la morale est certainement de rendre aussi difficile qu'il est possible le succès de la friponnerie.

Chap. III. *Des occasions de nuire à autrui.*

Si nul crime ne pouvait rester impuni, et nulle friponnerie ne pouvait réussir, on a peine à concevoir ce qui resterait à faire pour porter les hommes au bien, et opérer le bonheur d'une société. Mais malheureusement toute action blâmable n'est pas saisissable par la loi, et parmi celles-mêmes qu'elle peut condamner expressément, un grand nombre échappera toujours à sa juste vengeance. Les lois

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de la société sont l'ouvrage des hommes. Elles ne peuvent manquer de se ressentir de la faiblesse et de l'imperfection de leurs auteurs. Elles ne peuvent avoir, comme celles de la nature, cette certitude et cette continuité d'action, cette plénitude de puissance qui fait que nous ne pouvons jamais échapper à leur empire, et qu'elles nous atteignent dans les moindres détails de notre existence. Jamais l'effet des lois humaines ne saurait être aussi certain, aussi complet que celui des lois de la mécanique ; car celles-ci sont l'expression de la nécessité elle même, et les premieres ne sont que des conventions.

Cette observation n'a échappé à aucuns de ceux qui ont médité sur le bonheur de leurs semblables. Vivement frappés de l'insuffisance des moyens de repression, ils ont tâché d'enlever aux hommes jusqu'à la possibilité de se nuire réciproquement. Ils ont cherché à extirper la racine même de tout mal moral. Ils ont cru la trouver dans la propriété. En effet, disaient-ils, quelle injustice serait possible, si rien n'appartenait en propre à personne ? Et tous les anciens législateurs, ou philosophes, se sont efforcés de fonder la société sur la communauté absolue de tous les biens ; ou, s'ils n'ont pas entrepris de l'exécuter, ilt ont cru qu'en théorie c'était là le point de perfection : et beaucoup de modernes les ont imités dans cette erreur. Ils ne se sont pas apperçus que pour que cette communauté eût son entier effet, il faudrait que chaque homme pût faire abnégation totale de son propre individu, pour l'apporter tout entier, et sans restriction, à la masse commune ; car s'il conserve seulement la propriété de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sa pensée et de ses bras, il s'ensuit qu'il a celle du travail de ses mains; et par une conséquence nécessaire, que le gibier qu'il a abattu, que l'outil qu'il a façonné, que la moisson qu'il a semée, en un mot que tous les produits de ce travail ne peuvent appartenir qu'à lui. Enfin, quand l'homme pourrait fouler aux pieds toutes les lois de la nature, jusqu'à renoncer ainsi à toutes leurs conséquences immédiates, il n'en serait pas plus en paix avec ses semblables; car tous les intérêts individuels renaîtraient lorsqu'il s'agirait de prendre chacun sa part de la masse commune des peines et des jouissances : et ils ne seraient pas moins opposés dans ce partage, qu'ils le sont dans la possession directe et particulière des biens que nous connaissons. Rousseau du moins a été plus conséquent que les anciens. Quand il a prononcé que *le tien et le mien* était la cause de tous les crimes, il a décidé sans hésiter que la société était la source de tous les vices; et il a trouvé la perfection dans un état d'isolement, dont à la vérité on ne saurait concevoir même la possibilité. Mais enfin on ne peut nier qu'il n'y a pas de mal moral là où il n'existe pas de relation morale.

C'est à cette insignifiante vérité que se réduisent tous ces paradoxes qui ont troublé tant de têtes, et ont fait des scélérats par vertu. Au lieu de tout cela, il aurait fallu dire : Toutes les fois qu'il y a deux êtres sentans, il existe deux intérêts distincts qui peuvent devenir opposés. Occupons-nous de les concilier et de les contenir. L'idée de *tien* et *mien* dérive inévitablement de celle de *toi* et *moi*; nous ne pouvons la détruire. Faisons que *toi* et *moi* ne

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

soient ni oppresseurs, ni opprimés. N'aspirons pas à davantage. Pour qu'une communauté réelle et paisible fût possible, il faudrait qu'un homme pût jouir et pâtir par les organes d'un autre comme par les siens propres. Alors il aimerait réellement ses semblables comme lui même, et le mal moral au moins serait banni de la terre.

C'est là un dégré de perfection auquel il nous est impossible d'atteindre. Le législateur qui veut que nous aimions notre prochain précisément comme nous mêmes, et celui qui veut que nous vivions exactement isolés, nous prescrivent deux choses également impossibles, donnent à notre morale deux bâses également fausses. La nature des hommes est telle qu'ils ne peuvent s'approcher sans avoir des intérêts distincts et opposés, et que cependant ils sont forcés de se rapprocher pour pouvoir se secourir, pour pouvoir même exister. Que peuvent-ils donc faire? et que font-ils en effet? Ils se prescrivent des regles communes pour s'empêcher réciproquement d'user des occasions trop fréquentes qu'ils ont de se nuire les uns aux autres. Ces regles sont les lois dont nous avons parlé, celles qui punissent les crimes et répriment les délits. Elles sont les vrais soutiens de la morale. Elles ne peuvent détruire les occasions du mal, mais elles en préviennent les pernicieux effets. Ce sont là les bonnes lois.

Mais le malheur est que dans toutes nos sociétés, commencées avant de connaître les véritables intérêts des hommes, nous avons une foule de lois qui, loin de diminuer les effets des occasions de nuire à la société et à ses membres, en créent de nouvelles.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Toute loi inutile, par exemple, ne remédie à aucun mal, et en crée un nouveau, en fournissant une nouvelle occasion de manquer à son égard, au respect dû à l'autorité publique.

Toute loi impraticable est dans le même cas.

Toutes celles qui créent à des classes du peuple des intérêts opposés à ceux des autres classes, donnent aux citoyens des occasions de se haïr et de s'attaquer.

Toutes les lois qui prohibent des choses innocentes en elles-mêmes, engendrent un nouveau délit. Elles font des contrevenans une nouvelle classe de coupables; et de ceux qui les surveillent, une autre troupe d'êtres vivans du malheur de leurs semblables; deux grands maux qui n'existeraient pas sans elles.

Toute négligence dans l'administration, tout désordre dans les finances de l'État, ouvre la porte à une foule de marchés frauduleux, de combinaisons perfides qui sont autant de nouvelles manieres de nuire au public.

Toute institution qui propage ou favorise une erreur, un préjugé, une superstition, donne des armes à des hommes pour en blesser d'autres.

Toute loi qui veut renverser par la violence la nature éternelle des choses, comme celle qui veut faire que du papier soit de l'or, ouvre une source abondante de nouveaux délits.

L'obscurité seule des lois, leur versatilité, leur manque d'uniformité dans tout le territoire de la même société, fournissent aux hommes des moyens de s'attraper réciproquement.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Par les raisons contraires, toute disposition tendante à fondre tous les intérêts dans l'intérêt général, à rapprocher toutes les opinions de la raison à leur centre commun, à rendre leur cours naturel à toutes les choses indifférentes en elles-mêmes, à remettre tous les citoyens sous la direction de la nature tant qu'elle est innocente, à leur restituer l'exercice entiere de la liberté individuelle qui n'est pas nuisible; et d'un autre côté, toutes celles qui portent dans l'action du gouvernement, la simplicité, la clarté, la régularité, la constance, tout cela, dis-je, sont des moyens efficaces de diminuer le nombre des occasions de nuire. On peut dire qu'une bonne constitution n'est qu'une collection de mesures habilement combinées, pour que ceux chargés de réprimer le mal n'aient pas l'occasion d'en commettre; et l'on sait tout ce qu'elle peut pour l'amélioration d'un peuple.

Il n'y a donc presque pas un acte administratif, ou législatif, qui n'ait une influence morale très-importante sous le seul rapport de l'augmentation, ou de la diminution des occasions de délit. Mais il ne faut pas oublier que la perfection à laquelle les hommes peuvent atteindre à cet egard, consiste à ne se fournir aucune occasion nouvelle de se nuire; mais que tous leur art social ne peut aller jusqu'à anéantir une seule de ces malheureuses occasions de délit qui sont inhérentes à leur nature, et par cela même indestructibles. C'est ce qui me fait revenir à dire que les plus puissans de tous les moyens moraux, et auprès desquels les autres sont presque

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nuls, sont les lois repressives et leur parfaite et entiere exécution.

La suite au numéro prochain.

LITTÉRATURE.

L'AMITIÉ.

ARGUMENT. *SPENSER apprend en même tems la nouvelle de la mort de son ami LORENZO, et l'inconstance de FANNY sa maîtresse.*

„ LORENZO n'est donc plus ! la parque cruelle m'a „ enlevé le plus tendre de mes amis, le plus cher „ à mon cœur !

„ Fanny est inconstante ! elle est morte pour moi... „ Je n'existe plus moi-même. Qui soulagera ma dou- „ leur ? qui essuiera mes larmes ?

„ Charmante Fanny, ô toi dont le cœur sensible „ a répandu tant de douceurs sur quelques instans „ de ma vie ! ô toi qui semas de roses les sentiers où „ tu me conduisis, je suis donc banni de ton cœur ! „ de nouveaux traits ont effacé les miens de ta pen- „ sée, comme le tourbillon impétueux détruit les „ traces que le voyageur a laissées sur le sable !

„ Spenser n'a plus d'ami ! Spenser n'a plus d'a- „ mie ! c'est en vain qu'il fait retentir du nom de „ Lorenzo et de Fanni ces bosquets où l'amour et „ l'amitié lui ont souri tant de fois ! c'est en vain „ qu'il noue des guirlandes de fleurs, qu'il marie la „ rose, image de la pudeur, avec le lys, symbole de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» l'innocence ! Lorenzo ne répond plus à ma voix... » Fanny rejette mes dons... Warthon a charmé son » cœur volage. L'inconstance a des attraits pour les » jeunes cœurs ; mais toi, Fanny, ton printems va » finir, déja ton été s'avance ; c'est la saison où les » amours folâtres cedent la place aux amours tran- » quilles !

» Qui me consolera ? mon ami n'est plus ! Lorenzo » a été rejoindre les substances étherées. Le cœur » de Fanny n'est plus à moi ! Hélas, qu'on est mal- » heureux, lorsqu'on est quitté de Fanny, et qu'on » perd Lorenzo ! »

C'était ainsi que Spenser, l'ame déchirée et flétrie, réfléchissait sur sa triste destinée. Il se flattait que Fanny serait un jour digne d'être son amie. Espoir trompeur ! Fanny n'a jamais connu le prix de ce doux sentiment. Elle a tout sacrifié au plaisir de plaire. Spenser séduit par ses charmes soupire encore. Il aimait avec tant de bonne foi ! Pourquoi faut-il que Fanny, faite pour être aimée, ne connaisse pas l'art de fixer un ami ?

Tout entier à ces sombres réflexions, il avançait sur les bords d'un torrent rapide, dont les vagues écumantes roulaient des débris et des rochers bruyans. Un pont léger s'offre à ses regards. Tel on voit au-dessus des abîmes de l'Ohio un pont de lianes que les sauvages hardis ont suspendu dans les airs. Jouet des vents, un mouvement continuel l'agite, et le voyageur effrayé craint d'y confier ses jours.

Une foule immense de peuples de toutes les contrées se présente avec Spenser devant le pont, tous

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

pressent, tous ont l'air de vouloir tenter le passage, mais nul n'ose s'exposer. A l'entrée, on voyait écrit ces mots : *Route du temple de l'Amitié.* Spenser monte sur le pont, Spenser appelle Fanny. « Viens, di-» sait-il, viens goûter un bonheur paisible ; viens, » suis-moi, tu es encore digne de la déesse qui regne » dans ce séjour. » Hélas ! Fanny n'entend plus sa voix, Warthon a charmé tous ses sens, et Spenser franchit seul le pont de l'amitié : il regarde encore derriere lui. Fanny l'abandonne, Fanny l'a oublié.

Quel changement soudain s'opere dans l'ame de son ancien amant ! Insensiblement ses larmes se tarissent d'elles-mêmes, ses regrets se dissipent, les noirs chagrins ne l'agitent plus, la tranquillité renaît dans son cœur, la sérénité rentre dans son ame. Seulement il plaint l'esprit inconstant de Fanny qui lui prépare des jours malheureux. On peut cesser d'aimer, mais peut-on cesser de s'intéresser à l'objet qui nous fut cher ?

Air pur, que l'on respire dans le séjour de l'amitié, c'est toi qui produis ces merveilles, c'est toi qui embellis l'existence de l'homme, qui rafraichis le cœur du malheureux, comme une douce rosée revivifie la nature épuisée par une longue sécheresse.

Un bois touffu, dont les chênes majestueux étendaient leurs branches verdâtres au-dessus des faibles arbrisseaux, et les défendaient des ardeurs brûlantes de l'astre du jour, conduisait par des sentiers tortueux, vers un temple champêtre fréquenté par peu de mortels. Des colonnes de granit soutenaient son fronton d'ordre toscan. Une noble simplicité tenait

lieu

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

lieu d'ornemens frivoles. Tout annonçait la présence de la déesse à laquelle il était consacré. Sous le portique, on voyait différens grouppes de marbre, que le ciseau des Phidias avait animés. Eriade et Oreste, Nisus et Euriale semblaient s'y disputer la gloire de mourir en sauvant un ami. Le pinceau d'Apelles avait exprimé sur la toile Castor et Pollux, partageant ensemble l'immortalité que le maître des dieux avait accordée à Pollux seul.

C'était ainsi que la sculpture et la peinture avaient embelli, par des chefs-d'œuvre attendrissans, le temple de l'Amitié. Spencer les considérait attentivement; son cœur s'entrouvrait aux douces impressions qu'ils faisaient naître; ses yeux humides se remplissaient de larmes; ce n'était plus les larmes brûlantes de l'amour outragé : il soupirait, mais c'était les soupirs d'une ame tranquille, d'un cœur sensible. Quelle jouissance que cette tendre émotion! que tu as de prix aux yeux de l'homme honnête! « Amitié, interessante amitié, voilà les biens » que tu nous promets! O mille fois heureux, celui » qui connaît tes douceurs, sait les apprécier, et » sacrifie tout pour les conserver! viens dans mon » ame, je suis digne de toi, je sais ce que vaut » un ami; et si tu veux achever mon bonheur, rends-» moi Fanny. Apprends-lui qu'un ami sincere est » préférable à mille amans trompeurs. Vains desirs, » Fanny n'est point à mes côtés; je suis seul dans » ce temple. »

C'était ainsi que parlait Spenser. L'image de Fanny l'occupait sans cesse, les traits de Fanny étaient en-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

core tracés dans son cœur. O tems, pourras-tu jamais les effacer !

Tout d'un coup les portes du temple s'ouvrent, l'airain roule sur ses gonds bruyans, le voile du sanctuaire tombe, des gémissemens se font entendre, des cris plaintifs frappent la voûte, tout retentit au loin de sons lugubres. Spenser s'avance, il franchit l'entrée, il se mêle au petit nombre d'hommes et de femmes qui, couverts d'habits de deuil, versaient des larmes et poussaient des sanglots. Ils n'étaient interrompus que par ce chant funebre :

« Il est mort, Lorenzo, il est passé comme une
» tendre fleur.

» Le plus chéri de nos freres, le plus digne d'être
» aimé, est couché sous cette tombe ; ses débris
» mortels sont placés sous ce marbre, mais son ame
» est aux Champs-Eliziens, et son cœur est parmi
» nous. Qui chantera ses louanges ? qui dira nos
» regrets ? qui peindra notre affliction ? Nos plaisirs
» ne sont plus partagés par Lorenzo ; il est mort, il
» est passé comme un tendre fleur.

» La jeunesse au teint brillant avait répandu les
» graces sur son visage ; l'amitié avait embelli son
» ame, les talens avaient orné son esprit ; l'hymen,
» pour combler ses vœux et les couronner, lui avait
» présenté Jenny, Jenny que chacun aime, Jenny
» si intéressante, mere tendre, épouse chérie. Hé-
» las ! ni la jeunesse, ni l'amitié, ni les talens, ni
» les larmes de Jenny n'ont pu fléchir sa destinée !
» Lorenzo est mort, il est passé comme une tendre
» fleur. »

» O vous tous qui répétez ce chant funebre ! laisses

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» couler vos larmes, elles soulageront vos ames op-
» pressées. Lorenzo fit nos délices tant qu'il vécut
» parmi nous; que le souvenir de l'amitié qu'il nous
» portait survive à son existence. Et toi, Lorenzo,
» dont nous arrosons les froides dépouilles de nos
» pleurs, sans doute que nos gémissemens et nos
» regrets ont pénétré l'épaisseur de ta tombe; ou
» plutôt ton ombre légere voltige au milieu de nous;
» tu entends nos soupirs, tu vois notre douleur,
» ton cœur y est sensible, tu nous réponds; et si
» nos organes étaient assez délicats, nous enten-
» drions ta voix et tes soupirs. O Lorenzo! nous ne
» cesserons de te chanter, de t'aimer et de répéter:
» Lorenzo n'est plus, il est passé comme une tendre
» fleur. »

Un lugubre silence succede à ce chant funebre. Spenser se précipite vers ses amis; il les reconnaît, ce sont ses freres chéris, ses freres bien aimés; il pleure avec eux sur le sort de Lorenzo. Il s'éloigne tristement de ce séjour de deuil. Son ami n'est plus, l'idée de sa perte renouvelle dans son ame celle de Fanny, dont la main devait essuyer ses larmes. Ce triste ressouvenir occupe un instant sa douleur. O douleur de l'amitié, combien tu as de charmes! le remords ne t'accompagna jamais. O douleur de l'amour, tu ressembles au désespoir!

Hors du sanctuaire, Spenser apperçoit un vieillard assis. Son front auguste ombragé par de longs cheveux blancs, un sablier, une faulx tranchante, des débris amoncelés apprennent à Spenser que ce vieillard respectable est le Tems, créateur et destructeur des mondes. Ses aîles étendues annonçaient

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

la rapidité de son vol, et ses traces étaient marquées par la destruction. Deux génies faisaient leurs efforts pour suspendre sa course, et le fixer. Le vieillard souriait à leurs efforts, il s'était assis un instant, il paraissait sensible, il s'intéressait aux deux génies qui étaient à ses côtés.

L'un, jeune enfant, avait à ses pieds un arc, des fleches, un carquois : un léger bandeau couvrait ses yeux, et sa main droite portait un flambeau. Il caressait le vieillard, tandis qu'il tâchait de brûler ses ailes ; il montait sur son carquois pour les atteindre. Déja il était sur le point de réussir, déja la flamme commençait à dévorer les aîles du Tems, lorsque le vieillard indigné, éteint son flambeau d'un coup d'ailes, arrache le voile qui lui ceignait le front, et le repousse loin de lui. Puis se retournant de l'autre côté, il apperçoit le second génie qui, sous la figure d'une jeune fille, simple, modeste, quoique belle, lui tendait la main, en lui montrant sa faux tranchante, qu'elle avait changé en ancre inflexible.

« O jeune immortelle, s'écria le vieillard, tu es » le génie de l'amitié, je te reconnais ! Prends mes » armes, je te les abandonne ; toi seule peux fixer » mon vol, toi seule peux semer des fleurs sur mes » traces. Prends mon sablier, qu'il te serve à » compter les douces jouissances que tu fais goûter » aux cœurs sensibles.

» Et toi, jeune homme, ajouta-t-il en s'adressant » à Spenser, profites de la leçon que tu viens de » recevoir. Souviens-toi que l'amour sans l'amitié » n'est qu'une lueur, qu'un feu passager ; le seu » vent de mon vol l'éteint toujours : apprends que

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» l'amour sans l'estime est le plus grand des mal-
» heurs. Les Dieux dans leur colere le font naître
» dans le cœur du mortel. Bois dans la coupe de
» l'amitié, enivres-toi de sa liqueur enchanteresse.
» Le cœur de Fanny n'est plus digne de toi, elle
» est coupable, j'ai déchiré le voile dont elle en-
» veloppait son inconstance. Cesse de la regretter.
» Un jour peut-être elle desirera un ami, elle en
» sentira la nécessité. Alors Spenser rends-lui
» ton amitié, elle est plus digne de pitié que de
» haine. »

A ces mots, le Tems reprit son vol. L'Amour rechargea ses épaules de son carquois, il renoua son bandeau, et de son flambeau rallumé il courut embrâser tous les êtres vivans.

L'Amitié s'approcha de Spenser, essuya ses larmes et lui tendit la main. « O divine amitié, s'écria-t-il
» tout ému, fruit délicieux dont le ciel nous a fait
» présent pour être le charme de nos jours, rien
» n'égale tes plaisirs et tes douceurs ! Le nectar que
» l'abeille exprime du calice des fleurs parfumées,
» est moins agréable que toi. Regne toujours dans
» mon ame, embellis mes années par tes douces
» jouissances. Descends au milieu de mes amis,
» échauffe leurs cœurs, cherche un asyle dans leur
» sein, que tu y reposes tranquillement. Tu es im-
» mortelle, tu trompes le coup de la mort, tu survis
» dans mon ame à Lorenzo qui n'est plus. La joie
» que tu fais naître n'est point trompeuse, elle ne
» s'évanouit pas comme la vapeur du matin, elle
» dure autant que toi. O Amitié, je bénirai tes bien-
» faits, je te chanterai dans mes vers, tant que le cœur

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» de mon ami, appuyé sur le mien, s'endormir
» tranquillement ! Que rien n'interrompe son som-
» meil, je veillerai pour toi.

» O Amitié, la seule honnêteté peut effacer tes
» liens ! Loin de moi celle que le vice ou l'intérêt
» enfante ! La vertu seule a droit d'animer un cœur
» et de le pénétrer d'une sensibilité qui dure toute
» la vie. Telle était celle qui m'unissait à Lorenzo ;
» telle était celle qui devait m'unir à Fanny. »

HISTOIRE NATURELLE.

Tableau élémentaire de l'Histoire naturelle des animaux ; par G. Cuvier, de l'Institut national de France, professeur d'histoire naturelle à l'École centrale du Panthéon, etc. In-8°. *de 510 pag. avec 14 planches. A Paris, chez Baudouin, place du Carrousel*, n°. 662. *An VI.*

Avant la révolution, un seul professeur d'histoire naturelle était chargé d'instruire sur cette importante étude toute la jeunesse française, et encore la création de sa chaire ne datait que de l'année 1778 ou 79. C'est le cit. d'Aubenton qui la remplit depuis cette époque, et nous devons à ses soins la plupart de nos jeunes naturalistes.

Le systême d'instruction adopté par la République est sans cesse décrié par l'aristocratie qui redoute la propagation des principes philosophiques, par l'ignorance qui redoute la lumiere, et par tous les anciens professeurs qui, voués à une routine aveugle, craignent

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

d'être obligés sur leur déclin d'abjurer leurs connaissances acquises,

Quæ juvenes didicere, senes perdenda fateri.

Mais l'ardeur avec laquelle on suit dans les Écoles centrales, les leçons d'histoire naturelle, de mathématiques, de dessin, dépose contre ces vaines déclamations. La jeunesse s'adonne aux sciences naturelles et mathématiques, les seules qui doivent remplacer l'ancienne logique. Le raisonnement ne peut mieux se former qu'en s'exerçant sur des faits, et non sur des êtres de raison. C'est à l'étude des grandeurs, de l'étendue, et des autres propriétés de la matiere que la philosophie rationnelle a dû les progrès qu'elle a faits depuis un siecle, et qui surpassent ceux que l'esprit humain avait fait depuis deux mille ans. Le mépris pour les disputes scholastiques, pour les abstractions métaphysiques, et pour la théologie, qui caractérise le dix-huitieme siecle, est un résultat heureux de cette prédilection. Tout annonce que ce goût pour les études solides croîtra avec la propagation des principes de la liberté. Tout présage l'amélioration de l'espece humaine. La génération qui est élevée dans nos écoles en recueillera les fruits.

D'Alembert a dit sagement, que de bons élémens de mathématiques ne pouvaient être composés que par les hommes qui les auraient le mieux approfondies. Ce principe s'applique à toutes les sciences. L'histoire naturelle avait été traitée en France par de savans écrivains. Buffon a tracé de brillans tableaux; Lacépède a continué cette galerie sans lui

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

faire perdre de son éclat, mais il y a ajouté la correction des descriptions et la netteté des caracteres; d'Aubenton défricha le premier, en France, le champ de l'anatomie comparée, et il donna à nos écoles de minéralogie, ce qui leur manquait, un tableau méthodique; un dictionnaire d'histoire naturelle formé d'abord d'un volume, puis de deux, de trois, de quatre.... et enfin de quinze ou vingt, a meublé toutes les bibliotheques. Mais la plupart de ces ouvrages étaient trop volumineux ou trop chargés de planches pour que les éleves pussent les acquérir. Des naturalistes habiles ont entrepris d'écrire des traités élémentaires, et de peu d'étendue, sur les trois collections d'êtres, appellées Regnes. Le cit. Cuvier publie aujourd'hui l'histoire naturelle des Animaux, le cit. Vintenat fait imprimer un travail semblable sur les végétaux, et l'on attend avec impatience l'important ouvrage du cit. Hatry sur la Minéralogie.

— L'expérience, dit dans sa *Préface* le cit. Cuvier, m'a fait voir que ce livre, expliqué avec quelque soin par le professeur, est capable de donner aux éleves des notions assez justes et assez complettes de l'économie animale et des différentes modifications, et de leur faire classer et retenir dans leur mémoire, non-seulement les divisions générales des animaux, mais encore les principales especes et leurs propriétés les plus remarquables.

— On sentira aisément de quelle utilité de pareilles semences, jettées dans l'esprit des jeunes gens par la voie de l'enseignement commun, devront être dans la suite à l'État et aux particuliers. Ce

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

n'est point précisément pour former des savans que cette étude a été prescrite, quoiqu'elle doive sans doute contribuer à en augmenter le nombre; mais toutes les classes de la société participeront également à son avantage : le médecin possédera dès son enfance ce qu'il est obligé d'apprendre péniblement à un âge qu'il consacrera désormais uniquement à la partie essentielle de son art; le cultivateur connaîtra mieux, et les produits qui naissent déja sur son sol, et ceux dont l'introduction peut augmenter ses bénéfices; le fabricant pourra multiplier ses essais, juger d'avance de leurs résultats; ceux qui dirigent les manufactures d'objets de luxe, ceux qui exercent les arts d'imitation, auront toujours la nature pour régulateur de leurs conceptions, et saisiront plus facilement le beau en tout genre, dont elle est l'unique modele; l'administrateur, l'homme d'État enfin, à qui la direction du commerce et des manufactures, la protection de l'agriculture, l'aménagement des forêts, l'exploitation des mines, les fabrications nationales, sont confiées, tireront de la connaissance de l'histoire naturelle, les moyens de se déterminer toujours pour les mesures les plus avantageuses.

Une *Introduction* sur l'histoire naturelle en général, ses rapports avec les autres sciences, l'organisation et les propriétés des corps organiques, les especes et les variétés, les rapports naturels qui les établissent, les méthodes et la nomenclature, sert de frontispice à ce vaste tableau. Elle renferme des vues très-saines et très-généralisées. Ces vues trouveraient aussi leur place à la tête des Traités de Minéra-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

logie et de Botanique ; mais sur-tout à la tête de la derniere qui, ainsi que la Zoologie, a pour objet l'étude des êtres organiques.

Lors même que l'*homme* ne serait pas un animal, la description des élémens dont il est composé, et des fonctions qu'il exerce, devrait encore servir de modele pour y rapporter les autres animaux ; parce qu'il jouit d'une réunion plus parfaite de sens et de fonctions. A la vérité, chaque famille semble avoir un de ses sens plus parfait que son analogue dans l'homme ; mais ce dernier l'emporte toujours par la perfection de l'ensemble. Aussi c'est par son anatomie, par la description de ses fonctions, de ses habitudes, de ses especes, etc., que commence le tableau du cit. Cuvier. Il occupe 60 pages, et présente un grand nombre d'idées philosophiques, et de grandes vues physiologiques. Il s'aide souvent de la nouvelle chymie. La nature du sang des animaux fournit un moyen sûr de les classer. Les uns ont le sang *rouge* et *chaud*, c'est-à-dire plus chaud que l'atmosphere dans laquelle ils vivent : d'autres l'ont *rouge* et *froid*, c'est-à-dire à-peu-près à la même température que l'élément qui les environne : d'autres enfin ont le sang *blanc* (selon la dénomination ordinaire), ou plutôt une liqueur limpide qui tient lieu de sang. Les premiers sont les MAMMIFERES (animaux pourvus de mammelles) terrestres, amphibies, cétacés, et les OISEAUX, nageurs, de rivage, de proie, gallinacés, grimpeurs et passereaux.

Les animaux à sang *froid* sont divisés en REPTILES, QUADRUPEDES ovipares et en POISSONS.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Un groupe d'animaux, plus nombreux que ceux que nous venons d'indiquer, reste encore à classer; ce sont les animaux à sang *blanc*. On trouve d'abord les MOLLUSQUES auxquels le cit. Cuvier réunit les *coquilles* appellées vers testacés, parce que les animaux qui les habitent ont la même organisation. Viennent ensuite les INSECTES, réunis aux VERS proprement dits qui ne changent jamais de forme. L'animalisation expire dans les ZOOPHYTES (animaux-plantes), qui n'ont ni cœur, ni cerveau, ni nerfs, qui repoussent bien vite les parties qu'on leur enleve, et dont plusieurs multiplient par une simple division, comme les plantes. Telle est la réduction de ce vaste tableau. Nous allons en détailler les différentes parties que nous avons cru devoir séparer du coup-d'œil général, afin que rien n'interrompit cette grande perspective.

Les MAMMIFERES, qui suivent immédiatement l'*homme*, parce qu'ils ont avec lui un plus grand nombre de conformités, sont divisés la plupart par la forme de leurs dents. La nutrition étant une des fonctions les plus importantes, on s'est attaché aux dents, son organe principal, pour classer les *mammiferes*.

Un caractere particulier a distingué les *singes*, dont les dents ressemblent à celles de l'homme, c'est l'écartement des pouces des pieds de derriere, ce qui les fait ressembler à des mains. On a appellé cette famille les *quadrumanes*. Ils habitent les pays chauds, et sont frugivores.

Les dents des *carnassiers* ressemblent aussi à celles de l'*homme* et des *singes*; mais ils n'ont point le pouce

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de devant séparé, ni opposable aux autres doigts. Les uns sont *cheiroptères*, ou volans, tels que la chauve-souris : les autres sont *plantigrades*, ou appuient la plante entiere des pieds à terre, tels les ours. On en voit qui ne marchent que sur le bout des doigts, ce sont les *carnivores*, chat, chien, etc. : les derniers sont *pédimanes*, et ont le pouce des pieds de derriere écarté des autres doigts, ce sont les *sarigues*, etc.

Les *mammiferes-rongeurs* ont des dents incisives remarquables, et manquent de canines ; les lievres, les castors, les rats, etc. — Les *édentés* manquent d'incisives ; ils ont ou la tête allongée et le museau conique, les fourmiliers, etc., ou la tête courte et le mufle arrondi, les paresseux, etc. Les *éléphans* ont les incisives supérieures formant de longues défenses. Les *pachydermes* (peau épaisse) ont des sabots, et plus de deux à chaque pied, cochon, rhinocéros, hippopotame, etc. Les *ruminans* ont deux sabots, quatre estomacs, sans incisives supérieures, ils sont herbivores, chameau, cerf, giraffe, bœuf, brebis, etc. Les *solipedes* (pied-massif) à un seul sabot, âne, cheval, etc.

Aux *mammiferes-terrestres*, qui sont les véritables *quadrupedes*, succedent les *mammiferes-amphibies*, phoques et morses, qui ont les pieds trop raccourcis pour qu'ils puissent marcher aisément, et qui plongent très-long-tems. Les *cétacés* n'ont point de pieds, et sont pourvus d'évents qui leur servent à rejetter l'eau qu'ils engloutissent avec leur proie, dauphin, cachalot, baleine et narwal.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Les ailes, les plumes, le bec caractérisent à l'extérieur la brillante et légere classe des OISEAUX. Leur division en familles ne saurait être tranchée : cependant on en a formé cinq principales.

Les *oiseaux de proie* à bec crochu, dont la pointe aiguë se recourbe en bas, avec des pieds courts, armés d'ongles très-forts; les vautours, les faucons et les chouettes. Sous le nom de *passereaux* on désigne les *passeres* et partie des *picæ* de Linnée. Ce sont non-seulement les petits oiseaux chanteurs et autres, mais encore tous ceux qui ayant trois doigts devant, n'ayant qu'un doigt en arriere et sans ongles crochus, n'ont aucune membrane entre les doigts de devant. Les uns ont la mandibule supérieure échancrée vers le bout; les pies-grieches, les gobe-mouches, les merles, etc. D'autres ont le bec droit, fort, comprimé, sans échancrure; les corbeaux, les oiseaux de paradis, etc. Quelques-uns ont le bec conique; les moineaux, les gros-becs, etc. On en voit à bec grêle, approchant de la forme d'un poinçon ou d'une alène; les mésanges, les alouettes, etc. Les hirondelles et les engoulevents ont un petit bec, très-court, applati horisontalement, et fendu très-avant. Enfin, les colibris, les hupes, etc. ont le bec grêle, très-alongé, assez fort.

Les pieds des oiseaux *grimpeurs* ont deux doigts en avant et deux en arriere : ils grimpent lentement sur les troncs d'arbres pour y chercher des fruits ou des insectes. Les uns ont le bec grêle; les pics, les cou-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

cous, etc. Les autres ont un gros bec ; les toucans, les perroquets, etc.

Les *gallinacés*, ou oiseaux pesans, volent peu, et vivent sur-tout de grains. Leur bec est convexe en dessus, à mandibule supérieure comme voûtée. Les doigts de devant réunis à leur bâse seulement par une courte membrane. Ce sont les pigeons, les paons, les faisans, le dindon, etc.

L'autruche, le casoar, le touyou, et le dronte, sont les plus grands des oiseaux. Ils ont été rangés, par les uns, dans l'ordre des *gallinacés*, dont ils ont la pesanteur ; et par d'autres, dans celui des *oiseaux de rivage*, auxquels ils ressemblent par la hauteur des tarses et la nudité du bas des jambes.

Les *oiseaux de rivage* (GRALLÆ, Lin.) trouvent dans la hauteur de leurs tarses et la nudité du bas de leurs jambes, la facilité d'entrer dans l'eau jusqu'à une certaine profondeur, d'y aller à gué, et d'y pêcher au moyen de leur cou et de leur bec dont la longueur est toujours proportionnée à celle des jambes. Leur doigt extérieur est généralement uni par sa bâse à celui du milieu, au moyen d'une courte membrane ; le pouce manque quelquefois. Ces oiseaux étendent leurs jambes en arriere lorsqu'ils volent ; au contraire des autres, qui les reploient sous leur ventre. Ceux qui ont le bec fort, vivent de poissons ou de reptiles ; le flamant, etc., a le bec gros et court ; les hérons, les ibis, etc., l'ont long et fort. Les autres qui ont le bec faible, se contentent de vers et d'insectes ; les spatules ont le bec long, faible, applati horisontalement ; les pluviers, les beccases, etc., l'ont grêle, rond et faible ; les

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

rales, les poules-d'eau, etc., ont le bec médiocre, comprimé par les côtés.

Les *oiseaux nageurs*, ou *palmipedes* (ANSERES, Lin.), ont les doigts des pieds réunis par des membranes, ou élargis et applatis en forme de rames : ils passent leur vie sur les eaux. La glande que tous les oiseaux portent sur le croupion, et dont ils expriment le suc huileux qui préserve leurs plumes de l'humidité, est plus considérable dans les oiseaux nageurs ; aussi leur plumage est-il lustré et imperméable à l'eau. Ils vivent de poissons et d'autres productions aquatiques. Ils different au reste beaucoup entre eux quant à la conformation et au vol. Les pélicans, le cormoran, etc., ont les quatre doigts unis par une seule membrane ; ils ont donc les pieds plus parfaitement *palmés* que les autres, et cependant ils nagent moins, et ont l'habitude de se percher aux arbres.

Les hirondelles de mer, les mouettes ou goélands, etc., sont les oiseaux de haute mer. Au moyen de leur vol étendu ils se sont répandus par-tout. Ils ont le pouce libre, ou nul, le bec sans dentelures, et de très-longues aîles. Ceux qui se tiennent sur les eaux douces, ou qui du moins s'éloignent peu des côtes, ont le pouce libre, le bec large et dentelé, et les aîles médiocres : ce sont les canards, le cygne, l'oie, etc.

Les derniers animaux à sang *chaud*, sont ici ceux qui forment la derniere division des *nageurs*. Ils ont le pouce libre, ou nul, les pieds placés tout-à-fait à l'arriere du corps, et presque inutiles pour la marche ; le bec sans dentelures, et les aîles très-courtes. Ils marchent peu, volent mal ; ils ne

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

peuvent gueres que nager et plonger. Ce sont les plongeons, les alques et les manchots.

La suite au numéro prochain.

POÉSIE.

Premiere Idylle de THÉOCRITE, *traduite par* FIRMIN DIDOT.

TYRSIS, ÆGON.

TYRSIS.

Au bord de ces ruisseaux, j'entends avec plaisir
Ces pins mélodieux qu'agite un doux zéphir ;
Mais ta flûte, berger, me charme davantage :
Si le dieu qui des joncs fit l'heureux assemblage,
D'un bouc au front superbe obtient le prix flatteur,
La chevre t'appartient, comme second vainqueur ;
S'il reçoit une chevre, accepte une gazelle
Avant qu'un premier lait ait gonflé sa mamelle.

ÆGON.

Ta voix me charme plus que le bruit du torrent
Qui tombe de ces rocs et roule en murmurant :
Si l'on offre aux Neuf-Sœurs un agneau pour hommage,
Tyrsis, une brebis deviendra ton partage ;
Si la brebis leur plaît, tu recevras l'agneau.

TYRSIS.

Au nom des Nymphes, viens, au pied de ce côteau,
Charmer de ton hautbois cette rive fleurie :
J'aurai soin des chevreaux paissants dans la prairie.

ÆGON.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ÆGON.

C'est un crime, à midi, de jouer du hautbois;
Le dieu Pan a chassé les habitans des bois;
Il dort : irai-je, au bruit d'un fifre téméraire,
D'un dieu trop irritable éveiller la colere.
Pour toi qui de Daphnis as connu les malheurs;
Toi qui dans l'art du chant surpasses nos pasteurs,
Viens, et sous cet ormeau, près de ce frais boccage,
Où du dieu des Jardins on apperçoit l'image,
Chante, comme ce jour où tu vainquis Chromis :
Je veux pour ce bienfait que trois fois, ô Tyrsis,
Le lait de cette chevre entre tes doigts ruisselle :
Mere de deux jumeaux, sa féconde mamelle
Deux fois donne du lait et nourrit ses petits.
Je t'offre encor un vase, éclatant de vernis;
Une anse aux deux côtés se recourbe avec grace :
Sur ses bords l'hélicryse au lierre s'entrelace,
Et fait de tes fruits d'or admirer la couleur.
Au fond du vase, on voit un chef-d'œuvre enchanteur,
Une femme : l'artiste a gravé sa parure :
Près d'elle, en longs cheveux flottants à leur ceinture,
Deux amans à l'envi se disputent son cœur;
Mais la coquette habile, irritant leur ardeur,
Sur l'un jette les yeux avec un doux sourire,
Tandis qu'à charmer l'autre on dirait qu'elle aspire;
Et ces rivaux séduits, et les yeux enflammés,
Par les feux de l'amour sont envain consumés.
Près d'eux, un vieux pêcheur, tout courbé sur l'arêne,
Lance un vaste filet qu'il souleve avec peine;
L'âge a blanchi son front sans affaiblir son corps;
Il se hâte; on croit voir ses pénibles efforts :
Ses jambes sous le poids fléchissent accablées,
Et sur son col nerveux ses veines sont gonflées.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Une vigne, ornement de ces côteaux voisins,
Étale aux yeux la pourpre et l'or de ses raisins;
Vois-tu, pour y veiller, cet enfant qui domine (1)
Assis sur des buissons qu'a blanchi l'aubépine :
Non loin sont deux renards; l'un ose pas courir
Les ceps couverts de fruits qu'il ravage à loisir;
L'autre, près de l'enfant rôdant avec malice,
Pour ravir son dîner guette l'instant propice :
Mais l'enfant, occupé de soins plus sérieux,
Tresse pour la cigale un piége ingénieux;
Il oublie et la vigne et jusqu'au dîner même.

L'acanthe, ciselée avec un art extrême,
Du vase mollement embrasse le contour :
C'est un chef-d'œuvre; aussi, je donnai pour retour
L'amas d'un frais laitage et l'une de mes chèvres;
Je ne l'ai pas encor approché de mes lèvres!
Si tu me fais entendre un chant mélodieux,
Il t'appartient. Ægon n'est pas un envieux;
Chante : tu ne pourras sous les royaumes sombres,
Tyrsis, par tes accens charmer les pâles ombres,
Va, les flots de l'oubli coulent dans les enfers.

TYRSIS.

Tyrsis d'Etna, Tyrsis est l'auteur de ces vers :
O Muses! commencez; Muses toujours chéries,
Commencez vos refrains aimés des bergères.
En quels lieux aviez-vous fixé votre séjour?
Nymphes, lorsque Daphnis fut consumé d'amour;
Erriez-vous sur le Pindé; ou le fleuve Penée

---

(1) Cet usage subsiste encore en Italie. Les jeunes pâtres, pour mieux observer, montent sur des buissons qu'ils couvrent de feuillages.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Roulait-il sous vos yeux son onde fortunée ?
Vous aviez fui l'Etna dont le front touche aux cieux,
L'Acis, et l'Anapus aux flots majestueux.

O Muses ! commencez ; Muses toujours chéries,
Commencez vos refreins aimés des bergeries.

Le lion attendri pleura dans les forêts,
Et l'ours par des sanglots exprima ses regrets.
Ses troupeaux languissaient : leur foule consternée
A ses pieds déplora sa triste destinée.
Mercure le premier vint, et lui dit : Daphnis !
Quel est l'objet fatal dont ton cœur est épris ?

O Muses ! commencez ; Muses toujours chéries,
Commencez vos refreins aimés des bergeries.

Des hameaux désolés accouraient les pasteurs,
Et tous interrogeaient ses secrettes douleurs.
Priape vint ; pourquoi languir dans la tristesse,
Lui dit-il ? Ah ! Daphnis, l'objet de ta tendresse,
Dans les prés, dans les bois, cherche d'autres amours :
Insensé ! le chagrin use et flétrit tes jours !
Ah ! cesse de nourrir une espérance vaine.
Semblable au vil pasteur qui, voyant dans la plaine
Ses troupeaux amoureux lascivement bondir,
Jette sur eux un œil jaloux de leur plaisir ;
Quand tu vois une Nymphe ou danser ou sourire,
Tu n'es plus un berger, tu deviens un satyre.

Sans répondre, Daphnis écoutait leurs discours ;
Il voulait terminer sa vie et ses amours.

O Muses ! poursuivez ; Muses toujours chéries,
Poursuivez vos refreins aimés des bergeries.

Enfin parut Vénus. Un sourire trompeur
Déguisait le courroux enfermé dans son cœur :
Tu défiais l'Amour, et l'osais méconnaître,
Daphnis ! cede à l'Amour, et fléchis sous son maître !
Du malheur des mortels, instrument odieux,

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

„ O Vénus ! dont l'aspect importune mes yeux ;
„ Je vois mon dernier jour ; mais, quoique je succombe,
„ Ma haine pour ton fils me suivra dans la tombe.
„ Va sur le mont Ida, ce fortuné séjour,
„ Où le chêne s'éleve impénétrable au jour ;
„ C'est dans ce lieu, dit-on, qu'un berger.... ô déesse,
„ Ton Anchise peut-être accuse ta paresse.
„ Là, le myrthe odorant se hâte de fleurir,
„ Et l'abeille y bourdonne et t'invite au plaisir.
„ Adonis fut pasteur ; on dit que solitaire
„ Il chassa dans nos bois et dans ceux de Cythère (1).
„ L'invincible Vénus triomphe d'un berger ;
„ O Diomede, tremble ; elle va se venger. „

O Muses ! terminez ; Muses toujours chéries,
Terminez vos refrains aimés des bergeries.

Sombres forêts, et vous de ces paisibles lieux
Sauvages, habitans, recevez mes adieux :
Adieu belle Aréthuse, adieu fleuves dont l'onde
Poursuit vers le Tymbris sa course vagabonde ;
Je suis Daphnis, hélas ! c'est moi qui dans vos eaux
Me plaisais si souvent à guider mes troupeaux.

Pan, soit que du Menale ou de vaste Lycée
Tu gravisses en paix les cimes hérissées,
Laisse de Lycion le sépulchre fameux
Et l'Hélice, séjour révéré par les dieux ;
Viens, ô Pan, et reçois de ma main défaillante
Ce doux hautbois enduit d'une cire fiante

---

(1) Il y a dans le texte :

καὶ πόδας βάλλει, καὶ θηρία τἄλλα διώκει.

Mot-à-mot, il perce les lievres de ses traits, et poursuit encore d'autre gibier. Il n'était pas aisé de faire passer en français ce reproche ironique de Daphnis à Vénus.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Où mes levres jadis se posaient à plaisir ;
Viens ; déja les enfers s'ouvrent pour m'engloutir.
O Muses ! terminez ; Muses toujours chéries,
Terminez vos refreins aimés des bergeries.
Tu peux changer tes lois, Nature ; je me meurs.
Rosiers, sur les chardons voyez naître vos fleurs ;
Sur les pins résineux que la poire mûrisse ;
Que sous la dent des cerfs le chien blessé gémisse ;
Et qu'au sommet des monts le rossignol jaloux
Cede le prix du chant aux lugubres hiboux.
O Muses ! terminez ; Muses toujours chéries,
Terminez vos refreins aimés des bergeries.
Il dit, et languissant il expira ; Cypris
Voulut de ce berger ranimer les esprits ;
Les Parques de ses jours ne filaient plus la trame ;
Et près du noir Cocyte errait déja son ame ;
L'Achéron entraînait le plus beau des pasteurs,
Cher aux Nymphes des bois, et l'ami des Neuf-Sœurs.
Muses ! c'en est assez ; Muses toujours chéries,
Terminez vos refreins aimés des bergeries.
Donne le vase, Ægon ; vous Muses, que trois fois
Le lait en votre honneur ruisselle sous mes doigts ;
Adieu : faites qu'un jour je chante mieux encore.

LACON.

Que d'Œgile pour toi la figue se colore ;
Que sur tes levres coule un miel délicieux ;
Le chant de la cigale est moins mélodieux.
Voici le vase ; il sent la douce violette ;
Tu peux l'emplir de lait : toi, viens ici, Kissette.
Jeunes chevres, gardez que vos bons amoureux,
Du chef de ce troupeau ne réveillent les feux.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

CHARADE.

Sans perdre l'espérance
Prépare-toi toujours à mon premier ;
L'homme soigneux craint mon dernier,
Et sous un habit blanc mon tout plaît à l'enfance.

ÉNIGME.

Comique tour à tour, et tragique matiere,
A peine ais-je paru que l'orage me suit.
Mon choc impétueux, sans attendre la nuit,
Excite une soudaine et funeste lumiere.
Sans armes à la main j'ai l'humeur fort guerriere ;
J'ouvre, et couvre à même heure, en naissant je fais bruit.
La mere qui toujours d'un seul coup me produit
Est naturellement une grande ouvriere.
Le roi de me souffrir ne se peut exempter ;
Mon poids pourtant est rude, et pour le supporter
Il faut être forçat, crocheteur, ou belitre.
Il est un vieux gaulois à qui je suis fatal.
Enfin, plus je suis bon, plus on me reçoit mal,
Et je ne suis permis seulement qu'à la mitre.

Explic. des Charade, Énigme *et* Logogriphe *du* N°. 15.

Le mot de la Charade est *Io ;* celui de l'Énigme est *la Fausse Monnaie ;* celui du Logogriphe est *Crime*, dans lequel on trouve *rime*.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ANNONCES.

Soirées Littéraires, tome VIII, complettant la deuxieme année.

Ce volume contient les *Olympiques* de Pindare; des *Extraits Biographiques* sur Jean de Hautcselve, P. Bizare, Ant. Thylésius, Guil. Sal. du Bartas, Et. Tabourot, Henri du Puy, Robert Keuchénius, J. F. Sarazin, Roch Honnert, Rapin, Em. du Trésor, etc. etc. etc. Plusieurs morceaux sur différens genres de littérature, par le cit. Coupé, rédacteur.

Les *Soirées Littéraires* se continuent sur le même plan et le même choix dans les recherches biographiques. Les tomes IX, X, XI et XII formeront la troisieme année. Prix du volume, 3 liv.; et 3 liv. 15 sous franc de port. A Paris, chez Honnert, rue du Colombier, n°. 1160; et chez Morin, rue de Savoie, n°. 21.

Les Amours de Psyché et de Cupidon, suivies de *la Mort d'Adonis*, poëme, par Jean de la Fontaine, un volume *in*-4°. imprimé très-soigneusement avec un nouveau caractere gravé et fondu dans toute la perfection possible par Firmin Didot, et orné de cinq gravures d'après les dessins de Gérard.

Il est difficile de desirer quelque chose de plus parfait que la composition de ces dessins et l'exécution des gravures. Les artistes à qui elles ont été confiées, jaloux de travailler d'après les productions de ce peintre-poëte, ont formé entre eux une lutte honorable de talent; et leur rivalité dans cet ouvrage n'aura fait qu'ajouter à leur réputation. Ces artistes distingués sont Nicolet, Blot, Tardieu, Marais et Mathieu.

Le prix est de 60 liv. pour les exemplaires avec la lettre, et de 90 liv. pour les exemplaires avant la lettre. Il existe de cet ouvrage un exemplaire unique en vélin, auquel seront joints les dessins originaux.

Œuvres de Bernard, un volume *in*-4°., orné de quatre gravures en estampes d'après les dessins de Prud'hon, peintre.

Un charme tout particulier, une expression fine et séduisante, une grace inexprimable, caractérisent les productions de cet inimitable artiste. Les trois premieres gravures sont exécutées avec le plus grand soin : elles sont destinées à orner les trois chants de *l'Art d'aimer*. La quatrieme, pour le poëme de *Phrosine et Mélidor*, a le mérite inappréciable, et peut-être à jamais unique, d'être gravée par Prud'hon lui-

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

même. Cette tentative de sa part à été couronnée du succès; et l'estampe joindra au piquant d'une composition originale, un faire neuf, hardi, précieux et sentimental. Les dessins de cet ouvrage, destinés à l'exemplaire unique en vélin, ont été faits pareillement sur du vélin, et exécutés entierement à la plume, ce qui assurera leur durée. On ne peut se faire une idée de leur rare exécution qu'après les avoir vus. Un seul d'entre eux a occupé l'artiste pendant près de six mois consécutifs. On peut s'imaginer que rien ne sera si précieux que cet exemplaire unique.

Le prix des exemplaires papier vélin avec figures après la lettre est de 42 liv. Le prix des exemplaires papier vélin avec figures avant la lettre est de 84 liv. Ces derniers exemplaires sont imprimés sur un papier vélin beaucoup plus fort, et contiennent de plus les opéras de Bernard, et toutes les pieces de poésies que l'on connaît de lui.

Théâtre de Pierre Corneille avec les Commentaires de Voltaire, dix volumes *in*-4°.

Cette édition qui fait partie de la *Collection des auteurs classiques français et latins*, imprimée par le même, n'est tirée, comme les autres ouvrages de cette collection, qu'au petit nombre de 250 exemplaires, et sur papier vélin. Elle joint à une meilleure distribution des pieces, que l'on a rangées par ordre chronologique, l'avantage d'être plus complette que l'édition *in*-8°. de 1762, Voltaire ayant beaucoup augmenté ses commentaires dans celle *in*-4°. de Geneve, qui malheureusement fourmille des fautes les plus graves.

Le prix est de 360 liv.

Poésies de Malherbe, un volume *in*-4°. imprimé avec un nouveau caractere gravé par Firmin Didot, et tiré seulement à 250 comme la collection des auteurs classiques dont il fait aussi partie. Le prix est de 36 liv.

Œuvres du cardinal de Bernis, auxquelles on a joint le poëme de la *Religion vengée*, ouvrage posthume de l'auteur, un volume grand *in*-8°. tiré sur grand raisin vélin à 100 exemplaires seulement, et orné, sur le frontispice, du portrait de l'auteur, très-bien gravé par Lemire.

Le prix est de 25 liv.

Tous ces ouvrages, nouvellement imprimés, se trouvent chez Didot l'aîné, imprimeur, à Paris, rue des Orties, aux galeries du Louvre.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

NOUVELLES ÉTRANGERES.

TURQUIE.

De Constantinople, le 10 janvier 1798.

Les préparatifs militaires et le passage continuel des troupes d'Asie et d'Europe annoncent une détermination bien décidée de la Porte, de réduire Passwan-Oglu. Ces dispositions surpassent même les proportions qu'on pouvait raisonnablement supposer, et elles étonnent d'autant plus, que, d'après des avis certains, le rebelle a été battu au commencement du mois dernier, près de Roustchouk, par le pacha de Silistrie. Parmi les conjectures que l'on forme à ce sujet, la plus vraisemblable est que la Porte a résolu de rassembler des forces nombreuses dans la Bosnie et les provinces voisines, pour empêcher la propagation des principes révolutionnaires qui ont déja fait des progrès dans la Turquie européanne, et réprimer promptement les troubles auxquels l'esprit d'innovation pourrait donner lieu. L'on peut aussi présumer raisonnablement que dans les conjectures où se trouve l'Europe, notre cour a cru devoir prendre une attitude imposante, et faire voir qu'elle peut être encore de quelque poids dans la balance politique.

Le 1er. janvier, il a été tenu un grand divan chez le shekislam, où ont assisté le grand-visir, le capitan-pacha, les principaux uhlemas et tout le ministere. L'objet principal de ce conseil a été d'arrêter les formes religieuses qui devront être observées pour constater la rebellion de Passwan-Oglu. Le capitan-pacha, qui commande en chef les forces destinées contre le rebelle, a été revêtu publiquement, le 22

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

du mois dernier, de la pelisse de *seraskier* [généralissime]. L'époque de son départ n'est pas encore fixée.

Le 5 de ce mois, le général français Saint-Cyr, qui succede au général Dubayet en qualité de chargé d'affaires, est arrivé ici de Bucharest où il résidait comme consul.

Le 9, il s'est rendu, accompagné du général Menou et du drogman Dautan, à la Porte, pour faire une visite au reis-effendi.

Le 21 du mois dernier, le feu prit vers minuit dans le quartier de Kaskeni, situé du côté de l'arsenal. L'incendie a duré près de sept heures, environ quatre cents maisons ont été réduites en cendres.

De Semlin, le 28 janvier.

On assure que Passwan-Oglu a renvoyé sans les entendre les ministres pacificateurs que le grand-seigneur lui avait envoyés, en lui faisant dire qu'il ne traiterait avec lui que sur les debris du sérail de Constantinople. Il se confirme de plus en plus qu'il a des intelligences avec plusieurs pachas, en Albanie, en Macédoine, dans la Morée, et à Constantinople même. Ses plans militaires ne supposent pas moins d'habileté que sa marche politique. En menaçant Belgrade il y a attiré toutes les forces disponibles des pachas de Bosnie, de Servie et de Bulgarie, demeurés fideles à la Porte ottomane; et tandis que le pacha de Belgrade alarmé, rassemblait près de lui toute la garnison de ces province, Passwan-Oglu, par des mouvemens rapides et dirigés sur tous les points qui l'environnaient, s'est emparé sans resistance de tout le cours du Danube, depuis Semendria jusqu'à Silistrie dont il s'est rendu maitre en dernier lieu, après avoir dispersé les troupes du pacha qui y commandait. Il s'est rendu maitre en même tems de quelques forteresses de Valachie, sur la rive gauche du Danube, d'où il menace Bucharest. Après avoir ainsi couvert ses derrieres, il a

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

porté deux corps de troupes, l'un par sa gauche sur les bords de la mer Noire, où il occupe Warna et tout le pays au nord du mont Hémus, pendant qu'avec le gros de son armée il s'est établi, par sa droite, sur la grande route de Constantinople à Belgrade, pour couper la communication entre la Romélie et la Servie. Depuis qu'il a choisi cette position redoutable, il a battu à Nizza le pacha de Servie, et sa marche sur Philippopoli donne lieu de croire qu'il ne se propose rien moins que la conquête d'Andrinople et de Constantinople.

D'un autre côté, il se rassemble, par ordre de la Porte, aux environs d'Andrinople une armée qui sera de plus de cent mille hommes, et commandée par le fameux Hussein-pacha, revêtu de la dignité de séraskier. Ce général se propose d'attaquer à-la-fois Passwan Oglu par la mer Noire, en Bulgarie, et du côté de la Romélie. Mais sa lenteur à agir pourrait bien compromettre le succès de son expédition. La frayeur est telle à Constantinople que le grand-seigneur a fait arborer l'étendard de Mahomet.

DANEMARCK. *De Copenhague, le 6 février.*

Notre commerce a été très-florissant pendant l'année qui vient de finir, sur-tout dans la mer Baltique. Nos bâtimens ont exporté du seul port du Riga des marchandises pour la valeur de 2 millions 472,260 roubles. Nous devons cette prospérité à la sagesse du feu comte de Bernstorff, dont les principes d'administration ont survécu à son ministere.

SUEDE. *De la Poméranie suédoise, le 1er. février.*

Les lettres de Stockholm s'accordent avec les récits des voyageurs, pour nous apprendre que notre jeune reine se concilie l'affection et l'admiration de tous ceux qui l'approchent par son esprit, sa conduite et ses formes prévenantes, Elle promet déja un héritier au trône de Suede, et cette espérance la rend encore plus chere au roi, qui trouve dans les charmes de son heureux ménage un adoucissement

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

aux travaux dont il est sans cesse occupé pour le bonheur de ses Etats. Ces rapports, que nous croyons authentiques, s'accordent mal avec ce qu'on avait débité d'une prétendue mésintelligence qui avait éclaté entre ces deux époux dès les premiers jours de leur union.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 10 février.

On vient d'établir à Pétersbourg une nouvelle banque, dont l'objet est de mettre un frein à l'usure, qui cause de grands désordres dans cette capitale. L'empereur a placé le baron de Buhler à la tête de cet établissement, avec des appointemens considérables.

De Ratisbonne, le 5 février.

Le cit. Bacher, chargé d'affaires de la République Française, ayant demandé à se faire légitimer en cette qualité, sa demande a été aujourd'hui l'objet des délibérations de la diete, et sera probablement accueillie.

De Rastadt, le 13 février.

Le ministre impérial, comte de Metternich, en transmettant aux ministres français la note de la députation d'Empire, du 2 février, y a joint une note particuliere qui n'est que le développement de celle de la députation.

Cette note, qui est fort longue, porte en substance :

« Que la députation a d'autant plus lieu de remercier les ministres français de ce qu'ils ont transmis à leur gouvernement la réponse faite à leurs demandes du 28 janvier, concernant la nouvelle bâse de paix proposée, qui repose sur la cession de la rive gauche du Rhin, qu'elle espere que ce gouvernement rendra justice à la force et à la vérité des moyens employés par la députation ; que si ces moyens n'avaient pas d'abord opéré cette conviction sur l'esprit des plénipotentiaires français, on ne doit l'attribuer qu'au développement du principe fondamental de la dis-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sion ; savoir, que non-seulement l'Empire n'est pas ggresseur dans la guerre présente, mais qu'il a été la rtie attaquée et même forcée de se défendre ; que les euves en sont consignées dans les actes publics et dans série chronologique des faits connus universellement ; e, d'après la constitution, aucune guerre n'est entrei se sans le consentement de la diete générale, ratifié par chef suprême de l'Empire ; que le décret de la diete ncernant la guerre présente, est du 22 mars 1793, et nnu par la voie de l'impression ; qu'à cette date, l'armée Custine avait depuis long-tems envahi le cercle du hin, sans déclaration et même sans menace préalable de erre, et s'était emparée d'une grande partie du cercle ectoral ; qu'il est dit dans le décret de la diete : « Comme France a commencé la guerre par des hostilités contre Empire, sans une déclaration formelle ; qu'elle a attaqué envahi ses Etats avec une force armée, etc. etc., l'Emre se voit obligé de prononcer que la guerre déja comencee et déclarée par des voies de fait, est une guerre énérale de l'Empire. » Que par cet acte constitutionnel, est démontré que l'Empire étant la partie attaquée et on l'aggresseur, il ne devait pas s'attendre à la demande e la cession d'une grande partie de son territoire ; que sa onstitution en est essentiellement détruite ; que cette desruction est incontestable, puisque par cette cession nonenlement plusieurs princes, Etats et cantons de la noblesse nmédiate, perdraient leur pays en tout ou en partie, mais ue les quatre électeurs du Rhin, et par conséquent moitié u collége électoral, se verraient ravir les uns leur résience, et les autres tous leurs Etats électoraux ; qu'à la erte du cercle de Bourgogne serait ajoutée celle de presque out le cercle électoral ; que celui du Haut-Rhin perdrait es Etats de ses deux directeurs, Worms et Pfalz-Simmeen, et plusieurs autres pays ; et qu'enfin celui du Bas-Rhin souffrirait sensiblement dans plusieurs de ses parties ; u'il est évident que la demande de la rive gauche du Rhin tendait à anéantir tous les anciens rapports de l'Emire. »

Dans les deux paragraphes suivans, on essaie de aire voir que l'accroissement que la République Française acquerrait par la cession des Etats audelà du Rhin, ne serait pas pour ses intérêts aussi avantageux, eu égard à son étendue et sa puissance

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

actuelle ; de prouver qu'elle préfere son aggrandissement à la gloire d'une modération politique ; qu'on n'est pas convaincu que le Rhin, par plusieurs raisons, soit une barriere préférable à une barriere militaire, encore moins que l'Empire doive desirer qu'il serve de limite entre les deux puissances.

La note continue :

« Quant à la question, si la demande des limites n'est pas d'accord avec la stipulation de l'intégrité de l'Empire contenue dans les préliminaires de Léoben, les ministres français en paraissent eux-mêmes convaincus, en ce qu'ils mettent uniquement en doute si l'Empire a le droit de se prévaloir des préliminaires : on est d'accord qu'ils ne regardent l'Empire qu'autant que S. M. I. avait reçu et accepté la commission de faire des propositions de paix pour l'Empire comme pour elle-même.

» Or, S. M. I. avait fait savoir à l'Empire, le 18 juillet de l'année dernière, que dans les préliminaires signés à Léoben le 18 avril, et ratifiés depuis, elle avait stipulé (en vertu de la commission qui lui avait été donnée, le 8 juillet 1795, d'entamer les négociations d'une paix juste et solide,) que du jour de la signature des préliminaires, toutes hostilités entre l'Empire et la République Française étaient suspendues, et que la base de la paix à conclure entre ces deux Etats, était l'intégrité de l'Empire ; que les expressions françaises communiquées en même-tems étaient conformes à cette assurance ; que l'Empire n'avait pas différé un moment d'accepter avec reconnaissance la teneur de cet article des préliminaires, dans un rescript particulier, et dès-lors attendu avec impatience, la fixation du tems et du lieu auquel ses députés s'assembleraient pour conclure une paix définitive sur la base portée par les préliminaires.

» Que d'après cela, les plénipotentiaires de S. M. I. n'avaient pu traiter autre chose, si ce n'est de convenir du tems et du lieu où se tiendrait le congrès pour cette paix, ce qu'ils avaient fait dans l'art. IX du traité de Campo-Formio, en le fixant à Rastadt ; qu'aucun des articles de ce traité ne déroge au contenu des préliminaires ; que bien plus ils étaient confirmés pleinement dans la rédaction de ce traité, quoique cette confirmation ne fût pas même nécessaire par rapport à l'Empire, qui n'avait rien à attendre au-delà de l'article concernant l'intégrité.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

« Pour ce qui concerne la série de plaintes qu'on s'est vu forcé de joindre à la réponse sur la demande de la cession de la rive gauche du Rhin, et auxquelles on n'aurait pas dû donner occasion si on avait exécuté la teneur des préliminaires, on ne desirait rien plus ardemment que de les voir cesser par la prompte conclusion de la paix ; et on prie les ministres français de faire part de ces griefs à leur gouvernement, pour en obtenir le redressement, ainsi que des moyens victorieux ci-dessus développés en faveur de l'intégrité de l'Empire, ainsi qu'ils ont déja transmis la premiere réponse de la députation d'Empire. » *Rastadt, le 12 février 1798.*

Signé, FRANZ GEORGES-CHARLES DE METTERNICH-WINNEBOURG ET BUSTEIN.

Note de la députation d'Empire, du 6 février.

« Pour achever l'affaire, la députation d'Empire déclare qu'elle desire qu'on lui découvre sans délai l'étendue des sacrifices qu'on exige de l'Empire, après une guerre aussi malheureuse ; que pour pouvoir connaître toute l'étendue de ces sacrifices, il est sur-tout nécessaire de connaître les modifications et le sort qu'on réserve aux domaines et propriétés privées dans les pays dont on demande la cession ; que la simple conclusion provisoire d'une base de paix ne hâterait pas la conclusion définitive, puisqu'avant la ratification de la part de l'empereur et de l'Empire, on ne pourrait aborder la question principale ; que si au contraire la France fait dès-à-présent une proposition nette, juste, convenable et équitable, la députation pourrait alors se déclarer d'une manière à amener promptement la paix ; qu'en attendant on regarderait comme une premiere preuve de sentimens pacifiques de la part de la France, si d'après les instances précédentes elle retirait du moins ses troupes de la rive droite du Rhin, pour soulager les pays qui ont tant souffert. »

Réponse des ministres français aux deux notes précédentes.

« Les ministres plénipotentiaires de la République Française répondant à la note de la députation d'Empire, en date de ce jour, observent qu'on ne peut préciser avec plus de netteté qu'ils ne l'ont fait, l'objet de leur premiere proposition.

» La République, disent-ils, demande le cours du Rhin pour limite des deux Etats : Tel est le vœu invariable du gouvernement français. On ne peut en douter, quand il est transmis par les ministres de la République.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» Il ne s'agit pas de calculer dans ce moment la valeur des objets cédés. La députation d'Empire a varié sur leur importance. Mais rien n'est plus indifférent, puisque la base est nécessaire dans toutes les hypotheses.

» Il s'agit encore moins de rechercher quelles possessions doivent rester aux princes qui ont perdu. Les domaines des princes qui exerçaient la souveraineté entreront, ainsi qu'il se pratique en pareil cas, dans le domaine de la nation à qui la cession en est faite.

» Ce ne serait accélérer une conclusion, mais la retarder, que de compliquer les questions. La cession de ce qui est au-delà du Rhin, voilà la base; l'indemnité sur la rive droite, voilà la conséquence. Les évaluations, le mode et l'application de l'indemnité viennent ensuite. Comment pourrait-on s'occuper de questions subsidiaires, avant d'avoir reconnu le principe?

» Le vœu prononcé du gouvernement français pour la paix, ne peut être méconnu; il est notoire que les ministres de la République Française se sont empressés de se rendre au congrès; qu'ils sont venus, porteurs de pouvoirs suffisans pour négocier; qu'ils ont fait leur proposition avec franchise, au premier instant où la députation d'Empire, suffisamment autorisée, a pu l'entendre; et pour ne laisser aucun doute sur leur désir d'accélérer la conclusion, ils continueront à écarter soigneusement tout ce qui, n'allant pas directement au but, retarderait la marche de la négociation; en substituant à la question principale des questions accessoires et étrangeres; tout ce qui tendrait à prolonger sur les peuples le fléau de la guerre, en laissant à la malveillance le tems de méditer des coalitions funestes et des coupables intrigues.

» Les ministres plénipotentiaires de la République Française se réferent entièrement à leur note du 15 pluviôse, et persistent à déclarer la députation d'Empire responsable du refus et des évasions équivalentes à des refus d'adhésion à une base convenable et nécessaire. »

A Rastadt, ce 22 pluviôse an VI.

Les ministres plénipotentiaires de la République Française.

Signés, TREILHARD, BONNIER.

SUISSE. *De Geneve, le 16 février.*

Toutes les communes vaudoises sont convoquées pour émettre leur note sur le projet de constitution helvétique, envoyé par Ochs et Laharpe. L'adhésion aura lieu, sans doute;

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

doute ; mais la satisfaction ne sera pas générale. Cependant la révolution vaudoise ne fera point de pas rétrograde, et marchera rapidement. Le général Brune a dû avoir, de Payerne, une conférence avec deux députés Bernois. Dans sept jours, les assemblées primaires procéderont à la nomination des électeurs.

Les olygarques de Berne et de Soleure ne cessent de travailler les paysans ; les femmes sont fanatisées au point, qu'armées de piques, elles composent des bataillons pour la garde des prêtres et des magnifiques seigneurs.

La ville de Zug et les trois bailliages de Bar, Ageri et Mentsingen ont fait leur révolution. Les villes de Lausanne, de Morges, d'Aubonne, de Rolles, de Beaumont et de Nyon ont accepté la constitution helvétique.

De Lausanne, le 4 février. Le général Brune, qui commande actuellement l'armée française dans le pays de Vaud, a, dit-on, reçu ordre du Directoire exécutif, d'être le 20 février devant Berne, comme ami ou comme ennemi.

ITALIE. *De Milan, le 8 février.*

Notre Grand-conseil, dans la séance du 5 pluviôse, sur le rapport de la commission nommée pour examiner les pétitions des patriotes vénitiens réfugiés, leur a accordé le droit de citoyen actif dans toute l'étendue de la République Cisalpine.

On a discuté la question de savoir si un membre du Corps législatif peut assister à la séance où l'on traite d'une dénonciation contre lui.

Polfranceschi l'a fait décider à la négative. Voici un des argumens qu'il a employés pour fixer les indécisions du conseil :

« Figurez-vous, a-t-il dit, un événement important comme celui qui est arrivé en France le 18 fructidor. Dans cette circonstance impérieuse, où les législateurs de la grande République ont été obligés de violer la constitution pour la sauver, si les membres infidelles, si ces hommes plus affreux que des antropophages, qui furent déportés à la suite de ce jour fameux, avaient assisté à la séance où on résolut leur juste supplice, n'auraient-ils pas pu l'atténuer par des machinations, influencer la résolution prise contre eux par leur audace et leur machiavélisme ? »

Nous croyons avoir beaucoup à nous plaindre du gouvernement toscan. Voici comme s'en explique un de nos

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

journaux, *le Thermometre politique de la Lombardie* : « Les espions, malgré la vigilance de la police des gouvernemens, infestent le sol de l'Italie régénérée. Le cabinet toscan est le talisman qui unit le concordat des Acton, des Thugut et des Pitt. Le ministre anglais William, à la cour du grand-duc, a une préférence marquée sur le ministre de France. Les émigrés français, les plus obstinés clichiens, y trouvent un asile. C'est là où est allée la foule émigree de Marseille; c'est là où ont été combinés les derniers tumultes royalistes de la Corse. Livourne est l'échelle de toutes les combinaisons anglo-toscanes, etc. »

Voilà des inculpations bien graves. La cour de Toscane, par son empressement plus ou moins marqué à les repousser par de bonnes raisons, et sur-tout par des faits, donnera la mesure de son desir de vivre en bonne intelligence avec les Cisalpins et les Français.

Nos journaux accusent d'aristocratie le nouveau Directoire Ligurien, et paraissent s'en applaudir, parce que, selon eux, la réunion des deux Républiques s'en effectuera plus tôt.

De Venise, le 27 janvier. Quoi qu'en disent les partisans de notre nouveau gouvernement, le peuple dissimule peu les regrets qu'il accorde à l'ancien. Celui-ci, très-oppressif assurément pour les nobles eux-mêmes, était assez doux pour les classes étrangeres à la leur; et presque toutes tenaient à l'idée d'appartenir à un Etat indépendant. Aussi a-t-on remarqué qu'aux cris commandés de *vive l'empereur*! se sont mêlés, et en bien plus grand nombre, ceux de *vive Saint-Marc*! Il ne faut cependant pas juger par ce qui se passe dans cette capitale, des dispositions du peuple de Terre-Ferme. Là, sans doute, le joug de l'aristocratie vénitienne paraissait très-pesant, même aux nobles qui y étaient pour ainsi dire relégués.

Ceux des patriotes vénitiens qui ne se sont pas retirés dans la Cisalpine, sont fort maltraités, à Venise sur-tout; et les Autrichiens, loin de contenir l'animosité qu'on leur témoigne, les arrêtent et les mettent en prison. Quant aux Français, reçus d'abord avec tant d'empressement comme des libérateurs, ils ont presque tous disparu aussi-tôt que le sort de notre république a été décidé.

De Naples, le 25 janvier. On avait cru que le choix du marquis del Gallo, pour la place de ministre des affaires étrangeres, était un indice certain de la disgrace d'Acton,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et que le sort du peuple napolitain serait moins malheureux ; mais l'évenement n'a pas encore justifié cette conjecture. Le peuple est accablé sous le poids des impôts ; on ne le reconnaît plus ; il a perdu son ancienne gaieté. Le régime sous lequel on le courbe est trop violent, trop odieux, pour que la force militaire suffise pour le maintenir. C'est ce qu'a senti le gouvernement ; aussi a-t-il recours à tous les moyens que la superstition a toujours fournis au despotisme : il ordonne des prieres publiques, des neuvaines et des processions. Il fait fermer les théâtres, et défend toute espece de spectacles, il veut faire croire au peuple que tant d'excès de misere et d'injustice ne sont pas son ouvrage, mais qu'ils sont l'effet de quelque calamité qu'il ne peut empêcher, etc.

ESPAGNE. *De Madrid, le 8 février.*

Le nouvel ambassadeur de la République Française, le cit. Truguet, est arrivé dans cette capitale dimanche dernier, 4 de ce mois. Il est parti aujourd'hui pour Aranjuez.

On parle de changemens prochains et très-éclatans dans notre gouvernement. Ce bruit, qui se renouvelle souvent depuis quelques mois, prouve les efforts de l'intrigue, mais ne nous paraît pas un garant de ses succès. Ce qui est bien plus certain, c'est notre épuisement dans tous les genres. La paix seule peut mettre un terme à cette violente crise, en rendant tant au crédit des particuliers qu'à celui de l'Etat, une activité qui lui est enlevée depuis près de cinq ans. Tout ici se ressent des calamités de la guerre. Nous sommes sans commerce ; par conséquent le peu d'industrie que nous avons est en stagnation faute de débouchés. Le produit des douanes, une des principales ressources du fisc, est à-peu-près nul ; celui de la vente du tabac n'est pas aussi considérable qu'on s'était flatté qu'il le serait lorsqu'on porta, il y a deux ou trois ans, son prix de 24 réaux (6 liv.) la livre à 48. La contrebande, comme on aurait pu s'y attendre, a tiré grand parti de ce surhaussement ; et, instruit par l'expérience, on paraît déterminé à le remettre à son ancien prix. Le nouveau ministre des finances a plus d'une réforme semblable à proposer, s'il veut justifier la voix publique qui a applaudi à sa nomination.

Du 12. La flotte espagnole est sortie de Cadix le 7 ; elle est forte de 22 vaisseaux de ligne et quelques frégates : deux jours auparavant, on remarquait à la vue de ce port, une escadre anglaise composée de 9 vaisseaux et 3 frégates.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ANGLETERRE, *De Londres, le 17 février 1798.*

Dans la séance de la chambre des communes, de jeudi dernier, le conseil a fait son rapport sur les deux messages du roi, relatifs aux lords Duncan et Saint-Vincent; les résolutions ont été lues et unanimement adoptées; en conséquence on a nommé MM. Pitt, Dundas et Rose pour présenter les bills conformes à cette résolution. Ces bills ont été présentés par M. Rose, le lendemain 17; et après une premiere lecture, la seconde a été indiquée à lundi.

Dans cette même séance du 16, a été faite, suivant l'ordre du jour, la troisieme lecture du bill sur la milice supplémentaire. Le préambule de ce bill commençait par ces mots : « Attendu que les circonstances *exigent* l'emploi d'une partie de la milice. » Sur quoi sir John Sinclair observa que, dans tous les bills précédens, on avait constamment employé cette formule : « Attendu que les circonstances *pourraient exiger*, etc. » Que cette différence, quelque peu importante qu'elle pût paraître, lui donnait occasion de demander sur quelle autorité on se fondait pour établir, d'une maniere aussi positive, que les circonstances exigéaient cet emploi d'une portion de la milice. Que si le danger existait réellement, alors c'était, suivant lui, la totalité de la milice qu'il fallait mettre sur-pied; car s'il était vrai que l'ennemi fît de grands préparatifs, il fallait disposer des moyens de résistance proportionnés à l'attaque; qu'en conséquence, il proposait d'amender le préambule du bill, en substituant ces mots : « Attendu que les circonstances *pourraient exiger*, etc. »

L'amendement fut adopté, et le bill ayant passé, fut envoyé à la chambre des pairs pour y être approuvé.

On a lu à la séance du 16 grand nombre de pétitions pour la suppression des droits imposés sur les montres et pendules.

M. Hobhouse a demandé un compte du montant de nos exportations et importations pendant le cours des années 1796 et 1797; il a aussi demandé l'état des dépenses extraordinaires de l'armée pendant l'année derniere, ainsi que des dépenses auxquelles il n'avait pas été pourvu par le parlement, des dépenses de la marine, des vivres, transports, etc.

Le duc de Portland exerce son office non-seulement avec un grand zele dans l'exécution des lois contre les étrangers, mais même, pour me servir des expressions de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

M. Windham, avec une énergie qui va au-delà de la loi. On a eu dernièrement à Margate un exemple remarquable de la vigilance du duc. Un maître à danser français, qui était depuis 18 ans établi dans le pays, et son fils âgé de 16 ans, né en Angleterre, ont reçu ordre de sortir à l'instant du royaume. Le pere s'est vu forcé de vendre à plus de trois quarts de perte, à cause de l'avilissement actuel des biens-fonds, une maison qu'il avait achetée avec les fruits de son travail et d'une longue économie. Si le duc était hors du ministere, il ne manquerait pas de déclamer contre une pareille conduite, comme étant une violation manifeste des lois du pays.

L'établissement des signaux est achevé tout le long des côtes de Kent et de Sussex.

Il a été donné des ordres pour s'emparer de tous les bâteaux de pêcheurs hollandais, attendu que ces pêcheurs qui connaissent bien nos côtes, seraient vraisemblablement employés comme matelots dans l'invasion qui se prépare.

Un officier, à bord du vaisseau du roi *Naaid*, écrit du 5 février : « Nous sommes toujours à croiser sur la côte de France, mais par malheur sans succès. Chaque jour nous approchons le Hâvre à la portée du canon, et nous appercevons les vaisseaux de guerre français à l'ancre; un coup de vent nous a séparés de deux frégates, et nous avons seulement l'espérance qu'elles ont pu échapper. »

On a reçu hier à l'amirauté, l'avis d'une révolte très-alarmante, survenue à bord de la frégate *Amélie*, capitaine Herbert, à la vue des côtes de France, et au moment où elle pouvait prendre plusieurs vaisseaux allant de Bordeaux à Brest, chargés de provisions et de munitions pour la flotte de ce port. L'intention des révoltés était, dit-on, de tuer les officiers et d'amener le bâtiment dans le port de Brest.

C'est le lord Fitz-Williams qui a pris la lieutenance d'Yorkshire, vacante par la destitution du duc de Norfolk.

IRLANDE. *De Dublin, le 13 février.*

La désolation qui couvre en ce moment quelques-unes des plus belles parties de l'Irlande, ne peut guères s'imaginer par ceux qui n'ont pas été témoins de ce triste spectacle. Une personne qui arrive de ce royaume depuis quelques jours, nous assure que dans le seul comté de Westmeath il y a plus de douze cents maisons détruites par les flammes. Cette méthode de rétablir l'ordre et la paix est parfaitement semblable à celle décrite par l'historien romain : *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.*

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 25 pluviôse au 5 ventôse.

Baudin a fait, dans la séance du 25 du conseil des Anciens, le rapport sur la résolution du 6 pluviôse, qui abolit le scrutin de rejet. Il propose, au nom de la commission dont il est l'organe, de rejetter la résolution. Le conseil la rejette.

Des Républicains du 5e. arrondissement de la commune de Paris exposent, le 26, au conseil des Cinq-cents, que l'art. XI de la constitution, qui prive des droits de citoyen les individus affiliés à une corporation étrangere, leur paraît avoir son application aux ministres du culte catholique, ainsi qu'aux nobles; et ils demandent en conséquence leur exclusion des assemblées primaires prochaines.

Renvoyé à la commission.

Eschasseriaux le jeune fait adopter, le 27, un projet de résolution, portant que les papiers des administrations et généralement les objets de leur correspondance entre elles, ne seront taxés à la poste que comme objet de librairie, pourvu qu'étant mis sous bande, ils soient faciles à vérifier.

Crassous a fait un nouveau rapport sur le code hypothécaire.

Le conseil en ordonne l'impression.

Le conseil des Anciens ayant rejetté une résolution sur les élections, Pons (de Verdun) la reproduit, en élaguant les articles qui ont motivé le rejet.

Elle est adoptée.

Malès a donné, le 28, lecture d'un projet de résolution en 125 articles, relatifs au mode de se pourvoir en réduction et décharge des contributions, et aux formalités à observer par les administrations chargées de prononcer sur les demandes en dégrevement. Impression et ajournement.

On ouvre, le même jour, la discussion sur le projet de résolution présenté le 13 de ce mois par Favard,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et au nom d'une commission spéciale, sur un message du Directoire exécutif, relatif à la reconnaissance des enfans naturels.

Ce message du Directoire, présenté le 22 ventôse an V, soumettait au Corps législatif cette question de droit : « L'enfant né hors du mariage, dont le pere est décédé depuis la promulgation de la loi du 12 brumaire an II, doit-il, pour avoir droit à sa succession, avoir été par lui reconnu par-devant l'officier; ou lui suffit il de représenter des actes privés, et d'offrir la preuve des soins qui lui ont été donnés à titre de paternité? »

Cette question, dit le rapporteur, mérite d'autant plus l'attention du conseil, qu'elle a divisé les jurisconsultes les plus éclairés; et les hommes les plus impartiaux; qu'elle a été jugée diversement dans divers tribunaux; que plusieurs fois elle a été proposée, tantôt sous un rapport, tantôt sous un autre, au tribunal de cassation; qu'enfin plusieurs tribunaux ont suspendu leurs jugemens pour en référer au Corps législatif, et que le Directoire lui-même a fait insérer son message dans le bulletin des lois, pour que les tribunaux soient avertis d'imiter la sage circonspection de ceux qui ne décidaient pas la question.

Le rapporteur, après avoir présenté la série des lois qui ont rapport à la question, les conséquences que la commission a cru pouvoir en tirer, et avoir répondu aux objections que l'on pourrait faire contre son opinion et celle de la commission, termine par présenter un projet de résolution portant en principe :

« Les enfans nés hors du mariage, dont les peres étaient encore vivans lors de la publication de la loi du 12 brumaire an II, n'ont pas acquis le droit de leur succéder, si depuis la loi du 4 juin 1793, ils n'ont pas été reconnus dans un acte public. »

Desmolin obtient le premier la parole sur le projet qu'il combat. Bergier le défend.

Le conseil ordonne l'impression des discours des deux orateurs.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

La discussion sur la même question a été reprise le lendemain 29.

Reyts attaque le projet qu'il dépeint comme injuste, anti social et inconstitutionnel.

Le conseil, entraîné par la force de ses preuves, l'interrompt au milieu de son discours pour demander la question préalable sur le projet.

L'orateur continue néanmoins, et termine en invoquant également la question préalable, et demandant que la commission de la classification des lois fasse promptement un rapport sur les droits de la paternité et ceux des enfans légitimes ou naturels.

Adopté et impression du discours.

Clausel a fait, dans la séance du conseil des Anciens, du 26, le rapport sur la nouvelle résolution concernant les créanciers des emigrés. Il observe que celle-ci est purgée des vices qui avaient motivé le rejet de la premiere, et conclut à l'approbation.

Elle est adoptée.

La discussion sur la résolution concernant les inscriptions civiques a repris le 27. Un incident relatif à une adresse, dont l'objet était défendre la résolution, a occupé une bonne partie de la séance; et après de nombreux débats, il a été arrêté que la commission ferait un rapport sur cette adresse.

Le conseil reçoit, le 29, et approuve de suite une résolution du 27 pluviôse, relative aux frais de correspondance des administrations.

Baudin rend compte de la pétition adressée par le cit. Biauzat.

La résolution, dit-il, ne tend pas seulement à suppléer à quelques omissions des lois précédentes, comme les pétitionnaires semblent le croire; elle tend à annuller toutes les inscriptions civiques qui ont été faites jusqu'à présent; à priver de leurs droits les citoyens qui en jouissent déja; à les soumettre tous à une sorte de révision de laquelle dépendrait leur inscription et la jouissance de leurs droits à l'avenir. Rien n'est plus inconstitutionnel, ni plus dangereux. La commission, s'appuyant toujours sur l'art. CCCV de la constitution, qui ne permet les

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

inscriptions qu'au mois de messidor, persiste à proposer le rejet de la résolution.

Marbot objecte que les rôles de la contribution n'étant point faits en messidor, les citoyens n'ont pu prendre leur inscription à cette époque.

Rabaud jeune répond qu'une loi a prévu cette difficulté, et qu'il y a long-tems qu'elle a ordonné que la contribution dont les rôles n'étaient pas faits, serait perçue sur les rôles de l'année précédente.

La résolution est rejettée.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution du 29 nivôse, relative au mode d'exécution des jugemens rendus en matiere de prises maritimes. Le rapport en avait été fait par Bréard, dans une séance précédente.

Personne ne se présentant pour soutenir cette résolution, le conseil adopte l'avis de la commission, et la rejette.

1er. ventôse : Les membres du conseil, en exécution d'un arrêté pris ces jours derniers, sont tous revêtus du costume.

Marbot propose l'approbation de la résolution du 4 pluviôse, relative aux récompenses dues aux défenseurs de la patrie. Le systême des rentes tontinieres, dit-il, ne présente pas tant d'obstacles ni de difficultés que celui de la distribution des biens-fonds; il offre d'ailleurs plus de facilités à celui-ci qui veut courir encore la carriere militaire, ou qui ne veut point quitter le champ de ses peres. Néanmoins la commission eût desiré qu'on ne renonçât point aux avantages que présente l'idée de rendre les soldats de la patrie propriétaires de biens-fonds. On pourrait facilement concilier les deux systêmes, en donnant à nos soldats la facilité de convertir en acquisition de biens nationaux, le capital de leur rente tontiniere. De cette maniere, on maintiendrait les principes de la Convention : on conserverait aux récompenses promises par elle, le caractere de récompenses territoriales qu'elle a voulu leur imprimer. On porterait nos défenseurs vers le mariage, on régénérerait les mœurs, on créerait de nouvelles familles, on rat-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tacherait tous les soldats à la propriété, on réunirait enfin les avantages qu'on peut trouver, et dans le système de rentes tontinieres, et dans celui de la distribution de biens-fonds.

Decomberouse est de l'avis de la commission; mais il voudrait que, pour encourager les mariages, on déclarât réversible sur la tête de sa veuve, la moitié de la rente accordée à un défenseur de la patrie.

Le conseil ordonne l'impression de cette opinion, ainsi que du rapport de Marbot, et approuve la résolution.

Le Directoire annonce, par un message, que les troupes françaises sont entrées à Rome le 22 pluviôse, et qu'elles occupent le château Saint-Ange et le Capitole. On procede au renouvellement du bureau: Bordas est élu président.

Le même jour, 1er. ventôse, le conseil des Cinq-cents, composé pour l'instant de 120 membres, ayant le président en tête, et précédé des huissiers, messagers d'Etat et secrétaires-rédacteurs, sont entrés deux par deux, revêtus de leur grand costume, consistant dans la toque de velours violet, de forme plate et quadrangulaire par le haut, arrondie par le bas, bandeau écarlate, noué avec deux glands d'or et panache tricolor; manteau de drap écarlate, fort long et fort ample, brodé en bleu sur la bordure, relevé de l'épaule droite sur la gauche, et attaché par un cordon à deux glands d'or, retombant sur la cuise; habit bleu et ceinture de soie tricolore à large frange d'or.

Le costume des secrétaires-rédacteurs est infiniment moins chamarré, et a paru par-là même à beaucoup de spectateurs avoir plus de dignité. Il consiste dans le chapeau noir rond, retroussé en devant, orné d'un plumet violet; habit de drap violet, manteau de soie aussi violet et bordé en velours noir; ceinture violette, avec une frange d'or.

On procede au scrutin pour le renouvellement du bureau. Un secrétaire donne en même-tems lecture du message suivant du Directoire :

« Le gouvernement théocratique de Rome, ou-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

bliant les bienfaits reçus, ingrat envers la République Française qui avait daigné l'épargner après l'assassinat de Basseville, a insulté à la majesté de la grande nation, en violant le pavillon de son ambassadeur, et en faisant assassiner le brave général Duphot. Depuis quelque tems le gouvernement papal recommençait sourdement ses hostilités, et faisait des préparatifs contre la grande nation. Il appellait des généraux étrangers, et correspondait ouvertement avec les conspirateurs frappés le 18 fructidor. Il organisa contre lui-même une insurrection ridiculement dérisoire. Il appella à son secours les décisions de ses théologiens pour embrâser toute la France.

» Le Directoire a dû prendre pour la défense de l'Etat toutes les mesures que la constitution met en sa disposition. Aux terme de l'art. CCCXXVIII de cette même constitution, il doit vous informer que, depuis le 22 pluviôse dernier, les troupes républicaines occupent le château Saint-Ange et le Capitole.... »

A l'instant mille cris de *vive la République* se font entendre des tribunes.

Le président rappelle à l'ordre les interrupteurs, et leve la séance en criant lui-même *vive la République !*

Le résultat du scrutin a donné pour président Lehardy, et pour secrétaires, Engerrand, Eschasseriaux jeune, Jacomin et Quirot.

L'ordre du jour du 2 appelle la discussion sur le projet de Luminais, concernant le mode de surveillance à établir sur les chefs d'établissemens particuliers d'instruction et d'éducation, et sur tous les individus privés qui enseignent, soit chez eux, soit chez les autres.

Le rapport renferme 22 articles; les principaux consistent, 1°. à mettre les instituteurs et institutrices sous l'inspection de la police; 2°. à les obliger au serment de haine à la royauté et à l'anarchie, etc.; 3°. à être, pour enseigner, marié ou veuf; 4°. à enseigner l'abrégé des préceptes de la morale républicaine; 5°. à assiter à tous les exercices, fêtes et jeux républicains.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Gay-Vernon appuie, dans un discours fort long, le projet de la commission. Il s'éleve contre les vices des institutions monarchiques et sacerdotales; mais il reproche aux peres, meres, instituteurs et institutrices républicains de ne pas veiller avec assez de soin pour en préserver leurs éleves. Il leur reproche les jeux enfantins auxquels on leur permet de se livrer. N'est-il pas honteux, dit-il, dans un mouvement oratoire, de voir les enfans des vainqueurs de l'Europe jouer encore à la *toupie* ou à la *clignemusette?*

Un rire général, parti de la salle et des tribunes, étouffe pour un instant la voix de l'orateur.

On demande l'impression de son discours.

Philippe Delville : Je ne loue ni ne blâme rien dans le discours de notre collegue; mais je crois qu'il nous suffit de l'avoir entendu une demi-heure, sans qu'on nous astreigne encore à la nécessité de le lire et au coût de l'impression. Ce que nous en avons entendu, et ce qu'en diront les journalistes, me paraît bien suffisant.

Je demande l'ordre du jour sur l'impression.

Comment peut-on faire une telle proposition, dit Garan-Coulon? Quoi! quand tous les souverains de l'Europe cherchent à étouffer le progrès des sciences, quand l'empereur de Russie veut empêcher les enfans de la partie de la Pologne qui est sous sa domination d'apprendre à lire et à écrire, on se refuse à l'impression d'un discours qui présente des vues très utiles et très-sages! J'appuie l'impression.

A six exemplaires, disent quelques membres.

Le président met aux voix l'ordre du jour; il est rejetté. Il met aux voix les six exemplaires; ils sont rejettés à l'unanimité. Il met aux voix l'impression ordinaire; elle est adoptée.

La discussion est ajournée.

Pons (de Verdun) a présenté, le 4, un nouveau projet de résolution sur les inscriptions civiques. Il est adopté en ces termes :

1°. Les inscriptions civiques, celles aux rôles de la garde nationale, et celles aux rôles des contribu-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tions personnelles de la valeur de trois journées de travail agricole, continueront d'être reçues pardevant les administrations municipales, jusqu'au 29 ventôse présent mois, inclusivement.

2°. Les inscriptions seront censées faites en l'an V, comme celles prescrites pour l'an V ont été censées faites en l'an IV, et donneront aux citoyens, réunissant d'ailleurs toutes les qualités requises par la constitution, le droit de voter dans les assemblées primaires de germinal an VI.

3°. Sont rapportées les dispositions de l'instruction du 5 ventôse, et toutes lois contraires à la présente.

Les citoyens composant le cercle constitutionnel de Bruxelles adressent au conseil une pétition, dans laquelle ils demandent : le bannissement de tout ministre du culte qui reconnaîtra une puissance étrangere quelconque ; le droit d'élire et d'être élus pour les peres des militaires morts au service de la patrie ; l'inéligibilité des fonctionnaires destitués depuis le 18 fructidor.

Renvoi à une commission.

Sur la proposition de Jourdan, le conseil ajourne à quintidi prochain la discussion sur le mode de recrutement de l'armée par la voie de la circonscription volontaire, ou de la requisition forcée, s'il y a lieu.

Bailleul prend la parole pour une motion d'ordre. A l'approche des élections, dit-il, nous ne saurions porter nos regards avec trop de ferveur et d'activité sur notre situation politique. La conspiration royale n'est pas encore entièrement déjouée : vous n'en connaissez pas encore tous les fils ; vous ne savez pas l'influence qu'elle peut avoir sur les élections prochaines : ces considérations doivent vous rendre prévoyans ; vous devez empêcher que des conjurés n'introduisent ici le germe et le foyer de leur conjuration. Je vois avec peine qu'on veut faire entrer une majorité nouvelle dans le Corps législatif. Mes craintes seront peut-être traitées de chimeres par quelques-uns de mes collegues ; mais enfin je ne puis

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

m'en défendre. La constitution d'ailleurs me paraît avoir une intention formelle; c'est que jamais une majorité ne puisse entrer dans une autorité quelconque. Plus on y réfléchira, plus on se convaincra des dangers d'une force majeure. Si cependant l'avis contraire prévalait, je demande au moins qu'on prenne toutes les mesures accessoires qui peuvent assurer la bonté des choix. Vous savez qu'en germinal dernier, des artisans, pour complaire à ceux qui les faisaient travailler, ont été forcés de voter dans leur sens.

Je demande qu'il soit fait une loi pénale contre ceux qui abuseraient de leur ascendant et de leur influence pour gêner ou commander avec menaces les suffrages des citoyens.

Renvoi à la commission existante.

Guillemardet reproduit son projet sur le tirage au sort et le renouvellement d'un membre du Directoire, d'un commissaire de la trésorerie et de la comptabilité. Il déclare que la question élevée par Tallien, de savoir si on pourrait choisir pour directeur un des membres sortis l'an passé du Corps législatif, est absolument indépendante, et que rien ne s'oppose à ce que ce choix puisse être fait. En conséquence, il demande que son projet adopté, et dont l'envoi a été suspendu sur cette crainte, soit définitivement mis aux voix et envoyé à la sanction du conseil des Anciens. Adopté.

Luminais, organe d'une commission spéciale, a soumis, le 5, un projet tendant à exclure de la faculté de voter dans les assemblées primaires prochaines, tous ceux qui ont rempli des fonctions civiles ou militaires, parmi les rebelles, connus sous le nom de chouans ou vendéens.

La discussion s'étant ouverte, un seul article a été adopté.

Le conseil des Anciens s'est occupé, dans la séance du 2, de la résolution relative aux droits de successibilité des enfans naturels, nés hors mariage de personnes libres, et dont les successions ont été ouvertes depuis la loi du 12 brumaire an II.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Après une assez longue discussion, la résolution a été adoptée.

Comme ce conseil n'avait rien le 3 à l'ordre du jour, Roger Ducos a demandé la formation d'une commission pour examiner si le conseil est dans le cas de s'assembler lorsqu'il n'y a rien à l'ordre du jour. La commission a été nommée et la séance levée.

La séance du 5 du conseil des Cinq-cents a été occupée par la discussion sur la dénonciation en forfaiture contre trois juges du tribunal criminel de la Dyle. Boulay [de la Meurthe] établit que la loi du 7 vendémiaire sur la police des cultes, ayant été publiée, du moins en partie, par le Directoire, dans les départemens réunis, elle devait y recevoir son exécution, et qu'il n'appartenait pas aux juges d'examiner si les circonstances permettaient qu'elle y fût exécutée. Il vote pour la mise en accusation. — Collet les excuse sur l'intention. On ferme la discussion, et la mise en accusation est arrêtée.

PARIS. *Nonidi, 9 Ventôse, l'an VI de la République.*

Le Corps législatif et le Gouvernement réunissent tous leurs efforts pour diriger l'esprit public vers le grand intérêt des élections. La Fête de la Souveraineté du Peuple, qui doit se célébrer le 30 de ce mois dans toutes les communes de la République, avec une grande solemnité, est de nature à rappeller chaque année au peuple français, et la nature de son gouvernement, et les moyens de le maintenir. Ces moyens sont la connaissance éclairée de ses droits, et l'amour constant de l'ordre.

Dans sa proclamation aux Français, relative aux élections, le Directoire professe les mêmes principes. Point de royalisme, point d'anarchie; des choix d'hommes instruits et vertueux; voilà le résultat de ses conseils, exprimés avec dignité et énergie.

Le cercle constitutionnel à Perpignan, dirigé dans un esprit contraire à la constitution, a été fermé par arrêté du Directoire. Le même sort attend sans doute tous les clubs qui tolèreraient la même doctrine; mais ceux qui ne sont animés que de l'amour de l'ordre, du respect des propriétés, et du maintien des lois constitutionnelles, sont assurés de jouir de leur indépendance et de leur activité, parce qu'ils sont essentiellement utiles. Celui de Paris, séant rue de Lille, et main-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tenant au palais Egalité, peut être compté dans ce nombre ; la France entiere se souvient de son courage et de ses services avant le 18 fructidor. Ses travaux ont repris toute leur activité.

Le général Berthier, arrivé à Rome le 22 du mois dernier, écrit au Directoire, à la date du 27, que *Rome est libre.*

Voici quelques détails sur cet événement à jamais célebre :

Le 27 pluviôse au matin, le peuple se porta en foule à la place Campo-Vacino. Ce fut là qu'il proclama à grands cris sa liberté, et qu'un acte signé de plusieurs milliers de citoyens ressuscita la république romaine. L'arbre de la liberté fut ensuite planté devant le Capitole et dans les diverses places publiques. A midi, une députation du peuple portant les couleurs de la république romaine, alla trouver le général en chef Berthier, au camp de l'armée française, sous Rome, et lui présenta le vœu du peuple romain, ainsi que son gouvernement provisoire. Le général en chef, après avoir accueilli la députation, se rendit de suite au Capitole. Il y arriva précédé de la musique et de tous les grenadiers de l'armée, suivi de tout son état-major et de cent chevaux de chaque régiment de troupes à cheval. Le cortége avait traversé la ville au milieu d'un peuple immense que le plus saint enthousiasme électrisait. Le général prononça au Capitole le discours suivant :

« Mânes de Caton, de Pompée, de Brutus, de Cicéron, de Hortensius, recevez l'hommage des Français libres, dans le Capitole où vous avez tant de fois défendu les droits du peuple et illustré la république romaine ! Ces enfans des Gaulois, l'olivier de la paix à la main, viennent dans ce lieu auguste y rétablir les autels de la liberté, dressés par le premier des Brutus. Et vous, peuple romain, qui venez de reprendre vos droits légitimes, rappellez-vous le sang qui coule dans vos veines ! jettez les yeux sur les monumens de gloire qui vous environnent ; reprenez votre antique grandeur et les vertus de vos peres ! »

Le cortége se remit ensuite en route aux acclamations répétées de *vive la liberté ! vive la République Française ! vive la République Romaine !* fit le tour de la place, et traversa de nouveau la ville pour retourner au camp, accompagné par-tout de cris d'allégresse et de reconnaissance.

LOTERIE NATIONALE.

Tirage du 1er. ventôse.

Les numéros sortis sont : 79, 85, 27, 57, 58.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

N°. 17.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 20 VENTÔSE, *l'an sixième de la République.*
(*Samedi* 10 *Mars* 1798, vieux style.)

LÉGISLATION.

Quels sont les moyens de fonder la Morale chez un Peuple ?

SECOND ARTICLE.

CHAP. IV. *De la disposition à nuire à la société et à ses membres ; ou des inclinations vicieuses.*

PUISQUE c'est un projet chimérique que celui d'ôter aux hommes toute occasion de se nuire réciproquement, il ne reste d'autre moyen de les en empêcher que de leur en ôter le desir : et puisque l'action des lois répressives ne peut être assez complette, ni leur exécution assez infaillible pour anéantir immédiatement le desir de commettre une action nuisible chaque fois qu'il naît dans l'esprit d'un homme, il faut donc pour combattre le mal moral dans une nation, avoir recours à toutes les manieres indirectes d'influer sur les inclinations de ses membres. Ce sont autant de moyens auxiliaires dont chacun est bien faible, comparé à ceux dont nous avons parlé jusqu'à-présent, mais dont l'ensemble *

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

cependant une grande puissance, et devient un supplément important à l'imperfection des moyens plus énergiques.

C'est ici que notre sujet devient immense, car il n'est rien dans le monde qui n'influe de près ou de loin sur les penchans des hommes. Cependant si, comme cela est démontré, tous les actes de leur volonté ne sont que des conséquences des actes de leur jugement, il s'ensuit que pour conduire l'une il ne s'agit jamais que de diriger l'autre, et que la seule maniere de faire vouloir une chose est de la faire juger préférable. Ainsi, tous ces moyens si divers d'agir en bien ou en mal sur les inclinations des hommes se réduisent en définitif à les endoctriner bien ou mal. Ce vaste système d'éducation encyclopédique se divise naturellement en deux parties très-distinctes, l'éducation des hommes et celle des enfans. Occupons-nous d'abord de la premiere, dont l'autre ne sera jamais qu'une conséquence.

§. Ier. *De l'Éducation morale des Hommes.*

Puisque nous ne pouvons jouir et pâtir qu'en conséquence de nos facultés telles qu'elles sont, puisqu'il est hors de notre puissance de nous faire autres que nous ne sommes, puisque nous ne saurions rien changer à ce qui constitue notre nature et celle de tous les êtres qui nous environnent, puisque toutes les fois que nous méconnaissons cette force majeure, nous n'éprouvons qu'impuissance et défaite, il s'ensuit que notre plus grand intérêt est d'étudier les lois de ce pouvoir invincible, de connaître ce qui *est*,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et que la *vérité* est le seul chemin du *bien-être*. Mais comme tout se tient, tout s'enchaîne par une multitude infinie de rapports, comme aucune vérité n'est isolée et étrangere aux autres, nous en devons conclure qu'aucune n'est indifférente pour notre bonheur, qu'aucune n'est réellement inutile, et que toute erreur est nuisible.

C'en est une bien ancienne et bien absurde de croire que les principes de la morale sont comme infus dans nos têtes, et qu'ils sont les mêmes dans toutes ; et, d'après ce rêve, de leur supposer je ne sais quelle origine plus céleste qu'à toutes les autres idées qui existent dans notre entendement. Je m'étonne tous les jours que Voltaire qui nous a fait connaître et goûter Locke, Voltaire qui a combattu et vaincu tant de préjugés métaphysiques, ait continuellement proclamé et propagé celui-là. La religion, dit-il en vingt endroits, est de création humaine ; aussi varie-t-elle suivant les tems et les lieux ; mais la morale est toute divine ; elle est imprimée en nous par la main du Grand-Être : c'est pourquoi ses principes sont les mêmes chez tous les hommes. Et la preuve qu'il donne de cette fausse assertion, c'est que, par-tout l'assassinat, le viol ont été mis au rang des crimes, que par-tout on a condamné la violence et la fourberie. J'aimerais autant qu'on dît que la physique est de création divine, et que les hommes n'ont jamais varié sur ses principes ; car tous s'accordent à dire que le feu est chaud, que le soleil est lumineux, et que l'eau est liquide.

Sans doute deux hommes s'ont pu vivre ensemble sans sentir que si l'un d'eux nuit ou blessait l'autre,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

il détruisait ou troublait les avantages de leur société; et que si après être parvenus à s'entendre et à convenir de ne pas se faire de mal ils rompaient leurs engagemens, toute sécurité s'évanouissait, tout bonheur était anéanti : tout comme ils n'ont pu exister sans sentir qu'ils se brûlaient dans le feu et se mouillaient dans l'eau. Dans tous les genres il est des vérités si frappantes, que nul n'a pu les méconnaître. Mais qu'est-ce que cela prouve ? en a-t-on moins différé sur leurs conséquences les plus importantes, dès que leur liaison est devenue assez fine pour que tous les esprits ne pussent pas l'appercevoir ? et la morale a-t-elle été plus exempte de cet inconvénient que les autres sciences ? C'est ce qu'on ne saurait soutenir. Assurément l'erreur de morale qui consiste à penser que tous nos vices viennent du droit de propriété, ou que si l'ame meurt avec le corps nous n'avons aucun intérêt à être honnêtes gens, est absolument du même genre que l'erreur de physique, qui consiste à croire que la terre est immobile, ou que l'air n'est pas pesant. C'est de part et d'autre ne pas connaître la cause des effets apparents, et ne pas suivre la chaîne des phénomenes.

Bannissons donc cet antique préjugé qui n'est qu'une branche de celui qui supposait toutes nos idées innées, c'est-à-dire nos perceptions existantes avant que nous les avions perçues, et reconnaissons que la morale est une science que nous composons comme toutes les autres des résultats de nos expériences et de nos réflexions. Ces premieres notions, les plus simples, sont évidentes par elles-mêmes. Tout le monde les reconnaît. Mais celles d'un ordre

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

plus relevé ne frappent pas également tous les esprits, et à mesure qu'elles se compliquent, s'étendent et portent sur des rapports plus multipliés, elles surpassent la portée d'un plus grand nombre d'hommes. Vous ne feriez pas plus comprendre à un sauvage la délicatesse de nos sentimens moraux, ou l'enchaînement de nos devoirs sociaux, que les connaissances les plus savantes de la physique : et bien des hommes, soi-disant civilisés, sont aussi incapables de l'un que de l'autre. J'irai plus loin. La morale n'étant que la connaissance des effets de nos penchans et de nos sentimens sur notre bonheur, elle n'est qu'une application de la science de la génération de ces sentimens et des idées dont ils dérivent. Ses progrès ne sauraient donc devancer ceux de la métaphysique : et celle-ci, comme la raison et l'expérience le prouvent (1), est toujours subordonnée

(1) La raison de cette dépendance ne frappe pas d'abord. Car il n'est pas nécessaire d'avoir de grandes connaissances physiques pour bien observer la maniere dont se forment nos idées, et les découvertes les plus admirables en physique sont encore très-insuffisantes pour nous dévoiler les causes de cette génération des idées. Il semblerait donc que ces deux sciences étant séparées par des ténebres impénétrables, sont indépendantes l'une de l'autre. Cependant comme l'esprit humain toujours impatient de lier ses idées, comme l'observe Smith, est d'autant plus téméraire en explications qu'il est moins riche en faits capables de les contredire, il arrive que la manie des hypotheses domine la physique dans ses tems d'ignorance, et subjugue encore plus la métaphysique comme encore moins connue. De-là sont nées toutes les suppositions gratuites des spiritualistes et tous les rêves de

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

à l'état de la physique dont elle n'est qu'une partie. Il s'ensuit donc que de toutes les sciences la morale est toujours la derniere qui se perfectionne, toujours la moins avancée, toujours celle sur laquelle les opinions doivent être le plus partagées. Aussi, si nous y prenons garde, nos principes moraux sont si loin d'être uniformes qu'il y a à cet égard autant de manieres de voir et de sentir, que d'individus; que c'est cette diversité qui constitue celle des caracteres; et que sans que nous nous en appercevions, chaque homme a son systême de morale qui lui est propre, ou plutôt un amas confus d'idées sans suite, qui ne mérite guere le nom de systême, mais qui lui en tient lieu.

D'après cet exposé, il semblerait que tout ce que l'on peut faire pour réunir toutes ces opinions plus concordantes et plus justes, pour fonder une morale plus saine et plus certaine, se reduirait à en multiplier et à en perfectionner le plus possible l'enseignement direct. Cependant je suis bien éloigné d'en tirer cette conclusion. J'observerai, 1°, que sur la masse totale d'un peuple, très-peu d'hommes ont le tems et la volonté de suivre un long cours d'instruction. 2°. Il en est encore moins qui aient la capa-

---

la philosophie platonicienne qui brouillent encore beaucoup de têtes en les transportant au-delà des bornes du connu, pour les faire errer jusqu'aux limites du possible. Et ces rêves disparaissent graduellement à mesure que les progrès de la physique augmentant la masse de ce qui est connu, nous donnent le courage de consentir à ignorer ce qui est au-delà, et nous dégoûtent de chercher à le deviner.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

été de saisir et de retenir un vaste systême d'idées bien liées. 3°. Heureusement dans la société il n'y a gueres que le législateur qui soit obligé de posséder toutes les parties de la morale suivant un ordre si méthodique et par des déductions si rigoureuses; tous les autres citoyens n'ont besoin d'en connaître que quelques résultats principaux et d'une importance majeure, à-peu-près comme les artisans pour exercer leur art se contentent de quelques regles approuvées, et se passent très-bien d'approfondir les savantes théories sur lesquelles elles sont fondées. 4°. J'ajouterai que de toutes les vérités que nous connaissons, celles que nous savons toujours le moins bien, sont celles qui nous ont été enseignées directement; mais celles que nous avons déduites nous-mêmes de l'observation de ce qui nous entoure, celles qui nous sont rappellées journellement par l'expérience de tous les instans, ce sont celles-là que nous possédons réellement, qui se mêlent à toutes nos combinaisons et qui influent sur toutes nos actions (1). Enfin, il ne faut pas oublier que l'homme n'a que trois especes de besoins à satisfaire: ses besoins physiques, le besoin de se concilier la bienveillance de ses semblables, et celui de se concilier la sienne propre, de se sentir aimé de lui-même, content de lui. Il n'a que trois choses à éviter pour être heureux: la punition, le blâme et le remords. Il n'a donc que trois motifs pour

(1) C'est ce qui faisait dire à une femme d'esprit, *la raison éclaire mais ne conduit pas*, ajoutes quand ses décisions ne sont pas passées en habitude.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

conformer ses actions aux préceptes de la morale lorsqu'il les connaît, pour se conduire de la maniere la plus vertueuse, c'est-à-dire la plus utile à ses semblables. Or, de ces trois motifs le dernier est le seul que l'enseignement direct puisse accroître et fortifier. Les deux premiers, qui sont incomparablement plus puissans sur la presque totalité des hommes, peuvent être, ou favorisés, ou annullés, ou même rendus énergiquement contraires par toutes les institutions sociales, suivant qu'elles sont bonnes, imparfaites, ou mauvaises. On voit donc que l'enseignement direct, même le meilleur, ne peut produire d'autre effet que de faire entrer dans un petit nombre de têtes les vérités abstraites de la saine morale, et que par conséquent, bien loin d'en être l'unique ou le principal appui, son utilité se borne à accélérer le succès des recherches dans ce genre, et à perfectionner la théorie de cette science, mais ne saurait aller jusqu'à en répandre et en propager la pratique. L'enseignement donné aux hommes faits formera dans un pays quelques moralistes spéculatifs plus éclairés; mais ce ne sera jamais lui qui rendra immédiatement le gros de la nation plus vertueux.

Les législateurs et les gouvernans, voilà les vrais précepteurs de la masse du genre humain, les seuls dont les leçons aient de l'efficacité. L'instruction morale sur-tout, on ne saurait trop le répéter, est toute entiere dans les actes de législation et d'administration. Nous avons déja vu combien est grand leur pouvoir pour augmenter ou diminuer le nombre des occasions que les hommes ont de se nuire, et

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

pour punir et réprimer les actions repréhensibles ; montrons par quelques exemples qu'il n'est pas moindre pour étouffer les germes des inclinations vicieuses (1).

Un moraliste démontrera bien à ses auditeurs, ou à ses lecteurs, que s'ils font d'un vil intérêt pécuniaire la base de leur conduite dans le sein de leur famille, ils se privent d'un bonheur intérieur qui leur aurait procuré mille fois plus de douceurs que les richesses qu'ils ambitionnent. Le législateur qui établit l'égalité des partages et l'impossibilité de tester, anéantit d'un trait de plume jusqu'au germe de tout sentiment de rivalité entre les proches ; et rend les soins de l'amitié inaccessibles même au soupçon d'être intéressés.

On prouvera aisément qu'un homme, pour être heureux, doit tâcher d'avoir une compagne qui lui convienne et des enfans qui lui ressemblent : mais la seule loi du divorce anéantit les trois quarts des mariages d'intérêt, maintient l'union dans les autres par la possibilité de les rompre, et améliore toutes les éducations par la bonne intelligence des parens.

Un pauvre professeur répétera tous les jours qu'il ne faut se décider que d'après sa raison, qu'elle est

(1) On ne doit pas être surpris de trouver rappellées ici des institutions déja mentionnées dans les chapitres précédens ; car réprimer le crime, en diminuer les occasions, et combattre les inclinations vicieuses, sont des effets qui souvent se confondent. C'est souvent le même considéré sous trois aspects différens.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

le seul guide de l'homme, qu'elle seule suffit, qu'il a un véritable intérêt à être juste ; il profitera peu. Le législateur cessera de payer aucun prêtre, et de lui permettre de se mêler en rien des actes civils. Au bout de dix ans, tout le monde pensera comme le professeur, sans qu'il ait dit un mot.

Un autre s'efforcera de faire voir que les vertus et les talens sont les seules qualités précieuses. Suivant que la loi reconnaîtra ou proscrira l'égalité des conditions, l'opinion générale sera pour ou contre lui.

En vain montrerait-il que les succès dans les sciences sont le moyen le plus méritoire de servir sa patrie, si l'on voit qu'un fripon adroit acquiert en un an plus de considération et de crédit qu'un grand homme par de longs travaux.

Il est bien aisé de démontrer qu'un homme qui se procure une subsistance aisée par une industrie honnête et utile à son pays, goûte plus de satisfaction intérieure que celui qui vit par de honteuses supercheries, ou languit dans l'oisiveté. Cependant si mille chemins sont ouverts pour s'enrichir par la rapine et la fraude, ou recevoir de l'État de grands bienfaits sans les avoir mérités, tous s'y précipiteront ; tandis que si tous les moyens de fortune trop rapides sont prévenus par une administration économe des biens de l'État, par une grande sûreté et une grande facilité à prêter qui fait baisser le prix de l'argent, par une grande liberté à exercer tous les genres d'industrie, liberté dans laquelle je comprends celle d'importation et d'exportation, qui diminue les bénéfices par la concurrence ; si enfin si

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

dispersion prompte des fortunes acquises est favorisée par l'égalité des partages et l'impossibilité de tester, vous verrez bientôt tout le monde se livrer à des travaux utiles, et prendre les mœurs d'une vie active et d'une existence modeste.

Vous aurez beau prêcher la fidélité à l'amitié et le respect dû à l'innocence, la loi n'a qu'à favoriser les dénonciations et admettre les confiscations, vous verrez se multiplier les trahisons et les condamnations injustes.

La seule multiplicité des séquestres fera plus d'administrateurs devenir coquins, et plus de coquins devenir administrateurs, que toutes les leçons du monde n'en pourraient retenir.

Il suffira d'une trop grande quantité de ventes et d'achats à opérer subitement par les fonctionnaires publics pour en transformer les trois quarts en spéculateurs sur les pots-de-vin et sur la violation de leurs devoirs, en dépit de tous les sermons philosophiques ou religieux, et, ce qui est bien plus fort, malgré toute la surveillance de la loi elle-même. Pour celle de l'opinion publique, le grand nombre des coupables la rendra bientôt nulle.

Il est inutile de multiplier davantage ces citations. J'en ai accumulé un si grand nombre, bien moins pour prouver une vérité si claire, que pour donner des exemples des dispositions que je regarde comme ayant le plus d'influence sur la moralité des hommes.

Fondé sur ces réflexions et sur toutes celles qu'elles suggèrent, si j'étais appellé à répondre à cette immense question : Quels sont les moyens de donner

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

aux hommes faits une bonne éducation morale? Je dirais sans hésiter, avec le sentiment profond de la certitude la plus entiere :

D'abord et avant tout, *l'exécution complette, rapide et inévitable des lois repressives.*

Sans ce point, nulle digue possible au torrent des vices.

J'y en joindrais tout de suite un autre aussi indispensable : *Une balance exacte entre les recettes et les dépenses de l'État.*

Tant qu'elle n'existe pas, nul ordre n'est possible dans la socité. Mille chemins honteux conduisent rapidement à la fortune. Les professions honnêtes ne peuvent soutenir cette lutte inégale. Tout le monde est mécontent de sa position. Tous les hommes sont déplacés. Tous les rapports sont confondus. La masse de la nation est appauvrie et vexée, par conséquent abrutie et avilie. Les dépenses même qu'on peut faire pour son bien sont un mal de plus, parce qu'elles augmentent la ruine. Et pour comble de désolation, la loi autorise et protege souvent des choses que la probité réprouve. Si je n'avais considéré que la filiation des maux, j'aurais dû mettre cet article avant celui des lois repressives ; car c'est le désordre des finances qui engendre l'impuissance de la justice.

Après ces deux points capitaux, d'une importance à laquelle nul autre n'est comparable, je demanderai, 1°. la proclamation de l'égalité, la destruction de tout corps privilégié, de tout pouvoir héréditaire, et l'exclusion des prêtres de tout salaire et

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de toute fonction publique, y compris celle d'enseigner la morale.

C'est le seul moyen de former le bon sens national ; et le bon sens fait la vertu. L'uniformité des lois, des coutumes, de l'administration, des usages, des poids et des mesures sera une conséquence nécessaire et heureuse de ces dispositions. 2°. Tout de suite après vient le divorce, l'égalité des partages, la prohibition presque entiere de la liberté de tester.

Ce sont les bâses éternelles des vertus domestiques, de la paix des familles et de la bonne éducation des enfans : et de plus, elles favorisent la dispersion des richesses accumulées, et anéantissent plusieurs moyens d'en acquérir promptement sans industrie louable. Cette considération n'est pas à dédaigner.

3°. Je demande encore la liberté entiere et absolue d'exercer tous les genres d'industrie, celle du commerce intérieur et extérieur sans gênes, ni restrictions aucunes, et celle du prêt à intérêt avec toutes les facilités et toute la sûreté que peut lui donner une bonne législation des hypotheques.

Ces dispositions ne sont pas seulement précieuses comme le complément de la liberté individuelle, et comme autant d'hommages rendus ux droits naturels de l'homme : mais elles ont l'effet d'augmenter l'aisance et les jouissances, de tourner tous les esprits vers l'industrie honnête, et de faire que la concurrence empêche les profits excessifs. Elles achevent d'ôter jusqu'à la possibilité des fortunes désordonnées et subites. J'y ajouterai bien le vœu

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

que jamais l'État n'augmente l'intérêt de l'argent et le nombre des rentiers oisifs en faisant des emprunts ; mais c'est une conséquence nécessaire du bon ordre des finances sans lequel rien de ceci n'est possible.

Ce petit nombre de souhaits accompli, le crime est puni, la raison en vigueur, le bonheur domestique assuré, l'égalité maintenue autant qu'elle est possible et utile, l'économie rendue nécessaire et le travail honorable. J'ai peine à imaginer ce qu'on peut desirer de plus pour conduire les hommes à la vertu ; et je n'ai pas encore dit un mot de l'instruction publique proprement dite.

Tout ce que l'on peut dire de plus fort en sa faveur, c'est qu'elle est nécessaire pour que tant de biens soient opérés. Néanmoins, après avoir indiqué si rapidement des objets d'une efficacité si prodigieuse, j'ai quelque honte de m'arrêter à l'utilité faible et éloignée que la morale des hommes faits peut retirer de quelques leçons directes données dans des écoles et des fêtes publiques. Il me semble que c'est négliger l'artillerie d'une armée pour s'occuper de sa musique. Il est bon cependant de parler de cet établissement, ne fût-ce que pour montrer, quelque dégré d'importance qu'on y attache, que son succès, son existence même est entièrement subordonnée aux institutions dont j'ai tracé l'esquisse.

D'abord, quand le désordre est dans les finances d'un État, quand le nécessaire manque, quand les engagemens publics ne sont pas remplis, je ne connais rien d'utile, ni d'honnête à faire, dès qu'il en

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

coûte un écu. Ensuite ce ne sont pas, comme l'on sait, les leçons données, mais les leçons reçues qui profitent. Quand vous prodigueriez les professeurs, les prédicateurs, les cahiers de leçons, les catéchismes de morale, donneriez-vous l'inclination? donneriez-vous le loisir? donneriez-vous l'intérêt d'écouter les uns et d'étudier les autres? n'est-ce pas uniquement de toutes les circonstances dont j'ai parlé que les citoyens peuvent tenir ces dispositions, sans lesquelles toute instruction directe est au moins inutile?

Supposez une nation agitée par les passions les plus vives, bouleversée par les mouvemens les plus violens, où les hommes avides soient sans frein, où presque tout le monde soit dans la gêne, où toutes les fortunes soient élevées ou détruites d'hier, où nulle existence ne soit assurée, nulle réputation intacte, et où personne n'habite son domicile ordinaire; et faites-vous une idée, si vous le pouvez, de sa profonde indifférence pour vos écoles et vos fêtes, et de leur complette inutilité.

Supposez au contraire un peuple dans les circonstances que j'ai décrites ci-dessus, qui l'ont rendu laborieux, modeste, sensé, heureux, jouissant de l'aisance; doutez vous que le besoin d'instruction et de plaisirs communs tarde à s'y manifester? Des fêtes publiques, il en établira. Des écoles, il en desirera. Des particuliers estimés en ouvriront; il y courra, les payera, et en profitera. Alors le trésor public dans l'aisance suppléera à une partie des frais, soit pour les cantons les plus pauvres, soit pour les genres d'enseignement les plus dispendieux. Par-tout

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

où il serait obligé de tout payer, c'est une preuve certaine qu'il n'y aurait pas même assez d'aisance pour profiter des leçons gratuites. Ce seraient autant de dépenses perdues, et le secours le plus efficace que les gouvernans puissent donner aux gouvernés, est toujours l'argent qu'ils évitent de leur enlever.

Cependant si les lois font les citoyens, ce sont les législateurs qui font les lois : et j'ai dit que, pour les faire bonnes, il fallait qu'ils possédassent la théorie méthodique de la morale domestique et sociale. Il faut donc pour se former qu'ils aient des moyens d'acquérir cette théorie, de l'approfondir, et de la dégager des erreurs qui l'obscurcissent et des préjugés qui la violent. Mais cela ne suffit pas encore. Je ne dois pas oublier que j'ai dit aussi, d'après la raison et l'expérience, que le progrès des sciences morales ne précède jamais et même ne suit que de loin (1) celui des sciences physiques et mathématiques, et de leurs applications aux arts qui en semblent le plus éloignés. L'art de la navigation est peut-être celui de tous (après l'imprimerie) qui a le plus contribué à l'avancement de la métaphysique, en nous faisant connaître des peuples dans tous les périodes de l'esprit humain. Il est donc nécessaire pour que l'idée

(1) En veut-on une nouvelle preuve ? Il n'y a presque personne qui ne sente la nécessité d'une école polytechnique pour les sciences physiques et mathématiques. A peine se trouve-t-il quelques penseurs qui s'apperçoivent qu'il serait encore plus urgent d'en avoir une pareille pour les sciences morales et politiques.

des

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

des bonnes institutions que je desire, naisse dans la tête de quelques hommes, qu'ils aient des occasions et des moyens d'étudier toutes les parties des connaissances humaines, et d'en reculer les bornes. Heureusement il n'est pas difficile à l'État de leur procurer ces précieux secours. Il suffira de quelques écoles pour éclairer les divers services publics, et d'un petit nombre d'autres pour perfectionner les théories savantes et pour former des maîtres ; et de destiner quelques sommes annuelles à encourager ceux qui se distingueront, à récompenser les hommes supérieurs, à faire imprimer des livres utiles ou curieux, mais en petit nombre ; à donner des machines et des instrumens, et à payer des expériences. Ces dépenses seront modiques, si elles sont faites en connaissance de cause, et deviendront bien fructueuses dès qu'il y aura quelques hommes capables de les rendre utiles, et d'autres disposés à en profiter.

Voilà tout ce que j'avais à dire sur l'éducation morale des hommes. Passons à celle des enfans.

(Nous la donnerons dans le prochain numéro.)

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

POLITIQUE RAISONNÉE.

DE NOTRE SITUATION ACTUELLE A L'ÉGARD DE L'ANGLETERRE:

Morceau tiré en partie d'un grand ouvrage sur la Politique, la Législation et la Morale des diverses nations de l'Europe.

Il ne reste plus qu'un ennemi à la République Française (car depuis le traité de 1703, le Portugal n'est qu'un comptoir anglais); et cet ennemi est celui de toutes les nations et de tous les gouvernemens, comme le brigand qui désole un grand chemin est l'ennemi de tous les voyageurs.

Mais toutes les nations pourraient dès-à-présent abandonner la punition de cet ennemi au sort inévitable et prochain qu'il s'est lui-même préparé, si leur dignité n'appellait sur sa tête un châtiment aussi exemplaire que prompt.

Il en est des corps politiques ainsi que des personnes : la durée de leur vie dépend de leur tempérament et de leur régime.

Une nation d'un tempérament vigoureux peut résister long-tems aux imprudences d'un mauvais régime ; la France en fut une preuve : mais les lois de la nature ne souffrent pas qu'une nation d'un tempérament faible puisse long-tems résister à un régime profondément vicieux ; l'Angleterre le prouvera bientôt.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

J'appelle *tempérament des nations*, le résultat naturel de la température du pays qu'elles habitent, des proportions *géoponiques* et militaires de leur territoire, et des provenus divers de leurs différens terroirs. Par-tout où ce résultat est mauvais, le législateur ne peut se tromper impunément. Laissons l'antiquité, et voyons l'Angleterre.

Son habitant a beaucoup plus de besoins naturels que le Sicilien, le Sarde, le Canarien, ou tout autre insulaire dont la position est plus méridionale que la sienne. Le manger, le loger, le vêtir obligent l'Anglais, sous peine de mort, à un travail continu, depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin; et son terroir ne produit le nécessaire qu'à force de travail et de sollicitudes. Il en est autrement des peuples du midi. Peu de besoins dans le courant de l'année, et beaucoup de produit pour un léger travail, les invitent naturellement à une paresse dont il n'appartient qu'au grand législateur de les tirer.

Que si la nation du nord ajoute à ses impérieux besoins naturels, des besoins factices, il lui est indispensable de suppléer par des moyens factices à ses moyens naturels. L'Anglais recueille de l'orge et du houblon: mais la biere ne lui peut suffire; il veut s'enivrer avec du vin. Son sol ne produit pas un olivier, et il veut consommer de l'huile d'olive. Il n'a ni une vigne, ni un cocon; il farcit ses alimens de raisin sec, et porte des bas de soie, etc. etc. etc. Il a des terreins à pâturages et du charbon minéral: sa pauvreté naturelle le réduit donc à tistre des étoffes de laine pour les autres peuples, à leur fabri-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

quer des outils de fer et d'acier, et à s'intriguer pour les leur vendre.

Cette maniere honnête de suppléer à sa misere par la richesse d'autrui, ne s'est présentée à lui que bien tard : et encore ne la dut-il point à une sage combinaison de son gouvernement. Mais le sujet ne mérite pas que je m'arrête à convaincre les lecteurs de cette vérité ; et je continue.

De tous les besoins politiques, il en est un seul auquel la nature paraît n'avoir pas soumis la nation anglaise aussi étroitement qu'elle y a soumis les autres: celui de dépenser beaucoup, pour se toujours trouver prête à repousser une invasion. Défendue par un canal dont la navigation est difficile ; n'ayant aucune production qui puisse tenter la cupidité des aventuriers ; il ne lui fallait, ce semble, pour s'opposer à toute descente sur son isle, que ce courage si commun par tout ailleurs, chez l'habitant qui a son bétail à conserver, et sa maison à préserver du pillage.

Mais la France, qui a des côtes fertiles à protéger, et des ports d'un facile accès à défendre, sentit que les progrès de l'artillerie moderne l'obligeaient à créer une marine canonniere ; et l'Angleterre qui ne possede rien de semblable, eut la vanité de vouloir imiter la France, ou même la surpasser.

Cependant les dépenses de cette marine étant un fardeau bien au-dessus de ses forces, il est arrivé à l'Angleterre ce qui arrive toujours à quiconque s'obstine à dépenser plus qu'il ne peut. Elle est réduite, depuis long-tems, au vol et à l'emprunt.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Ses vaisseaux armés sont devenus aussi formidables sur l'Océan, que la bande de Mandrin le fut pendant quinze mois dans le Bugey : et la totalité de ses emprunts, jusqu'à ce jour, est estimée par d'habiles calculateurs, s'élever à une telle somme, qu'elle suffirait pour acheter dix fois tout le territoire de l'Angleterre, de son Écosse, de son Irlande, de ses Orcades et de ses Hébrides.

Ces énormes emprunts du gouvernement anglais, dont il paie exactement les intérêts, sous peine de subversion totale, sont évidemment l'unique bâse de sa puissance : car il est de toute notoriété, que les revenus de son trésor ne peuvent, sans un complément annuel, suffire à-la-fois aux dépenses ordinaires et à l'entretien de sa marine ; et que sa piraterie, qu'elle honore du nom de commerce armé, est très-coûteuse à ses finances, sans leur être de quelque profit.

Ce n'est pas que cette industrieuse piraterie n'enrichisse les chefs de bande qui l'exercent et ceux qui la protegent, et que l'Angleterre ne contienne une immense quantité d'or et d'argent, objet de la convoitise ardente d'une population malheureuse : mais cette richesse d'un grand nombre de familles est cause que la nation s'appauvrit et s'obere de plus en plus. Et, comme tout dépérissement a un terme nécessaire, qui est la dissolution, l'échafaudage politique est près de s'écrouler, sans qu'aucun secours humain en puisse retarder la chûte.

Telle est la situation de l'Angleterre, que son arrogance compare sans façon à l'antique Rome, dont elle n'a pas même les majestueux défauts ; et

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

que la politesse française compare sans réflexion à la superbe Carthage, à qui elle ressemble comme le bouffon de Charle-Quint ressemblait à un Grand d'Espagne.

Expliquer ici comment, à l'approche de dix mille Français, toutes les maisons opulentes de Londres se réuniraient pour leur envoyer une députation qui les reconnaîtrait vainqueurs, sans leur donner le tems de brûler une amorce, et comment cette soumission serait imitée d'un bout de l'Angleterre à l'autre, est une indiscrétion que je ne commettrai point. Le soldat français ne voit la gloire que là où est le péril; et il ne faut pas le dégoûter d'une expédition qu'il regarde heureusement comme aussi périlleuse que nécessaire à la dignité de la République . . . . . .

. . . . . .

J'ai démontré que le tempérament de la nation anglaise est chétif, et son régime vicieux. Ce régime, elle ne peut le modifier; il est trop tard. Son gouvernement paraît en avoir conçu quelque espérance; il se trompe. L'erreur provient de l'habitude où il est de voir la maladie; habitude qui lui en déguise les ravages. Quand la gangrene a pénétré jusqu'aux principes vitaux, le malade ne sent plus rien.

Le gouvernement anglais qui ne sent pas sa propre agonie, croit qu'il n'a besoin, pour guérir la maladie nationale, que de gagner du tems; non avec la France, il est revenu de cette erreur; mais avec l'Angleterre. Il desire la paix, et il n'ose la demander sérieusement; persuadé que le jour où elle serait signée, une grande révolution se commencerait à

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Londres. Non que ce noble amour de la liberté et de l'égalité, qui nous a fait faire des choses si dignes de l'admiration de nos contemporains, et du respect des âges futurs, ait remplacé dans les Anglais l'esprit de gourmandise et la soif de l'or; mais par une cause toute contraire. Un traité avec le Directoire exécutif serait le signal d'une banqueronte générale. Car il est absurde de penser que la France accordât la paix à l'Angleterre, sans exiger premierement la restitution des possessions escroquées aux Hollandais dans l'Inde. Or, ce qui soutient jusqu'à ce jour l'espoir chancelant des bourgeois de Londres, c'est, d'une part, leur ignorance complette sur la situation de la République Française, dont ils regardent la durée comme chimérique; et de l'autre, la persuasion où les entretient leur gouvernement, que les isles à épiceries et la pointe d'Afrique lui resteront.

Mais, dira-t-on, si ce n'est pas pour attendre la subversion de la République Française, que le gouvernement anglais veut gagner du tems, quel est donc son motif? Le voici: obtenir par des supplémens d'impôts, par des emprunts, ou par des dons gratuits, des avances suffisantes pour qu'il puisse, en demandant promptement la paix, et la signant à toutes conditions, éloigner l'image de la banqueroute, et s'occuper d'une grande réforme dans sa marine. Il se trompe doublement. Ses coffres resteront vides; et sa marine peut périr, mais non subir une réforme de quelque importance. . . . . .

Quant aux effets révolutionnaires qui suivraient une banqueroute, nul homme sensé ne me les contes-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tera. Il n'est pas un Anglais dans le parlement, pas un écrivain politique dans les trois royaumes, qui doute de cette vérité. Il est vrai qu'ils sont tombés dans une erreur étrange à concevoir, quand ils ont enveloppé le Monde entier dans leurs conséquences ; quand ils ont inféré, de ce qui se passait dans leur pays pauvre et avide, que par-tout le crédit public est la bâse de la puissance des nations. Cette erreur, adoptée par la modestie française qui prend encore les Anglais pour de profonds penseurs, a besoin d'être réfutée ; mais ce n'est pas ici le lieu.

S'il existait en Europe un gouvernement qui ne desirât pas l'abaissement de la puissance anglaise au niveau qui lui fut assigné par la nature, je lui dirais avec franchise : Ouvrez les yeux, et voyez l'odieuse Londres, dictant des lois à vous et à vos pareils, maritimes et terreins, sans autre objet que de se gorger d'or aux dépens des peuples qui vous sont soumis, et ne manquant jamais une occasion de vous ravaler par des outrages publics. Reconnaissez enfin, qu'un gouvernement qui se vante, sous prétexte de commerce, d'être l'ennemi déclaré de la tranquillité de tous les autres, ne mérite pas, quand il est prés de recevoir la punition de ses brigandages, que vous vous exposiez à partager son opprobre, en laissant échapper des regrets.

Craignez-vous que la France ne succede à la tyrannie de l'Angleterre, envers les nations et les gouvernemens? La nature de son sol et le caractere de ses habitans doivent dissiper cette crainte.

Son sol, riche et cultivé par des mains actives,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

suffit à ses premiers besoins, à son industrie et à son commerce. Étudiez l'Anglais dans la situation la plus paisible : il ne considere le vol que comme un genre de travail qui expose à la punition des lois celui qui l'exerce, mais ne le déshonore point. Étudiez le Français dans sa fievre révolutionnaire : le vol ne cessa jamais d'être à ses yeux une action honteuse, vile, pernicieuse à tout ordre public, et qui méritait la mort. Y avait-il dans une émeute, une bourse, une montre volée ? le coupable en portait la peine sur-le-champ.

Cet esprit général d'équité, ce point-d'honneur tout national, qui en France dirige la multitude jusques dans ses écarts, est un garant certain de l'opinion publique en des matieres importantes. Le Français respecte les devoirs publics comme les devoirs privés : et c'est-là ce qui assure la puissance et la durée du Directoire exécutif ; c'est-là le secret de sa force.

Si le gouvernement à qui je viens de parler, se familiarisait jusqu'à me répondre : *Je suis Paul premier; vos conseils ne me regardent point ;* je répliquerais avec l'assurance d'un républicain qui a pour lui l'expérience des siecles, des peuples, des gouvernemens et des révolutions : Il serait beau à vous de reprendre les sublimes travaux que Pierre commença, et qui sont demeurés suspendus depuis sa mort. Vous le savez ; et Voltaire n'en savait rien. Vous savez, contre l'opinion commune, ou vous devez savoir, que vous et vos peuples avez tout à gagner, et rien à perdre, par la chûte du gouvernement anglais. Vous savez au

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

moins que les Français firent la réputation de votre pays, et ne les exposerez pas à la défaire.

S'il existait en France un homme sage qui ne desirât pas la destruction du gouvernement anglais, je lui dirais avec sincérité :

Nous pouvons diviser la nation anglaise en quatre classes. La premiere est la génération naissante. On lui enseigne encore, par un accident politique dont la cause est étrangere au gouvernement, une morale douce, humaine, affectueuse ; mais on la prépare avec adresse à en recevoir une toute opposée, lorsque le tems sera venu, en lui inspirant, dès le bas âge, une haine féroce pour le nom français. Composons la deuxieme classe, de tous les Anglais qui tiennent au gouvernement par leurs emplois grands ou petits, depuis le ministre et le lord, jusqu'au matelot et au tambour. Leur morale, leur seule morale consiste à savoir que par-tout où il n'y a ni pillage à commettre, ni brigandage à exercer, il n'est point d'honneur à acquérir pour le vrai Anglais ; et la maxime inverse. Nous composerons la troisieme classe, des Anglais qui ne sont ni enfans, ni soldés, ni titrés. C'est dans ceux-ci que réside essentiellement le fameux *public spirit*. Au sortir de l'école, ils reçurent de leurs peres une maxime politique, la seule qu'ils sachent, la seule qu'ils veuillent savoir, la seule qu'ils puissent comprendre ; et ils l'enseigneront avec un soin religieux à leur progéniture, aussi-tôt qu'elle saura lire, écrire, chiffrer, réciter le catéchisme, et méditer un roman ; choses en quoi consiste l'éducation anglaise la plus relevée. Cet aph-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

risme national, cet unique axiôme de la sagesse britannique, signifie que toute la vertu de l'Angleterre doit se borner à contraindre les nations, en se cachant derriere ses sabords, à acheter ses marchandises, comme Mandrin forçait les particuliers, le pistolet sur la gorge, à acheter son tabac ; avec cette différence que Mandrin dans son commerce n'était pas exclusif. Oserez-vous honorer de vos regrets un gouvernement dont la doctrine se renferme dans l'entretien scrupuleux de cette morale dégoûtante ?

Mais j'oubliais la quatrieme classe. Elle est formée d'une multitude active et vorace, qui n'ayant que des bras pour toute propriété, ne reconnait point de milieu honnête entre le travail et le pillage. C'est à cette classe, plus ou moins dangereuse pour les autres en tems de guerre, que s'adresse la contribution annuelle appellée *taxe des pauvres*. Toujours menaçante et prête à remuer quand les fabriques sont en repos, et n'étant point obligée d'avoir une morale plus pure que celle du *lord* et du *gentleman*, elle est, durant la présente guerre, l'effroi d'un gouvernement qui la crée si formidable dans sa folle vanité, et auquel elle impute avec raison toutes les privations forcées dont elle n'entrevoit pas le terme. Convenez, homme sage, que si le gouvernement périssait par elle, il ne mériterait pas vos regrets.

Si cet homme sage me disait que tous les Anglais qu'il a vus en France, étaient de grands philosophes qui parlaient peu, je lui répondrais qu'ils pensaient encore moins ; et que la philosophie des peuples barbares n'est que l'art d'employer la morgue à cacher l'ignorance. Je lui répondrais que la réputation

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de nation philosophe, dont quelques-uns de nos livres ont gratifié si légerement les Anglais, depuis 1732, n'eut d'autre cause que le systême d'athéisme par lequel les Tindal, les Toland, les Asgill, hommes très-médiocres, avaient essayé de remplacer les controverses de religion. Enfin, je lui dirais que l'Angleterre a produit deux grands hommes : que le premier, *François Bacon*, fut un voleur bien avéré, ne fut pas pendu, et mourut de misere : que le dernier, *Isaac Newton*, ne volait personne, de peur d'aller en enfer; mais que si une jeune demoiselle, dont il était précepteur, tuteur et oncle, ne fût pas devenue concubine de l'intendant général des monnaies, qui lui donna la place de directeur, la nation philosophe et son gouvernement le laissaient vieillir dans une situation peu éloignée de l'indigence.

Ainsi donc la nation anglaise n'est pas moins par sentiment que par calcul, une nation barbare, dont toute influence sur l'Europe serait désormais la honte des nations policées. Cette vérité, trop peu connue de nos doctes, demande à être développée par des plumes habiles. J'aurai servi ma patrie et les bonnes mœurs, en la leur indiquant comme un sujet d'autant plus digne de les exercer, que l'erreur contraire fut répandue et accréditée chez nous par des hommes de génie.

Je ne m'amuse point à réfuter les objections de l'ignorance, contre la possibilité d'une descente en Angleterre, contre la possibilité d'un campement ou de plusieurs, contre la possibilité d'y nourrir une armée, contre le succès d'une tentative sur Londres. Quelle est, depuis le commencement de cette guerre,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'expédition d'éclat qui n'ait pas rencontré, avant qu'elle fût entreprise, des milliers de contradicteurs, et après la réussite, des milliers d'incrédules? Certes, les ministres du roi Georges sont loin eux-mêmes de penser que les objections qu'on fait à Paris, aient quelque solidité; puisque, dans leur désespoir, ils sont réduits, pour calmer l'épouvante des habitans de Londres, à leur faire accroire qu'ils peuvent nous opposer une armée de cent mille cavaliers, parce qu'ils ont cent mille chevaux; idée absurde au jugement de tout homme qui connaît le service de la cavalerie. Si une telle armée existe jamais quelque part (chose impossible) je ne crains point d'être démenti, en assurant qu'un détachement de douze dragons exercés, ou seulement de douze fantassins de recrue, suffira pour la mettre en déroute, une fois par jour, pendant deux ans.

La seule objection plausible que j'aie entendu faire, est fondée sur une erreur d'histoire. Il n'est pas vrai que le gouvernement de Versailles se soit jamais refusé à un projet de descente, dans la crainte d'y succombes. Il craignait, au contraire, de réussir trop, et que le détrônement du roi anglais ne fût l'effet ou la suite inévitable de cette expédition: ce qui eût été enfreindre le pacte tacite fait entre les rois européens.

Terminons. J'en ai dit assez pour prouver aux lecteurs éclairés que l'heure de l'Angleterre est venue, indépendamment de toute descente, et malgré tous les secours qui pourraient lui être envoyés de Russie ou d'ailleurs. C'est le dessein que j'avais en prenant la plume. Mais le Directoire exécutif a prononcé dans

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sa sagesse, que nous vaincrons les Anglais sur leur terrein ; nous les y vaincrons donc. Les héros antiques, législateurs et guerriers, en purgeant la terre des monstres qui l'infestaient, ne perdirent rien de leur gloire : les héros modernes, qui auront délivré les mers d'une peuplade pauvre et pillarde, qui prend son envie pour de l'ambition, et son enflure pour de la grandeur, n'en demeureront pas moins des héros.

G. FEUDEL.

LITTÉRATURE.

Épître sur la Calomnie, quatrieme édition avec des changemens considérables ; suivie du Vieillard d'Ancenis, *poëme sur la mort du gén.* HOCHE. *Par J. M.* CHÉNIER. *A Paris, chez* LARAN, *libraire, au palais Égalité, galerie de bois*, n°. 245.

QUAND Chénier publia, pour la premiere fois, son *Épître sur la Calomnie*, la France était menacée de la plus violente commotion : sa liberté conquise et maintenue par tant de sacrifices de tout genre, semblait à la veille d'être renversée par l'audace d'une conspiration ourdie dans le sein même du Corps législatif. Le peuple fatigué des troubles de la révolution ; les tribunaux et les administrations remplis d'hommes dévoués au systême de la réaction royaliste ; les premieres magistratures énervées par les attaques toujours impunies des conspirateurs, et souillées par la plus méprisable des corruptions, celle qui se vendant à tous les partis, sert leurs par-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sions furieuses avec une lâcheté toujours la même ; enfin, une horde de méprisables écrivailleurs occupés journellement à corrompre le bon sens de la nation, à dégrader tout ce qui se faisait de grand et de beau, à fomenter les haines, à provoquer les vengeances, à flétrir la réputation des meilleurs citoyens : tout présageait aux patriotes éclairés et attentifs, la guerre civile la plus acharnée et l'anéantissement, peut-être irrévocable, de leurs plus chères espérances.

En démasquant ce système perfide, en attaquant ses principaux auteurs, en les couvrant à la fois des traits piquans du ridicule, et des dagues plus acérées du sarcasme, Chénier n'entreprit pas alors une guerre purement littéraire. Ce n'était point quelques mauvais poëtes à berner, quelques plats journalistes à livrer au mépris : il s'agissait de dessiller les yeux de la nation endormie sur le bord du précipice ; il s'agissait de marquer d'une empreinte ineffaçable ces ennemis publics, dont les trames une fois bien signalées, ne pouvaient manquer de devenir visibles à tous les yeux : c'était un combat livré par le patriotisme et le talent, aux éternels adversaires de la liberté et à cette foule d'esprits faux et d'ames serviles, leurs auxiliaires assidus. Pour la première fois, peut être, la satyre se trouvait consacrée par son objet.

Ce n'est pas que toutes les personnes qui marchaient sous les bannieres des conspirateurs de fructidor, fussent véritablement des contre-révolutionnaires ; ni même qu'on puisse regarder tous les noms que Chénier s'est cru en droit d'envelopper

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

dans sa censure, comme ceux d'autant d'ennemis de la liberté. Plus d'une fois sans doute il met sa vengeance particuliere à la place de la vengeance publique. Mais en général il a été assez heureux pour trouver dans ceux dont il avait à se plaindre, ceux-là même qui mettaient la République en péril; et nul homme raisonnable ne pourrait aujourd'hui révoquer en doute, ni ce péril imminent qu'elle courut alors, ni l'extrême importance dont il était de le faire reconnaître, ni le courage qu'il y avait à lutter contre une fausse opinion publique, et à dénoncer des hommes maîtres de presque toutes les forces du gouvernement. Et quant à ses querelles personnelles, Chénier est assurément plus excusable que tout autre d'y avoir porté quelque violence, ou, si l'on veut, quelqu'injustice. Objet des imputations les plus atroces, il est excusable d'en avoir été révolté profondément : quoique pourtant, à notre avis, la fureur même de ses ennemis le dispensât suffisamment de leur répondre, et que le souvenir de leur avoir plus d'une fois tendu fraternellement la main, quand ils étaient tombés dans le malheur, dût le mettre bien au-dessus de quelques cris calomnieux, et lui faire lire dans sa propre conscience, le jugement du public impartial.

En rendant compte de cette *Épître*, lors de sa premiere publication, nous ne négligeâmes point de faire remarquer la fermeté de talent, l'éclat du style, la richesse et la variété des tableaux qui la caractérisent. Un de nos collaborateurs a rendu compte du *Vieillard d'Ancenis* dans un des derniers Nos. de ce Journal; et il en a cité les plus beaux morceaux. Il

ne

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ne nous reste donc aujourd'hui qu'à annoncer cette nouvelle édition, à noter quelques changemens, et transcrire les additions qu'elle présente.

Page 5, au lieu d'un écrivain publiciste à qui l'on peut reprocher des torts dans la révolution, mais qui ne mérita sûrement pas le titre de *sot*, l'auteur a mis un jeune poëte dont la malheureuse habitude est, dit-on, de se mettre en colere contre ceux qui ne trouvent pas tout excellent dans ses vers :

.... D'autres plus inflexibles,
Exerçant à loisir le pouvoir d'un bon mot,
Puniront Lormian du malheur d'être un sot.
Gardons-nous d'imiter sa lourde intolérance :
S'il sait l'art d'ennuyer, on sait bâiller en France.

On lit plus bas :

Qu'au milieu du sénat, à la même tribune,
Où la Raison sublime allumait son flambeau,
Où discutait Sieyes, où tonnait Mirabeau,
Où de Vergniaux souvent l'éloquence énergique
Confondit Dumolard au fatras léthargique.

Le dernier vers est bien préférable à, *vainquit de Dumolard le fatras léthargique*, qui se trouvait dans la premiere édition.

On y lisait aussi :

Lémerer vous salue au nom de Démosthene.

Vers plaisant, mais dont peut-être le sens est un peu embarrassé.

Voici le même trait, mais sous une autre forme :

Un sot est toujours vain : en passant dans la rue
Vous nommez Démosthene, et Lémerer salue.

Correction heureuse.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Ceux-ci, sauf les deux avant-derniers, forment une addition absolument nouvelle :

L'ambition perdit ces petits charlatans.
Nature les fit sots ; ils se sont faits méchans.
Tout grand nom leur déplaît, tout succès les déchire.
A leur honte vénale on les a vus souvire.
Ils pouvaient, retranchés dans leur obscurité,
Échapper aux sifflets de la postérité :
Vaincus par l'ascendant d'une étoile ennemie,
Ils ont cherché l'éclat, l'argent et l'infamie.
Ah ! ce n'est pas ainsi que les esprits bien faits
Méditent à loisir de durables succès :
Ils ne franchissent point la limite sacrée ;
Et par eux la décence est toujours honorée.

. . . . . .

Les deux morceaux suivans offrent des améliorations essentielles :

. . . . . .

Quels furent les effets de cet affreux système (1) ?
Contemple nos débris, et prononce toi-même.
Vois le crime usurpant le nom de liberté,
Roules dans nos remparts son char ensanglanté :
Vois des pertes sans deuil, des morts sans mausolées :
Les Grâces, les Vertus d'un long crêpe voilées,
Près d'elles le Génie éteignant son flambeau,
Et les Beaux-Arts pleurant sur un vaste tombeau.
Ces malheurs sont récents : quel monstre les fit naître ?
Sa trace ensanglantée est facile à connaître.
La Calomnie esclave, à la voix des tyrans,
De ses feux souterrains déchaîna les torrens

(1) Le système de calomnie soufflé par les décemvirs.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Qui du Var à la Meuse étendant leurs ravages
Ont séché les lauriers croissans sur nos rivages.
Elle ouvrit les prisons, dressa les échafauds,
Et sur le tribunal fit siéger les bourreaux. *Etc.*

Ce tableau de nos malheurs n'est pas inutile à retracer.

Vois des pertes sans deuil, des morts sans mausolées,

est un fort beau vers.

Après le morceau plein de sensibilité, dans lequel l'auteur déplore la mort de son frere André Chénier, se trouve l'addition la plus considérable : nous allons la transcrire toute entiere.

Ah ! laissant là nos jours mêlés de noirs orages,
Voulons-nous remonter le long fleuve des âges ?
Par-tout la Calomnie et ses traits délateurs
Ont des humains trompés noirci les bienfaiteurs.
Contre leur souvenir elle ose armer l'histoire.
Dans la nuit, sur le seuil du temple de mémoire,
Elle veille, et combat l'auguste Vérité
Qui s'avance à pas lents vers la Postérité.
Aux intrigues de cour c'est elle qui préside :
Souvent elle embrasa de sa flamme homicide
La Sorbonne et le temple où dut siéger Thémis :
Riballier l'encensa ; Séguier lui fut soumis.
Par fois elle habita le cloître solitaire :
Ses clameurs poursuivaient Fénélon dans la chaire,
L'Hospital au conseil, Turenne au champ de Mars :
Denain même la vit sur les pas de Villars ;
Et Catinat couvert des lauriers de Marsailles,
Au lever de Louis, la trouva dans Versailles.
Les Cévennes long-tems ont redouté sa voix :
Elle guidait Baville ; elle inspirait Louvois.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

N'est-ce pas elle encor qui dans Athene ingrate
Exilait Aristide, empoisonnait Socrate ;
Qui dans Rome opprimée égorgeait Cicéron,
Ouvrait les flancs glacés du maître de Néron ?
Elle espéra flétrir de son poison livide,
La palme de Virgile et le myrte d'Ovide.
Si l'arrêt d'un tyran fait massacrer Lucain,
Chez un peuple asservi chantre républicain ;
Du vulgaire envieux si la haine frivole
A l'Homere Toscan ferme le Capitole ;
Si les inquisiteurs au fond d'une prison,
Près du vieux Galilée enferment la Raison ;
Si Descartes s'exile aux bords de la Baltique ;
Si Ramus est frappé d'un poignard fanatique ;
Si je vois, du théâtre et l'amour et l'orgueil,
Moliere admis à peine aux honneurs du cercueil,
Milton vivant proscrit, mourant sans renommée,
Et la muse du Tage à Lisbonne opprimée ;
Helvétius contraint d'abjurer ses écrits ;
Le Pindare français, loin des murs de Paris
Fuyant avec la gloire et cherchant un asile ;
Les cités se fermant devant l'auteur d'Émile :
Sur l'éternel fléau de leurs jours malheureux
J'interroge en pleurant ces mortels généreux ;
Leurs mânes irrités nomment la Calomnie.
On ne voit pas toujours son audace impunie :
Pope chez les Anglais, Voltaire parmi nous,
Souillés des noirs venins de ses serpens jaloux,
Repoussant les conseils d'une molle indulgence,
A leurs vers enflammés dicterent la vengeance.
Guidé par le plaisir vers ces divins écrits,
Le lecteur indigné confond dans son mépris,
Les Blackmores français, les Frérons d'Angleterre :
L'avenir tout entier leur déclare la guerre :

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Pour l'effroi des méchans, un immortel burin
Grava ces noms flétris sur des tables d'airain.
O poëtes de l'homme et mes divins modeles,
Ainsi que vous, noirci de crayons infidelles,
A Windsor, à Ferney, sous de rians berceaux
J'irai de vos couleurs abreuver mes pinceaux ! *etc.*

POÉSIE.

CHARADE.

On connaît mon premier en commençant à lire.
De l'univers entier mon second a l'empire,
Et mon tout est le mot qui me coûte à vous dire.

ÉNIGME.

Enfant de la délicatesse,
Un rien sert à m'entretenir ;
On a beau me chasser, sans cesse
On me voit revenir :
Mes soins et mon unique étude
Sont de m'emparer des esprits,
Où bientôt après je produis
Une funeste inquiétude.
Quoique je ne sois rien, à proprement parler,
Sans peine on ne peut me lever.

Explications de la Charade *et* Énigme *du* N°. 16.

Le mot de la Charade est *Pistache* ; celui de l'Énigme est *le Soufflet*.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

SPECTACLES.

THÉATRE DE L'ODÉON.

Ce théâtre appelle le public par des nouveautés : il vient d'en donner une intéressante. C'est une tragédie en cinq actes, par laquelle l'auteur débute dans la carriere dramatique. Cette piece est son premier ouvrage.

Elle est imitée d'un opéra-italien de Métastase, composé à Vienne en 1736, par ordre de l'impératrice Elisabeth, pour la fête de l'empereur Charles VI.

Le héros est *Thémistocle*. Tout le monde sait l'histoire de ce célebre Athénien qui, banni de sa patrie ingrate, se réfugia auprès de Xercès, roi de Perse, qu'il avait vaincu à Salamine. Le roi l'accueillit, le combla d'honneurs; mais il voulut ensuite l'obliger à commander ses armées contre les Athéniens. Thémistocle aima mieux s'empoisonner que de combattre sa patrie, toute injuste qu'elle avait été à son égard.

Dans la tragédie, la fille de Thémistocle fait l'exposition. Un naufrage l'a jettée à la cour de Xercès, où elle est inconnue. Elle apprend aux spectateurs que son pere, pour prix de ses services et de ses victoires, est banni d'Athenes : qu'on le croit errant dans la Perse où il court de nouveaux dangers, puisque le roi Xercès a ordonné, par un édit exprès, qu'on le fît périr. Le roi, dans une scene avec son confident, témoigne la haine la plus violente contre tous les Grecs, mais en particulier contre Thémistocle.

Au second acte, le héros paraît avec son fils, Néocle. Il est arrivé jusque dans le palais même de Xercès, sans être reconnu. Il ne se plaint point de sa patrie, et appaise les transports du jeune Néocle qui ne respire que vengeance. On annonce un ambassadeur d'Athenes, et cet ambassadeur est Narsès, l'ami de Thémistocle et l'amant aimé de sa fille. Le roi vient s'asseoir sur son trône pour lui donner audience ; Thémistocle et son fils sont confondus dans la foule des spectateurs. Narsès fait d'abord des propositions de paix que le roi rejette avec hauteur ; il demande ensuite qu'on lui livre Thémistocle, s'il est à la cour de Perse. Le roi répond qu'il fait chercher cet illustre banni, mais qu'il ne le livrera pas, et qu'il saura se charger lui-même du soin de sa vengeance. Lorsque l'ambassa-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

deur est parti, Thémistocle se présente au roi, se nomme et se met entre ses mains. Xercès, frappé de tant de grandeur d'ame, passe sur-le-champ de la haine à l'admiration et à la pitié ; il l'accueille et lui offre un asile dans sa cour.

Bientôt il ne s'en tient pas là ; il lui donne plusieurs provinces et le fait général de toutes ses armées. Le héros lui témoigne la plus vive reconnaissance, et promet de lui consacrer sa vie. Mais lorsque Xercès lui propose de combattre contre Athenes, il rejette avec horreur cette proposition ; il proteste qu'il aime toujours sa patrie, malgré ses injustices, et que tous ses vœux sont pour elle. Xercès s'indigne de ses refus, mais inutilement ; rien ne peut vaincre la constance et la fidélité de l'Athénien.

Enfin, après bien des combats, Thémistocle, forcé d'être ingrat envers le roi ou rebelle envers Athenes, se résout à mourir ; il feint de céder à la volonté de Xercès, et promet de faire à la face des dieux le serment de lui obéir. On apporte un autel et une coupe sacrée ; le roi, l'ambassadeur grec, le fils et la fille de Thémistocle, le peuple et les prêtres sont présens ; le héros, au lieu de faire le serment qu'attend Xercès, annonce qu'il s'est empoisonné ; il meurt en faisant des vœux pour sa patrie, pour le roi, et pour la paix entre les deux peuples. Xercès annonce, un peu tard, qu'il allait renoncer à ses projets hostiles, et ne plus exiger de Thémistocle qu'il le servit contre Athenes.

L'auteur de cette pièce mérite certainement des éloges et des encouragemens. On y a remarqué des beautés et des défauts ; le principal est qu'il n'y a pas unité de héros ; il n'est que trop vrai que, dans le second et troisieme acte, Thémistocle est effacé, écrasé même par Xercès. Metastase, poëte *Césarée*, travaillant pour une cour et *par ordre*, a fait son métier de flatteur en donnant un beau rôle à Xercès, et en falsifiant pour cela l'histoire qui nous apprend que ce roi était un fou méchant ; si l'auteur italien eût dû avoir des républicains pour spectateurs, il est vraisemblable qu'il eût été plus fidele à la vérité historique. Il y aurait trouvé un double avantage ; car on ne peut se dissimuler que Xercès fait tort à Thémistocle, et que, dans ce sujet tout admiratif, c'est une mal-adresse que d'avoir partagé l'admiration entre deux personnages. Les rôles du fils et de la fille sont très-insignifians et à-peu-près inutiles. L'action est faible, dénuée d'incidens ; Metastase en a mis davantage, et trop peut-être. Les entrées et les sorties ne sont presque

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

jamais motivées ; et en tout, la piece est d'un genre noble et élevé, mais de peu d'intérêt.

Le style en a paru d'une bonne couleur, exempt de mauvais goût, et noble sans enflure ; il y a de très-belles tirades, entr'autres celle où Thémistocle exprime son amour pour sa patrie. L'ouvrage a obtenu un grand succès : on a demandé l'auteur (le cit. Larnac) ; il a paru et a recueilli les justes applaudissemens du public.

ANNONCES.

La Naissance de mon fils Gustave, romance de Jauffret, musique et accompagnement de clavecin, par Méhul. Prix, 15 sous. A Paris, rue de Vaugirard, n°. 1201, derriere l'Odéon, où l'on souscrit aussi pour *le Courier des Enfans et des Adolescens*, moyennant 6 liv. pour six mois, et 12 liv. pour l'année.

Esquisse d'une Histoire de la Médecine et de la Chirurgie depuis leur commencement jusqu'à nos jours, ainsi que de leurs principaux auteurs, progrès, imperfections et erreurs ; traduite de l'anglais de M. W. Black, M. D., par Coray, docteur en médecine de l'université de Montpellier. Un volume in-8°. Prix, 5 liv. A Paris, chez J. J. Fuch, libraire, rue des Mathurins (hôtel Cluny, n°. 334. An VI.

Précis d'Arithmétique par demandes et réponses, à l'usage des écoles primaires. Un volume in-12. A Paris, chez le même. 1797.

Traité des Maladies des Femmes et des Enfans, par Alexandre Hamilton, professeur à l'université d'Edimbourg, etc. ; traduit de l'anglais par F. T. D., et revu par le cit. J. M., médecin. Un volume in-8°. Prix, 5 liv. A Paris, chez Batillot, freres, imprimeurs-libraires, rue du Foin-Saint-Jacques, n°. 11. An VI.

Code des Transactions, ou Recueil des Lois, Arrêtés du Directoire, Décisions ministérielles, Jugemens des Tribunaux, et Consultations des Jurisconsultes les plus accrédités, sur les transactions entre citoyens, relatives aux rentes, pensions, fermages, loyers, marchés, etc. ; suivi des tableaux des valeurs successives du papier-monnaie, dressés dans chaque département, en exécution de la loi du 5 messidor an V. Premiere livraison formant dix feuilles, 3 liv. franc de port. A Paris, de l'imprimerie du Dépôt des Lois, place du Carrousel.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

NOUVELLES ÉTRANGERES.

TURQUIE.

De Bucharest, le 28 janvier 1798.

On avait peine à expliquer les succès prodigieux de Passwan-Oglu. On ne concevait pas qu'un Turc, un bacha qui toute sa vie avait été entouré du faste oriental, qui s'était enivré pendant long-tems des vapeurs du pouvoir, se déterminât à prêcher et à combattre avec tant d'acharnement pour la liberté et l'égalité. On concevait encore moins qu'un homme qui ne devait connaître dans les combats que la tactique des Musulmans, eût acquis si facilement les connaissances militaires, et la tactique employée dans les armées des puissances des autres parties de l'Europe. Des lettres de Semlin donnent le mot de cette énigme. On y lit :

« Il est certain que ce rebelle a sous ses ordres plusieurs milliers de Polonais commandés par le général Deniski, ukrainois, le même qui, il y a quelques mois, fit une invasion dans la Bukovine. D'après les nouvelles de cette partie, les officiers polonais qui se rendent à l'armée de Passwan Oglu sont employés en qualité d'adjudans près du chef de l'insurrection, et ce sont eux qui dirigent non seulement tous les plans militaires, mais encore la conduite que doit tenir le pacha pour accroître le nombre de ses partisans. De cette maniere, les peuples sont conquis par l'opinion, et les troupes du sultan sont vaincues par les armes. Au reste, ce ne sont pas seulement des officiers polonais qui aident le bacha de leurs talens et de leur courage, c'est une multitude d'autres officiers étrangers qui se signalent d'une façon étonnante

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

dans toutes les opérations de guerre... On est curieux de savoir [ajoutent ces lettres] si d'après la composition de cette armée insurgente, d'après les talens de ces chefs et leur but évident, la Russie restera long-tems spectatrice d'un phénomene qui pourrait peut-être amener une *République Mahométane* dangereuse pour sa monarchie.

RUSSIE. *De Pétersbourg, le 31 janvier.*

Paul Ier. vient de faire publier un ukase dont le but est d'établir l'équilibre des recettes et des dépenses publiques. Cet édit s'ouvre par un apperçu de ce qui a été fait depuis qu'il est sur le trône, pour mettre les finances sur un pied plus économique. On s'était proposé de doubler la valeur numérique des monnaies de cuivre ; mais ce plan n'a pas été suivi. L'on a jugé plus convenable de faire fabriquer des monnaies d'or et d'argent, supérieures aux anciennes par leur valeur intrinseque.

Le comte Broglio vient d'être nommé général-major et chef du régiment de Jamburg, cuirassiers.

Du 3 février. Outre les augmentations d'impôts stipulés dans l'ukase du 18 décembre, la capitation des paysans, des fiefs et seigneuries de l'Etat est augmentée de 26 kopeks 2 roubles. Les négocians paieront 1 pour 100 de plus de leurs capitaux ; et les bourgeois, 50 kopeks de plus sans distinction. D'un autre côté, Paul Ier. remet aux bourgeois et paysans environ 7 millions de roubles d'impôts arriérés.

DANEMARCK. *De Copenhague, le 12 février.*

Le commerce de notre ville a été vivement affecté du décret du Corps législatif de France, qui ordonne la saisie de toutes les marchandises anglaises, même à bord des navires neutres. Il a fait des instances auprès du gouvernement pour en obtenir une protection puissante. Elle lui a été accordée, et déja deux vaisseaux de ligne ont reçu ordre de se tenir prêts à faire voile. Les vaisseaux danois qui vont aux Indes orientales, ou qui en reviennent, seront escortés

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

jusqu'à une certaine hauteur. Sans doute notre gouvernement s'en tiendra à ces mesures d'une sage précaution. On voudrait bien l'engager, ainsi que celui de Suede, à en prendre de plus énergiques; mais ces deux puissances se rappellent que la fameuse *neutralité armée* dans la guerre d'Amérique leur a été plus onéreuse qu'utile, et qu'elle n'a eu d'avantage que pour les Etats et les villes anséatiques, qui en ont profité sans contribuer à ses dépenses.

Le canal de Holstein, qui a pour objet d'ouvrir, entre la mer Baltique et la mer du Nord, une communication beaucoup plus facile que celle du Sund, continue à avoir des succès qui démentent tous les calculs de l'envie et de l'ignorance. On peut en juger par le tableau suivant de la navigation qui s'est faite par cette voie dans le cours de l'année 1797.

Navigation extérieure. 41 bâtimens chargés ont été, par le canal de Holstein, des ports nationaux à des ports étrangers; 129, des ports étrangers aux ports nationaux; 539, venant des ports de la Baltique, ont traversé le même canal pour aller à d'autres ports etrangers, principalement à ceux de Hollande; 170, venant de la mer du Nord; 78, venant du port d'Altona, ou y allant.

Navigation intérieure. 1 navire allant en Norwege; 31, venant du Danemarck; 34, allant en Danemarck; 138, venant des ports du Sleswick et du Holstein, situés sur la mer Baltique; 284, allant à ces ports, 1386 navires qui ont traversé ce canal dans le cours de l'année 1797; sur lesquels navires il y en a 1180 d'étrangers, dont 94 anglais seulement, 22 hollandais, 150, tant de la Suede que de la Poméranie suédoise; 536 des différens ports des Etats du roi de Prusse, etc.

ALLEMAGNE.

De *Hambourg*, *le 18 février.*

Nous étions depuis plusieurs semaines dans de vives anxiétés, au sujet de la mission secrette du c. Léonard Bourdon, à qui aucune révélation n'é-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tait encore échappée, lorsqu'un courier arrivé ici de Paris, le 14, a apporté au ministre de France l'ordre de demander aux trois villes anséatiques un emprunt de 18 millions de livres, dont 10 pour notre ville et 4 pour chacune des deux autres. On assure que notre sénat a acquiescé à la demande du Directoire de France, c'est-à-dire qu'il a promis d'intervenir auprès de la bourgeoisie pour réaliser cet emprunt ; car on sait qu'il ne peut pas lui-même disposer d'aucuns deniers. Et comme nos caisses publiques, obérées par la foule de dépenses qui sont à leur charge, sont loin d'avoir des fonds disponibles, les 10 millions qu'on nous demande ne pourront se réaliser que par les contributions volontaires de nos commerçans. Nous ignorons le parti que la ville de Bremen aura cru devoir prendre ; mais on assure que celle de Lubek a déja fait une réponse négative. Elle n'a pas prévu les suites de son refus ; ou peut-être la nature de ses relations commerciales lui rend-elle moins redoutable qu'à nous le ressentiment du gouvernement français. Au reste, l'alarme est générale dans cette ville. Notre banque, notre commerce, notre navigation s'en ressentent. Les propriétaires de nos bâtimens n'osant plus les faire naviguer sous notre nom, les transportent, par des ventes simulées, à des négocians anglais qui se chargent d'obtenir de l'amirauté anglaise une escorte pour ces navires.

Une société qui s'est formée ici dans des intentions très-innocentes, sous le nom de *Société philantropique*, et qui est composée sur-tout de patriotes bataves et allemands, ayant excité très-gratuitement les inquiétudes du sénat, elle a écrit à celui de nos sénateurs qui, sous le titre de *préteur*, est chargé de la police de notre ville, une lettre où elle expose ses principes et dissipe les préventions qu'on a voulu inspirer contre elle. La réponse du préteur a été sage et très-convenable. Ce magistrat a assuré la société philantropique que le sénat, dont il est l'organe, a pour elle une estime particuliere, et qu'elle peut compter sur sa bienveillance.

De Rastadt, le 23 février. La députation d'Empire, après

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

deux séances très-agitées, a donné, le 20, une note aux ministres français. Après un long préambule très-lamentable sur la grandeur des sacrifices que la République exige, elle consent enfin à céder à la France la moitié des pays allemands situés sur la rive gauche du Rhin, sous la réserve de la ratification d'Empire et de l'empereur, et à condition de s'expliquer ultérieurement sur les modifications nécessaires relatives à cette moitié concédée et les limites à fixer, sous le rapport sur-tout d'une limite militaire. Elle finit par demander, sous le mérite de cette offre, que les Français consentent enfin à observer l'armistice et à retirer leurs troupes de la rive droite du Rhin.

Le lendemain 21, les plénipotentiaires français ont remis une contre-note, par laquelle ils persistent à demander tout le cours du Rhin pour limites, sans entamer aucunement l'article des modifications, et insistent à ce que la députation d'Empire ait à se déterminer promptement sur l'objet de leur demande, déclarant toujours que la députation sera responsable des suites de son refus, qui donne lieu aux intrigues ouvertes tendantes à former une coalition.

Cette nouvelle déclaration a donné lieu à une séance extraordinaire le 22, qui a été fort orageuse, tant sur l'objet principal que sur la diversité des opinions qui sont très-partagées.

Il faut observer que presque tous les princes électeurs et autres qui perdraient leurs Etats par la cession, ont voté en faveur, sous la réserve d'indemnisation sur la rive droite du Rhin. Le motif de cette détermination est sensible : les électeurs espèrent d'être dédommagés par la concession d'autres Etats ecclésiastiques sur la rive droite, où ils seraient à l'abri des invasions des Français.

L'électeur de Bavière, qui perdrait par la cession une partie précieuse de ses Etats, et qui ne voit à sa convenance aucun pays qui puisse lui être donné en indemnité, a protesté contre, et a écrit une lettre circulaire à toutes les puissances de l'Europe pour invoquer la garantie de ses Etats, stipulée par tous les traités. Le duc des Deux-Ponts, qui avait protesté avec lui, a retiré sa protestation.

SUISSE. *De Lachen, le 17 février.*

Il s'est tenu quelques assemblées de communes à Lachen, bourg situé au bord du lac de Zurich, chef-lieu du petit pays de March, qui était soumis au canton de Schwitz. Tous les membres de la régence se sont abstenus de paraître à

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

la derniere, et ils ont bien fait; car ils inspirent beaucoup d'aversion. On se rappelle que les habitans de ce pays, ayant demandé à leurs *souverains* du canton de Schwitz quelques adoucissemens au joug qu'on faisait peser sur eux, furent repoussés avec cette dureté despotique qui n'est que trop familiere à tous ceux qui sont en possession permanente d'un pouvoir. Depuis cette époque, le ressentiment fermentait parmi ces habitans, et n'attendait qu'une occasion d'éclater. Ils s'entendent avec ceux de Gaster, autre petit pays, jusqu'à présent *sujet* des cantons de Schwitz et de Glaris. Le petit comté de Kussnacht, au bord du lac de Wallenstat, qui appartenait au canton de Schwitz, partage ces dispositions, ainsi que le comté d'Utznach, qui était dans la dépendance commune de ceux de Schwitz et de Glaris. C'est ainsi que s'expliquent les dispositions peu favorables que manifestent pour la révolution qui s'opere, ces cantons soi-disant démocratiques, dont les sujets sont très-fondés à revendiquer ces principes de liberté et d'égalité que leurs petits souverains sont loin d'observer à leur égard.

La députation des Grisons, rassemblée à Coire, a résolu de demander à l'Etat de Zurich la communication officielle des principaux articles constitutionnels que ce canton et quelques autres ont adoptés. Le 16 de ce mois, elle doit délibérer sur les modifications adaptées aux circonstances, dont peut être susceptible la constitution compliquée du pays des Grisons, et sur la liaison plus ou moins intime qu'il doit former avec la Suisse.

Le nouveau chargé d'affaires de la République Française, le cit. Florent Guyot, a présenté, le 9, ses lettres de créance, et résidera désormais, non à Coire, mais à Reichenau.

On travaille de différens côtés à la convocation d'une nouvelle diete helvétique. C'est Lucerne qui en a fait la premiere proposition, en annonçant le desir d'appeler à cette diete les représentans de ces pays qui, comme le Thurgau, le pays de Vaud, le Rheinthal, le Toggenbourg, etc., ont été soumis à la confédération helvétique, et qui réclament leur indépendance. Zurich et Berne n'ont pas encore voulu consentir à la convocation de cette diete. Plus récemment, l'Etat de Bâle, qui est en possession de prendre l'initiative sur tout ce qui tient à la régénération de la Suisse, a proposé aux régences aristocratiques de conférer, dans une assemblée particuliere, sur la nécessité

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de resserrer les liens de tous les membres de la confédération helvétique, et de les réunir dans une constitution commune. Mais les esprits sont à présent trop agités, trop divisés, pour que ce vœu de concorde et de paix puisse être accueilli comme il l'eût été peut-être dans un moment plus calme.

Du 23. Il vient d'être conclu entre le général français, Brune, qui commande dans le pays de Vaud, et le général des troupes suisses, une suspension d'armes qui doit durer jusqu'au retour d'un courier envoyé au Directoire de France.

De Bâle, le 23 février. Hier on a donné, dans notre assemblée nationale, la nouvelle que les Cisalpins, sans déclaration préalable de guerre, étaient entrés dans la Suisse et s'étaient emparés des bailliages italiens. Nous saurons bientôt si, par cette démarche, ils ont voulu faire valoir leurs prétentions sur ces pays, ou si elle n'a d'autre objet que de faire une diversion en faveur des Français, et empêcher par là les petits cantons de fournir leurs contingens à l'armée des Suisses.

Extrait d'une lettre écrite par une femme de Lausanne, le 28 février.

C'est aujourd'hui que les conférences conciliatoires doivent s'ouvrir entre le général Brune et les députés bernois. On ne saurait trop prévoir encore quel en sera le résultat, car il y a, du côté de Berne, des préparatifs sérieux et beaucoup d'obstination. En attendant, les troupes françaises que nous avions ici sont parties ce matin pour le pays haut. Quoique nous fussions bien peu faits à vivre au milieu du fracas militaire, que le peu de liberté qu'on nous laissait et la tranquillité dont nous jouissions se maintinssent à moins de frais, nous n'avons cependant eu qu'à nous louer des Français armés. Avant de nous quitter, ils nous ont donné hier soir leur quatrième bal. Nos jeunes femmes y auraient figuré de meilleure grace, si elles n'avaient pas su pour quelle destination leurs danseurs partaient le lendemain; mais à la veille d'une guerre civile, il est difficile d'avoir le cœur à la danse.

On a beaucoup exagéré les petits orages qui ont accompagné la conquête de notre liberté. A quelques légers démêlés près entre deux ou trois de nos peuplades, tout s'est passé pacifiquement, on pourrait dire *amoureusement*. Ceux que toute innovation, même en bien, fatigue et

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

effraie, ont subi avec résignation *le joug de la liberté*. Tous les autres se félicitent franchement, mais sans transports, de l'amélioration future de notre destinée. Les têtes ardentes sont clair-semées parmi nous. Le calme de la vie est au moins la jouissance la plus douce pour ceux pour lesquels il n'est pas le premier des besoins. Hors de nos frontieres, nos hommes sont belliqueux sans doute; dans leurs foyers, ils ne portent des armes que pour leur sûreté personnelle ou pour le maintien de la tranquillité publique. On vient de lever 4000 hommes, destinés à concourir à la régénération de notre pays, et à y prévenir les troubles interieurs. Nous sommes bien certains qu'ils ne commettront aucun excès, et qu'ils n'en auront pas à réprimer.

Les troupes françaises qui sont parties ce matin viennent d'être remplacées par un corps de 900 hommes.

ITALIE. *De Rome, le 3 février.*

(*Note du redacteur.*) Quoique le gouvernement théocratique de Rome ne soit plus, tout ce qui a précédé sa chûte, tous les efforts qu'il a faits pour l'empêcher, appartiennent à l'histoire; c'est ce qui nous détermine à publier toutes les nouvelles que nous recevrons d'Italie jusqu'à l'entrée des troupes de la République dans la capitale du monde chrétien.

Le 24 janvier, M. Belmonte Pignatelli, ministre de Naples, arriva à Rome, et eut dès le lendemain une conférence avec le saint-pere. On arrêta plusieurs personnes qui découvrirent, dit-on, une nouvelle conjuration tendante à brûler les archives. On donna l'ordre de mettre en état de défense le château Saint-Ange et la place de Terni.

Le 3 février, on reçut la nouvelle que les troupes françaises s'avançaient toujours; qu'elles avaient fait prisonniers de guerre monseigneur Celano, gouverneur de Loretto; le colonel Grassi et la garnison papale. On se décida, sur le rapport du cardinal Caprara, et d'après l'avis de M. le marquis Manfredini, ministre de Toscane, à envoyer au général Berthier, pour arrêter sa marche, une députation composée du cardinal vicaire la Sanaglia, du prélat Arrigoni, du prince Giustiniani, et de l'ambassadeur de Naples Belmonte, qui ferait l'office d'intercesseur.

L'agitation du peuple augmentait à mesure de l'approche des Français; des attroupemens se formaient, il fallait de nombreuses patrouilles pour les dissiper; le palais du

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

neveu santissime a même été menacé d'être pillé et détruit.

Le même jour on reçut le manifeste du général Berthier, qui rassura tous ceux qui vivent de superstition. Ils s'imaginaient, d'après ce manifeste, que Rome pourrait être dépouillée de ses chef-d'œuvres, et la misère du peuple augmentée ; mais cela leur importait peu, pourvu qu'ils conservassent leur empire.

Du 15 février. Le cit. Alexandre Berthier, général en chef de l'armée d'Italie, a donné les deux ordres suivans qui ont été publiés et affichés en français et en italien.

Par le premier, les droits d'asile dans les églises, les juridictions civiles et criminelles des ambassadeurs, et les franchises de leurs palais, ainsi que leurs postes particuliers, restent supprimés à dater du présent ordre.

Le second ordre porte :

« Il est ordonné à tout émigré français de quitter Rome et tout le territoire de la République Romaine, dans les vingt-quatre heures du présent ordre.

» Tous émigrés français, notamment le cardinal Maury, sont expulsés du territoire de la République Romaine, ci-devant Etat de l'Eglise.

» On exécutera à leur égard la loi qui ordonne la saisie et vente, au profit de la République Française, de tous les biens, meubles et immeubles qui se trouveront leur appartenir dans les pays occupés par les armées françaises.

» Quant aux prêtres français déportés, ils peuvent rester paisiblement où ils se trouvent, jusqu'à ce qu'il ait été pris, à leur égard, des mesures particulières. »

Le département de la police vient de publier la pièce suivante :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Le 16 février, an Ier. de la République Romaine une et indivisible.

Il est inutile de démontrer par des paroles, au peuple souverain de Rome, l'iniquité du régime qui vient d'être aboli, et l'avantage de ce changement. Tout homme sensé reconnaît que la volonté de tous doit prévaloir sur la volonté ou le despotisme d'un petit nombre d'intéressés, et que le consentement unanime des citoyens qui aiment la patrie, est plus libre et plus véridique que celui des étrangers qui composaient un gouvernement monarchique si monstrueux dans son ensemble : les abus à leur comble, la dette excédant de beaucoup les revenus de l'État et les

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

facultés des contribuables, la pénurie des especes qui réduisaient toutes les classes à l'impossibilité de subsister, la modicité et l'infâme brigandage d'une monnaie falsifiée, l'impunité enfin de l'affreux monopole de toutes les denrées, sont des preuves incontestables des excès de la tyrannie. Aussi le gouvernement provisoire de la République Romaine, qui vient de reprendre ses droits antiques, promet de s'occuper avec une constante énergie du rétablissement de l'égalité et de la balance du commerce, ainsi que de l'approvisionnement des vivres et des autres denrées nécessaires à la subsistance des citoyens. Aujourd'hui il se contente d'annoncer qu'incessamment on fera l'ouverture du Mont-de-Piété, pour rendre les effets déposés jusqu'à concurrence de la somme de 20 *paoli*. (Le *paolo* vaut environ 11 sous de l'ancienne monnaie de France.)

Les Romains libres, persuadés de la prospérité future d'une République qui fera leur bonheur, sont invités à donner des preuves de leur joie et de leur patriotisme, par des illuminations qui auront lieu aujourd'hui et demain.

Pour couronner cette fête par une réunion fraternelle, il y aura dimanche soir un bal public et gratuit au grand théâtre d'Alibetti, mais sans masques, attendu que ce genre de divertissement n'est qu'un reste infâme de la barbarie du régime féodal.

Le bon ordre et la tranquillité de cette ville exigent que tout citoyen s'identifie à la volonté générale. En conséquence, chacun est tenu de prendre la cocarde nationale, composée des couleurs blanche, noire et rouge. Ceux qui portent la cocarde d'une nation étrangère seront obligés de produire le titre qui les y autorise.

Le peuple souverain de Rome a déjà abattu en plusieurs endroits les armoiries du gouvernement aboli; mais la justice et l'ordre commandent que ces signes de la servitude soient renversés au plutôt et de suite par ceux qui s'arrogeaient cette injuste prétention.

En abolissant ces caractères de l'esclavage, il convient aussi de supprimer tous les signes distinctifs de l'aristocratie; en conséquence, tous les ordres de chevalerie, les clés d'or, les titres de noblesse et de prééminence, soit verbalement, soit par écrit, sont prohibés, comme contraires à l'égalité; sont défendus également les livrées, galons et autres bigarures qui font injure à Dieu, et sont l'opprobre de l'humanité.

Signés, N. CORONA, *préfet*; MARTELLI, *secrétaire*.

Approuvé, ALEXANDRE BERTHIER.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ANGLETERRE. *De Londres, le 22 février 1798.*

Dans la séance de lundi, à la chambre des pairs, le duc de Bedfort rappella la motion qu'il avait annoncée avant le dernier ajournement, tendante à une adresse au roi pour le renvoi des ministres. Il convint que s'il n'eût suivi que son idée, il n'aurait pas ramené la chambre à cet objet, tant il avait peu d'espoir de réussir dans les dispositions qui semblaient dominer actuellement; qu'il n'avait fait que céder au vœu de plusieurs de ses amis, en essayant de reproduire cette motion. Quant au jour à indiquer pour cet objet, comme plusieurs membres avec lesquels il en avait parlé ne pouvaient assister à la chambre d'ici à quelque tems, il proposait d'indiquer d'aujourd'hui en trois semaines. Lord Grenville témoigna sa satisfaction de ce que le duc ne jugeait pas le danger tellement urgent, qu'un délai de trois semaines mît la chose publique en souffrance; que quand la motion serait présentée, il se réservait d'établir les motifs qui seuls pussent déterminer les ministres à retenir l'administration dans des momens aussi critiques, ainsi que les raisons d'en écarter des hommes qui professaient hautement des maximes directement opposées à la constitution et à la prospérité de leur pays. La chambre indique le jour à trois semaines.

Il n'y a pas d'efforts qu'on ne tente pour semer la jalousie et la division parmi les plus zélés défenseurs des droits du peuple. On a fait à diverses fois plusieurs tentatives pour engager MM. Fox, Sheridan, Grey et Whitebread à abandonner la cause de la liberté, et à renforcer le parti ministériel de tout le poids de leurs talens. Mais toutes ces tentatives ont été repoussées avec le mépris qu'elles méritent. Celui qui est en ce moment l'objet des intrigues ministérielles, est M. Tierney. La netteté de ses idées, la force de sa logique, et les profondes connaissances financières qu'il a déployées dans la discussion des taxes assises, ont fait naître au ministre une forte envie de s'approprier un talent aussi distingué; aussi lui a-t-on prodigué des louanges aux dépens de ceux avec lesquels il est lié; aussi n'a-t-on rien négligé pour l'en détacher. Mais nous espérons qu'il appercevra clairement le piége qu'on lui tend, et que ces manœuvres insidieuses n'auront pas sur lui plus d'effet qu'elles n'en ont eu jusqu'à présent sur les vrais amis de la liberté.

La question de savoir si le 19e. siecle commencera au 1er. janvier 1800, ou à pareil jour de 1801, occupe toujours beaucoup le public, et nos feuilles sont journellement remplies

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de discussions sur ce point de chronologie. Pour vous donner une idée de la maniere dont se traite cette question, voici l'extrait d'une lettre d'un des partisans de l'an 1800 :

,, L'ère actuelle, dit l'auteur, date du jour de la naissance du Christ, et si sa personne sacrée avait jugé à propos de rester au monde jusqu'à ce jour, nous dirions qu'elle a précisément 1798 ans, de la même maniere que nous comptons l'âge de la seule personne sacrée que nous reconnaissions aujourd'hui sur terre, sa très-excellente majesté George III. Ainsi, si la divinité invisible de l'immortel protecteur des hommes était restée parmi nous, nous dirions qu'il a 1798 ans, et qu'il est entré dans sa 1799e. année ; tout comme nous disons, en parlant de la divinité visible et de notre protecteur mortel, qu'étant né le 4 juin 1738, il a 59 ans, et est dans la 60e. année de son âge qui sera terminée au 4 juin prochain.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 5 au 15 ventôse.

L'ordre du jour du 6 amenant la discussion du projet de Jourdan sur le mode de recrutement de la force armée, il serait à souhaiter, dit le rapporteur, que tous les peuples de l'Europe fussent assez éclairés, et tous les gouvernemens assez sages, pour n'avoir plus à redouter le renouvellement de ces guerres sanglantes, qui outragent l'humanité et affligent le philantrope. Mais puisqu'il est encore de la politique de ne considérer les traités de paix que comme des armistices; puisque nous sommes entourés de voisins puissans qui entretiennent constamment des armées considérables sur pied, le gouvernement français doit donc avoir à sa disposition, même en tems de paix, une force armée organisée de maniere à présenter une barriere impénétrable aux puissances qui tenteraient encore d'attaquer le peuple français, et de porter le théâtre de la guerre sur le territoire de la République.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Notre situation politique exige plus particulièrement un bon système d'organisation militaire. Vous ne pouvez avoir oublié que tous les rois de l'Europe se sont ligués contre le peuple français, lorsqu'il a tourné ses premiers pas vers la liberté ; les succès étonnans, prodigieux de nos armées ont forcé la majeure partie d'accepter la paix ; mais vous devez être bien convaincus que ce ne sera que tant que vous serez en état de continuer de vaincre, que vous pourrez les forcer à la garder cette paix, et à vous laisser jouir tranquillement de la nouvelle forme de gouvernement que vous vous êtes donné.

Une autre considération non moins puissante, vous fait un devoir de vous occuper promptement de l'organisation de la force armée. La République n'a plus qu'un ennemi à vaincre, et j'ai le pressentiment que bientôt le drapeau tricolor flottera sur les côtes d'Angleterre ; que bientôt l'humanité sera vengée par la destruction de ce gouvernement perfide. J'en atteste le courage de l'armée, les talens sublimes de son chef, l'empressement de tous les citoyens français à déposer sur l'autel de la patrie leurs dons patriotiques. Mais lorsque le gouvernement vous annoncera que la République a triomphé de tous ses ennemis ; que la paix générale a couronné le succès de nos armées, comment remplacerez vous ceux de nos braves défenseurs qui desireront se retirer au sein de leurs familles, pour y goûter les douceurs de la liberté qu'ils auront conquise par tant de privations, de périls et de peines ? Aucune loi ne détermine encore de quelle maniere l'armée sera recrutée : c'est cette question que je suis chargé de soumettre à votre discussion.

Le rapporteur, après avoir cherché à concilier la force permanente militaire avec la liberté civile que des législateurs ne doivent jamais perdre de vue, et qui n'a été que trop souvent opprimée, anéantie par la force des armes, présente un projet de résolution, que le conseil assujettit aux formes constitutionnelles.

La loi présente le mode d'exception à la loi du 9

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

frimaire dernier, qui assimile les ci-devant nobles et ennoblis aux étrangers. Impression et ajournement.

Villers, au nom de la commission des finances, reproduit, le 7, le projet de résolution déja proposé d'après un message du Directoire, et tendant à remédier aux difficultés et lenteurs qu'éprouvent les recouvremens des sommes fixées par la loi du 9 vendémiaire dernier pour les dépenses de l'an VI.

Le rapporteur propose 1°. d'exiger des percepteurs des contributions directes un cautionnement en immeubles, égal à la moitié du montant de leurs rôles, lorsqu'il est de 10,000 liv., du tiers lorsqu'il est de 20,000 à 50,000 liv., et du quart lorsqu'il excédera 60,000 liv.

2°. Les percepteurs seront responsables du montant des rôles dont le recouvrement leur est confié, sauf la partie pour laquelle les corps administratifs accorderont des décharges, et ils seront tenus de le payer de leurs biens propres, si ce montant n'est pas rentré aux époques déterminées par les lois.

3°. Les administrateurs municipaux et les membres du jury d'équité seront tenus d'achever les matrices des rôles, d'ici au 1er. germinal prochain pour tout délai.

4°. La moitié des rôles de l'an VI sera soldée partout dans le mois qui suivra la confection des rôles, et le surplus par portions égales dans les cinq mois suivans.

5°. Les administrations municipales rédigeront, dans la décade qui suivra la publication de la présente loi, pour les communes au-dessous de dix mille ames, et dans les vingt jours pour celles au-dessus, le tableau des citoyens sujets à patentes.

6°. Ce ne sera plus les juges de paix, mais bien les administrations municipales qui connaîtront des demandes en réduction de taxes, ou des remises d'amendes sur le fait des patentes qui seront exigibles pour le second quart dans la décade de la publication de la présente, pour le troisieme dans la premiere décade de germinal, et pour le quatrieme dans la premiere décade de messidor.

Tout le projet est adopté.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

On reprend la discussion sur le recrutement des armées.

Delbret a la parole. Il fait plusieurs observations et objections contre ce projet de Jourdan. Son discours sera imprimé; et sur la motion de Dubois-Dubay, le conseil adjoint Delbret à la commission.

Roger-Martin a fait, le 8, un nouveau rapport sur les écoles primaires, secondaires et centrales.

Le conseil en ordonne l'impression et l'ajournement.

Pison-Dugaland a présenté, le même jour, un projet de résolution, tendant à déterminer le nom et le nombre des départemens qui doivent envoyer des membres pour completter le tribunal de cassation pour l'an VI. Ce projet est adopté.

On a repris ensuite la discussion sur l'organisation judiciaire civile.

Elle est continuée le 9. Le rapporteur abandonnant le titre relatif à la justice de paix que le conseil avait commencé à discuter hier, passe à celui concernant la corruption des juges.

Il lit plusieurs articles portant des peines contre les parties qui, avant ou après le jugement d'un procès, feraient des présens aux juges, en argent, denrées ou bijoux; contre les femmes, les enfans, les secrétaires ou les domestiques des juges qui les recevraient; et il propose d'appliquer la forfaiture aux juges eux-mêmes.

Le président, quittant le fauteuil pour monter à la tribune, observe que ces objets lui paraissent trop minutieux pour entrer dans le code civil.

Garand-Coulon répond que rien n'est minutieux en matiere de corruption judiciaire. C'est par des présens minutieux qu'on se laisse entraîner aux jugemens les plus iniques. Dans un tems où les objets d'épicerie étaient très-chers, c'est en donnant des épices aux juges qu'on a su se les rendre favorables.

Boulai (de la Meurthe): Sans doute les juges, en recevant des présens, commettent un délit, mais ce délit n'est pas la forfaiture.

Pison-Dugaland partage la même opinion.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Le conseil renvoie à la commission le titre présenté, et reprend la discussion de celui de la justice de paix.

Girod-Pouzol, organe d'une commission, a proposé, dans la séance du 5 du conseil des Anciens, de reconnaître l'urgence de la résolution du 25 pluviôse, relative au placement des assemblées électorales pour l'an VI. Il observe que l'urgence est motivée par la nature même de la résolution, puisque les assemblées primaires sont à la veille de s'ouvrir.

On demande d'aller aux voix. Deux épreuves sont douteuses.

On procède à l'appel nominal, et l'urgence est rejettée par 89 suffrages contre 75; ce qui entraîne le rejet de la résolution elle-même, parce qu'aux termes de la constitution, le conseil des Anciens ne peut pas délibérer sur le fond d'une résolution prise avec urgence, et qu'il a refusé de reconnaître.

Ce conseil, en conformité de l'arrêté pris sur le rapport de Roger-Ducos, organe d'une commission *ad hoc*, portant qu'il ne s'assemblerait point dès qu'il n'aurait rien à l'ordre du jour, ne s'est point réuni le 7.

Comberousse a fait, le 8, le rapport sur la résolution concernant les inscriptions civiques. Il convient qu'on peut lui opposer l'art. CCV de la constitution; mais il répond qu'on a déja dérogé deux fois à cet article; la premiere fois, le 5 ventôse de l'année derniere, en autorisant des inscriptions tardives, comme on propose de le faire aujourd'hui; et la seconde, il y a peu de mois, par la loi relative à la mise en activité de la constitution dans les colonies.

Il propose d'approuver la résolution.

Laussat, dans un très-long discours, s'attache à prouver que la violation de l'art. CCV de la constitution n'est nullement justifiée; que la résolution aurait les conséquences les plus funestes; qu'elle altere l'esprit de la démocratie, et qu'elle est hors du pouvoir du Corps législatif.

La discussion est ajournée, et le conseil se forme en comité secret.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Lacombe-Saint-Michel parle, le 9, en faveur de la résolution. Il convient que, suivant la constitution, les inscriptions devraient être faites au mois de messidor ; mais puisqu'à cette époque les registres n'ont pas été ouverts, il faut bien suppléer à cet oubli.

Sans doute, des royalistes se jettent dans les rangs des républicains ; mais c'est une raison de plus pour rendre aux patriotes les droits que leur accorde la constitution. L'année derniere, les assemblées primaires ont été presque désertes ; la résolution augmentera le nombre des votans ; tous les citoyens la demandent.

Lacombe vote pour son adoption.

Porcher parle dans un sens contraire. Il desire aussi qu'il y ait dans les assemblées primaires le plus grand nombre possible de citoyens ; mais il ne veut pas pour cela qu'on viole la constitution.

Oui, dit-il, il est des hommes qui soupirent après le retour de la royauté ; mais il est aussi certains hommes qui veulent ramener le regne de Robespierre. Ceux-là veulent d'abord violer la constitution, pour ensuite la fouler aux pieds.

Porcher vote contre la résolution.

Isabeau croit que la mesure proposée par la résolution est indispensable. J'ai désapprouvé, dit-il, la premiere résolution sur les inscriptions civiques, parce qu'elle s'étendait à tous les citoyens ; mais celle-ci ne contient pas ce vice, elle appelle de nouveaux républicains, sans exclure les autres. Je conviens qu'elle déroge aux principes de la constitution, mais les circonstances l'exigent.

Isabeau reprend ensuite l'opinion émise hier par Laussat. Les fondateurs de la République, dit-il, ne peuvent suivre l'exemple de Lycurgue et de Solon. D'abord ces hommes étaient seuls, et leur puissance les rendait peut-être redoutables dans un pays libre. Ici les fondateurs de la République sont en grand nombre, et ni leur richesse ni leur puissance ne sont à craindre.

Isabeau termine en votant l'adoption.

Laussat répond à Isabeau qu'il n'a pas saisi son

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

opinion. Il n'a pas parlé de l'expatriation des fondateurs de la République. Cette idée eût été aussi folle qu'atroce; s'il a cité l'exemple de Solon et de Lycurgue, qui avaient fait promettre à leurs concitoyens qu'ils ne changeraient rien aux lois, jusqu'à leur retour, et qui disparurent ensuite, l'un pour dix ans et l'autre pour toujours, c'était pour montrer combien ces sages Législateurs craignaient l'instabilité des lois.

Pilastre combat la résolution.

Thomas Lindet l'appuie. Il rapppelle les vexations qu'éprouvaient les patriotes avant le 18 fructidor. Les républicains alors n'avaient pu se faire inscrire: il est vrai que la constitution a désigné le mois de messidor pour les inscriptions; mais quand la constitution renferme telle ou telle disposition, elle suppose essentiellement qu'on pourra s'y conformer; et en messidor les patriotes ne pouvaient aller se faire inscrire dans des communes qu'ils avaient été obligés de fuir. Ce qu'ils n'ont pu faire en messidor, ils peuvent le faire dans un autre tems, et la prolongation qu'accorde la résolution est aussi juste qu'indispensable.

On parle de déjouer les intrigues, s'écrie Lindet; s'agit-il des intrigues des royalistes ou de celles des républicains? Si l'on veut parler de celles des républicains, est-ce une intrigue que de rappeler tous les citoyens dans leurs droits, que de s'unir pour sauver la République?

Il vote pour l'adoption.

On demande la clôture de la discussion; elle est fermée.

La résolution est mise aux voix et rejettée à la presqu'unanimité.

L'objet du comité secret d'hier était la discussion sur la résolution portant réunion du pays de Mulhausen à la République Française.

Pérès, par motion d'ordre, dans la séance du 11 du conseil des Cinq-cents: Je viens vous parler d'un objet intéressant, puisqu'il s'agit de préserver de la peine capitale des citoyens qui n'ont jamais quitté

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

leurs foyers, et qui se trouvent arrachés de leur domicile pour être traduits devant des commissions militaires qui les font fusiller. Des individus de tout état, de tout sexe, de tout âge, ont été, à leur insu, inscrits sur des listes d'émigrés. En conséquence, ils n'ont pas dû être dans l'obligation de quitter le sol de la République, en vertu de la loi du 19 fructidor. Il est donc nécessaire de porter une loi qui, sans modifier ni restreindre celle du 19 fructidor, empêche une infinité d'assassinats qui se commettront sans votre vœu, et contre l'intention de la constitution.

Dans le ci-devant district de Mirande, département du Gers, on a inscrit sur la liste des émigrés des prêtres sexagénaires que l'on savait bien cependant être enfermés. Un de ces malheureux, qui avait gémi quinze mois dans les cachots, vient d'être arrêté. L'administration centrale n'ignore pas qu'il était enfermé; mais elle ne peut se dispenser de l'envoyer devant la commission militaire de Perpignan, qui, après avoir reconnu l'identité de l'individu et constaté sa non-sortie, ne pourra faire autrement que de le condamner.

Je ne viens pas ici défendre la caste à laquelle appartient cet individu; mais il est homme, il est Français non-émigré, et il a droit à votre justice et à votre humanité. Régularisez la législation sur cette matiere. Si nous devons être inexorables envers les émigrés, nous devons sûreté et protection à ceux qui ne le sont pas.

Je demande qu'une commission soit chargée de s'occuper de cet objet, et qu'il soit fait un message au Directoire, pour l'inviter à faire surseoir au jugement de l'individu dont je vous ai parlé, et de tous ceux qui se trouveraient dans le même cas, jusqu'à ce que le Corps législatif ait rendu une loi qui paralyse les effets des passions et des vengeances.

Gayvernon demande l'ordre du jour.

Tallien : Que le Corps législatif jette un instant les yeux sur ce qui se passe dans une partie de la République. Dans quelques endroits, on a commis

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nagueres des assassinats judiciaires sur des individus qui ne sont jamais sortis du territoire de la République. Je sais que la loi commandait un devoir rigoureux aux commissions militaires. Mais vous savez aussi avec quelle facilité se faisaient les inscriptions dans certains départemens. Osselin, qui a fait la loi sur les émigrés, et qui n'a quitté la tribune de la Convention que pour marcher à l'échafaud, est inscrit sur la liste des émigrés; Saint-Huruges, que tout Paris voyait chaque jour se promener publiquement, est inscrit sur la liste des émigrés, et obligé de quitter le sol de la République; la veuve de Condorcet était nagueres inscrite sur la liste des émigrés, et si on l'eût trouvée, elle aurait été fusillée.

N'y aurait-il pas un moyen de remédier à ces abus, en autorisant le Directoire à faire suspendre les jugemens? Les commissions militaires ne peuvent que reconnaître l'identité et appliquer la loi : le Directoire pourrait expliquer ce qu'elles ne peuvent ni ne doivent expliquer. Ce n'est pas la cause des émigrés que je plaide ici; c'est la cause de la justice et de l'humanité. Haine aux émigrés, exécution des lois qui les concernent; mais justice et protection aux citoyens qui n'ont jamais quitté le sol de la République. Je demande le renvoi à une commission.

Plusieurs voix : L'ordre du jour.

Guérin : Je déclare que je partage l'opinion de ceux qui m'ont précédé à cette tribune; mais j'ai entendu demander l'ordre du jour, et certes il y a lieu de s'en étonner. Ce n'est pas la défense des véritables émigrés que l'on prend ici, c'est celle des patriotes qu'on victime. Pouvons-nous indifféremment apprendre les assassinats judiciaires qui se commettent? Tous les journaux en retentissent. Il est de notre devoir d'examiner les faits. Je demande l'impression de la motion de Pérès, et le renvoi à une commission.

La proposition de Guérin est adoptée, et le conseil se forme en comité général pour entendre un rapport sur le traité d'alliance et de commerce entre la République Française et la République Cisalpine.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Guillemardet a proposé, dans la séance du 12, un projet de résolution tendant à déterminer le nombre des députés que les assemblées électorales doivent nommer cette année, et la forme qui sera suivie dans cette nomination. Il a été adopté.

La loi a donné ensuite lecture de l'instruction sur la tenue des assemblées primaires, communales et électorales. Elle ne diffère de celle du 5 ventôse, qu'en ce qui concerne les lois particulières sur les élections, nouvellement rendues.

Baudin a fait le 11, au conseil des Anciens, le rapport sur la question de savoir, si l'existence de la commission des inspecteurs est conforme à la constitution. Il annonce que la commission dont il est l'organe a reconnu que la loi du 28 fructidor qui l'a créée est contraire à la constitution, qui ne permet point au Corps législatif de déléguer ses pouvoirs et d'établir des commissions permanentes. Il propose de faire exercer ses fonctions par le président et les secrétaires du conseil.

Impression et ajournement.

Il a approuvé, le 12, la résolution du 4, qui réunit le pays de Mulhausen à la République Française.

Un secrétaire a donné lecture, le 13, au conseil des Cinq-cents, d'un message par lequel le Directoire met sous les yeux du conseil le tableau fidèle et détaillé des crimes du gouvernement théocratique de Rome, de ce gouvernement assassin dans l'humiliation et dans la prospérité, et qui pèse depuis 1400 ans sur l'humanité désolée. En s'asseyant sur le trône de Tibere, ses chefs ont hérité de la férocité du dernier des Néron. Les massacres des Saxons, des Albigeois, de Jean de Huz, de Jérome de Pragues, de l'empereur de Baviere, de Basseville, de Duphot, la ligue et les vêpres siciliennes en offrent la preuve. La France, faisant grace à Pie VI, avait signé le traité de Campo-Formio; mais oubliant bientôt sa faiblesse, ce gouvernement perfide a fait massacrer les Républicains. La brave armée d'Italie s'est mise en marche, elle a pénétré dans Rome, et elle a vu avec satisfaction les habitans désavouer le crime de leur gouvernement, séparer

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

leur cause de celle des coupables, et proclamer leur indépendance. C'est le 27 pluviôse que ce peuple opprimé a secoué le joug, qu'il a anéanti toutes les autorités civiles et militaires qui le régissaient, qu'il a repris le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, qu'il a proclamé sa liberté au Capitole, nommé ses consuls, arboré les couleurs nationales, et envoyé des députés au général Berthier, pour lui demander l'appui et la protection de la République Française. On aurait pu faire le pape prisonnier; mais on a eu des égards pour son grand âge, et on l'a laissé sortir de la ville; on lui a même donné une escorte. Un *Te Deum* a été chanté en réjouissance de cet événement, dans l'église de St. Pierre; il a été entonné par quatorze cardinaux, étrangers aux massacres: tous les coupables sont arrêtés ou en fuite.

Cette époque mémorable sera célébrée à Rome par une fête qui aura lieu au Forum, sous les arcs de triomphe de Titus et de Vespasien. Tout s'est passé dans le plus grand ordre, et sans qu'il ait été répandu une goutte de sang. On avait fait accroire au peuple que les Français spéculaient sur la conquête de leur ville, pour en faire trafic avec les puissances étrangères; mais les Français ne sont pas des marchands d'esclaves; ils ne sont pas les tyrans des peuples, ils sont leurs libérateurs. Le Directoire termine en annonçant que le gouvernement provisoire de Rome a déja nommé un ambassadeur près la République.

Jourdan et Jean Debry demandent que l'armée d'Italie soit déclarée n'avoir jamais cessé de bien mériter de la patrie. Cette proposition est adoptée au milieu des cris de *vive la République Française! vive la République Romaine!* et la séance est levée.

Porte a fait adopter, le 14, son projet de résolution en 340 articles, sur l'organisation de la gendarmerie nationale. Le total de la composition de ce corps sera de 12,625 hommes.

Le conseil des Anciens n'a point eu de séance le 13, et il ne s'est occupé le 14 que d'objets d'intérêt particulier.

Tallien a présenté, le 15, au conseil des Cinq-cents, un projet de résolution sur l'impôt du tabac. Il pro-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

pose de percevoir, dans les manufactures, un droit de 4 décimes ou 8 sous par livre de tabac rapé, et la moitié sur celui à fumer. Herman combat cette proposition, qui tendrait à exempter de l'impôt le tabac étranger. Betz regarde comme impraticable le projet de faire payer ce droit dans les manufacures.

Le conseil renvoie le projet à la commission, pour lui présenter un nouveau mode.

Le Directoire a adressé, le 14, au conseil des Anciens, le message sur la suppression du gouvernement théocratique de Rome.

Roger-Ducos et Bordas ont tracé les crimes du gouvernement sacerdotal, et annoncé la chûte du gouvernement anglais et la liberté du monde. Leurs discours seront imprimés. Le conseil se forme en comité secret.

PARIS. *Nonidi, 19 Ventôse, l'an VI de la République.*

Le Directoire exécutif a publié une nouvelle proclamation adressée aux Français, relative aux assemblées primaires. Elle a pour objet d'inviter tous les citoyens à apporter dans l'exercice de cet acte de leur souveraineté, le zèle, l'attention et la sagesse que doit inspirer l'importance des choix qu'ils ont à faire, et d'où vont dépendre, ou de nouvelles agitations, ou le rétablissement de l'ordre et l'affermissement de la constitution. Il est impossible d'exprimer avec plus de vérité, le besoin d'écarter des élections tout ce que les restes de toutes les factions pourraient y apporter d'impur et de contraire à l'intérêt public.

Trois *Cercles*, se disant *constitutionnels*, celui de Blois, de Vendôme et du Mans, viennent d'être fermés par arrêté du Directoire. Les mêmes dispositions ont été prises contre celui établi à Paris, rue du Bacq. Des principes exagérés et subversifs de tout ordre social ont déterminé cette mesure.

Dans celui établi au palais Egalité, et dirigé par un esprit conforme à la constitution, Benjamin Constant a prononcé, le 9 de ce mois, un discours qui paraît actuellement imprimé, et que l'on trouve chez Laran, libraire, galerie de bois. Dans cette production, l'une des plus énergiques qui aient sorties de la plume de l'auteur, tout respire la haine des factions, et l'amour le plus pur des vrais principes de la liberté. Elle ne peut que concourir à éclairer les esprits et à produire un excellent effet dans les circonstances présentes.

La diligence de Caen à Paris a été arrêtée par des brigands qui n'ont fait aucun mal aux voyageurs, mais qui ont volé

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

57,000 liv. destinées à rembourser un banquier à Paris. On avait négligé de la faire escorter.

On mande du Havre que des Anglais ont débarqué à environ trois lieues de ce port, et incendié cinq à six maisons de pauvres pêcheurs, situées le long de la côte.

On apprend de Marseille que le conseil de guerre a condamné à la peine de mort les nommés Bergier et Lalaune, déserteurs et assassins. Ils ont été exécutés le 3. Dès qu'ils eurent appris leur condamnation, ils se répandirent en outrages contre la République et les Républicains. En marchant au supplice, ils ne cesserent de chanter *le Réveil du Peuple*, et de crier : *Vive Willot ! vive Pichegru ! vive le roi !* Sur la culotte de l'un d'eux était écrit en grosses lettres, d'un côté, *vive le roi !* et de l'autre, *vivent les crânes d'Aix !*

Il paraît certain qu'un courier extraordinaire a apporté au Directoire la nouvelle que la députation de l'Empire a accédé aux propositions des plénipotentiaires français, et que la République aura la rive gauche du Rhin.

La guerre avec la régence de Berne paraît inévitable. Déjà même on dit que les hostilités ont commencé.

On écrit de Rome que le peuple romain, en proclamant sa souveraineté recouvrée, a en même tems déclaré que sa volonté était de conserver la religion qu'il vénere et observe, et de laisser intactes la dignité et l'autorité spirituelle du pape, se réservant de pourvoir, par ses représentans, à son entretien d'une maniere convenable, et à veiller à la sûreté de sa personne, au moyen d'une garde nationale.

Le pape n'en a pas moins cru devoir s'éloigner de Rome. Il s'est retiré provisoirement à Florence.

Fautes à corriger à la piece de vers insérée dans le précédent numéro. — Page 225, vers 25 : Et ou civiaux, *lisez* Et ces civaux. Page 227, vers 15, dernier mot : douloeus, *lisez* douleurs. Page 228, vers premier : O Vécus, *lisez* O Vénus. Même page, vers 27 : Sauvages, habitans, *lisez* Sauvages habitans. *Id.* vers suivans, au milieu : adieu fleuves, *lisez* adieu fleuve. *Id.* vers 23, à la fin : les cimes hérissées, *lisez* la cime hérissée. Page 229, l'avant-dernier vers, derniers mots : vos bons amoureux, *lisez* vos bonds amoureux.

LOTERIE NATIONALE.

Tirage du 16 ventôse.

Les numéros sortis sont : 21, 81, 85, 60, 67.

LEMOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

N°. 18.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 30 VENTÔSE, *l'an sixieme de la République.*
(*Mardi 20 Mars 1798*, vieux style.)

LÉGISLATION.

Quels sont les moyens de fonder la Morale chez un Peuple ?

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

§. II. *De l'Éducation morale des Enfans.*

Elle est déja faite si leurs parens ont de bonnes habitudes, et sont pour ainsi dire moulés par de sages institutions. Elle est impossible si la société est livrée aux préjugés, aux vices, au désordre. J'en appelle à l'expérience de chacun. Est-ce jamais sur ce qu'il a entendu dans les classes, dans les sermons, dans les exhortations publiques, que ce sont formés les sentimens et les inclinations de son enfance ? n'est-ce pas bien plutôt sur ce qui l'entouroit, sur ce qu'il a vu, senti, éprouvé dans tous les instans où on ne s'occupait pas de l'endoctriner? Si les peres sont imbus de mauvais principes, ou les maîtres les partagent, ce qui est le plus vraisemblable, et ils leur prêteront une nouvelle force : ou ils les combattront,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

et alors ils ne seront ni écoutés, ni crus, ni suivis, mais complettement inutiles. J'ai donc eu raison d'avancer que l'éducation morale des enfans ne pouvait jamais être que la conséquence de celle des hommes. Et quelle qu'elle soit elle sera bientôt réformée ou détruite par les circonstances qui les environneront et les institutions qui peseront sur eux à l'âge où ils prendront leur rang dans la société. D'ailleurs on peut bien dégraver par mille sottises le bon sens naturel d'un enfant ; mais il est physiquement impossible de donner aucun vrai principe de conduite autre que l'habitude à qui n'a encore l'expérience d'aucune passion, ni d'aucun événement.

Indépendamment de ces considérations qui sont particulieres à l'enseignement moral des enfans, toutes les réflexions que j'ai faites sur l'éducation des hommes s'appliquent à toutes les autres parties de l'instruction des enfans. Voulez-vous accroître leurs connaissances? Ce n'est pas seulement une profusion de leçons qu'il faut leur offrir, mais donner à leurs parens la disposition, le moyen et l'intérêt de les en faire profiter. Cela est vrai, sur-tout des classes les moins aisées, c'est-à-dire de celles qui composent les neuf dixiemes de la société. Le moindre dégrevement d'impôts augmentera plus le nombre des hommes sachant lire et écrire, qu'une légion de maîtres d'école. Un dégré de plus d'aisance dans les cultivateurs accroîtra plus les produits de la terre et le bon sens naturel, que toutes les sociétés d'agriculture et tous les professeurs de logique de l'Europe ne pourraient le faire. Ce n'est pas que je ne sente tout le prix des recherches des compagnies savantes et des

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

travaux des sociétés d'enseignement. J'ai fait ma profession de foi sur ce point, et j'ai dit ci-dessus ce que je crois utile à faire en ce genre. Mais je regarde ces estimables établissemens eux-mêmes comme des conséquences nécessaires du bon ordre social, et comme infructueux sans lui pour créer la morale publique. Quand je compare leur pouvoir à cet égard à celui des institutions politiques, j'y trouve la même proportion qu'entre les forces de l'art et celles de la nature. Celles-là ne peuvent rien contre celles-ci, et ne sauraient les modifier qu'en les faisant servir elles-mêmes à leurs desseins. Je suis sur-tout pénétré d'un principe; c'est que quand il est question d'agir sur des êtres animés, rien de ce qu'on veut opérer directement ne réussit. *Disposez les circonstances favorables, et ce que vous desirez arrive sans que vous ayez l'air de vous en mêler.* Je pense que ce n'est qu'ainsi que peut s'effectuer le projet de rendre les hommes raisonnables et vertueux.

Voulant traiter sommairement des moyens de fonder la morale chez un peuple, j'ai dû me borner à indiquer les principaux. Je crois sur-tout avoir rempli mon but en assignant le dégré d'importance qu'ils me paraissent mériter.

SUPPLÉMENT.

Je ne puis me refuser, en finissant, à faire une courte explication des principes que je viens d'exposer aux événemens dont nous sommes témoins. Les principes doivent être tirés des faits; et s'ils en

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sont bien déduits, ils doivent à leur tour réussir à expliquer les faits eux-mêmes.

Personne malheureusement ne peut nier que depuis quelques années, en France, les crimes sont plus nombreux, les passions plus exaspérées, les malheurs particuliers plus multipliés ; en un mot, que le désordre de la société est plus grand qu'auparavant. Les meilleurs citoyens sont ceux qui en sont le plus affligés.

Quelle est la cause de cette triste vérité ? Tous les gens irréfléchis, et c'est le grand nombre, vous répondent que la révolution a *démoralisé* la nation française : et ils croient avoir rendu raison de tout. Mais qu'entendent-ils par ce mot ? veulent-ils dire que parmi nous la somme du mal moral est augmentée ? Alors ils ne font que répéter en d'autres termes ce que nous venons de dire ; ils énoncent simplement le fait, et n'en indiquent pas la cause.

Veulent ils insinuer que le changement de gouvernement a rendu nos mœurs plus dépravées, nos sentimens plus pervers ? Alors ils oublient que les mœurs et les sentimens des hommes ne changent point ainsi du jour au lendemain, ni même en un petit nombre d'années. Il est constant, au contraire, que le tems présent est toujours, pour ainsi dire, le disciple du tems antérieur, et que nous sommes mus aujourd'hui par les habitudes, les passions et les idées contractées ou acquises sous l'ancien ordre social. Si telles étaient les causes de nos maux actuels, il faudrait sans hésiter les attribuer tous à cet ancien régime si follement regretté. Mais soyons toujours justes. Ce serait outrer les reproches qui

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

lui sont dûs, puisque tant qu'il a subsisté, ces habitudes, ces passions et ces idées n'entraînaient pas toutes les mêmes conséquences.

Enfin, l'espece d'oracle dont je cherche à pénétrer le sens signifie-t-il que les principes sur lesquels repose le nouvel ordre social sont destructifs de la morale? Cette prétention serait insoutenable : car ce qui caractérise particulierement le nouveau systême, et le distingue spécialement de l'ancien, c'est de professer plus de respect pour les droits naturels et originaires des hommes que pour les usurpations postérieures; de consulter les intérêts du grand nombre plus que ceux du petit, de préférer les qualités personnelles aux avantages du hasard, de mettre la raison au-dessus des préjugés et des habitudes, de soumettre toutes les opinions à son examen, et d'obéir à ses décisions plutôt qu'aux autorités et aux exemples. Assurément on ne peut nier que l'adoption de chacune de ces idées ne soit un pas vers la justice. Aussi les plus violens adversaires de ce systême ne l'ont jamais attaqué dans ses bâses. Tous, en le déclarant impraticable, sont convenus que c'était une sublime théorie. Ce ne sont donc pas ses principes qui sont opposés à la saine morale. Au contraire. Cependant par quelle fatalité la somme du mal moral est-elle encore plus grande sous le regne des vérités que sous celui des erreurs? *C'est que les troubles intérieurs et extérieurs qui ont accompagné cette grande et subite réformation, ont encore accru les besoins de l'État, et par conséquent les désordres de l'administration, et ont diminué l'action des lois repressives dans le moment où elles étaient le plus nécessaire.* Avec

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ces deux circonstances, la pratique de la morale s'est détériorée, quoique sa théorie se perfectionnât. Rien ne prouve mieux la prodigieuse importance que j'ai donnée à ces deux grandes causes.

Ajoutons, pour notre consolation, que si le mal moral est augmenté, il ne peut être que momentané. N'étant pas une conséquence de nos institutions politiques, étant même contraire à leur esprit, il ne peut subsister long-tems avec elles. Il faut qu'il les renverse, ou qu'elles le subjuguent. Et puisqu'elles ont pu naître, elles doivent avoir de profondes racines. Le mal est toujours le mal; mais il est bien différent qu'il soit l'effet de l'ordre établi, ou de la difficulté de son établissement. C'est, ce me semble, ce que l'on n'a pas assez distingué, soit qu'on ne l'ait pas voulu, ou qu'on ne l'ait pas su.

LITTÉRATURE.

Almanach des Muses pour l'an VI de la République Française (1798, v. st.). *Prix, broché, 36 sous; et 48 sous franc de port. A Paris, chez Louis, libraire, rue Severin, n°. 110.*

PREMIER EXTRAIT.

Les Recueils périodiques dans tous les genres, ont rendu de grands services aux lettres et aux arts. Ce sont des espèces d'états de situation où l'on trouve le tableau fidele de ce qui s'est fait dans un espace de tems déterminé; où l'on voit aussi par conse-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

quent, d'un coup-d'œil, quelle est la tendance générale des esprits, quel est le goût dominant, quels sont les défauts, en quelque sorte, communs à toute une époque, sur lesquels la critique doit particulierement insister. Ce sont encore des lices paisibles où les différens écrivains, plus rapprochés les uns des autres, peuvent plus facilement se comparer, s'apprécier, et se perfectionner mutuellement, par cet examen comparatif des beautés et des défauts de chacun. Ce sont enfin des répertoires toujours ouverts à cette foule de petites productions que leur peu de volume lui-même expose à se perdre, et qui cependant offrant quelqu'objet d'agrément ou d'utilité, ne méritent pas moins d'être conservés, que des ouvrages plus étendus.

Ce qui est nécessaire pour tous les genres, l'est encore plus pour la poésie. Quelques bons vers, surtout en français (langue la plus difficile de toutes à manier, même en prose), sont regardés, avec raison, comme un ouvrage : quelques courtes pieces écrites avec talent peuvent faire la réputation d'un poëte. Un poëte peut être fort célebre, sans avoir presque songé jamais à rien imprimer pour son compte : un assez petit nombre de morceaux échappés du portefeuille de notre Lebrun, n'ont-ils pas suffi pour le mettre au rang des écrivains dont la France s'honore le plus? Il faut donc des recueils pour rassembler et conserver ces fragmens précieux. D'ailleurs, personne n'a plus qu'un poëte, besoin du jugement public, pour savoir, avec certitude, celui qu'il doit porter de lui-même. Dans plusieurs parties des sciences et de la philosophie, l'auteur peut souvent

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

apprécier au juste ses propres travaux ; il peut se passer de ce qu'en penseront les autres, pour savoir ce qu'il doit lui-même en penser : mais en poésie, et généralement dans les matieres de goût, les regles ont toujours quelque chose de mobile et d'incertain; les beautés tiennent à ce qu'il y a de plus fin dans les impressions dont la nature humaine est susceptible ; et les différens dégrés du beau ne peuvent être déterminés, que par la nature même des effets produits sur les hommes exercés à sentir. Ajoutons que les Recueils périodiques ont toujours, pour ainsi dire, un caractere un peu fugitif, comme les espaces de tems dont ils ont pour objet de faire connaître les travaux par échantillons. Les auteurs sont donc en droit de les considérer comme une espece de derniere copie des ouvrages qu'ils y inserent en entier, ou comme une copie d'essai de ceux dont ils ne peuvent y mettre que des morceaux. Or, il leur est toujours avantageux, et pour le perfectionnement, et pour le succès même de ce qu'ils livrent au public, d'avoir pu pressentir ainsi son opinion, sondé son goût, appellé ses censures, avant de solliciter un jugement solemnel.

Ces divers objets d'utilité littéraire, l'*Almanach des Muses* les remplit depuis long-tems avec succès. Rédigé par un homme chez qui le talent de la critique est joint à cet esprit d'équité, qui peut seul le faire servir aux progrès de l'art, ce Recueil ne contient pas seulement les meilleures pieces d'une médiocre étendue, que l'année a fait éclore; il présente aussi le tableau général des lettres, et particulierement de la poésie ; et les ouvrages plus considérables qui n'y

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

peuvent entrer, ni en tout, ni en partie, s'y trouvent analysés dans de courtes notices, et appréciés, pour l'ordinaire, avec beaucoup de justesse et de goût.

Les premieres années de l'*Almanach des Muses* renferment une grande quantite de morceaux de Voltaire, de Piron, d'Imbert, de Dorat, de Roucher, et de plusieurs autres écrivains qui ne sont plus. Ces années, dit-on, furent son bon tems : et si l'on en croit les détracteurs du moment actuel, nous n'avons plus aujourd'hui que son ombre. Il est vrai que dans ce bon tems prétendu, le même esprit ne faisait pas mieux traiter ce Recueil, et peut être par les mêmes personnes. Les cervelles humaines sont ainsi faites : il leur faut un passé à louer, afin de pouvoir blâmer plus à l'aise le présent; et cette manie, quoiqu'elle ait été celle de tous les âges, paraît conserver pour la plupart des hommes, tout le charme de la nouveauté.

Nous avouerons franchement que nous ne la partageons pas du tout : nous ne la partageons pas plus sur l'objet en question que sur beaucoup d'autres. Une chose n'en devient pas plus vraie pour être répétée mille fois par jour.... Il était naturel que les secousses révolutionnaires portassent l'attention publique vers d'autres objets que ceux de littérature, ou vers d'autres genres littéraires que la poësie : les matériaux devaient manquer [illegible] *Almanach des Muses*, au milieu de nos agitations politiques ; et supposé même qu'ils n'eussent pas manqué, l'intérêt général était fixé sur des objets d'une toute autre importance. Mais si ce Recueil estimable a été, comme

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

plusieurs utiles travaux, suspendu momentanément pendant cette grande lutte, il reprend avec un nouvel éclat sous le régime constitutionnel : et bien loin que les Muses françaises paraissent s'être engourdies dans ce long silence, les juges véritablement impartiaux trouveront qu'elles commencent à se ressentir avec avantage du commerce de la liberté ; du moins son esprit et ses formes ont-ils déja banni tout naturellement, et pour toujours, une foule de beautés fausses dont les hommes de goût n'avaient pu faire une justice efficace, sous un régime corrupteur du bon sens autant que du bonheur et de la vertu.

Le poëte fidele de la liberté, Lebrun, occupe une place distinguée dans ce volume. Son ode sur *la Vieillesse* et celle qu'il a imitée de l'*Exegi monumentum* d'Horace, sont peut être ce qu'il a produit de plus parfait et de plus pur. Dans l'impossibilité de les citer tout entieres, nous choisissons d'abord les strophes suivantes de l'ode sur *la Vieillesse*.

Que Minos jette dans son urne
Les noms des vulgaires mortels :
Muses, vos fils bravent Saturne,
A l'ombre de vos saints autels.
En vain s'échappe la jeunesse ;
Mon ame trompe la vieillesse,
Ma pensée est à son printems :
Sa fleur ne peut m'être ravie ;
Et même en exil[illegible]nt ma vie,
Je ne meurs point, je sors du tems.

* *

La nuit jalouse et passagère,
Dont la parque voile mes yeux,

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

N'est qu'une éclipse mensongère
Dont l'esprit sort plus radieux.
Ainsi, la nymphe transformée
En chrysalide inanimée,
Que voilent de sombres couleurs,
Prépare ses brillantes ailes
Et ce front paré d'étincelles
Qu'adore la reine des fleurs.

* *

Ce vieillard qui charmait la Grece,
Cet Anacréon si vanté,
Dans la coupe de l'allégresse
Sut boire l'immortalité.
Jeune de verve et de pensée,
Sa vieillesse fut caressée
Par les Muses et les Amours :
Son hiver eut des fleurs écloses,
Son front se couronna de roses,
Et ces roses vivent toujours.

Il est sans doute inutile de faire remarquer au lecteur combien la richesse de la pensée est embellie dans ces vers, par l'élégance de l'expression, et l'éclat des images, par le choix et la fonte admirable des couleurs. Voici quelques strophes de l'*Exegi monumentum* qui se louent encore assez d'elles-mêmes.

Grace à la Muse qui m'inspire,
Il est fini ce monument
Que jamais ne pourront détruire
Le fer, ni le flot écumant.
Le ciel même, armé de la foudre,
Ne saurait le réduire en poudre ;
Les siecles l'essairaient en vain.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Il brave ces tyrans avides,
Plus hardi que les pyramides
Et plus durable que l'airain.

* *

. . . . . .

Sur les ruines de Palmire
Saturne a promené sa faulx :
Mais l'univers encor admire
Les Pindares et les Saphos.
Frappé de cette gloire immense,
Le fameux vainqueur de Numance,
De tant de palmes ennobli,
Voulut qu'en sa tombe honorée,
D'Ennius l'image sacrée
Le protégeât contre l'oubli.

* *

Cet hymne même que j'acheve
Ne périra point comme vous,
Vains palais, que le faste éleve
Et que détruit le tems jaloux.
Vous tomberez, marbres, portiques,
Vous dont les sculptures antiques
Décorent nos vastes remparts ;
Et de ces tours au front superbe,
La Seine un jour verra sous l'herbe,
Ramper tous les débris épars.

* *

Mais tant que son onde charmée
Baignera nos bords affranchis,
De ma tardive renommée
Ses fastes seront enrichis.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

. . . . . .

. . . . . .

Comme l'encens qui s'évapore
Et des Dieux parfume l'autel,
Le feu sacré qui me dévore
Brûle ce que j'ai de mortel.
Mon ame jamais ne sommeille :
Elle est cette lampe qui veille
Au sanctuaire de Vesta ;
Et mon génie est comme Alcide,
Qui se livre au bûcher avide,
Pour renaître au sommet d'Ætna.

* *

Non, non je ne dois pas descendre
Au noir empire de la mort :
Amis, épargnez à ma cendre
Des pleurs indignes de mon sort.
Laissez un deuil pusillanime ;
Croyez-en le Dieu qui m'anime,
Je ne mourrai point tout entier.
Eh ! ne voyez-vous point la gloire
Qui jusqu'au temple de Mémoire
Me fraie un lumineux sentier ?

Si la langue française réunissait souvent ce ton élevé d'idée et d'expression, à cette marche libre et élégante, il serait assurément bien difficile d'insister sur le reproche qu'on lui fait depuis long-tems de n'être pas lyrique.

Nous ne parlerons point des deux fragmens du poëme des *Géorgiques Françaises* par Delille : le rédacteur les a tirés du morceau de Bottiger que nous avons traduit du *Mercure allemand* ; et nos lecteurs

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

les ont déja vus dans un de nos précédens numéros.

Les stances de la citoyenne Pipelet *à un Jaloux*, sont à-la-fois pleines de grace et de simplicité.

. . . . . .

Il faut donc que l'on me haisse
Pour me rendre aimable à vos yeux.

* *

. . . . . .

C'est être aussi par trop jaloux.
Qu'importe qu'à d'autres je plaise,
Si je ne me plais qu'avec vous.

* *

Par un soupçon défavorable
Pourquoi toujours être alarmé ?
Quand vous vous rendez moins aimable
Croyez-vous être plus aimé ?

* *

. . . . . .

Rien ne peut retenir une ame
Quand l'amour ne la retient pas.

* *

De cet excès de défiance
Cherchez plutôt à vous guérir :
Toujours douter de ma constance,
C'est m'engager à la trahir.

* *

Je vous aime, et je m'en fais gloire ;
Je ne vis que pour vous aimer :
Mais n'allez pas me faire croire
Qu'un autre objet peut m'enflammer.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Dans l'*Épître aux Femmes* du même auteur, il y a beaucoup de vers écrits avec la même élégance et le même naturel.

Les stances de Ginguené à François (de Neufchâteau) sur son *Poëme des Vosges*, rappellent deux noms chers aux lettres et à la liberté. C'est sans doute un spectacle plein d'intérêt pour les personnes qui savent sentir et penser, que ces aimables correspondances entre des hommes dont les talens et le caractere honorent également la littérature, et qui ne cessent de servir leur pays avec le dévouement le plus éclairé. Nous ne citons point cette piece; elle se trouve citée par tout.

Les cit^s. Andrieux, Collin d'Harleville, Desprez, Segur l'aîné appellent aussi, tour-à-tour, l'attention du lecteur. Les deux premiers, par deux morceaux écrits de ce style qui leur est propre, et dont le piquant est dans la simplicité, dans la familiarité même de l'expression; les deux derniers, par des couplets charmans, fruit des Dîners du Vaudeville, et qui mettent ces Dîners à côté de ceux du Caveau.

Si nous ne transcrivons pas la piece posthume de Roucher sur les Fleurs, c'est encore parce qu'elle se trouve dans tous les journaux.

Enfin, si nous ne parlons pas de celle du citoyen Parny, qu'il a tirée d'un conte de Frankin, c'est que les droits de ce charmant poëte à la place de l'Institut, vacante dans la section de Littérature, se fondent sur des ouvrages auprès desquels un aussi court morceau peut à peine être cité.

La suite au numéro prochain.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

HISTOIRE NATURELLE.

Tableau élémentaire de l'Histoire naturelle des animaux; par G. Cuvier, de l'Institut national de France, professeur d'histoire naturelle à l'École centrale du Panthéon, etc. In-8°. *de 710 pag. avec 14 planches. A Paris, chez Baudouin, place du Carrousel*, n°. 662. *An VI.*

SECOND EXTRAIT.

La chaleur animale est produite par la respiration, et est en proportion avec la maniere plus ou moins complette dont le sang entre en contact avec l'air; ainsi, ceux des *mammiferes* dans lesquels le thymus et d'autres glandes diminuent le volume du poumon, ont le sang moins chaud que les autres, et s'engourdissent en hiver. Un effet semblable est produit dans les *reptiles* et les *poissons* par des causes différentes. Les *poissons* ne respirant que l'eau, ne reçoivent à chaque inspiration que la petite quantité d'air contenue dans cette eau.

Quant aux *reptiles*, ils ont, à la vérité, un poumon, et respirent l'air; mais les vaisseaux pulmonaires ne sont que des branches de l'aorte et de la veine cave, et ne font point un systême particulier, égal au systême des vaisseaux du reste du corps, comme dans les animaux à sang chaud... Aucun reptile n'a de poil ni de plume... Les reptiles se tiennent pour la plupart dans les eaux, ou sur leurs bords, ou dans les lieux humides et marécageux. Le plus grand nombre

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

nombre se nourrit de substances animales. Beaucoup ont été accusés de venin, mais il n'y a qu'un certain nombre de serpens qui en portent réellement. Ils se divisent en deux ordres très-distincts, les *quadrupedes ovipares* qui ont quatre pieds, et les *serpens* qui n'en ont aucun. Les *reptiles bipedes*, ne comprenant que deux especes, méritent à peine de faire un ordre.

Les *quadrupedes ovipares* (*AMPHIBIA reptilia*, Lin.) renferment quatre genres. Les *tortues* de mer, à doigts inégaux et longs; celle d'eau douce ou de terre, à doigts courts et égaux. Les *lézards* ont un corps allongé, porté sur quatre jambes basses, et une queue très-longue, presqu'aussi épaisse à sa base que le corps lui-même. Ce sont les crocodiles à queue applatie, et très-carnaciers; les lézards proprement dits, à queue ronde, à corps écailleux, le lézard de nos jardins, le caméléon; les *salamandres*, sans écailles, sans ongles, trois ou quatre doigts seulement aux pieds de devant. Le *dragon*, lézard à ailes membraneuses, avec une longue poche sous la gorge, animal innocent qui vit de mouches et habite les grandes Indes. Enfin, les *grenouilles*, dont les œufs deviennent d'abord des têtards, pourvus d'une longue queue, et sans aucun membre apparent; qui vivent dans des lieux humides, ou même dans l'eau. Quelques especes se tiennent sur des arbres. Ce genre n'a ni queue, ni écailles, et est enduit d'une humeur visqueuse. On le divise en crapauds, à corps ventru, à pattes de derriere moins alongées, et sans aucun venin: en grenouilles proprement dites, à ventre effilé, à pieds de derriere très-alongés et palmés;

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

enfin, en raines, à ventre effilé, à pieds de derriere très-alongés ; des pelottes visqueuses au bout de chaque doigt. Ces dernieres se tiennent sur les arbres, où elles poursuivent les mouches.

Les *serpens* forment le second ordre des *reptiles*; celui auquel ressemblent, au premier coup d'œil, les *reptiles bipedes*, deux petites especes, dont l'une manque de pieds de devant, et l'autre de pieds de derriere. Le venin des serpens, bien loin d'être général, comme on le pense communément, n'appartient qu'à quelques genres.... Les serpens de nos climats s'engourdissent l'hiver. Leur gueule très-fendue, est susceptible d'une grande dilatation; de-là vient qu'ils avalent souvent des animaux plus épais qu'eux. Ils ont une double verge, et s'accouplent réellement. On les divise, par la forme et le nombre de leurs plaques ou écailles, en huit genres. 1°. Les couleuvres *(coluber)* divisées elles-mêmes en *vipères*, dont les œufs éclosent dans le corps, qui ont le dessus de la tête couvert d'écailles semblables à celles du dos, et qui sont vénimeuses; et en *couleuvres* proprement dites, non vénimeuses, ovipares, à écailles du dessus de la tête autrement figurées que celles du dos. 2°. Les boas *(boa)*, qui ont une grandeur prodigieuse, quelquefois de douze metres, la plupart des boas n'ont aucun venin. Ils se nourrissent des grands quadrupedes, dont ils brisent les os dans leurs vastes replis; ils les avalent par dégrés. 3°. Les serpens à sonnette *(crotalus)*, le plus vénimeux des serpens, dont le poison tue en peu de minutes. Leur queue est formée de pieces écailleuses, mobiles et bruyantes par le frottement. 4°. Les orvets *(anguis)*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ont le dessus et le dessous du corps également couverts de petites écailles. Le défaut de grandes plaques sous le ventre leur permet de se mouvoir avec une facilité presque égale en avant et en arrière. Commun dans l'ancien continent, dépourvu de venin, habitant les trous souterrains, vivant d'insectes et de vers, se roidissant avec tant de force, quand on le prend, qu'il se casse souvent. 5°. Les doubles-marcheurs (*amphisbænæ*) ont le corps également épais, revêtu par tout d'anneaux écailleux complets; rampent dans les deux sens; la grosseur de leur queue a fait croire qu'ils avaient deux têtes. 6°. Les cécilies (*cæcilia*), dont le corps est dépourvu d'écailles, et qui ont sur les côtés des plis ou rides transversales. 7°. L'acrocordé, dont tous le corps est revêtu d'une peau tuberculeuse. 8°. Enfin, l'angaha, dont le bout de la queue seul est revêtu tout autour de petites écailles comme dans les orvets. Les quatre derniers genres habitent les pays étrangers.

L'AIR est l'élément propre des trois premieres classes d'animaux, *mammiferes*, *oiseaux* et *reptiles*. Les cétacés, les grenouilles, etc. peuvent à la vérité vivre pendant quelque tems sous l'eau; et cela vient seulement de ce qu'ils jouissent de la faculté de suspendre leur respiration plus long tems que les autres. Mais les POISSONS, quatrieme classe d'animaux, vivent constamment dans l'eau; ils la respirent en nature, soit qu'elle agisse sur leurs sens en se décomposant, soit qu'elle lui abandonne simplement

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

l'air qu'elle tient en dissolution, ou en simple mélange. Leur cœur n'a qu'un seul ventricule, d'où part une artere unique qui se distribue toute entiere à l'organe de la respiration, nommé les *branchies*. Entre les feuillets appellés *branchies* est un passage libre pour l'eau que le poisson fait entrer par sa bouche, et qui en sort par une ouverture extérieure nommée *ouïe*.

Au lieu de membres, les *poissons* ont quatre *nageoires* : deux *pectorales* qui représentent les bras, et sont quelquefois assez grandes pour servir au vol; et deux *ventrales* qui représentent les pieds. L'absence et la position des nageoires *ventrales*, relativement aux *pectorales*, fournissent quatre des six divisions des poissons. Les *apodes* (sans pieds), sans nageoires ventrales : les *jugulaires*, à nageoires ventrales placées sous la gorge en avant des pectorales : les *torachiques*, à nageoires ventrales placées sous les pectorales : enfin, les *abdominaux*, à nageoires ventrales placées en arriere des pectorales. Ces quatre ordres ont le squelette osseux; mais il y en a deux autres dont le squelette est toujours cartilagineux, et n'acquiert point la dureté des os. Ils n'ont point de côtes, ni d'apophises épineuses (arêtes) aux vertebres. La fixité des *branchies* sert à les distinguer entre eux. Voici ces six ordres avec leurs genres.

Les CONDOPTÉRYGIENS, ou cartilagineux à branchies fixées par l'un et l'autre bord, et laissant sortir l'eau par plusieurs ouvertures, renferment quatre genres. Les *lamproies* qui ont sept trous pour la sortie de l'eau : les *raies* qui ont un corps de forme rhomboïdale ou arrondie, applati horisontalement, terminé

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

par une queue grêle ; la torpille est de ce genre : les *squales*, ou *chiens de mer*, ont la bouche sous le bec, avec les trous des ouïes aux côtés du col ; ce sont l'ange, la scie, le requin, le marteau et la roussette dont la peau sert à polir les bois : le roi des harengs du nord forme seul le genre des *chimeres*.

Les BRANCHIOSTÈGES ne diffèrent de l'ordre précédent que par les branchies libres. Ils comprennent les *esturgeons* qui fournissent, le *caviar* avec leurs œufs, la colle de poisson qui est un extrait desséché de leurs membranes, et qui ont la bouche sous le bec ; les *pégases* à corps anguleux : les *aiguilles de mer* (syngnathes), de très-petite taille, à bec alongé, le cheval marin, l'aiguille de mer, le tuyau de plume : les *centrisques* (beccasses de mer), à bec très long et bouche sans dents, etc. : les *balistes*, à bec long et bouche garnie de dents : les *coffres* ont la tête et le corps enveloppés dans une écaille d'une seule piece, la queue seule est libre et mobile : les *tétrodons*, les *diodons*, les *moles* se servent des os des mâchoires au défaut de dents, ont le plus souvent le corps arrondi, la lune, etc. : les *baudroies*, à grande bouche avec les rayons de la membrane branchiostège nombreux, le diable de mer, de figure si extraordinaire, etc. : les *cyclopteres*, à corps ovale.

Le défaut de nageoires ventrales caractérise les APODES qui ont des arêtes, ainsi que les ordres suivans. On observe ici les *anguilles* ; les *gymnotes* qui manquent de dorsale, l'anguille électrique : les *trichiures*, à queue pointue : les *régalecs*, à opercules composés de six pieces : les *donzelles*, de la forme d'une lame d'épée, la barbue de la Méditerranée :

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

les *ammodytes*, l'équille, manger délicat : les *anarrhiques*, à dents grosses et nombreuses, appellées *bufonites* quand elles sont fossiles, le loup marin ; les *espadons*, à mâchoire supérieure prolongée en forme d'épée très-longue et étroite : les *stromatées*, au corps très-haut verticalement, et très-plat par les côtés, la fiatole.

Les JUGULAIRES, à tête épineuse, les *callionymes*, la lyre, le dragonneau ; les *vives* ; les *uranoscopes* avec les yeux à la face supérieure, et regardant le ciel, le rat ; les *jugulaires*, à tête dépourvue d'épines : les *gades*, à nageoires ventrales étroites et pointues, le merlan, le grelin, le merlus ou colin, la morrhue ; les *perce-pierres*, à ventrales, n'ayant que deux rayons, le lièvre ; le *kurte*, à dos en forme de bosse.

Les THORACHIQUES forment un ordre aussi nombreux que les cinq autres réunis, à tête cuirassée et tuberculeuse ; les *chabots*, dont le corps finit en pointe ; les *rascasses*, de forme très-bizarre ; la rascasse volante a des nageoires pectorales assez grandes pour la soutenir en l'air pendant quelque tems ; les *triglies*, à filamens articulés sous les nageoires pectorales, le malarmat, le rouget de couleur rouge, le trigle volant à l'aide d'une très-grande nageoire, plus grande que la pectorale. A tête non cuirassée, à rayons des nageoires mous, excepté le premier qui se trouve quelquefois épineux ; les *cépoles*, le ruban, les *lépidopes* et les *sucets*, le remora, le pilote, ont le corps alongé avec écailles à peine sensibles, le macroure est écailleux ; les *pleuronectes* ont les yeux du même côté, la sole, le turbot, la plie, etc. ; à tête non cuirassée, à rayons du dos en grande partie épineux ;

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

les gobies, les *turmulels*, ou rougets si estimés chez les anciens; les *scombres*, poissons de passage très-utiles, le thon et le maquereau; les *épinoches*, nuisibles aux étangs dont ils détruisent le frai; les *sciènes*; les *perches*; les *zées*, le poisson de saint Pierre; les *chætodons*, ou bandouliéres; les *scares*; les *coriphènes*; les *bodians*; les *holocentres*; les *lutians*; les *labres*, à levre supérieure double et extensible, la girelle, etc.: enfin, les *spares*, à plusieurs rangs de molaires, la dorade et la saupe.

Le dernier ordre des *poissons* est celui des ABDOMINAUX qui comprennent le plus grand nombre des poissons connus le plus vulgairement, ceux d'eau douce. Les *carpes* ont la bouche dépourvue de dents, la membrane des ouïes à trois rayons; le carpeau avec quatre barbillons; la tanche à deux, ainsi que le goujeon; le poisson doré de la Chine; la brême, l'able dont les écailles servent à teindre les fausses perles, et la rosse à iris et nageoires rouges, n'ont point de barbillons. Les *muges*; les *exocœts*, le poisson volant des Tropiques, qui a des nageoires pectorales de plus de deux décimetres de longueur, qui ne s'éleve dans l'air que pour devenir la proie des *albatrosses* et des frégates; les *polynèmes* avec des rayons libres, très-longs, au-dessous des nageoires pectorales; les *harengs*, à ventre tranchant avec écailles dentelées en scie, à arêtes fourchues, le hareng, la sardine, l'alose qui est de mauvais goût prise dans la mer, et l'anchois; les *athérines*, la vessie aérienne de celle de la Méditerranée a un vernis qui sert à colorer les fausses perles; les *mormyres* du Nil; les *amies* de la Caroline; les *sau-*

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

mens, à seconde nageoire adipeuse et sans aucun rayon, truite, saumon, l'ombre chevalier, l'éperlan, l'ombre, le lavaret; les *brochets*, avec un bec plus ou moins long, le brochet qui attaque même les mammifères et les oiseaux aquatiques, l'orphie, etc.; les *loches*, la barbotte à six barbillons sans épines; la loche à six barbillons et une épine sous l'œil, le misgurn à huit barbillons avec épine, le corps rayé, habite dans le limon même des marais, et trouble l'eau aux approches des orages; les *silures*, le premier rayon dorsal et le premier des pectoraux épineux et dentelés, le *mal* qui pese quelquefois jusqu'à 300 liv. est le plus grand des poissons d'eau douce, le scherlan, le trembleur qui cause des commotions analogues à celles de la torpille, quoique plus faibles, le scharmut du Nil; les *loricaires* d'Amérique, revêtus de plaques osseuses; les *fistulaires*, à tête prolongée en museau; enfin, les *theuthies* d'Amérique, à tête et opercules couverts de grandes écailles.

Nous avons donné un long article sur les animaux à sang rouge, parce qu'ils sont plus rapprochés de nous, et parce que nous vivons sans cesse au milieu d'eux. Nous nous étendrons moins sur les animaux à sang blanc; mais nous ferons observer que leurs articles ne sont pas les moins précieux de l'ouvrage du cit. Cuvier; et nous en recommandons l'étude aux amateurs de l'Histoire naturelle.

Les animaux à sang blanc se divisent en *mollusques*, qui ont un cœur musculaire, et point de moëlle épiniere noueuse; *insectes* et *vers*, qui ont un vais-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

seau dorsal longitudinal, et une moëlle épiniere noueuse, ou au moins l'un des deux; *zoophytes*, qui n'ont ni cœur, ni cerveau, ni nerfs.

Les MOLLUSQUES habitent dans les eaux de la mer. Il y en a aussi dans les eaux douces, et quelques-uns d'absolument terrestres. Leur corps est ordinairement enveloppé, ou au moins recouvert en partie, par un *manteau* membraneux; plusieurs ont de plus une enveloppe pierreuse et calcaire, nommée *coquille*. On peut diviser les *mollusques* d'après leur forme, quelles que soient les enveloppes qui les revêtent. Les uns ont le manteau en forme de sac, d'où sort une tête couronnée de grands tentacules sur lesquels ils rampent, ce sont les *céphalopodes*, les seiches, les poulpes, les argonautes, les nautiles, les orthocératites, et les camérines ou nummulaires. D'autres rampent sur le ventre, qui est fait en forme de disque plat et gluant, et ont une tête libre et saillante; nous les nommerons *gastéropodes*; les nuds sont les limaces, les téthys, les aplysies, les doris, les phyllides, les scyllées, les thalides, les lernées: les gastéropodes-testacés sont, les oscabrions, les patelles, les oreilles de mer, les nérites, les planorbes, les hélices, les bulimes, les bulles, les sabots, les toupies, les murex, les strombes, les casques, les buccins, les volutes, les olives, les porcelaines et les cornets. Enfin, il y a des mollusques dont la tête ne consiste que dans une bouche cachée sous le manteau; nous les nommerons *acéphales*. Les ascidies et les biphores sont les seuls acéphales-nuds. Les acéphales-testacés comprennent les huîtres, les spondyles, les placunes, les anomies, les pelerines, les

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

flines, les pernes, les arondes, les moules, les jambonneaux, les anodontites, les unio, les tellines, les bucardes, les mactres, les vénus, les cames, les arches, les solen, les myes, les pholades ou dails, les tarets, les térébratules, les lingules, les orbicules, les anatifes ou poussepieds, et les balanites ou glands de mer.

La suite au numéro prochain.

PHILOLOGIE.

« C'est la plus belle corbeille de fleurs et de » fruits que l'on puisse offrir à l'œil et au » goût. » *Lettere scelte italiane.*

Mélanges de littérature en vers et en prose, de MANCINI-NIVERNOIS... Et si occupati profuimus aliquid civibus nostris, prosimus etiam, si possumus otiosi. CICER. *Tuscul. lib. I. A Paris, de l'imprimerie de* DIDOT *jeune, chez* ONFROI, *rue Saint-Victor*, n°. 3; *et* FUCHS, *rue des Mathurins. Trois volumes grand in-8°., chacun d'environ 380 pages; et portrait de l'auteur.*

PREMIER EXTRAIT (1).

CE Recueil est bien nommé *Mélanges* : il présente en effet la plus grande variété. Philologue agréable, instruit, élégant, érudit et profond, l'auteur y

(1) Depuis ces extraits faits et remis pour l'impression, nous apprenons que le cit. Mancini-Nivernois est mort le 7 de ce mois, âgé de 82 ans.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

traite une multitude de sujets différens. Ce sont des *Lettres* morales et philosophiques ; des *Dialogues* littéraires, moraux et politiques ; des *Négociations* difficiles et importantes ; des *Dissertations* académiques, écrites avec beaucoup de justesse, de finesse et d'élégance, comme l'exigent ces écoles de littérature et de goût. Tantôt il est *biographe* des Troubadours, tantôt traducteur de Tacite ; puis enfin, traducteur des Jardins de Walpole. Telle est l'abondance des matieres et leur diversité ; telles sont les richesses littéraires, morales, philosophiques, historiques, agricoles, politiques, etc., que nous offre l'auteur dans ses deux premiers volumes de *Mélanges*, comme prosateur.

Dans le troisieme volume, l'auteur se présente avec des poésies, et avec non moins de succès. Traducteur tour-à-tour de Virgile, d'Ovide, de Milton, de Pope, de Gay, de Métastase, etc. Il y embrase encore presque tous les genres de poésie, épique, critique, philosophique, lyrique, élégiaque, l'apologue, etc. Véritable Protée, il maîtrise les sujets dont il veut s'emparer ; dompte les difficultés qui s'y opposent, et sait prendre toutes les formes qu'il lui plaît de saisir : enfin, poëte caméléon, il donne à chacun des sujets auxquels il s'attache, les couleurs et les nuances qui lui appartiennent.

On ne doit pas exiger, sans doute, dans tous ces morceaux, le même intérêt et une égale perfection ; mais l'on peut avancer que la plupart offrent toujours quelque chose d'agréable et de satisfaisant, qui plaît et instruit ; et qu'ils trouveront peu de lecteurs qui ne voulussent les avoir faits. On va

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

parcourir quelques-uns des articles de ce Recueil, qui donneront une idée moins vague des talens variés de l'auteur de ces *Mélanges*.

Négociations. Dans un moment où les circonstances appellent tous les jours un nombre de nos concitoyens à la Diplomatie, étude à laquelle ils ne s'étaient pas tous destinés d'abord; où la Nation leur ouvre une carriere semée d'épines et de difficultés; dans laquelle autrefois, avant que d'y entrer, il fallait dévorer des traités nombreux et indigestes de diplomatie, entreprendre une lecture longue et souvent fastidieuse des négociations volumineuses des ambassadeurs les plus célebres: aujourd'hui, que ces concitoyens distingués par les dons naturels du génie et de l'esprit, mais néophites encore dans cette science, se trouvent chargés cependant de traiter des intérêts d'une puissante nation; serait-il hors de propos de leur indiquer les *négociations de Lomenie*, en Angleterre, en 1595; et du *président Jeanin*, en Hollande, pour la treve de 1609; deux négociations *difficiles*, *importantes*, et chacune dans un genre différent?

Dans un court espace de 80 pages, ils y trouveront des conseils, des préceptes, de grandes leçons données par un homme du métier; par un homme nourri, élevé près des rois, prémuni de bonne heure contre le langage des Cours, et habile à en démêler tout l'artifice; d'un homme chargé, jeune encore, de la fonction honorable d'ambassadeur pour la France, auprès des trois cours les plus difficiles à se laisser pénétrer; enfin, d'un homme qui, toute sa vie, s'était appliqué à tâcher de bien connaître les

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ressources fictives ou vraies des premiers Cabinets de l'Europe ; qui s'était fait une étude constante et approfondie de cette science sublime, qui gouverne les gouvernemens, comme les gouvernans gouvernent les autres hommes. On a lieu de croire que la lecture de ces deux Négociations pourra être de quelque utilité, et aux initiés et aux personnes même consommées dans la diplomatique.

Dialogues. Parmi les quatre *Dialogues entre les Anciens et les Modernes* ; de Cicéron et de Fontenelle, d'Alcibiade et du duc de Guise, de Pline le jeune et de madame de Sévigné, de Periclès et de Mazarin, contenus dans le premier volume ; ce dernier dialogue entre ces deux grands administrateurs des peuples, est à remarquer. Il nous offre une assertion difficile peut-être à prouver, mais qui demandait du moins beaucoup d'esprit pour l'avancer et pour la soutenir.

Par le moyen de ses deux interlocuteurs, l'auteur rapproche et compare les ministeres orageux, difficiles et brillans de Richelieu et de Mazarin. Il cherche d'abord à les égaliser, et parvient enfin à accorder plus de mérite et une supériorité marquée à Mazarin. Les limites de cet extrait ne nous permettent point de suivre cette question politique, intéressante dans son genre : nous nous bornerons à en citer deux courts passages qui en sont comme le résultat. « Je ne suis pas surpris (dit Periclès à Mazarin), que Richelieu ait plus de réputation que vous, et peut-être même il le mérite. Car la réputation est différente de l'estime. On n'acquiert celle-ci qu'en fai-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sant de bonnes choses, et il suffit d'en faire de belles pour obtenir l'autre. Mais aussi, la réputation est un prix que donne le vulgaire aux hommes qui l'éblouissent; et l'estime est l'hommage que rend la sagesse à ceux dont elle a approfondi le mérite. Il y a un autre motif particulier, que je soupçonne avoir concouru à la brillante renommée de votre prédécesseur; et ce motif est dans l'amour-propre de ceux qu'il a subjugués..... »

Periclès termine ainsi : « Vous êtes un grand homme-d'Etat, et j'en reviens à vous dire que votre prédécesseur ne vous vaut pas : mais la supériorité de réputation qu'il a usurpée, pourra bien lui rester. Il a étonné les hommes, et vous n'avez fait que les servir. Je crois pourtant que votre renommée croîtra, en vieillissant. Dans les premiers momens, on ne voit des hommes que ce qu'ils font; mais à la longue, on cherche et on démêle comment et pourquoi ils l'ont fait. »

Vies des Troubadours. Il y en a cinq qui terminent le premier volume, (de Balaon, Saint-Didier, de la Tour, Miraval et de Barbesieu.) Les vies de ces premiers poëtes de notre nation, ne sont pas la partie la moins piquante du recueil. Le biographe y prend le ton qui convient au sujet : tour-à-tour naïf, enjoué, badin, et toujours élégant, il se fait lire avec beaucoup d'intérêt. On aime avec lui à contempler le tableau fidele de ces mœurs antiques, si différentes des nôtres; de ces siecles où l'on voyait réunis la galanterie, la générosité, le courage, les prouesses et les écarts chevaleresques; de ces siecles

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

à-la-fois voluptueux et grossiers, et remarquables par un mélange bizarre de vices et de vertus.

Les chansons de ces Troubadours ont un caractere original qui les distingue singuliérement des poésies des siecles suivans. Sans obscurité et sans diffusion, naïves et ingénues, les louanges n'y sont point fades : elles ont un air de vérité, une tournure gracieuse, une sorte d'esprit et d'élégance non recherchée, qui ont fait les délices des meilleures sociétés de ce tems-là. Leurs poésies enfin ont un naturel simple et vrai, qui n'est pas sans art et sans finesse; mais qui est rempli d'agrément, et qui plaît encore aujourd'hui aux esprits les plus cultivés et les plus délicats, mieux que ne feraient nos petits poëmes plus soignés, plus brillans, la plupart surchargés d'ornemens étrangers et ridicules.

On ne peut citer ici qu'un petit nombre de fragmens de cette partie du recueil : ils seront extraits de la *Vie de Richard de Barbesieu*; mais prose et vers, ils auront ce mérite, de rappeller à nos lecteurs quelque chose des lois, des jugemens, des peines et des pénitences d'amour, en usage dans ces tems chevaleresques.

« Considéré des dames et des chevaliers, Richard de Barbesieu avait tout ce qu'il faut pour plaire dans ces sociétés amoureuses et guerrieres; du courage, de l'esprit et de la galanterie; il pensait avec finesse, écrivait avec élégance.... »

» Dans une piece qu'il écrivit dans un de ces tems de malheur, qui obscurcissent souvent les beaux jours des amans, il peint fort heureusement et

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» par une image agréable, ce sentiment de dou-
» leur mêlé d'espoir, qui est le vrai caractere des
» afflictions amoureuses. »

Au tems de la triste froidure,
L'oiselet plantif et panrois
Attend que la tendre verdure
Rende la vie à la Nature,
Et fasse l'ornement des bois.
Ainsi, dans les rigueurs mortelles
Que l'amour me fait endurer,
J'ose quelquefois espérer
La fin de mes peines cruelles.

« Brave, spirituel et galant, Richard joignait à
» ces avantages, celui d'une figure agréable : avec
» tout cela, il ne fut pas heureux en amour. Il aima
» une dame noble, jeune et belle, fille de Geoffroi
» Tonay, vaillant baron des Marches de Saintonge.
» *Miels de Donna* est le nom qu'il lui donne dans
» toutes les poésies qu'il a composées pour elle. Il
» en fut fort bien traité d'abord. Elle vit son amour
» avec plaisir, et le reçut volontiers pour son che-
» valier. Enfin il y a apparence qu'il n'eût jamais eu
» sujet de se plaindre, s'il eût voulu se contenter
» des faveurs innocentes qu'il obtenait. Mais la dame
» ne voulait absolument rien accorder de ce que
» son honneur voulait qu'elle refusât. C'était, dit-
» on, la mode du tems. Aussi les intrigues galantes
» n'intéressaient point la réputation des femmes;
» et tout cela se passait publiquement, sous les
» yeux et de l'aveu des maris et des familles. Il ne
» faut pourtant pas croire que cela se passât tou-
» jours exactement de la sorte. On sait bien qu'il
n'y

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» n'y a point de regle sans exception ; mais enfin la
» bonne-foi et la vertu étaient alors plus généralement établies que le vice et le mystère qui les
» ont remplacées. »

Des jalousies, des infidélités, des trahisons d'amour ayant tourné la tête au pauvre Richard, » accablé de désespoir, il quitta le monde, » se retira dans le plus épais d'une forêt, où il se bâtit » une petite chaumière, dans laquelle il s'enferma, » résolu de n'en jamais sortir, s'il ne rentrait pas » en grace auprès de *Mieis de Donna*.

» Richard passa ainsi deux ans dans l'horreur de » cette proscription volontaire. Au bout de ce tems, » les chevaliers du pays vinrent le trouver et le » pressèrent de reparaître dans le monde ; mais il » s'obstina à ne point sortir de sa solitude tant que » durerait la colere de sa dame. Alors celle-ci fut » extrêmement adoucie en faveur de Richard, dont » enfin elle promit la grace, à *condition que ses* » *jeunes amis et ces jeunes chevaliers s'aimeraient par* » *amour, viendraient à Gaudun lui faire vers pour son* » *amusement*.

Ce fut à cette occasion qu'il composa la chanson suivante, que j'abrège ici, qu'il adresse à ces galans et féaux chevaliers, ses compagnons d'armes et d'amours, alors ses généreux conciliateurs, et que l'auteur des *Mélanges* a traduite ainsi dans le style des anciens poëtes.

Je vous salue, ô fine fleur du Pays !
Loyaux amans, vous dont le ferme appui,
Seul, m'a soutenu dans ma triste détresse,
Où m'a plongé la dame ma maîtresse.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Rien n'eut, sans vous, soulagé mon ennui :
Triste et reclus, j'aurais gémi sans cesse ;
Et vos d'espoir jamais ne m'auraient fait.

C'est par excès d'ardeur audacieuse
Que j'ai [illegible]
Par faux semblant et vilaine imposture,
En mérite le tourment que j'endure
Je suis coupable, aussi dois-je souffrir
Et suis d'accord et content de mourir.
Cette ma chanson, et vois mon trachement
Près celle-là que j'aime uniquement
Mais de Dame, c'est le nom de la belle.
Dis qu'à ses pieds je vais vivre fidelle.
Tel que le cerf qui, finissant ses tours,
Las de tromper la mort qui le harcele,
Tombe en pleurant sans espoir de secours,
Aux pieds de ceux qui poursuivent ses jours.

Telle fut la chanson que Richard fit porter à sa dame par les couples amoureux qui, selon la coutume prescrite par elle, allaient lui demander une grace, que vous devinez bien que elle n'avait pas envie de refuser. Elle fut obtenue. Richard revint auprès de sa maîtresse. Elle était devenue plus sage, ou elle le fut moins ; mais enfin, depuis ce temps ils furent heureux.

Pour achever ce qui a rapport au caractère original et piquant des poésies de ces troubadours, nous citerons encore une de leurs petites pièces, qui terminera cet extrait. Voici à quel sujet.

« La fille du dauphin d'Auvergne, femme du vicomte de Polighac, laissa long-tems St. Didier soupirer sans succès ; mais enfin, touchée de sa

» constance, la dame, fort capricieuse de sa nature, » lui déclara qu'elle consentirait à le prendre pour » son chevalier, et *à lui faire plaisir d'amour*, pourvu » que le vicomte son mari le lui commandât lui-» même.

» A ce propos, qui avait l'air d'un persiflage, » Saint-Didier pensa perdre tout espoir : mais à force » de s'ingénier, il s'avisa d'un stratagême qui lui » réussit. Il était ami du vicomte qui aimait fort les » vers, et sur-tout ceux de son bon ami Saint-Didier. » Il se plaisait à les apprendre, à les chanter, et il » les chantait avec beaucoup d'expression. Ce fut » ce qui inspira à Saint-Didier le stratagême dont » il se trouva bien. Il composa une petite piece de » vers où la chanson personnifiée s'adresse elle-même » à la dame. »

Du franc Amour je suis le messager :
C'est votre serf qui devers vous m'envoie
Pour vous prier, que par douceur et joie
Son mal cuisant vous daigniez alléger.
Etc. (Tom. I, p. 337.)

« Saint-Didier se hâta de communiquer cette piece » au vicomte de Polignan, en lui faisant une fausse » confidence sur son objet. Le vicomte trouva la » chanson charmante, l'apprit tout au mieux, et n'eut » rien de plus pressé que d'aller la chanter à sa » femme, qui en comprit le vrai sens mieux que lui. » Elle lui obéit avec une ponctualité exemplaire ; » et lorsque Saint-Didier vint la sommer de sa pa-» role, elle ne trouva plus de raisons pour se dé-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

» fendre ; ou plutôt, elle n'en chercha plus. Ce fut » alors qu'il composa la piece suivante. »

Dès que mon œil vit son joli corsage,
Incontinent liberté me quitta ;
Je suis premier, tenu dans le servage,
Qui d'être serf ne se déconforta,
Et de s'enfuir jamais ne souhaita :
Premier encore armé de toutes pieces,
A qui de rien ses armes n'ont servi
Contre un archer qui fait telles prouesses
Qu'on ne se peut démener contre lui.
Un beau semblant est l'arc dont il nous blesse,
Un doux parler, le trait qui m'a percé.
Donc, répondrai par franchise et simplesse
A cil vainqueur, par qui suis abaissé ;
Car ce joug-là n'a ni poids, ni rudesse,
De le porter ne suis embarrassé,
Et n'en attends que plaisir et liesse.

Dans un *second Extrait*, on tâchera de faire connaître plusieurs autres pieces du même Recueil, qui n'intéresseront pas moins que celles-ci.

E. B. L. N.

POÉSIE.

*A Mlle. R * * *.*

Quoi ! vous aimez les vers, Lyse ? Je l'ignorais.
Hélas ! à ce talent mon esprit se refuse ;
Mais demain j'y réussirais
Si vous vouliez être ma muse.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

CHARADE.

Depuis que je suis le dernier,
J'ai consacré tout le premier
A bien aimer ma mere.
Et quand je vois recommencer l'entier,
Mon seul desir, ma seule affaire
Est de l'employer à lui plaire.

ÉNIGME.

Tu vois en nous cinq sœurs qu'on ne prend que pour trois.
Pas une d'entre nous à l'autre ne ressemble.
Très-rarement, lecteur, tu nous trouves ensemble.
Deux sont dans une montre, et les autres à Blois.

LOGOGRIPHE.

Ce qui paraît n'être plus bon à rien
Sert ordinairement, lecteur, à me produire.
Six lettres font mon tout : si tu combines bien,
Tu trouveras en moi de l'amour, un soutien ;
Le nautonnier du sombre Empire ;
De Rome un fameux citoyen,
Qui pour la liberté sacrifia sa vie ;
Un instrument de chasse ; une conjonction
Qui de presque tout rend raison ;
Le principe de l'harmonie ;
Un mêts exquis et de toute saison ;
Pris dans un autre sens, c'est une exhalaison ;
L'animal qui du chat est souvent la pâture ;
Un métal dont l'appât n'est qu'un subtil poison ;
Et le rival de la nature.

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Explications de la Charade *et* Énigme *du* N°. 17.

Le mot de la Charade est *Adieu ;* celui de l'Énigme est *Scrupule.*

SPECTACLES.

THÉATRE DE LA RUE FEYDEAU.

On a donné à ce théâtre, avec un médiocre succès, une piece en cinq actes et en vers du citoyen Desfaucherets, auteur de la très-jolie comédie du *Mariage Secret*, qu'on revoit toujours avec un nouveau plaisir.

La piece nouvelle est intitulée : *Les Dangers de la Présomption.* Le héros est un jeune homme de vingt ans, qui a la prétention d'être un sage, un philosophe inaccessible aux séductions de l'amour. Il brave le pouvoir des femmes, et prétend même qu'il est si facile de se soustraire à leur empire, qu'il n'y a pas le moindre mérite à cela. Mais voici qui va déranger un peu ses projets, et lui faire voir les dangers de sa présomption.

Fierville (c'est le nom du jeune philosophe) demeure dans la maison de son oncle Orphémon, vieillard aimable et respectable. Cet honnête homme a réuni chez lui d'autres personnes, un jeune neveu, nommé Mercour ; Sophie, fille orpheline d'un de ses bons amis ; et enfin, une madame Melsage, italienne d'origine, jeune encore, et veuve d'un autre ami d'Orphémon.

Mercour a été l'amant de madame Melsage ; mais depuis qu'il a vu Sophie, il lui a donné la préférence ; il entre dans les projets d'Orphémon de marier sa pupille avec son neveu Mercour ; aussi voit-il avec plaisir l'inclination réciproque des deux jeunes gens.

Madame Melsage, au contraire, est furieuse de l'inconstance de Mercour, et jalouse de sa jeune rivale. Elle est aussi un peu piquée de l'indifférence que Fierville affiche pour toutes les femmes. Elle se propose un double triomphe, celui de sa coquetterie et celui de sa vengeance. Le second est celui qui la touche le plus.

L'état de Sophie, sa naissance, est un mystere que l'on cache avec soin ; Orphémon cependant en fait part à Mer-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

cour son neveu, et l'amant de Sophie; il lui apprend que cette jeune personne est la fille d'un homme qui a été persécuté pour sa religion, lors de la fameuse révocation de l'édit de Nantes. (Cela reporte le tems de l'action de la piece à un siecle derriere nous.) On sait toutes les rigueurs qui furent alors exercées contre les religionnaires, les protestans. Sophie, comme fille d'un de ces malheureux, court les plus grands dangers; il y va de sa liberté, de sa vie, si l'on vient à la découvrir. Toutefois Orphémon confie à Mercour un mémoire qui contient cet important secret.

Madame Melsage soupçonne quelque chose de la vérité; elle desire d'être mieux instruite, afin de se venger; elle commence par tourner la tête à Fierville; ensuite elle se sert de son ascendant pour lui persuader d'arracher à Mercour le secret de l'état de Sophie. Mercour, sans défiance, remet à son tour le fatal mémoire à Fierville; et madame Melsage l'arrache à ce dernier, à force d'adresse et de séduction.

On devine l'horrible usage qu'elle en fait. Un ordre est donné pour enlever la malheureuse orpheline; Fierville désespéré, et reconnaissant trop tard sa faute, veut en vain défendre celle qui en est la victime. Heureusement Orphémont a du crédit à la cour; il ne lui en coûte que de faire mettre ses chevaux, pour aller parler au roi, ou au ministre; et bientôt il rapporte un second ordre qui révoque le premier. Ainsi l'on en est quitte pour la peur. Mercour épouse Sophie; Fierville apprend à se défier de lui-même, et se corrige de sa présomption.

Il y a dans les détails de cette piece beaucoup d'esprit, et trop d'esprit peut-être; les personnages sont quelquefois si discrets, qu'on croit voir derriere eux l'auteur qui les souffle. L'intrigue et l'intérêt sont romanesques, et n'ont point cette vérité qui convient à la comédie, et qu'on trouve avec tant de plaisir dans le *Mariage Secret*, par exemple.

Et puis, les malheurs des protestans, à la fin du dernier siecle, ne sont plus aujourd'hui aussi intéressans qu'ils l'étaient alors; la révocation de l'édit de Nantes a été à son tour révoquée; la liberté des cultes est établie par nos lois: à quoi sert-il de nous faire rétrograder d'un siecle? Ceux dont la philosophie n'est encore arrivée qu'à désapprouver la cruauté de Letellier et les sottises du pere Lachaise, n'ont pas beaucoup profité des lumieres du 18e. siecle, ni des leçons de la révolution; mais ils avanceront

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sans doute ; il faut espérer tout du tems et des succès de la République affermie. Il faut espérer qu'un jour viendra où l'on nous donnera des comédies modelées sur nos mœurs, analogues à nos institutions ; des comedies où les spectateurs pourront se reconnaître eux-mêmes, ou retrouver leurs voisins.

ANNONCES.

Souveraineté des Peuples dans leurs fêtes publiques, prouvée par l'histoire ancienne et moderne ; ouvrage traduit du latin, de *Castellanus Mursius*, etc. Un volume in-8°.

Prix, 1 liv. 16 sous, et 2 liv. 4 sous franc de port.

A Paris, chez Prudhomme, rue des Marais, faubourg Germain, n°. 20.

La Politique du gouvernement anglais dévoilée, ou tableau historique des manœuvres que ce gouvernement a employées, et des attentats qu'il a commis pour empêcher l'établissement de la liberté en France ; par J. F. Dubrota. Un vol. in-8°. d'environ 300 pages, avec le portrait très-ressemblant de Pitt.

Prix, 3 liv. pour Paris, et 3 liv. 12 sous franc de port pour les départemens.

A Paris, chez Desessarts, libraire, rue du Théâtre-Français, au coin de la place.

Cet ouvrage présente la preuve d'une vérité depuis longtems sentie, que le gouvernement anglais fut toujours le principal moteur de tous les maux qui, depuis le commencement de la révolution, ont accablé la France ; son influence perfide sur les grands événemens qui semblaient devoir plonger la République dans le néant, y est évidemment démontrée ; tous les partis peuvent y lire l'arrêt de proscription que le ministre britannique avait prononcé contre tous les Français indistinctement.

Cette production, indépendamment de l'intérêt que lui donnent les circonstances, mérite d'être accueillie comme un monument précieux pour l'histoire.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

NOUVELLES ÉTRANGERES.

TURQUIE.

De Semlin, le 21 février 1798.

Des lettres de Constantinople, en date du 25 janvier, annoncent que plusieurs couriers ont apporté la nouvelle d'une victoire importante remportée sur Passwan-Oglu. Cet événement a causé d'autant plus de joie aux ministres ottomans, que les rapides progrès de Passwan-Oglu avaient répandu une consternation générale. Deux jours après l'arrivée des couriers, on vit cinq cents têtes posées sur les murs du sérail, appartenant presque toutes à des officiers du premier rang; ce qui fait présumer que la perte des insurgés a été très-considérable.

Les mêmes lettres ajoutaient que la Porte est principalement redevable de ce succès à l'assistance des Grecs; et que, pour les récompenser, le grand-seigneur a exempté eux et leurs familles de toute imposition.

Divers rapports de l'intérieur de la Turquie viennent à l'appui de ces nouvelles. Il paraît que, d'après cette victoire, les choses ont tout-à-coup changé de face. Passwan-Oglu, qui avait d'abord occupé Nicopolis, Czistow, Passarowitz, Semendria et Sophia, et poussé ses avant-postes jusqu'à Varna, paraît avoir été forcé d'évacuer ces villes, ainsi que la plus grande partie des pays dont il s'était emparé. On assure qu'après avoir échoué dans sa tentative sur Rudzchuk, il a été battu successivement près de Passarowitz, près de Grebowa, au pied du mont Hémus, et dans les plaines de Sophia. L'inutilité de ses efforts contre Belgrade, et la perte de Semendria, qui s'est rendue

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

après un court bombardement, vont rendre encore sa position plus critique. Cependant la terreur qu'il a inspirée est telle, que l'on semble encore douter si sa retraite est occasionnée par la faiblesse et le découragement, ou par le manque de vivres et la difficulté des transports. On prétend aussi que, loin d'être abattu par ses derniers revers, il a simplement changé de projet, et qu'il veut concentrer davantage ses forces, pour frapper plus sûrement un coup décisif.

Au surplus, l'armée ottomane rassemblée dans les plaines d'Andrinople, est déja en marche contre lui; elle doit l'attaquer de front, tandis qu'un corps nombreux, qui s'est formé dans la Bosnie, prendra ses troupes à dos.

On équipe en même tems une flotte imposante qui mettra à la voile vers le 15 mars. Douze mille matelots ont été rassemblés pour former les équipages. Une partie de cette flotte se rendra à l'embouchure du Danube; le reste est destiné pour les isles du Levant.

RUSSIE. *Des frontières de la Russie, le 8 février.*

L'impératrice de Russie est accouchée d'un enfant mâle, le 28 janvier.

Il n'est point de détails minutieux dans lesquels la sollicitude paternelle de l'empereur, son époux, n'entre *pour le bonheur* de ses sujets. Il ne dédaigne pas même de s'occuper des moindres particularités de leur costume. Il vient de donner une ukase, *signée de sa main impériale*, par laquelle il leur défend, sous des peines graves, à commencer du premier de ce mois, de porter des *fracs* et des *gilets*; et il leur interdit l'usage des *chapeaux ronds*, des *souliers à cordons*, des *bottines*, des *grosses cravates* et des *pantalons*, etc.; tous objets qui sans doute lui rappellent trop une nation à laquelle il tremble que la sienne ne passe de l'imitation du costume à des imitations un peu plus redoutables.

De Pétersbourg, le 13 février.

Hier au soir est mort ici le ci-devant roi de Po-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

logne, Stanislas Poniatowski, à la suite d'une attaque d'apoplexie, dont il avait été atteint dans la matinée, après avoir déjeûné en parfaite santé. Il était né le 18 janvier 1732, et avait été élu roi de Pologne le 7 septembre 1764 : il avait survécu de long-tems à sa réputation. Si le titre d'amant de Catherine ne lui avait valu celui de roi, il eût passé pour habile et pour un homme à talent : il s'éclipsa tout-à-fait au premier rang.

Le grand-duc, dont l'impératrice vient d'accoucher, s'appellera Michael Paulowitsch.

En faisant des lois somptuaires, sa majesté et son conseil s'occupent aussi du rétablissement des finances, dont l'Etat n'est rien moins que brillant. On a proposé différens moyens pour les améliorer : un des plus efficaces sera la suppression de beaucoup de gouvernemens et de leurs nombreux agens, et surtout l'échange des assignats de la banque contre de l'or et de l'argent ; opération qui doit en très-peu de tems avoir la plus grande influence sur le crédit national.

On met aussi de nouvelles impositions sur les nobles, les bourgeois et les propriétaires des campagnes.

PRUSSE. *De Berlin, le 20 février.*

Depuis six jours, le roi signe lui-même tous les ordres du cabinet. Un des premiers qui aient paru depuis cette époque, tend à restreindre la multiplicité des requêtes qui lui sont immédiatement adressées, et dicte aux départemens les mesures qu'ils ont à prendre pour que ceux qui en ont à présenter, surtout dans la classe du peuple, reçoivent, soit les informations qui leur sont nécessaires, soit les solutions qu'ils réclament.

Le grand voyage que devait faire le roi dans ses provinces, et qui n'a été différé que parce qu'il eût été trop pénible pour sa suite pendant la mauvaise saison, est fixé au 26 du mois prochain. S. M. partant d'ici traversera la Poméranie pour aller par

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Dantzick à Kœnigsberg, de-là à Varsovie, et revien dra par Breslau. Pour épargner beaucoup de frais a trésor public, et beaucoup de formalités non moins inutiles qu'onéreuses, la cérémonie de son inauguration n'aura lieu qu'à Berlin et à Kœnigsberg.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 19 février.

C'est samedi dernier que notre sénat s'est assemblé pour délibérer sur la demande faite par la République Française d'une contribution de 12 millions par les villes de Hambourg, Lubeck et Bremen, et la cession pour un tems du port de Cuxhaven près Hambourg, dont la possession assurerait la fermeture de l'Elbe à l'Angleterre. Le sénat a nommé trois commissaires, à la tête desquels est le sénateur Ainsing, homme de loi, pour lui faire un rapport sur cette demande. Ce rapport doit être fait demain; et après demain on proposera, à la bourgeoisie assemblée, la sanction de la résolution que le sénat aura prise la veille.

Dumourier, fixé depuis quelque tems à Ham près Hambourg, vient de quitter cette place pour se retirer à Selerwig en Danemarck, auprès du prince de Hesse, général des armées danoises. On ignore le motif de son voyage.

Du 26. Il vient d'arriver dans ce port un premier convoi de 20 bâtimens marchands, expédiés d'Angleterre. On peut s'attendre, d'après cela, à voir la foire prochaine de Francfort-sur-le-Mein suffisamment pourvue de marchandises anglaises. On n'a point été surpris ici de voir ces vaisseaux naviguer sous convoi; on était prévenu que l'amirauté était imposée cette précaution, depuis le décret du Corps législatif de la République Francaise, qui ordonne la prise et la confiscation de tout bâtiment neutre ayant à bord des marchandises fabriquées en Angleterre. Ce qu'il y a de facheux pour les pays neutres dans cette me-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sure, c'est qu'elle diminue leur navigation, tandis qu'elle augmente celle de la Grande-Bretagne.

Hambourg renferme actuellement pour 4 millions sterling de marchandises anglaises.

Le cit. Lagau, consul-général de la République Française, a fait rassembler tous ses concitoyens établis dans la ville, et leur a proposé de former une société patriotique dans sa maison, que l'on nommera : *Maison de réunion pour les Français*. Aucun Allemand n'y sera admis : chaque membre paiera 6 francs par mois. On a pris note de ceux qui n'ont pas voulu souscrire.

De Blanckenbourg, le 17 février.

Le prétendant de France a quitté cette ville où il séjournait depuis long-tems. Il est parti le 11 de ce mois, avec sa suite, en prenant la route de Quedolinbourg, et n'a laissé ici aucun des individus qui lui sont attachés. Nous savons qu'il se rend en Russie. Le comte de Schowaloff, aide-de-camp-général de l'empereur Paul Ier., est chargé de l'accompagner pendant toute sa route, qui ne se fait qu'à petites journées.

De Rastadt, le 3 mars.

La députation d'Empire, dans sa séance du 28 février, a pris son conclusum définitif, d'après les différens suffrages émis dans les séances précédentes. Il paraît qu'on y a pris pour base celui du ministre électoral de Saxe ; qui porte des conditions sur l'acceptation desquelles il est difficile de pouvoir compter. Voici les principales :

On propose aux plénipotentiaires français de choisir entre les pays allemands situés sur la rive gauche de la Moselle et ceux situés sur la rive droite, attendu, est-il dit, que cette riviere présente une frontiere militaire pour les deux États. Mais on demande que, dans tous les cas, les fleuves et rivieres qui seraient pris pour limites, appartiennent par moitié à l'empereur et à l'Empire, et qu'en même-tems on regle ce qui aura rapport aux douanes, aux péages, etc.

On veut ensuite une stipulation formelle sur le main-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tien de la religion dans la partie qui sera cédée ; une autre, qui oblige la République Française à acquitter toutes les dettes dont cette partie se trouvera chargée ; à protéger, sans restriction, les propriétés de tous les habitans ; en leur assurant la faculté illimitée de vendre leurs biens.

On demande encore que les lois françaises sur l'émigration ne soient applicables à aucun habitant, quel qu'il soit des pays cédés.

Que nul n'y soit inquiété pour ses opinions politiques, et que ceux qui, pour cette raison, auraient été privés de leurs biens, y soient rétablis ou en soient indemnisés.

Que l'on restitue aux princes et Etats d'Empire, possessionnés en Alsace et en Lorraine, tous leurs domaines situés dans ces provinces.

Que, pour ce qui concerne les indemnités à accorder, dans l'intérieur de l'Empire, à ceux des Etats qui, d'après l'un des deux arrangemens proposés, seront dépouillés de leur souveraineté, elles soient réglées suivant les lois constitutionnelles de l'Empire et les règles de la justice, etc.

A côté de tant de difficultés, de tant de restrictions de la part des Etats d'Empire, le vote de son chef, relativement à la cession de toute la rive gauche du Rhin, forme un singulier contraste. Il est d'autant plus remarquable que, quoique l'empereur ait déjà obtenu des dédommagemens pour les pertes que la paix de Campo-Formio lui a fait subir, il n'est pas à beaucoup près désintéressé dans la question, puisque, par les prétentions de la République Française, auxquelles il acquiesce franchement et sans modification, il voit resserrer les bornes de son autorité impériale, et sur-tout diminuer beaucoup ses moyens d'influence dans l'Empire. Voici la substance de ce vote :

L'Autriche, comme puissance souveraine, a conclu avec la République Française la paix de Campo-Formio, qui a été officiellement communiquée ; et ce nonobstant, elle a fourni, comme Etat d'Empire, un contingent quintuple. L'Autriche, pendant la guerre, n'a rien omis pour conserver à l'Empire sa constitution dans son intégrité. Le résultat des événemens qui ne sont pas trop connus, et qu'on ne veut pas rappeller ici, et des malheurs de la guerre, a obligé l'Autriche, comme puissance souveraine, à conclure la paix pour son propre salut, à retirer les troupes à elle appartenantes, et à cesser de coopérer, sous ce rapport, à la continuation de la guerre. L'Autriche a donc rempli toutes ses obligations envers l'Em-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

pire, et n'est nullement responsable de la situation critique dans laquelle il se trouve. Mais dans cette position, il est essentiel de bien se pénétrer des suites que pourrait avoir la rupture des négociations. Il faut donc entre deux maux choisir le moindre, pour mettre un terme à une guerre dévastatrice. Il faut chercher à procurer à l'Empire d'Allemagne, pour la conservation même de sa propre constitution, la paix tant désirée, même en faisant à la République Française des sacrifices considérables; et pour cette raison, consentir à la cession demandée. »

Du 6. La note de la députation d'Empire, qui offre à la France une des moitiés de la rive gauche du Rhin, a été communiquée avant-hier au soir aux ministres français, qui ont fait le lendemain la réponse suivante :

« Les soussignés ont reçu la note de la députation d'Empire, qui leur a été adressée hier par M. le comte de Metternich, ministre plénipotentiaire de sa majesté l'empereur.

» La République Française a déclaré dès le principe, avec une franchise dont elle ne s'écartera jamais, la base sans laquelle la paix ne peut être faite. La convenance, la justice, la nécessité en ont été démontrées dans les notes précédentes : l'intérêt commun des deux Etats le réclame. La République Française aurait dû s'attendre que, bannissant tous détours, toutes évasions, on lui eût répondu avec la même franchise. Il faut mettre un terme à ces discussions. Les ministres de la République Française requièrent en conséquence la députation d'Empire, de déclarer positivement si elle accède ou si elle n'accède pas à la base proposée.

Rastadt, le 14 ventôse an VI.

Signés, TREILHARD, BONNIER.

Du 8. Il paraît que la dernière note des ministres français a dérangé les projets des ministres autrichiens : il part courriers sur courriers pour Vienne. Le courrier du comte de Cobenzel est parti pour cette ville ce matin, avec l'ordre d'être rendu en trois jours. Ce ministre ne part point pour Ratisbonne, comme on l'avait annoncé. Il ne retournera pas non plus à l'ambassade de Pétersbourg. Il paraît désigné pour le ministère des affaires étrangères à Vienne. Il sera remplacé à Pétersbourg par le prince de Staremberg, qui est dans ce moment à Londres; ce dernier aura pour successeur le comte de Dietrichstein, qui est à Pétersbourg, où il est marié.

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Si on en peut juger par certains apperçus, le congrès sera rompu avant un mois, ou en durera encore plusieurs. Les ministres autrichiens ont beaucoup retranché de leurs dépenses : les repas ne sont pas aussi nombreux ni aussi fréquens.

Du 9. La députation de l'Empire a tenu séance les 6 et 8 de ce mois, pour délibérer sur la réponse aussi courte que tranchante, que les ministres français ont faite aux longues délibérations des 1er. février et 1er. mars. Les plénipotentiaires de l'Empire ont été long-tems indécis sur le parti qu'ils devaient prendre ; mais les ministres de plusieurs Etats d'Allemagne ayant représenté que s'ils n'accédaient pas aux propositions préliminaires de la République Française, la guerre allait recommencer, et que tous les pays de l'Empire qui n'auraient pas fait leur paix particulière avec la France, seraient envahis sous peu de tems ; ces motifs joints à la contre-note, qui ôte tout moyen d'éluder la question principale, relative à la cession de toute la rive gauche du Rhin ; ont enfin déterminé la députation à faire le sacrifice complet. Elle a, dit-on, déclaré qu'elle abandonnerait toute la rive gauche, mais à condition que la République Française, de son côté, accepterait les conditions mises à cette cession, sans que ses ministres puissent diviser la proposition, c'est-à-dire accepter la cession sans consentir en même-tems aux conditions y apposées. Cette manière de négocier n'ouvre-t-elle pas un nouveau champ à la chicane diplomatique ; et ne devons-nous pas nous attendre à un combat d'avant-poste qui ne finira pas de si-tôt, si le gouvernement français veut bien tenir le parti ?

On dit que les ministres français leur avaient insinué, que si la députation d'Empire tardait à reconnaître toute la rive gauche du Rhin pour limite de la République, le Directoire romprait les conférences et ferait avancer l'armée française au cœur de l'Allemagne. Cette menace n'aura pas peu servi à décider la députation, et servira encore à écarter les nouveaux obstacles qu'elle élève, après avoir admis le principe de la cession de la rive entière.

ITALIE. *De Venise, le 28 février.*

C'est aujourd'hui que nos patriciens se sont rassemblés pour procéder à l'élection des deux députés qui doivent, en leur nom, prêter serment de fidélité et d'obéissance à la

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

la maison d'Autriche. La réaction du despotisme est à présent ici dans toute son activité. Passe encore si on ne célébrait son triomphe que par des *Te Deum*; mais on y persécute ceux qu'on croit avoir mérité le titre *odieux* de patriotes. On y insulte la cocarde française avec autant de publicité, que d'impunité. Notre prélat a été ces jours derniers exorciser solemnellement le lieu des séances de la société populaire. Ce saint homme ne se souvient-il plus, ou croit-il que nous avons oublié que, lorsque les troupes françaises étaient au milieu de nous, il a juré en notre présence de *vivre libre ou mourir?*

De Rome, le 2 mars.

Les événemens qui ont suivi de près l'entrée des Français dans cette ville, ne nous permettaient pas de pressentir ceux dont nous venons d'être témoins. La joie que causait notre révolution paraissait unanime. Dès le matin du 16 février, les armes de la République Française avaient été placées en face du palais de l'academie de cette nation. Sur toutes les éminences de Rome, au haut de tous les palais des personnages les plus distingués, on voyait flotter la banniere tricolore. Elle avait remplacé l'épée dans la main de cette statue qui surmontait le château Saint-Ange.

Le jour même, qui était l'anniversaire du couronnement de Pie VI, jour auquel les cardinaux étaient rassemblés en chapitre, les patriotes romains, de concert avec les Français, avaient tout préparé pour la plantation de l'arbre de la liberté. Vers les dix heures, on avait ordonné la revue des troupes; et toute la ville de Rome y avait assisté. Dans le même-tems, on vit sortir du couvent de Saint-François une procession d'un genre nouveau dans cette ville. Ces emblêmes religieux, que les Romains passés regardaient comme les seuls objets dignes de leurs hommages, avaient été remplacés par ceux de la liberté; et l'arbre qui lui est consacré s'avançait, porté par un grouppe de citoyens. La procession fit le tour de Campo-Vaccino; et ce n'était pas un spectacle peu singulier que de voir nombre de prêtres et de moines prêter leurs larges épaules à l'arbre de la liberté.

Arrivés à l'arc de Septime Severe, les officiers français qui s'y trouvaient réunis, s'écrierent: *vive le Peuple Romain;* et ce cri fut répété avec les accens d'un enthousiasme universel. L'armée marchait à la suite du peuple; tout le cor-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tége monta au Capitole, et l'arbre de la liberté fut planté devant la statue de Marc-Aurele, qui fut aussi orné de rubans et de franges tricolores. Des acclamations unanimes sanctionnerent le triomphe de la liberté. Tous les citoyens des deux sexes réunis (en apparence du moins) par un sentiment fraternel, semblaient n'avoir qu'une voix et qu'un cœur. Ils envoyerent ensuite une députation au camp du général en chef pour avoir son approbation.

Cependant l'acte qui régénérait la ville de Rome avait été rédigé par quatre notaires, et il fut lu à haute voix. Il contenait en substance : que le Peuple Romain détestait tous les crimes dont le gouvernement des prêtres s'était rendu coupable envers la République Française ; qu'il reprenait sa souveraineté et implorait l'appui de la grande Nation. Après quoi l'acte fut approuvé par des cris de joie, et signé par une foule immense.

Le général accueillit la députation du peuple de la maniere la plus affable ; et, au nom de la République Française, déclara Rome *République indépendante*, en lui offrant 50,000 Français pour la défense de sa liberté. De-là il retourna à son camp, au milieu des acclamations du peuple, sans se rendre au dîner du ministre d'Espagne, où il était attendu.

Sur ces entrefaites, les cardinaux, à l'issue de leur assemblée, se réunirent dans les salles du Vatican, et signerent leur renonciation absolue au gouvernement temporel.

Le général Cervoni fut ensuite trouver le pape, et lui annonça que le peuple avait cru devoir réprendre sa souveraineté. — Et *ma dignité* ! s'écria le saint-pere. — Elle est liée trop intimement à la religion, que le peuple veut conserver intacte : il vient de l'exprimer dans l'acte solemnel qui a été proclamé en son nom ; et il vous promet un traitement convenable à votre rang. — Et *ma personne* ! poursuivit Pie VI. — Elle est parfaitement en sûreté ; et on lui assure 120 hommes pour sa garde. Le pape parut alors, si-non satisfait, au moins résigné.

Le 16, on avait annoncé, par une proclamation, qu'il y aurait le lendemain une messe solemnelle célébrée par des cardinaux ; mais que, pour cette cérémonie, on avait besoin d'un bref du pape ; qu'ensuite on chanterait un *Te Deum* solemnel en action de graces de la régénération du Peuple Romain ; et cette proclamation contenait ces expression, si propres à réconcilier l'orthodoxie avec la liberté :

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Que le fondement de toute association politique était la religion, et que Dieu était l'auteur de la religion et de la liberté.

ESPAGNE.

Extrait d'une lettre de Cadix, du 14 février.

Cette escadre qui était sortie le 7 sous de si heureux auspices, n'a ni trompé, ni rempli nos espérances. Elle vient de rentrer, à l'exception d'un vaisseau qui s'en était séparé presqu'aussitôt qu'elle eut pris le large. Notre amiral, qui n'est pas moins dévot que brave, avant de partir s'était confessé, avait communié, et avait laissé entre les mains du gardien des capucins une lettre cachetée, que le révérend pere ne devait ouvrir qu'après le départ de l'escadre. Aussi-tôt que son contenu a été connu, des prieres publiques ont été faites dans l'église des capucins, et bientôt après dans les autres églises et communautés religieuses de cette ville.

En attendant, et sans doute pour remplir l'objet de ces prieres, notre escadre poursuivait et se flattait d'atteindre et d'attaquer les dix vaisseaux ennemis. Mais la vélocité des Anglais en a ordonné autrement. Une de leurs frégates avait été porter à Lisbonne, en 26 heures, la nouvelle de la sortie de l'escadre espagnole. Sept ou huit heures après, le lord Vincent avait mis à la voile avec sa division de quatorze vaisseaux. Il paraît que le gouvernement de Cadix a été informé de cet événement, presque miraculeux, par un courier expédié de Lisbonne. Aussi-tôt il a expédié une corvette à l'amiral Massaredo; et c'est sans doute aux ordres qu'elle portait que nous devons la rentrée inattendue de notre escadre. Nos marins sont arrivés encore à tems pour assister aux prieres publiques que nous adressions au ciel en leur faveur. Il y a différentes versions sur l'emploi que notre escadre a fait des six jours de son absence. Suivant les uns, elle s'est exercée à des évolutions qui ont parfaitement réussi; suivant d'autres, les signaux du commandant n'ont été ni exécutés, ni même apperçus; et comme il faut bien que la faute en soit à quelqu'un, plusieurs des capitaines de vaisseaux prétendent que notre amiral ne sait pas faire les signaux; ce qui, d'après la réputation dont jouit Massaredo, même hors de son pays, nous paraît bien difficile à croire. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est sorti malade, et que pendant sa courte campagne il a été saigné deux fois. Nous ne pouvons donc que nous plaindre de notre étoile, et convenir que, *malgré les prieres pu-*

Digitized by Google
Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

bliques, l'ardeur de tous nos marins, et l'habileté de quelques-uns, nous jouons souvent de malheur.

On a cru appercecevoir le vaisseau qui s'était séparé de l'escadre. Dieu veuille qu'il rentre au plutôt, pour ne pas devenir la proie des Anglais, qui sont moins dévots, mais un peu plus heureux que nous.

De Madrid, le 22 février. Le général Pérignon, ci-devant ambassadeur de la République Française auprès de notre cour, est encore ici; mais on assure qu'il a reçu l'ordre de partir dans un mois au plus tard.

Nos besoins augmentent journellement; et on ne voit pas encore qu'il soit question de grandes mesures de finances pour y pourvoir. Parmi les palliatifs que le gouvernement est obligé d'employer en les attendant, il vient de recourir à un moyen qui ne laissera pas d'étonner le reste de l'Europe. Une cédule royale, dans laquelle la pénurie conserve assez bien le ton de dignité, invite les archevêques, évêques, abbés, etc., de tout le royaume, à verser au trésor royal tout l'or et l'argent dont ils pourront disposer, sans épargner même l'argenterie des églises, et en ne conservant que ce qui sera rigoureusement nécessaire pour l'exercice du culte. C'est une espèce d'emprunt que le roi fait au clergé, et pour gage duquel il lui abandonne la branche de ses revenus, connue sous le nom d'*escusado*, qui est le produit du droit dont jouissent depuis long-tems les rois d'Espagne de s'approprier la plus forte dîme de chaque paroisse. En cette occasion, les besoins l'ont emporté sur les scrupules; mais nous commençons à être assez éclairés pour n'être plus scandalisés d'une pareille spoliation, d'autant que ce n'est pas le coup d'essai de notre gouvernement dans ce genre.

ANGLETERRE. *De Londres, le 23 février 1798.*

Le lord Grenville, secrétaire d'Etat, a fait remettre aujourd'hui aux ministres étrangers une note, dans laquelle il était annoncé que « comme le gouvernement britannique a été informé des préparatifs qui se font au Hâvre pour tenter une invasion en Angleterre, il a jugé convenable d'employer, pour la défense de ses Etats et la protection de ses sujets, les moyens que lui procure la supériorité de sa marine; qu'en conséquence il a fait bloquer étroitement les ports de l'embouchure de la Seine (le Hâvre, Honfleur, Rouen, etc.). Ce blocus aura lieu, et sera continué de la manière la plus exacte, d'après les usages admis en tems de guerre. »

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Vingt mille hommes de troupes sont destinées à l'expédition projettée contre les côtes de France et de Hollande.

Suivant ce qu'on apprend, les vaisseaux de guerre anglais et bâtimens armés ont reçu ordre de s'emparer de tous les vaisseaux destinés pour la Hollande, la France et l'Espagne, dont la cargaison ne sera pas jugée appartenir à une puissance neutre.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 15 au 25 ventôse.

Prieur, organe de la commission des finances, a fait un rapport sur les moyens de coordonner notre systême monétaire au systême décimal des poids et mesures. Voici les bâses de son projet:

Il y aura une seule piece d'or, dont la valeur ne sera point fixe, mais variera selon le prix qu'elle aura dans le commerce. Le cours légal en sera fixé par la trésorerie, de six mois en six mois, d'après le cours moyen des six mois précédens. Les monnaies d'argent seront de quatre sortes; leur valeur sera de cinq décimes, un franc, deux francs, cinq francs. Les monnaies de cuivre seront de un centime, deux, cinq et dix centimes. Le Directoire est autorisé à faire fabriquer pour cent millions d'or et d'argent par année.

Le conseil ordonne l'impression du projet.

Un secrétaire lit le message du Directoire, relatif aux individus inscrits, à leur insu, sur des listes d'émigrés, et qui sont connus pour n'avoir jamais quitté le territoire de la République. Ce message devant dissiper les inquiétudes sur leur sort, lorsqu'ils sont traduits devant des commissions militaires, pour ne s'être pas conformés à la loi du 19 fructidor, le conseil rapporte l'arrêté qui ordonnait la formation d'une commission chargée de reviser quelques dispositions

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de la loi du 19 fructidor. Il se forme ensuite en comité général.

Vitet, au nom de la commission d'instruction publique, a fait, le 17, un rapport sur les moyens de faire cesser les abus qui résultent de la trop grande facilité avec laquelle on permet à tous les individus d'exercer les fonctions importantes de la médecine. Il fait sentir les inconvéniens de livrer la vie des hommes à l'ignorance et à l'impéritie, et la nécessité de ne permettre l'exercice de l'art de guérir qu'aux citoyens dont on aura préalablement reconnu l'instruction et les talens. Vitet a lu un projet de résolution dont l'impression a été ordonnée.

Pison Dugaland propose, le 18, de rétablir l'ordre alphabétique qui avait été interverti dans la résolution sur le renouvellement du cinquieme des juges du tribunal de cassation, par les dix départemens qui sont en tour d'y procéder, ce qui a fait rejetter cette résolution par le conseil des Anciens.

Le conseil adopte le projet qu'il présente en conséquence, et qui consiste à intercaler entre le département de la Lys et des Deux-Nethes, celui de la Meuse inférieure qui avait été omis.

L'ordre du jour appelle Talien à la tribune, pour soumettre de nouveau à la discussion son projet de résolution relatif à l'impôt de dix millions sur le tabac.

Le conseil ayant adopté, il y a quelques jours, les quatre premiers articles, comme nous l'avons dit, le rapporteur présente le cinquieme en ces termes :

« Il sera perçu un droit de 5 décimes ou 10 sous par livre de tabac en poudre fabriqué dans toutes les manufactures existantes, ou qui s'établiront par la suite, quelle que soit l'origine des feuilles.

» Le tabac à fumer ne sera imposé qu'à 3 décimes ou 6 sous par livre. »

Après quelques débats, sur l'observation de Garnier [de Saintes], qu'il est impossible de se passer de cet impôt, le conseil se détermine à adopter cet article et le reste du projet.

Guillemardet, organe de la commission des élec-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

tions. exposé, le 19, que la commune de Lyon étant actuellement en état de siége, il serait inconvenant que l'assemblée électorale y tînt ses séances, et il propose celle de Condrieux pour cette année seulement. Adopté.

Trumeau a fait ensuite un rapport sur la question de savoir si les jugemens par défaut des tribunaux correctionnels sont susceptibles d'opposition. Il examine les motifs pour et contre, et se décide pour l'affirmative.

La question est ajournée.

L'ordre du jour appellant la suite de la discussion sur l'organisation de la gendarmerie, plusieurs articles sont adoptés.

Jourdan (de la Haute-Vienne) fait arrêter, dans la séance du 21, que la dépense de la maison nationale des Invalides est fixée, pour l'an VI, à la somme de 3,722,985 francs, y compris celle de 295,490 francs, destinée à être employée au complément de la lingerie, de l'habillement, de l'ameublement, et au renouvellement de la pharmacie; indépendamment de la somme de 2,000,000 francs déja destinée à la maison nationale des Invalides, sur les fonds accordés par la loi du 23 frimaire dernier, pour les dépenses ordinaires et extraordinaires du ministere de la guerre, il sera pris sur ces mêmes fonds la somme de 1,722,985 francs, pour fournir à la dépense de l'an VI, ci-dessus fixée.

A dater du 1er. germinal prochain, et à l'avenir, la totalité des dépenses de la maison nationale des Invalides, sera payée concurremment avec la solde des troupes. Les fonds en seront versés à l'avance, et par douzieme, le 1er. de chaque mois, dans la caisse à trois clés de l'hôtel: le douzieme sera évalué, pour les sept derniers mois de l'an VI, à la somme de 285,624 francs 58 centimes. L'arriéré des dépenses de l'hôtel, depuis le 1er. vendémiaire dernier jusqu'au 1er. germinal, sera payé par la trésorerie nationale, sur les ordonnances du ministre de la guerre, dans le courant des trois décades qui suivront la publication de la présente loi. Il sera également

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

payé par la trésorerie nationale, dans le courant des trois décades qui suivront la publication de la présente loi, et sur les ordonnantes du ministre de la guerre, la somme de 196,490 francs, pour le complément de la lingerie, de l'habillement, de l'ameublement, et le renouvellement de la pharmacie. Ces fonds seront versés dans la caisse à trois clés de l'hôtel. Le conseil d'administration rendra compte de toutes ses opérations au ministre de la guerre, et sera comptable des fonds qui seront versés dans la caisse à trois clés.

Defrance reproduit son projet sur les postes aux chevaux. Il est adopté. En voici les dispositions principales :

L'établissement général des postes aux chevaux est maintenu dans toute l'étendue de la République.

Quinze jours après la publication de la présente, le prix de chaque cheval par poste est réduit à 12 décimes 5 centimes ou 25 sous, et les guides de chaque postillon 6 décimes ou 12 sous, également par poste.

Les maîtres de poste ne sont plus chargés exclusivement de la conduite des malles sur les quarante-une routes énoncées dans la loi du 10 septembre 1791.

Les maîtres de poste sont sujets au droit de patente.

Nul particulier ne pourra fournir aux voyageurs des chevaux pour leurs courses, au préjudice des maîtres de poste.

En cas de contravention, les maîtres de poste pourront réclamer devant le juge de paix la restitution du prix de la course, au taux réglé par le tarif.

L'administration actuelle des relais est supprimée; elle cessera toute fonction à dater du 1er. germinal prochain, elle sera remplacée par un bureau composé d'un chef, de deux premiers commis et de quatre expéditionnaires, sous la surveillance du ministre des finances, qui réglera leurs appointemens.

Il y aura dix agens chargés de l'inspection du service des relais et de l'exécution des réglemens; ils seront nommés par le Directoire exécutif, sur la pré-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

sentation du ministre des finances, avec lequel ils correspondront directement : leur traitement annuel est fixé à 4000 liv. Les lois et réglemens à intervenir sur les postes aux chevaux, sont déclarés communs aux départemens réunis.

Le conseil des Anciens a approuvé, le 15, la résolution portant que l'armée française au Capitole a bien mérité de la patrie.

Lavau a proposé le même jour d'adopter celle relative aux élections de Saint-Domingue.

Le conseil ajourne.

Il décide dans sa séance du 16, que les membres du tribunal criminel du département de la Dyle, prévenus du crime de forfaiture, seront entendus à la barre le 8 germinal prochain.

Le 17 : Il approuve la résolution qui fixe le nombre des députés au Corps législatif à nommer en germinal prochain.

Brostaret exprime ses regrets sur la perte que va faire le Corps législatif des ex-conventionnels, dont l'expérience, les lumieres et le républicanisme sont éprouvés.

Marbot a fait, le 18, le rapport sur la résolution contenant une instruction publique sur la tenue des assemblées primaires.

Indépendamment des imperfections qui viciaient, dit-il, l'instruction du 5 ventôse, et qui ne se rencontrent plus dans celle-ci, la commission a vu avec plaisir, qu'elle est la conséquence, le développement, le complément de toutes les lois que le Corps législatif a depuis six mois rendues sur ce sujet. Elle tend à remplir le but que l'on s'est proposé, celui de neutraliser les partis, et d'assurer le regne de l'ordre et des lois.

Marbot en propose l'adoption. Le conseil l'approuve.

Il a ensuite sanctionné la résolution qui indique les départemens qui devront nommer cette année au tribunal de cassation.

Organe d'une commission, Baudin fait un rapport sur la résolution du 25 frimaire, qui porte que

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

les fonctions d'administrateurs de département et de canton, choisis par le Directoire en remplacement de ceux dont les nominations faites par le peuple ont été déclarées illégitimes et nulles par la loi du 19 fructidor, auront le même effet et la même durée que si elles avaient été faites par les assemblées primaires et électorales. Il s'attache à démontrer que cette résolution est contraire à la constitution, qui veut que, dans le cas où des fonctionnaires publics se rendraient coupables, ils ne seront remplacés que jusqu'aux prochaines assemblées, et qu'alors le peuple reprenant ses droits, pourvoit au remplacement des destitués.

On ordonne l'impression et l'ajournement.

Le même jour, 19, le conseil a approuvé la résolution qui transfere, pour cette année, à Condrieux, le siége de l'assemblée électorale du département du Rhône.

La séance du 22 du conseil des Cinq-cents n'a été remplie que par des objets d'intérêt particulier.

Le conseil des Anciens a discuté, le 21, la résolution concernant le nombre des députés qu'a élus la colonie de Saint-Domingue, en l'an V.

Lacoste a pensé qu'elle devait être rejettée, parce que la population de cette colonie ne lui accordait que quatre députés au lieu de cinq.

Un homme de couleur, membre du conseil, l'invite à l'approuver, en l'assurant qu'il recueillera les bénédictions d'un pays qui a donné des marques d'attachement à la mere-patrie.

Deux autres membres parlent contre.

La discussion est ajournée au lendemain.

Lacombe-Saint-Michel défend la résolution, et fait l'éloge du cit. Mentor, nommé au conseil des Cinq-cents, qui s'est comporté en héros à la Guadeloupe et à Saint-Domingue.

Néanmoins, sur l'observation de Brottier, que les formes prescrites par la constitution n'ont pas été suivies dans ces élections, le conseil se détermine à rejetter la résolution.

Le Directoire envoie, le 23, un message au con-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

seil, sur les derniers événemens de la Suisse dont nous avons déja rendu compte; sur les aggressions des gouvernemens de Berne et de Fribourg, et sur les suites qu'elles ont eues. L'olygarchie helvétique est enfin abolie; les patriotes incarcérés ont été rendus à la liberté; Guillaume Tell est sorti de sa tombe; et le Peuple Suisse va être rendu à sa dignité premiere. Pendant que les Républicains entraient dans Berne, que Soleure leur ouvrait ses portes, que Morat était évacué et Fribourg pris d'assaut, une rebellion éclatait à l'extrémité du pays de Vaud, et les olygarques étaient à la tête des révoltés. Mais tout a fléchi devant les Républicains; les rebelles ont été battus et leurs canons pris. La justice nationale a été satisfaite, sans que les personnes et les propriétés aient éprouvé la moindre atteinte. Si les Républicains ont surmonté les obstacles des positions les plus difficiles, et vaincu la milice la plus belliqueuse de l'Europe, le gouvernement français doit être bien tranquille sur l'issue de la coalition que cherche à renouer le cabinet de Saint-James, qui avait fait de la Suisse le centre de ses intrigues.

Le message sera imprimé et distribué au nombre de six exemplaires. L'armée française en Suisse est déclarée avoir bien mérité de la patrie. Il sera nommé une commission pour présenter un rapport général sur les triomphes des armées françaises.

Le conseil des Cinq-cents a employé le reste de cette séance à discuter le projet sur l'organisation de la gendarmerie. Un grand nombre de dispositions en sont adoptées.

Des Républicains présentent, le 30, une pétition tendante à organiser les fêtes républicaines.

Sans doute, dit Jean Debry, la constitution a consacré la liberté de tous les cultes; mais il est bien étonnant que le culte national reste le seul qui ne soit encore que dans la tête et dans le cœur de ceux qui étaient républicains avant la révolution. Il est tems enfin que cette religion devienne, pour ceux qui la professent, une religion pratique.

Je demande que, primedi prochain, la commission

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

chargée de présenter les lois nécessaires pour mettre en activité les institutions républicaines, fasse son rapport. Appuyé.

Desmolins : Il me paraît aussi bien étrange que l'on s'obstine à conserver cet usage de parler, le *trimestre de janvier*, le *trimestre de Pâques*, le *trimestre de Saint-Remi* et de *Noël*. Par-tout je vois des écriteaux portant ces expressions monarchiennes et papales; nulle part je n'en vois portant les trimestres de germinal, messidor, etc., avoués par la raison et la constitution.

Je demande que la même commission soit chargée de vous faire un rapport sur la manière de faire coïncider avec le calendrier républicain, les termes des locations des maisons ou autres propriétés qui se louent ou s'affèrment.

Ces deux propositions sont adoptées.

Gauran, par motion d'ordre : Guerre, guerre au gouvernement anglais ! tel est et tel doit être le cri de ralliement de tous les Républicains, au point où nous en sommes avec toutes les autres nations. Non pas que, par ambition et par esprit de conquête, les Français veuillent porter leurs phalanges invincibles dans les plaines d'Albion. La grande nation, le peuple régénérateur n'attend de ses exploits d'autre récompense que la gloire de tirer le Peuple Anglais de l'abyme d'avilissement et d'opprobre où l'a plongé le machiavélisme d'une cour corrompue. Mais jusqu'à l'époque de sa punition, naturalisons, nationalisons parmi nous la haine pour cet infâme gouvernement qui nous a juré une guerre d'extermination ; encourageons nos marins, en payant les pensions dues aux marins invalides. Caton, au milieu du sénat de Rome, ne faisait retentir que ce cri : *Delenda est Carthago. Il faut détruire Carthage.* Que le nôtre soit : *Il faut détruire Albion.* Oui, la descente en Angleterre est une des plus grandes comme des plus honorables conceptions du Directoire.

Je demande 1°. que la commission existante soit tenue de faire sextidi prochain son rapport sur les pensions à accorder aux marins invalides ; 2°. que le

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

président en levant la séance qui terminera la présente cession, manifeste la haine nationale en répétant : *vengeance, vengeance contre le gouvernement oppresseur de tous les peuples.*

Ces propositions sont renvoyées à la commission.

Le conseil des Anciens n'a point tenu de séance le 23, aucun rapport n'étant à l'ordre du jour.

Rossée a fait, le 24, un rapport sur la résolution du 22 nivôse, relative à la contrainte par corps. Il analyse les divers articles de cette résolution, et trouve qu'elle ne contient que les développemens de la loi du 24 nivôse an V, qui rétablit la contrainte par corps en matiere civile et en matiere de police correctionnelle. Il en propose l'adoption.

Le conseil l'ajourne.

Il reçoit copie du message adressé hier par le Directoire au conseil des Cinq-cents, pour lui annoncer la destruction de l'olygarchie en Suisse.

Lacombe-Saint-Michel prend la parole pour démontrer que la République n'a fait en cette occasion que repousser une injuste aggression, que se venger de la perfidie qui avait fait assassiner un parlementaire français, et que punir les gouvernans de Berne, de Soleure et de Fribourg, des liaisons criminelles qu'ils ont entretenues avec les Anglais contre la République.

Le conseil recevant en même-tems la résolution qui déclare que l'armée française en Suisse a bien mérité de la patrie, l'approuve à l'unanimité.

Les membres composant la commission chargée de présenter un tableau général des victoires des armées de la République, sont : Jean Debry, Jourdan, Chénier, Porte, Bonaparte, Frégeville et Savary.

Ludot a fait lecture de son projet de code pénal maritime, divisé en six titres. L'impression et l'ajournement en ont été ordonnés.

Le commissaire du Directoire exécutif près le tribunal de cassation, écrit que par jugement de ce tribunal il a ordonné, pour cause de sûreté générale, la poursuite, par le directeur du jury d'Urès, des délits commis dans le département des Bouches-du-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Rhône ; mais que le directeur du jury de Marseille, n'ayant pas jugé à-propos de se dessaisir de la connaissance de l'affaire, n'a cessé de décerner des mandats d'arrêt, et il dénonce ce juge comme ayant encouru la forfaiture. Renvoyé à une commission.

La discussion qui a eu lieu dans la séance du 25, quoique relative à des objets d'intérêt particulier, présente cependant des vues importantes, en ce qu'elle donne aux grandes communes des moyens de fournir provisoirement à leurs dépenses locales. Ainsi la commune de Toulouse a été autorisée à percevoir, sur les contribuables de son arrondissement, une somme pour les frais d'illumination.

La commune d'Orléans a obtenu la même faculté, sur la demande de Garran-Coulon. Cette somme ne sera payée qu'à titre d'avance, et devra être remboursée sur les sous additionnels.

PARIS. *Nonidi, 29 Ventôse, l'an VI de la République.*

Le cit. Gallois, commissaire de la République pour l'échange des prisonniers en Angleterre, est de retour de Londres depuis quelques jours. La conduite impérieuse et hautaine du cabinet de Saint-James à son égard l'a forcé à revenir aussi promptement. On lui assignait, hors de Londres, un rayon de trois lieues qu'il ne pouvait dépasser. Le cit. Gallois a répondu, avec la dignité d'un Républicain, qu'il n'était ni sujet ni prisonnier du roi d'Angleterre, et que le ministere ignorait sans doute le caractere dont il était revêtu. Il a demandé sur-le-champ un passeport, et il est revenu. Cet oubli du droit des gens est une nouvelle preuve des dispositions du cabinet de Londres envers la République Française, dont le gouvernement n'a cessé d'avoir les plus grands égards pour le commissaire anglais. Cette irréciprocité a déterminé le Directoire à prendre des mesures pour user de représailles envers les prisonniers anglais, jusqu'à ce que le gouvernement britannique ait fait retour à des sentimens plus justes et plus humains.

Cette conduite n'a fait qu'augmenter la haine et le desir

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

de vengeance dont les moyens d'exécution s'accélerent de jour en jour. Plus de 80,000 hommes sont déja rendus sur les côtes de l'Océan. Le général Kilmaine est parti de Paris pour aller prendre le commannement du centre de l'armée d'Angleterre, depuis Port-Malo jusqu'au Hâvre. Le général Desaix commande l'aile droite, depuis le Hâvre jusqu'à Anvers. Le général Kleber commande l'aile gauche, depuis Port-Malo jusqu'à Rochefort. Ces trois officiers généraux doivent être rendus incessamment à leur poste.

Le Directoire a nommé une commission de marine pour l'organisation et l'armement relatif à la descente. Les commissaires sont : le contre-amiral Lacrosse ; le cit. Forfait, ingénieur ; le cit. Androssy, chef d'artillerie ; le capitaine Muskein ; commandant la flotille. Cette commission est, dit-on, indépendante du ministre de la marine, et réunit tous les pouvoirs militaires et civils ; elle est directement sous les ordres du Directoire et du général Bonaparte ; elle a 400,000 liv. de fonds par décade à sa disposition ; les membres se transportent par-tout où leur présence est nécessaire, et le chef-lieu de son rassemblement est le Hâvre.

Le Directoire exécutif a fait fermer les *Cercles Constitutionnels* de Strasbourg, Clermont-Ferrand, Rioms, Issoire et Perpignan.

L'olygarchie de Berne a voulu confier son existence au sort des armes, et cette olygarchie n'existe plus.

Dès le 12, les hostilités ont commencé. Le général Brune et le général Schwembourg ont si bien concerté leur attaque, qu'ils se sont emparés de Fribourg, Soleure et Berne ; mais ce n'a pas été sans résistance. Les Suisses se sont battus avec la plus grande opiniâtreté ; il a fallu céder au courage des Français ; vingt pieces de canon et seize drapeaux ont été pris aux Suisses, après cinq combats sanglans

Les Républicains français ont rencontré dans les Suisses un ennemi digne de leur valeur.

Steger, avoyer de Berne, âgé de 83 ans, s'est fait porter à la tête de l'armée bernoise, et a péri dans la retraite.

Le ci-devant régiment de Watteville venait d'être réorganisé en partie, il a été taillé en pieces ; sept hommes en restaient : ne voulant pas survivre à la perte de leurs cama-

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

rades, ils se sont précipités dans le camp des Français, et y ont trouvé la mort.

Quatre-vingts jeunes gens de Berne ont défendu long-tems un défilé, nous ont tué beaucoup de monde, et ont péri les armes à la main.

Une partie du peuple de Berne s'est prononcée en faveur des Français, a pris les armes contre les gouvernans, en est venue aux mains, et il y a eu du sang de répandu dans les rues avant l'entrée des Français.

Le général bernois d'Erlach s'est retiré avec onze mille hommes sur le lac de Thoun, au pied des montagnes escarpées, et d'un accès difficile pour d'autres que les habitans de ces contrées.

Le Directoire a reçu hier, en audience publique, les drapeaux pris sur les troupes de l'olygarchie bernoise.

Le tribunal de cassation a confirmé, le 27, un jugement du tribunal criminel de Versailles, qui condamne à la peine de mort un nommé Paquier, faisant partie d'une bande de chauffeurs, qui a commis les attentats les plus horribles dans le département de Seine et Oise.

On a fait, le 26, au parc de Vincennes, l'expérience des fusées phosphoriques du cit. Chevalier. Une voile était tendue à environ 300 toises du but d'où partaient les fusées. Une vingtaine de coups ont été tirés sans toucher la voile, quelques autres l'ont atteinte; mais les les fusées passaient au travers. Enfin plusieurs s'y sont attachées.

Le feu a pris en un instant, une partie de la voile a été embrâsée.

Lorsqu'on fera attention qu'un vaisseau offre pour aliment à ce feu phosphorique plusieurs voiles et une infinité de cordages et d'objets goudronnés, et qu'on peut faire pleuvoir sur ce vaisseau 2 ou 300 fusées à-la-fois, on se convaincra que cette entreprise peut produire un effet désastreux pour la flotte ennemie.

Le gouvernement espagnol a fait placer sur l'isle de Ténériffe un phare, pour faciliter la navigation de ces parages.

LANOIR-LAROCHE, *Rédacteur en chef.*

Digitized by Google Original from NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY

MAR 31 1931

Digitized by Google

Digitized by Google

Original from
NEW YORK PUBLIC LIBRARY